



**HAL**  
open science

**Union et désunion de la noblesse en parade. Le rôle des  
Pas d'armes dans l'entretien des rivalités chevaleresques  
entre cours princières occidentales, XVe-XVIe siècles  
(Anjou, Bourgogne, France, Saint-Empire)**

Guillaume Bureaux

► **To cite this version:**

Guillaume Bureaux. Union et désunion de la noblesse en parade. Le rôle des Pas d'armes dans l'entretien des rivalités chevaleresques entre cours princières occidentales, XVe-XVIe siècles (Anjou, Bourgogne, France, Saint-Empire). Histoire. Normandie Université, 2018. Français. NNT : 2018NORMR142 . tel-02158769

**HAL Id: tel-02158769**

**<https://theses.hal.science/tel-02158769>**

Submitted on 18 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

# THÈSE

**Pour obtenir le diplôme de doctorat**

**Spécialité Histoire, Archéologie, Histoire de l'art**

**Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie**

**Union et désunion de la noblesse en parade. Le rôle des Pas d'armes dans l'entretien des rivalités chevaleresques entre cours princières occidentales, XVe-XVIe siècles (Anjou, Bourgogne, France, Saint-Empire)**

**Volume 1**

**Présentée et soutenue par  
Guillaume BUREAUX**

**Thèse soutenue publiquement le 20 Novembre 2018  
devant le jury composé de**

Madame Elodie LECUPPRE-DESJARDIN	Professeur des universités / UMR 8529-IRHiS / Université Lille 3	Rapporteur
Monsieur Rolf GROSSE	Professeur des universités / Directeur du département Moyen Age / IHA Paris	Rapporteur
Madame Rose-Marie FERRE	Maître de conférences / UMR 8150-Centre Chastel / Université Paris IV – Paris-Sorbonne	Examinatrice
Madame Elisabeth LALOU	Professeur des universités / EA3831-GRHis / Université de Rouen	Directrice de thèse
Madame Lydwine SCORDIA	Maître de conférences / EA3831-GRHis / Université de Rouen	Co-encadrante de thèse

**Thèse dirigée par Elisabeth LALOU, GRHis et Lydwine SCORDIA, GRHis**



## Remerciements

Mes remerciements vont, de prime abord, à Elisabeth Lalou qui a, par sa bienveillance et son ouverture d'esprit, bien voulu diriger cette thèse de doctorat, bien que ses nombreux sujets de recherche ne soient pas directement en lien avec ceux présents dans les pages suivantes. Je la remercie pour ses nombreuses lectures, corrections et suggestions qu'elle m'a apportée tout au long de ces quatre années. C'est véritablement au cours de ma seconde année de licence d'Histoire à l'Université de Rouen, et notamment grâce au cours sur *La France au XIIIe siècle : de Bouvines aux Rois Maudits*, et le fabuleux texte tiré du *Roman de Flamenca* que j'ai eu à commenter, qu'est né ma passion pour l'histoire médiévale, de même que ma volonté d'entreprendre d'abord un Master Recherche, puis bien évidemment cette thèse de doctorat.

Ma gratitude va ensuite à mon ancienne directrice de Master, en collaboration avec E. Lalou, et actuelle co-encadrante de cette thèse de doctorat, Lydwine Scordia. De par son esprit pointu, ses très nombreuses corrections apportées, au fil des années, à mes différents travaux, ses critiques toujours justifiées mais bienveillantes, et ses très nombreux conseils, Lydwine Scordia a contribué plus que de raison à l'élaboration et à l'achèvement de ce présent travail, et je la remercie pour nos très réguliers « rendez-vous parisiens » qui m'ont permis d'évoluer dans ma recherche.

Je ne saurai ensuite remercier, aussi bien qu'ils le méritent, nombre de collaborateurs de l'Institut Historique Allemand qui m'ont offert l'opportunité de travailler aussi bien dans des locaux magnifiques que dans une ambiance particulièrement stimulante et propice au travail. Je ne citerai ici que quelques personnes, car la liste est assurément trop longue et mes sentiments à leur égard sans doute trop complexes à coucher sur papier en si peu de lignes. S'il ne devait en rester que quelques uns pour lesquels je ne puis faire l'impasse dans ces présents remerciements, ce seraient : Thomas Maissen, Rolf Große, Vanina Kopp et Constanze Buyken.

Pour cette équipe de l'IHA, mes sentiments vont d'abord à Thomas Maissen qui, en qualité de directeur, a perpétuellement contribué à ce qu'un jeune chercheur issu d'une université de province et non germanophone de surcroît soit accepté comme un membre à part entière au sein de l'Institut. Je le remercie pour son implication dans mes recherches, pour sa bonne humeur, sa très grande compréhension quant aux obligations qui me liaient à l'université de Rouen, de même que celles concernant ma mission enseignement et surtout de m'avoir donné l'opportunité d'évoluer au sein de cette équipe familiale et à la rigueur toute allemande.

Mes pensées vont ensuite à Rolf Große, responsable du département Histoire Médiévale. Tout comme le précédent, il a su d'emblée me mettre à l'aise et m'a considéré comme un véritable collaborateur, en me conseillant perpétuellement. Les nombreux titres, textes et intitulés en français qu'il m'a confiés dans l'optique que j'y opère des corrections et des ajouts ont fortement contribué au plaisir que j'ai eu à travailler avec lui. Cela n'en est que plus renforcé du fait que Rolf Große ait accepté la charge de rapporteur.

De même, je suis redevable à Vanina Kopp pour l'ensemble de son travail réalisé au sein du groupe de recherche qu'elle dirige et dont j'ai fait partie pendant les trois années passées à l'IHA. Il est à porter à son crédit son inextinguible soutien et intérêt envers mes recherches de même que ses conseils toujours avisés. S'il est vrai que notre « Lektürgruppe » avait quelque

chose d'assez étrange pour ceux extérieurs à notre cercle, cela a contribué à me forger une véritable culture théorique sur le jeu, que je n'aurai pas, sans doute, acquise sans ses propositions de lectures et ses idées.

Arrivé à ce stade, je ne saurais passer outre Constanze Buyken. Jeune doctorante comme moi, elle fut une partenaire de bureau acharnée et discrète, autant qu'une collaboratrice des plus encourageante et intelligente, avant de devenir une amie. Merci à elle pour les nombreux débats, conseils et échanges d'opinions, notamment notre épique discussion quant à savoir si « les tournois comme jeux relèvent-ils plus du *Ludus* ou du *Jocus* ? ».

N'ayant pu me résoudre à ne citer que ces quatre personnes, et pour clore ces remerciements concernant l'Institut Historique Allemand, merci à Andréas, Anna, Aude et Christine pour nos discussions animées et joviales au détour d'un café, d'une cigarette, d'une réception ou dans les bas fonds de l'IHA ; merci à Alexandra et Anna pour leur patience, leur gentillesse et leur dévouement envers le doctorant quelque peu inaccoutumé au système allemand que j'étais ; merci à Dunja pour sa gentillesse, pour ses nombreuses traductions, pour son intérêt envers mes recherches et surtout pour ne pas m'avoir maltraité lorsque j'eus besoin de publier un appel à communication à deux mois de la journée d'étude dont j'avais la charge ; enfin, merci à tous les autres collaborateurs, permanents ou de passage. Mes dernières pensées pour les membres de l'IHA vont à Roger.

Quelque peu à part, mais indispensable à figurer dans cette liste de personnes qui ont été importantes pour moi, je remercie Bernard di Marzio qui m'a accueilli au sein de son Manoir de Launay, à Villebernier et qui m'a par la suite invité à revenir afin de pousser plus loin mes études sur ce fabuleux domaine.

Arrive maintenant le moment de remercier les amis et la famille ! Merci à Marie-Laure, ancienne résidente de l'IHA, non germanophone comme moi, ou quasiment, qui m'a tout de suite encouragé dans mon travail, de même que dans l'apprentissage de la langue de Goethe. Merci à elle pour nos « brèves de TD » lors desquels nous avons pu échanger sur nos expériences d'enseignement. Merci aux nombreux doctorants et chercheurs rencontrés à divers moments au cours de ce doctorat, que ce soit pour leurs conseils, leur venue au sein de l'IHA sur mon invitation, ou pour nos discussions dématérialisées (et j'en oublie bien trop) : Jean-Dominique Delle Luche, Torsten Hiltmann, Jacques Paviot, Jayne Wackett, Laurent Hablot, Carlos Pereira, Jean-Daniel Mougeot, Francesca Aceto, Charlotte Kempf, Maxime Emion, Charles-Alban Horvais, Danièle Sansy...

A la manière dont j'ai grandi, je remercie le plus simplement et le plus chaleureusement possible mes parents qui ont constamment œuvré pour que j'en arrive à ce point et qui, bien que je ne sois guère convaincu que cela soit de mon fait, en tirent une grande fierté, sans contrepartie aucune.

Enfin, je ne saurais achever cette inévitable étape sans énoncer celle qui, le 8 octobre 2016, par un simple « oui » devant le Maire de notre commune de Normandie, est devenue ma femme. Après tant d'années passées ensemble, elle a toujours été un véritable garde-fou dans les moments les plus critiques, de même qu'un soutien indéfectible et un moteur perpétuel dans l'avancement de ce travail.

## Introduction

### Les pas d'armes, jeux politiques ? Jeux sociaux ? Jeux culturels ?

...il entreprist, par liscence et congiet de tres hault et très puissant prince son souverain seigneur et parein, Phelippe duc de Bourgogne et de Brebant, faire un pas sur une fiction de faerie<sup>1</sup>. Tels sont les propos de l'auteur inconnu du manuscrit 104 de la BU de Lille qui résumement au mieux, selon nous, ce qu'est le Pas d'armes<sup>2</sup>. Nous décelons dans cette courte citation les caractéristiques premières de cet exercice nobiliaire qu'Armand Strubel qualifie de « tournoi entre le romanesque et le théâtral »<sup>3</sup>.

Caractéristique et représentatif de la noblesse du XVe siècle, le Pas d'armes représente un entre-deux culturel : il est à la fois le témoignage de la vivacité des traditions chevaleresques, encore très présentes, de la persistance d'une culture nobiliaire basée sur des modèles littéraires apparus aux XIIe et XIIIe siècles, de même que le reflet des évolutions militaires, culturelles et politiques qu'ont subi les cours princières occidentales en cette fin du Moyen Age. En y regardant de plus près, si les chevaliers sont de mieux en mieux protégés<sup>4</sup>, les armes utilisées restent classiques et peuvent apparaître obsolète au regard des évolutions techniques présentes au sein des armées, au premier rang desquelles, l'artillerie<sup>5</sup>. En cela, le Pas s'inscrit dans la

---

<sup>1</sup> BU Lille, ms.104, fol. 22r.

<sup>2</sup> Avant toute chose, il est nécessaire de préciser que, pour éviter à la fois les redondances et la confusion avec la négation « pas », nous faisons le choix d'utiliser le terme « Pas » comme qualificatif de « Pas d'armes ».

<sup>3</sup> Armand STRUBEL, « Le pas d'armes : le tournoi entre le romanesque et le théâtral », *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui, Moyen âge et Renaissance (115<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Avignon, 1990)*, Paris, 1991, p. 273-284.

<sup>4</sup> Trop peut-être. Nombreux sont les chroniqueurs et mémorialistes à souligner l'épuisement des chevaliers dû à leur équipement de plus en plus lourd et volumineux. Voir notamment Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, Henri Courteault (ed.), 1893, p. 152 : « Et, pour ce qu'il faisoit un peu de chaleur, le Roy [Charles VII], voyant qu'il avait rompu ses trois lances, obtemperant à monsieur le connestable et à monsieur du Maine, qui a laditte jouxte le servoint, se passa de plus jouxter pour ledit jour... ».

A propos de l'armement offensif et défensif, voir Claude Gaier, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, 2 vol., Bruxelles, 1995. Voir également le catalogue d'exposition *Kaiser Maximilian I. Der letzte Ritter und das höfische Turnier*, Sabine Haag (dir.), Schnell & Steiner, Regensburg, 2014.

<sup>5</sup> Il est à noter que l'artillerie, légère, trouve également sa place au sein des pratiques et des sociabilités ludiques. Si dans le Royaume de France les armes à feu restent réservées, semble-t-il, à un usage exclusivement belliqueux tandis que les concours d'archerie connaissent un réel succès en Flandre, il en va tout autrement dans le Saint-Empire. En effet les concours de tir à l'arquebuse semblent émerger en parallèle des concours d'arc et d'arbalète au XVe siècle et semblent connaître un grand succès auprès de la bourgeoisie et de la noblesse impériale. Il est à souligner la très grosse (2 vol., 1198 pages) et très belle thèse de Jean-Dominique Delle Luche, *Le plaisir des*

lignée des exercices militaires visant à entretenir et à canaliser l'appétit des chevaliers pour les arts militaires. Sorte d'apogée des divertissements<sup>6</sup> chevaleresques, le Pas n'en demeure pas moins une version « bâtarisée » sacrifiant véritablement l'entraînement guerrier pur, à la base de ces jeux agonaux, aux jeux de pouvoir et de représentation.

Trop zélé serait celui qui affirmerait qu'il ne s'agit là que d'une simple évolution esthétique du tournoi ou de la joute, incarnée par un énième divertissement sorti de l'imagination débordante d'un groupe social sur le déclin.

Le Pas constitue un sujet d'étude tout à fait particulier. Contrairement à ce que peuvent laisser penser les apparences, ce n'est pas une simple évolution de la joute et du tournoi, bien qu'il en reprenne les formes, les codes et les règles. Comme ses prédécesseurs, ce « jeu »<sup>7</sup> chevaleresque joue un rôle prépondérant dans les stratégies politiques et diplomatiques dans les cours princières dans lesquelles il apparaît et se développe. Toutefois, son utilisation est toute autre. Là où joutes et tournois interviennent pour ponctuer des traités de paix, pour conclure des alliances commerciales ou pour sceller des alliances matrimoniales, le Pas a pour but de resserrer les liens entre le Prince, sa noblesse et ses alliés, potentiels ou affirmés. Ainsi, différents Pas furent organisés à des moments clés de la vie de certaines cours princières, comme après les

---

*bourgeois et la gloire de la ville. Sociétés et concours de tir dans les villes du Saint-Empire, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat préparée sous la direction de M. Pierre Monnet, soutenue le 30 novembre 2015 à l'EHESS. Concernant les concours de tir en Flandres, voir Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996, p. 195-197.

<sup>6</sup> Précisons d'emblée que nous utiliserons « divertissement » comme un qualificatif des Pas d'armes, au même titre que « fêtes de chevalerie », « exercices d'armes », « événements ». Au-delà du caractère « amusant », il n'en demeure pas moins un moment hors du temps, à la fois sérieux, politique et divertissant pour le public.

<sup>7</sup> Nous utilisons ici, et utiliserons tout au long de notre développement, le terme de « jeu » pour désigner le Pas dans sa globalité, étant à la fois un moment « à part » de la vie quotidienne, délimité temporellement (notamment par les lettres d'armes) et spatialement (se déroulant, dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, dans un cadre purement urbain), et répondant à un certain nombre de critères et de règles qui nous permettent de le qualifier de « jeu », malgré les enjeux politiques et économiques qu'il revêtait. Ce choix s'explique, principalement, par le fait que nous faisons partie du groupe de recherche « Spiele und Wettkämpfe in der mittelalterlichen Soziabilität » de l'Institut Historique Allemand de Paris, institut grâce auquel nous avons bénéficié, de 2014 à 2017, d'un contrat doctoral. Ce groupe de recherche, dirigé par le docteur Vanina Kopp, est composé, en sus, de Constanze Buyken (Heidelberg) et de nous-même, a pour but d'étudier la fonction intégrative et sociale des jeux et des compétitions médiévales. Ce groupe de recherche s'est, dès le début, basé sur les riches, mais parfois controversées, études et tentatives de définitions du jeu. En cela, notre réflexion est grandement inspirée par les auteurs qualifiables de classiques que sont, en premier lieu, Roger Caillois et Johan Huizinga. Voir Roger Caillois, *L'Homme et le sacré, le Masque et le Vertige*, Paris, Gallimard, 1963 ; Johan Huizinga, *Homo Ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1951. Pour aller plus loin et afin de nous donner une vision bien plus large du jeu, nous nous sommes également intéressés de près à de nombreuses réflexions historiques et anthropologiques comme celles de Mikhaïl Bakhtine, sur le Carnaval et les fêtes populaires, celles d'Erika Fischer-Lichte sur la performativité, ou encore celles de Roberte Hamayon, sur le jeu. Voir, en particulier, Mikhaïl Bakhtine, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970 ; Erika Fischer-Lichte, *Performativität. Eine Einführung*, Bielefeld, Editions Kulturwissenschaft, 2012 ; Roberte Hamayon, *Jouer, une étude anthropologique*, Paris, Bibliothèque du MAUSS, 2012.

revers italiens de René d'Anjou au milieu du XVe siècle<sup>8</sup>, lors de l'alliance politique et matrimoniale de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York en 1468<sup>9</sup> ou encore lors de l'abdication de Charles Quint en faveur de son fils Philippe<sup>10</sup>. Toujours est-il que le Pas, à l'image des ordres de chevalerie tardifs (Croissant, Toison d'or...) vient affirmer la supériorité du Prince, qu'il soit, ou non, l'organisateur officiel des Pas d'armes ayant cours dans ses terres<sup>11</sup>.

## Les Pas d'armes : des jeux comme les autres ?

Au fil de nos recherches, nous avons développé certaines affinités avec les théories du jeu, et en particulier celles de Roger Caillois, dans le sens où, par son classement sans doute trop rigide, il a le mérite de présenter une typologie des jeux et des pratiques ludiques. Selon son classement, le jeu, ou plutôt le *ludus*, est divisible en quatre catégories : *Agôn* = Compétitions ; *Alea* = Hasard ; *Mimicry* = Masque/Théâtre ; *Illinx* = Vertige<sup>12</sup>. L'étude des composantes de chacune de ces catégories permet de distinguer le Pas des autres divertissements médiévaux, et en particulier nobiliaires. Aspects agonaux et aléatoires caractérisent parfaitement les divertissements chevaleresques traditionnels tels que la joute, le tournoi, la quintaine... Cependant, le Pas se distingue par son aspect littéraire, poétique et fantastique ; en somme, par ses éléments relevant de la *Mimicry*. Ceux-ci viennent se superposer à l'*Agôn* et à l'*Alea*. C'est

---

<sup>8</sup> En 1445, René célèbre les noces de ses deux filles Marguerite et Yolande, avec respectivement le roi Henri VI d'Angleterre et le comte de Vaudémont Ferry II de Lorraine, avec qui un contentieux persiste à propos de la possession du duché de Lorraine. Cette union, ponctuée par le Pas de Nancy, en présence du roi de France Charles VII, permet à René d'affirmer les liens puissants avec la noblesse française après l'échec de son intervention en Italie et la perte de la Sicile (même s'il garde le titre de Roi de Sicile) trois ans plus tôt.

<sup>9</sup> Charles, tout jeune duc de Bourgogne (Philippe le Bon meurt la même année) et veuf depuis trois ans à peine, fait organiser le Pas de l'Arbre d'or par son demi-frère Antoine, le Grand Bâtard de Bourgogne. Par là même, il forge une puissante alliance, du moins au début, avec la nouvelle dynastie du royaume d'Angleterre.

<sup>10</sup> En 1549 a lieu le dernier Pas, répondant au nom de Harangue de Binche, dont la trace nous soit parvenue. Organisé à Binche, il a pour but de resserrer les liens familiaux et féodaux autour du nouveau duc qui, en remportant le pas, se voit présenté comme l' élu et comme le successeur légitime de Charles à la tête du royaume d'Espagne : « Estant le chevalier venant sy bien fortuné, Comme dieu, par sa sainte grâce, le veulle permettre, qu'il thire hors la dicte espée, doibt bien retenir de point en point l'instruction que le dict patron lui donnera laquelle instruction doibt estre thirée hors, comme l'on dict de la prophétie escripte ès columpnes, à ce que seurement il puisse passer au chasteau ténébreux devant se disparoir hors la nuée qui le couvre, aultrement grant mal et inconvenient lui en pourroit advenir ». Sauef Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint, par les chevaliers errants de la Gaule Belgique. Bruxelles et Binche, 1549. Un document viennois inédit », *Les Cahiers Binchois*, Revue de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche, 17, 2000, p. 59.

<sup>11</sup> Notons qu'il s'agit d'une des grandes différences entre les Pas angevins et bourguignons. René d'Anjou fut le prince qui organisa le plus de Pas d'armes en son nom propre. Le duc de Bourgogne, de son côté, n'en organisa aucun mais participe grandement à leur financement. Il s'octroie, de plus, un droit de regard quant à leur organisation. Ainsi le Pas de la Dame Sauvage (Gand, 1470) fut-il changé trois fois de lieu (Bruxelles, puis Bruges et enfin Gand) selon sa volonté. Les rois de France, eux, font office d'exception, dans le sens où Charles VIII finance le Pas de Sandricourt (1493), tandis que François d'Angoulême, puis roi de France, organisa les Pas de l'Arc Triomphal (1514) puis du Camp du Drap d'or (1520)

<sup>12</sup> Roger Caillois, *Ibid.*, p.

ici, nous semble-t-il, ce qui donne ce caractère si particulier au pas d'armes. Dans son essence même, et dans sa conception, le Pas implique un réel aspect théâtral issu des romans chevaleresques dont s'est inspiré l'entrepreneur et, par extension, les autres participants. Si joutes et tournois offrent au public une certaine mise en scène, le Pas offre de son côté un véritable spectacle au public et aux participants, plongés dans une fiction littéraire et théâtralisée à laquelle chacun accepte sciemment de contribuer. C'est par là même qu'apparaît le caractère ludique de ce divertissement. Cette fiction est, dans le cas du Pas, relayée par les éléments du décor, par l'apparition de personnages issus de l'imaginaire (géants, licornes, griffons, cygnes géants, sagittaires...) ou auxquels sont prêtés une certaine valeur fantastique et romanesque (nains, hommes et femmes sauvages, pucelles).

Cependant, la catégorisation de Caillois, si elle donne un cadre clair et simple pour l'étude du jeu, a le grand inconvénient d'exclure nombre de pratiques que nous pouvons considérer comme jeux. Ainsi certains jeux enfantins ou animaliers, faisant partie intégrante de l'éducation et de l'apprentissage, s'en voient mis de côté d'emblée.

Plus large, la définition de Johan Huizinga offre la possibilité de considérer comme jeu des pratiques qui, à première vue, n'ont rien de ludiques. Il définit ainsi le jeu comme un espace borné dans le temps et l'espace, défini par des règles strictes, quasiment immuables mais fragiles, qui risquent de se briser si un élément vient en perturber le déroulement.

Guillaume Leseur, rapportant les chapitres du Pas de Nancy, souligne :

« C'est à savoir à XII courses et six lances rompues de chacun survenant ou autant que on pourroit rompre de lances en faisant lesdites XII courses ; car, se plus y en pouvoit avoir que le nombre des six, c'estoit à l'honneur et à l'avantage de celui qui les pouvoit rompre, mais que elles fussent bien rompues, sans fraude et deshonneste atteinte, en lieu non prohibé ne deffendu »<sup>13</sup>.

A suivre la définition de Huizinga, tout contrevenant à ces règles fait figure de mauvais joueur qui, selon l'auteur, brise le temps du jeu en transgressant les règles de manière volontaire.

« Et, pour ce qu'il faisoit un peu de chaleur, le Roy [Charles VII], voyant qu'il avoit rompu ses trois lances, obtemperant à monsieur le connestable et à Monsieur du Maine, qui à laditte jouxte le servoint, se passa de plus jouxter pour ledit jour (...) »<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. Henri Courteault, 1893, p. 145.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 152.



Ainsi, en suivant la logique de Huizinga, le Pas de Nancy aurait dû prendre fin puisque le roi de France Charles VII agît contre les règles en décidant d'arrêter le jeu au bout de trois lances au lieu de six. Cependant, il n'en est rien et les combats reprennent. La définition de Huizinga semble ici atteindre une première limite. L'exclusion du mauvais joueur, surtout s'il la décide de son propre chef, permet au jeu de reprendre son cours normal.

En reprenant le développement de l'auteur, les parties de dés, les jeux enfantins comme la Marelle ou encore les affrontements, parfois violents, des chiots ou des chatons font donc partie intégrante du *ludus*, du jeu. Plus important encore, ce dernier se définit comme étant à la base de toute forme de civilisation. Il la crée et l'incarne, voir la représente. Le jeu est un moment « à part », hors du temps, des règles établies et accepté par tous les participants, qu'ils soient acteurs ou spectateurs du jeu en cours. Ainsi, le pas d'armes semble convenir à cette définition. Nous pouvons aller plus loin grâce à la marge de manœuvre offerte par Huizinga. Dans sa démonstration, parfois contestable<sup>15</sup>, il dépasse à raison la dichotomie jeux/sérieux. Ainsi, il considère les rites religieux comme relevant du *ludus*, malgré leur sérieux évident. En effet, le jeu sérieux relève toujours du ludique s'il est dans un espace circonscrit, réglé et temporaire. En toute logique, une procession, la prière, ou même les jugements relèvent tous du ludique. De fait, les stratégies politiques et diplomatiques peuvent être considérées comme des jeux. Ne parle-t-on pas de jeu diplomatique ou de jeu politique ?

Cependant, la définition de Huizinga accepte ici une seconde limite<sup>16</sup>. Si le tournoi, la prière, la politique, le droit relèvent du *Ludus*, en cela qu'ils sont hors de la vie quotidienne, réglés, circonscrits et définis dans et par le temps, qu'en est-il réellement pour ceux qui les pratiquent tous les jours ? La fin du Moyen Âge voit émerger des chevaliers tournoyeurs que nous pouvons quasiment considérer comme professionnels. Si le tournoi ou le Pas marque le point culminant de leur pratique, moment de consécration, de mise en avant de leur entraînement ; est-il réellement perçu comme un jeu par celui qui le pratique ainsi ? Il semble

---

<sup>15</sup> « On se sent un peu perdu dans tout cela, dans cette diversité d'évocations à quoi s'applique un seul et même mot : « jouer ». Ceci, surtout, dans le premier chapitre qui devrait être éclairant. Mais on a le sentiment que trop d'alluvions, entraînées par trop de fleuves venus des quatre vents de l'horizon, y convergent et s'y entassent. Richesse du sujet, oui. Mais glissement, parfois, d'un compartiment dans le compartiment voisin. Et quand on se sent glisser, on ne trouve pas toujours, tendue, la forte main qu'on voudrait saisir pour s'arrêter, ferme sur ses jambes, se stabiliser et juger, lucidement ». Voir Lucien Febvre, « Un moment avec Huizinga [Johan Huizinga, *Homo ludens*] », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 4, 1951, p. 494.

<sup>16</sup> Sur les limites du travail de Johan Huizinga, voir en particulier Maurice Keen « Huizinga, Kilgour and the Decline of Chivalry », P.M. Clogan (ed.), *Medievalia et Humanistica Studies in Medieval and Renaissance Culture*, Cambridge, 1977, p. 1-20.

que cette définition se heurte aux questions de perception et de ressentit que nous n'avons, bien évidemment, pas l'intention ni la prétention de définir ici.

## **Le pas d'armes : un vecteur de lien social**

Comme tout « jeu », et en suivant les théories précédemment énoncées, le Pas met en lien les joueurs / participants qui jouent ensemble selon un cadre géographique, temporel donné et régulé. Qu'il s'agisse des membres de l'assistance ou de ceux qui combattent, tous participent d'un même groupe ludique, obéissant aux mêmes règles fictives. Peuvent alors se côtoyer, de près et/ou de loin, gens du peuple et grands seigneurs, bourgeois et dames nobles. Il s'agit là d'une caractéristique commune à l'ensemble des exercices chevaleresques, qui toutefois prend une autre dimension dans le cadre du Pas. En effet, les enjeux sont bien plus importants ici, et la présence de certaines figures révèle des desseins plus grands. Comme il en sera question à la fin de ce présent travail de recherche, voir le duc de Savoie aux côtés de Philippe le Bon en 1443, ou encore celle de Ferry II de Lorraine dans le groupe des tenants mené par René lors de plusieurs Pas angevins donne à voir les liens qui unissent ces personnes, et nous permet de pousser plus avant les investigations quant aux raisons de leur présence. Si la crise papale du milieu des années 1440 n'impactait pas tant la famille de Savoie, il n'est pas certain que le chef de la mesnie savoyarde ait été présent comme juge du Pas de l'Arbre de Charlemagne aux côtés de son cousin et homologue bourguignon. De même, si les tensions entre René et Ferry n'étaient pas encore si vivaces, et ce malgré l'union matrimoniale des deux familles devant apaiser leurs relations, quelles raisons pousse René à systématiquement garder sous contrôle son gendre, alors même que de nombreux seigneurs plus importants dans l'entourage ducal alternent leur appartenance entre les tenants et les assaillants ? Notre thèse a pour but, notamment, de mettre au jour ces faits aussi bien que leurs origines et leurs explications.

## **Un état des sources en demi-teinte**

Toutefois, pour parvenir à cela, parmi d'autres projets que nous avons, par la présente, engagé, il nous faut composer avec un ensemble de sources restreint et pour le moins disparate et inégal, tant en ce qui concerne leur origine qu'à propos de la qualité des informations contenues.

Concernant leur nature, celles-ci sont de trois ordre : littéraires, iconographiques et économiques. Primant sur les deux autres types, tant par leur nombre que par les informations délivrées, les sources littéraires constituent le cœur de notre recherche. Certes, il ne s'agit pas ici de sources inédites pour la plupart, et les éditions et études qui en ont été faites, tout au long des XIXe, XXe et XXIe siècles, ont déjà mis en exergue le caractère lacunaire de nombre d'entre elles. Toutefois, celles-ci nous offrent plus de détails et de renseignements que les sources comptables et iconographiques, trop peu nombreuses pour constituer un corpus exhaustif et ne livrant que difficilement, de fait, leurs informations.

Toutefois, au regard des éléments pertinents concernant les Pas, ceux contenus dans les mémoires, chroniques et autres histoires ne sauraient être totalement complètes. Par-là, nous entendons que seuls les éléments intéressant les auteurs au moment de leur rédaction, ou ceux ayant pu être captés par ceux-ci dans le feu de l'action, transparaissent dans les textes. Il est, dès-lors, nécessaire d'avoir recours aux autres types de sources pour se faire une idée plus précise et pousser plus loin nos recherches. A titre d'exemple, si le texte de Louis de Beauvau, à propos du Pas de Tarascon (1449) nous apprend que la Bergère, Dame du Pas, est une jeune femme vêtue de damas gris, de même que les « pastours »<sup>17</sup>, celui-ci ne nous apprend rien à propos de l'identité de la jeune femme ni du coût ou du fabricant des draps ayant servis aux « acteurs ». Il faut dès lors se rapprocher des sources comptables pour savoir que la Pastourelle est jouée par Isabelle de Lenoncourt, ainsi que l'identité de l'artisan, Pierre Guiot, et le coût de la commande<sup>18</sup>.

Au titre des documents inédits, ou du moins peu étudié, nous avons utilisé le manuscrit su Pas de Sandricourt (1493), dont une copie fautive et adaptée a été réalisée par Marc de Vulson de la Colombière<sup>19</sup>. Ce manuscrit, fort beau et agrémenté de onze miniatures, nous offre un des aperçus les plus complets et les plus précis que nous ayons dans notre corpus. Il s'agit d'une relation réalisée par un témoin direct de l'événement, le héraut Orléans, dont le texte

---

<sup>17</sup> Louis de Beauvau, *Le Pas de Tarascon*, Paris, BNF, ms. fr. 1974, fol. 72-73.

<sup>18</sup> « A Pierre Guiot, chaussetier, le XIe jour dudit mois [juin 1449], par ses parties après déclairées, LXV florins VI gros IIII patacz, c'est assavoir : pour VII cannes II paulmes et demi de gris de Lisle, donné par ledit seigneur à Philippe de Lenoncourt et Philibert de Laygue, escuiers, pour faire couvertes et housseures de leurs destriers, leurs bas de jacquettes et autres choses à eulx necessaire pour tenir le pas de la Pastourelle, à raison de V florins VI gros la canne, valent XXXIX florins X gros IIII patacz ; à lui, pour une autre pièce de gris de Bésiers, contenant XI cannes, pour faire les jacquettes de leurs serviteurs à la jouste, à raison de II florins III gros la canne, valent XXV florins VIII gros ; Qui est tout la dicte somme de LXV florins VI gros IIII patacz, par certification dudit seigneur de Mallelièvre et quittance, etc », Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 82.

<sup>19</sup> Il a également proposé une copie partielle et adaptée du manuscrit du Pas de Saumur (Joyeuse Garde, 1446) dans son *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, destiné au Cardinal de Mazarin.

original était destiné à son duc de tutelle. Il s'agit là d'un document précieux pour lequel nous avons émis le projet d'une édition dans le futur, tant il nous semble important pour la connaissance des Pas d'armes et de leur complexité, en témoigne la partie « Aventure » qu'il contient<sup>20</sup>.

## Eléments bibliographiques sur les Pas d'armes<sup>21</sup>

Le Pas d'armes reste toutefois un élément relativement méconnu des politiques festives et diplomatiques des grands princes de la fin du Moyen Âge. De manière générale, le Pas est inclu, comme de nombreux divertissements chevaleresques tels l'emprise d'armes, dans le binôme « joutes et tournois », ne semblant être qu'une simple variante de ce qui existe déjà. En témoigne la récente étude de René Cintré sur *Jeux, réjouissances et distractions au Moyen Âge*<sup>22</sup>. Si l'ouvrage est synthétique (159 p.) et brasse une large série de thème, ce qui induit forcément des raccourcis ou des simplifications, l'auteur tombe dans l'écueil abordé ci-dessus en affirmant : « Et cet esprit [chevaleresque] perdurait à travers la pratique des joutes et des tournois, autrement appelés « pas d'armes » ou « emprises d'armes » [...] »<sup>23</sup>. Alors certes, l'ouvrage est à destination du grand public, mais il n'empêche que cette confusion est symptomatique du flou qui existe dans la délimitation de chaque exercice qui reprennent, globalement, la forme de la joute ou du tournoi mais qui n'en sont pas réellement.

Dans l'historiographie historique française, la dominante est clairement d'inclure les Pas dans une étude générale des divertissements chevaleresques. Avec les études de Jacques Heers<sup>24</sup>, dans le dernier quart du XXe siècle, les tournois et les fêtes chevaleresques connurent un essor historiographique considérable. Les tournois, au sens large du terme, apparaissent désormais comme des éléments d'histoire nécessaires à la compréhension des mœurs

---

<sup>20</sup> L'Aventure, récit à la lisière du réel et fictionnel, introduit et justifie la mise en place du Pas et des références littéraires qu'il comporte. Il en sera plus longuement question dans notre chapitre 5.

<sup>21</sup> Notons que nous faisons ici le choix de ne nous concentrer uniquement sur l'historiographie française, bien que la recherche « étrangère » détient son lot d'ouvrages remarquables sur le sujet. A ce propos, voir en particulier : Ruth H. Cline, « The Influence of the Romances on Tournaments », *Speculum*, 20, 1945, p. 204-211 ; Richard Barber et Juliet Barker, *Tournaments, Joust, Chivalry and Pageants in the Middel Ages*, Woodbridge, The Boydell Press, 1989 ; Stefan Matter, *Reden von der Minne. Untersuchungen zu Spielformen literarischer Bildung Zwischen verbaler und visueller Vergegenwärtigung anhand von Minnereden und Minnerbildern des deutschsprachigen Spätmittelalters*, Tübingen et Bâle, Bibliotheca Germanica, 59, 2013.

<sup>22</sup> René Cintré, *Jeux, réjouissances et distractions au Moyen Âge*, Rennes, Editions Ouest-France, 2018.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>24</sup> Notons principalement : Jacques Heers, *Fêtes. Jeux et joutes dans les sociétés d'occident à la fin du Moyen Âge*, Montréal, PIEM, 1971.

médiévales et faisant partie intégrante du folklore du Moyen Age. Il vit dans les fêtes chevaleresques une véritable mise en scène du pouvoir. Il fut également l'un des premiers à se pencher sur la question des tournois bourgeois, sans toutefois mettre en avant la dimension politique de ces fêtes. Ses études faisant office de précurseuses ont influencé nombre de recherches.

La première d'entre elle qu'il faut souligner est la thèse de Jean-Pierre Jourdan sur *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XVe siècle*<sup>25</sup>. L'auteur, bien qu'historien de l'art, propose une étude historique poussée de chaque composante (humaine<sup>26</sup> ou matérielle) et développe une réflexion socio-économique<sup>27</sup> des fêtes d'armes en général en adoptant une approche descriptive. Il est l'un des premiers à poser la question du paraître, de son coût et surtout de son importance sociale et politique au sein des divertissements nobiliaires ; de même qu'il vient, avec Juliet Vale<sup>28</sup> et Juliet Barker<sup>29</sup>, replacer la question des fêtes au cœur du dispositif politique.

Au milieu des années 1990, c'est Evelyne Van Den Neste qui, dans l'édition de sa thèse de doctorat, réalisée à l'École des Chartes, aborde la question du lien entre fêtes et stratégies politiques<sup>30</sup>. Etudiant principalement les fêtes bourgeoises de l'Épinette, elle met en exergue le rôle politique, économique et social que jouaient ces fêtes, aussi bien au sein de la municipalité que du duché en poussant plus avant ses investigations quant au lien particulier qu'entretenaient les ducs de Bourgogne avec les jeux chevaleresques ainsi qu'avec ses villes. Son étude à également le mérite de faire le lien avec le rôle crucial de l'aspect ludique dans la domination et le renforcement du pouvoir ducal sur les villes au XVe siècle, de même qu'avec la grande perméabilité de l'élite urbaine envers les apports culturels nobles, en particulier avec la culture chevaleresque et ses codes. Ainsi, la mise en place des Pas d'armes et l'accueil particulièrement enthousiaste au sein des villes se comprend à la lumière de ces recherches.

En 2009, Sébastien Nadot soutient une thèse de doctorat à l'EHESS, *Emprises, joutes et pas d'armes en Castille, Bourgogne et France (1428-1470)*, de laquelle il tire deux ouvrages,

---

<sup>25</sup> Jean-Pierre Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XVe siècle*, thèse de 3e cycle sous la direction de Mme Annie Prache, Paris IV, 1981.

<sup>26</sup> Notons que Jean-Pierre Jourdan propose dans sa thèse de doctorat une étude de la Héraudie et précise les nuances des rôles respectivement attribués aux Poursuivants, Hérauts, Maréchaux et Rois d'armes.

<sup>27</sup> Voir notamment le chapitre 5 « Les fêtes de chevalerie ou le coût du paraître », *Ibid.*, p.203.

<sup>28</sup> Juliet Vale, *Edward III and Chivalry, chivalric and its context (1270-1350)*, Woodbridge, 1983.

<sup>29</sup> Juliet Barker, *The tournament in England, 1100-1400*, Woodbridge, 1986.

<sup>30</sup> Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996.

l'un en 2010, *Rompez les lances ! Chevaliers et tournois au Moyen Âge*<sup>31</sup>, et le second en 2012, *Le Spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*<sup>32</sup>. L'auteur, dans ces deux ouvrages, aborde le Pas sous l'angle de l'histoire sportive, physique, n'hésitant pas à employer, en 2010, un vocabulaire issu de cette pratique : « A l'issue de ce combat, l'emprise du Bracelet d'or prend fin, mais, en dépit de sa blessure, Jacques, qui continue de vouloir jouter, annonce la tenue prochaine du pas d'armes de la Fontaine aux Pleurs, une autre forme de joute « à domicile » »<sup>33</sup>. Le postulat initial de l'historien est que le sport existait déjà au Moyen Âge, et que le tournoi, au sens large, en constitue le meilleur exemple. En 2012, il s'intéresse de près à la période qui voit naître et se développer les Pas d'armes jusqu'à leur paroxysme, à savoir 1428-1470, avec une longue étude des Pas castillans, et en particulier du Passo Honroso, organisé à Orbigo en 1434 par Suero de Quiñones. Là encore, son approche est délibérément sportive, au détriment d'une approche littéraire, théâtrale et culturelle.

Toutefois, il est particulièrement intéressant de constater que les Pas d'armes furent rapidement plus étudiés par les chercheurs en littérature que par les historiens « traditionnels ». En 1991, deux articles font date pour l'histoire des Pas d'armes car ils mettent en exergue le caractère littéraire et théâtral de l'exercice et impulsent de nouvelles recherches en la matière. Le premier, « L'Influence du roman chevaleresque français sur le pas d'armes »<sup>34</sup>, par Annette Lindner, met à juste titre la grande influence de la littérature sur le Pas d'armes. Dans sa thèse de doctorat<sup>35</sup>, Annette Lidner souligne :

« Pierre de Bauffremont, au début du Chapitre de l'Arbre de Charlemagne, signale que son souhait et son intention est de protéger et défendre un « pas ». Il s'agit d'une situation militaire classique qui est recrée : cela devait être un lieu stratégique, un passage ou un pas, qu'il défend contre ceux qui viennent. Dans les Chroniques et les épopées du Moyen Âge, cette situation militaire est répandue. Le plus ancien exemple est celui de Roland : après la campagne espagnole de Charlemagne, à l'instigation du traître Ganelon, Roland, le neveu de Charles, et l'arrière-garde ont organisé le passage depuis l'Espagne vers la France, à Roncevaux contre les sarasins »<sup>36</sup>.

---

<sup>31</sup> Sébastien Nadot, *Rompez les lances ! Chevaliers et tournois au Moyen Âge*, Paris, Autrement, 2010.

<sup>32</sup> Sébastien Nadot, *Le Spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012.

<sup>33</sup> Sébastien Nadot, *Rompez les lances !... op. cit.*, p. 121.

<sup>34</sup> Annette Lindner, « L'Influence du roman chevaleresque français sur le pas d'armes », Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes, Turnhout, Brepols, 31, 1991, p. 67-78.

<sup>35</sup> Annette Lidner, *Die pas d'armes. Eine Form des Turniers im burgundischen Raum im 15. Jahrhundert* », Thèse de doctorat de l'Université de Stuttgart, sous la direction de A. Nitschke et de W. Stürner, 1990.

<sup>36</sup> « Pierre de Bauffremont verkür Jet gleich zu Beginn seiner Kapitel zum Das de l'Arbre Charlemagne, daß es sein Slunsch und seine Absicht sei, einen « pas » zu bewachen und zu verteidigen. Hier wird eine klassische militärische Situation nachgestellt: Es soll eine strategische Position, ein Paß oder Durchgang, gegen alle, die kommen, verteidigt werden. In Chronik und Epik des Mittelalters ist diese militärische Situation ein verbreitetes

Et c'est là un élément primordial qu'elle développe dans son article : le Pas d'armes est un témoin de la vivacité de la culture chevaleresque au sein des cours princières. En tant qu'élément d'importance, le Pas, ainsi que les autres exercices ludiques, sert de vecteur de cette culture.

Le second article que nous souhaitons ici mettre en avant est celui d'Armand Strubel, « Le pas d'armes : le tournoi entre le romanesque et le théâtral »<sup>37</sup>. L'auteur met en avant le caractère hybride du Pas : pas tout à fait un tournoi, pas non plus une représentation théâtrale ni une réelle aventure romanesque. C'est là un point important que nous développons dans la suite de ce travail et qui trouve ses fondations dans cet article. Armand Strubel met en exergue le rôle majeur des goûts de l'époque pour la littérature chevaleresque et du théâtre dans l'organisation des Pas qui deviennent, en définitive, une forme inédite de divertissement. Cependant, cet article oublie quelque peu le symbolisme du Pas, la multitude de codes figurés, de messages cachés, de références subtiles, éléments qu'Alice Planche avait souligné en 1975 à propos du Pas de la Fontaine des Pleurs<sup>38</sup>.

Plus récemment, en 2010, Michelle Szkilnik, Anne Rochebouet et Chloé Horn, trois chercheuses en littérature, ont édité deux manuscrits relatant le Pas du Perron Fée (1463), à savoir le manuscrit 5739 de la BNF et le manuscrit 104 de la Bibliothèque Universitaire de Lille<sup>39</sup>. Dans leur introduction, les autrices rappellent :

« Le pas repose en général sur un scénario d'inspiration romanesque : le chevalier prétend prendre la défense d'un lieu, île, fontaine, arbre, perron, au nom d'une dame à qui il a fait hommage. Dans les romans, arthuriens particulièrement, le motif du chevalier contraint par quelque coutume néfaste de défendre un passage périlleux est commun. Brodant sur le motif romanesque, les vrais chevaliers du XVe siècle désireux d'asseoir leur renommée imaginent des situations variées qui vont leur permettre de reproduire les exploits héroïques de personnages fictifs [...] Le pas, minutieusement monté par son organisateur, n'a finalement pas grand-chose à voir avec la situation romanesque. Il s'agit d'abord d'une

---

Bild. Das früheste Beispiel birgt wohl das Rolandslied : Nach dem spanienfeldzug Karls des Großen soll, durch den verräter Ganelon angezettelt, der Neffe Karls, Roland, zusammen mit der Nachhut den Übergang von spanien nach Frankreich bei Roncesvalles gegen die sarazenen halten. *Ibid.*, p. 99.

<sup>37</sup> Armand Strubel, « Le pas d'armes : le tournoi entre le romanesque et le théâtral », *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui, Moyen Âge et Renaissance (115<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Avignon, 1990)*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1991, p. 273-284.

<sup>39</sup> *Le Pas du perron fée (Édition des manuscrits Paris, BnF fr 5739 et Lille BU 104)*, éd. Chloé Horn, Anne Rochebouet et Michelle Szkilnik, Paris, Champion, CFMA, 169, 2013.

représentation théâtrale avec décors élaborés et riches costumes, mise en scène soignée, dialogues écrits à l'avance. Dans un pas, rien n'est laissé à l'aventure paradoxalement »<sup>40</sup>.

C'est là un élément important pour la compréhension des Pas d'armes : il s'agit d'un événement réglé, calibré presque, qui ne laisse rien au hasard, sauf peut-être le résultat final de l'événement et qui se base sur une fiction romanesque pour se développer et s'en affranchir.

## **Des duchés d'« Anjou-Bourgogne » à l'espace « France-Empire » : 1443-1549**

Il s'agit là, en réalité, d'un point intéressant à notre sens. En effet, au-delà de la dimension historique, le fait que ce manuscrit n'ait pas été étudié pour lui-même montre que les études portant de près ou de loin aux Pas d'armes ont circonscrit ces derniers à la période où ils furent les plus nombreux et pour laquelle nous disposons du plus grand nombre de sources. Sans grande surprise, cette période correspond à l'arrivée des Pas au royaume de France et à leur apogée, sous l'égide de deux des ducs les plus importants du royaume. De 1443 à 1477, ceux-ci sont l'apanage des ducs d'Anjou et de Bourgogne, et il est vrai que ceux-ci ont une certaine tendance à éclipser ceux organisés précédemment et plus tardivement alors même que les cours organisatrices disposent d'un statut plus important que celui des deux duchés. En effet, fort méconnus sont les Pas organisés à la cour de Castille dans les années 1430-1460, de même que ceux organisés par la cour de France et celle du Saint-Empire, de 1491 à 1549.

S'il est vrai que nous faisons, à dessein, l'impasse sur les Pas ibériques, nous nous concentrons, au cours de ce travail de recherche, à l'étude des Pas français et impériaux, en supplément des Pas angevins et bourguignons, amenant ainsi notre champ temporel à explorer plus d'un siècle de divertissements chevaleresques, à savoir de 1443 à 1549 à travers vingt-quatre Pas d'armes. Il est vrai que sur cet ensemble, seize sont organisés par les cours d'Anjou et de Bourgogne. Toutefois, ne pas nous pencher sur la période 1491-1549 nous amènerait à nous priver de huit Pas d'armes dont l'étude nous permet de dresser un tableau bien plus complet de ces exercices d'armes, tant en ce qui concerne les évolutions « littéraires » que « politiques » qu'ont subit ces objets historiques au cours de leur existence.

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 8-9.



Au regard des zones géographiques retenues, nous concentrer sur l'espace « franco-allemand » nous donne l'opportunité de mettre en exergue, comme abordé plus haut, l'émergence de deux modèles organisationnels. Alors au faite de leur puissance et de leur renommée, ces deux modèles impulsés par les deux cours duciales précédemment citées apparaissent comme immuables. Toutefois, le tournant des années 1477-1480, et la disparition de René Ier et de Charles le Téméraire, amène les Pas à être récupérés, comme bon nombre de traditions duciales, par les cours qui en sont les héritières. Ainsi, le modèle angevin échoit-il à la cour de France, en même temps que la cour impériale hérite du modèle bourguignon. Toutefois, cet héritage, d'un côté comme de l'autre, est adapté aux besoins à court terme et se voit, de fait, modifié. Ainsi, les Pas français entrent-ils dans la ville (Pas de l'Arc Triomphal, 1514) tandis que les Pas impériaux s'ouvrent aux grands espaces (voir en particulier le Pas de Binche, 1549)

### **La « problématique » politique des Pas d'armes**

Il n'en demeure pas moins que, malgré les évolutions qu'il a pu connaître, au cours de ce siècle à cheval entre le Moyen Âge et l'époque Moderne, le Pas d'armes demeure un événement éminemment politique qui concentre, sous une apparence ludique, de véritables problématiques politiques.

Moment d'union des princes avec leur parentèle, lieux de rencontre entre alliés, mise en avant de l'attachement des nobles envers leurs villes ou encore objet venant ponctuer une rencontre entre rivaux / ennemis, le Pas implique nécessairement un entretien des liens diplomatiques qui unissent les cours entre elles, de même que ceux qui unissent les membres d'une même cour. Le Pas est, en quelque sorte, un miroir des relations qui régissent la vie des familles nobles, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

Le Pas est aussi l'occasion pour un prince de développer un programme politique, sorte de préambule, de dernière répétition avant une entreprise plus risquée pour laquelle unir l'ensemble de la noblesse autour d'un projet commun est essentiel. Pour y revenir, le Pas de Sandricourt est la clé de voute du projet de reconquête de l'héritage angevin en Italie qu'entreprend Charles VIII à partir de 1490. Prenant place à la suite de plusieurs traités signés par le roi dans l'optique de pouvoir agir librement hors de son royaume, le Pas de Sandricourt doit servir à réunir autour de la figure royale les nobles les plus importants du royaume et ceux

dont la présence est essentielle à la réussite de cette périlleuse entreprise. Il en va de même avec le Pas de Binche qui vient ponctuer plus de huit mois de voyage entrepris par l'infant d'Espagne, Philippe, à la demande de son père, l'empereur Charles Quint. Pouvant tantôt être perçue comme une tournée d'abdication impériale, tantôt comme une présentation des terres d'empire à un prince n'étant que rarement sorti de la péninsule ibérique, il n'en demeure pas moins que cette exceptionnelle tournée s'achève en apothéose avec la victoire de Philippe au Pas de Binche, au terme de deux jours durant lesquelles les participants sont plongés dans un univers arthurien et combattent dans l'optique de libérer la ville du joug d'un sorcier maléfique par le retrait d'une épée magique fichée dans un rocher.

Toutefois, si grâce à l'exemple de ces deux Pas cela nous apparaît comme évident, l'étude de certains autres Pas d'armes, tel celui de la Gueule du Dragon (Razilly, 1446) ou encore de celui de Vincelle (1512), laisse transparaitre un nombre bien plus restreint d'éléments, amenant nécessairement à une compréhension plus difficile du projet politique mis en place. C'est l'étude du contexte global qui nous permet cela, de même que répondre à la question centrale de cette recherche, à savoir de quelle manière les Pas d'armes, dans leur globalité, remplissent un rôle important dans la mise en place de politiques diplomatiques de la part des princes de la Renaissance et par quels biais ceux-ci constituent-ils des miroirs et des témoins de l'état réel des relations, et pas uniquement celui que les sources veulent bien nous laisser voir, entretenues par le Prince avec ses semblables et ses subordonnés.

## Première Partie

### Multiplicité des Pas d'armes et disparité des sources

Les documents médiévaux et modernes abordant les Pas d'armes ne sont, en définitive, guère légion, notamment par rapport à ceux qui traitent des autres divertissements chevaleresques tels les tournois ou les joutes<sup>41</sup>. Parmi eux, les sources littéraires telles les chroniques et les mémoires sont sans conteste les plus nombreuses. Celles-ci ont l'avantage, pour une partie d'entre elles, d'être écrites dans un style proche de celui des romans faisant écho au caractère littéraire de ces exercices martiaux en vogue à la fin du Moyen âge. Parfois incomplètes et lacunaires, souvent orientées et reflétant le goût des auteurs pour certains aspects spécifiques des Pas, ces sources littéraires constituent pourtant le cœur de mon corpus du fait de la précision et du souci du détail présents dans la plupart d'entre elles.

La connaissance des Pas nous est ensuite rendue possible grâce aux sources financières issues des différentes institutions financières, telles la chambre des comptes de Bourgogne ou d'Anjou. Si elles nous sont d'une grande aide quant à la connaissance des coûts engendrés par l'organisation de telles festivités, il faut avouer que l'approche comparatiste des aspects politiques et culturels retenue dans ce travail de recherche rend le recours à ces sources quelque peu secondaires. Il est vrai qu'elles permettent de combler, à l'occasion, certaines lacunes des textes et, de manière exceptionnelle, de comprendre les stratégies politiques ayant cours au sein des cours princières, notamment par le don de rentes ou de présents à certains membres de l'aristocratie locale.

L'un des exemples les plus flagrants de ce jeu politique est, en Bourgogne, celui orchestré par la famille de Saint-Pol. La famille eut parallèlement des accointances et avec le royaume de France et avec le duché de Bourgogne : Waléran III de Luxembourg, connétable de France en 1411, soutient les Bourguignons dans la guerre civile les opposant aux Armagnacs.

---

<sup>41</sup> Concernant les « livres de tournois », une liste allant du XIIe au XVIe siècle serait trop longue, vu l'espace retenu pour notre thèse. Ainsi, il s'agira ici de donner une liste représentative de ceux produits aux XVe et XVIe siècles. Ainsi, pour l'espace français, voir en particulier les manuscrits du *Livre des tournois* du Roi René : Paris, BNF, ms. fr. 2692, 2693, 2695 et 2696 pour les exemplaires médiévaux réalisés entre 1480 et 1488. De même, voir le *Traité de la forme et devis comme on peut faire les tournois*, Paris, BNF, ms. fr. 2694. Pour l'espace germanique, voir le manuscrit du *Turnierbuch Ritterspiele*, Munich, Bayerische Staatsbibliothek, cod. Icon. 398 (v. 1511) ; celui du *Burgkmaier Turnierbuch*, Munich, Bayerische Staatsbibliothek, cod. Icon. 403 (v. 1540).

Un mariage est même organisé entre sa fille Jeanne et Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et frère du duc Jean Ier de Bourgogne. Son fils bâtard Jean de Luxembourg, membre de la Toison d'or, est l'organisateur du Pas de la Belle Pèlerine (Saint-Omer, 1449). Après la mort de ses neveux (Jean IV de Brabant et Philippe de Saint-Pol), c'est la branche cadette des Luxembourg qui prennent le contrôle du comté de Saint-Pol. Descendant de Guy de Luxembourg-Ligny, Pierre Ier de Luxembourg devient comte de Saint-Pol et membre de la Toison d'or en 1430. Son fils, Louis se détourne des orientations bourguignonnes de sa famille et se rapproche du dauphin Louis, tout en restant dans les bonnes grâces bourguignonnes. Il devient connétable de France en 1465 puis, au terme d'un procès, est décapité en 1475 sur ordre du roi de France. C'est à cause de ce va-et-vient régulier du futur connétable de France que le duc de Bourgogne tente de s'assurer la fidélité de la famille de Luxembourg en autorisant la tenue du Pas de la Belle Pèlerine et qu'il ordonne certaines dépenses :

« A Jehan de Boullongne, pour son salaire et façon de neuf cottes d'armes de drap de damas et de tiercelin noir que, par commandement de monseigneur, il a faictes et painctes et delivrees de sond. mestier des armes et devises de mond. Seigneurs, pour ses heraults et officiers d'armes de son hostel pour vestir a un certain pas et fait d'armes que l'en appelle le pas de la Belle Peleryne, lequel se fait et tient lez de la ville de Saint-Omer... 54 lb. de 40 gros »<sup>42</sup>.

Enfin, les sources iconographiques viennent compléter mon corpus. Celles-ci ont une position quelque peu spéciale dans le sens où elles ne sont pas systématiquement présentes dans les manuscrits. Si joutes et tournois ont grandement fait l'objet d'illustrations réalisées par les grands maîtres de la peinture et de l'enluminure du temps, les Pas sont, en quelque sorte, le « parent pauvre » en ce qui concerne l'iconographie. En effet, seuls quatre des vingt-trois Pas retenus (j'exclus volontairement les Pas ibériques) font l'objet de représentations iconographiques. Peut-être que d'autres manuscrits faisant la relation de ces exercices furent enluminés, mais cela ne peut, à l'heure actuelle, être confirmé ou infirmé. Ainsi, les Pas de la Joyeuse Garde, de la Bergère, de l'Arbre d'or et de Sandricourt sont connus par un texte et au moins par une image. Une disparité quantitative existe et permet de scinder ces quatre Pas en deux catégories : le Pas représentés par une seule image (Bergère et Arbre d'or) et les Pas ayant fait l'objet d'un réel programme iconographique (Joyeuse Garde et Sandricourt). Rares donc, mais extrêmement précieuses pour pallier les éventuels manques des textes, les images de la seconde catégorie demeurent essentielles pour notre connaissance et notre représentation de ces

---

<sup>42</sup> Archives départementales du Nord (ADN), B 2002, fol. 177v.

exercices, même si elles attisent notre frustration vu leur faible nombre et les manques, tant culturels qu'historiques, que cela entraîne<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> Cette question du vide iconographique dans les Pas d'armes fait l'objet d'un article que j'ai réalisé pour la revue *Perspectives Médiévales* : Guillaume Bureaux, « Pas d'armes et vide iconographique : quand le texte doit remplacer l'image (XVe siècle) », *Perspectives médiévales* [en ligne], 38, 2017.

## Chapitre 1 :

### Les sources littéraires

Il faut, d'ores et déjà, constater la grande différence concernant les sources et les études portant sur les fêtes de cour en Anjou et en Bourgogne. La balance penche ici en la faveur de la Bourgogne, cela n'étant guère étonnant puisque les ducs Valois de Bourgogne, et en particulier Philippe le Bon, ont porté les festivités de cour au rang d'art<sup>44</sup>. Cependant, à regarder de plus près la période 1445-1449, il est visible que la cour de Bourgogne se voit concurrencée et surtout dépassée en nombre de Pas organisés, en faste déployé et en originalité par René d'Anjou<sup>45</sup>. Les sources de ces années en témoignent parfaitement. Toutefois, une question demeure : l'historiographie relative aux Pas d'armes est-elle quantitativement et qualitativement la même entre Anjou et Bourgogne ? Une réponse positive ou négative ne peut, dans l'état, être apportée avant d'évoquer les réalités de ces sources de types très différents.

Grands princes et puissants ont, de tout temps, souhaité mettre en avant leur pouvoir, leurs actes formidables, leurs vertus... Nombre de lettrés ont mis leurs talents, souvent stipendiés, à la disposition de ces princes afin de mettre par écrit leur vie, leur œuvre, qu'elle soit territoriale, politique ou culturelle. Chroniques, mémoires et autres histoires sont autant de témoignages d'une vision, si ce n'est idéalisée, au moins orientée en faveur du prince ou de la maison choisie. Pour nos quatre espaces choisis (Anjou, Bourgogne, Empire, France) une frontière existe tant temporellement que quantitativement.

Les Pas voient le jour en Espagne avant d'être importés en Bourgogne et en Anjou, lors de l'apogée de ces deux principautés. Dès le premier Pas connu, le *Passo de la fuerte Ventura*, organisé à Valladolid par l'Infant Henri d'Aragon, naît une littérature spécifique à ces divertissements d'un nouveau genre. Le *Passo Honroso*, de 1434, fait l'objet d'un ouvrage de

---

<sup>44</sup> Peu nombreuses sont les études à aborder la question des fêtes de chevalerie, et en particulier les Pas d'armes, sous l'angle de la comparaison entre Anjou et Bourgogne, même s'il est clair que la part belle est donnée, dans la majeure partie des cas, au duc de Bourgogne. Voir Torsten Hiltmann, « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », Werner Paravicini (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 253-288.

<sup>45</sup> Cette période voit naître et disparaître les Pas d'armes à la cour d'Anjou, dont le succès et le faste déployé compense allègrement la brièveté de leur existence. Il faut attendre 1454 et le Pas du Chevalier au Cygne pour voir apparaître, en Bourgogne, des Pas d'armes d'un faste équivalent.

Pero Rodriguez de Lena<sup>46</sup>, secrétaire du roi Jean II de Castille<sup>47</sup>. L'ouvrage constitue en lui-même une source de premier choix pour la connaissance et l'émergence des Pas en Espagne médiévale, et du contexte et des influences traversant les cours ibériques dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Exceptionnel, ce document l'est également par le souci d'exhaustivité et d'exactitude souhaité par le roi de Castille qui comprit très vite, semble-t-il, l'importance de ces exercices en devenir. Celui-ci impose à l'auteur à la fois d'être présent à chaque fait et geste de Suero de Quiñones, mais également l'oblige également à un contrôle strict de ce qui est écrit par deux chevaliers issus d'honorables familles, nommés juges du Pas de surcroît :

« Et moi, le dessus dit écrivain, fus présent avec le même Suero de Quiñones à toutes les dates, et les écrivit de ma main devant les honorables et discrets chevaliers, vertueux et sages [ancien] Pero Barba et Gomez Arias de Quiñones, qui furent choisis comme juges / pour juger et délibérer des bons faits de cet honorable Pas : avec d'autres personnes, qui furent continuellement présentes, pour voir, et regarder, et témoigner et dire de bonne foi la noblesse des faits d'armes qui eurent lieu durant le Pas »<sup>48</sup>.

Ce Pas d'armes a joué un rôle majeur dans le transfert de ces exercices au royaume de France. En effet, Juan de Merlo, un chevalier castillan au service d'Henri de Trastamare (fils de Jean II), participe à ce Pas. L'année suivante, il combat contre Pierre de Bauffremont devant le duc de Bourgogne à Arras<sup>49</sup>. Cette rencontre semble avoir influencé le chambellan bourguignon qui est, en 1443, le premier à organiser un Pas dans le royaume de France. Dans un article de 2013, Torsten Hiltmann ajoute :

---

<sup>46</sup> *El libro del Passo Honroso defendido por el excelente caballero Suero de Quiñones, copilado de un libro antiguo de mano por Fr. Juan de Pineda Religioso de la Orden de San Francisco, éd. Pedro Rodriguez de Lena, Madrid, 1783.*

<sup>47</sup> « Le pas d'armes de l'Orbigo fut un acte des plus solennels, qui se passa avec l'agrément exprès du roi de Castille, Jean II, lequel en fit surveiller l'exécution et rédiger officiellement les détails par un de ses secrétaires, Pero Rodriguez Delena », Egène Baret, *Les troubadours et leur influence sur la littérature du midi de l'Europe*, Paris, Didier et Cie, 1867, p. 456.

<sup>48</sup> *El libro del Passo Honroso...*, *op. cit.*, p. 2.

« E yo el sobredicho Escribano fui con el mesmo Suero de Quiñones presente á todos estos fechos , é los escribí de mi mano delante los honorables é discretos Caballeros , virtuosos é antiguos Pero Barba é Gómez Arias de Quiñones , que elegidos fueron para Jueces de los fechos convenientes para deliberación de aquel Honrado Passo : con otras personas , que continuamente estuvieron presentes , para ver , é mirar , é testimoniar é dar verdadera fé de los caballerosos fechos de armas , que en el durante Passo acaescieron »

<sup>49</sup> « Le jeudy, xj<sup>o</sup> jour d'aoust, y eult faictes armes dont le duc fut juge ; et se firent par deux gentilzhommes chevaliers, dont l'un estoit du royaulme de Castille, et avoit à nom messire Jehan de Merlo; et l'autre le seigneur de Gharny, du pays de Bourgogne », Jean Lefèvre de Saint-Rémy, *Chronique*, éd. François Morand, Paris, Renouard, 1881, t. 2, p. 313.

« De surcroît, le premier adversaire de Pierre de Beaufremont pendant son pas d'armes s'appelait Pedro Vazquez de Saavedra, un Gallicien ou Castillan, comme d'ailleurs Diego de Valera, qui lui aussi a répondu au défi de Pierre de Beaufremont »<sup>50</sup>.

Si ces deux chevaliers ne participèrent pas au *Passo Honroso*<sup>51</sup>, ils furent peut-être au mieux témoins oculaires, au moins avides auditeurs des armes ayant eu court lors de celui-ci et qu'ils en firent la promotion auprès des chevaliers bourguignons.

Au moment de la transmission des relations de ce nouveau divertissement chevaleresque, l'Empire et la Bourgogne ne sont pas encore liés<sup>52</sup>, les Habsbourg venant tout juste d'accéder à nouveau au trône en 1440<sup>53</sup>. De son côté le roi de France Charles VII utilise les fêtes de la cour angevine pour servir et consolider sa place sur le trône de France.

#### A. L'espace Anjou-Bourgogne

Ainsi les Pas se développent-ils très rapidement dans les deux principautés les plus puissantes du royaume au cours des années 1440-1450, tandis qu'ils tardent à s'imposer dans les deux autres espaces (France et Empire). Le contexte de rivalité / inimitié entre l'Anjou et la Bourgogne facilite une certaine attirance pour ces jeux et donc l'apparition d'une littérature spécifique. Caractère littéraire, décors, parures à la limite du costume, mise en scène du pouvoir princier, possibilité d'incarner un chevalier légendaire / mythique, sont autant d'éléments qui font écho aux idéaux chevaleresques présents dans les chroniques et les mémoires. Ils apparaissent ainsi comme différents éléments d'unification d'une catégorie sociale à la très riche culture.

---

<sup>50</sup> Torsten Hiltmann, « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », Werner PARAVICINI (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 264.

<sup>51</sup> La liste des 10 défenseurs et des 68 assaillants est donné à la fin de l'ouvrage de Pero Rodriguez de Lena. Voir *El libro del Passo Honroso...*, *Op. cit.*, p. 67-68.

<sup>52</sup> Les liens entre les deux familles s'établissent en 1477 avec le mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne.

<sup>53</sup> Frédéric III de Habsbourg est élu en 1440 roi des romains en lieu et place d'Albert, son cousin décédé. Il ne sera officiellement intronisé empereur par le Pape que le 19 mars 1452, à Rome. Voir notamment Joseph Albano, *La dynastie des Habsbourg. La maison d'Autriche*, Paris, Editions du Panthéon, 2012. Notons cependant que les Habsbourg accèdent au trône impérial, pour la première fois, en 1273 avec Rodolphe Ier.



Si la Bourgogne a suscité davantage d'études contemporaines que l'Anjou<sup>54</sup>, il est à souligner que les textes émanant de la première principauté sont plus longs, plus détaillés, moins lacunaires que ceux issus de la cour de René d'Anjou, bien qu'ils ne soient, en définitive, pas beaucoup plus nombreux. Il existe, de même, une sorte d'unité dans leurs descriptions respectives.

## 1. La Bourgogne

Depuis 1363, le duché de Bourgogne est aux mains de Philippe le Hardi, frère cadet du roi de France Charles V. Prince puissant et ambitieux, il épouse Marguerite de Flandre, fille de Louis II de Flandre. Celui-ci meurt en 1384 en léguant à sa fille, et à son gendre, le duché de Brabant, les comtés de Flandre, Nevers, Rethel, d'Artois et de Bourgogne. A partir de 1384, la principauté de Bourgogne devient la plus puissante et l'une des plus riches du royaume de France. Les richesses et le pouvoir obtenus grâce à ce mariage permettent à Philippe de jouer un rôle de mécène important et lui donne l'opportunité de s'adonner à des divertissements qu'il apprécie, à savoir les joutes et tournois. Entre 1369 et 1404, Philippe II de Bourgogne fait organiser, dans ses terres septentrionales, plus de 120 joutes et tournois<sup>55</sup>, soit, en moyenne, plus de trois par an.

Philippe II « le Hardi » transmet à son fils Jean Ier « Sans Peur » ce goût pour les divertissements chevaleresques. C'est, par la suite, Philippe III « le Bon » qui donne aux jeux une dimension politique et symbolique notable, en plus d'un caractère fastueux à la hauteur de sa puissance. C'est sous sa houlette que naissent les Pas d'armes, entourés d'une littérature chevaleresque spécifique à la Grande Principauté de Bourgogne.

Cependant, si la littérature relative aux Pas est spécifique, dans sa construction, au duché, il faut être conscient que celle-ci n'est pas extrêmement variée et qu'Olivier de la Marche constitue, à lui seul, la source principale de six Pas sur huit. Le fait qu'Olivier de la Marche ait

---

<sup>54</sup> Il faut souligner le travail de fond et les belles études réalisées par Christian de Mérindol à propos de la cour d'Anjou et en particulier sur les Pas d'armes. Voir en particulier Christian de Mérindol, *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René*, Paris, Editions du CTHS, 1993.

<sup>55</sup> Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996, p. 241-270.

été « Inventif »<sup>56</sup> de la cour de Bourgogne et qu'il soit la source principale à ce sujet, n'y est sûrement pas étranger. Figure emblématique de la vie culturelle et curiale, Olivier de la Marche est, avec Chastellain, Haynin ou encore Monstrelet, l'un des grands témoins de l'apogée et du déclin, de la Bourgogne des Valois. Pour ne se concentrer que sur Maître Olivier, dans un premier temps, il faut porter à son crédit que ses *Mémoires* sont emplis de couleurs, de parures, de repas impressionnants et de saynètes faisant écho au célèbre Banquet du Faisan. Il est particulièrement attaché aux détails, aux anecdotes qui donnent corps à ce qui est présenté au lecteur.

A l'inverse de Georges Chastellain, La Marche affectionne les divertissements chevaleresques : « Or est bien temps que je me boute au temps oiseux et plein de plaisantes et d'honnestes passe-temps »<sup>57</sup>. Cependant son attrait pour les faits d'armes l'amène régulièrement à entrer dans des détails et des précisions qui alourdissent quelque peu le récit, bien qu'ils s'avèrent d'une utilité première dans le contexte de l'étude des divertissements chevaleresques :

« ...portoyent tous pour emprise chacun une garde d'argent, à la manière de la garde d'un harnois de jambe : et la portoyent au genoil senestre les chevaliers, estant icelle dorée, et semee de larmes d'argent : et les escuyers la portoyent d'argent semee de larmes dorees. Et devez sçavoir que cestoit belle chose de rencontrer tels treze personnages ensemble, et d'une pareure : et firent leurs essais et preparatoires en l'abaie de Sainct Benigne de Digeon »<sup>58</sup>.

Toutefois, cette surdose de détails et de commentaires découle directement de la volonté de la Marche d'être le plus exhaustif et le plus juste possible. Il le dit lui-même : « dont à mon rapport je demande en tesmoignage tous les escrits et registres faicts par les roys-d'armes et heraux presens a ceste chose »<sup>59</sup>. Ce souhait de véracité vient, en réalité, cacher un élément plus problématique, à savoir l'écriture tardive des *Mémoires* constituant l'œuvre majeure de la Marche.

---

<sup>56</sup> « Inventif » : Organisateur des fêtes à la cour de Philippe III de Bourgogne. Il fut également maître d'hôtel de Charles le Téméraire et précepteur de Philippe le Beau pour le compte de Maximilien Ier. Voir Otto Cartellieri, *La cour des ducs de Bourgogne*, Paris, Payot, 1946, p. 175.

<sup>57</sup> Olivier de la MARCHE, *Mémoires*, t. 1, Paris, Foucault (ed.), 1825, p. 322.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 323.

Le mémorialiste commence à rédiger dans les années 1470 : « du temps duquel Charles j'ay commencé à escrire ces presens Memoires »<sup>60</sup>. Soit trente-cinq ans après les premiers faits racontés : « En ce temps, où je commence par l'an [14]35, estoit duc de Bourgogne le bon duc Philippe »<sup>61</sup>. La question qui se pose ici concerne la fiabilité de son récit. En effet, comment être sûr que sa relation des faits est exacte, quand on sait qu'il a une vision nécessairement orientée du fait de sa proximité avec les ducs de Bourgogne et qu'il commence à écrire trente-cinq à quarante ans après le premier épisode mis à l'écrit ? Si le premier volume (1435-1449) est très fiable d'après l'éditeur, il apparaît quelques lacunes et erreurs dans le deuxième<sup>62</sup>. Cependant, à regarder le tableau n°1, il est visible que, s'il est le seul à aborder quasiment tous les Pas, seuls les trois premiers (1443 à 1450) ne nous sont parvenus uniquement grâce à lui. Ainsi, à part le Pas de la Fontaine des Pleurs, ces Pas sont inclus dans le premier volume, le plus digne de confiance selon l'éditeur. Des lacunes peuvent néanmoins persister mais il faut avouer que la grande précision de la Marche concernant les descriptions de l'ensemble des éléments des Pas rend son récit plus que crédible<sup>63</sup>.

Concernant le Pas de l'Arbre d'or, lui aussi inclus dans le second volume des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, un autre témoignage existe, celui de Jean de Haynin. On retrouve chez lui un style similaire à celui de l'Inventif, donnant même plus de détails que ce dernier à propos du Pas de l'Arbre d'or (Bruges, 1468) :

« ... maistre Pierre, le petit nain de monseigneur le duc, ayant la barbe grande et bien noire, vestu d'une robe my-partie de damas blanc et satyn figure de cramoisy ; et par dessoubz ledict pin y avoit un très-grand homme de la court, nommé .....<sup>64</sup>, qui representoit ung gaiant, vestu d'une longue robe verde gayollée, et afin qu'il feust encores plus grand, il avoit chaussé de grans hauts solliers à manière de galoches, ou cuyntecches, qui le faisoient encore trois doibz plus haut ; et portoit une grande guiserne de

---

<sup>60</sup> « En ce temps, où je commence par l'an 35, estoit duc de Bourgogne le bon duc Philippe, fils et successeur du duc Jean occis à Montereau, et père du duc Charles, mon souverain signeur et maistre : du temps duquel Charles j'ay commencé à escrire ces presens Memoires », *Ibid*, t. 1, p. 237.

<sup>61</sup> *Ibid*.

<sup>62</sup> L'éditeur, dans son avertissement au lecteur précise : « Des deux parties qui composent les Mémoires d'Olivier de la Marche, la première est la seule que l'auteur ait entièrement achevée ; la seconde est imparfaite : les faits et les dates y sont confondus, et l'on y rencontre plusieurs lacunes », Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 3-4.

<sup>63</sup> En regardant les descriptions des autres Pas, donc incluses dans le second volume, il s'avère qu'elles sont en accord avec celles réalisées par d'autres auteurs bourguignons. Ainsi, en ce qui concerne les Pas, la fiabilité de ces relations ne semble souffrir d'aucune remise en cause de ma part.

<sup>64</sup> Il y a ici un espace vide dans l'édition.

boys en sa main, et estoit lyé d'une grosse corde parmy le corps. Et le menoit ce nain à tout ceste corde, tenant ladicte corde par-dessus son espaule comme son prisonnier [...] »<sup>65</sup>.

De son côté Olivier de la Marche décrit la scène ainsi :

« ... et apres luy le nain qui menoit le geant enchainé : et le nain estoit vestu d'une longue robe, la moitié de draps de damas blanc, et l'autre moitié de satin figuré cramoisy, et avoit une barrette en sa teste ; et le geant estoit vestu d'une longue robe d'un drap d'or d'estrange façon, et n'avoit rien en sa teste qu'un petit chapeau de Provence. Ledict geant estoit ceint, parmy le faux du corps, d'une chaine. Celle chaine estoit longue, et trainant : et par le bout qui trainoit ledict nain, et le menoist apres soy... »<sup>66</sup>.

Il est ici visible que les deux versions corroborent, voir qu'elles se complètent pour nous donner un aperçu global de ce à quoi ressemblait le Pas de l'Arbre d'or.

Pour en revenir à Olivier de la Marche, en plus d'une description des plus complètes des festivités ayant cours en Bourgogne, il livre aux historiens une temporalité plus longue, à savoir sur plus de 50 ans (1435-1488)<sup>67</sup>. Cette exceptionnelle longévité du récit n'est cependant pas sans contreparties, comme souvent avec Olivier de la Marche. Le principal motif de précaution est l'orientation du récit. En effet, après avoir été Inventif de Philippe le Bon puis Maître d'hôtel<sup>68</sup> de Charles le Téméraire, il reste impliqué dans la vie du duché. Une fois âgé, Maximilien lui confie la charge de précepteur du jeune Philippe le Beau.

Ces charges prestigieuses qu'il occupe tout au long de sa vie l'amènent, au crépuscule de son existence, à écrire dans un but précis, celui de mettre en avant la grandeur de la maison de Bourgogne, de perpétuer le souvenir dans la mémoire du jeune prince et, au passage, donner son avis, positif ou négatif, sur tel ou tel personnage de la vie du royaume ou du duché : qui le roi Louis XI, qui les membres de la famille de Croÿ ou qui des grands hommes, selon lui, de la maison de Bourgogne comme Philippe le Bon, Charles qu'il défend même quand celui-ci est en conflit avec son père, et même Jacques de Lalaing dont il était proche.

Mais son engagement auprès de Charles le Téméraire, qui lui valut les foudres du roi Louis XI après la dénonciation d'un complot fomenté par ce dernier visant à attenter à la vie de

---

<sup>65</sup> Jean de Haynin, *Mémoires de messire, seigneur de Haynin et de Louvegnies*, Société des Bibliophiles Belges, Mons, Librairie E. Hoyois, 1842, p. 115.

<sup>66</sup> La Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 320.

<sup>67</sup> Voir *Infra* n°20.

<sup>68</sup> « ... je, Olivier, seigneur de la Marche, natif de Bourgogne, grand et premier maistre d'hostel de vostre maison, plein de jours, chargé et fourni de diverses enfermetés et persécuté de debile vieillesse, et néantmoins par la grâce celeste plein de plusieurs et diverses souvenances, voyant et congnoissant mon cas, et qu'à cause de mon vieil aage ne vous puis faire service personnellement selon mon désir, tant en armes et ambassades, qu'en autres travaux... », *Ibid*, p. 88.

Charles le Téméraire<sup>69</sup>, amène l'Inventif à adopter, dans son récit, un point de vue ouvertement pro-bourguignon, à l'inverse de Jean de Haynin ou Mathieu d'Escouchy qui essayent de rester le plus neutres et objectifs possibles. De fait, la lecture de ses ouvrages laisse comme un sentiment d'incomplétude, d'un manque d'informations qui permettraient de contrebalancer des affirmations erronées tout ou partie. Si tout ceci est vrai pour le récit des événements politiques, des missions diplomatiques, le propos est à nuancer quant aux descriptions des Pas, de leurs préparatifs et de leur déroulement. En effet le seul point de méfiance existant concerne les noms, armoiries, parures et touches réalisées. Alors qu'il écrit plusieurs décennies plus tard, comment peut-il se rappeler avec tant de précisions tous les détails, de tous les noms, de toutes les parures ? Il me semble plausible l'hypothèse d'une mise par écrit, au fil du temps dans un registre ou sous forme de journal, qui a aujourd'hui disparu ou qui a été détruit ; et/ou aidé par des documents mis à sa disposition dans le cadre de sa charge de précepteur.

Toujours est-il que cette impression de partialité manifeste est largement compensée par la mise en place d'une fiction semblable à celle des romans contemporains, donnant au lecteur l'occasion de se figurer, par l'imagination, ce qui se déroule sous ses yeux. Cette impression d'immersion est due non seulement à la grande clarté d'écriture, malgré son style quelque peu alambiqué, mais également à la profusion de détails quant à la magnificence et à la puissance de la Maison de Bourgogne.

S'il est vrai que la Marche, dont les écrits doivent être utilisés avec force précautions, constitue la source la plus prolixe de celles dont je dispose, il n'est pas unique, bien heureusement. L'un des autres grands auteurs de la cour de Bourgogne de la fin du Moyen Âge est Georges Chastellain. Fin connaisseur de la cour, de ses membres et des vellétés politiques du chef de la Maison, il livre, en tant qu'« Indiciaire »<sup>70</sup> du duc Philippe le Bon, un portrait de celui-ci que l'auteur souhaite sans « suspicions et faveur »<sup>71</sup>. Ainsi, il semble répondre à une volonté du duc de « donner obeissance à mon prince, avec affection que avoye à le complaire », lui autorisant à « prononcer vérité contre mon maistre où besoin sera, et non me feignant de

---

<sup>69</sup> Après l'épisode de l'attentat (raté) du bâtard de Rubempré, la Marche raconte : « ...et vouloit le roy de France que je fusse mis en sa main, pour estre puni à son desir de ce qu'il me mettoit sus que j'avoye esté cause de la prise du bastard de Rubempré, et aussi que le duc de Bougongne s'estoit parti de Hédin sans dire adieu au roy de France », *Ibid*, t. 2, p. 233

<sup>70</sup> Historiographe de la cour bourguignonne.

<sup>71</sup> Georges Chastellain, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863, t. 1, p. 12.

mesme contre François, ny Anglois, desquels la gloire n'est a esteindre pour l'n party, ny l'autre, mais à chascun garder sa portion selon l'advenir et fortune des cas »<sup>72</sup>.

Ainsi, dans sa quête de vérité et de franchise le chroniqueur ne s'interdit pas de souligner son aversion pour les divertissements chevaleresques. Ne voyant pas l'intérêt des divertissements chevaleresques, il décide de ne pas relater le déroulement des armes et se contente, parfois, de faire quelques brèves mentions. Ainsi pour le Pas du Compagnon à la Larme Blanche l'auteur affirme :

« Je ne devise riens des lettres portées au duc par ledit More, ni du contenu des chapitres pour ce que ce ne furent que joustes et que telles joyeusetés ne requièrent point telle glorification, comme font les armes, là où sont les honneurs avecques les périls, mais tant seulement, quant ce viendra au jour que le duc lui establir et là où se fera la feste en sa faveur et l'assemblée des hautes dames et princesses, là vous deviseray par un abrégé la manière de ladite feste, avecques ce qu'il cherra de gloire et de bons los aux jousteurs »<sup>73</sup>.

Il est clair que pour Chastellain le prestige et la gloire que peuvent voir ses compatriotes, Olivier de la Marche en tête, dans les jeux chevaleresques n'existe pas. Pour lui, un chevalier ne peut se distinguer qu'à la guerre. Comme le rappelle Jean-Claude Delclos :

« Récits de joutes, tournois, pas d'armes tiennent pourtant, tout compte fait, peu de place dans la *Chronique*. L'on n'en relève guère que six exemples. Chastellain n'a pas manqué de souligner cet aspect bien connu du règne de son maître, mais il l'a fait sans insistance. Les brillantes apparences n'ont à ses yeux qu'un intérêt secondaire. Les qualités morales le retiennent davantage »<sup>74</sup>.

Si cela pose un problème d'ordre général, relatif à l'approfondissement des connaissances concernant les divertissements agonaux de la cour bourguignonne, ceci est plus problématique encore quand l'auteur est le seul à aborder ce Pas. Toutefois, Chastellain, en résumant les dires de Guillaume de Moullon, donne une explication à la tenue du Pas en terre bourguignonne par un chevalier étranger<sup>75</sup> :

« Sy advint qu'après avoir sejourné un an ou environ emprés son maistre qu'envies se dressèrent contre luy, et comme princes aucuns sont muables et de légèrè créance, le dauphin [le futur Louis XI] son maistre se commença à refroidir envers luy et a estre ingrat de ses bons services passés et tellement qu'enfin lui

---

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 466.

<sup>74</sup> Jean-Claude Delclos, *Le témoignage de Georges Chastellain. Historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, Droz, 1980, p. 119.

<sup>75</sup> Voir notamment la liste des participants au Pas de la Joyeuse Grade chez François Menestrier, *L'art du blason justifié*, Lyon, Benoist Coral, 1661, p. 191.

fit dire qu'il s'en retournast en sa maison et que droit-là lui ordonneroit pension de six cens francs par an, mais par deçà ce le vouloit plus entretenir. Sy prist ledit Guillaume un argu en son cœur bien amer, et lui desplut durement ceste manière de faire, qui par l'espace de quatorze ou quinze ans l'avoit servi en froit et en chaut, despendu grant avoir et usé ses jours, et puis avoir indignation en la fin et congié pour tous payemens, dont à bien dur porta la patience, monstrant toutevoies courrage et que l'on ne pust penser que par aucune faute commise il fut contraint de s'en partir. [...] et pour tant pensant en lui-mesme que tant plus honorablement ne pourroit venir à ses fins que par faire aucune chose nouvel, s'avisa de venir à Arras devrs le duc et de lui conter son aventure, comment son maistre l'avoit abandonné et que pour tant lui qui ne vouloit point partir de ses pays sans lui dire adieu, venoir prendre congié à lui, le remercier des honneurs et biens que faits lui avoit, mais pour ce que la rien au monde que plus désiroit, cestoit d'avoir accointance à la haute noblesse et chevalerie de sa maison, lui prioit humblement que de grâce il lui souffrist faire une joyeuseté en sa dite maison pour laisser au moins mémoire aucune de sa povre personne entre tant de hautes et fameuses gens comme estoient les siens »<sup>76</sup>.

Le dauphin Louis est, à cette époque, encore réfugié en Bourgogne. Il y a trouvé refuge deux ans plus tôt après une nouvelle altercation avec son père et n'en part qu'en 1461 à la mort de Charles VII. Il semble assez mal vivre son expérience bourguignonne malgré le bon accueil que lui réserve son cousin. En effet celui-ci lui fait bénéficié du château de Genappe, aux alentours de Bruxelles, et d'une rente annuelle. Fêtes et fastes ne semblent pas, tout comme Chastellain d'ailleurs, retenir son intérêt et son attention.

Louis XI et Chastellain font, semble-t-il, partie des exceptions. Concernant le roi de France, il est traditionnel que les souverains ne trouvent que peu d'intérêt aux joutes et tournois, mais ils apparaissent clairement conscients des potentialités politiques des festivités et des largesses. La rencontre entre Charles V et l'empereur Charles IV en 1378 ou encore le fameux Bal des Ardents de 1393 en sont la preuve. Georges Chastellain aussi est une exception et si sa démarche est louable, son refus d'aborder le cas des fêtes est dommageable pour nous.

Cependant le silence de Chastellain n'empêche pas le duc de Bourgogne d'avoir dans ses rangs de nombreuses personnes lettrées amatrices de ces pratiques ludiques. Inventifs, chroniqueurs, historiographes... sont des personnages directement concernés par les divertissements du fait de leur place légitime au sein de la cour et auprès du duc. Mais il faut également compter avec un corps d'officiers, la hérauderie, qui, autant par sa fonction représentative que diplomatique, ont la lourde tâche de rapporter aux princes et seigneurs les

---

<sup>76</sup> Georges Chastellain, *Chroniques... op. cit.*, t. 3, p. 464-466.

hauts faits ayant cours dans leur principauté ou dans celles de leurs amis et de leurs rivaux<sup>77</sup>. Par leur rôle d'émissaire et de témoins, les membres de la hérauderie<sup>78</sup> sont directement liés à la pratique de l'écriture qui vient, bien souvent, agrémenter leur rôle actif dans les divertissements de cour<sup>79</sup>. S'il est vrai que dans les deux versions de la relation du Pas du Perron Fée aucun indice n'est donné quant à l'identité de l'écrivain, il semble bel et bien qu'elles soient écrites de la main de hérauts, sans doute étrangers à la cour de Bourgogne. Pour Colette Beaune, ce Pas, s'il célèbre les valeurs de la noblesse mises à la vue du peuple, constitue également un « exorcisme médiatique »<sup>80</sup> visant soit à rassurer les alliés des Bourguignons, soit à éveiller la crainte chez leurs rivaux<sup>81</sup>. Si les auteurs des différents manuscrits du Pas du Perron Fée ne mentionnent en aucun cas leur nom ni même leurs fonctions, Félix Brassart semble convaincu qu'il s'agit de hérauts, du moins en ce qui concerne les chapitres :

« Quant à la fiction pour laquelle il fut nommé le pas du Perron fée, elle ne mérite pas l'analyse : comme toujours, il y a un chevalier errant et *sans nom*, une grande et noble dame, un nain, un château enchanté etc. ; car les hérauts d'armes, organisateurs de ces spectacles, étaient, il faut le dire, d'une pauvreté d'imagination désolante, et rarement ils ont su agrémenter et embellir, par des détails ingénieux, les *chapitres*, c'est-à-dire les articles ou le programme des tournois et des pas d'armes, dont la rédaction leur était confiée »<sup>82</sup>.

---

<sup>77</sup> Il est à noter, outre les fonctions d'annonceur et de juges lors des divertissements curiaux la très grande diversité de leurs missions. Voir en particulier Paravicini Werner, « Le héraut d'armes : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas », *Revue du Nord*, 2006/3 n° 366-367, p. 465-490 et Spitzbarth Anne-Brigitte, « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord*, 2006/3 n° 366-367, p. 559-576.

<sup>78</sup> Les membres qui la composent sont, dans l'ordre hiérarchique croissant : les poursuivants, les hérauts, les maréchaux d'armes et les rois d'armes. Il est de coutume de considérer Montjoie, le roi d'armes de France, comme étant le premier roi d'armes du royaume. Cependant, c'est uniquement sa position d'officier supérieur du roi de France et le port des armoiries fleurdelisées de celui-ci qui lui confèrent cette stature. Voir à ce propos *Mélanges sur Montjoie, roi d'armes de France, et sur les rois et les hérauts d'armes*, Paris, BNF, ms. fr. 23998. Henri Simonneau rappelle également que la fonction même de roi d'armes « soulève la question des relations de hiérarchie et d'autorité que sous entend l'utilisation du terme « roi », vis-à-vis des officiers d'armes mais aussi de la noblesse. Le glissement sémantique qui se produit entre le XIV<sup>e</sup> siècle, où l'on parle de « roi des hérauts », et le XV<sup>e</sup> siècle, où apparaît la notion de « roi d'armes », semble chargé de sens ». Voir Henri Simonneau, « le roi d'armes dans les Pays-Bas bourguignons d'après une ordonnance de 1497 », *Les 'autres' rois. Études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Hiltmann Torsten (dir.), Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2010, p. 44.

<sup>79</sup> « En effet, les hérauts sont présents dans les tournois, dont ils font les annonces, participent à leur déroulement et assistent à la remise des prix », Torsten Hiltmann, « Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, 2006-3, 336-337, p. 503.

<sup>80</sup> Colette Beaune, « *Le Pas du Perron Fée* : récit en prose, anonyme, écrit au XV<sup>e</sup> siècle », *Splendeur de la cour de Bourgogne : Récits et chroniques*, REGNIER-BOHLER (dir.), Paris, Robert Lafont, 1995, p. 1166.

<sup>81</sup> *Le Pas du perron fée (Édition des manuscrits Paris, BnF fr 5739 et Lille BU 104)*, éd. Horn Chloe, Rochebouet Anne et Szkilnik Michelle, Paris, Champion, CFMA, 169, 2013, p. 11.

<sup>82</sup> Félix Brassart, « Le Pas du Perron Fée tenu à Bruges en 1463 par le chevalier Philippe de Lalaing », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 14, 1874, p. 6-7.



C'est là un jugement particulièrement sévère à l'égard des hérauts d'armes. C'est d'autant plus remarquable au vu des erreurs qu'il commet dans ce passage. En effet, il parle de château enchanté, comme si ce dernier, sous quelque forme que ce soit, était présent dans chaque chapitre d'armes. Or au Pas du Perron Fée, il n'est présent ni dans les décors autour des lices, ni dans l'Aventure. Dans celle-ci, point de château ou de bâtiment pouvant s'y apparenter, mais un perron où le chevalier trouve refuge en tant que prisonnier de la Dame du Perron Fée<sup>83</sup>. De plus, « la ou emprés [du perron] n'avoit nulle habitation pour demander adresse »<sup>84</sup>. Ainsi nulle trace de château, magique ou non, même si le lieu d'habitation de la Dame demeure inconnu.

L'autre erreur concerne la rédaction des chapitres. Pour Brassart, elle est confiée aux hérauts. Pour lui c'est ce qui est traduit par le manque d'originalité de la fiction choisie. Cependant, c'est là, je pense, une confusion entre la rédaction originelle des chapitres que se réservait le ou les organisateurs, et la publication de ceux-ci dans les grandes villes du duché qui leur était confiée, tout comme la copie et la diffusion de ceux-ci *a posteriori*. Ici, le manuscrit de Lille précise bien que « après ces grans lectures faites par ce bon chevalier de Lalaing, il conchupt en son entendement qu'il vouldroit selon sa puissance ensievir »<sup>85</sup>. Il semble ici clair que Lalaing s'est chargé lui-même de toute l'organisation du Pas, du moins en ce qui concerne les aspects littéraires et la mise par écrit des chapitres.

Cependant si les chapitres originels sont du fait de Philippe de Lalaing, la rédaction des manuscrits, elle, est très probablement du fait de hérauts. Si le manuscrit parisien semble émaner d'un officier de la hérauderie bourguignonne, manuscrit dont le style romanescque et la profusion de détails indique à mon sens qu'il existait une certaine proximité entre l'entrepreneur et l'écrivain, ceux de Lille et de Cambrai<sup>86</sup> peuvent tout à fait faire office de rapport commandé, ou envoyé, dans une cour extérieure, du fait de leur style moins alambiqué, pour celui de Lille, et plus concis, pour celui de Cambrai. Il semble, cependant, que l'un des manuscrits, peut-être le parisien, soit écrit des mains du « herault Lembourg [Limbourg], commis de par ladite

---

<sup>83</sup> Paris, BNF, ms fr. 5739, fol. 136v-137v.

<sup>84</sup> *Ibid.*, fol. 137r.

<sup>85</sup> Lille, BU, ms 104, fol. 222r.

<sup>86</sup> Cambrai, BM, ms. 1114. Celui-ci ne fait pas partie des sources inscrites dans le tableau pour la raison suivante : « Le texte du manuscrit de Cambrai représente ce qu'on pourrait appeler le degré zéro de la rédaction héraldique. Deux fois plus court que les autres témoins, il se distingue par sa sécheresse. Dénué de tout prologue, il s'ouvre sur une brève rubrique annonçant que va être donné la liste des combattants », *Le Pas du perron fée...op. cit.*, p. 20.

dame »<sup>87</sup>. C'est en tout cas la manière dont L. Crépin présente son édition du manuscrit du Pas du Perron Fée<sup>88</sup>.

Toujours est-il que si l'auteur de ces manuscrits nous reste inconnu, leur contenu très détaillé en fait les sources relatives aux Pas les plus complètes mises à la disposition de l'historien. A l'inverse de la Marche ou de Chastellain, les auteurs restent impartiaux, ne se contentant que d'une description simple des faits. C'est en cela que l'hypothèse de rapports émanant d'officiers d'armes trouve sa source.

Qu'elles soient issues des sphères intellectuelles ou de l'office héraldique, les sources bourguignonnes ont, à l'exception de celle donnée par Chastellain, le réel mérite d'être détaillées, tant au niveau des descriptions des parures, des décors que des combats et de leurs protocoles. C'est là une qualité essentielle pour l'histoire et la compréhension de ces pratiques ludiques que les sources issues des autres cours princières ne possèdent pas nécessairement.

---

<sup>87</sup> BNF, *op. cit.*, fol. 144r.

<sup>88</sup> *Le Pas du perron fée tenu à Bruges en 1463, par le chevalier Philippe de Lalaing. [Rédigé par Limbourg.]* Publié par Félix Brassart, éd. L. Crépin, Douai, 1873.

Tableau 1 : Pas d'armes et sources (Bourgogne)

Nom du Pas d'Armes	Lieu	Date	Sources principales
Pas de l'Arbre de Charlemagne	Dijon	1443	Olivier de la Marche, <i>Mémoires</i> , Paris, éd. Foucault, 1825, t. 1, p. 322-363.
Pas de la Belle Pèlerine	Saint-Omer	1449	Matthieu d'Escouchy, <i>Chroniques</i> , Paris, éd. G. du Fresne de Beaucourt, 1863, t. 1, p. 244-264.  Olivier de la Marche, <i>Mémoires</i> , Paris, éd. Foucault, 1825, t. 1, p.455-469.
Pas de la Fontaine des Pleurs	Chalon-sur-Saône	1449/1450	Olivier de la Marche, <i>Mémoires</i> , Paris, éd. Foucault, 1825, t. 2, p. 2-52.
Pas du Chevalier au Cygne	Lille	1454	Matthieu d'Escouchy, <i>Chroniques</i> , Paris, éd. G. du Fresne de Beaucourt, 1863, t. 2, p. 116-130.  Olivier de la Marche, <i>Mémoires</i> , Paris, éd. Foucault, 1825, t. 2, p. 164-167
Pas du Compagnon à la Larme Blanche	Le Quesnoy	1458	Georges Chastelain, <i>Chroniques</i> , Bruxelles, éd. Kervyn de Lettenhove, 1863-1864, t.3, p. 462-466.

Pas de Lille <sup>89</sup>	Lille	1461	Archives Municipales de Lille, compte 16200, fol. 62, 68, 118v, 126.
Pas du Perron Fée	Bruges	1463	Lille, BU, ms 104.  Paris, BNF, ms français 5739.  <i>Le Pas du perron fée (Édition des manuscrits Paris, BnF fr 5739 et Lille BU 104)</i> , éd. HORN Chloe, ROCHEBOUET Anne et SZKILNIK Michelle, Paris, Champion, CFMA, 169, 2013.
Pas de l'Arbre d'or	Bruges	1468	Jean de Haynin, Mémoires de messire, seigneur de Haynin et de Louvegnies, Société des Bibliophiles Belges, Mons, Librairie E. Hoyois, 1842, p. 113-118.  Olivier de la Marche, Mémoires, Paris, éd. Foucault, 1825, t. 2, p. 317-391.  Ms Harley 69, fol. 12r-13v.  Ms Lansdowne 285, fol. 26-29
Pas de la Dame Sauvage	Gand	1470	<i>Traicté de la forme et devis comme on faict lez tournois</i> , éd. Bernard PROST, Paris, Herscher, 1878, p.55-95.

<sup>89</sup> Il est à noter que le Pas de Lille (1461) n'est pas explicité dans la partie ci-dessus du fait de la nature exclusivement comptable des sources l'abordant. Il est abordé dans la partie III de ce présent chapitre.

## 2. L'Anjou

Comme on peut le voir dans le tableau suivant (n°2), l'état des sources angevines diffère totalement de celles du duché de Bourgogne. D'une manière générale, qu'elles soient littéraires ou économiques, les sources angevines sont moins nombreuses et moins bien conservées. Preuve en est la maigre diversité des sources littéraires relatives aux divertissements du Roi René dont nous disposons. Pour les sept Pas organisés entre 1445 et 1449, seuls trois œuvres originales et deux compilations de textes édités sont disponibles.

L'œuvre faisant la description du plus grand nombre de Pas est l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*<sup>90</sup> qui devait couvrir, originellement, au moins quatre Pas, peut-être plus. Ecrite par Guillaume Leseur, cette histoire offre un panorama complet de la vie de cour de Gaston IV, comte de Foix, qui fut manifestement très proche du roi de France Charles VII<sup>91</sup> et de ses sphères d'influence. Toutefois, si l'œuvre donne de nombreuses informations sur le comte de Foix, peu en ressort quant à l'auteur dont, globalement, nous ne savons que peu de chose. Son goût prononcé pour les récits de bataille fait dire à Auguste Molinier qu'il « devait être un laïque et homme de guerre »<sup>92</sup>. L'œuvre semble avoir été réalisée, à l'image de celle de la Marche, après la mort de son sujet d'étude. Véritables mémoires, l'*Histoire de Gaston IV* a été rédigée d'un seul trait, entre 1477 et 1479<sup>93</sup> ce qui laisse, tout comme avec le Bourguignon, la place à d'éventuelles erreurs. A part cela, aucune information sur l'auteur ne nous est parvenue.

Si l'*Histoire de Gaston IV* constitue un précieux témoignage, notamment concernant les aspects militaires et diplomatiques, des règnes de Charles VII et de Louis XI. Cela est clairement visible dès le premier Pas présenté par l'auteur, à savoir le Pas de Nancy<sup>94</sup>. Si la description du Pas en lui-même n'est pas exceptionnelle, elle reste relativement précise quant

---

<sup>90</sup> Il est à noter que l'œuvre de Leseur, outre l'édition de Courteault, n'est conservé que par un seul manuscrit datant du XVIIIe siècle. Voir Catherine R. Blunk, *La Vois Des Hiraus : The Poetics of the Tournament in Late Medieval Chronicle and Romance*, Madison (University of Wisconsin), ProQuest, 2008, p. 150 : « Little is known about the author and the only manuscript wich still exists today dates from the seventeenth century (BnF, fr. 4992) ».

<sup>91</sup> Voir en particulier la relation « père/fils » qui semble avoir été instaurée par le roi de France envers le jeune comte de Foix. Philippe Contamine, « Une page d'histoire diplomatique du XVe siècle : Charles VII, roi de France, Gaston IV, comte de Foix, Jean d'Aragon, roi de Navarre, Charles, prince de Viane, et Henri IV, roi de Castille (1456) », *Minorités juives, pouvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italie au Moyen-Âge. Etudes offertes à Béatrice Leroy*, Barraque Jean-Pierre et Lamazou-Duplan Véronique (dir.), Biarritz, Atlantica, 2006, p.

<sup>92</sup> Auguste Molinier, « 4155. *Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume Leseur*, chronique publiée par H. Courteault, Paris, 1893-1896, 2 vol. », *Les sources de l'Histoire de France – Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, 1904, 4-1, p. 257.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>94</sup> Voir Guillaume LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. Henri Courteault, 1893, p.129.

à la mention des parures chevaleresques et donne un aperçu clair des jeux de pouvoir alors en jeu dans de tels divertissements venant, dans ce cas précis, célébrer les unions de Margueritte et de Yolande, les filles du duc, avec respectivement Henri VI d'Angleterre et Ferry II de Vaudémont.

Toutefois, à l'image de la relation du Pas de Nancy amputé des chapitres d'armes, une partie de l'œuvre est manquante (éd. Henri Courteault, 1893). L'éditeur précise à ce sujet :

« C'est ici que l'on constate dans le manuscrit, au bas du feuillet 62 v°, l'interruption dont nous avons déjà parlé dans notre *Introduction*. Le récit ne reprend au haut du feuillet 63 r° qu'avec le chapitre XIV. La fin du chapitre IX manque, ainsi que les chapitres X, XI, XII, XIII que l'on trouve dans le volume LX des Armoires de Baluze, à la Bibl. nat. ; ils donnent au moins une idée du contenu de ces chapitres. Le chapitre X est donc le seul dont il ne reste absolument rien ; il devait renfermer le récit de joutes, ainsi que les chapitres suivants ; mais il est difficile de conjecturer quelles peuvent bien être ces joutes »<sup>95</sup>.

Ces joutes en question ne sont autres que les Pas du Rocher Périlleux / de la Gueule du Dragon et celui de Saumur, dit de la Joyeuse Garde qui ont tous deux eu lieu en 1446. Heureusement pour l'historien, ces deux Pas sont connus, plus ou moins partiellement, par deux documents, l'un contemporain des faits, l'autre tardif.

Le Pas du Rocher Périlleux / de la Gueule du Dragon s'est déroulé à Razilly<sup>96</sup> au mois de juin 1446. En se référant à l'*Histoire de Charles VII*, de Gaston du Fresne de Beaucourt, un auteur du XIXe siècle, nous trouvons un court paragraphe disant, à propos des règles établies par René d'Anjou :

« [...] qu'aucune dame ni demoiselle ne passeroit par le carrefour où le pas avoit été dressé qu'elle ne fût accompagnée de quelque vaillant chevalier ou écuyer, qui seroit tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle »<sup>97</sup>.

---

<sup>95</sup>La suite de la note à également de l'importance : « Charles VII, ayant quitté Châlons le 17 août 1445, rentra aussitôt à Montils-lès-Tours ; il ne fit qu'y passer et vint au mois de novembre prendre sa résidence au château de Razilly, à deux lieues de Chinon ; il y séjourna jusqu'à l'automne suivant, sauf quelques apparitions à Chinon. Est-ce pendant ce court séjour aux Montils-lès-Tours qu'eurent lieu les joutes dont le chroniqueur aurait fait le récit dans son chapitre X ? Cela nous semble peu probable : le roi, en quittant Châlons, était sous l'empire de la douleur que venait de lui causer la mort si brusque et si mystérieuse de la dauphine Marguerite d'Ecosse, décédée à Châlons même le 16 août ; il ne semble pas qu'il dut autoriser de nouvelles fêtes pendant son court séjour aux Montils », Guillaume Leseur, *Ibid.*, p. 193-194.

<sup>96</sup>Razilly est situé à environ 80 km au nord-est de Poitiers et à environ 60 km au sud-est de Tours.

<sup>97</sup>Gaston du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1888, t. 4, p. 182-183.

Ce règlement se rapproche allègrement du 6e chapitre, alinéas 4 et 5, du règlement du *Passo Honroso*, tenu à Orbigo en 1434 par Suero de Quiñones, qui précisent :

« IV. El quarto es, que qualquiera Señora de honor, que por alli passáre ó á media legua dende, que si non llevare Caballero , que por ella faga las armas yá devisadas , pierda el guante de la mano derecha. V. El quinto es, que si dos Caballeros ó mas vinieren , por salvar el guante de alguna Señora , será rescebido el primero »<sup>98</sup>.

Heureusement, un fragment de l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*<sup>99</sup>, écrite par Guillaume Leseur, son biographe, témoin oculaire des Pas cités, précise :

« Le second jour desdites joustes survint sur les rens Antoine d'Aubusson, sieur de Montet, dit le petit Trignac, lequel amena une belle jeune demoiselle, cousine de Mlle Marguerite de Villequier »,

Puis :

« Avec Mlle de la Greve, pour la faire passer survint sur les rens messire Pierre de Braizé, comte de Maulevrier, lors senechal de Poitou »<sup>100</sup>.

Les mentions reproduites ici sont les seules que nous possédons encore pour ce Pas. Clairement, elles sont bien maigres pour un événement organisé et utile à une cour princière. Peut-être existe-t-il un autre texte traitant de ce Pas, ou bien une autre version de l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix* ? Si c'est le cas, je n'en ai pas connaissance. Toutefois, les noms et le peu de descriptions données en recoupant ces deux documents les rendent tout à fait crédibles et relativement dignes de confiance malgré l'écriture tardive de l'*Histoire*. De plus, Du Fresne de Beaucourt précise que son passage est issu de plusieurs documents, dont l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix* en version manuscrite, mais également l'ouvrage de Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie* datant de 1647 dont il sera question juste après<sup>101</sup>.

Il y a là une chose étrange, l'ouvrage de du Fresne de Beaucourt, publié en 1888, fait référence à un passage du manuscrit de Guillaume Leseur qui n'est pas présent dans l'édition de 1893. Se peut-il qu'en cinq ans ce fragment ait disparu ? Cela est d'autant plus étrange

---

<sup>98</sup> *Libro del passo honroso, op. cit.*, p. 4.

« IV. Le quatrième est, que quelconque Dame honorable, qui passeraient par ici ou à proximité d'ici, que si aucun chevalier ne l'accompagne pour fournir arme comme il est devisé, elle perd le gant de la main droite. V. Le cinquième est, que si deux chevaliers ou plus viennent pour sauver le gant de chaque Dame, ils seront reçus en premier ».

<sup>99</sup> Guillaume Leseur, *op. cit.*, p. 194-195.

<sup>100</sup> *Ibid*, p. 194-195.

<sup>101</sup> Guillaume Leseur, *op. cit.*, p. 184, *Infra n°2*.

qu'Henri Courteault affirme que le manuscrit passe du chapitre IX au XIV sur un seul feuillet. La solution à ce problème se trouve peut-être chez Vulson de la Colombière, dans l'œuvre duquel nous trouvons exactement le même passage<sup>102</sup>. Toutefois, celui-ci ne précise, de son côté, en aucun cas sa source, puisque son œuvre est une compilation de manuscrits et de textes déjà existants. Il y a cependant une précision à apporter. Si l'édition de 1893 ne contient pas les chapitres manquants, il se trouve qu'Henri Courteault, l'éditeur, publie en 1906 un article faisant office d'errata et de mise à jour de son édition. Dans cet article, Courteault a pu retrouver tout ou partie des chapitres disparus<sup>103</sup>. De fait, comparé à l'édition première, ce document apporte quelques renseignements sur les Pas dont l'existence m'était connue mais pour lesquels je n'avais pas d'informations. Il s'agit ainsi du Pas du Géant à la Blanche Dame du Pavillon et celui du Chevalier Aventureux.

L'autre Pas dont il était question plus avant est celui de Saumur, sans doute le plus beau et le plus onéreux organisé à la cour d'Anjou. Celui-ci ne nous est connu que par un document contemporain, certes complet mais difficile d'accès du fait de sa conservation au sein de la Bibliothèque Nationale de Russie. Il a fait l'objet d'une édition à la fin des années 1990, et diffusée à quelques exemplaires<sup>104</sup>. Notons toutefois que Rose-Marie Ferré a fait acquérir un fac-similé par la Bibliothèque Nationale de France il y a quelques années, fait dont nous avons eu tardivement connaissance.<sup>105</sup> Cependant il semblerait que le manuscrit ait été recopié, sans

---

<sup>102</sup> *Op. cit.*, p. 81.

<sup>103</sup> « L'édition de l'*Histoire de Gaston IV comte de Foix*, par Guillaume Leseur, que j'ai publiée il y a une douzaine d'années pour la Société de l'Histoire de France, a été établie d'après le seul manuscrit connu de cette chronique ; copié en 1635 par André Du Chesne sur un manuscrit plus ancien qui lui avait été communiqué par Arnaud d'Oihénart, ce manuscrit, après être passé dans la bibliothèque de Baluze, où il porta le n° 432, sous lequel l'ont connu et consulté les Bénédictins auteurs de l'*Histoire de Languedoc* et l'oratorien Joachim Le Grand, arriva à la Bibliothèque du roi, où il fut inscrit sous le n° 96551, et il porte aujourd'hui, dans le fonds des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, le n° 4992. Ce manuscrit, — je le rappelle, — est incomplet : le chapitre I manque en entier, ainsi que le commencement du chapitre II; le chapitre IX est brusquement interrompu avant la fin, et les chapitres X, XI, XII et XIII font aussi complètement défaut. La suppression de ces quatre derniers chapitres et de la fin du IXe est imputable à André Du Chesne qui, les trouvant remplis de récits de joutes et de tournois analogues à ceux que décrivent déjà les chapitres VIII et IX, a jugé inutile de les copier d'après le manuscrit d'Oihénart. Fort heureusement ce dernier avait lui-même fait des extraits de son manuscrit avant de le communiquer à Du Chesne, et ces extraits, qui sont conservés dans le volume 60 de la collection Baluze à la Bibliothèque nationale, m'ont permis d'intercaler dans mon édition une analyse, — imparfaite sans doute, mais précieuse quand même, — de ce que contenaient les chapitres XI, XII et XIII de l'œuvre de Guillaume Leseur; sur le chapitre X seul, je n'ai rien pu dire, me bornant à de très vagues hypothèses », Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'*Histoire de Gaston IV : comte de Foix* par Guillaume Leseur : Additions et corrections à l'édition de cette chronique », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, Brocard, 1906, p. 180-181.

<sup>104</sup> *Das Turnierbuch für René d'Anjou (le Pas de Saumur), Vollständige Faksimile-Ausgabe in Original Format der Handschrift Codex FR. F. XIV. NR. 4 der Russischen Nationalbibliothek in ST. Petersburg*, N. Elagina, J. Mailin, T. Voronova et D. Zypkin (ed.), Graz, Akademische Druckund Verlagsantalt ; Moskau, Verlag Nasledije der Akademie der Wissenschaften Russlands, 1998.

<sup>105</sup> Ce fait a été porté à notre connaissance lors de notre soutenance, le 20 novembre 2018. Cela explique pourquoi nous avons affirmé, dans une version précédente de celle-ci, contenant désormais les corrections demandées par



l'iconographie, par Marc de Vulson de la Colombière dans son œuvre *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie*<sup>106</sup>. J'utilise ici le conditionnel car il semble que Vulson de la Colombière ait entrepris un travail de compilation de nombreux textes du XVe et du XVIe siècle. En cela il a recopié le manuscrit du Pas de Sandricourt<sup>107</sup> datant de 1493, malgré quelques modifications, manuscrit dont c'est à ce jour la seule édition. L'autre raison pour laquelle le conditionnel a été employé réside dans le fait que Vulson de la Colombière, bien qu'il existe une différence de langue et de vocabulaire d'un texte à l'autre<sup>108</sup>, ne cite en aucun cas ses sources. C'est par un travail de comparaison, de mise en parallèle des deux documents que j'ai découvert que le manuscrit du Pas de Sandricourt et le texte de Vulson de la Colombière concordaient en tout point, mis à part une modification formelle du texte original, bien que ce dernier ne mentionne pas les changements de folios.

Dans l'œuvre de Guillaume Leseur, un Pas fait quelque peu office d'exception puisque celui-ci fait une entorse à la règle tacite, qui semble exister de fait, qui veut qu'un Pas ne soit organisé que par et pour une cour spécifique. Or, si le premier Pas de la cour Angevine et celui de la cour de Bourgogne, organisés à deux ans d'intervalle, sont clairement autocentrés voire, en usant d'un néologisme, « endocentré » ; leur second Pas est commun, bien que l'organisation soit à porter au crédit de la cour angevine. Il n'est guère étonnant de voir, dans ces conditions, la Marche présenter le Pas de Châlons (-en-Champagne), qui accompagne le traité de Châlons, comme une simple rencontre de courtoisie entre la duchesse de Bourgogne et la reine de France, rencontre lors de laquelle des joutes furent réalisées<sup>109</sup>. Insistant sur la maladie commune des

---

les membres de notre jury, que l'accès au fac-similé était quasiment aussi compliqué que l'accès au manuscrit original. Nous remercions Rose-Marie Ferré d'avoir corrigée une telle erreur.

<sup>106</sup> *Op. cit.*, p. 82-106.

<sup>107</sup> *Le Pas de Sandricourt*, Paris, BNF, ms. Français 3958.

<sup>108</sup> Le style d'écriture du chapitre VI regroupant les Pas de la Gueule du Dragon et de Saumur est typique du milieu du XVe siècle et ressemble très fortement au texte de Guillaume Leseur concernant le premier Pas. Pour celui de Saumur, cela est plus difficile à déterminer du fait de la rareté du fac-similé et du difficile accès au manuscrit original. De plus, les rares images du manuscrit publiées dans les travaux de recherche contemporains se focalisent principalement sur les très belles illustrations du document original, ne laissant apparaître que rarement le texte en dessous. Lorsque texte il y a, il ne s'agit que de quelques lignes, ne facilitant pas la comparaison. Trois images de ce manuscrit ont été utilisées par Rose-Marie Ferré dans sa thèse *René d'Anjou et les arts. Le jeu des mots et des images*, publiée chez Brepols en 2012. Il s'agit des folios 6r (représentant la sortie du fameux château de bois), 10v (représentant les juges dans leur loge admirant une joute) et 22r (représentant le bâtard de Charme touchant le Perron gardé par deux lions). Chez Christian de Mérindol se trouvent seize illustrations, dont les trois précédentes, mais reproduites en noir et blanc et en basse résolution qui, si elle permet de distinguer un grand nombre de détails, ne facilite pas la lecture des quelques lignes reproduites avec. Voir *Op. cit.*, p. 83-102.

<sup>109</sup> « Le seigneur de Charny s'y monstra honnorablement : et, au regard de la seigneurie et noblesse de France, c'estoit chose noble à les voir ; et là se fit le mariage du roy Henry d'Angleterre et de la fille du roy de Cecile, dont dessus est faicte mention », La Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.1, p. 406. Là la Marche confond les événements de manière claire. En effet, le traité de Chalons a lieu le 13 juillet 1445, soit deux mois et demi après le Pas de Nancy, qui célèbre le mariage des filles de René d'Anjou avec Henri VI et Ferry de Lorraine.

deux femmes, à savoir la jalousie, et en particulier celle ressentie par la reine envers Agnès Sorel<sup>110</sup>, la Marche ne parle en aucun cas du Pas en tant que tel, ni du traité qu'il vient fêter. Ce n'est pas le cas de Leseur qui, bien qu'il ne décrive que la journée à laquelle a participé son maître et non la totalité des festivités, reste pour le moins circonstancié et précis, donnant force détails des parures, des règles à suivre et des coups portés. Plus appréciable, il donne la teneur et les raisons d'une telle rencontre qui reste unique dans l'histoire des Pas. Le traité en question est établi :

« [...] pour accorder aucuns differens qui estoient entre le Roy de Secille et le duc de Bourgogne, à cause de la rançon et finance dudit Roy de Secille, de lorsqu'il fut prisonnier dudit duc de Bourgogne, auquel ledit Roy de Secille, pour ce qu'il n'avoit pas l'argent de sa finance, avoit baillé et livré par manière de gagement les villes de Clermont en Argonne, Gondrecourt et le Neufchastel en Lorraine »<sup>111</sup>.

Ainsi, si le traité n'est pas, en lui-même, exceptionnel au niveau du fond, il l'est plus par sa forme et par le « décorum » qui l'entoure. Dix ans après le traité d'Arras qui établit la réconciliation officielle entre le duché de Bourgogne et le royaume de France, c'est le roi Charles VII en personne qui se déplace pour régler le conflit existant entre les deux grands duchés depuis l'emprisonnement du duc d'Anjou par les troupes angevines à la bataille de Bulgnéville en 1431. De son côté, le duc de Bourgogne, ne souhaitant pas négocier, ou n'en voyant pas l'intérêt puisque considérant les possessions cédées comme siennes, ne se déplace pas et envoie la duchesse négocier. Clairement, la rencontre, aussi bien agonale que politique n'a rien d'amical. Le roi de Sicile arrive entouré des plus grands seigneurs de la cour de France : le Roi de France, le Dauphin, le duc de Calabre, le connétable Arthur de Richemont, Charles d'Anjou, Gaston IV de Foix, le comte de Saint-Pol, le comte d'Eu, le seigneur d'Albret, le comte de Dunois et d'autres<sup>112</sup>. La suite de la duchesse de Bourgogne est elle aussi forte de grands noms chevaleresques tel le comte de Charny, Pierre de Bauffremont (entrepreneur du Pas de l'Arbre de Charlemagne), Hervé de Mériadec et Jacques de Lalaing. Les combats acharnés qui suivent et les parures arborées par les deux camps ne laissent aucun doute quant aux aspirations tant politiques que psychologiques des deux camps.

Les Pas du Géant à la blanche Dame du Pavillon et du Chevalier Aventureux, nous sont connus par l'article complémentaire publié en 1906 par Henri Courteault dont j'ai déjà parlé plus avant. Concernant le premier, l'éditeur se contente de ne citer que les participants à ce Pas

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 403

<sup>111</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 173.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 173.

entrepris par le duc d'Anjou lui-même. Il nomme les quatre chevaliers « tenants » qui l'accompagnent et se contente de citer le nom des vingt-deux « survenants »<sup>113</sup> venus défier les entrepreneurs. Pas de détails quant au choix de la fiction retenue, ni des parures ou encore du résultat du Pas, l'éditeur préférant résumer le douzième chapitre de l'œuvre de Leseur et présenter au lecteur les différentes joutes et emprises d'armes dont parle l'auteur.

A propos du second Pas, celui du Chevalier aventureux, l'éditeur, à nouveau, ne détaille ni le déroulement du Pas, ni les décors ou la fiction. Seule indication, entrant dans la fiction autour de laquelle le Pas se crée, l'origine allemande fictive de l'entrepreneur qui n'est autre que le comte de Tancarville<sup>114</sup>. Là encore, seuls les noms des vingt-deux premiers « survenants » sont donnés, et l'éditeur achève sa courte liste par « et autres »<sup>115</sup>. Fait plus étrange ou troublant, ce Pas est résumé, si ce n'est dire expédié, en un seul paragraphe de onze lignes à peine. Manque d'information dans le manuscrit de Leseur ou simple volonté de l'éditeur de rendre la compréhension plus limpide et de ne se concentrer que sur ce qui lui paraît essentiel ? C'est la deuxième hypothèse qui semble primer car Henri Courteault détaille avec force précision la reconquête de la Normandie opérée par le roi de France face au comte de Sommerset.

Toujours est-il que face à ces deux descriptions plus que lacunaires s'oppose la très complète relation du Pas de Tarascon, composée en vers par Louis de Beauvau, grand sénéchal du duc d'Anjou. Fidèle du duc d'Anjou, Louis de Beauvau est un grand amateur de divertissements de cour et semble y avoir un certain talent, ou du moins tient-il à faire preuve de ses prouesses devant son seigneur et maître. Il est en effet présent comme entrepreneur / défenseur du Pas de Chalons, du Pas de la Joyeuse Garde, du Pas du Géant à la blanche Dame du Pavillon et « survenant » au Pas de la Bergère dont il est question ici. Son goût pour ces exercices est manifeste, et son amour des lettres le rendent apte à décrire précisément les armes et les décors du Pas. Son style, comme le souligne l'éditeur, est léger, fluide et teinté d'une quête de véracité rendant la description tout à fait vivante :

« La naïveté du style de Louis de Beauvau, le tour gracieux de ses pensées, la peinture fidèle des mœurs du temps, la franchise avec laquelle l'auteur rapporte toutes les particularités du tournoi, rendent cette pièce aussi intéressante pour l'histoire que pour les lettres. L'exactitude et la fidélité des descriptions sont telles, qu'un peintre pourroit traduire cette relation sur la toile aussi facilement que s'il copioit un tableau.

---

<sup>113</sup> Henri Courteault, *Le manuscrit original... op. cit.*, p. 201-202.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 207.

C'est cette vérité de détails, c'est le naturel du langage, qui donnent tant de charmes aux productions de nos anciens *ditteurs* »<sup>116</sup>.

Au-delà de la description qu'en fait Louis de Beauvau, l'intérêt de ce Pas marque, ou célèbre, un tournant dans la vie politique angevine. En effet, le 11 août 1448 le duc d'Anjou fonde, à l'instar de son rival bourguignon, mais quasiment deux décennies avant lui, son ordre de chevalerie nommé l'ordre du Croissant. Si cet ordre vise, semble-t-il, à récompenser les « guerriers qui l'avoient servi dans ses guerres avec autant de courage que de fidélité »<sup>117</sup>. Le Pas de la Pastourelle s'inscrit dans cette nouvelle dynamique angevine de renforcement de l'autorité et de l'image ducale, de même qu'au moment d'un retour à un certain idéal littéraire, la Pastorale. C'est sur ce thème que se base le Pas de la Pastourelle. Ce thème, qui modifie la perception des divertissements chevaleresques en Anjou en calquant l'idéal de vie « champêtre », émane du duc et influe sur l'aspiration des chevaliers du XVe siècle, en inspirant un retour à un âge d'or influencé par les romans chevaleresques :

« [...] ainsi le château de la joyeuse garde fut remplacé par une chaumière ; au lieu de la magnifique demoiselle chargée de distribuer les prix, et des redoutables dragons de Saumur, on voyoit une pastourelle gardant ses agneaux, et les tenas de l'emrise estoient aussi deux bergers »<sup>118</sup>.

Ce nouveau thème apporte également une certaine légèreté basée sur l'amour, la joie, le plaisir... et renforcée par l'utilisation de rimes sans unité apparente de disposition (croisées, embrassées ou plates) et de richesse (riches, suffisantes ou pauvres). C'est le cas, notamment avec les vers 85 à 96 :

« Deux escuz de jousté à l'arbre atachiez / Seront : l'un blanc, signifiant léesse, / Qui ne sera d'autre couleur tachiez ; / Et l'autre noir, signifiant tristesse. / Ces deux escuz là seront par noblesse / De deux gentilz escuiers pastoureux, / Tendans ainsi que serviteurs loyaulx / De la pastourelle grace aquerir. / Qui plus avant en voudroit enquerir / Cellui du blanc est bien d'amour content, / Et l'autre mal ; si ne voise ferir / L'un des escuz qui le cas bien n'entend »<sup>119</sup>.

Cet exemple montre parfaitement le manque d'unité, cependant non préjudiciable, des vers et des rimes au sein de l'œuvre de Beauvau. Les quatre premiers vers (v. 85-88) disposent

---

<sup>116</sup> Louis de Beauvau, *Le pas d'armes de la Bergère maintenu au tournoi de Tarascon*, éd. G. A. Crapelet, Paris, 1828, p. i (avertissement).

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 65.

de rimes riches croisées<sup>120</sup> tandis que les suivants (v. 89-92) n'ont aucune disposition rimique claire, « pastoureux » et « loyaulx » riment tandis que « noblesse » et « aquerir » non. Enfin, les derniers vers (v. 93-96) reprennent le schéma croisé des quatre premiers avec rimes riches et rimes suffisantes.

Cependant, malgré l'ajout d'un thème qui semble étranger au monde chevaleresque plein, en cette fin de Moyen Âge, de faste et d'idéal guerrier, ce Pas n'est guère différent, dans ses prétentions, de ses prédécesseurs. Il vient, lui aussi, célébrer un moment de paix et la puissance de la cour qui a réussi à imposer celle-ci. La pastorale est bel et bien, semble-t-il, un motif tout à fait approprié à un tel contexte.

Plus qu'en Bourgogne, les Pas angevins célèbrent le roi de Sicile et sa capacité à imposer la paix dans et autour de ses domaines. Là où le faste bourguignon montre un duc quasiment en majesté, puissant, ayant autour de lui les chevaliers les plus cultivés et les plus aptes à mener la guerre, René organise les Pas par et pour lui-même. C'est en effet lui qui, par sa culture, son influence et sa richesse a les moyens d'imposer une paix durable, à tel point qu'il semble que ces exercices coûteux et chargés politiquement n'aient plus d'utilité pour le duc d'Anjou après le Pas de la Pastourelle.

---

<sup>120</sup> Rimes riches : rimes qui ont trois sons, ou plus, en commun. Rimes suffisantes : rimes ayant deux sons en commun. Rimes pauvres : rimes avec un seul son en commun.

Dans notre exemple, les rimes des vers 85-87 sont riches tandis que celles des vers 86-88 sont suffisantes. En effet l'auteur construit les premières de manière à ce que sonnent ensemble les sons [t] : t, [a] : a, [ʃ] : ch, [i] : i et [e] : é. Ces assonances se retrouvent aussi bien dans « atachiez » que dans « tachiez ».

Tableau 2: Pas d'armes et sources (Anjou)

Nom du Pas d'Armes	Lieu	Date	Sources principales
Pas de Nancy	Nancy	24 avril 1445	Guillaume Leseur, <i>Histoire de Gaston IV, comte de Foix</i> , éd. Henri Courteault, 1893, p. 145-172
Pas de Châlons	Châlons-en-Champagne	13 juillet 1445	Guillaume Leseur, <i>Histoire de Gaston IV, comte de Foix</i> , éd. Henri Courteault, 1893, p. 172-193 <sup>121</sup>
Pas de la Gueule du Dragon / du Rocher Périlleux	Chinon/ Razilly	1446	Guillaume Leseur, <i>Histoire de Gaston IV, comte de Foix</i> , éd. Henri Courteault, 1893, p. 194-195.  Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV : comte de Foix par Guillaume Leseur : Additions et corrections à l'édition de cette chronique », <i>Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France</i> , Paris, Broccard, 1906, p. 197-201.  Marc de Vulson de la Colombière, <i>Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse</i> , Paris, Augustin Courbe, 1648, t. 1, p. 81-82

<sup>121</sup> La description de ce Pas est incomplète du fait d'une interruption au milieu du chapitre X.

Pas du Géant à la Blanche Dame du Pavillon	Launay	1446	Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV : comte de Foix par Guillaume Leseur : Additions et corrections à l'édition de cette chronique », <i>Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France</i> , Paris, Broccard, 1906, p. 201-202.
Pas de la Joyeuse Garde	Saumur	Juin 1446	Marc de Vulson de la Colombière, <i>Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse</i> , Paris, Augustin Courbe, 1648, t.1, p. 83-106.  Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV : comte de Foix par Guillaume Leseur : Additions et corrections à l'édition de cette chronique », <i>Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France</i> , Paris, Broccard, 1906, p. 192-197.  <i>Le pas d'armes de Saumur dit de la Joyeuse Garde</i> , Saint-Pétersbourg, Bibliothèque Nationale de Russie Saltykov-Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV.
Pas du Chevalier Aventureux	Bourges	1447/1448	Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV : comte de Foix par Guillaume Leseur : Additions et corrections à l'édition de cette chronique », <i>Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France</i> , Paris, Broccard, 1906, p. 207.
Pas de la Bergère / de la Pastourelle	Tarascon	2 juin 1449	Louis de Beauvau, <i>Le pas d'armes de la Bergère maintenu au tournoi de Tarascon</i> , éd. G. A. Crapelet, Paris, 1828.

## B. L'espace France-Empire

### 1. Le royaume de France

Jusqu'aux années 1450 pour l'Anjou et 1470 pour la Bourgogne, les Pas restent dans le giron des deux entités territoriales les plus puissantes du royaume de France. Cependant, la situation change entre 1477 et 1482. En effet, l'impétueux duc de Bourgogne échoue dans la prise de Nancy, de même que dans son grand projet de royaume bourguignon et meurt à proximité de ses murailles le 5 janvier 1477<sup>122</sup>. La route vers la Grande Principauté de Bourgogne n'étant plus barrée, si ce n'est par l'unique héritière du duc de Bourgogne, Louis XI s'empare, avec l'accord des états, des terres appartenant à l'apanage donné par Charles V à son frère Philippe, à savoir le duché de Bourgogne, de même que la comté éponyme<sup>123</sup>. La puissance du royaume de France et de son roi est telle qu'à Arras, en 1482, le duché de Bourgogne originel et la Picardie sont restitués au royaume. Le duché de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, de même que les comtés de Flandre, Hainaut et de Namur sont cédés au jeune Philippe le Beau, tandis que le reste des possessions bourguignonnes est promis à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, en guise de dot pour son mariage prévu avec le dauphin de France Charles. Du côté Angevin, la mort du Roi René en 1480 voit arriver à la tête de l'Anjou et de la Provence le faible et fragile Charles V, neveu du précédent qui ne règnera qu'une année. A sa mort, et sans héritier, le domaine rentre logiquement dans les possessions du royaume de France. Ainsi, entre 1477 et 1482, Louis XI réussit le tour de force de constituer le royaume en une entité immuable et quasiment fixée dans ses frontières définitives et les plus grandes jamais fixées jusqu'alors. A la mort de « l'universelle aragne », son fils Charles détient un royaume stable et puissant, dépositaire des traditions chevaleresques et détenteur de l'héritage des grandes maisons ayant fait montre d'un attrait sans commune mesure pour les beaux et spectaculaires faits d'armes.

C'est dans un royaume grand et puissant que le roi de France entreprend de récupérer les possessions italiennes des ducs d'Anjou-Provence. Seulement, la campagne italienne est précédée de quelques revers et notamment quelques pertes territoriales : après avoir cédé le

---

<sup>122</sup> « With him fell the Burgundian state wich his great-grandfather Philip the Bold had founded, the history of wich has been traced in this and the foregoing volumes. For what survived after 1477 was in many respects a different political entity, bereft as it was of the duchy of Burgundy », Richard Vaughan, *Charles the Bold, the last Valois duke of Burgundy*, Londres, The Boydell Press, 2002, p. 432.

<sup>123</sup> Voir notamment Lydwine Scordia, *Louis XI, mythes et réalités*, Paris, Ellipses, 2015, p. 223-225.



Roussillon et quelques territoires du sud du royaume par le traité de Barcelone<sup>124</sup> au roi Ferdinand II d'Aragon, il ne récupère qu'une partie de la dot de Marguerite d'Autriche (Mâconnais, Auxerrois et la châtellenie de Bar) après l'annulation de son mariage avec cette dernière. Comme pour changer la donne, il fait organiser du 15 au 20 septembre 1493, le Pas de Sandricourt, près de Pontoise, par le seigneur Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt. Le but de ce Pas est clairement de montrer la suprématie des chevaliers français dans le domaine martial, à la veille, en définitive, d'un véritable échec.

Si la campagne de 1494 n'eut pas le succès escompté, il semble que ce ne fut pas le cas du Pas de Sandricourt. Du moins c'est ce que semble montrer le manuscrit réalisé par « Orleans heraut de monseigneur le duc d'Orleans »<sup>125</sup>, futur roi de France connu sous le nom de Louis XII. Si le manuscrit présente et semble incarner l'originalité même du Pas de Sandricourt, tant par la richesse de ses illustrations que par sa longueur de dix-neuf folios, il est caractéristique d'une construction que je qualifierai de « tardive », en cela qu'il substitue le caractère littéraire de l'exercice au profit unique d'un caractère politique exacerbé. Oubliée ce que je nomme l'« Aventure », à savoir la partie des chapitres qui présente le récit fantastique du parcours de l'entrepreneur (organisateur) l'ayant amené à quitter son seigneur pour se lancer à l'assaut de mille périls et finalement faire la rencontre, dans de nombreux cas, d'une jeune et jolie demoiselle qui lui intime de tenir un Pas en son nom<sup>126</sup>. Il demeure toutefois un « embryon » de fiction qui laisse paraître une légende concernant le château de Sandricourt. Oubliées également les références explicites aux romans chevaleresques ou aux histoires mythiques qui influencent et définissent, au XVe siècle, tant le fond que la forme de ces divertissements théâtraux<sup>127</sup>. Oubliée de même la description des parures des jouteurs et/ou des décors, éléments primordiaux du spectacle qui a lieu sous les yeux des spectateurs et qui permettent de donner du corps aux descriptions soit trop formelle et linéaires, soit trop prolixes et qui permettent de donner un fil conducteur à la lecture de l'œuvre, de même que des éléments pour se représenter

---

<sup>124</sup> Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII*, Paris, Fayard, 1986, p. 168.

<sup>125</sup> *Le Pas de Sandricourt*, Paris, BNF, ms. Français 3958, f. 2r.

<sup>126</sup> Les cas les plus flagrants sont les Pas de la Belle Pèlerine (organisé à Saint-Omer en 1449 par Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol), du Perron Fée (organisé en 1463 par Philippe de Lalaing à Bruges), de l'Arbre d'or (organisé à l'occasion du troisième mariage du duc Charles le Téméraire, à Bruges en 1468 par son demi-frère Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne) ou encore celui de la Dame Sauvage (organisé en 1470 par Claude de Vaudray à Gand).

<sup>127</sup> Parmi les références les plus explicites se retrouvent *La Vie de Charlemagne* (Pas de l'Arbre de Charlemagne, Marsannay, 1443), *Tristan et Yseut* de même que la romance entre Lancelot et Guenièvre (Pas de la Joyeuse Garde, Saumur, 1446), le Premier et le Deuxième cycle de la Croisade (Pas du Chevalier au Cygne, Lille, 1454), le roman de Florimont et celui de Mabrien (Pas de l'Arbre d'or), le Roman de Perceval (Pas de la Joyeuse Garde).

le spectacle et la fiction en cours sans y avoir assisté. Oubliées enfin les descriptions des banquets, des entremets et des festivités alentour constituant l' « espace public »<sup>128</sup> entourant les festivités permettant au prince de mettre en avant sa puissance tant économique que culturelle et unificatrice.

Il en va de même en 1514 lorsque le duc de Valois, comte d'Angoulême et futur roi de France, François d'Orléans, organise le Pas de l'Arc Triomphal peu après le mariage de son cousin le roi Louis XII<sup>129</sup>. Chose exceptionnelle pour les Pas tardifs, une description complète des décors et des parures est présente ; l'Aventure elle est absente et il semble qu'il n'y ait d'autres références faites qu'au pouvoir royal et à la grandeur du royaume. On assiste à une véritable débauche de couleurs, de matières qui, si elle semble désordonnée est en fait minutieusement préparée et réglée puisque les seigneurs tenants le Pas sont « tous accoustrez des couleurs de mondit Seigneur [François d'Orléans], à tel jour tel habit »<sup>130</sup>. Encore une fois, c'est Vulson de la Colombière qui transmet ce document, fort différent de celui de Sandricourt, et à *fortiori*, de celui de Saumur, sans toutefois, là encore, nous donner d'indication quant au manuscrit d'origine.

---

<sup>128</sup> Klaus Oschema, « Espaces publics autour d'une société de cour : l'exemple de la Bourgogne des ducs Valois », Patrick Boucheron (dir.), *L'Espace public au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2011, p. 159-177.

<sup>129</sup> « L'An Mil cinq cens & quatorze, & le treiziesme iour de Novembre, un Lundy à deux heures apres midy, furent ouvertes les Joustes dedans Paris près des Tournelles. Par tres haut & tres puissant Prince Monsieur le Duc de Valois & de Bretagne, pour le joyeux advenement de la Reine audit Paris », Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse*, Paris, Augustin Courbe, 1648, t. 1, p. 180.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 181.

Tableau 3: Pas d'armes et sources (Royaume de France)

Nom du Pas d'Armes	Lieu	Date	Sources principales
Pas de Sandricourt	Sandricourt	1493	<i>Le Pas de Sandricourt</i> , Paris, BNF (Arsenal), ms. français 3958.  Marc de Vulson de la Colombière, <i>De l'office des roys d'armes, des herauds et des poursuivans</i> , Paris, Imprimerie Cramoisy, 1645, t. 1, p. 147-170.
Pas de l'Arc Triomphal	Paris	1514	Robert de la Mark, <i>Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François Ier</i> , Paris, Foucault, 1820, p. 268-270.  Marc de Vulson de la Colombière, <i>Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse</i> , Paris, Augustin Courbe, 1648, t. 1, p. 180-216.
Pas du Camp du Drap d'or	Entre Ardes et Guînes	1520	N. A.

## 2. Le Saint-Empire

Concernant l'Empire, l'état des sources est à peu près le même que pour le royaume de France. En effet, à regarder le tableau suivant, peu de textes parlent des Pas impériaux et ceux-ci ne sont guère prolixes quant aux détails dont j'ai souligné l'absence plus avant. Ces Pas, bien qu'ils soient plus nombreux qu'au royaume de France ne sont, en définitive, guère originaux dans leur construction, si ce n'est peut-être les événements pour lesquels certains d'entre eux sont tenus. Le premier Pas habsbourgeois est organisé, en 1491 à Malines par Claude de Salins. Si le Pas reste classique avec un nombre de participants dans la moyenne (14 participants sur 5 jours de tenue du Pas)<sup>131</sup>, le moment choisis pour l'organiser est singulier mais concorde avec le rôle d'unification et de mise en avant du pouvoir princier que jouent les Pas. En effet, celui-ci est organisé à Malines comme une simple festivité utilisée « Pour embellir la feste et entretenir ceulx qui estoient venus veoir la noblesse d'icelle » à l'occasion du chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Jamais un Pas ne fut organisé au moment d'un chapitre de la Toison. Cela s'explique peut-être par le fait que celui de Malines est le premier présidé par Philippe le Beau, Archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne depuis 1482<sup>132</sup>. Ce qui, peut-être, explique pourquoi le Pas est organisé par Claude de Salins, alors qu'il n'est encore qu'écuyer<sup>133</sup>.

Le second Pas organisé à la cour habsbourgeoise, par Claude de Vaudray, pose problème<sup>134</sup>. En effet celui-ci ne m'est-il connu, pour le moment que par une mention dans

---

<sup>131</sup> Les *Chroniques* de Jean Molinet, dont est tiré le récit de ce Pas, semblent contenir une erreur. En effet, l'auteur, présente les combattants du 4<sup>e</sup> jour (Diego de Guénara, Verchat de Brandensteinast et Rodrigue, bâtard de Lalaing) et donne le nom, à la suite, de ceux ayant combattu « Pour le septiesme jour ». Il n'y a pas mention d'une cinquième ni d'une sixième journée, ce qui nous laisse à penser qu'il s'agit d'une erreur de la part de l'éditeur ou d'une copie antérieure. Jean Molinet, *Chroniques*, éd. J. A. Buchon, Paris, Librairie Verdrière, 1828 p. 161.

<sup>132</sup> « Monseigneur l'archiduc d'Autriche, chief et souverain de l'ordre de la Thoison-d'Or, en absence du roy son père... », *Ibid.*, p. 154.

<sup>133</sup> Cela est une chose exceptionnelle qu'un écuyer soit organisateur d'un Pas. En effet, il s'agit d'un moment où les prouesses des chevaliers et des écuyers sont mises à l'épreuve, mais le coût d'organisation n'est généralement supportable que par un chevalier aux fonctions prestigieuses (comme Pierre de Bauffremont qui est chambellan de Philippe le Bon lorsqu'il organise le Pas de l'Arbre de Charlemagne en 1443) ou par une cour qui « sponsorise » un chevalier (l'exemple de Philippe de Lalaing, en 1463, qui voit son Pas décalé deux fois de suite selon la volonté du duc de Bourgogne, ce dernier semblant être impliqué tant physiquement que financièrement dans cet exercice). Si Philippe le Beau, ou son père Maximilien, sont les organisateurs du Pas, en sous-main, le statut de l'entrepreneur officiel dénote avec le rayonnement que doit avoir un Pas.

<sup>134</sup> Une brève allusion à un Pas organisé par Claude de Vaudray existe dans quelques ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle lorsque ceux-ci abordent la question du chevalier Bayard. Il est dit, notamment : « C'est alors qu'à peine âgé de 17 ans, il osa se mesurer dans un pas d'armes avec un chevalier renommé, messire Claude de Vaudray ». De même : « Arriva à Lyon un gentilhomme de Bourgogne qu'on nommoit messire Claude de Vauldray, appert (expert) homme d'armes, et qui desiroit à merveille de les seuyvre. Si fit suplier au roy que pour garder oisiveté tous les jeunes gentilz hommes, lui vousit permettre de dresser ung pas ». Voir respectivement A.-L. D'Harmonville, *Dictionnaire des dates, des faits, des lieux et des hommes historiques*, Paris, Société des Savants et de gens de Lettres, 1842, t. 1, p. 540 ; et A.-J.-C. Saint-Prospier Ainé, *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1838*, Paris, Duménil, 1839, t. 2, p. 291-292.

l'article de Torsten Hiltmann, « Un état de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? »<sup>135</sup>. Au-delà de ce fait, ce Pas est organisé, comme son prédécesseur au moment d'une réunion nobiliaire organisée par le pouvoir Habsbourgeois. Il s'agit ici de la Diète de Worms, bien que la date exacte du Pas ne soit pas connue à ce jour. La coïncidence est toutefois troublante lorsqu'on sait que cette Diète a pour but de régler la violence princière et de stopper, voire d'inverser, le processus de morcellement du Saint-Empire, notamment par la création du *Reichskammergericht*, autrement dit la Chambre de justice impériale<sup>136</sup>. L'organisation de ce Pas relève-t-elle de la volonté de Maximilien de réaliser une démonstration de force et d'union de la noblesse autour de lui alors qu'il tente de renforcer son pouvoir en tant que roi des romains et comme archiduc d'Autriche ? Est-ce un « cadeau » fait par Philippe à son père en signe de soutien dans l'entreprise politique de ce dernier ? Ces questions, si elles demeurent sans réponse précise me semblent nécessaires, voir essentielles pour essayer de déterminer le rôle et l'impact politique de ce Pas, de même qu'à comprendre quels desseins impériaux celui-ci sert.

Le Pas de Vincelles, datant de 1512, prend également place dans un contexte politique spécial qui le rapproche véritablement des Pas du XVe siècle. En effet ce Pas est organisé le 6 mars 1512, le dimanche de mi-carême<sup>137</sup>, précède de peu l'entrée de l'empereur Maximilien dans la Sainte-Ligue, ou Ligue Catholique<sup>138</sup>, le 17 mai 1512. L'organisation de ce Pas, comme

---

Il est à préciser, toutefois, que cette mention d'un Pas organisé par Claude de Vaudray ne concerne pas, pour le cas présent, celui organisé à Worms en 1495. En effet, il s'agit en fait d'une erreur de vocabulaire ou d'une mauvaise compréhension quant à la terminologie utilisée dans les sources anciennes. En effet, le divertissement chevaleresque présenté ici est en réalité une emprise d'arme. A l'inverse des Pas d'armes, l'emprise n'est pas organisée dans la principauté à laquelle appartient le chevalier organisateur, qui serait ici le Saint-Empire (comme c'est le cas à Worms), mais dans un territoire « étranger ». Pour que l'emprise ait lieu, il est nécessaire de demander, c'est le cas dans la deuxième citation, l'autorisation au prince ou au souverain local. Cependant, l'erreur commise par les éditeurs scientifique est compréhensible dans la mesure où les chroniqueurs et mémorialistes médiévaux mélangeaient allègrement tournois, joutes, Pas et emprises sous le même terme pouvant varier. Ainsi le terme tournois pouvait signifier « behourd » (mêlée) ou joute (tournoi de joutes) ; joutes pouvant désigner des joutes, un Pas ou une emprise etc. Emprise peut également signifier un bijou ou un ornement porté par un chevalier au cours d'un Pas, ou d'une emprise d'armes, dont il ne pourra se défaire qu'à l'issue des combats et qui pourra être remise soit au vainqueur, soit à une dame en fonction de la règle établie. Voir en particulier l'emprise portée par Claude de Salins lors du Pas de Vincelles de 1512 dont une mention est faite dans le *Traicté de la forme et devis comme on faict lez tournois*, éd. Bernard PROST, Paris, Herscher, 1878, p. 225.

<sup>135</sup> Torsten Hiltmann, *Op. cit.*, p. 259.

<sup>136</sup> Voir à ce sujet Pierre Monnet, « Des juristes en ville : le *Reichskammergericht* à Francfort. Aspects politiques et sociaux d'une brève histoire (1495-1497) », *Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes*, 40, Brepols, 2000, p. 107-128.

<sup>137</sup> *Traité de la forme... op. cit.*, p. 223 et 233.

<sup>138</sup> Celle-ci est constituée le 4 octobre 1511 par le Pape Jules II et constitue une coalition dont le but est, ouvertement, de barrer la route à Louis XII (alors duc de Milan) et à ses prétentions territoriales en Italie. Celle-ci regroupe le Pape, le roi d'Aragon (également roi de Naples), la République vénitienne et les cantons suisses. Le 13 novembre 1511, Henri VIII y fait son entrée, suivit, le 17 mai 1512, par l'Empereur lui-même. La création de la Ligue est suivie, en novembre 1511, par la réunion d'un concile à Pise, puis à Milan, organisé par le roi de France et visant à la réforme de l'Eglise et à la mise en accusation du Pape Jules II. Voir Philippe Hamon, *1453-1559, les Renaissances*, Paris, Belin, 2009, p. 28.

ses prédécesseurs, joue un rôle politique fort à la veille d'un changement d'alliance opéré par le Saint-Empire, renversement qui contribue à l'échec de la politique d'expansion française. Si le Pas est organisé à un tournant décisif de la vie politique et diplomatique occidentale, le manuscrit relatant l'événement, peut-être est-ce dû à son édition, est bien plus traditionnel. A nouveau, pas de trace de l'existence d'une quelconque Aventure<sup>139</sup>, caractéristique propre aux relations des Pas tardifs, bien que les règles du Pas soient explicitement présentes<sup>140</sup>. Chose plus étrange, peut-être, est le décalage existant entre la date de rédaction des chapitres et celle de la tenue du Pas. En effet, il est dit que le Pas est tenu le 6 mars 1512, le dimanche de mi-carême. Cependant, dans la présentation des règles du Pas il est écrit :

« Et pour plus grant seureté, et que je le veuille faire et accomplir, j'ay signé ceste de ma main, et scellé du seaul de mes armes, le dix-septiesme jour de juing l'an [mil quatre cens] quatre-vingt et dix-sept dessusdit »<sup>141</sup>.

L'écart de quinze ans entre la rédaction des chapitres et la tenue du Pas est surprenant et pose des questions quant aux raisons, d'une part, et à l'authenticité du manuscrit édité d'autre part. Concernant la première interrogation, l'hypothèse du contexte politique au sein du Saint-Empire peut être avancée. D'abord les conflits répétés avec la Confédération suisse puis l'opposition aux prétentions françaises sur le royaume de Naples peuvent expliquer que l'empereur, Maximilien ou encore Philippe le Beau aient décidé de reporter la tenue du Pas à plus tard. Cependant, la tenue des Pas de Malines, en 1491, et celui de Worms, en 1495, également organisés au moment où ces conflits naissent et s'étendent vient invalider cette raison. En effet, la Paix de Bâle, le 22 septembre 1499<sup>142</sup>, vient rétablir la paix sur le territoire transalpin et règle la situation avec les cantons suisses. Ainsi le Pas aurait pu être organisé à ce moment, ou quelques temps plus tard. De même le traité de Blois, du 22 septembre 1504, aurait pu être le cadre du Pas puisque ce traité prévoit le mariage de sa fille Claude avec Charles de Luxembourg, futur empereur germanique. Cependant le Pas n'est organisé qu'au moment de la

---

<sup>139</sup> Il est à noter cependant la mention d'une Dame ayant commandé à Claude de Salins de tenir un Pas en son honneur : « Et ensuivant le commandement de ma Dame ». Celle-ci, comme au Pas de la Fontaine des Pleurs en 1449-1450, semble être la Vierge Marie. Les chapitres disent : « A l'honneur de la Trinité, de la glorieuse Vierge Marie », puis « Premièrement, je vous envoye ung volet de blanche soye, faict à la mode du pays de ma nativité ». Enfin : « vous fournissez ceste emprinse escripte et signée de celle que croit avoir puissance et estre maistresse de vostre volonté ». Voir *Traité de la forme... op. cit.*, respectivement les pages 228, 230 et 231.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 228-233.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>142</sup> Voir notamment le récent ouvrage de Thomas Maissen, *Schweizer Heldengeschichten und was Dahintersteckt*, Baden-Baden, Hier und Jetzt, 2015.

Ligue catholique et des conflits existant entre Louis XII et une large partie des souverains occidentaux.

Ces questions auxquelles découlent, en réalité de ma deuxième interrogation. En effet, l'écart de quinze ans peut poser les bases d'une réflexion sur l'authenticité du manuscrit édité, tout ou partie, ou du moins donner l'occasion d'une interrogation sur une possible erreur d'édition. Il est à préciser que ce document est le seul à présenter des disparités amenant à une telle réflexion. Les autres documents à ma disposition, édités ou non, présentent une réelle unité tant temporelle qu'organisationnelle et/ou stylistiques et ne peuvent souffrir d'une telle remise en cause.

Si l'unité temporelle a déjà été abordée plus avant, l'organisation et le style du texte sont encore à aborder. Du premier point découlant le second, je m'attacherai d'abord à parler de l'organisation. Sur ce point trois parties narratives et une partie formelle / protocolaires semblent se détacher :

- Pages 223 à 228 : Il s'agit là d'une partie narrative classique issue d'un chroniqueur et/ou témoin (dont le nom n'apparaît pas, peut-être un héraut d'armes) de l'événement. Celle-ci présente la date, le lieu, la durée, le nom et la fonction de l'entrepreneur et le prince / souverain qu'il sert. S'ensuit, page 224, la forme de combat choisit pour l'occasion (joutes à pied ou à cheval, mêlée ou encore un mélange de plusieurs exercices) et la liste des juges d'armes devant faire respecter les règles, s'assurer de la conformité de l'équipement et choisir le vainqueur, avec ou sans l'aide des dames de la cour. Enfin, le reste du texte, page 224 à 228, présente les règles immuables inhérentes au Pas.
- Pages 228-231 : Ici apparaît un texte émanant de la Dame du chevalier, présentée sous le nom de « celle qui croit avoir puissance sur vous »<sup>143</sup>, sans doute lu lors de la publication des chapitres. En effet, les guillemets au début de chaque ligne sont caractéristiques de la présentation des monologues ou dialogues récités précédemment ou au cours des Pas<sup>144</sup>. Il apparaît que ce texte fut écrit, publié et crié au cours de l'année

---

<sup>143</sup> *Traité de la forme... op. cit.*, p. 228.

<sup>144</sup> Voir, notamment, le dialogue entre les poursuivants arbre d'or et Ravastain lors de l'arrivée d'Adolphe de Clèves dans les lices, le premier jour du Pas de l'Arbre d'or, le 3 juillet 1468. Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 319-320.

1497 pour une tenue prévue le 14 septembre de la même année ou de l'année 1498<sup>145</sup> à Bruxelles<sup>146</sup>. S'ensuit alors une liste des règles spécifiques au Pas, mais différentes des règles édictées des pages 224 à 228.

- Pages 231 à 233 : Le passage entre la partie précédente et celle-ci est perceptible par le changement de locuteur. Ici, c'est Claude de Salins qui prend la parole et qui jure de respecter l'ensemble des règles, rappelant que celles-ci lui ont été imposées par sa Dame. Il en vient à lancer un appel aux chevaliers du Saint-Empire et leur demande de bien vouloir avoir la bonté d'engagé leur honneur afin de pouvoir prouver sa valeur et son courage. A la fin de son monologue, Salins affirme qu'il accordera un combat, dans les règles édictées par sa Dame, à quiconque, souhaitant venir, ne pourrait se déplacer pour quelconque raison.
- Page 233 : Achevant le récit de ce Pas, une liste des participants apparaît. Il n'est pas possible de définir si cette liste est complète ou non car le document s'arrête après le nom du dixième participant (je ne compte pas ici le nom de Claude de Salins qui est indiqué au début de la liste).

A la lecture de l'édition, il semble qu'au-delà des quatre parties précédemment décrites, deux groupes se détachent. D'un côté la première et dernière partie semblent faire partie d'un même document, en cela que, si la brièveté de la quatrième partie ne permet pas de l'affirmer pleinement, au moins existe-t-il une certaine continuité entre ces parties qui pourraient tout à fait se suivre sans dénoter :

« Item : l'entrepreneur requiert et supplie aux dames que céans sont, que elles vueillent commander et prier à leurs serviteurs, et aux gentilzhommes, qui en ceste assemblée sont, qu'i vueillent touchier à l'emprinse de l'escuyer, afin qu'il peust mieulx exécuter son emprinse et estre bien deschargié du sien qu'il a longuement porté.

[...] *S'ensuit les blasons des nobles gens qui ont combattu au prix qui a esté faict au chasteau de Vincelles, le dimanche de my-caresme l'an 1511 (v. st.)*

Et premièrement, celles de l'entrepreneur.

---

<sup>145</sup> « C'est que, pour certaines causes, je veulx et ordonne que les armes s'accomplissent et fournissent le quatorziesme jour de septembre prouchainement venant », *Traité de la forme... op. cit.*, p. 228-229.

<sup>146</sup> Le lieu est donné dans la 3<sup>e</sup> partie qui est par la suite présentée. *Ibid.*, p. 232.



Celles du comte de Tierstain. [...] »<sup>147</sup>.

De même, l'enchaînement tout à fait fluide entre la deuxième et la troisième partie, et les échos qui existent entre les deux, comme la date notamment, montrent une unité suffisante permettant d'affirmer leur appartenance à un ensemble littéraire commun. Cependant l'imbrication du deuxième ensemble au milieu du premier dénote clairement et tend à prouver une erreur soit dans le manuscrit, possiblement recopié aux siècles suivants et auquel un deuxième texte a été, par mégarde, intégré ; soit cela relève d'un choix ou d'une erreur de la part de l'éditeur. Si le problème des dates peut être éventuellement expliqué par un report de la tenue à un moment plus favorable économiquement ou politiquement pour la cour impériale, il en va tout autrement pour les disparités existant au niveau des règles.

Il est clair que le second ensemble fut rédigé avant le premier, les dates le prouvent. Cependant, il est aussi clair, à mon sens, que ces deux ensembles sont tout à fait étrangers l'un à l'autre puisque, si report il y a eu, les chapitres étant rédigés, publiés et criés, ceux-ci ne peuvent avoir subi de modifications. En premier lieu, si les deux textes mentionnent une joute montée et une joute à pied, leur ordre change. Dans le texte de 1497, les chevaliers s'affrontent en premier lieu à la lance, puis à l'épée et l'inverse est prévu en 1512<sup>148</sup>. Les conditions des joutes diffèrent également : en 1497, les chevaliers ont « l'ung à l'encontre de l'autre trois courses »<sup>149</sup>, tandis qu'en 1512 les chevaliers « se pourront donner l'ung contre l'autre deux coups de lance tant seulement », avec un agrément certain consistant à poursuivre le combat monté à l'épée « pour se donner tant de coups qu'il plaira aux juges »<sup>150</sup>. Une dernière discordance existe en cas de blessure. En 1497 il est dit :

« et s'il avenoit, que Dieu ne vueille, que d'une course de lance, vous, Salins, feussiez blessé, en façon que ne puissiez parfaire la bataille des espées, je veux que prenez ung de vos compaignons pour icelle parachever »<sup>151</sup>.

---

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 228 et 233.

<sup>148</sup> Texte de 1497, p. 229 : « pour le premier chapitre [...] en la manière que l'on a accoustumé de courir et combattre en lisse close et en tel cas. Le second chapitre : vous seront présentées deux lances ferrées d'acier esmoluz ». Texte de 1512, p. 226 : « Item : entend ledit escuyer, en combattant, que l'estoc de l'espée soit deffendu » ; p. 227 « Item : entend ledit escuyer que après qu'il aura combattu tous ceulx que à son emprise auront touchié, que tous lesdiz gentilshommes revenront tous ensemble, la lance au poing ».

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 227.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 230.

Tandis que dans les chapitres de 1512 :

« Item : entend ledit escuyer que s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que, en faisant ses armes, il fust blessé, en façon qu'il ne pus parfournir ses armes, ledit escuyer entend que celui qui l'aura blessé parfournira lesdictes armes ; et si ung aultre le blessoit aussy, semblablement, jusqu'à la fin des armes »<sup>152</sup>.

La différence entre les deux est tout de même importante car le premier texte ne prévoit que les blessures lors des joutes, tandis que le second aborde les blessures en général. De même, le remplacement de l'entrepreneur est différent, il s'agit, dans le premier extrait, d'un compagnon au choix, dans l'autre, il s'agit du chevalier ayant causé l'infirmité de l'entrepreneur.

Tous ces éléments laissent penser que les deux ensembles sont véritablement disparates et qu'en aucun cas les interventions orales de la Dame et de Salins ne sont concomitantes du Pas de Vincelles. Il est fort probable que ce soient des extraits de chapitres ayant été publiés mais dont, pour une raison quelconque, la réalisation n'a jamais été effective. Ainsi, il semble que le questionnement quant à l'écart des dates trouve ici sa solution. De là à savoir si l'erreur vient du manuscrit originel, d'une copie tardive ou de l'éditeur, la question reste ouverte.

Concernant les Pas impériaux, celui de Nozeroy semble marquer un tournant, clairement visible dans les descriptions réalisées. En effet, celles-ci se rapprochent de leurs origines bourguignonnes, en cela qu'apparaissent, ou réapparaissent d'une manière discrète certes, les références littéraires qui constituaient le cœur même des Pas. Si l'édition de celui de Vincelles contient des erreurs, elle laisse entrevoir les prémisses de ce retour aux sources clairement effectif en 1519 à Nozeroy. De même, il se retrouve, dans la description, des éléments déjà présents dans les Pas bourguignons et qui participent de l'univers de ce divertissement médiéval<sup>153</sup>. Le premier est la copie des chapitres qui, s'ils ne comportent pas, à nouveau, d'aventure, sont dédiés à Dieu, Marie et saint Georges. Dans ces chapitres sont décrites les différentes épreuves que devront, au jour prévu, remporter les chevaliers assaillants. Il y est, notamment, fait mention d'un arbre, chargé d'oranges sur lequel seront accrochés les six blasons des chevaliers entrepreneurs<sup>154</sup>. Cela n'est pas sans rappeler à la fois le Pas de l'Arbre

---

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 226.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 235-259.

<sup>154</sup> « Item que le jour monseigneur saint Estienne, au soleil levant, se trouvera un arbre chargé d'oranges et, au-dessus d'icelluy, seront posez et mis tes blasons des armes desdiz gentilhommes soustenans, comme dessus est dit.

de Charlemagne et le Pas de l'Arbre d'or qui ont marqué, chacun à leur manière, l'histoire des Pas bourguignons. Un rapprochement avec le Pas de la Fontaine des Pleurs peut également être opéré. En effet, tout comme Jacques de Lalaing, les chevaliers organisent leur Pas à un moment spécifique pour l'Eglise. Si Lalaing fait correspondre son Pas avec le Jubilé papal de 1449-1450, les six chevaliers de Nozeroy entreprennent le leur de la Saint-Etienne 1519 (26 décembre) jusqu'au 2 janvier 1520.

L'auteur<sup>155</sup>, s'il ne mentionne pas les parures des chevaliers, notamment du fait que les entrepreneurs semblent tous habillés de la même façon<sup>156</sup>, au moins précise-t-il les blasons que ceux-ci font porter pour relever le défi, sans pour autant les décrire. L'éditeur, dès lors, pallie ce manque concernant le « blason des principaux personnages dont il est fait ici mention »<sup>157</sup>. Le texte semble verser dans le romanesque lorsque le 30 décembre eurent lieu les joutes à selle plate dans la salle basse du château de Nozeroy<sup>158</sup>. L'ambiance est propice à l'émergence d'une fiction : salle basse et sombre, lice tendue de toile, hourd des juges richement décoré (juges dont fait partie Claude de Salins) sur lequel était également la princesse d'Orange et ses dames et demoiselles de compagnie. La salle fut illuminée de cinq douzaines de torches, allumées huit par huit. L'atmosphère, cela s'imagine sans mal, devait être lourde, appesantie par la tension des bêtes et des hommes. La faible luminosité ne devant rendre, à n'en pas douter, le spectacle que plus fascinant encore. L'apparition d'un chevalier de renom, fort accoutumé de ce genre d'exercice est imminente. En effet Claude de Salins, bien que juge, fut prié puis, après un refus de sa part (arguant son âge avancé de 57 ans), commandé par une dame de participer à la joute<sup>159</sup>. Salins, mû par l'honneur chevaleresque et l'amour des dames, ne peut que s'incliner et participer. L'apparition non préméditée de Salins, alors juge et ne pouvant théoriquement pas participer aux armes, renforce le caractère magique de la scène. La longue et respectable carrière militaire de Salins fut sans doute un atout pour autoriser sa participation alors que le Pas avait déjà commencé. Cette anecdote eut été dérisoire si ce Pas ne comportait qu'une ou

---

Lequel arbre sera gardé tout ce jour par officiers d'armes à ce ordonnez de par messeigneur les Juges », *Ibid.*, p. 237.

<sup>155</sup> Une version identique du texte se retrouve chez Dunod de Charnage. L'historien semble avoir fait une œuvre de compilation et n'apporte pas plus de précisions que le texte originel. Voir Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Besançon, 1715, p. 301-314.

<sup>156</sup> « Ledit jour de monseigneur Sainct Jehan évangéliste, à une heure après midy, six nobles hommes, entrepreneurs, estans en armes, la lance au poing, l'espée au costel, richement accoustrez et tous d'une livrée », *Traité de la forme...op. cit.*, p. 244.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 243, *Infra* n°4, et p. 244.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 250-251.

deux épreuves, ou si celui-ci ne comportait pas un programme ludique<sup>160</sup> fixé à l'avance, comme ce fut le cas au XVe siècle. Cependant, chaque jour est défini par un exercice précis, à l'image de ce qui s'est fait à Sandricourt.

Enfin, le dernier Pas qui a lieu dans la sphère impériale est sans doute le plus complexe dans son organisation mais le plus clair dans ses intentions. Ce Pas nous est connu par deux documents reproduits par Samuel Glotz, à savoir une version française gardée aux archives de Vienne, en Autriche, et une espagnole tirée de l'ouvrage de Juan Calvete de Estrella<sup>161</sup>. Une traduction du premier document est donnée par l'auteur des pages 53 à 70. Ces deux documents « originaux » sont identiques et constituent un témoignage quasiment unique de la richesse culturelle et de la complexité des lettres d'invitations et des chapitres d'armes.

Organisé durant la « tournée d'abdication » de Charles Quint, en 1549, ce Pas a pour but de présenter le fils de l'empereur, Philippe, comme héritier naturel des possessions espagnoles. Pour cela, tout est orchestré par l'empereur Charles Quint, du moins est-ce ce que nous pouvons en déduire à la lecture des documents relatifs à l'organisation du Pas d'armes. Au cours du repas dans la salle communale de Binche, un chevalier fait son entrée et adresse une « lettre-harangue » à l'empereur qui annonce la menace imminente que fait peser le sorcier Norabroc sur la ville de Binche<sup>162</sup>. L'appel est lancé à l'encontre de tout « chevaliers errantz ou attraictz par les enchantemens du dict Norabroc qui veullent procéder à l'espreuve de la dicte espée, les condicions et convenances sont telles quy s'ensuyvent »<sup>163</sup>. Chaque impétrant doit relever une série de quatre défis basés sur leur courage et leur honneur. Trois chevaliers doivent être battus en duel avant d'obtenir le droit de se rendre, par le biais d'une barque, sur l'Ile aventureuse où l'attend une dernière épreuve. En effet, après avoir traversé un étroit chemin, le chevalier doit énoncer à haute voix son nom et son surnom afin que le héraut mandaté par la Royne fae, gardienne de l'Ile, l'inscrive dans un registre. Une fois fait, le chevalier doit tenter, en un seul coup, de retirer l'épée magique qui, fichée dans un rocher, est la seule arme capable de battre le sorcier Norabroc<sup>164</sup>. S'il échoue à ce niveau, le chevalier peut retourner à l'entrée

---

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 235-237.

<sup>161</sup> La cote du texte viennois n'est pas donnée par l'auteur. Le document ibérique, lui, est issu de l'ouvrage de Juan Calvete de Estrella, *El Felicissimo viaje d'el muy alto y Poderoso Principe Don Philippe, Hijo d'el Emperador Don Carlo Quinto Maximo, desde Espana à sus tierras delà baxa Alemana : con la descripcion de todos los estados de Brabante y Flandes*, Anvers, Casa Martin Nucio, 1552.

<sup>162</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint, par les chevaliers errants de la Gaule Belgique. Bruxelles et Binche, 1549. Un document viennois inédit », *Les Cahiers Binchois*, Revue de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche, 17, 2000, p. 53.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 58.

avec le prix prévu pour les vainqueurs. Si, par contre, il réussit, il vainc le sorcier et libère la ville et l'empire de la menace surnaturelle.

Fait quelque peu étrange au regard des autres documents relatifs aux Pas, les chapitres sont présents dans leur intégralité tandis que les descriptions des combats et le nom des participants sont absents. La raison de ces manques n'est pas, semble-t-il, difficile à interpréter. En effet, le but de ce Pas est de prouver la légitimité de Philippe en tant qu'héritier direct de Charles Quint. En toute logique, il est le seul pouvoir sortir l'épée magique du rocher et battre Norabroc, que ce soit par ses capacités martiales réelles ou par un truchement orchestré par son empereur de père<sup>165</sup>. Toujours est-il que le nom des participants, voir des seuls chevaliers étant parvenus jusqu'à l'épée, si jamais il y en a eu, n'est nulle part inscrit et c'est là un réel manque dans le récit du Pas.

Si les intentions du Pas sont claires, l'organisation et les éléments littéraires sont bien plus complexes. Samuel Glotz fait un rapide récapitulatif de ceux-ci : « A cette littérature en vogue, on empruntera des éléments de décor: l'île "aventureuse" où se joue l'aventure de l'épée; le château dit "ténébreux" qui se dissimule; le "pas" fortuné, le passage où se joue le destin; la tour "périlleuse", qui annonce le danger à affronter; dans l'île, le rocher, et sur le rocher, la colonne de pierre, ou "perron", dans laquelle est plantée la lame que, seul, un chevalier choisi par Dieu, un prince, pourra arracher, à l'instar des héros de la mythologie européenne. Bien d'autres éléments sont inspirés par le roman de chevalerie. Ainsi, la joute commence par le franchissement d'un pont jeté sur une rivière "large et profonde". Il y a un peu partout des obélisques, des colonnes aux inscriptions dans une langue ancienne mystérieuse. Il y a une barque et un "patron" et des rameurs aux costumes singuliers et sibyllins Il y a aussi les surnoms empruntés par les candidats ainsi que les éléments de travestis qu'ils coiffent ou endossent au-dessus de l'armure. Le prince a choisi de prendre le surnom d'un des personnages de Y Amadis (livre II, chapitre V). Les défenseurs des trois "pas" ont des surnoms qui évoquent des animaux fabuleux. On retrouve le griffon rouge, Y aigle noir, le lion d'or sur les étoffes de soie, de satin, de brocart qui flottent ou pendent par-dessus les armures. On les retrouve coiffant l'armet ou le heaume, ou décorant l'écu et le caparaçon, le guidon, la bannière ou l'oriflamme. Les candidats adoptent des surnoms romanesques que Y on repère par des détails vestimentaires empruntés. Le nain, qui les attend à la tour "périlleuse", les fait souffler dans un cornet d'ivoire. On

---

<sup>165</sup> « Que un Principe avia de acabar la estrana aventura de la espada encatada », *Ibid*, p. 31

rencontre, par exemple, le chevalier "ténébreux", au surtout vestimentaire, à l'armure, aux armes, noirs, comme le caparaçon du destrier »<sup>166</sup>

Les éléments décoratifs et les parures sont, comme le rappelle Samuel Glotz, tout droit issus des romans chevaleresques qui semblent retrouver un attrait certain dans les cours princières, et ce malgré l'indéniable évolution des arts martiaux et des modes de pensée. Ici, l'héritage culturel médiéval, et en particulier bourguignon se fait substantiellement sentir. L'Île aventureuse, le passage fortuné, le perron, la rivière, la barque, le nain, le cor ; autant d'éléments empruntés aux romans chevaleresques, arthurien ou non, qu'aux Pas d'armes tenus dans la sphère bourguignonne, en particulier lors du Pas de la Fontaine des Pleurs (perron, rivière, barque, île), celui du Perron Fae (Dame fae, perron, passage fortuné, nain) et du Pas de l'Arbre d'or (île, perron, nain, cor). Ces rappels sont, à notre sens, tout à fait volontaires, du fait des caractéristiques de ces Pas<sup>167</sup> : la durée (376 jours, 20 jours et 9 jours)<sup>168</sup> et le nombre de participants (12, 64 et 26)<sup>169</sup>. Si, comme nous le pensons, ce Pas contient tant de références aux anciens Pas, c'est que l'empereur espérait voir cet exercice réunir un grand nombre de participants et voir ceux-ci combattre sur plusieurs jours<sup>170</sup>, comme au temps de l'apogée culturelle et politique de ses ancêtres bourguignons.

Ce Pas, en définitive, constitue selon le point de vue adopté soit une évolution de ce genre ludique, soit une exception dans l'histoire des divertissements chevaleresques. Evolution, car celui-ci ne comporte pas un mais quatre Pas : Le Pas principal relatant l'aventure menant à l'échec du sorcier Norabroc et les trois Pas devant être remporté par les impétrants pour pénétrer sur l'Île aventureuse, à savoir le Pas du Pont, demeure du Chevalier au Griffon, celui du Passage fortuné gardé par le Chevalier à l'Aigle noir et enfin celui de la Tour ténébreuse où attend le chevalier au Lion d'or.

Tout élément physique, matériel ayant une valeur symbolique ancrée dans la littérature peut servir de catalyseur et de prétexte pour l'organisation d'un Pas. Pour le Cas présent, l'épée fichée dans la pierre constitue à elle seule le motif du Pas principal, épée finalement gardée par

---

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>167</sup> Les chiffres donnés, issus des tableaux réalisés par mes soins et placés en annexe, le sont selon l'ordre chronologique : Fontaine des Pleurs, Perron Fae et Arbre d'or.

<sup>168</sup> Le pas du Perron Fae n'est dépassé en durée, outre celui de la Fontaine des Pleurs, que par le Pas de l'Arbre de Charlemagne (29 jours). Celui de l'Arbre d'or, outre les précédents, est égalé par celui de la Dame Sauvage.

<sup>169</sup> Concernant les participants, seul le Pas de la Fontaine des pleurs est dépassé. Le Pas de l'Arbre de Charlemagne et celui de la Dame sauvage virent 16 chevaliers venir défier le ou les organisateurs

<sup>170</sup> Le Pas dure en réalité deux jours, du 25 au 26 août 1549 et c'est le prince Philippe qui en est le dernier candidat. Voir *Ibid.*, p. 28-29.

les trois chevaliers défenseurs. L'Aventure de l'épée est, en réalité, constituée comme un récit-cadre au sein duquel trois récits enchâssés sont présents, récits « mineurs » qui pourraient donner lieu à des récits et donc à des Pas distincts mais qui sont assemblés pour renforcer le caractère mythique du Pas principal et qui donnent corps à la fiction choisie<sup>171</sup>.

Le seul élément, et non des moindre, qui diffère complètement avec les Pas précédents est incarné par la raison pour laquelle celui-ci est tenu. En effet, le but est de montrer Philippe comme seul héritier légitime de la couronne d'Espagne, le seul à pouvoir retirer l'épée et à pouvoir vaincre les périls s'étant abattus sur la ville. En somme, le seul à pouvoir remporter ce Pas. Seulement, ce dernier, comme tout exercice chevaleresque, a comme fondement de laisser, théoriquement, sa chance à chaque chevalier de faire montre de ses qualités et, pourquoi pas, de remporter le prix du meilleur assaillant grâce à la volonté des dames de la cour<sup>172</sup>. Ainsi, l'Aventure de l'épée apparaît comme une intruse dans l'histoire des pas d'armes car, si elle en prend la forme, la compétition est faussée dès le départ. Nul doute que les chevaliers participants aient donné le meilleur d'eux même et aient tenté d'arriver jusqu'au bout, mais même dans ce cas, leur victoire n'est que poudre aux yeux. Celle-ci n'est pas complète, et l'échec n'en est que plus grand. Ces chevaliers apparaissent comme ceux de la Table Ronde, uniquement présents pour mettre en avant la puissance du maître d'une épée magique semblable à Excalibur. Ceux-ci pouvant réaliser les plus grandes prouesses, jamais ils ne parviennent au sommet. En somme, la compétition est perdue d'avance, mais il s'agit aussi de faire montre de leur dévouement envers leur prince, prouver leur courage et leur valeur pour les épreuves à venir. Car la question qui suit est de savoir si Philippe, bien que vainqueur, a réellement mérité de remporter l'épée magique. En effet, comment être sûr que celui-ci a réellement battu les trois gardiens sans que ceux-ci aient à feindre la défaite ? Comment être sûr, sans le récit des armes qui ont suivi, qu'il a remporté ses combats de façon loyale, voire « haut la main », comme cela est attendu de la part du successeur de l'empereur et d'Arthur ?

En cela, ce Pas apparaît moins comme un pas d'armes véritable que comme un exercice courtois dénaturé de sa nature propre, à la lisière entre l'outil scénaristique nécessaire à la mise

---

<sup>171</sup> Ce procédé littéraire se retrouve tout à fait dans les récits constituant la Matière de Bretagne. Ainsi, par exemple, l'intrigue qui unit Galehaut et Lancelot est enchâssée, quelque peu à part, dans *le Chevalier de la Charrette*. De même, la chasse de la Bête Glatissant dans la *Continuation de Perceval*.

<sup>172</sup> Cela est notamment visible dans le *Livre des tournois*, de René d'Anjou. Cette œuvre théorique montrant de quelle manière un tournoi « parfait » doit être tenu, est agrémenté d'illustrations dont l'une montre, comme cela est visible dans les textes, les dames, aidés des juges d'armes, choisir le vainqueur et lui remettre son prix. Voir BNF, ms. Fr. 2695, fol. 103v.

en scène des ambitions impériales et le drame antique où seul un héros mythique dont la venue est annoncée par un oracle quelconque peut libérer la cité des périls qui la menacent. En somme, il s'agit là non plus d'un exercice promouvant la puissance culturelle, politique et militaire d'une principauté dans un contexte politique précis, mais d'un simulacre de compétition égalitaire, faussée par la volonté d'un empereur déclinant d'imposer, coûte que coûte, une succession qui, de fait, semble légitime sans toutefois être évidente.



Tableau 4 : Pas d'armes et sources (Saint-Empire)

Nom du Pas d'Armes	Lieu	Date	Sources principales
Pas de Claude de Salins	Malines	1491	Jean Molinet, <i>Chroniques</i> , éd. J. A. Buchon, Paris, Librairie Verdrière, 1828 p. 154-163.
Pas de Worms	Worms	1514	Robert de la Mark, <i>Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François Ier</i> , Paris, Foucault, 1820, p. 268-270.  Marc de Vulson de la Colombière, <i>Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse</i> , Paris, Augustin Courbe, 1648, p. 180-216.  Olivier de la Marche, <i>Mémoires</i> , t. 2, Paris, Foucault, 1825, p.469.
Pas de Vincelles	Vincelles	1512	<i>Traicté de la forme et devis comme on faict lez tournois</i> , éd. Bernard Prost, Paris, Herscher, 1878, p. 223-233
Pas de Nozeroy	Nozeroy	1519	<i>Traicté de la forme et devis comme on faict lez tournois</i> , éd. Bernard Prost, Paris, Herscher, 1878, p. 235-259.
Pas / Harangue de Binche	Binche	1549	Juan Cristòbal Calvete de Estrella, <i>El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe</i> , Anvers, 1549, p. 189-199.  Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint, par les chevaliers errants de la Gaule Belgique. Bruxelles et Binche, 1549. Un document viennois inédit », <i>Les Cahiers Binchois, Revue de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche</i> , 17, 2000.

Au terme de ce panorama complet, bien que non exhaustif, des sources littéraires constituant le cœur de notre corpus, il est nécessaire de souligner un point important. Si elles nous fournissent une masse confortable d'informations nous permettant de nous constituer une image générique de ce que sont les Pas, il faut reconnaître que ces sources demeurent lacunaires. Cela tient à plusieurs faits. En premier lieu, et comme cela est le cas notamment avec La Marche ou Leseur, les lacunes viennent les auteurs en eux-mêmes. D'un côté, bien que passionné par tous les événements de la cour, La Marche fait le récit des événements au crépuscule de sa vie. S'il n'est pas à douter, au vu des précisions dont il fait preuve, que des écrits avaient été réalisés par lui au cours de sa vie, nombre d'éléments tiennent de sa mémoire, et cela comprend les inévitables oublis, erreurs, confusions et incertitudes qui vont avec. Nous nous retrouvons donc à manipuler et étudier une œuvre dont la véracité et l'exactitude peut, et doit, être remise en cause. De même, tout comme Georges Chastellain, La Marche est proche des ducs de Bourgogne et fervent partisan de ce camp face aux rois de France Charles VII et Louis XI pour qui il ne semble pas avoir grande affection, surtout dans le cas du second.

De manière similaire, Guillaume Leseur demeure une source importante pour la connaissance des Pas angevins. Les détails qu'il donne sont fort précis. Toutefois, Leseur n'écrit ni des mémoires, ni des chroniques. Son travail est réellement biographique et se concentre sur un seul prince, le comte de Foix. Ainsi, ses lacunes ne sont pas relatives à des confusions ou à une très grande proximité avec le duc d'Anjou, mais tiennent plus de la nature de son œuvre. En effet, Leseur aborde les Pas angevins car cela est nécessaire à son récit glorifiant Gaston IV. La relation n'est ainsi pas faite dans un souci d'exactitude « historique », mais répond à une volonté de montrer les exceptionnelles qualités de son maître.

Autre point d'importance, la qualité des sources écrites demeure inégale, tant géographiquement que temporellement. Globalement, celles-ci restent relativement nombreuses et précises en ce qui concerne la période 1443-1470. La raréfaction des Pas qui s'ensuit amène inévitablement à une diminution des descriptions alors réalisés. Nous verrons dans la suite de cette présente thèse qu'à partir des années 1490, les Pas d'armes sont repris par les grandes cours de France et du Saint-Empire et que ceux-ci connaissent de profondes modifications. Parallèlement, les quelques récits disponibles changent également, tant en matière de fond que de forme. Le Pas semble devenir un exercice d'armes comme les autres, à l'exception des Pas de Sandricourt (1493) et de Binche (1549), et l'aspect littéraire, dont il est question dans notre chapitre 5, disparaît au profit d'un aspect plus utilitaire, plus martial.

Ainsi, et sans passer tous les types de sources littéraires disponibles, il est évident que le texte, bien que précieux et inévitable, ne peut, à lui seul, suffire pour dresser un portrait complet de ce qu'est le Pas aux XVe et XVIe siècles. De fait, le recours à d'autres type de sources, notamment comptables et iconographiques, apparaît comme nécessaire.

## Chapitre 2 :

### Les sources iconographiques

Qu'ils soient organisés au XVe ou au XVIe siècle, les Pas ont cette particularité d'être pour la plupart basés sur une « fiction de faerie »<sup>173</sup> dont l'origine se retrouve dans les romans de chevalerie. Relayée par les écrits médiévaux et tardifs, cette fiction trouve un écho certain dans le style employé pour décrire ces divertissements. Que ce soit en vers ou en prose, à la manière d'un roman de chevalerie ou non, le texte descriptif joue un rôle primordial dans la mise en place et dans la connaissance de cette fiction. Si celle-ci, pour le contemporain du Pas, est mise en place en amont par les chapitres, publiés et criés, elle ne nous est connue que par le faible nombre de documents dont j'ai parlé plus avant.

Le lecteur qui prend connaissance de ces événements plusieurs années voire plusieurs siècles plus tard, comme c'est notre cas, est capable, grâce à son imagination, de se recréer l'événement. Se plongeant dans le texte, il peut ressentir comme un effet d'attraction produit par les écrits présents sous ses yeux l'amenant à se plonger dans le récit comme s'il en faisait partie, lui donnant l'opportunité de vivre l'événement, de voir les actions se dérouler sous ses yeux sans avoir, cependant, la sensation de lire.

L'« immersion narrative »<sup>174</sup> cependant n'agit pas seule pour donner vie à cette fiction recherchée, ou non, par le lecteur. En effet, cet univers fictionnel est influencé par les représentations existantes de l'époque concernée et qui ont, à un moment ou à un autre, croisé notre chemin, qu'il soit académique ou personnel. Ainsi celles-ci sont-elles constituées par les nombreuses représentations iconographiques ornant de façon plus ou moins magistrales les manuscrits gardés, dans la majorité des cas, dans les bibliothèques princières ou royales. Parmi elles, les enluminures d'Evrard d'Espinques<sup>175</sup> illustrant le Tristan en prose ou encore celles de

---

<sup>173</sup> Lille, BU, ms fr. 104, fol. 222r.

<sup>174</sup> « Narrative pleasure can be generally described in terms of immersion in a fictional world, though some kinds of pleasure lie in distanciation. But a distinction should be made between ludic and narrative immersion. [...] Whereas ludic immersion presupposed a physically active participant, narrative immersion is an engagement of the imagination in the construction and contemplation of a storyworld which relies on purely mental activity », Marie-Laure Ryan, *Narrative as Virtual Reality 2: Revisiting immersion and interactivity in Literature and Electronic Media*, Baltimore, JHU Press, 2015, p. 246.

<sup>175</sup> La biographie d'Evrard d'Espinques nous est connue grâce à la généalogie réalisée par un notaire d'Ahun (aujourd'hui dans le département de la Creuse) nommé Evrard. Cette généalogie se trouve intégrée à l'*Histoire de l'antique ville d'Ahun*, dans laquelle l'auteur affirme que l'enlumineur Evrard d'Espinques était son grand-père. Celui-ci voit le jour à Cologne avant de partir pour étudier à Paris vers 1429-1430 selon Louis Guibert. Il entre à

Jean Fouquet<sup>176</sup> présentes dans les Grandes Chroniques de France<sup>177</sup> sont sans doute certains des plus beaux exemples<sup>178</sup>.

A l'image de sa démarche première avec les sources narratives, l'historien peut s'attendre, en débutant une recherche sur les Pas, à trouver sans mal un nombre raisonnable d'enluminures pour appuyer son propos. Or, à l'instar de leurs cousines littéraires, les sources iconographiques sont, toutes proportions gardées, rares et précieuses.

L'une des hypothèses pouvant être avancée est en lien avec le caractère éminemment littéraire des Pas. En effet, il a été vu plus avant que ces exercices se basent, dans leur grande majorité, sur des fictions romanesques mettant en scène un chevalier légendaire, ou inventé de toute pièce, et sa Dame. En cela, ils peuvent s'apparenter à une mise en scène des romans de chevalerie et c'était un moment vécu sur l'instant qui n'a que peu prêté à des représentations. De même, la profusion de décors, de parures et d'éléments scénaristiques précis a-t-elle rendu toute représentation picturale difficile.

Une seconde probabilité demeure dans le caractère martial de ces événements. En effet, le Pas reprend l'intégralité des codes de la joute et du tournoi traditionnel pour y apposer un schéma narratif issu du théâtre et de la littérature. Si les contemporains avaient conscience de ce qui se jouait sous leurs yeux, peut-être qu'en définitive ne se concentraient-ils que sur les armes et les couleurs, ne voyant dans les Pas qu'une joute ou un tournoi teinté de romanesque. La proximité de forme avec les autres exercices nobiliaires, bien que le contexte d'organisation diffère, a dû jouer un rôle quant à l'absence de représentations. Il est clair que nombre de joutes et tournois<sup>179</sup>, très nombreux au XVe siècle, qui nous sont connus par les comptes des maisons princières ou par quelques mentions dans des chroniques, n'ont pas fait l'objet de

---

la cour de Jacques d'Armagnac après l'avènement de Louis XI comme enlumineur, fonction pour laquelle il recevait, d'après une lettre envoyée par sa femme au duc de Bourbon et comte de la Marche Pierre II, une rente de 40 livres. Pour plus d'informations, voir Louis Guibert, *Ce qu'on sait de l'enlumineur Evrard d'Espinques*, Limoges, 1895.

<sup>176</sup> Peintre et enlumineur français originaire de Tours, il réalise le portrait le plus connu de Charles VII (huile sur bois, conservé au musée du Louvre), il devient peintre à la cour de Louis XI vers 1475. Voir l'exposition qui lui fut consacrée par la Bibliothèque Nationale de France en 2003 et toujours disponible en ligne : <http://expositions.bnf.fr/fouquet/> (consulté le 27/10/2016).

<sup>177</sup> *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, BNF, ms. Fr. 6465. Pour une présentation quasi exhaustive des illustrations des manuscrits des Chroniques, on consultera la page consacrée à cette œuvre par Boris Bove sur le site Menestrel : <http://www.menestrel.fr/spip.php?article2931> (consulté le 05/09/2016).

<sup>178</sup> Evrard d'Espinques, Tournois de Sorelois, dans *Tristan en Prose*, 1463, Paris, BNF, ms ; fr. 99, fol. 391v. (fonds de la librairie des ducs de Bourbon)

<sup>179</sup> Voir en particulier la longue série de sources concernant 416 joutes et tournois organisés en Flandre entre 1300 et 1500, éditées par E. Van Den Neste dans sa thèse : *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996, p. 214-332.

représentations systématiques. Seules ceux contenus dans les manuscrits des bibliothèques princières peuvent en avoir fait l'objet.

Une troisième possibilité réside dans le fait du rôle politique précis et de l'impact visuel immédiat de tels événements. Comme montré plus avant, les Pas s'organisent dans des contextes politiques de première importance pour les cours princières. A l'instar des joutes et des tournois, le but est de mettre en avant la puissance de la cour organisatrice d'une manière précise, qui correspond à un moment spécifique. En cela, l'impact visuel se doit d'être immédiat et incisif. Dès leur arrivée, les spectateurs doivent se rendre compte des implications politiques qui sont alors en jeu. Décors et mise en scènes jouent ce rôle dans un premier temps. Les parures chevaleresques viennent, par la suite, renforcer cela. Matières, couleurs, devises, cimiers... tout ceci contribue à renforcer la tension existant dans l'affrontement entre la cour entreprenante et les chevaliers issus des grandes puissances des alentours. Cela est notamment visible au Pas de Châlons lors de l'affrontement entre Jean de Lorraine et Pierre de Bauffremont. Le prince angevin et le chambellan bourguignon

« se présentent parés et montés sur des chevaux couverts de drap d'or, bleu bordé de velours et fourré d'hermines pour le premier, violet pour le second. Chacun était suivi de six chevaux de plement montés par des pages. Ceux de Jean de Lorraine étaient parés des mêmes couleurs que les montures, et sans doute des mêmes étoffes, à savoir un de drap d'or, deux de velours et trois de damas. Du côté Bourguignon, les pages étaient tous vêtus de drap d'or cramoisi, et étaient montés sur des coursiers couverts de draps de damas, satin ou velours bleu et cramoisi semés d'orfèvreries ou de lettres d'or »<sup>180</sup>.

La description présente ici est suffisamment claire pour que l'on se représente ce qui s'est passé. Et on imagine sans mal l'impact qu'a eu cette effusion de couleurs et de matières sur les spectateurs qui, sans doute, n'ont pas hésité par la suite à rapporter ce qu'ils ont vu, ce qui rend, dans une certaine mesure, le recours aux illustrations inutile.

Enfin, une dernière hypothèse tient au support utilisé, à leur conservation et à la nature des documents qui ont traversé les siècles. Les manuscrits, enluminés ou non, sont composés de feuillets soit de papier, soit de parchemin. Ces deux matières organiques, si elles ont le mérite d'être résistantes et d'avoir une longévité impressionnante lorsqu'elles sont conservées dans des conditions optimales, demeurent cependant fragiles face aux éléments extérieurs<sup>181</sup>.

---

<sup>180</sup> Guillaume Bureaux, « La théâtralisation du pouvoir au sein des Pas d'armes angevins et bourguignons », *La chevalerie en représentation*, journée d'étude internationale de l'Institut Historique Allemand de Paris organisée le 19 avril 2016 par Guillaume Bureaux. Actes de la journée à paraître dans la revue *Francia* (2019).

<sup>181</sup> Déjà au XIXe siècle les conditions de conservation des manuscrits sur papier, parchemin ou papyrus étaient sujettes aux réflexions des érudits. Voir en particulier l'article du conservateur du British Museum, traduit par M.

L'humidité ambiante et les incendies ayant ravagés à de nombreuses reprises les bibliothèques et les fonds d'archives ont causé des dommages irréparables qui nous amputent d'un nombre précieux de documents. Toutefois, la masse globale de manuscrits médiévaux, issus pour nombre d'entre eux des bibliothèques et librairies princières, livre un échantillon incomplet mais suffisamment varié pour penser que l'absence manifeste d'illustrations relatives aux Pas n'est pas uniquement due aux destructions et aux techniques de conservation des siècles passés. Cet état de fait relève également de la nature des documents dans lesquels se retrouvent les récits des Pas.

Un nombre conséquent de ces écrits font partie intégrante de rapports d'officiers ou sont inclus dans les mémoires et les chroniques des cours princières. Les rapports se doivent d'aller à l'essentiel et la tâche de l'officier n'est pas d'agrémenter son document d'images, mais de livrer un récit clair et détaillé. Les mémoires et chroniques sont des volumes imposants et manuscrits n'ayant qu'une fonction didactique. Chaque élément et événement est ainsi retranscrits de manière qu'il apparaisse comme d'une importance égale. Mettre en lumière tel ou tel fait reviendrait à leur donner plus d'importance et si cela devait être fait, les victoires et les grands moments de la vie des princes seraient privilégiés par rapport aux divertissements, si politiques et diplomatiques soient-ils. La présence, ou non, d'illustration concernant les Pas dépend également du degré d'investissement montré volontairement dans chaque cour princière. Les différences entre l'Anjou et la Bourgogne sont, sur ce point, à nouveau manifestes.

En Bourgogne, les ducs Philippe et Charles ne sont jamais entrepreneurs des Pas. Le premier, bien que passif au cours des fêtes d'armes ayant cours dans ses terres, agit en sous main et finance en grande partie ces événements<sup>182</sup>. Le second du fait des très courtes périodes de paix qu'a connu son court règne, n'a pu développer des stratégies ludiques comme l'a fait

---

H. Moranvillé : E. Maunde Thompson, « Sur l'arrangement et la conservation des manuscrits », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 48, 1887, p. 512-520. Voir également la traduction faite, depuis l'allemand, par Léon Dorez de l'article du préfet de la Bibliothèque Vaticane : Franz Ehrle, « Sur la conservation et la restauration des anciens manuscrits », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 59, 1898, p. 479-495.

<sup>182</sup> « Ainsi, il décide que le Pas du Perron Fée, initialement organisé à Bruxelles, au début du mois de janvier se fera le 6 février de la même année, toujours à Bruxelles. Finalement, il ordonne que le Pas débute le 28 avril et qu'il soit déplacé à Bruges. En complément, il a pour habitude d'en financer une très grande partie, notamment concernant les parures de joutes et les banquets. Comme le rappelle Torsten Hiltmann en 2013 « de cette manière, il [le duc de Bourgogne] ne se présentait pas en tant que simple spectateur ou chevalier, mais comme le chef des chevaliers, le mécène et l'autorité suprême de la chevalerie » ». Voir Guillaume Bureaux, *Ibid.* Pour la référence à Torsten Hiltmann : Torsten Hiltmann, « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », Werner Paravicini (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 268.

son prédécesseur. De ce fait, l'absence d'enluminures abordant les Pas dans les manuscrits bourguignons n'apparaît pas comme surprenante, et la présence d'une illustration pour Pas de l'Arbre d'or, faisant clairement office d'intrus, s'explique sans doute par la volonté ducale de s'imposer et de faire montre de sa puissance face à la dynastie des York avec qui il se lie en épousant Marguerite<sup>183</sup>.

En Anjou, le duc diffère d'avec le modèle bourguignon puisque que René est l'organisateur de la majorité des Pas ayant cours en ses terres. Ils répondent à la volonté ducale de mettre en avant sa puissance et sa culture personnelle. Le manuscrit enluminé du Pas de Saumur<sup>184</sup> s'inscrit dans cette dynamique, tout comme le manuscrit du Pas de Sandricourt<sup>185</sup> plus tard, et semble clairement destiné à une cour princière, comme en témoigne la richesse de ses peintures venant soutenir et sublimer l'un des textes les plus détaillé qui soit. Existait-il plusieurs exemplaires de ce manuscrit ? A quel prince était-il destiné ? Ces questions ne peuvent pas, pour le moment, bénéficier de réponses précises. Il n'en reste pas moins que le manuscrit du Pas de Saumur et celui de Sandricourt demeurent nos seules sources réellement exploitables, notamment grâce aux nombreuses illustrations qu'ils contiennent.

#### A. Les manuscrits des Pas de Saumur et Sandricourt : deux exceptionnels exemples<sup>186</sup>

Si les Pas ont connu, au cours de leur relative courte période d'existence, un très grand succès, c'est en particulier dans la sphère bourguignonne qu'ils atteignent leur apogée, avant d'entamer leur déclin sous l'influence de la dynastie des Habsbourg. Cette réalité s'explique à la fois par un intérêt véritable, mais limité dans le temps, de la part de René qui contribue, en quatre ans seulement, à donner aux Pas leurs lettres de noblesse ; et un désamour réel de la part du roi de France Charles VII et de son fils le roi Louis XI envers ce type de divertissements. S'il participe, de mauvaise grâce semble-t-il<sup>187</sup>, au Pas de Nancy, Charles VII voit surtout dans

---

<sup>183</sup> Douai, BM, ms 1110, fol. 268v.

<sup>184</sup> *Le pas d'armes de Saumur dit de la Joyeuse Garde*, Saint-Pétersbourg, Bibliothèque Nationale de Russie Saltykov-Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV, 4.

<sup>185</sup> *Le Pas de Sandricourt*, Paris, BNF Arsenal, ms. fr. 3958.

<sup>186</sup> A propos de l'importance des manuscrits enluminés dans la sphère politique et pour la compréhension des jeux diplomatiques, voir en particulier le catalogue d'exposition réalisé par François Avril et Nicole Reynaud, *Les manuscrits à peintures en France, 1440-1520*, Paris, Flammarion, 1993.

<sup>187</sup> Au Pas de Nancy, Charles VII ouvre le Pas en joutant contre René d'Anjou puis Pierre de Brézé. Ce dernier, après seulement une course, se fait remplacer par René, du fait d'avoir atteint le roi trop violemment. Après une nouvelle course contre le duc d'Anjou, le roi de France fait finalement arrêter le combat, allant à l'encontre des règles établies, arguant qu'il fait trop chaud pour combattre. Voir Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op.cit.*, p. 152.



ces exercices chevaleresques un biais utilitaire, favorisant l'organisation de ceux-ci en Anjou lors de rencontres diplomatiques d'importance pour sa cour (Châlons-en-Champagne, 1445) ou dans le cadre du renforcement de sa puissance tant militaire que politique (Pas de la Joyeuse Garde, 1446). A l'image du duc de Bourgogne, agissant en sous-main, le roi de France semble être l'instigateur d'une partie des Pas Angevins, usant de l'aura tant politique que culturelle de René pour renforcer sa propre puissance. La présence de riches enluminures demeurant encore de nos jours semble, si ce n'est confirmer, au moins donner à cette hypothèse une existence plausible. En ce sens, la présence d'enluminures dans le manuscrit du Pas de Sandricourt, organisé à la cour du roi Charles VIII, y trouve peut-être sa source.

1. Le manuscrit russe du Pas de Saumur (Bibliothèque Nationale de Russie Saltykov-Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV, 4.)

Le Pas de Saumur est, en tout point, exceptionnel. Il constitue l'apogée des Pas angevins puisqu'il est sans doute celui qui a nécessité le plus d'argent et qui a accueilli le plus de participants<sup>188</sup>. Il est celui qui intègre également les références littéraires les plus nombreuses et les plus manifestes. Il demeure, plus que le Pas de Nancy dont les implications politiques et diplomatiques sont plus larges, le Pas qui montre aux yeux du plus grand nombre la puissance politique et unificatrice du duc d'Anjou.

Cette force unificatrice du Pas, aspect qui est intrinsèquement lié au rôle politique de ce divertissement, est clairement visible tant dans la description que dans les images venant éclairer le manuscrit :

« Et suite venoit un Nain vestu à la Turque, sur un beau cheval richement caparassonné, portant l'Escu de la devise que le Roy René avoit choisie en cette occasion ; il estoit de gueules, semé de pensées au naturel, comme estoient aussi les cottes d'armes, les bannieres, les chamfrains, & les housseures & caparasson des chevaux des Chevaliers & de Escuyers du Roy, & de tous les Tenans »<sup>189</sup>.

---

<sup>188</sup> Le site de l'éditeur Frölich & Kaufmann, dans son texte de présentation du facsimilé, parle de « Mehr als 90 Ritter waren dieser Einladung gefolgt », plus de 90 chevaliers ayant accepté l'invitation (de René). Ce chiffre est confirmé par la copie du manuscrit réalisée par Vulson de la Colombière. Il faut cependant préciser que sur les 90 participants, 25 étaient dans le camp du duc d'Anjou. Ainsi, environ 75 chevaliers sont venus défier l'entrepreneur. Voir <http://www.froelichundkaufmann.de/Faksimile/Das-Turnierbuch-fuer-Rene-d-Anjou-faksimile.html> (consulté le 12/09/2016).

<sup>189</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 83-84.

Cette unité des parures se voit clairement dans les enluminures. En effet, les folios 2 et 4 du manuscrit conservé à la bibliothèque nationale de Russie montrent clairement une cinquantaine de personnes sortant d'un « Chateau artificiel »<sup>190</sup>, dont la majorité arbore la devise florale du duc d'Anjou. On retrouve également cette devise des chevaliers du « dedans » dans l'intégralité des images illustrant certaines joutes. La très belle qualité des peintures permet sans mal de distinguer quel chevalier est représenté, et ce grâce au grand niveau de détail notamment en ce qui concerne les cimiers, seuls éléments, avec le nom parfois inscrit sous le chevalier, permettant de définir avec précision quel combat est représenté. L'un des exemples les plus détaillés, tant dans le texte que dans la peinture, est celui de Louis de Beauvau :

« Le seigneur de Beauveau portait pour cimier une hure de sanglier avec le volet a double pointe de gueule, huppé de mesme, avec le bourlet de gueules d'argent et d'azur, le caparasson du cheval de gueule, semé de pensées, comme eurent de mesme tous les tenans »<sup>191</sup>.

Dans l'une des images reproduites par Christian de Mérindol, la tête de Sanglier ornée d'un voile à double pointe est clairement identifiable au premier plan, du côté gauche de l'image. Son adversaire, Robert d'Estouteville, est moins bien servi, cependant, par la reproduction en noir et blanc : son cimier, composé d'un bourrelet d'argent, de gueule et d'azur, au volet de même et d'une tête de Maure ceinte d'un diadème d'argent est méconnaissable du fait de la teinte foncée originelle utilisée, et c'est uniquement grâce à la description qu'en fait l'auteur du manuscrit que celui-ci peut être identifié sans risque d'erreur<sup>192</sup>.

On touche, là, la principale difficulté pour l'étude de ce manuscrit exceptionnel : sa localisation et la rareté des facsimilés. En effet, gardé dans la bibliothèque nationale de Russie, ce manuscrit est difficilement consultable puisqu'aucune reproduction numérisée n'est proposée au lecteur. Les facsimilés, s'ils sont un peu moins rares restent très coûteux et les quelques exemplaires sont conservés soit en Allemagne, ou Suède ou en Suisse et ne peuvent faire l'objet d'un prêt entre bibliothèques. Notons cependant qu'un exemplaire de ce fac-similé, en deux volumes, existe en France et est conservé à la Bibliothèque Nationale de France, fait que nous avons appris tardivement. Ainsi, avons-nous du nous contenter des quelques

---

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 83. Voir également p. 82 : « le roi de Sicille [René d'Anjou] entreprit des joutes, lesquelles il tint proche de Saulmur, au devant d'un chateau de bois qu'il fit construire dans une belle plaine, lequel il fit peindre par dehors et par dedans, et le meubla de très riches tapisseries ; et à l'imitation des anciens romans, le nomma le chateau de la Joyeuse-Garde ».

<sup>191</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 87.

<sup>192</sup> Pour l'image, voir Christian de Mérindol, *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René*, Paris, Éditions du CTHS, 1993, p. 92, figure 11a. Pour la description de la parure et du cimier de Robert d'Estouteville, l'adversaire de Beauvau, voir Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 92.

reproductions présentes dans l'ouvrage de Christian de Mérindol dont j'ai parlé plus avant, ou dans la publication de la thèse de Rose-Marie Ferré<sup>193</sup>. Chez le premier ce sont 16 miniatures<sup>194</sup> reproduites par l'historien qui sont proposées au lecteur en complément de son analyse de certains des plus fameux tournois et Pas d'armes ayant eu cours en Anjou. Seul problème, la qualité de reproduction, couplée à une bichromie noire et blanche aux forts contrastes, rend la lecture des images quelque peu difficile dans certains cas. Cependant, force est de souligner le mérite de l'auteur qui nous fournit tout de même une base de travail intéressante, constituant un aperçu plus que bienvenu du contenu des enluminures et nous laissant miroiter la richesse de celles-ci<sup>195</sup>. Rose-Marie Ferré n'en reproduit que trois dans son ouvrage, mais la meilleure qualité de ces images, et surtout le fait qu'elles soient en couleur, confirme cette impression de richesse et rend compte du très haut niveau de détail du manuscrit<sup>196</sup>. Notons que la qualité de sa réalisation est l'œuvre de l'un des plus grands peintres du XVe siècle, longtemps resté anonyme sous le nom du Maître du roi René. Nicole Reynaud, dans un article de 1989, précise :

« [...] je voudrais supposer résolu le problème de l'identité du Maître du roi René qui, pour moi comme pour Charles Sterling ou François Avril [...] est aussi le Maître de l'Annonciation d'Aix, un peintre qui doit être identifié avec le peintre favori du roi René, Barthélémy d'Eyck [...]. Le corpus présumé de l'artiste se divise grosso modo en deux parties principales : la première avant 1450, où il entre au service de René et peint les livres d'heures Egerton (1435-1436 ? date à discuter) et Morgan (vers 1445) ainsi que le retable de l'*Annonciation d'Aix* (1443-1445), puis l'original perdu du tournoi de Saur ou *Pas du Perron* (après 1446), le *Pas d'armes de Tarascon* (1449) et les ajouts à quelques pages des *Très riches heures du duc de Berry* [...] »<sup>197</sup>.

Indéniablement, cet ouvrage enluminé par Barthélémy d'Eyck, ne fut pas destiné simplement à entrer dans les archives princières en tant que simple rapport d'un Pas organisé à la cour d'Anjou. La richesse des enluminures présentes, le détail des cimiers, l'attachement à représenter fidèlement les parures des jouteurs (précision ne pouvant émaner que d'un témoin oculaire) et la mention des noms des jouteurs sous chaque chevalier ou presque confirme que ce document est destiné à la bibliothèque du prince à qui le rayonnement de l'Anjou est nécessaire. Comme le souligne Vulson de la Colombière :

---

<sup>193</sup> Rose-Marie Ferré, *René d'Anjou et les arts. Le jeu des mots et des images*, Tunhout, Brepols, 2012.

<sup>194</sup> Christian de Mérindol, *Les fêtes de chevalerie... op. cit.*, p. 83-102.

<sup>195</sup> Il est à noter que nous avons finalement eu accès à un facsimilé numérique de ce manuscrit. Comme nous le disons, les quelques images reproduites révèlent une réelle richesse. Toutefois, celui-ci est arrivé en notre possession que trop tardivement pour pouvoir en faire une étude plus poussée.

<sup>196</sup> Il s'agit des folios 6r (représentant la sortie du fameux château de bois), 10v (représentant les juges dans leur loge admirant une joute) et 22r (représentant le bâtard de Charme touchant le perron gardé par deux lions).

<sup>197</sup> Nicole Reynaud, « Barthélémy d'Eyck avant 1450 », *Revue de l'Art*, 1989, 84, p. 22.

« [...] ce manuscrit est tout en vers, enrichy de plusieurs figures enluminées, il fut dédié au Roy de France Charles VII par un Abbé qui le composa, qui pourtant n'a pas mis son nom, estimant que son habit & ses armes, sur lesquelles la Mître & la Crosse sont peintes, le feroient assez connoistre ; il portoit d'azur à trois fers de javelot ou de lance d'argent, la pointe en haut »<sup>198</sup>.

Notons cependant que, contrairement à ce qu'affirme Vulson de la Colombière, l'ouvrage n'est pas dédié au roi de France mais à la reine de France Marie d'Anjou, dont les armes, placés dans les premiers folii ont été gratés et remplacés par ceux du roi, mais dont les traces demeurent en filigrane, comme cela est visible sur le manuscrit original. Cependant, le fait qu'il soit dédié à une figure royale par un abbé qui semble inconnu, bien que ses armes soient révélées<sup>199</sup> et qu'il soit représenté donnant l'ouvrage à un roi (René ou Charles VII), vient confirmer la forme exceptionnelle prise par ce manuscrit. Il est à la fois le témoignage de la grandeur de la cour angevine, une preuve quoiqu'indirecte de l'influence de Charles VII agissant en sous main pour influencer les grands moments des cours qui lui sont fidèles, et en même temps incarne parfaitement une exception dans le traitement pictural des Pas d'armes. Il ne constitue pas cependant la seule exception à la règle dans la mesure où le Pas « royal » de Sandricourt est également l'objet d'enluminures.

---

<sup>198</sup> Vulson de la Colombière, *Op. Cit.*, p. 86.

<sup>199</sup> Si le nom de cet abbé n'est pas clairement indiqué, l'étude de ses armoiries peut nous donner quelque renseignement sur lui. Dans le premier tome du *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Nicolas Viton de Saint-Allais dit à propos du fer de javelot : « FER DE JAVELOT, subst. Masc. meuble de l'écu, qui présente le fer d'un javelot ; sa représentation habituelle est d'être en pal, la pointe en haut ». Il donne ensuite le nom d'une famille arborant ces armes : « De la Roche Saint-André, en Bretagne : d'Azur, à trois fers de javelot d'argent ». Sur la même page, il aborde le fer de lance : « FER DE LANCE, subst. Masc., meuble de l'écu, qui représente le fer d'une lance, dont l'ancien chevalier se servait tant à la guerre qu'aux tournois. Le Fer de Lance paraît en pal, la pointe en haut ». Vient ensuite le nom de trois familles : « De Laincel, en Provence : de gueule, au fers de lance d'argent en bande. Philippe, en Normandie : d'azur, à trois fers de lance d'argent. De la Place de la Haute-Maison, en Champagne : d'azur à trois fers de lance d'or ». Des trois précédentes, seules les armes de la famille Philippe semble correspondre, tout comme celles de la famille de la Roche Saint-André. Voir donc Nicolas Viton de Saint-Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, t. 1, Paris, 1816, p. 366. Dans l'*Armorial de Bretagne*, on retrouve également cette mention d'armes « d'azur à trois fers de javelots d'argent » associé à la maison de la Roche de Saint-André, de même qu'aux familles (de la Roche) de la Desnerie, de Lespinay, de Saint-Julien, de Vauvan et du Plessis. Voir Louis Briant de Laubrière, *Armorial général de Bretagne*, Paris, 1844, p. 267. Plus largement, sur l'emblématique, voir entre autre : Laurent Hablot, « La devise, un signe pour les princes de la fin du Moyen Age », *La création artistique en France autour de 1400*, Elisabeth Taburet-Delahaye (dir.), Paris, 2006, p. 177-192. ; Laurent Hablot, « Concevoir et créer la devise du prince », *Actes du colloque Poètes et artistes : la figure du créateur en Europe du Moyen Age à la Renaissance*, Sophie Cassagnes-Brouquet (dir.), Limoges, 2007, p. 205-219. ; « Le décor emblématique chez les princes de la fin du Moyen Age : un outil pour construire et qualifier l'espace », *Actes du XXXVIIe congrès de la SHMES Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentation*, éd. T. Liénard et alii, Paris, 2007, p. 147-165.

## 2. Le manuscrit « royal » de Sandricourt

Le Pas de Sandricourt est, sans conteste, l'un des Pas les plus poussés d'un point de vue martial et l'un des plus romanesques au sens littéraire du terme. Il prend place dans un Contexte politique et diplomatique intense pour la couronne de France. L'année 1493<sup>200</sup> fait quelque peu office de charnière dans le règne du roi Charles VIII. Après son mariage en décembre 1491 avec Anne de Bretagne, la signature des traités d'Étaples (3 novembre 1492), le traité de Barcelone (19 janvier 1493), puis l'annulation officielle de son mariage avec Marguerite d'Autriche lors du traité de Senlis (23 mai 1493), il se lance l'année suivante en Italie et tente de concrétiser ses prétentions aux trônes de Naples, Chypre et Jérusalem dont il est l'héritier.

Entre le traité de Senlis et le départ pour l'Italie, le roi Charles VIII doit s'assurer de la fidélité de ses vassaux et se doit de faire montre de la grandeur du royaume de France, dont la puissance est issue de la centralisation opérée par ses prédécesseurs. C'est dans cette optique qu'est organisé, par Louis de Hédouville, le Pas de Sandricourt. Organisé en l'honneur du roi de France, ce Pas nous est connu par un manuscrit rédigé par Orléans, héraut du duc d'Orléans, composé avec l'aide des officiers du roi de France<sup>201</sup>. Sans doute commandé par le duc Louis d'Orléans, futur roi Louis XII, il semble destiné, tout comme le manuscrit du Pas de Saumur, à finir dans la bibliothèque d'un prince de sang voire même dans celle du roi.

Le manuscrit reste relativement petit : il est composé de 19 feuillets de parchemin reliés en maroquin rouge à fils d'or<sup>202</sup>. Il contient neuf enluminures, dont une en pleine page ouvrant le récit<sup>203</sup>, les autres étant placés entre les différents paragraphes<sup>204</sup>. Chacune fait preuve d'une grande précision des détails, bien que la diversité dans le choix des couleurs pour les parures ne soit pas de mise.

L'enluminure pleine page représente cinq personnages entrant dans un château, sans doute celui de Sandricourt<sup>205</sup>. Au premier plan, deux serviteurs, vêtus de la devise du personnage central, portent chacun une pièce d'armure : le heaume pour celui de droite, le

---

<sup>200</sup> Le Pas de Sandricourt est organisé du 15 au 20 septembre 1493.

<sup>201</sup> « ... lesquelles ont esté par moy Orleans, Heraut de Monseigneur le Duc d'Orleans, veues avec les Officiers d'Armes du Roy nostre Sire, & redigées & mises par escrit a la verite, ainsi que chacun l'a peû voir selon le contenu de leurs articles, & accomplissement de leursdites armes », *Le Pas de Sandricourt*, Op. cit., fol. 2r.

<sup>202</sup> Voir la notice du manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, sur le site de la BNF : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b550057254/f14.item.r=sandricourt> (notice consultée le 15/09/2016).

<sup>203</sup> *Le Pas de Sandricourt*, Op. cit., fol 1v.

<sup>204</sup> *Ibid.*, fol. 7r., 8r., 8v., 9v., 11v., 14r., 15r. et 16r.

<sup>205</sup> Sandricourt, actuellement Amblainville, se trouve dans la région des Hauts de France, département de l'Oise, à une soixantaine de kilomètres au nord de Paris.

plastron de plate pour celui de gauche. Au centre, un personnage est monté sur un cheval blanc. Il peut s'agir soit de l'entrepreneur Louis de Hédouville, soit d'un prince, pourquoi pas Louis d'Orléans voire Charles VIII. Quoi qu'il en soit, son cheval est paré des couleurs des chevaliers appartenant au camp l'entrepreneur, à savoir fond jaune à motifs floraux rouges et écritures de même en bordure, devise qui se retrouve régulièrement dans les enluminures suivantes lors des représentations des chevaliers défenseurs. Au second plan, deux hommes suivent l'entrepreneur eux aussi montés sur des chevaux, de couleur marron. Au dernier plan, une vallée et deux châteaux placés sur des collines sont représentés.

Les chapitres du Pas d'armes stipulent que les chevaliers attaquants doivent combattre dans quatre scenarii différents qui, chacun, peuvent faire office d'un Pas en tant que tel. Le premier jour (15 septembre), ils doivent combattre, à pied et en groupe, à la *Barriere Perilleuse*. Le lendemain (16 septembre) une joute est organisée au *Carrefour ténébreux*, puis les jours suivants (17 et 18 septembre) le *Champ de l'Epine* doit être gardé par une course de lance et treize passes d'épée à cheval. Enfin, le Pas se termine (19 septembre) par la *Forêt Desvoyable*<sup>206</sup>, une errance dans laquelle les chevaliers en quête d'aventure doivent trouver et combattre les défenseurs<sup>207</sup>.

#### - La Barrière Périlleuse

Dans le manuscrit, trois miniatures représentent de manière similaire ce premier combat :

1/ fol. 7r. : l'image se scinde en 3 parties distinctes. A gauche est représenté un château, semblable à celui présent dans l'enluminure de pleine page. Au centre, six chevaliers sortent du château et se dirigent, lance à la main, vers le centre de l'image où se trouve un obstacle fait de panneaux de bois symbolisant la *Barrière Périlleuse*. Enfin sur le bord droit de l'image, les chevaliers assaillants venant défier les arrivants.

2/ fol. 8r. : L'organisation de l'image est identique, à quelques différences près. Le point de vue change quelque peu et semble s'être reculé si bien que le château est bien visible sur la

---

<sup>206</sup> *Desvoyable* : Qui égare, où l'on risque de s'égarer, qui est peu praticable. Voir : [http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=desvoyable;XMODE=STELLa;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu\\_dmf::ISIS=isis\\_dmf2015.txt;MENU=menu\\_recherche\\_dictionnaire;OUVRIR\\_MENU=1;OO1=2;OO2=1;s=s0b243304;LANGUE=FR](http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=desvoyable;XMODE=STELLa;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf::ISIS=isis_dmf2015.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;OO1=2;OO2=1;s=s0b243304;LANGUE=FR). (consulté le 15/09/2016).

<sup>207</sup> *Le Pas de Sandricourt... op. cit.*, fol. 3r-4r.

gauche. Porte, fenêtre, meurtrières et spectateurs sont visibles. Les chevaliers des deux groupes s'affrontent alors à la lance. Une différence dans la représentation des chevaliers en cela que leurs épées et leurs fourreaux sont désormais visibles. De même, les assaillants sont représentés plus grands que les défenseurs, symbolisant leur supériorité numérique.

3/ fol. 8v. : Le point de vue est à nouveau zoomé, à l'image de l'enluminure du folio 7r. A nouveau le château n'est visible qu'en partie et les assaillants sont plus grands que les défenseurs. Les chevaliers se battent désormais à l'épée, mais les assaillants sont représentés, toujours à droite de l'image, en moins grand nombre que précédemment.

- *Le Carrefour Ténébreux*

Pour ce combat, une seule image est présente au folio 9v. Au premier plan, deux chevaliers s'affrontent à la joute montée. Celui de gauche, sur son cheval blanc, est représenté en plein. Son cheval est paré des couleurs de l'entrepreneur présent dans l'image de pleine page du folio 1v. Face à lui, un assaillant semble entrer dans l'image, armé d'une lance. Le fourreau à sa ceinture est vide. Il est monté sur un cheval marron paré de la devise choisie par l'enlumineur pour représenter les chevaliers assaillants. Celle-ci est bleue à motif floral jaune, semblable à celle des défenseurs.

Au second plan, un hourd est représenté « portant » des spectateurs, dont une dame arborant une robe aux couleurs des défenseurs. Les pavillons des deux camps sont également visibles derrière les chevaliers.

- *Le Champ de l'Epine*

De même que précédemment, seule une image illustre cette épreuve au folio 11v. Ici, pas de hourds ni de public représenté, l'action se déroulant dans un champ, clos uniquement par une barrière placée au dernier plan de l'image. Au premier plan, un chevalier organisateur (à gauche) combat un assaillant (à droite), chacun reconnaissable à la parure de son cheval. L'assaillant porte une épée à sa ceinture.

Au second plan, la situation est la même, à cela près que les chevaliers ont une position inversée par rapport au plan précédent. De chaque côté, derrière les combattants, d'autres

chevaliers attendent leur tour. En accord avec la liste des participants, les chevaliers assaillants sont plus nombreux dans cette image, tout comme ce fut le cas pendant le Pas.

- *La Forêt Desvoyable*

Pour cette ultime étape du Pas qui regroupe sans doute le plus d'éléments liés aux aventures littéraires et aux errances chevaleresques, deux images sont présentes :

1/ fol. 14r. : Au premier plan, deux chevaliers s'affrontent, l'épée au clair. Tenant et assaillant conservent leur position habituelle. Toutefois, le cheval du défenseur semble arriver dans l'image par le bord gauche, tandis que celui de l'assaillant est plus statique. De même, la monture de gauche semble plus longue que celle de son opposé.

Tout comme précédemment, l'organisation de l'image est à peu près identique pour le second plan. Deux chevaliers se font face, dans une position inverse par rapport au premier plan. Le défenseur, placé à côté d'arbres symbolisant la forêt et son rôle de protecteur, de gardien du Pas, est plus grand, ou du moins plus haut que son adversaire, comme s'il le dominait.

En arrière-plan, à la gauche de l'image, plusieurs chevaliers, dont un armé d'une lance, entourent le personnage central de la première enluminure.

2/ fol. 15r. : Le premier plan est ici occupé par deux chevaliers à pied, brandissant leur épée. Le combat a lieu dans une forêt, sous l'œil attentif de chevaliers, tant assaillants que défenseurs, et d'une dame semblable à celle admirant la joute du *Carrefour Ténébreux* au folio 9v. Le sol est jonché des lances utilisées plus tôt dans le combat.

En arrière-plan, un château en haut d'une colline est représenté. Il est relié à la zone de combat par un chemin qui serpente dans la plaine.

La dernière image du manuscrit n'illustre pas, à l'instar de l'image d'ouverture, un acte martial. Elle retranscrit au contraire la fin du Pas, la paix retrouvée et la satisfaction d'avoir achevé une quête. Le texte relate :

« Apres la queste de la forest desvoiable ou maintz bons combats fure(n)t faictz, touz les chevaliers tenans le pas et ceulx de dehors acco(m)paignez de dames et damorselles a grant no(m)bre avecq(ue)s plusieurs



gentilsho(m)mes se retirere(n)t au chasteau de sandricourt. Et a lentrete de la place fure(n)t par la dame dud(it) lieu tant honorablement receuz q(ue) ch(ac)un devoit estre content »<sup>208</sup>.

L'image du folio 16r. montre au premier plan, le château de Sandricourt, représenté à gauche, comme dans les premières images étudiées. Une femme, semblable à celle présente aux folios 9v. et 15r. accueille les chevaliers revenant par la droite de l'image. A leur tête, le personnage principal de l'image de pleine page, vêtu du tissu jaune à motifs floraux rouge caractéristique des chevaliers défenseurs. Il est monté sur un cheval blanc paré de bleu et d'or rappelant la parure des assaillants. Conformément au texte, il est accompagné d'une jeune demoiselle dont la sobriété des couleurs dénote avec les personnages précédents. Au second plan viennent les chevaliers ayant combattu, lance au poing, juste précédé par un homme à la tunique rouge et au chaperon noir.

Il est vrai que, si le catalogage et la description des détails réalisé ci-dessus est quelque peu fastidieux et rébarbatif du fait de la structure quasi-identique de chaque image, cette démarche pourtant essentielle a pour but de montrer l'importance de la perte de ces manuscrits enluminés, si tant est qu'ils aient existé, pour l'histoire des Pas d'armes. Richesse des couleurs et la précision des détails nous renseignent non seulement sur la richesse culturelle de telle ou telle cour, mais également sur les représentations qu'avaient les hommes du Moyen Âge sur leurs propres pratiques, tant ludiques que martiales.

Dans un second temps, cependant, ces images, si elles sont fortes par leur identité graphique et intense par le choix des couleurs, ne sont, en définitive, qu'un reflet d'un texte déjà extrêmement détaillé, dans la plupart des cas. Il ne s'agit pas ici de dire que l'image est, dans le cas des Pas d'armes, superflue, bien au contraire. Mais il faut reconnaître que le texte, dans une partie importante des cas, se suffit à lui-même. A l'inverse des romans enluminés où la relation texte-image est primordiale pour la diffusion tant d'une culture que des stéréotypes martiaux et comportementaux qui l'accompagnent, le Pas d'armes est un moment qui se vit dans l'instant. Il éblouit, il émerveille le spectateur mais le souvenir de ce qui s'est passé n'est voué ni à perdurer ni à servir d'exemple, si ce n'est dans le cadre des pratiques ludiques nobiliaires. En cela, l'image n'est pas utile aux contemporains des Pas, pour la plupart habitués aux pratiques agonales que sont les joutes et les tournois et pétris de culture et de littérature

---

<sup>208</sup> *Le Pas de Sandricourt... op. cit.*, fol. 16r. J'ai pris la liberté de mettre entre parenthèse les lettres abrégées par le scribe afin de rendre la lecture plus aisée, tout en signifiant bien les choix de l'auteur.

chevaleresque et romanesque. De fait, l'absence d'images n'est pas étonnante bien que, dans une certaine mesure, l'historien puisse la regretter.

## B. Images esseulées et recours à une iconographie « extérieure »

« Dans l'état actuel des connaissances en sémiologie, l'image apparaît comme un univers à la complexité redoutable : ses lois sont mal connues. Cela par opposition à la parole linguistique, qui semble plus accessible, mieux apprivoisée... Or l'une et l'autre apparaissent souvent ensemble (image soulignée ou complétée par un texte, ou texte illustré) et parfois étroitement mêlées »<sup>209</sup>.

L'image, les exemples précédents des Pas de Saumur et de Sandricourt le montrent parfaitement, constitue un miroir du récit, mettant au jour tant ses qualités que ses lacunes. L'image a pour rôle d'exalter le puissant prince qui accueille volontiers les divertissements agonaux en ses terres, de même que constituer un témoignage du rayonnement culturel du commanditaire lié, semble-t-il, de près ou de loin à la cour hôte du Pas. L'exemple du manuscrit de Sandricourt, rédigé par le héraut Orléans, commandé sans doute par le duc d'Orléans et futur roi de France, en est révélateur.

Toutefois, seul un faible nombre de textes relatifs aux Pas fait l'objet d'un travail pictural réellement exploitable, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Ainsi, les images esseulées des Pas de la Bergère (1449) et de l'Arbre d'or (1468) remplissent-elles le même rôle que celles faisant partie intégrante des programmes iconographiques des deux Pas précédemment détaillés ? Si tel est le cas, comment pallier leur faible nombre ?

### 1. Les images solitaires des Pas de la Bergère et de l'arbre d'or

Le Pas de la Bergère/Pastourelle, tenu à Tarascon en 1449, est exceptionnel dans la vie de la cour d'Anjou, voire dans l'histoire des Pas d'armes, à plus d'un titre. En effet, il a été vu que le récit offert par le sénéchal angevin Louis de Beauvau est réalisé sous une forme versifiée qui dénote d'avec les relations habituellement en prose, plus ou moins romanesques<sup>210</sup>.

---

<sup>209</sup> Laurence Bardin, « Le texte et l'image », *Communication et langages*, 26, 1975, p. 98.

<sup>210</sup> Rappelons ici les différences de style existant, notamment, entre les manuscrits du Pas du Perron Fée : Le manuscrit de Cambrai (Cambrai, BM, ms. 1114) prend la forme d'un rapport officiel émanant d'un officier d'arme,

Il est également le dernier Pas organisé dans la sphère angevine « originelle », celle qui a vu les Pas se développer et gagner en renommée en concurrence avec la Bourgogne de Philippe III. En cela, il marque un tournant dans la vie du duc d'Anjou qui abandonne plus ou moins le monde des divertissements chevaleresques, pour se concentrer principalement aux arts littéraires<sup>211</sup> et tente à nouveau de conquérir le royaume de Naples<sup>212</sup>, qu'il détenait depuis 1435 avant de se le faire ravir par Alphonse V d'Aragon en 1442<sup>213</sup>.

Enfin, ce Pas diffère quelque peu de ses prédécesseurs par les thèmes abordés pour la réalisation des armes. Plus que dans n'importe quel Pas, sauf peut-être le Pas de Binche (1549), les combats sont réellement secondaires, laissant la part belle à l'idéal fictionnel de la pastorale. Ce modèle littéraire, comme cela est visible dans la seule enluminure traitant de ce Pas, met en exergue les bienfaits d'un retour à la nature, à la vie simple et paisible à laquelle candidate réellement le duc d'Anjou.

« Toute époque a une certaine manière d'idéaliser ses modèles et ses valeurs à un moment où les circonstances conduisent à détourner les yeux du spectacle affligeant de l'histoire. Cela est vrai dans les périodes de réajustement culturel comme la fin du Moyen Âge, alors que la guerre de Cent Ans et la Grande Peste ont eu pour effet la disparition de certaines représentations et qu'en émergent de nouvelles. Ces tentatives, la société de Cour du XVe siècle les a faites en exploitant les ressources du jeu courtois. Cependant le jeu se sclérose et un nouveau modèle de représentation vient hanter les imaginations. On commence à penser la courtoisie sous l'aspect de ses malheurs ou de ses tares, ainsi qu'en témoigne la Belle Dame sans Mercy, ou encore on essaie de réanimer une matière affaiblie en ayant recours à une esthétique, à des modes auxiliaires et qui n'ont d'autre but que de ressourcer ce qui devient pesant, maladroit, stérile. La pastorale semble répondre à ce besoin et

---

tandis que celui de Lille (Lille, BU, ms. 104) et celui de Paris (Pari, BNF, ms. 5739) offre un récit bien plus riche et complet, tendant vers le romanesque en ce qui concerne le manuscrit parisien.

<sup>211</sup> En plus d'avoir été un chevalier de renom et un prince puissant, René d'Anjou est également un écrivain de talent, dont l'œuvre majeure, *Le livre du Cœur d'Amour épris*, date de 1457, après son échec pour reprendre la couronne de Naples qui lui revenait par héritage. Voir Paris, BNF, ms. Fr. 24399. De même, à propos de ce manuscrit, l'exposition virtuelle de la BNF consacrée au roi Arthur, abordant le cas de l'ouvrage de René : <http://expositions.bnf.fr/arthur/index.htm> (consultée le 21/09/2016). Sa seconde œuvre importante est son *Livre des tournois*, un traité qui fixe et illustre la forme idéale que doit prendre un tel divertissement. Voir, à ce propos, François Avril, *Le Livre des Tournois du Roi René de la Bibliothèque nationale (ms. français 2695)*, Paris, Herscher, 1986, 85 p.

<sup>212</sup> Louis de Beauvau, *Le pas d'armes de la Bergère maintenu au tournoi de Tarascon*, éd. G. A. Crapelet, Paris, 1828, p. 34

<sup>213</sup> « La conquête de Naples le 2 juin 1442 par Alphonse d'Aragon, qui fit une entrée triomphale le 26 février de l'année suivante, est généralement considérée comme un tournant dans l'histoire de la ville et du Royaume de Sicile –comme il s'appelait à l'époque, étant donné que la dénomination de Royaume de Naples était encore loin d'être officialisé », Giovanni Vitolo, « Associations religieuses et dynamiques sociales et politiques à Naples dans la première moitié du XVe siècle », Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre, *René d'Anjou (1409-1480) Pouvoir et gouvernement*, Rennes, PUR, 2011, p. 269.

prendre le relais d'un mode de représentation caduc en proposant un lieu où se régénèrent les formes de la sensibilité »<sup>214</sup>

C'est cela que montre l'image du manuscrit de Louis de Beauvau<sup>215</sup>. Au premier plan à gauche, une bergère est assise sur des coussins, contemplant des fleurs posées sur ses genoux pendant que derrière elle des moutons à la robe noire et d'autres à la robe blanche paissent protégés par un enclos. A droite de l'image, un grand arbre est présent, sur lequel sont accrochées les deux targes, l'une noire, l'autre blanche, que les chevaliers entrepreneurs arborent et qui détermine qui de « Liesse » ou de « Tristesse » est défié par le chevalier voulant relever le défi<sup>216</sup>. Au pied de l'arbre, un chien semble veiller sur le troupeau tandis qu'en arrière-plan, à gauche, une bergerie tient lieu de refuge.

Le cadre bucolique de la pastorale appelle à l'apaisement, à se recentrer sur les valeurs essentielles de la nature et de l'amour courtois. Selon Joël Blanchard, avec « la représentation hors espace et hors temps du bonheur, il s'agit de se perdre dans un rêve que menace cependant un péril extérieur, la brièveté du temps, les contraintes du monde social ou la puissance même des représentations de l'amour »<sup>217</sup>. Il en ressort une réelle fragilité de la pastorale, qui transparait clairement dans l'image de Beauvau avec l'apparence frêle de la dame, seulement protégée par ses moutons et son chien. Les targes symbolisent tant la fragilité de cet idéal sans défense, éphémère, et la charge des chevaliers se devant d'en assurer la protection.

En l'état, l'image n'est pas plus exploitable et n'apporte, en définitive, que peu d'informations sur la suite du Pas et sur ses composantes, à l'inverse du texte. Peut-être faisait-elle partie d'un programme iconographique plus complet dont nous ne disposons plus aujourd'hui ?

La même interrogation se pose concernant le Pas de l'Arbre d'or. La seule image illustrant ce Pas qui ponctue les noces de Charles de Bourgogne et Marguerite d'York est issue d'un manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Douai.<sup>218</sup>

L'image en elle-même, à part sa symétrie manifeste, n'est pas exceptionnellement détaillée, à l'image de l'illustration précédente. Au centre trône un perron sur lequel est placé un arbre au tronc et aux branches dorées. On dénombre ici quelques différences par rapport au

---

<sup>214</sup> Joël Blanchard, « La pastorale et le ressourcement des valeurs courtoises au XVe siècle », *Cahier de l'Association internationale des études françaises*, 39, 1987, p. 7.

<sup>215</sup> Louis de Beauvau, *Le Pas de Tarascon*, Paris, BNF, ms. fr. 1974, fol. 1.

<sup>216</sup> Louis de Beauvau, *Le Pas de Tarascon... op. cit.*, p.65.

<sup>217</sup> Joël Blanchard, « La pastorale et le ressourcement... », *op. cit.*, p. 8.

<sup>218</sup> Douai, BM, ms. 1110, fol. 268v.

texte qui précise, notamment, que l'arbre est planté dans le sol, garni de ses feuilles, et placé à proximité du perron à trois colonnes<sup>219</sup>. Sur l'arbre représenté, trois targes sont accrochées : au milieu, celle aux armes du duc de Bourgogne, à gauche la même mais barrée, comme le sont les armes des bâtards des grandes familles. Il s'agit là de celles d'Antoine de Bourgogne, l'entrepreneur. A droite, celles de l'assaillant qui ressemblent fortement à celles d'Adolphe de Clèves-Ravenstein<sup>220</sup>, le premier chevalier à avoir affronté Antoine de Bourgogne lors de ce Pas et celui qui le remplace à la suite de sa blessure. En effet, on aperçoit bien l'« échiqueté » d'argent et de gueule en 2 et 3 tandis que l'escarboucle se distingue avec un peu plus de difficulté en 1 et 4 sur fond de gueule<sup>221</sup>.

Au pied du perron est allongé un géant vêtu d'une armure complète, d'un bouclier de taille impressionnante et armé d'une grande arme d'hast ressemblant à une guisarme. A son cou est attachée une corde tenue par un nain placé au sommet de l'arbre, tenant en sa main gauche un cor. Là encore, quelques divergences existent avec le texte, principalement concernant le géant. La Marche précise :

« A celle heure partirent du perron pour venir à la porte Arbre-d'or (qui aloit devant), et apres luy le nain qui menoit le géant enchainé : et le nain estoit vestu d'une longue robe, la moitié de drap de damas blanc, l'autre moitié de satin figuré cramoisy, et avoit une barrette en sa teste ; et le geant estoit vestu d'une longue robe d'un drap d'or d'estrage façon, et n'avoit rien en sa teste qu'un petit chapeau de Provence. Ledict geant estoit ceinct, parmy le faux du corps, d'une chaine. Celle chaine le tenoit ledict nain, et le menoit apres soy : et ainsy arriverent à la porte »<sup>222</sup>.

De même :

« [...] et s'en retournèrent jusques au perron, où le nain rattacha le geant à l'arbre d'or : et puis se monta le nain sur son perron, à tout sa trompe et son horloge, pour en besongner selon qu'il en estoit ordonné par les

---

<sup>219</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 318.

<sup>220</sup> Les armes d'Adolphe de Clèves sont : Écartelé, en 1 et en 4, de gueules, à l'écusson d'argent, aux rais d'escarboucle d'or, brochantes sur le tout, en 2 et en 3 à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires; sur le tout écartelé, en 1 et en 2, d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure componée d'argent et de gueules, et en 3 et en 4 d'azur de six pièces, à la bordure de gueules; sur le tout du tout, d'or à lion de sable, armé et lampassé de gueules. Voir en particulier Alphonse O'Kelly de Galway, *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason*, Bergerac, Imprimerie Générale du Sud-Ouest, 1901.

<sup>221</sup> Il est à noter l'absence du timbre central aux armes des ducs de Bourgogne qui ornait les armes du seigneur de Ravenstein. Voir en particulier ses armes représentées dans le manuscrit réalisé à l'occasion du chapitre de Valenciennes, en 1473) par le roi d'armes de la Toison d'or, Gilles Gobet, successeur de Jean le Fèvre en 1468. Voir donc Gilles Gobet, *Statuts, ordonnances et armorial de l'ordre de la Toison d'or*, La Haye, KB, 76 E 10, fol. 66r. A propos du remplacement de Jean le Fèvre par Gilles Godet, voir J. A. C Buchon, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, Auguste Desrez (ed.), 1838, p. XI : « Le 7 mai 1468, il demanda à se faire remplacer dans son emploi de premier roi d'armes, par Gilles Gobet, héraut du même ordre avec le titre de Fusil, et qu'il avait instruit dès son enfance dans l'art héraldique, et avait amené avec lui dans plusieurs voyages ».

<sup>222</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, p. 320.

chapitres : et mondiet signeur de Ravastain partit hors de la lice, pour soy aller armer par la porte qu'il avoit fait faire, et dont cy-dessus est faicte mention »<sup>223</sup>.

Tout d'abord les atours du géant ne sont pas conformes, sur l'image, à la description faite chez la Marche qui avance que celui-ci est vêtu d'une robe de drap d'or et non d'une armure. De même, le couvre-chef et la position de la chaîne ne sont pas identiques. Concernant le nain, s'il tient en effet la chaîne et le cor, il n'y a pas présence d'une horloge, dans l'image, visant à arrêter les combats à l'issue du temps imparti. De même, le fait qu'il soit assis à la cime de l'arbre et non sur son perron allonge cette liste de différences entre texte et image.

Pour en revenir à l'illustration, en arrière-plan sont représentés six personnages formant deux groupes de trois de chaque côté du perron. Il s'agit, à chaque fois, d'un chevalier monté et armé entouré de deux hommes en armure. Ceux-ci pourraient être des maréchaux de lice, c'est-à-dire les hommes en charge d'assurer la sécurité des combattants en séparant ceux-ci au bout d'un nombre de coup donné ou en faisant arrêter le combat lorsqu'un adversaire est au sol. Chaque chevalier est armé d'une lance et porte, au sommet de son heaume, un cimier qui, une fois encore, n'apparaît pas dans le texte, tout comme le chanfrein orné de plumes protégeant le front et les naseaux du cheval<sup>224</sup>. Le cimier d'Antoine de Bourgogne, à gauche, se distingue mal, notamment à cause de la teinte noire utilisée pour le représenter. À l'inverse, celui d'Adolphe de Clèves, est plus visible, car blanc, même si le définir précisément se révèle difficile. Il prend la forme d'une tête d'oiseau au cou allongé, encadré par deux grandes ailes. Il pourrait s'agir d'un cygne, rappelant la devise et le décor du Pas du chevalier au Cygne, qu'il tint en 1454 juste avant le Banquet du Faisan. Les chevaux, eux, n'ont pas fait l'objet de détails poussés puisqu'ils arborent tous deux une housse à la teinte rouge/rosée alors que celles-ci apparaissent fort belles et riches dans le récit de La Marche<sup>225</sup>. De même, pas de représentation des chevaux de parade qui accompagnaient les chevaliers lors de leur entrée en lice.

---

<sup>223</sup> *Ibid*, p. 323.

<sup>224</sup> Le chanfrein était le plus souvent réalisé en métaux (fer, cuivre ou acier), parfois en cuir. Il pouvait être orné soit de plumes, comme c'est le cas ici ou dans les représentations du Pas de Sandricourt, soit des armoiries du cavalier ou d'autre ornement comme des pierres précieuses ou des incrustations d'or. Pour exemple, celui du comte de Foix lors de son entrée dans Bayonne après la reconquête française de la ville le 20 août 1451. Cette pièce exceptionnelle valut quelques 150 000 écus d'or selon René de Belleval, *La Panoplie du XVe au XVIIIe siècle*, Paris, 1873, p. 56.

<sup>225</sup> La Marche décrit les parures ainsi : pour Antoine de Bourgogne, son cheval était couvert de velours violet tandis que pour Adolphe de Clèves, sa monture était couverte de velours bleu à grandes lettres et bordures brodées de fil d'or. La bordure était couverte de campanes d'argent. Voir la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 323-325.

Enfin, tout au fond de l'image, derrière chaque groupe se distinguent deux portes, sans doute celles qui servaient à l'entrée et la sortie des combattants, qui furent ornées originellement d'arbres d'or peints.

Ce nouveau catalogage des points communs et de divergence entre texte et image montre bien que ce document ne fait pas partie intégrante d'une série de miniatures ayant pour vocation à enluminer les moments importants du Pas de l'Arbre d'or. Il semblerait, à voir l'ensemble du manuscrit de Douai<sup>226</sup>, que cette image vient en réalité souligner l'un des moments fort de la dynastie des Habsbourg et de leurs ancêtres bourguignons et flamands, comme le fut le mariage de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre<sup>227</sup>, ou encore celui de Maximilien avec Marie de Bourgogne<sup>228</sup>.

A l'instar de l'illustration du Pas de la Bergère, celle du manuscrit de Douai n'apporte que peu d'éléments exploitables pour l'étude du Pas de l'Arbre d'or, d'autant plus que les différences avec le texte sont clairement visibles si l'on se penche avec attention sur les détails. L'enluminure semble, au vu du document dans lequel elle est intégrée, former un résumé du Pas et n'a, semble-t-il, pas vocation à retranscrire à la perfection les détails.

En définitive, ces deux images restent esseulées tant au niveau quantitatif que qualitatif. Si elles ont le mérite d'illustrer la fiction sur laquelle se base leur Pas respectif, de même que constituer une sorte de miroir de celui-ci, leurs caractéristiques ne les rend, finalement, que peu exploitables pour une étude iconographique de ces divertissements médiévaux. Paradoxalement, l'unicité qui pourrait faire leur force nous amène à envisager le recours aux images soit comme obsolète, soit comme secondaire pour cette étude. Le « texte-image »<sup>229</sup> que constitue le récit des Pas se suffit, comme dit plus avant, à lui-même et semble en mesure dans de nombreux cas de pallier l'absence ou l'incomplétude des images.

Bien évidemment, cette affirmation n'est pas absolue. L'image, dans de très nombreux cas, vient combler les lacunes du texte, ou apporter un regard nouveau sur celui-ci. C'est

---

<sup>226</sup> La numérisation du manuscrit a été réalisée par l'IRHT et est disponible sur le site internet de la Bibliothèque Virtuelle des Manuscrits Médiévaux (BVMM) gérée par l'IRHT et le CNRS : <http://bvmm.irht.cnrs.fr/consult/consult.php?reproductionId=11304>.

<sup>227</sup> Douai, BM, ms. 1110, fol. 148v.

<sup>228</sup> *Ibid.*, fol. 357r.

<sup>229</sup> « Dans l'état actuel des connaissances en sémiologie, l'image apparaît comme un univers à la complexité redoutable : ses lois sont mal connues. Cela par opposition à la parole linguistique, qui semble plus accessible, mieux apprivoisée... Or l'une et l'autre apparaissent souvent ensemble (image soulignée ou complétée par un texte, ou texte illustré) et parfois étroitement mêlées », Laurence Bardin, « Le texte et l'image », *Communication et langages*, 26, 1975, p. 98.

pourquoi, dans le cadre de ces divertissements hautement littéraires, le recours à une iconographie extérieure, issue des romans de chevalerie peut apporter une aide précieuse, non pas nécessairement en tant que miroir du texte, mais bien comme complément, notamment pour la compréhension de la fiction employée.

## 2. Le recours à une iconographie extérieure

Le rôle de l'image est, en partie, d'éclairer le texte, c'est-à-dire à la fois éclairer le lecteur lorsque celui-ci fait face à des zones d'ombre, de même que mettre en lumière certains passages importants, nécessaires à la compréhension du texte en question. Enfin, l'image sert de marqueur révélant l'évolution de la culture nobiliaire en cette fin de Moyen Age, évolution, paradoxalement, marquée par des références constantes aux œuvres du passé.

Sur ce point, le thème de l'Homme sauvage, qui inspire Claude de Vaudray pour son *Pas de la Dame Sauvage*, est éloquent. Ce thème récurrent dans la littérature médiévale se retrouve dès le IX<sup>e</sup> siècle dans un récit irlandais, le *Buile Shuibhne*<sup>230</sup>. Celui-ci présente l'homme sauvage comme un étrange personnage se situant à la lisière du prophète et du poète. Par sa nature sylvestre et son fort lien avec la nature et la magie, il est aisément assimilable à l'influente et inspirante figure de Merlin<sup>231</sup>. Hautement symbolique, la présence de ce personnage marque l'influence des romans chevaleresques dans l'éducation et la culture nobiliaire. L'homme sauvage, assimilé à Merlin, un être mi-homme mi-démon, incarne l'étranger et l'inconnu, cristallisant de fait la peur et la fascination des masses. Par exemple, la Dame sauvage qui sauve Claude de Vaudray dans les chapitres du Pas éponyme, est présentée comme une enchanteresse, sorte de pendant féminin du druide, puisant ses pouvoirs dans la nature afin de réaliser des actes merveilleux.

Si les hommes et femmes sauvages sont capables d'actes merveilleux, l'iconographie médiévale ne semble se concentrer que sur le caractère étranger de l'homme sauvage, représenté

---

<sup>230</sup> Voir, en particulier, l'édition numérique réalisée par la *University College Cork* présente sur le site internet du CELT (The Corpus of Electronic Texts) : <http://www.ucc.ie/celt/published/T302018/> [en ligne], consulté le 30 septembre 2016.

<sup>231</sup> Gaëlle Zussa, « Gaëlle Zussa, *Merlin. Rémanences contemporaines d'un personnage littéraire médiéval dans la production culturelle francophone (fin XX<sup>e</sup> siècle et début XXI<sup>e</sup> siècle) : origines et pouvoirs* », *Perspectives médiévales* [En ligne], 33, 2009, mis en ligne le 24 septembre 2012, consulté le 16 juin 2016. URL : <http://peme.revues.org/2803>. Voir également Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996, p. 102. De même, Arnold Van Gennep, *Les cérémonies périodiques, cycliques et saisonnières. Tome 1 Carnaval-carême, Pâques*, Paris, Picard, 1947.



recouvert d'une fourrure tout à fait animale<sup>232</sup>, souvent de grande taille et brandissant une arme rudimentaire. Exemples caractéristiques de cet intérêt nobiliaire pour ces parangons de la vie sauvage et mystique, les deux volets extérieurs du triptyque accueillant le portrait d'Oswald Krell montrent deux hommes sauvages à la toison verte, pour le premier, et dorée pour le second. Placés sous des croisillons végétaux, ils reposent sur un lit d'herbes et tiennent en main un bâton noueux<sup>233</sup>.

Symbole d'étrangeté, d'altérité, l'image de l'Homme sauvage change à la fin du Moyen Age et devient, une représentation du courage chevaleresque. Le combat d'un chevalier esseulé face à un homme sauvage prenant l'aspect d'un géant est un motif fort symboliquement. Hans Burgkmair, au début du XVIe siècle, représente un chevalier affrontant un géant sauvage armé d'un tronc d'arbre tout aussi impressionnant que celui qui le manipule. Ce combat, dont l'issue semble jouée d'avance, renforce l'image du chevalier intrépide, quelque peu hardi tandis qu'au second plan, un de ses compagnons et deux personnages difficilement identifiables, gisent au sol, apparemment sans vie<sup>234</sup>.

Contrairement à son homologue masculin, la femme sauvage apparaît non pas comme un monstre sanguinaire, dépourvu d'humanité, mais comme l'incarnation du désir et de la fertilité<sup>235</sup>. Qu'elle soit couverte d'une fourrure, comme lors du Pas de la Dame sauvage, ou vêtue d'une robe végétale, comme elle est parfois représentée dans les tapisseries<sup>236</sup>, la femme sauvage est apparentée à la nature luxuriante, régénératrice, nourricière et créatrice. Personnage féérique bénéfique, elle substitue les vertus féminines au cœur du système courtois, inspirant la vie culturelle du Moyen Age, à son apparence/ sa nature bestiale.

---

<sup>232</sup> Voir, concernant le récit du Pas, la description faite des hommes et femmes sauvages accompagnant l'entrepreneur : « Et n'est pas à oublier que les hommes et les femmes sauvages estoient tous de poil d'or moult bien fait ; et estoit moult estrange chose à les veoir. Et n'y avoit différence en l'habillement des femmes sauvages et des hommes, sinon que les deux femmes estoient habillées chescune d'une mantelonne d'estrange fourme. Et après iceulx, comme entre les deux, venoit le chevalier entrepreneur, lequel estoit armé de toutes armes. Son cheval estoit couvert d'ung veloux vert tout décoppé à fœulles de chesne, que l'on pooit veoir la doubleure qui fut d'un vollet blanc tout parmy. Et samblablement estoient couvertes les deux haguénées des deux damoiselles sauvages acompaignans ledit entrepreneur », *Traicté de la forme et devis...*, *op. cit.*, p. 71-72.

<sup>233</sup> Albrecht Dürer, *Portrait d'Oswald Krell*, Munich, Alte Pinakothek, 1499.

<sup>234</sup> Hans Burgkmair, *The Fight in the Forest*, Washington, National Gallery of Art, 1500-1503.

<sup>235</sup> Florent Pouvreau, *Du poil et de la bête : iconographie du corps sauvage à la fin du Moyen Âge (XIIIe - XVe siècle)*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 2015, 328 p.

<sup>236</sup> Voir notamment la tapisserie *Couples d'hommes et de femmes sauvages dans un jardin*, Réunion des musées nationaux, 1440.

La présence du « sauvage » dans la culture nobiliaire est concomitante de l'apparition de la figure pastorale dans la première moitié du Moyen Age tout en étant, peu ou prou, son opposé :

« Deux questions se posent. 1°) En quoi la pastorale ressourcement-elle la représentation de l'amour ? En ceci que les amours dans ces derniers avatars ne sont pas soutenus par une loi morale et que n'importe quoi peut advenir. Il y a place pour tout et l'amour a tous les emplois, accepte tous les habillements. 2°) Pourquoi à la fois le choix et la fragilité de la pastorale ? Avec la représentation hors espace et hors temps du bonheur, il s'agit de se perdre dans un rêve que menace cependant un péril extérieur, la brièveté du temps, les contraintes du monde social ou la puissance même des représentations de l'amour »<sup>237</sup>.

Dans le cadre du Pas de la Dame sauvage, celle-ci cristallise les vertus médicinales et nourricières de la nature dont elle est l'incarnation et l'héritière, tout en étant le réceptacle de cet amour passionnel et désintéressé éprouvé par un chevalier envers sa Dame.

Qu'il soit partagé ou non, cet amour ressenti de manière inconditionnelle et porté à une dame, le plus souvent connu de l'amoureux seulement, est l'un des traits caractéristiques de la noblesse médiévale<sup>238</sup>. Les exemples de Tristan et Yseult ou, plus encore, de Lancelot et Guenièvre sont à la fois un moteur et un modèle à suivre pour cette élite en mal de légitimité durant les derniers siècles médiévaux. Nous voyons ce lien existant entre les deux personnages notamment dans les enluminures des romans arthuriens. L'exemple le plus flagrant se trouve dans le Lancelot-Graal, lors du tournoi de Camelot organisé par la reine Guenièvre, Lancelot joute contre Méléagant. Dans certaines enluminures, la reine semble n'avoir d'yeux que pour son amant. C'est notamment le cas dans le manuscrit français 111, folio 91, conservé à la Bibliothèque Nationale de France. Placée au centre de l'image, elle oriente imperceptiblement le regard du lecteur vers le chevalier solitaire tandis que le roi Arthur, vieillissant, est placé à

---

<sup>237</sup> Joël Blanchard, « La pastorale et le ressourcement des valeurs courtoises au XVe siècle », *Cahier de l'Association internationale des études françaises*, 39, 1987, p. 8.

<sup>238</sup> Le *Fin Amor*, ou Amour courtois, est l'une des valeurs fondamentales du mode de vie chevaleresque. Il se retrouve clairement au cœur de la relation existant entre le chevalier tournoyeur et la Dame a qui est destiné un amour inconditionnel. Les exemples d'ouvrages et d'articles faisant référence au cet amour courtois sont légion. Ainsi, notons notamment l'ouvrage de René d'Anjou, le Cœur d'amour épris : Marie-Thérèse Gousset, Daniel Poirion et Franz Unterkircher (éds.), *Le Cœur d'amour épris*, reproduction intégrale en fac-similé des miniatures du Codex Vindobonensis 2597 de la Bibliothèque nationale de Vienne, Paris, Philippe Lebaud, 1981, 156 p. ; de même, voir Rose-Marie Ferré, « René d'Anjou, *Le Livre du Cœur d'amour épris* », Marc-Édouard Gautier (dir.), *Splendeur de l'enluminure. Le roi René et les livres*, Ville d'Angers/Actes Sud, 2009, p. 300-309. Pamela Porter, *Courtly love in medieval manuscript*, Londres, British Library, 2003; Brigitte Saouma, *Amour sacré, fin'amor: Bernard de Clairvaux et les troubadours*, Paris, Peeters, 2016. Sur le thème plus spécifique du cœur, voir *Le « cuer » au Moyen Âge : réalité et Senefiance*, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, 1991 [mis en ligne par Open Editions le 17 janvier 2014].

proximité d'un bord du hourd<sup>239</sup>. Un parallèle intéressant est réalisable entre ceux-ci et la relation naissante existant, en 1446, entre René d'Anjou et « la belle et jeune Jeanne de Laval, pour laquelle secrètement il fit et dressa cette emprise »<sup>240</sup>, de vingt-quatre ans sa cadette<sup>241</sup>. Jeanne, comme cela est visible au folio 4 du manuscrit gardé à la Bibliothèque Nationale de Russie, est la Dame de René et l'accompagne jusque dans les lices. Chacun des trois couples, qu'ils soient réels ou fictionnels, vivent leur amour en cachette pendant un temps avant de s'unir aux yeux de tous.

Le sauvage, s'il est tout à fait représentatif de cet attrait des nobles du Moyen Âge finissant pour les thèmes anciens, n'est pas la seule composante des Pas à être issus des romans chevaleresques et à faire l'objet de représentations. L'un des thèmes chers à la littérature médiévale est la fontaine. Présente dans deux Pas bourguignons<sup>242</sup>, la fontaine représente un marqueur physique du lien existant entre le monde terrestre et le monde féérique<sup>243</sup>. L'eau, et à fortiori la fontaine qui est un de ses réceptacles, marque donc le passage d'un monde à l'autre, du monde réel ou pseudo-réel au monde de la féerie, du merveilleux et du fantastique. Ce monde fantastique, qui se retrouve dans de nombreux romans de chevalerie (château du roi pêcheur, Avalon, château du lac...), est mis en relation directe avec la chrétienté et bien évidemment la quête du Graal<sup>244</sup>. La fontaine est un motif très présent dans la littérature médiévale et dans les illustrations qui l'accompagne. On la retrouve, par exemple chez Guillaume de Machaut au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>245</sup>. Il entre très tôt au service de Jean Ier de Bohême (vers 1324) auprès duquel il est initié aux pratiques et aux codes nobiliaires. Par la suite, il est proche de Bonne de Luxembourg, reine de France, puis de ses fils Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et Charles de Normandie. C'est au service du duc de Berry qu'il compose, vers

---

<sup>239</sup> *Lancelot-Graal*, vers 1480, Paris, BNF, ms. fr. 111, fol. 91.

Une situation similaire se retrouve dans l'épisode du tournoi de Winchester. *Idem*, fol. 268.

<sup>240</sup> Vulson de la Colombière, *Le Vray théâtre... op. cit.*, p. 83.

<sup>241</sup> Le duc d'Anjou à, en 1446, trente-sept ans, tandis que Jeanne de Laval en a treize.

<sup>242</sup> Elle est présente dans le Pas de l'Arbre de Charlemagne et dans celui de la Fontaine des Pleurs.

<sup>243</sup> Voir en particulier l'analyse de l'image de l'eau et ses nombreuses symboliques que Gérard Chandès a très bien listé et expliqué dans son article « Recherches sur l'imagerie des eaux dans l'œuvre de Chrétien de Troyes », *Cahiers de civilisation médiévale*, 74, Avril-Juin 1976, p. 151-164.

<sup>244</sup> Anita Guerreau-Jalabert, « Fées et chevalerie. Observations sur le sens social d'un thème dit merveilleux », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 25, Orléans, 1994, p. 133-150.

<sup>245</sup> Sur l'œuvre de Guillaume de Machaut, voir notamment Deborah Mc Grady et Jennyfer Bain (dir.), *A Companion to Guillaume de Machaut*, Leyde, Brill, 2012 ; Elisabeth Eva Leach, *Guillaume de Machaut. Secretary, Poet, Musician*, Louvain, Leuven University Press, 2011 ; Anne Walters Robertson, *Guillaume de Machaut and Reims. Context and Meaning in his Musical Works*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002. Voir également l'ouvrage en français de Jacqueline Cerquiglini-Toulet et Nigel E. Wilkins, *Guillaume de Machaut, 1300-2000*, Paris, Presses de l'université Paris Sorbonne, 2002.

1360, le *Dit de la Fontaine amoureuse*<sup>246</sup> inspiré du mythe de Morphée. On y retrouve le thème de la fontaine merveilleuse, ici marqueur symbolique vers le monde des rêves et de l'amour courtois. Dans la matière de Bretagne, la fontaine se retrouve chez Rusticien de Pise qui l'utilise comme décor pour une aventure engageant Tristan et Hector des Mares dans le *Roman du roi Artus*<sup>247</sup>.

Elle se retrouve également dans le *Tristan en Prose* en tant que sujet d'une aventure de Gauvain durant laquelle le chevalier fait la rencontre de la Bête Glatissant, faisant le lien entre la fiction arthurienne et la réalité chrétienne<sup>248</sup>. Ce lien est réalisé par la nature éminemment aquatique de la bête qui est lié à la fontaine qui recueille son sang lorsque celle-ci se sacrifie<sup>249</sup> :

« [...] arrivent trois demoiselles, vêtues de blanc, la première avec un vessel d'or contenant du pain, la deuxième avec un vessel d'ivoire conte nant du vin, la troisième avec un vessel d'argent contenant de la chair. Elles mettent le contenu de leurs récipients dans le vessel de la fontaine<sup>4</sup>. Cette scène n'est pas autre chose qu'une allégorie de l'Eucharistie et du Graal. Dans la *Queste*, d'ailleurs, le Graal sera interprété comme la fontaine de la grâce du Saint-Esprit. La fontaine mystique, remplie du sang du Christ, et faisant renaître à la vie éternelle, deviendra l'un des sujets préférés de la peinture gothique tardive »<sup>250</sup>.

Ce lien naturel existant entre l'eau et la bête, se retrouve dans les différentes illustrations de l'épisode. Chez Gauthier Map, la Bête est représentée dans l'eau, faisant face au nouveau converti Palamède qui est en charge de sa mise à mort<sup>251</sup>. La conception de la Bête est représentée quelques folios après où l'on voit la fille d'Hipomènes se faire séduire par Satan au bord d'une fontaine<sup>252</sup>. La rubrique précise « Comment la fille au Roy ypomenes couchat avecques lennemy et conceut la Beste glatissant »<sup>253</sup>.

---

<sup>246</sup> Voir Paris, BNF, ms. fr. 1584.

<sup>247</sup> Voir Paris, BNF, ms. fr. 1463, fol. 89.

<sup>248</sup> Le motif de la Bête Glatissante évolue au fil des réécritures. Du symbole de l'innocence et de la pureté des premières versions, elle devient l'image du diable dans les dernières versions. Pour plus de détails, voir l'analyse du thème de la Bête Glatissant réalisée par Edina Bozoky, « La « Bête Glatissant » et le Graal. Les transformations d'un thème allégorique dans quelques romans arthuriens », *Revue de l'histoire des religions*, 186-2, 1974, p. 127-148.

<sup>249</sup> Voir *Le roman de Tristan* (dernière partie), Paris, BNF, ms. fr. 772.

<sup>250</sup> Edina Bozoky, *Op. cit.*, p. 134-135

<sup>251</sup> Gauthier Moap, *Messire Lancelot du Lac*, Paris, BNF, ms. fr. 112, fol. 147.

<sup>252</sup> Ici, la fontaine ressemble plus à un bassin, il est vrai. Cependant, comme le rappelle Catherine Gouédo-Thomas : « Un quart des fontaines, présentes dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge, se composent d'un modeste bassin bas, rectangulaire, creusé peu profondément dans le sol et dont seules les parois sont maçonnées. L'eau sourde de façon continue dans le fond de ce bassin et le trop-plein s'écoule par un demi-tuyau ou de simples ouvertures pratiquées dans les parois. L'eau emprunte ensuite une rigole qui canalise le flux afin que les abords du point d'eau ne soient pas constamment boueux », Catherine Gouédo-Thomas, « Les fontaines médiévales. Images et réalité », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge*, 104-2, 1992, p. 508

<sup>253</sup> Gauthier Moap, *Messire Lancelot du Lac... op. cit.*, fol. 151.

On assiste, en quelque sorte, à la superposition de thèmes littéraires et religieux : la naissance d'un être merveilleux (Jésus/ Bête Glatissant), au sacrifice de celui-ci et la conservation de son sang dans un réceptacle. La fontaine devient, plus qu'une source d'eau et donc un marqueur physique du passage d'un monde à l'autre, l'hôte des peines et des espoirs de chacun. Elle devient, au Pas de la Fontaine des Pleurs, le contenant des larmes de la Dame des Pleurs, une allégorie de la Vierge et du don de son fils pour la rédemption du Monde. Les larmes se déversant dans une fontaine surplombée d'une licorne<sup>254</sup>, se retrouvent sur les targes représentant les différents types de combats proposés aux chevaliers. Celles-ci sont « semées de larmes bleues : et pour ces causes fut la dame nommée la Dame des Plours »<sup>255</sup>. La description rappelle la célèbre tenture de la dame à la licorne, et en particulier la sixième partie nommée « Mon seul désir »<sup>256</sup>. Si la fontaine n'est pas présente dans cette tenture, il s'y retrouve tout de même la Dame, la licorne, le pavillon et les larmes.

« Cependant, le recours seul aux images de la tenture et à celles de la Vierge ne sauraient à lui seul expliquer les thèmes développés par Jacques de Lalaing, thèmes que les spécialistes de la littérature médiévale ne peuvent expliquer complètement. C'est là une des limites du recours aux images extérieures en l'absence d'une iconographie spécifique. Cependant, dans la majorité des cas, leur apport est non négligeable, en complément du « texte image ». Celui-ci semble bien être l'élément qui définit la spécificité et la singularité du Pas par rapport aux autres divertissements chevaleresques, rendant le recours aux images si ce n'est inutile, au moins dispensable »<sup>257</sup>.

Les exemples utilisés précédemment montrent bien de quelle manière les Pas utilisent perpétuellement des références aux textes les ayant précédés, et comment ceux-ci peuvent venir en aide aux historiens pour faciliter la compréhension des fictions usitées par les entrepreneurs des Pas. Toutefois, les limites de ce système sont vite atteintes, en cela que les images extérieures ne peuvent donner l'intégralité des détails livrés par les relations et autres textes, ne peuvent laisser transparaître l'ensemble des subtilités utilisées par les entrepreneurs de ces Pas.

En définitive, le recours aux images pour l'étude des Pas semble, au vu de leur nombre et de leur influence sur l'éclaircissement du texte, secondaire. La richesse des descriptions, le caractère partiel et le nombre insuffisant des images relatives aux Pas, enfin le secours relatif

---

<sup>254</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 5.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>256</sup> *Tenture de la Dame à la Licorne*, Paris, Musée de Cluny, fin du XVe s. Voir également Jean-Pierre Jourdan, « Le sixième sens et la théologie de l'amour. Essai sur l'iconographie des tapisseries à sujets amoureux à la fin du Moyen Âge », *Journal des savants*, 1, 1996, p. 137-159.

<sup>257</sup> Guillaume Bureaux, *Pas d'armes et vide iconographique... op. cit.*, p.15.

apporté par une iconographie extérieure amènent donc l'historien à se concentrer sur le « texte image » que constituent les relations, tout en s'aidant des sources, tant écrites que picturales, mises à sa disposition. Là encore, les chansons, les poèmes et les romans sont des alliés précieux tant le foisonnement de détails en font de véritables textes imagés venant compléter et éclairer sans mal celui des Pas d'armes.

## Chapitre 3 :

### Les sources économiques

Si les sources écrites, littéraires et iconographiques constituent clairement le cœur de notre corpus de sources, nous l'avons montré plus haut, il ne faut pas passer à côté des documents économiques. Ceux-ci peuvent, dans certains cas, soit compléter l'une des sources précédentes, soit pallier les lacunes et les vides de celles-ci.

Dans les tableaux précédents<sup>258</sup>, il est visible que certains ensembles de Pas ont fait l'objet d'une ou plusieurs relations de la part des chroniqueurs et mémorialistes médiévaux. C'est le cas avec Leseur, en Anjou, ou la Marche, en Bourgogne. D'autres de ces exercices sont compilés plus tardivement dans un ensemble à peu près cohérent, bien que leur nature ou leur chronologie diffère réellement. Cela est visible avec Vulson de la Colombière qui semble intégrer les Pas de Saumur (1446) et de Sandricourt (1493) dans une œuvre vaste, destinée au Cardinal de Mazarin et à l'éducation du jeune Louis XIV, exaltant la puissance et la gloire de la chevalerie française<sup>259</sup>. Les derniers, enfin, sont réellement isolés, ne faisant partie d'aucun cas précédemment explicités. Ceux-ci constituent des témoignages uniques<sup>260</sup> et précieux qui nous sont parvenus en dépit des aléas qui auraient pu mener à leur disparition.

Ainsi, les différents tableaux réalisés par mes soins ne mentionnent-ils que les Pas d'armes dont l'existence est avérée soit par les sources littéraires soit par les sources comptables.

Un Pas fait ici office de parfait exemple du rôle prépondérant que jouent les sources comptables dans la connaissance du fait ludique et performatif. Il s'agit du Pas de Lille de 1461, organisé par Antoine de Bourgogne. Cet exemple est caractéristique de l'état de fragilité générale des sources littéraires devant, par nature, se diffuser afin d'être lues. Nul doute qu'une

---

<sup>258</sup> Voir tableaux n°1 à 4

<sup>259</sup> « J'ose représenter à VOSTRE EMINENCE, que nostre Auguste et victorieuse Regente ayant confié à vos mains sacrées le gouvernement de nostre Monarque et la principale partie de celui de ses Peuples et de ses Estats ; il est juste, ce me semble, que vous ayez agréable que i'estale devant les yeux de ce ieune Prince, et de la plus genereuse Noblesse de son Royaume, les actions heroïques, et les occupations d'honneur des plus braves Chevaliers des siecles passez », Vulson de la Colombière, *Op. Cit.*, p. II (épître).

<sup>260</sup> Une nuance est à souligner concernant les différents manuscrits du Pas du Perron Fée qui constituent à eux seuls un ensemble. Cependant, nous pouvons les considérer comme à part, du fait qu'ils ne sont ni intégrés à une œuvre littéraire médiévale du type Chronique, ni qu'ils furent rassemblés par la suite dans une œuvre savante. Seule l'édition, précédemment citée, des manuscrits de Lille et de Paris par Chloe Horn, Anne Rochebouet et Michelle Szkilnik réunit ces manuscrits et les étudie en tant que tel.

relation réalisée soit par un membre de la hérauderie ou par un lettré appartenant à une cour princière, ait existé ou existe encore et n'a pas été découverte.

Qu'il s'agisse de cet exemple précis, ou de manière générale, l'historien dont les sources principales sont littéraires et iconographiques doit, en l'absence de celles-ci, se pencher sur les sources comptables et composer avec leurs défauts et inconvénients.

De prime abord, les sources économiques, telles les comptes d'une Maison ou les écrous de la dépense, amènent, comme le précisent Katell Lavéant et Matthieu Bonicel, à « des dépouillements longs, fastidieux et potentiellement stériles »<sup>261</sup>, et plus particulièrement à l'historien ou historienne habitué(e) à travailler sur des sources littéraires plus « stylisées ». Toutefois, nous ne saurions nous en passer totalement, déjà car elles comblent certaines lacunes déjà évoquées, mais également parce qu'elles constituent un ensemble très vaste dont il est difficile de passer à côté<sup>262</sup>, dès l'instant où ce travail de thèse s'oriente, pour partie, vers l'histoire matérielle.

Au-delà du nombre, les sources comptables admettent une réelle neutralité et une impartialité réelle :

« Les comptes sont les documents les plus explicites, les moins contestables ; ils consignent le fait ; ils l'enregistrent parce qu'ils le payent, mais ils ne l'ont payé qu'après avoir régulièrement constaté par témoin, affirmation et quittance, qu'il est dûment accompli. Quelle autre source d'informations porte avec elle plus de certitude ? [...] je n'en connais aucune »<sup>263</sup>.

---

<sup>261</sup> Matthieu Bonicel et Katell Lavéant, « Le théâtre dans la ville : pour une histoire des représentations dramatiques », *Médiévales* [en ligne], 2010, 59, p. 92.

<sup>262</sup> Les sources comptables sont, en fin de compte, également soumises aux aléas et aux périls de l'histoire si bien que, pris dans leur ensemble elles constituent un ensemble documentaire très vaste et varié, au détail de réelles différences existent. « Alors qu'en France règne la pénurie (relative), l'embarras de richesse gêne la recherche en ce qui concerne les archives financières des ducs de Bourgogne. [...] Robert-Henri Bautier, notre éminent confrère parisien, y voit, et à juste titre, « l'ensemble sans doute le plus considérable –le Royaume d'Angleterre mis à part –de ce que le Moyen Âge nous a laissé en fait de documents d'archives, et plus particulièrement de documents comptables » », Werner Paravicini, « L'embarras de richesse : Comment rendre accessible les archives financières de la Maison de Bourgogne-Valois », Werner Paravicini, *Menschen am Hof der Herzöge von Burgund*, Stuttgart, Thorbecke, p.66. Voir également le travail plus que conséquent et désormais classique réalisé par Robert-Henri Bautier et Jeanine Sornay, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge*, 1, *Provence, Comtat Venaissin, Dauphiné, États de la maison de Savoie* ; 2, *États de la maison de Bourgogne, Archives des principautés territoriales*, 5 vol., Paris, Editions du CNRS, IRHT, 1968-1984. Enfin, voir plus récemment Olivier Mattéoni et Patrice Bech (dir.), *Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris, Institut de la gestion publique du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2015 [mis en ligne le 27 janvier 2016]

<sup>263</sup> Léon de Laborde, *Les ducs de Bourgogne. Étude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle et plus particulièrement des Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, t.1, Paris, 1849, p. II.



Il est vrai que traiter des sources économiques induit une méthodologie spécifique, encore différente de celles employées pour exploiter les documents littéraires ou iconographique. Derrière leur apparente rudesse et la difficulté qu'incarne l'utilisation de la paléographie, les comptes semblent faciles à traiter. Ils ont la particularité, au-delà d'exposer les faits de manière empirique, de constituer un reflet de la vie politique et économique de leur temps.

#### A. Un complément aux sources textuelles

A l'image de la relation texte-image présentée plus avant, les sources économiques jouent un rôle de complément des sources textuelles quand celles-ci ont des lacunes ou qu'elles n'existent pas ou plus. Elles permettent, en outre, de lever soit des zones d'ombre, soit de préciser le texte lorsque celui-ci se révèle relativement abstrait ou silencieux. Enfin, elles nous donnent accès à l'envers du décor, à ce qui se cache derrière les glorieux faits d'armes des chevaliers. On assiste en partie à une autre réalité, plus empirique, de l'impact local des Pas d'armes sur la vie des villes et de leurs habitants.

Les premiers éléments pouvant être recueillis concernent le somptuaire. Tissus, bijoux et couleurs font partie des premiers éléments visibles par les spectateurs de même que par le lecteur se penchant sur les sources littéraires. Si ces éléments sont clairement visibles dans les textes, leurs mentions sont souvent assez vagues : on connaît la couleur, parfois le tissu utilisé mais jamais la provenance ou la teinte exacte, ce qui pourtant est riche d'informations :

« La bergiere portoit un vestement  
Qui bien estoit a son corps mesure  
Et au coste lassie moult gentement :  
Et si estoit de damas figure  
Ung tres beau gris, non pas trop obscure  
Tres bien fourre et borde a l'entour  
[...]  
La housseur des pastours dessus dis  
N'estoient autre fors seulement de gris,  
Brodee d'or ; barrilles et holettes

Y furent bien doucement compris,  
Panetieres, fusils, fleutes, musettes »<sup>264</sup>

Ici, le texte de Louis de Beauvau reste relativement vague : La bergère et les pastoureaux sont vêtus de gris, seul le damas pour le vêtement de la Pastourelle est mentionné. C'est là que les comptes jouent un rôle fondamental pour la connaissance et la complétude de notre base de données :

« A Pierre Guiot, chaussetier, le XIe jour dudit moys [juin 1449], par ses parties après déclairées, LXV florins VI gros IIII patacz, c'est assavoir : pour VII cannes II paulmes et demi de gris de Lisle, donné par ledit seigneur à Philippe de Lenoncourt et Philibert de Laygue, escuiers, pour faire couvertes et housseures de leurs destriers, leurs bas de jacquettes et autres choses à eulx necessaire pour tenir le pas de la Pastourelle, à raison de V florins VI gros la canne, valent XXXIX florins X gros IIII patacz ; à lui, pour une autre pièce de gris de Bésiers, contenant XI cannes, pour faire les jacquettes de leurs serviteurs à la jouste, à raison de II florins IIII gros la canne, valent XXV florins VIII gros ; Qui est tout la dicte somme de LXV florins VI gros IIII patacz, par certiffication dudit seigneur de Mallelièvre et quittance, etc »<sup>265</sup>.

On le voit, les comptes viennent ici compléter la source littéraire en apportant force de précision : le nom et la fonction de l'artisan, le coût de revient des matières premières, la nature de celles-ci et l'utilisation qui en est faite. Ici, le gris de Lille sert à la confection des housses et au bas des jaquettes des tenants du Pas, tandis que le gris de Béziers, moins cher, sert à créer les jaquettes des serviteurs<sup>266</sup>.

Les comptes, au-delà de donner accès à des informations pour le moins empiriques, donnent, en les croisant avec les autres documents relatifs aux Pas, une vision globale des velléités politiques des membres de la cour ducale. Dans l'extrait de Beauvau, on voit clairement que la Pastourelle porte des atours réalisés en draps de damas gris. Cela se retrouve dans les comptes :

---

<sup>264</sup> Louis de Beauvau, *Le Pas de la Bergère... op. cit.*, p. 72-73.

<sup>265</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 82. Voir l'édition d'une partie des comptes de la maison d'Anjou *Extrait des comptes et memoriaux du Roi René pour servir à l'histoire des arts au XVe siècle*, éd. Albert Lecoy de la Marche, Paris, Picard, 1873, p. 325-326.

<sup>266</sup> Cette différence de prix et « noblesse » du tissu s'explique par le matériau de base utilisé. Le drap gris de Lille est réalisé à partir de laine anglaise, réputée pour être l'une des plus belles et des plus riches au Moyen Âge. Au sujet de la draperie en général, voir Dominique Cardon, *La draperie au Moyen Âge : Essor d'une grande industrie européenne*, Paris, Editions du CNRS, 1998 ; A propos de la draperie régionale (Languedocienne et Lilloise) : Robert Descimond, « Structures d'un marché de draperie dans le Languedoc au milieu du XVIe siècle », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 6, 1975, p.1414-1446 ; Denis Clauzel et Sylvain Calonne, « Artisanat rural et marché urbain : la draperie à Lille et dans ses campagnes à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord*, 72, 287, juillet-septembre 1990, p. 531-573.

« A Ozias de Nyons, marchand d'Avignon, le jour prédit, XL florins, pour achant de IIII cannes de damas gris, donné par ledit seigneur à Ysabeau de Lenoncourt pour faire sa robe de pastourelle, qui est à raison de X florins la canne. Pour ce, par certification de mondit seigneur le sénéchal et quittance etc. »<sup>267</sup>.

Mais au-delà du coût important du tissu, qui traduit la qualité de la dame destinée à porter de tels atours, cet extrait est le parfait exemple du rôle des comptes dans la connaissance des turpitudes politiques alors en cours dans l'entourage des grands princes. Ici, c'est Isabelle de Lenoncourt, sans doute proche parente de Philippe de Lenoncourt, qui tient le rôle de la Pastourelle. Lenoncourt, Grand écuyer du duc d'Anjou, est un homme influent dans l'entourage du Roi René. Il est, avec son frère Thierry, caution pour la rançon du duc d'Anjou après sa capture à Bulgnéville en 1436, rançon qui fit l'objet d'une négociation et d'un Pas à Châlons-en-Champagne en 1445. Il devient également membre de l'ordre du Croissant en 1448 avant d'entrer au service du roi Louis XI comme écuyer d'écurie, conseiller et chambellan<sup>268</sup>.

La concomitance des faits est là révélatrice de la situation politique dans laquelle se trouve René et son entourage. En récompense des services de Lenoncourt, celui-ci se voit à la fois élevé personnellement, en tant que Chevalier de l'ordre du Croissant, mais c'est également son nom qui est loué par l'honneur fait à sa parente Isabelle d'incarner la Pastourelle, figure éminemment importante pour René. Ce compte, si sa vocation n'est en réalité que factuelle, montre involontairement le point de départ de l'ascension que connurent les Lenoncourt au sein de la sphère politique du royaume<sup>269</sup>. En participant aux différents Pas d'armes et en étant reconnu pour ses valeurs chevaleresques et son influence dans la sphère angevine en intégrant l'ordre de son seigneur, Philippe de Lenoncourt acquiert une renommée telle que lui et ses descendants entrent au service direct du roi de France, des ducs de Lorraine et de plusieurs grands princes impériaux<sup>270</sup>.

---

<sup>267</sup> P 1334/14, fol. 82

<sup>268</sup> Jean-Jacques Lionnois, *Essais sur la ville de Nancy*, La Haye, 1779, p. 163.

<sup>269</sup> Il en va de même pour son frère Thierry qui devient, dans la même période, Chambellan de Louis XI et du duc de Guyenne, capitaine de nombreuses cités et ambassadeur auprès de l'empereur. Voir *Ibid.*, p. 163.

<sup>270</sup> « Il avoit épousé, 1<sup>o</sup> *Catherine de Beauvau*, dont il eut *Louis de Lenoncourt*, mort sans enfans de *Claude de la Marck*, son épouse, & enterré aux Cordeliers de Toul ; & *Bernardin de Lenoncourt*, Seigneur de Gondrecourt, &c. Gouverneur de Bourgogne en 1490, Bailli de Saint-Mihiel, Grand-Maître d'Artillerie & Gouverneur de Blamont, sous le Duc Antoine [de Lorraine, fils de René II], mort le 21 Octobre 1533. Il fut inhumé aux Cordeliers de Toul, laissant de son épouse *Marguerite de Haraucourt*, Louis de *Lenoncourt*, II du nom, Seigneur de Serres & de Gondrecourt, Conseiller et Chambellan de *François II*, Duc e Lorraine, Grand-Maître d'Artillerie, Bailli de Saint-Mihiel, Gouverneur de Blamont, qui mourrut le 10 Septembre 1544. Il avoit épousé *Catherine de Haraucourt*, de laquelle il eut *Bernardin de Lenoncourt*, II du nom, Seigneur de Gondrecourt, Bailli de Saint-Mihiel, Chevalier de l'ordredu Roi, qui mourrut en 1605, laissant de *Claudine de Choiseul*, son épouse, *Théodore de Lenoncourt*, Seigneur de Gondrecourt &c. Comte du Saint-Empire, Bailli de Saint-Mihiel, Gouverneur de Marsal, Conseiller

Bien évidemment, toutes les sources comptables ne permettent pas, ainsi, de voir l'importance de tel ou tel personnage, telle ou telle famille, au sein d'une cour. Cependant, ces documents nous donnent l'occasion de voir les stratégies politiques mises en place par les princes, qu'il s'agisse de favoriser un « repli » favorisant un noyau dur de vassaux fidèles, ou une ouverture plus large témoignant d'une volonté d'expansion de son influence.

En Anjou, la tendance est de favoriser un certain « endocentrisme », un repli de la noblesse proche du Roi René sur elle-même. Cela est particulièrement visible au regard des participants aux Pas angevins. Qu'il s'agisse des défenseurs ou des attaquants, la majeure partie de ceux-ci appartiennent de près ou de loin à la mesnie ducale :

« A Robert du Fay, escuier, le IIIe jour dudit mois, VIII florins, que ledit seigneur lui a donnez pour faire faire sa housseure pour jouter au pas de la Pastourelle ; comme appert par certificacion de Jehan Cosse, seigneur de Grimault, et quictance dudit du Fay »<sup>271</sup>.

Au regard de la relation du Pas faite par Louis de Beauvau, la proximité de Robert du Fay avec la maison ducale d'Anjou n'est pas évidente :

« Et puis aprez Robert du Fay vint  
Sur ung destrier grison houssé de gris  
De loquete et frappe entrevint  
De blanc si bien que mieulx avoir compris  
Ne le pavoit pour avoir los et pris  
Son escu blanc estoit tout nonobstant,  
Où petites noires larmes ot tant,  
Et deux gentes noires lettres aussi.  
Sur son heaume avoit semée ainsi  
Une bleue bannerole par m'ame,  
D'autres lettres blanches à tout cecy,  
Et deux lettres qui furent .J. et .M.  
[...] »<sup>272</sup>.

---

d'Etat, qui décéda en 1613 [...] », *Ibid*, p. 163-164. Pour la liste complète des descendants de Philippe de Lénoncourt, voir *Ibid*, p. 164-165.

<sup>271</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 81v.

<sup>272</sup> Louis de Beauvau, *Le Pas de la Bergère... p. cit.*, p. 88.

Ici, c'est bel et bien, à nouveau, la source comptable qui donne l'information politique la plus claire et la plus parlante. Le don d'argent à Robert du Fay, écuyer et assaillant, est caractéristique de la volonté du duc d'Anjou de garder autour de lui un noyau dur de fidèles.

Cependant, d'autres comptes peuvent être considérés comme des preuves de la volonté ducale soit d'apaiser ou de mettre un terme à des tensions latentes :

« Audit Pieret, ledit jour, XVII florins VI gros, à lui deuz pour V cannes de draps verd et blanc pour defraper par façon d'ung harnoys de cheval sur une couverte de velux noir, donnée par ledit seigneur à Ferry monseigneur pour joster audit pas de la Pastourelle, pour faire découper une journée et les alles d'icelle, et pour faire les jacquettes de ceulx qui le servirent à la joste, qui est à raison de III florins VI gros la canne l'un parmy l'autre ; comme appert par certifficacion de Phelippe de Lenoncourt et Quittance etc. »<sup>273</sup>.

Ou encore :

« A Romarin le poursuyvant, ledit jour, IIII florins, pour achat de IIII<sup>e</sup> d'or party, pour luy achatté en Avignon pour devoir faire paindre les estendars des lances dudit Ferry monseigneur, quant il josta ; mais il ne fut pas aporté à temps. Pour ce, par certifficacion dudit Phelippe de Lenoncourt et quittance dudit Romarin »<sup>274</sup>.

De prime abord, ces deux mentions ne semblent guère différentes des autres, et en particulier de celle concernant Robert du Fay. Toutefois, on peut s'étonner des sommes dépensées par le duc d'Anjou, soit 21 florins VI gros, pour les atours du comte de Vaudémont. L'une des explications pouvant être avancée est que Ferry de Lorraine est, depuis 1445 et le Pas de Nancy, le gendre de René<sup>275</sup> et que celui-ci souhaitait lui rendre un quelconque honneur. Toutefois, la relation entre les deux hommes est entachée d'une rivalité existante à propos de la possession de la Lorraine entre René et le père de Ferry, Antoine de Lorraine<sup>276</sup>. Si le conflit prend fin en 1441 et est définitivement enterré en 1445, il semble que Ferry nourrisse quelques ressentiments à l'égard du roi de Sicile. En 1448 est institué l'Ordre du Croissant par René, visant à réunir, à l'instar de la Toison d'or, les seigneurs les plus puissants et les chevaliers les plus fidèles au duc d'Anjou. Ferry y fait son entrée entre 1449 et 1451<sup>277</sup>, signe manifeste de bonne entente entre les deux hommes alors que dans le même temps naît René II (1451-1508),

---

<sup>273</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 82.

<sup>274</sup> *Idem*.

<sup>275</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op.cit.*, p. 145, *Infra* n°1.

<sup>276</sup> En particulier, voir les conséquences de cette rivalité à la mort de Charles II de Lorraine dans Bertrand Schnerb, *Bulgnéville (1431). L'Etat bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, Economica, 1993.

<sup>277</sup> *Armoiries des chevaliers de l'ordre du Croissant*, Paris, BNF, ms. fr. 5225, fol. 12r.

qui devient duc de Lorraine en 1473. Cette impression de baisse des tensions, voire de réconciliation nous est donnée principalement par la deuxième citation. En effet, bien qu'en conflit plus ou moins ouvert avec son gendre, René, au Pas de Saumur, l'intègre dans le groupe des défenseurs et le dote, nous l'avons vu plus avant, d'une tenue ornée de la devise ducale<sup>278</sup>. Ce don fait à Ferry pour le Pas de la Bergère/Pastourelle ne nous renseigne donc pas réellement sur l'évolution des relations entre les deux hommes<sup>279</sup>. Toutefois la seconde citation semble plus parlante. René dépense quatre florins pour la peinture servant l'ornementation des penons ou étendards présents au bout des lances de Ferry. La présence de ces étendards fait clairement penser au statut spécifique de chevalier banneret dont la fonction élevée était accompagnée d'une solde ou d'un gage élevé<sup>280</sup>. La présence de la peinture pour étendards semble souligner la reconnaissance de la puissance du comte de Vaudémont par le duc d'Anjou, et la volonté de ce dernier d'apaiser les tensions. Le contexte et les honneurs des années suivantes semblent également aller dans ce sens.

Si les comptes peuvent, par recoupement avec d'autres documents, nous donner accès aux réalités politiques et aux liens interpersonnels présents au sein d'une cour, ils nous renseignent également sur des faits plus empiriques, plus matériels.

« Guillaume de Tourneville avait été chargé de « faire la despence extraordinaire du pas du Perron que, huit ans a ou environ, nous feismes tenir à Saumur, et pour ce faire receut, tant de nostre granetier audit lieu de Saumur que de plusieurs personnes, jusques à la somme de douze cens livres. » René décharge de cette somme son secrétaire Tourneville »<sup>281</sup>.

Au-delà du délai nécessaire au recouvrement de cette créance qui montre le fonctionnement des Chambres des comptes médiévales, on aperçoit le coût global d'un Pas. Cet extrait souligne l'importance de l'engagement financier nécessaire à l'organisation d'un Pas, en parallèle de ses implications politiques visibles dans les sources littéraires. Si c'est le but premier de tels documents, ils donnent une autre dimension dans l'étude générale de ce sujet.

---

<sup>278</sup> Voir dans la présente thèse : Chapitre I, A, 2 : L'Anjou ; et Chapitre II, A, 1 : Le manuscrit russe du Pas de Saumur.

<sup>279</sup> Voir également le don d'un harnois décoré de velours noir et de franges d'or de même qu'une housse équine de velours noir, vert et blanc, ainsi qu'une journée de même à Ferry. Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 82.

<sup>280</sup> « On commettoit des Hérauts d'armes pour vérifier si le Seigneur étoit assez puissant pour lever une bannière, & s'il avoit assez de vassaux pour la garder en guerre, c'est-à-dire, vingt-quatre Gentilshommes bien montés avec chacun son Sergent & son Ecuyer [...] Le Chevalier Banneret à la guerre avoit double solde du Bachelier [...] le Bachelier double de l'Escuyer. La solde accoutumée étoit de vingt sols pour Banneret, dix pour simple Chevalier, & cinq sols pour Ecuyer, par chaque jour », *Dictionnaire universel François et Latin*, Paris, 1743, t. 1, p. 999.

<sup>281</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/6, fol. 94.

Cela donne du relief à l'analyse, dans le sens où le rôle politique du Pas est renforcé par les frais importants qui sont engagés pour soutenir le premier aspect.

Les frais engagés par le prince organisateur, ou par la ville hôte du Pas, sont, à l'instar des dépenses réalisées pour les festivités, de natures très diverses. Il semble que, traditionnellement, les postes de dépenses relevant du somptuaire, du visuel soit pris en charge par le prince, c'est le cas plus avant, tandis que les villes hôtes devaient financer tout ce qui relevait de la logistique : Frais de bouche, de vin, construction des lices... Ainsi, pour le seul Pas de Lille, qui aurait dû avoir lieu en 1461, les frais à la charge de la ville s'élèvent à 615 lb 16s 41d<sup>282</sup>. Cette somme particulièrement élevée est en réalité à nuancer. En effet, les postes de dépenses ne sont pas équivalents et ce qui prime c'est le don d'argent fait à l'organisateur. Dans ce cas précis, le Grand Bâtard de Bourgogne reçoit la somme de 400 livres de la part de la municipalité, ce qui représente les deux-tiers des dépenses de la ville pour ce Pas, le deuxième poste de dépense relevant de la charpenterie, puis le vin, le sol et enfin la restauration et l'hébergement des échevins à proximité des lices.

Le don d'argent, dans le cadre des Pas, relève de plusieurs fonctions : mettre en avant la ville auprès des hautes sphères duciales, volonté de réintroduire les festivités au cœur du centre urbain après une plus ou moins longue période d'absence de ces divertissements en leur sein, ou tout simplement inciter la tenue du Pas dans la perspective de gains financiers importants, gains financiers se traduisant généralement par une stimulation du commerce local<sup>283</sup>. C'est, semble-t-il le cas à Lille qui est l'une des deux grandes villes organisatrices de fêtes d'armes, avec Bruges<sup>284</sup>. Contrairement à ces deux villes, d'autres, moins impliquées dans l'organisation régulière de fêtes d'armes, peuvent voir dans l'accueil d'un Pas un moyen de s'insérer ou se réinsérer dans la scène agonale. C'est le cas de Saint-Omer et d'Arras qui, se disputent, pendant un temps, l'organisation du Pas de la Belle Pèlerine. Le choix de Jean de Luxembourg fut déterminé par la somme de 1600 écus d'or qui lui fut promise par la ville de

---

<sup>282</sup> Pour le détail : Dons : 400 lb ; frais de bouche et logement des échevins : 11lb 17s ; Sol (pavage, terrassement...) : 26 lb ; Vin : 64 lb 16s ; Charpenterie (lice, hourds...) : 112lb 19s 41d. Pour plus de détail, voir Archives Municipales de Lille, comptes n°16200, fol. 62, 68, 69, 70,71, 72. Une différence de 8lb 5s peut exister (correspondant aux frais de bouche des échevins) : voir Chapitre III, B.

<sup>283</sup> Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996, p. 117.

<sup>284</sup> Ces deux villes ont une forte tradition d'organisation de joutes et de tournois urbains depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'Épinette de Lille ou le Forestier de Bruges sont organisés chaque année jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Voir Ibid., p. 176

Saint-Omer<sup>285</sup>. Celle-ci trahit l'importance de l'engagement financier nécessaire à l'organisation d'un Pas, tant pour la ville ici que pour le Prince, dont on peut allègrement supposer qu'il engage autant, voire plus d'argent. Finalement, la ville dépense :

« *Seize cents écus d'or* donnés au sire de Haut-Bourdin

*Trois cent trente-trois livres neuf sols six deniers* pour la fourniture de plus de 250 chênes et mise en oeuvre des bois, payés aux cartons, maroniers, carpentiers, scieurs d'ays.

*Six cent quatre-vingt-sept livres onze sous onze deniers* pour le nivellement du terrain, le sable, l'installation, la peinture et la garde des lices, ainsi que leur transport après le tournoi dans les magasins de la ville, qui avait été autorisée à les conserver. Cette somme fut partagée entre les fèvres, kintilliers, cartons et gardes »<sup>286</sup>.

Cette prise de risque financier, si elle semble inconsidérée au vu des retombées économiques et du succès tout à fait aléatoires<sup>287</sup> qu'implique un tel événement, sous-tend, en réalité, l'importance politique de celui-ci.

Au vu de ces différents constats, l'importance des sources comptables pour la compréhension politique des Pas n'est plus à démontrer. Il reste cependant un cas, quelque peu inattendu dans le cadre des Pas d'armes, à traiter : celui du compte constituant le principal témoignage de la tenue d'un Pas<sup>288</sup> :

---

<sup>285</sup> Voir en particulier l'édition d'une majeure partie des sources comptables et des décisions municipales relatives à l'organisation du Pas de la Belle Pèlerine par Albert Pagart d'Hermansart, « Les frais du pas d'armes de la Croix Pèlerine », *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, Paris, t. 9, 1892, p. 126-134.

<sup>286</sup> « Il faut y ajouter les frais non spécifiés d'une première ambassade envoyée le 24 avril 1449 par le Magistrat à Bruxelles, afin d'obtenir du duc de renoncer au privilège de prendre, pendant son séjour à St-Omer, le vin pour son usage et celui de sa suite à raison de 3 deniers le lot (pièce II), et ceux d'une autre députation envoyée à Bruges et à Lescluse, qui ne réussit pas dans sa mission (pièce III) », Albert Pagart d'Hermansart, *Ibid.*, p. 10-11.

<sup>287</sup> L'exemple le plus flagrant du caractère aléatoire du succès d'un Pas est celui, cité plus avant, du Pas de la Belle Pèlerine. Si les sommes engagées tant par la ville de Saint-Omer que celles supposées du duc de Bourgogne montrent à la fois la célébrité de son entrepreneur, l'importance de la place que celui-ci occupe au sein de la cour ducal et le rôle politique de premier plan d'un tel divertissement, nécessaire tant au duc qu'à la ville organisatrice ; il s'avère que le contexte militaire des années 1448-1449 (campagnes de Bretagne et de Normandie entreprises par Charles VII) n'a pas incité les princes et chevaliers occidentaux à faire le déplacement jusque Saint-Omer ; Ainsi : « et à celui pas ne vint autre noble homme [qu'un chevalier allemand] faire armes (dont l'entrepreneur fut moult déplaisant, et ses compagnons), combien que plusieurs eussent promis de venir. Toutesfois messire Bernard de Bearne, un moult beau chevalier, bastard de Foix, se mit en chemin pour venir au pas dessus-dict ; mais une maladie de fièvre le prit : parquoy il ne peut venir au temps que le pas estoit limité ; mais le seigneur de Haubourdin, entrepreneur, luy fit sçavoir que quand il pourroit venir, il le recevoit comme s'il fust venu au pas. Ce qu'il fit depuis, comme l'on verra cy-apres », Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 458.

<sup>288</sup> A vrai dire, on peut considérer ce compte comme la source principale pour ce Pas dans la mesure où celui-ci est vaguement mentionné chez Georges Chastellain. En effet, le biographe parle bien de ce Pas, de manière vague : « [...] trois chevaliers dont dessus a este fait conte, qui devoient tenir un pas d'armes es pays et seigneuries dudit duc [de Bourgogne], pour la querelle et insistence [...] ». Le biographe ducal ne nous donne cependant ni le lieu, ni la date du Pas. La date, sans la présence du compte des archives municipales de Lille, peut être établie entre



« Aud. Vinchant, pour semblables despens de bouche fais par esd. Eschevins et leur conseil en grand nombre le 23<sup>e</sup> jour dud. mois de fevrier que lors ils se tinrent ensemble et prinrent conclusion sur le fait de certains dons fait en grace et courtoisie a monseigneur le bastard de Bourgogne et ce au support d'une feste et jouste que l'en dist ung pas d'armes par lui fait en ceste ville es jours ensuivant le behourt derrain passé pour ce.....76s. »<sup>289</sup>.

Il s'agit là d'un cas si ce n'est unique, du moins d'une rareté remarquable. Toutefois, cette situation n'est pas sans rappeler le cas du Pas du Compagnon à la Larme Blanche organisé par Guillaume de Moullon, au Quesnoy, en 1458 et que seul Georges Chastelain aborde<sup>290</sup>. Si finalement cela n'est pas surprenant en soi qu'un Pas ne nous soit apparemment connu que par une seule source, c'est cependant la nature même de celle-ci qui interpelle et qui nous amène à nous poser de nouvelles questions : Pourquoi n'est-ce pas une source littéraire du type chronique qui nous donne plus d'informations, que la simple mention faite par Georges Chastelain, quant à l'organisation de ce pas ? Pourquoi n'existe-t-il pas d'autres documents (chapitres, rapports de hérauts, armoriaux...) traitant de cela avec plus de précision ? Si ces questions demeurent sans réponses claires, tout en étant cependant légitime aux vus de l'organisateur du Pas, il faut souligner deux choses : d'abord que cette source nous donne, à nouveau, de précieux renseignements quant aux modalités d'organisation d'un Pas qui ne diffèrent guère entre Anjou et Bourgogne, voire même se complètent vu la provenance de ces sources (ducale pour l'Anjou et municipale pour la Bourgogne) ; de même, elle semble montrer que ce Pas a effectivement été tenu, au vu des dépenses effectuées pour son organisation, de

---

1457 et 1464 du fait de la mention « [...] vray est que le roy de Dannemarce, Norwègue et de Suewède, tout en ce mesme tenant [...] », faisant référence à Christian Ier de Danemark, roi de Danemark en 1448, de Norwège en 1450 après le traité de Bergen, et roi de Suède en 1457 à 1464. La date du Pas semble se confirmer quelques lignes plus loin : « Sy fit-on, car demoura gaires moins de deux mois, pour autres empeschemens qui y survinrent, tant de la part du roy qui y vint et des Anglois, comme des nouvelles de Rome qui annoncèrent au du le voyage de Turquie qui pendoit sur luy [...] ». Les nouvelles de Rome et la mention du roi de France tendent vers l'année 1461, année de tenue du Pas. En effet, le 22 juillet le roi de France Charles VII meurt, et le Pape, en juin, reçoit une lettre de Giovanni de Castro, marchand d'Alun lui expliquant qu'il aurait découvert un gisement d'Alun à Tolfa en Italie. Le marchand, dans sa lettre, offre le « monopole » de l'exploitation afin de récolter les fonds nécessaires pour se lancer à l'assaut des troupes ottomanes et reconquérir la Terre-Sainte. Dans cette optique, Pie II relance l'appel à la croisade du 14 janvier 1460 proclamé au congrès de Mantoue, et rappelle au duc de Bourgogne son vœu de croisade lors du Banquet du Faisan en 1454. Pour une analyse plus fine sur les liens entre papauté, mines d'Alun et croisade, voir Benjamin Weber, « L'alun de la croisade ? Etapes et difficulté de la mise en place d'un monopole pontifical sur l'alun de Tolfa (1461-1471) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 25, 2013, p. 597-619. Sur le commerce de l'alun en Méditerranée : Philippe Bogard, Jean-Pierre Brun et Maurice Picon (dir.), *L'alun de Méditerranée*, Naples, Publications du centre Jean Bérard, 2005 [mis en ligne le 22 avril 2015].

<sup>289</sup> Archives Municipales de Lille, comptes n°16200, fol. 62.

<sup>290</sup> Voir dans la présente thèse Chapitre I, A, 1 : La Bourgogne.

même que celles réalisées pour les frais de bouche des échevins de la ville tout au long de la tenue du Pas d'armes<sup>291</sup>.

## B. Limites et défauts des comptes dans la connaissance des Pas d'armes

Nonobstant l'aide précieuse des sources comptables dans la connaissance des Pas d'armes, pour l'éclaircissement, en filigrane, du contexte politique dans lequel ils ont lieu, et par la mise au jour de la réalité matérielle et logistique induite par l'organisation de ces événements ; ces documents ne sont, bien évidemment, pas exempts de défauts. Leur utilisation révèle assez rapidement leurs limites, voire les écueils dans lesquels l'historien peut tomber en les utilisant.

En effet, l'un des principaux problèmes pouvant être relevés par l'utilisation de ces sources est leur caractère trop factuel, prouvant par là même l'apparente existence d'un fait. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas :

« [...] luy [le roi de Danemark] voulist encore descouvrir plus avant du secret de cestuy pas, de la nature et condition de la dame et de sa querelle, et de la manière et condition de la bataille qui se devoit faire pour elle, et en quel lieu, afin de tant plus convenablement y pourvoir en personne et en tout ce qui y seroit requis, offrant soy et sa chevalerie estre tousjours prompte et preste a noble femmes defendre et porter, et , après la foy de Dieu, vouloir veiller en secourir les oppressées. Sy reçut le duc les lettres et l'escuyer [du roi de Danemark] qui les porta révéramment ; et après avoir visité icelles, fit dire au message qu'on y auroit avis dessus. Sy fit-on, car demoura gaires moins de deux mois, pour autres empeschemens qui y survinrent, tant de la part du roy qui y vint et des Anglois, comme des nouvelles de Rome qui annoncèrent au du le voyage de Turquie qui pendoit sur luy, et par lequel finalement toute ceste entreprise du bastard de Bourgogne constraintement se rompit »<sup>292</sup>.

Cet exemple est caractéristique. Là où la source comptable, par les dépenses qu'elle enregistre, nous donne à penser que le Pas a bel et bien été tenu, elle est contredite par la source littéraire. Celle-ci donne nombre de détails justifiant l'annulation de ce Pas, apparemment prévu

---

<sup>291</sup> Voir *Infra* n° 234.

<sup>292</sup> Georges Chastellain, *Chroniques... op. cit.*, p. 371-372.

pour l'été 1461 : mort du roi de France, venue du souverain anglais imminente<sup>293</sup> et rappel, par le Pape Pie II, du vœu du Faisan et la promesse du départ en croisade réalisée à Lille en 1454.

Un problème se pose donc : à quelle source faire confiance ? Au compte présentant le Pas comme tenu mais ne donnant guère plus de détails au niveau des dates, ou à Georges Chastellain, biographe ducal n'aimant pas les divertissements chevaleresques et qui ne relate qu'une petite partie de ceux-ci, et de manière tout à fait partielle ? Au regard de la source économique, il semble que l'œuvre du biographe ducal soit si ce n'est le plus juste, au moins le plus près de la vérité. En effet, un document issu des archives de Lille précise :

« Aud. Josse Wandele, pour par l'ordonnance et command d'eschevins avoir porté lettres a monseigneur le bastard de Bourgogne lors estant en la ville du Quesnoy le conte par lesquelles lesd. eschevins prioyent a mond. seigneur le bastard de sa grace vouloir faire le pas d'armes que lui et ses compagnons avoient emprins en lad. ville de Lille ou quel voyage allant besoignant et retournant led. Josse [...] »<sup>294</sup>.

Ce document, tout à fait éclairant, date de 1463<sup>295</sup>, soit deux ans après la publication des chapitres et la proclamation du Pas en la ville de Lille. Il montre bien l'insistance des échevins à voir le Pas se tenir dans leur ville après l'investissement financier conséquent qu'ils ont soutenu, tant en dons qu'en salaires pour les ouvriers et l'achat de vin. Ceux-là se font d'autant plus pressants que les chapitres sont publiés à la vue de tous : « au retour [d'un behourd] d'avoir veu les joustes que avoit fait publiier a manière d'un pas d'armes monseigneur de bastard de Bourgogne [...] »<sup>296</sup>. Qu'il s'agisse de justifier les frais engagés par eux au nom de la ville ou de conserver leur réputation en tant que « maîtres » de la principale cité des Etats Bourguignons, les échevins réclament la tenue du Pas comme cela fut promis par le Bâtard de Bourgogne. L'année d'émission de ce document correspond à celle<sup>297</sup> retenue pour l'organisation du Pas du Perron Fée, à Bruges et ne semble pas anodine au vu des rivalités existant entre ces deux villes<sup>298</sup>.

---

<sup>293</sup> Pour plus de détails, voir *Ibid.*, p. 373-375.

<sup>294</sup> Archives Municipales de Lille, comptes n°16202, fol. 59.

<sup>295</sup> Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes...op. cit.*, p. 325.

<sup>296</sup> Archives Municipales de Lille, comptes n°16200, fol. 62.

<sup>297</sup> Pas du Perron Fée (Par Philippe de Lalaing) : 28 avril-17 mai 1463.

<sup>298</sup> Ces rivalités sont clairement visibles dans le cadre des divertissements chevaleresques, et plus particulièrement dans les fêtes urbaines. Celle-ci trouverait son origine dans l'éclatement de la cour arthurienne après la défaite du mythique roi de Bretagne face à son fils Mordred à la bataille de Camlann. En 1565, d'après un certain Antoine Arthus, bourgeois et auditeur de la chambre des comptes de Lille, la fête de l'Épinette de Lille et celle du Forestier de Bruges virent le jour après le délitement des chevaliers arthuriens et leur fuite vers le continent. Après plusieurs temps d'errance, certains se sont établis à Bruges, d'autres à Lille. Ainsi, pour garder vivace les liens qui les unissaient, ces chevaliers ont-ils institué ces grandes fêtes urbaines. C'est ainsi, semble-t-il que naquit la tradition des grands bourgeois brugeois de participer à l'Épinette de Lille et inversement. A propos d'Antoine Arthus, voir

Toutefois, les problèmes posés par les sources comptables pour l'étude des Pas relèvent plus de la forme et du support utilisé que du fond. Ainsi, l'exemple du Pas de Lille, s'il montre les risques d'erreurs induits par une source trop factuelle, n'est pas symptomatique et, plus encore, est rarissime concernant les Pas d'armes. Le principal problème est le caractère partiel des informations concernant notre objet d'étude. Qu'il s'agisse de brèves mentions, en comparaison de celles relatives aux tournois et aux joutes, ou d'informations disséminées en plusieurs parties dans un ou plusieurs documents, les traces des Pas dans les comptes se révèlent en définitive fugaces.

« René par la grace de dieu roi de Jherusalem et de Cecile, duc d'Anjou, per de France, duc de Bar, conte de Provence, de Forcalquier et de Piemont, a tous ceulx que ces presentes lettres verrons salut. Comme nostre amé et feal secretaire maistre Guillaume Tourneville puis quatorze ans encza [...] lui donnasme commission d'aller en nostre pais de Barroys et mesmement au bailllage de Bassigne pour iceluy bailliage recueillir et recevoir touz et chacunes les restes qu'il pourroit trouver nous estre deuz par les habitans oudit bailliage a cause des aides et octroiz que paravant eluy temps par nous ou nos lieutenats avoient esté mis sus et inposez en iceluy bailliage [...] et ainsi luy permeismes verbalemment et soubz celle confiance en obeissant a notre bon plaisir print la charge de recevoir lesdits restes oudit bailliage du Bassigne et depuis a fait d'autres plusieurs receptes comme cy après sera plusaplain desclaré ; mesmement **luy donnasmes la charge de faire la despence extraordinaire du Pas du Perron que huit ans a ou environ nous feisme tenir a Saumur et pour ce faire receut tant de notre granetier audit lieu de Saumur que de plusieurs personnes jusque a la somme de 1200 livres tournois.**

Item nous estans en Provence six ans a ou environ, luy donnasmes aussi commission de recevoir tous et chacuns les deniers de la reformacion qui lors feismes faire par nos amez et feaulx conseillers messieurs Jehan le Cilleur et le Baron Cappitaine d'Yeres sur ceux non nobles de nostre pays de Provence [...]

Et au regard des autres menues sommes que nostredit secretaire a receut de plusieurs personnes et a diverses fois [...] il rendroit compte de son dit office en nostre archif d'Aix et pareillement a entendu que ceulx de nostre chambre des comptes a Bar luy font question des autres sommes particulieres qu'il peut avoir receut par nostre commandement et ordonnance comme dit est, et mesmement **du fait dudit Perron, ce ne luy seroit possible pour ce qu'il n'a pas ses acquitz vallables de nulle desdits receptes et despences et n'ensauroit fournir et ne pensoit pas, actendu que de chacune recepte il nous avoit monstré la despence par les parties et dont avons esté content de luy [...]** »<sup>299</sup>.

---

Bibliothèque Municipale de Lille, ms. 631, fol 63 ; à propos de la rivalité Bruges-Lille, voir Evelyne Van Den Neste, *Op. cit.*, p. 190-195. A propos de la mort d'Arthur, voir Juan Vivas, *La Quête du Saint Graal et la mort d'Arthur*, Grenoble, ELLUG, 2006.

<sup>299</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/6, fol. 94-94v.

A vrai dire, la fugacité des mentions relatives aux Pas n'est pas ici flagrante<sup>300</sup>, même si les indices temporels disséminés ici et là soutiennent le fait que ces mentions sont mélangées au reste sans réel ordre. En effet, ici, la logique chronologique n'est pas respectée, ni même celle pouvant relever du thématique. Ainsi, ici, l'on se retrouve avec une mention de « huit ans a ou environ nous feisme tenir a Saumur », puis « six ans a ou environ » avant de revenir sur le thème du Pas. De même, le Pas est abordé en deux fois, avec au milieu une liste de dépenses réalisées par Guillaume de Tourneville<sup>301</sup> en sa qualité de secrétaire du duc d'Anjou, la deuxième mention étant noyée dans la catégorie des « autres menues sommes » reçues par le secrétaire. Il n'y a pas de continuité, pas d'unité des informations dont l'exploitation se révèle, au fond, plus difficile encore. Enfin, il faut attendre 1455 avant d'avoir une source économique traitant du Pas de Saumur. Il s'agit non pas d'une liste détaillée des dépenses réalisées par le duc pour tenir et soutenir le Pas en question, mais une simple mention de la somme et de la manière dont Tourneville se fait rembourser par les hommes du duc, hommes dont le nom n'apparaît nulle part. Ce remboursement fait suite à la présentation de documents attestant les dépenses réalisées (« avoit monstré la despence par les parties ») qui ne sont pas présents avec le compte en question.

Un problème similaire se retrouve, toujours dans la série P 1334, au volume 14 cette fois-ci :

« Audit Pieret, ledit jour, XVII florins VI gros, à lui deuz pour V cannes de draps verd et blanc pour defraper par façon d'ung harnoys de cheval sur une couverte de velux noir, donnée par ledit seigneur à Ferry monseigneur pour jouser audit pas de la Pastourelle, pour faire découper une journée et les alles d'icelle, et pour faire les jacquettes de ceulx qui le servirent à la joustes, qui est à raison de III florins VI gros la canne l'un parmy l'autre ; comme appert par certifficacion de Phelippe de Lenoncourt et Quittance etc.

A Hardoin de Plesseis, dit le Moine, ledit jou, en VIII escuz, XIII florins II gros, pour achat d'ung ruby, lequel il bailla autrefois audit seigneur pour le fait du pas tenu à Launay, dont mondit seigneur le seneschal

---

<sup>300</sup> Rose-Marie Ferré a, dans sa thèse, édité les folios 94 à 95v du compte P 1334/6. Ces quatre folios tiennent sur sept pages et il aurait été trop long de les recopier ici. De plus, l'utilité pour la présente thèse n'aurait été que relatif, dans la mesure où les deux seules mentions du Pas de Saumur sont contenues dans les folios 94-94v et sont ici retranscrits. A ce propos, voir Rose-Marie Ferré, *René d'Anjou et les arts. Le jeu des mots et des images*, Tunhout, Brepols, 2012, p. 405-412.

<sup>301</sup> Voir la courte biographie réalisée dans Jean-Michel Matz, « Les chanoines d'Angers au temps du Roi René (1434-1480) : serviteurs de l'Etat ducal et de l'Etat royal », *Les serviteurs de l'Etat au Moyen Âge*, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 111.

respondit audit le Moyne et lui en bailla sa cedule. Pour ce, par certifficacion d'icellui seneschal et quittance d'icellui le Moyne.

A Romarin le poursuyvant, ledit jour, IIII florins, pour achat de IIII<sup>c</sup> d'or party, pour luy achatté en Avignon pour devoir faire paindre les estendars des lances dudit Ferry monseigneur, quant il jousta ; mais il ne fut pas aporté à temps. Pour ce, par certifficacion dudit Phelippe de Lenoncourt et quittance dudit Romarin »<sup>302</sup>.

Dans ce cas de figure, le problème est tout autre bien que la source soit la même. Dans ce volume, de nombreuses mentions concernant les Pas d'armes sont présentes et ont fait, pour certaines, l'objet d'une présentation plus avant dans ce chapitre. C'est le cas de deux mentions qui nous intéressent ici<sup>303</sup>. Dans cette transcription, il est clairement visible que les deux entrées sont séparées par une autre, d'égale longueur, mentionnant l'achat d'un rubis valant huit écus treize florins deux gros. Intégrée aux deux autres mentions concernant le somptuaire (draps pour la confection des atours de Ferry de Lorraine et peinture dorée pour les étendards du même chevalier), cette entrée ne semble pas insolite en tant que tel. Toutefois, on remarque la courte phrase « pour achat d'ung ruby lequel il bailla autrefois audit seigneur pour le fait du pas tenu a Launay [...] ». Le lecteur qui ne prête pas attention à cette mention peut tout à fait croire qu'il s'agit d'un bijou réalisé à l'occasion du Pas de Tarascon dont traitent les deux autres entrées. Il semble en effet y avoir une continuité entre chaque élément. Cependant, si Launay<sup>304</sup> appartient bien à René, le château est situé à quelques kilomètres à peine de Saumur.

Nous sommes ici face à un exemple de manque d'organisation des comptes ou à un regroupement tardif et non uniforme. S'ils sont rigoureux dans leur manière de présenter et recenser les faits empiriques, ils semblent plus enclins soit à un certain laxisme ou à certaines erreurs quant à l'ordre de traitement des dépenses, sans doute dû à la charge de travail que cela représente<sup>305</sup> ; soit ils sont tributaires des délais de réception des documents prouvant les

---

<sup>302</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 82.

<sup>303</sup> Les deux entrées en question sont celles commençant par « Audit Pieret [...] » et « A Romarin [...] ».

<sup>304</sup> Le manoir de Launay, situé dans la commune de Villebernier, est toujours visitable lors de la période estivale. Acquis par René en 1444, il est le lieu d'accueil non pas du Pas de Saumur, mais du Pas du Géant à la Larme Blanche, donné quelques semaines après celui de la Joyeuse Garde de Saumur.

<sup>305</sup> Cela est clairement visible au vu des archives, notamment, de la Chambre des Comptes de Lille. Ainsi : « Les membres de la Chambre devaient donc effectuer réellement les calculs relatifs à une masse de plus de 230 comptes à partir des années 1410, soit plusieurs milliers de folios. Impossible d'empêcher que des erreurs ne s'y glissent ». Voir Jean-Baptiste Santamaria, « Savoirs, techniques et pratiques comptables dans l'administration des Pays-Bas bourguignons, fin XIVe-début XVe siècle », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, [en ligne], 7, 2015, p. 4.

sommes à rembourser, comme cela semble être le cas avec Guillaume de Tourneville ou l'exemple pris juste ci-dessus. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'une erreur, tout à fait compréhensible, ou d'un manque d'organisation causée par la réception « pêle-mêle » de documents ayant plusieurs mois, voire année d'écart, le risque d'erreur est possible au vu du caractère « flou » de certaines mentions spatio-temporelles. Cependant, en prenant le recul nécessaire face à ce genre de problème, la faute n'est pas nécessairement à imputer aux méviévaux. En effet, cette organisation pour le moins désordonnée peut également venir du rassemblement plus tardif des feuillets, au moment où les documents de ce type étaient réunis en cahiers afin d'en faciliter la conservation.

## Conclusion

A première vue, la connaissance des Pas d'armes est facilitée par l'apparente profusion de sources qui traitent de ces pratiques. Qu'il s'agisse d'ouvrages à tendances littéraires tels les chroniques, mémoires, histoires voire rapports d'officiers d'armes ou de poèmes ; qu'il soit question d'enluminures accompagnant les riches manuscrits accompagnants la relation des cette nouvelle forme de tournois ; ou encore qu'on parle de sources comptables dont la richesse des informations transmises pallient tout à fait le caractère austère et systématiquement factuel, chacune des sources utilisées contribuent à l'éclaircissement d'un ou de plusieurs aspects constituant les Pas d'armes.

Toutefois cet apparent état des sources est vite contrebalancé par la réalité, et il s'avère que bon nombre d'entre elles sont soit trop peu nombreuses, comme, d'une manière générale, pour les récits ou pour les images ; soit trop lacunaires, à l'image de certains récits tout à fait partiels voir tout simplement inexistantes ; soit, enfin, souffrant d'un défaut organisationnel ou d'une trop grande vocation factuelle, en particulier en ce qui concerne les sources comptables.

Quel que soit les défauts ou les qualités intrinsèques liées aux différentes natures de ces sources, chacune donne nombre d'informations, ténues ou clairement visibles, dans trois domaines au minimum, chacun constituant le cœur organisationnel de cette présente thèse. En premier lieu, chacune montre le caractère théâtral, divertissant voir agonal des Pas d'armes. C'est sans doute cet aspect qui est le plus visible dans les sources : récit des Pas avec descriptions des parures, des décors et des combats ; représentations imagées des différentes étapes d'un pas avec une réelle mise en scène des actions et un rapprochement à peine voilé avec les mythiques récits chevaleresques ; enfin description de certaines dépenses laissant entrevoir le goût des nobles de la fin du Moyen Âge pour des tissus colorés et décorés participant à la mise en scène de l'Aventure entourant le Pas d'armes et celle du pouvoir princier.

En un second temps, ce qui transparait dans les sources, nous l'avons vu, c'est le caractère éminemment politique des Pas. Encore une fois, cela est plus visible dans les sources littéraires que dans les deux autres types de sources. Cependant celles-ci ne sont pas en reste et délivrent autant, voir plus d'information dès l'instant où l'on se penche réellement sur le contexte. Une fois mise en perspectives et replacées dans leur contexte, les sources



iconographiques et comptables révèlent bon nombre de secrets soit délibérément ignorés, soit à peine évoqués par les récits.

Enfin, et sans doute de manière quelque peu ténue dans le cas des sources iconographiques, les documents formant la base de notre corpus laissent clairement voir l'importance des liens affectifs et personnels dans l'exécution des Pas d'armes. Autant les sources littéraires sont discrètes, de manière générale, à propos des dissensions et des désaccords existants entre deux chevaliers appartenant à une même cour, autant sont-elles prolixes quand il s'agit d'amitiés entre chevaliers de la même maison ou de rivalités entre chevaliers de maisons rivales. Ces liens se retrouvent tout à fait dans les comptes, et cela est notamment visible dans la tendance des princes à faire des dons à certains chevaliers, ou à leur entourage, au détriment d'un autre.

En définitive, malgré le caractère partiel et quelque peu lacunaire de certaines sources, leur nombre reste suffisant, sans être démesurément grand, pour tenter de dresser un portrait fidèle des Pas d'armes à l'échelle européenne, pour voir quelles composantes s'imbriquent ou se délitent pour que ces Pas puissent exister, et comment la noblesse, subissant une apparente déliquescence, parvient à utiliser cette nouvelle forme de divertissement ou d'entreprise chevaleresque pour mettre en avant son pouvoir et sa culture.

## Deuxième Partie

### Rivalités sous couvert de divertissement : Aspects agonaux, littéraires et théâtraux des Pas d'armes

Qu'il soit individuel ou collectif, nobiliaire ou populaire, laïque ou profane ; le divertissement, dans son acception la plus large, est synonyme de jeu. S'inspirant des différentes composantes de la société dans laquelle il évolue, le jeu prend plusieurs formes, se dote de règles et de fictionnel pour devenir tantôt agonal, tantôt soumis aux aléas du destin ou encore théâtral et offrant la possibilité à celui qui le souhaite de prendre l'identité d'un autre, de s'en inspirer ou de le moquer.

« Le jeu peut consister, non pas à déployer une activité ou à subir un destin dans un milieu imaginaire, mais à devenir soi-même un personnage illusoire et à se conduire en conséquence »<sup>306</sup>.

Cette définition de la *Mimicry*, donnée par Roger Caillois en 1967, peut aider à éclairer le chercheur sur ce qu'est et ce qu'implique le Pas d'armes dans l'histoire des pratiques ludiques chevaleresques. Le Pas est, à n'en point douter, un divertissement, un jeu hybride à la frontière entre le behourd, le tournoi dans sa forme originelle, qui souligne la force et le courage induit par du collectif ; la joute qui exalte les prouesses personnelles et renforce l'image prestigieuse du chevalier inclue dans ce système de pensée qu'est le *Fin amor* et renforcée par les images des preux chevaliers arthurien; et le théâtre et la littérature dont l'objectif est, entre autre, de mettre en avant des récits merveilleux tout à fait inspirants pour l'élite nobiliaire qui en est pétrie.

D'un point de vue global, deux tendances existent dans l'organisation de tels événements, tendances qui semblent concomitantes du contexte politique général qui entoure les grandes cours occidentales. Au sortir de la Guerre de Cent Ans, les Pas sont de véritables spectacles où transparait à la fois l'étendue du pouvoir et de la culture du Prince. Ainsi décors, parures comparables à des costumes et mise en scène côtoyaient les prouesses individuelles et les références littéraires tandis que l'ensemble des règles et que certaines références littéraires

---

<sup>306</sup> Roger Caillois, *Les jeux et les hommes : le masque et le vertige*, Paris, Gallimard, 1967, p. 60.

sont alors regroupées dans les chapitres d'armes. Cette manière d'organiser, qui semble différer du modèle hispanique de base, est commune à l'Anjou et à la Bourgogne<sup>307</sup>. Son but est clair : présenter le prince, quel qu'il soit, comme un modèle de puissance et de chevalerie. Les documents qui nous sont parvenus vont dans ce sens en montrant le prince et sa cour sous leur meilleur jour.

L'autre tendance est corolaire de la période de renforcement étatique que connaissent le royaume de France et le Saint-Empire à la fin du XVe siècle. Cette accentuation du pouvoir régalien au sein de ces deux espaces s'accompagne d'un accroissement des rivalités entre eux et avec leurs voisins respectifs<sup>308</sup>. En ressort une certaine tendance à l'abandon de l'Aventure constituant la partie littéraire et fictionnelle des chapitres. Avec cette disparition, c'est le caractère imaginaire du Pas qui commence à disparaître au profit de l'aspect politisé de l'événement<sup>309</sup>. Toutefois, si le fictionnel disparaît, c'est également au profit des descriptions des combats, plus nombreuses et plus détaillées. Cette manière plus martiale d'écrire garde cependant le même but que précédemment, c'est-à-dire glorifier le prince, en mettant l'accent sur sa puissance militaire, et non politique.

Toutefois, au-delà de leur caractère politique<sup>310</sup> manifeste, les Pas demeurent en premier lieu des événements agonaux. S'ils peuvent apparaître comme une évolution des joutes et des

---

<sup>307</sup> « En novembre 1455, il [Gaston IV, comte de Foix] avait tenu seul à Barcelone, le Pas du pin aux pommes d'or, en présence du roi Jean II et des seigneurs de la cour d'Aragon. Ce Pas dont on pouvait penser qu'il portait l'empreinte du modèle castillan avait été donné « *en la forme et manière qu'il (Gaston IV) avoit veu et acoustumé d'en user ou pays de France* ». Cette « *forme et manière* » de France désignait les Pas bourguignons et angevins. En dépit des rivalités qui opposaient les cours de Bourgogne et d'Anjou jusque dans l'organisation de ces fêtes, l'ordonnance et le rituel de leur Pas étaient jugés comme suffisamment comparables entre eux et différents de la manière d'Espagne, pour désigner l'usage en France », Jean-Pierre Jourdan, « Le thème du pas dans le royaume de France (Bourgogne, Anjou) à la fin du Moyen Age : l'émergence d'un symbole », *Annales de Bourgogne*, 62, 1990, p. 113-134. Concernant la citation faite par Jean-Pierre Jourdan, voir Guillaume Leseur, *op. cit.*, t. 2, p. 44.

<sup>308</sup> Voir en particulier, à propos des guerres d'Italie : Sandra Provini, *Les guerres d'Italie entre chronique et épopée : le renouveau de l'écriture héroïque française et néo-latine en France au début de la Renaissance*, thèse de doctorat sous la direction de Jean Vignes, soutenue à l'université Paris Diderot, 2009 ; Jacques Heers, *L'histoire oubliée des guerres d'Italie (1250-1550)*, Versailles, Via Romana, 2009 ; Henry Lemonnier, *Charles VIII, Louis XII, François Ier et les guerres d'Italie, 1492-1547*, Paris, Tallandier, 1982. Pour la situation impériale, voir : Matthias Schmetzger, « Le Saint-Empire et ses périphéries : l'exemple de l'Italie », *Histoire, économie et société*, 2004, 23-1, p. 7-23. A propos des liens entre le royaume de France et le Saint-Empire : Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe : Naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2015 ; Alain Tallon, *L'Europe au XVIe siècle. Etats et relations internationales*, Paris, PUF, 2015 ; Rainer Babel, *La France et l'Allemagne à l'époque de la monarchie universelle des Habsbourg, 1500-1648*, Villeneuve d'Ascq, presses universitaires du Septentrion, 2013 ; Philippe Hamon, *1453-1559, les Renaissances*, Paris, Belin, 2009.

<sup>309</sup> Déjà, au Pas de Sandricourt, et malgré la présence d'un manuscrit enluminé, l'aspect littéraire n'est que très peu abordé. Voir, dans cette présente thèse, Première partie, Chapitre 1, B, 1/ le Royaume de France.

<sup>310</sup> Le caractère politique des Pas fait l'objet d'une plus longue étude dans la troisième partie de cette présente thèse.

tournois, les Pas n'en sont pas moins qu'une évolution théâtralisée. Ainsi reprennent-ils les codes et les formes qui ont fait le succès de ces manifestations nobiliaires.

## Chapitre 4 :

### Les Pas d'armes, de l'apogée au crépuscule des divertissements chevaleresques

Par l'influence qu'elles ont eue tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, les grandes cités du nord du royaume de France et celles de Flandre ont contribué à maintenir vivaces les traditions ludiques nobiliaires<sup>311</sup>. Alors que les tournois, tombés quelque peu en désuétude au XIII<sup>e</sup> siècle hormis en Angleterre<sup>312</sup>, et les joutes, qui remportent les faveurs des nobles du fait qu'elles mettent en exergue les qualités individuelles et rendent honneur au noble lignage des chevaliers à la même époque ; étaient l'apanage des nobles. Les difficultés politiques et militaires subies par l'élite dirigeante du royaume de France tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle n'ont que rarement permis l'organisation de telles réjouissances au sein des cours.

Événements de paix, leur organisation requiert à la fois des finances considérables, des délais importants nécessaires aux préparatifs, un lieu propice à leur tenue et une situation politique suffisamment stable afin de faire venir de nombreux chevaliers issus de principautés alentours.

Leur préparation requiert la présence à la fois de l'organisateur et des échevins, et ce pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines :

« [...] l'ordre du jour est chargé, puisqu'il faut discuter de tout : des cérémonies d'accueil à distance ou aux portes de la ville, de l'organisation du cortège (lorsqu'une éminente personnalité se présentait à la

---

<sup>311</sup> Ceci a été démontré notamment par la thèse d'Evelyn Van Den Neste, *op. cit.*

<sup>312</sup> En Angleterre, les behourds traditionnels trouvèrent rapidement un accueil favorable. Mieux, ils s'y développèrent et s'y maintinrent tout au long du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle. D'abord symbole d'opposition des barons anglais face au roi Jean Sans Terre et la signature de la Grande Charte. A la mort du roi Jean, son fils, le futur Henri III, est encore mineur. La régence est confiée à Guillaume le Maréchal, considéré comme le meilleur chevalier du monde, et comme un tournoyeur hors pair. Une fois majeur, Henri III tente de faire lever les interdictions sur les tournois et, quand il y arrive momentanément, encourage l'ensemble des chevaliers de sa maison à y participer. Son fils, Edouard I<sup>er</sup>, était fêru de tournois alors que son père, à la fin de sa vie, s'en désintéresse totalement. Il fait célébrer ses succès par des tournois systématiques et c'en sont six qui sont organisés entre 1285 et 1286. Il favorise également l'organisation de joutes et de tables rondes. Edouard II, moins charismatique que son père, perd le contrôle de l'organisation des tournois que son père avait obtenu, au profit des barons qui firent du tournoi un outil politique à l'encontre du roi. Comme son grand-père, Edouard III aime les tournois et favorise leur organisation. Ils demeurent des outils politiques qui servent à marquer les grandes étapes de son règne : Couronnement, la chute de Mortimer, son précepteur, l'hommage rendu au roi de France. A partir de 1330, cependant, les tournois laissent peu à peu la place aux joutes. Richard II, comme son grand père et prédécesseur, servit la cause des divertissements chevaleresques en leur donnant une place importante dans son règne. Henri IV, ancien comte de Derby, fut plus frileux à soutenir les festivités chevaleresques alors qu'il en était un grand amateur avant d'accéder au trône. Son fils, Henri V, y est totalement hermétique. Pour plus de précisions, voir : Richard Barber et Juliet Barker, *Les tournois*, Paris, Cie 12, 1989, p. 39-48. De même, Georges Duby, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Gallimard, 1986.

fête), du respect de la hiérarchie, de l'itinéraire à suivre, du décor et de l'éclairage des rues<sup>313</sup>, des spectacles, du logement... »<sup>314</sup>.

Les sommes devant-être engagées pour de tels événements sont considérables. En 1407, par exemple, la ville de Lille débourse plus de 610 livres pour l'organisation d'une joute entre un écuyer anglais et un écuyer bourguignon. De son côté, le duc de Bourgogne Jean Sans Peur prend en charge les dépenses somptuaires pour un total excédant 1900 livres<sup>315</sup>.

Ces exemples, bien que relativement tardifs quant à sujet évoqué plus haut, et précoce quant à la chronologie retenue pour cette thèse de doctorat, montrent cependant que les sommes engagées ne pouvaient être soutenues que par une cité ou une principauté prospère et jouissant d'une paix, si ce n'est durable, au moins relative. Ainsi, il n'apparaît guère étonnant que la majeure partie des joutes soit organisée, dans tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, par les riches villes du nord.

La situation change à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle avec le goût prononcé du roi de France Charles VI pour ces divertissements que ses prédécesseurs avaient tenté d'endiguer sans grand succès<sup>316</sup>. Les années 1389-1411 voient l'organisation, à la cour de France, de plusieurs joutes : Saint-Denis (1389), Saint-Inglevert (1390), joute de l'hôtel de Saint-Pol (1411). Parmi elles, les joutes de Saint-Inglevert revêtent un caractère spécial. La forme prise par ces joutes les rapproche allègrement des Pas d'armes du milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>317</sup>. Publiés et proclamés dans plusieurs royaumes alentours, les chapitres faisaient savoir que trois chevaliers seraient présents à Saint-Inglevert pour une durée de trente jours. Pour marquer l'endroit, trois pavillons étaient dressés près d'un grand arbre, sur les branches duquel étaient suspendus douze écus (six de paix, six de guerre) ainsi qu'un cor pour signaler la demande de joute<sup>318</sup>. On retrouve ici certains

---

<sup>313</sup> En décembre 1407, à Lille, les 5200 torches utilisées pour éclairer la ville sur deux jours couta 96 livres à la municipalité. Voir *Ibid.*, p. 174

<sup>314</sup> Jean-Pierre Leguay, « Banquets, cadeaux alimentaires et autres présents aux visiteurs de marque dans les villes françaises à la fin du Moyen Âge », dans *Jeux, sports et divertissements au Moyen Âge et à l'époque classique*, Actes du 116<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, Paris, CTHS, 1993, p. 200. Il rajoute, p. 199 : « Plusieurs jours, plusieurs semaines avant la visite, annoncée officiellement ou connue par la rumeur, le « bruyct », la ville connaît une animation fébrile qui se répercute au niveau des comptes par un brutal gonflement des articles et des mises ».

<sup>315</sup> La dépense de la ville s'élève à 612 livres 4 sous 5 deniers tandis que celle du duc est de 1918 livres 18 sous. Voir Archives Municipales de Lille (AML), *comptes n° 16148 ; 16149 ; 16152 ; 16154 et 16156*.

<sup>316</sup> Voir en particulier Richard Barber et Juliet Barker, *op. cit.*, p. 118.

<sup>317</sup> Jean-Pierre Jourdan, « Le thème du pas... », *op. cit.*, p. 123. De même, Richard Barber et Juliet Barker, *Les tournois*, *op. cit.*, p. 120-121.

<sup>318</sup> Le récit de ces joutes est présent dans le *Livre des fais du bon Messire Jehan le Maingre dit Boucicaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes*, éd. D. Lalande, Paris-Genève, Groz, 1985, p. 65-74 ; de même chez Jean de Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, 1872, t. 14, p. 105-151. Les décors des joutes se retrouvent, pour partie, dans Jean de Froissart, *Chroniques*, Ms Harley 4379, fol. 19-20 ; de même dans Paris, BNF, ms. fr. 2646, fol. 43v.

éléments qui constituent les décors habituels des Pas : arbre, pavillons, écus... Il manque cependant quelques aspects primordiaux des Pas d'armes : Une fiction ou des éléments fictionnels donnant du corps au Pas, une ville ou un château où organiser le Pas, qui sert d'ancrage physique à la fiction et donne un cadre à l'exercice, des atours et parures, de même qu'un public et un contexte politique d'importance.

Si elles peuvent être vues comme des ancêtres des Pas d'armes, les joutes de Saint-Inglevert n'en demeurent pas moins tout à fait caractéristiques des formes que prennent les divertissements nobiliaires tout au long du XVe siècle. Avec l'apparition des Pas d'armes, un retour aux pratiques chevaleresque d'antan, d'abord timide à partir de 1468 puis plus franc à partir des années 1490, s'amorce et semble se faire plus systématique dans les Pas français et impériaux.

Malgré la quasi-disparition des éléments littéraires en leur sein, les relations des Pas tardifs laissent apparaître encore clairement une certaine diversité des pratiques agonales.

#### A. Une diversité des exercices martiaux

« [...] et en ce point fut le pas pour la joute achevé »<sup>319</sup>.

Les sources, qu'elles soient textuelles, financières ou iconographiques, ont pour la plupart une tendance manifeste à présenter les Pas comme des joutes théâtralisées<sup>320</sup>. Si la joute est effectivement la forme principale que prennent les divertissements chevaleresques dans leur ensemble, les autres pratiques, telles le tournoi<sup>321</sup>, le combat à pied<sup>322</sup> ou le combat en champ ouvert<sup>323</sup>, demeurent bel et bien présentes au cours de ces festivités. Leur absence au sein de la plupart des relations tend à montrer, si elle ne prouve pas leur non existence au sein des Pas,

---

<sup>319</sup> Olivier de la Marche, *op. cit.*, t. 2, p. 381.

<sup>320</sup> Je porte en faux ici les exemples notables des descriptions des Pas de l'Arbre d'or, de Sandricourt et de Nozeroy qui proposent, comme montré par la suite, une réelle diversité des pratiques ludiques.

<sup>321</sup> « [...] et tantost furent envoyés les vingt cinq blasons des chevaliers et nobles-hommes qui devoient fournir le tournoy a l'encontre du chevalier à l'Arbre-d'or et ses compaignons », Olivier de la Marche, *op. cit.*, t. 2, p. 382.

<sup>322</sup> On retrouve ce type de combat notamment à Sandricourt, nommé ici la *Barriere Perilleuse* et en constitue l'épreuve d'ouverture. *Le Pas de Sandricourt*, *op. cit.*, fol. 7.

<sup>323</sup> De même, le combat en champ ouvert, dans la *Forest Desvoyable*, est présent à Sandricourt et vient, cette fois, clore le Pas. *Ibid.*, fol. 14 et 15.

une certaine tendance des cours princières à donner le primat à une pratique donnée comme modèle au sein des romans de chevalerie.

### 1. La joute montée comme modèle

Dans son acception traditionnelle, la joute est vue comme un exercice militaire lors duquel deux chevaliers, en armes, munis de lances et montés s'affrontent dans un champ clos, chaque adversaire étant séparé par une barrière empêchant ou limitant les chocs entre les chevaux. Mieux, elle apparaît comme un modèle du genre et influence fortement l'organisation des fêtes agonales de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne<sup>324</sup>. Toutefois, il s'agit là d'une vision partielle de l'exercice tel qu'il est originellement créé. D'abord simple étape dans le déroulé des fêtes agonales que le tournoi venait conclure, elle devient l'un des vecteurs principaux de l'exaltation des qualités individuelles que se devaient de posséder un chevalier.

Ce modèle individuel est, au XVe siècle, largement influencé par les romans chevaleresques, et plus largement par la littérature. Leur rédaction ayant, pour la plupart, débuté aux XIIe et XIIIe siècles, s'inspire des pratiques chevaleresques et les influencent. Ainsi, la joute devient-elle courante au sein du cycle arthurien. Si les mises en prose des XIVe et XVe siècles ont, parfois, modifié le sens et la forme de certaines figures et/ou thèmes<sup>325</sup>, elles gardent fidèlement le témoignage des joutes, dont le rôle est non négligeable dans le fil du récit. Si

---

<sup>324</sup> De très nombreux événements nobiliaires incluant des joutes furent organisés au XVI siècle. Cette pratique connaît un véritable coup d'arrêt après 1559 et la mort du roi de France Henri II lors des festivités données à l'occasion du double mariage de ses filles Elisabeth et Marguerite, respectivement avec Philippe II, roi d'Espagne, fils aîné de Charles Quint et Emmanuel-Philibert duc de Savoie. A ce propos, voir Lucien Romier, « *La mort de Henri II* », *Revue du seizième siècle*, Paris, Édouard Champion, Publications de la société des études rabelaisiennes, t. 1, 1913, p. 99-152 ; Pauline de Saint-Martin, Stéphane Velut, Jacqueline Vons, "Le médecin et la mort du roi. Un témoignage d'André Vésale sur la mort d'Henri II", J. Vons, S. Velut (dir), *Pouvoir médical et fait du prince au début des temps modernes*, Paris, De Boccard, 2011, p. 29-45 ; Georges Bordonove, *Henri II (1547-1559)*, Paris, Pygmalion, 2014.

<sup>325</sup> L'un des exemples caractéristiques de ces transformations apportées à un élément du récit au fil des réécritures et des *Continuations* est la Bête Glatissant. Edina Bozoky aborde, dans un article de 1974, les « transformations successives du thème à travers d'autres romans arthuriens. Tout en gardant son attribut principal — à savoir qu'il porte dans son ventre des chiens qui aboient — l'animal, auparavant allégorie du Christ, en arrive à devenir une créature diabolique ». Voir Edina Bozoky, « La « Bête Glatissant » et le Graal. Les transformations d'un thème allégorique dans quelques romans arthuriens », *Revue de l'histoire des religions*, 186-2, 1974, p. 128.



celui-ci parle de tournoi dans la plupart des cas, la description faite montre qu'il s'agit en réalité de joutes, souvent réalisé pour l'amour d'une dame :

« Quand Tristan arrive au tournoi, Palamède est partout vainqueur, malgré les efforts du roi des Cent Chevaliers<sup>326</sup>. Tristan renverse Palamède avec son cheval et repousse les gens du château. Palamède s'en va désespéré. Son rival le poursuit pour lui faire encore plus honte, afin qu'il n'ose plus désormais lui disputer le cœur d'Iseut »<sup>327</sup>.

On assiste, dans cet exemple, à une série de duels, dont le point culminant est celui opposant Tristan à Palamède, qui conduit à la défaite du second et qui amène le premier à devenir le prétendant légitime au cœur d'Iseut. On est, ici, au croisement de la pratique chevaleresque du tournoi ou de la joute et de l'idéal nobiliaire de l'amour courtois. Le duel est présenté, dans cet exemple comme dans de nombreux autres, comme l'une des manifestations les plus révélatrices de l'importance du *fin amor* dans la vie chevaleresque<sup>328</sup>.

Si les écrits retranscrivent parfaitement ce lien, il est également visible au sein de l'iconographie médiévale. On retrouve, dans le *Lancelot-Graal*<sup>329</sup>, certaines des images les plus parlantes, comme l'illustration du tournoi de Camelot. Si d'aventure l'image semble présenter deux groupes de chevaliers sur le point de s'opposer, il est clairement visible que seuls les deux chevaliers au premier plan sont engagés dans le combat, les autres combattants semblant attendre leur tour et rester en retrait. Le titre, écrit à l'encre rouge, précise « Coment Lancelot et le roy des cent chevaliers joustent », preuve que ce tournoi est en réalité un ensemble de joutes individuelles, ou du moins que l'élément d'importance est la joute. Enfin, le personnage central, semblant être la reine Guenièvre, dirige son regard vers son champion Lancelot.

Une situation identique se retrouve dans une illustration du tournoi de Sorelois, dans une copie de *Lancelot du Lac* datant d'entre 1466 et 1470<sup>330</sup>. On assiste là à ce qui apparaît

---

<sup>326</sup> « Parmi les partisans du roi des Cent Chevaliers figurent *Ivain*, *Gauvain*, *Gaheriet*, *Guerret*, *Bademagu*, *Keu*, *Dodinel le sauvage*, *Sagremor*, *Guivert le petit*, *Gifflet*, tous compagnons de la Table Ronde, sauf *Bademagu*, qui n'est encore que de l'*ostel le roi Artu* », *Le Roman en Prose de Tristan*, Genève, Slatkine, 1974, p. 22.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>328</sup> A propos du lien entre amour et chevalerie dans les romans chevaleresques, voir en particulier Daniel Quérueu (dir.), *amour et chevalerie dans les romans de Chrétien de Troyes : actes du colloque de Troyes (27-29 mars 1992)*, Paris, Les Belles lettres, 1995.

<sup>329</sup> *Lancelot-Graal*, Paris, BNF, ms. fr. 111, fol. 91.

<sup>330</sup> *Tristan de Léonois*, Paris, BNF, ms. fr. 99, fol. 391 v. Différentes représentations du tournoi de Sorelois existent et montrent clairement qu'il s'agit, en réalité d'un tournoi de joutes. Si l'exemple pris dans ce paragraphe, tiré du *Tristan en prose*, sert notre propos en cela qu'il met en exergue le lien existant entre amour et divertissements chevaleresques, la majorité des images, principalement présentes dans les différentes versions du *Tristan*, concernant cet épisode traitent plutôt des combats que du lien entre Lancelot et sa Dame. En ce sens, voir : *Tristan de Leonois*, Paris, BNF, ms. fr. 99, fol. 199, 384 ; *Tristan de Leonois*, Paris, BNF, ms. fr. 100, fol. 196 v. ; *Tristan de Leonois*, Paris, BNF, ms. fr. 112, fol. 184, 189 v. ; *Prophéties de Merlin*, Paris, BNF, ms. fr. 350, fol. 402.

comme une mêlée, un behourd, mais qui est en réalité une juxtaposition de plusieurs combats individuels. A bien y regarder, quatre duels sont représentés, avec comme point culminant celui opposant un chevalier à l'écu d'argent à trois bandes de gueule qui semble « achever » un chevalier muni d'un écu de gueule à cinq croix d'argent. Le second, si son nom n'est pas connu, est clairement dominé par le premier qui n'est autre que Lancelot du Lac, exprimant sa suprématie sous les yeux d'un public majoritairement féminin placé dans un hourd. Au centre de celui-ci trône Arthur, qui semble regarder l'ensemble des affrontements sans réelle préférence. A ses côtés, une femme couronnée, que l'on peu désigner sans risques comme Guenièvre<sup>331</sup> semble regarder le fils du roi Ban, placé au centre de l'image.

Au-delà du lien entre chevalerie et dames, le point commun entre les joutes chevaleresques du XVe siècle et celles présentes dans les romans demeure l'exaltation des mérites individuels. Les personnages arthuriens, dont la destinée apparaît au fil de leurs aventures comme exceptionnelle ou dont la mort se veut tragique et héroïque, ont une certaine tendance à exceller dans les exercices ludiques individuels et agonaux, les exemples les plus frappants sont sans doute Lancelot, Tristan, comme montré plus avant ou encore Palamède, dont la mort survient lors d'un duel, juste après sa conversion au christianisme<sup>332</sup>. Bien plus qu'être des chevaliers d'exception, ils incarnent des modèles pour les chevaliers bien réels du XVe et XVIe siècle.

Réaliser une joute, et *a fortiori* tenir un Pas, c'est en quelque sorte se rapprocher de cet idéal chevaleresque incarné par les personnages de la matière de Bretagne. Tout comme les siècles précédents, le XVe siècle voit naître un grand nombre de jouteurs d'exception, dont la vie, et la mort, pourrait se rapprocher de ce qui est narré dans les romans. Ainsi, en Anjou, voit-on le duc René d'Anjou, le comte Gaston IV de Foix, Louis de Beauvau ou encore Philippe de Lénoncourt, Pierre de Brezé et Louis de Bueil faire montre d'un goût très prononcé pour les divertissements agonaux, et en particulier pour les duels montés. En Bourgogne, c'est Pierre de

---

<sup>331</sup> Il semble cependant qu'une autre version existe dans le *Merlin* en prose : « Il [le tournoi de Sorelois] occupe les chapitres XXXI-XXXV, XXXVII-XXXIX du manuscrit Bodmer. Il a lieu pendant le règne de la fausse Guenièvre, épisode du *Lancelot* en prose au cours duquel Arthur, abusé par une demoiselle de Carmélide qui se fait passer pour Guenièvre [...] », Nathalie Klobe, *Les prophéties de Merlin en prose : le roman arthurien en éclats*, Paris, Champion, 2009, p. 51.

<sup>332</sup> Il est à noter que ces trois chevaliers fictionnels sont incarnés lors de la tenue du Pas de la Belle Pèlerine organisé à Saint-Omer en 1449 : « [...] et là furent atachés les deux escus, l'un de Lancelot du Lac, et l'autre de Tristan de Leonnois : et furent icelles lices drecees emmy les champs, dessus le grand chemin tirant à Calais », puis « [...] et le bastard de Sainct-Pol avoit, pour l'accompagner, le seigneur de Ravastain, le seigneur de Crequi et le seigneur de Ternant [...] Le cheval du seigneur de Crequi estoit couvert des armes de Lancelot du Lac, à la bande de Benouhic : et celui du seigneur de Ternant des armes de Palamèdes », Olivier de la Marche, *op. cit.*, t.1, p. 456 et 467.

Bauffremont, Adolphe de Clèves-Ravestein, Antoine de Bourgogne ou encore les frères de Lalaing qui font office de joueurs quasiment professionnels<sup>333</sup>.

Cette liste, bien que non exhaustive, montre cependant la tendance des nobles de la fin du Moyen Âge à envisager les divertissements chevaleresques sous l'angle de la joute, quelque peu au détriment des autres formes d'affrontement courtois qui seront développés plus loin dans cette présente recherche.

Au vu de l'importance que celle-ci au sein des festivités médiévales, la joute constitue un élément de première importance au sein des cours princières. Bien plus que d'être un entraînement à la guerre, la joute semble être un miroir de la puissance militaire princière ; puissance qui, dans le cadre du Pas, se pare d'une dimension politique et théâtrale.

Cela se confirme à la lecture des sources textuelles qui, je le souligne à nouveau, constituent la base de mon corpus. A comparer les différents Pas du XVe siècle, il s'avère que la joute est l'exercice martial le plus présent, mis à part dans le cadre des Pas de la Belle Pèlerine, de la Fontaine de Pleurs et de Sandricourt.

*Tableau 5: Répartition des différents exercices lors des Pas d'Armes (Anjou-Bourgogne)*

Nom du Pas	Nombre de joutes (lances/ lances + épée)	Autres armes	Durée du Pas
Anjou			
Pas de Nancy	34	0	1 jour

<sup>333</sup> Pour l'Anjou : René d'Anjou organise les Pas de Nancy, de Châlons-en-Champagne, du Rocher Périlleux (Razilly), de la Joyeuse Garde (Saumur) et de la Bergère (Tarascon) ; joute à Nancy et Saumur. Gaston IV de Foix organise le Pas de Barcelone ; joute à Nancy, Châlons, à Razilly et à Saumur. Louis de Beauvau et Philippe de Lénoncourt joutent à Nancy, Saumur et Tarascon. Pierre de Brézé joute à Nancy et Saumur. Louis de Bueil joute à Châlons et Saumur.

Pour la Bourgogne : Pierre de Bauffremont organise le Pas de Charlemagne (Marsannay) ; joute à Marsannay et à Chalons. Adolphe de Clèves-Ravestein organise le Pas du Chevalier au Cygne (Lille) ; il joute à Lille et à Bruges (Arbre d'or). Antoine de Bourgogne organise le Pas de l'Arbre d'or (Bruges) ; il joute à Lille et à Bruges (Arbre d'or). Jacques de Lalaing organise le Pas de la Fontaine des Pleurs (Chalon-sur-Saône) ; il joute à Nancy et combat à Chalon. Philippe de Lalaing organise le Pas du Perron Fée (Bruges) ; il joute à Lille et à Bruges (Perron Fée).

Pas de Châlons-en-Champagne	26	0	1 jour
Pas de la Joyeuse Garde	76	0	40 jours
Pas de la Bergère	18	0	5 jours
Bourgogne			
Pas de l'Arbre de Charlemagne	15	2 (hache)	28 jours
Pas de la Belle Pèlerine	1	2 (hache)	2 jours
Pas de la Fontaine des Pleurs	3	10 (hache + épée)	369 jours
Pas du Chevalier au Cygne	12	0	1 jour
Pas du Perron Fée	64	0	12 jours
Pas de l'Arbre d'or	26	1 (tournoi)	8 jours
Pas de la Dame Sauvage	16	0	8 jours

Concernant l'espace Anjou-Bourgogne, les joutes représentent 95,6%<sup>334</sup> des combats organisés dans le cadre des Pas d'armes qui nous sont connus<sup>335</sup>. Les différences entre ces deux entités territoriales, cachées par cette moyenne, sont révélatrices. A partir des données retranscrites dans le tableau n°5, la totalité des Pas angevins prennent la forme de joutes tandis qu'il demeure un certain goût pour la variété des pratiques en Bourgogne, bien que les joutes représentent tout de même 91.3% des combats.

La joute, au-delà de refléter les qualités individuelles du chevalier, est vue, à la fin du Moyen Âge, comme un moyen d'exalter les vertus du cœur et de l'esprit. Cela se voit particulièrement dans la littérature proche des deux ducs dont il est question plus avant. En Anjou, outre le fameux *Livre des tournois*, le duc René rédige plusieurs ouvrages dont le non moins fameux *Livre du Cuers d'amour epris*, œuvre allégorique majeure qui relate un rêve de René se lançant en quête de la femme idéale, de l'amour idéal et, comme un revers de médaille,

<sup>334</sup> Entre Anjou et Bourgogne, 285 des 298 combats organisés dans le cadre des Pas prennent la forme de la joute, 12 seulement sont réalisés à pied et seulement un est un tournoi.

<sup>335</sup> Ne sont ici pris en compte que les Pas dont l'existence est connue et dont une relation, donnant le détail des armes qui s'y sont déroulés, existe. Ainsi, nous excluons, pour l'Anjou, les Pas de la Gueule du Dragon/du Rocher Périlleux, du Géant à la Blanche Dame du Pavillon (Launay) et du Chevalier Aventureux (Bourges), dont aucune description, complète ou non, n'existe. Pour la Bourgogne, sont exclus les Pas du Compagnon à la Larme Blanche (le Quesnoy), dont la mention, mais pas la description, est faite par Georges Chastellain ; de même que le Pas de Lille, organisé mais non tenu, et le Pas de la Dame Inconnue dont aucun document prouvant sa tenue ne nous est parvenu.

de l'amour blessant, meurtrissant<sup>336</sup>. Héros solitaire, à l'instar de Lancelot, le Cœur parcourt maints périls pour toucher son but. Toutefois, il doit affronter son pendant « maléfique », Désir, s'il souhaite continuer sa quête<sup>337</sup>. L'affrontement a lieu sur un pont et prend nécessairement la forme d'une joute, le chevalier devant faire montre de son courage, de son honneur et de l'amour incommensurable qu'il porte à une dame qu'il ne connaît pas encore. Toutefois, la forme de la joute est ici importante, car c'est en étant seul face à son adversaire que le chevalier révèle son véritable potentiel malgré l'échec manifeste de sa quête.

Une situation analogue se retrouve en Bourgogne, dans la deuxième moitié du XVe siècle. Si Philippe III n'a pas produit d'œuvre littéraire comme a pu le faire son cousin angevin, il entretient à sa cour, voire gratifie de fonctions prestigieuses, plusieurs écrivains à l'image de Georges Chastellain, Jean de Haynin ou encore Olivier de la Marche. C'est, à nouveau, sur l'un des écrits de celui-ci que nous plaçons ici notre focale. Outre son travail de mémorialiste, la Marche livre à la postérité une œuvre poétique, en octosyllabes, intitulée *Le chevalier délibéré*<sup>338</sup>. Dans cette aventure, le narrateur, que l'on devine être le chevalier en question, tente de s'opposer aux deux composants de la mort chevaleresque, représentés sous la forme de deux chevaliers : Accident et Débile.

Dans un cas comme dans l'autre, l'aspect moral est clairement présent. Là où le *Livre du cuer d'amour épris* dresse le portrait de la quête de l'amour parfait et donne à voir aux chevaliers la voie à suivre pour l'atteindre, le *Chevalier délibéré* exalte le comportement idéal que le chevalier doit avoir face aux périls créés par la mort. Dans les deux cas, la joute est le moyen trouvé par le héros pour sortir des écueils qui parcourent le chemin de la réussite.

« Que fist ayme de mont je soye / Plus riche que dor ne de soye / Au merveilleux pas de la mort / Scavoir faust qui est le plus fort / de toy accident ou debile / Chascun deulx en a tue mille / Les deux chevaliers tres crueux / En la grant forest atropos / Tiennent le pas trop perilleux / Tres horrible tres merveilleux / Sans avoir iour ne nuyt repos / En continuant leur propos / de tant combattre et de ferir / quil feront tout homme mourir »<sup>339</sup>.

---

<sup>336</sup> René d'Anjou, *Le Livre du Cuer d'amour épris*, Paris, BNF, ms. fr. 24399.

<sup>337</sup> *Ibid.*, fol. 19.

<sup>338</sup> Olivier de la Marche, *Le chevalier délibéré*, Paris, BNF, ms. fr.24373.

<sup>339</sup> *Ibid.*, fol. 4v-5r.

Il ne s'agit pas, dans ces deux exemples, de joutes courtoises, c'est à dire à vocation non létale. Effectivement, le but de combat est bel et bien de vaincre définitivement les travers pouvant mener à l'échec de la quête. Le chevalier délibéré raconte :

« Plus vis et plus le temps s'approche / Qui te connuient en champ entrer / Tu sens desja ung fer qui forsche / Maladie sonne la cloche / En lieu de trompette sonner / Qui te semond toy armer/ Et de deffendre ta querelle / Contre la bataille mortelle »<sup>340</sup>.

Puis :

« Et luy dis puis quil fault quil soit / je feray ce que je doy faire / lors je prins mon harnois de guerre / Et comme ung chevalier baillat / Marmay et montay tout errant / mon cheval s'appelloit Vouloir / Et mon harnois je fis tremper / Deaue quon appelle Vouloir »<sup>341</sup>.

Par ces exemples, la joute apparaît comme un moyen « naturel » de régler un conflit, comme la solution « allant de soi », chacun des deux adversaires incarnant et défendant un idéal, positif ou non. C'est un moment où seuls le courage et l'honneur du chevalier lui permettent de vaincre.

L'apparition de ce type de textes au sein des cours d'Anjou et de Bourgogne, à peu près dans les mêmes années, traduit la volonté des deux ducs de se poser si ce n'est en parangons de la chevalerie, du moins comme garants et héritiers des valeurs de la chevalerie. Les tensions latentes entre ces deux cours est visible à travers l'organisation des Pas et la publication de textes respectivement très proches dans leur forme<sup>342</sup>.

Dans sa vocation première, la joute, comme évolution individualiste du tournoi, demeure, dans les formes du moins, un entraînement à la guerre. C'est un moyen, pour les chevaliers, de se préparer à un affrontement véritable, tout en faisant montre, aux yeux du plus grand nombre, de sa valeur et de son courage.

Toutefois, à la fin du Moyen Âge, la joute n'apparaît plus tant comme une préparation à la guerre, au vu des évolutions militaires, que comme un moyen de mise en avant de la valeur

---

<sup>340</sup> *Ibid.*, fol. 5r-5v.

<sup>341</sup> *Ibid.*, fol. 5v.

<sup>342</sup> L'exemple le plus parlant, dans le cadre de cette thèse de doctorat, reste tout de même l'organisation du Pas de Châlons-en-Champagne. Toutefois, voir les études sur les généalogies imaginaires : Pierre Ragon, *Les Généalogies imaginaires. Ancêtres, lignage et communautés idéales (XVIe-XXe siècle)*, Mont-Saint-Aignan, Presses des Universités de Rouen et du Havre, 2007 ; Lia B. Ross, « Mémoires sélectives : les Travaux d'Hercule aux festivités de Bruges en 1468 », *Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes*, Turnout, Brepols, 2012, p. 99-109.

du lignage et de renforcement de la puissance de la maison princière à laquelle appartient le chevalier. Si d'autres formes de pratiques agonales demeurent malgré tout présentes au sein des Pas d'armes, la joute reste prééminente jusqu'à la disparition des divertissements chevaleresques au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Si ce n'est pas surprenant, cela pose toutefois la question du rôle joué par les pratiques chevaleresques au moment de la montée en efficacité des armes d'artillerie, au déclin progressif de celle de la cavalerie traditionnelle<sup>343</sup>. En somme la joute, et les tournois (au sens large) en général, devient à la fin du Moyen Âge une pratique sociale propre à l'élite nobiliaire dont l'aspect performatif se substitue au caractère préparatoire<sup>344</sup>.

Le caractère élitiste de la joute, induit naturellement par le coût de l'équipement notamment, permet à la noblesse, vivant cette période transitoire, de justifier sa place au sommet de la hiérarchie tant politique que militaire. Dans ce but, elle conserve nombre de pratiques nobiliaires à l'instar de l'adoubement, de la lecture de romans de chevalerie ou encore de la tenue de tournois, joutes et Pas d'armes.

Les nobles du début du XVI<sup>e</sup> siècle ne sont guère différents leurs prédécesseurs. Ils nourrissent les mêmes appétits belliqueux, sont pétris de la même culture et vivent soit les mêmes tensions politiques, soit des tensions analogues Héritiers directs des ducs d'Anjou du côté Valois et des ducs de Bourgogne, les Pas d'armes deviennent le miroir des relations entre les cours royales et impériales de la France et du côté Habsbourg, les souverains usent des mêmes armes, ou presque, pour maintenir vivaces les liens les unissant. Qu'il s'agisse du « Roi

---

<sup>343</sup> Voir notamment la collection d'armes à poudre conservée au Musée de l'armée, aux Invalides à Paris.

<sup>344</sup> Voir, à ce propos, les disparitions progressives et rapide des joutes bourgeoises à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, op. cit. Notons toutefois que cette disparition d'une grande partie de ces pratiques ludiques bourgeoises n'est réellement valable que pour les villes et cités dépendantes du royaume de France. Ainsi, la situation est différente dans le Saint-Empire qui voit ses villes accroître leur pouvoir, tant politique qu'économique. Ainsi, les notables Tournois des quatre länder (*Vier-Länder Turnier*) furent-ils réorganisés à la fin du Moyen Âge afin de combler les attentes des plus grandes villes allemandes. Ainsi, ce sont neuf tournois qui sont tenus entre 1479 et 1487 (dans l'ordre : Würzburg, Mainz [Mayence], Heidelberg, Stuttgart, Ingolstadt, Ansbach, Bamberg, Regensburg et Worms). A ce propos, voir : Hans Pöschko, *Turniere in Mittel-und Süddeutschland von 1400 bis 1550. Katalog der Kampfspiele und der Teilnehmer*, Stuttgart, 1987; Werner Paravicini, *Die ritterlich-höfische Kultur des Mittelalters*, Munich, Oldenbourg Verlag, 1994. Les joutes et tournois ne sont pas, comme pour les villes de Flandre au XIV<sup>e</sup> siècle, les seules pratiques martiales organisées dans un cadre agonal. Voir notamment pour le Saint-Empire : Jean-Dominique Delle Luche, *Le Plaisir des bourgeois et la gloire de la ville. Sociétés et concours de tir dans les villes du Saint-Empire (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat sous la direction de Pierre Monet, soutenue à l'Institut Historique Allemand de Paris le 30 novembre 2015.

Chevalier »<sup>345</sup> ou du « Letzte Ritter »<sup>346</sup>, chacun est héritier de traditions chevaleresques, pouvant apparaître comme quelque peu désuètes après la mort des deux grands princes du royaume de France à la fin du XVe siècle, mais ô combien symboliques qu'ils se doivent de transmettre à leurs successeurs, Charles Quint et Henri II étant les ultimes monarques « modernes » à organiser des joutes, tournois ou encore Pas d'armes.

Qu'ils soient français ou impériaux, les Pas de la fin du XVe siècle et ceux du XVIe conservent la forme principale des joutes, malgré l'ajout d'autres éléments comme le combat en champ ouvert, c'est-à-dire sans lices, ou encore le combat à la barrière. On le distingue ainsi au Pas de l'Arc Triomphal, tenu en 1514 par François d'Angoulême, futur roi de France, à l'occasion du mariage du roi Louis XII avec la jeune Marie Tudor :

« Et pour mieulx faire et plus honnestement , il [François d'Angoulême] choisit sept capitaines de France, et lui pour le huictième : et estoit le premier, monsieur de Vendosme , monsieur de La Palice , monsieur de Bonnivet, depuis admiral de France, le grand sénéchal de Normandie, le jeune Advantureux, le grand escuyer de France , et le duc de Suffolk , anglois ; et avecques leurs aydes tinrent le pas à tous venans, tant Anglois que François , feust à cheval ou à pied ; et vous assure que'ils eurent merveilleusement à

---

<sup>345</sup> C'est ainsi qu'est qualifié François Ier par Georges Bordonove dans la biographie du roi qu'il publie en 1987. Voir Georges Bordonove, *François Ier, le roi chevalier*, Paris, Pygmalion, 1987. L'appellation n'est pas nouvelle à la fin du XXe siècle. En 1819, déjà, Gabriel-Henri Gaillard le nomme ainsi : « François Ier, ce roi chevalier, juroit toujours : *foi de gentilhomme* [...] ». Voir Gabriel-Henri Gaillard, *Histoire de François Ier roi de France*, Paris, Librairie Blaise, 1819, t.4, p. 381-382. En 1825, Pierre-Louis Roederer affirme : « Il est également prouvé que Louis XII, le bon, l'excellent Louis XII, mérita d'être appelé *le père du peuple, le roi roturier, roturarium regem*, titres devant lesquels l'appellation de roi *chevalier* est ridicule, celle de roi *chevaleresque* insolente. Il est incontestable enfin qu'à François Ier seul appartient la gloire d'avoir voulu faire renaître et reflorir l'ancienne chevalerie, toutefois en l'embellissant par le mélange des fictions dont étaient remplis les romans publiés de son temps par la voie alors nouvelle de l'imprimerie. », Pierre-Louis Roederer, *Louis XII et François Ier, ou Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de leur règne*, Paris, Bossange, 1825, t. 2, p. 50-51. Albert Robida et Georges Gustave Toudouze, *François Ier, le roi chevalier*, Paris, Boivin, 1909 ; Philippe Erlanger, *La Monarchie française 1515-1715. Du Roi Chevalier au Roi Soleil : François Ier et Henri II. 1515-1559*, Paris, Tallandier, 1971, t. 1. L'appellation de « roi chevalier » a également été reprise pour qualifier les derniers rois du XVe et du début du XVIe siècle : Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II. A ce propos voir en particulier Sylvène Edouard, « Le roi chevalier en France au XVIe siècle. Contribution et vocation du modèle », *Chrétiens et Sociétés* [en ligne], 2013, 2, p. 33-60.

<sup>346</sup> Ceci fait référence à l'exposition « Kaiser Maximilian I. Der Letzte Ritter und das höfische Turnier » ayant eu lieu à Mannheim au Reiss-Engelhorn-Museen du 13 avril 2014 au 9 novembre 2014. Voir le catalogue d'exposition Hans-Jurgen Buderer, Sabine Haag, Matthias Pfaffenbichler et Alfried Wiczorek (dir.), *Kaiser Maximilian I. Der Letzte Ritter und das höfische Turnier*, Begleitbuch Zur Ausstellug Vom 13.04.2014 Bis 09.11.2014 : 61, Hardcover, 2014. Elle demeure l'héritière d'une tradition historiographique remontant au début du XXe siècle : Josef Niessen, *Maximilian I., der Letzte Ritter : mit 18 Illustrationen*, Styria, 1907 ; Richard von Kralik, *Der Letzte Ritter : Bilder a. d. Ing. Kaizer Maximilians I., Bücherei des Österreichischen Volksschriftenvereins*, Tyrolia, 1913. Plus récemment, voir également Werner Paravicini, *Die ritterlich-höfische... op. cit.*, p. 108; de même, le chapitre consacré à Maximilien dans Helmut Neuhold, *Die großen Herrscher Österreichs*, Wiesbaden, Marixverlag, 2012.



souffrir, car ils eurent dessus les bras plus de trois cent hommes d'armes. Et y feurent faictes de fort belles choses, de frapper et bien jouxter [...] »<sup>347</sup>.

On aperçoit dans ce court extrait à la fois le succès du Pas, succès indissociable de l'occasion de sa tenue, et les différents exercices réalisés par les chevaliers, qu'on imagine sans mal être des joutes montées et des combats à pied, sans doute à l'épée ou à la hache, comme c'est de coutume<sup>348</sup>.

Deux ans auparavant, Claude de Salins « bailly de Charollois, et capitaine des archiers du corps de monseigneur l'archiduc d'Autriche [le futur Charles Quint] » tient un Pas devant son château de Vincelles où il propose des exercices similaires :

« L'an mil cinq cent et onze, le dimanche de my-caresme, sixiesme jour du mois de mars, noble seigneur Claude de Salins [...] audit jour porta une emprinse à son col, vingt-quatre heures durant, pour recevoir et combattre tous nobles hommes qui joustre y voulurent, et à ung chascun il donnoit, ou recevoit d'ung chascun d'eulx ung coup de lance à fer esmoulu. Et après onze coups d'espée à une main, et à pied, gardant une barrière assise au milieu de la cour du chasteau de Vincelles, et les armes achevées, tous lesdiz nobles hommes revinrent à ladicte barrière, la lanceau poing, l'espée au costel, et, par l'ordonnance des juges à ce commis, furent mis la moitié avec l'entrepreneur, et l'aulture de l'aulture part. Et d'ung commun accord vinrent les uns contre les aultres, et se donnèrent deux coups de lance, et, après, tant de coup d'espée, jusques a ce que par lesdiz juges furent départis »<sup>349</sup>.

Ici, la joute est clairement minoritaire. L'objet de ce Pas n'est pas autant politique que précédemment et la sphère impériale dans laquelle il a lieu, si elle exalte toujours la puissance guerrière des hommes, ne semble pas ici donner la primeur à l'exploit individuel dans le cadre d'une épreuve, reine jusque là. Si, avec le Pas de la Fontaine des Pleurs, il fait office d'exception, cela s'expliquant éventuellement par le fait que Claude de Salins\* par sa fonction de capitaine des archers de l'archiduc d'Autriche est éloigné quelque peu des pratiques chevaleresques et « cavalières » des grands nobles de l'empire. Toujours est-il que la joute, bien que secondaire, reste présente au coeur des Pas d'armes impériaux du début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Cela se confirme au Pas de Nozeroy, donné par le Prince d'Orange Philibert de Chalon en 1519, et auquel participe le même Claude de Salins :

---

<sup>347</sup> Robert de la Mark, *Histoire des choses mémorables advenues du reign de Louis XII et François Ier*, Paris, Foucault, 1820, p. 269-270.

<sup>348</sup> Voir notamment les combats à la hache et à l'épée ayant eu lieu au Pas de la Fontaine des Pleurs et au Pas de Sandricourt.

<sup>349</sup> *Traicté de la forme et devis comme on faict lez tournois*, éd. Bernard PROST, Paris, Herscher, 1878, p. 224.

« Ledit jour de monseigneur saint Jehan évangéliste, à une heure après midy, six nobles hommes, entrepreneurs, estans en armes, la lance au poing, l'espée au costel, richement accoustrez et tous d'une livrée, se sont présentez par-devant messeigneurs les juges, pour fournir et accomplir leurs armes, selon le contenu esdiz chapitres, eulx ouffrans ainsy le faire ; et, successivement, se sont tirez à la barrière, pour la garder et deffendre à l'encontre de tous venans »<sup>350</sup>.

Puis :

« Le pénultième jour dudit mois de décembre, l'an que dessus, au chasteau de Nozeroy, en une sale basse, s'est treuvée faicte une lice tendue de toile, pour courre à la selle raze. En laquelle sale, ont esté allumées environ cinq douzaines de torches, à heure de huit en nuit ; en laquelle se sont treuvez messeigneurs les juges, en ung chaffault bien tapissé, comme il est de coutume en tel cas »<sup>351</sup>.

On assiste ici à deux formes de joutes bien distinctes : une joute montée mêlant lance et épée, et une joute uniquement de lances mais à selle plate. Apparaissent, ou réapparaissent au XVI<sup>e</sup> siècle une diversité au sein même de la joute, diversité qui s'entrapercevait clairement au Pas du Perron Fée<sup>352</sup>. Le premier cas, tout comme précédemment, induit, nous le verrons par la suite, un affrontement monté à l'épée devant, en toute logique, succéder à un nombre de courses de lances donné. Dans le second temps, les chevaliers sont invités à combattre dans une joute à selle plate. Ce type de joute présente moins de risques pour les chevaliers qui, en cas de chute, ne heurtent pas le dossier / troussequin de la selle et semblent, logiquement, moins tomber sur le côté. Ainsi, les blessures au dos sont moins fréquentes et le risque de garder son pied dans l'un des étriers est réduit<sup>353</sup>.

Au-delà de ces considérations sur la santé des chevaliers, question malgré tout importante au vu des blessures fréquentes<sup>354</sup> qui avaient lieu lors de tels événements, la pratique

---

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>351</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>352</sup> Pour rappel, Philippe de Lalaing prévoit trois types de joutes lors de son Pas : combat à la lance et à l'épée ; joute en harnois de guerre et joute en harnois de joute et selle de guerre.

<sup>353</sup> Cette pratique induit cependant de prévoir des lices plus grandes de moitié afin que les chevaux puissent prendre plus progressivement de l'élan et ainsi éviter que leur cavalier ne tombe avant l'impact. A ce propos, voir Evelyne Van Den Neste, *Op. Cit.*, p. 83.

<sup>354</sup> A n'en pas douter, les Pas d'armes restent des événements violents. Des mesures sont en général prises pour pallier ces situations et des solutions de secours sont prévues : « [...] et n'est pas à oublier le mechef qui avint a celle heure et joute : car mondict seigneur le bastard de Bourgogne eut un grand coup de pié de cheval au-dessus du genouil : dont il fut tresgrièvement blecé, et en tresgrand danger, s'il n'eust esté bien secouru par bons chirurgiens ; et par cest empeschement ne peut fournir son emprise : mais tout blecé qu'il estoit, fit maintenir et garder le pas, à ses despens, de houssures et de toutes autres choses, comme il avoit encommencé ; et ne courut homme pour la garde dudit pas, ne mondict seigneur de Ravastain, ny autre, qu'il ne courust, es couvertes et pareures, à la despense de mondict seigneur le bastard. Qui fut grande et coustable chose, comme chacun peut légèrement voir. Mais à tant se tait le compte de ceste matière : et revient à la fourniture du pas, et comment il fut entresuivy », Olivier de la Marche, *Mémoires, op. cit.*, t.2, p. 364 ; « [...] et tantost apres l'on se tira sur les rangs

de la joute, nous le voyons, peut prendre plusieurs formes malgré les apparences : ce sont en réalité les équipements qui changent et qui sont parfois modulés afin de correspondre aux vœux de l'entrepreneur.

Cela s'aperçoit clairement dans les livres de tournois, ou *Turnierbücher* produits dans le Saint-Empire à la fin du XVe siècle et dans la première moitié du XVIe<sup>355</sup>. Ces ouvrages d'apparence normatifs demeurent de précieux témoins de la variété des armes entreprises dans les compétitions agonales médiévales et modernes, en cela qu'ils transcrivent les faits à travers une iconographie variée et détaillée<sup>356</sup>. On y aperçoit, concernant les joutes à proprement parler, différents types d'armures, de lances, de housses... qui peuvent correspondre à différents types d'exercices ; les chevaliers sont représentés dans des positions variées semblant correspondre au texte présent au dessus de l'image des combattants.

Deux exemples notables montrent une réelle variété des pratiques dans les joutes du XVIe siècle. Dans le premier exemple<sup>357</sup>, les chevaliers ont revêtu un harnois de joute typique du quinzième siècle, c'est-à-dire muni d'un heaume « crapaud » protégeant toute la tête du chevalier et ne laissant que de fins interstices pour les yeux. Les chevaliers sont protégés au niveau du petit garde bras par une targe, et leurs jambes, non protégées par des pièces d'armure, sont placées derrière une plaque métallique faisant office de bouclier, placée sur le plastron du cheval, protégeant ainsi l'homme et l'animal, celui-ci portant des œillères afin de ne pas laisser prise à l'affolement et d'augmenter le risque de blessures.

---

pour veoir clorre le pas, tant de la joute que du tournoy : et combien que monsieur le bastard de Bourgogne, entrepreneur en ceste partie, et garde de l'Arbre-d'or, eust esté blecé (comme dict est dessus) tellement que lors, ne grand temps apres, ne se pouvoit soustenir sur sa jambe [...] », *Ibid.*, p. 378 ; « Item : entend ledit escuyer que s'il advenoit, que Dieu ne vueille, que, en faisant ses armes, il fust blessé, en façon qu'il ne pus parfourner ses armes, ledit escuyer entend que celui qui l'aura blessé parfounira lesdictes armes ; et si ung aultre le blessoit aussy, semblablement, jusqu'à la fin des armes », *Traité de la forme...*, *Op. cit.*, p. 226 ; « et s'il avenoit, que Dieu ne vueille, que d'une course de lance, vous, Salins, feussiez blessé, en façon que ne puissiez parfaire la bataille des espées, je veux que prenez ung de vos compaignons pour icelle parachever », *Ibid.*, p. 230

<sup>355</sup> Voir en particulier le *Turnierbuch Ritterspiele*, Munich, BSB, Cod. icon. 398 et le *Burgkmair Turnierbuch*, Munich, BSB Cod. icon. 403.

<sup>356</sup> « Les manuscrits appartenant à cette typologie relatent en général un événement en particulier, ou une série d'événements relatifs au parcours d'un personnage. Rares sont les témoins de ce genre qui décrivent le geste », Daniel Jacquet, *L'art chevaleresque du combat. Le maniement des armes à travers les livres de combat (XIVe-XVIe siècles)*, Neuchâtel, Alphil, 2012, p. 20.

<sup>357</sup> « Monsieur de Fleckenstein contre Monsieur Hans Truchseß », *Turnierbuch Ritterspiele*, Munich, BSB, Cod. icon. 398, fol. 79.

Sur la seconde image<sup>358</sup>, de nombreux éléments changent. L'exercice n'est plus un *Gestech* mais un *Rennen*<sup>359</sup> c'est-à-dire l'équivalent, ou presque, de la joute à outrance qui a lieu dans le royaume de France. Ainsi, les armes, armures et selles sont-elles similaires à celles utilisées à la guerre. On le voit ici, la lance est munie d'un fer de guerre ou juste émoussé, les chevaliers portent une salade avec une bavière / un gorgerin faisant office de targe et qui recouvre le plastron. Le harnois est complet, les jambes sont protégées par des jambières. Les chevaux, quant à eux, ne sont plus munis d'œillères mais d'un chanfrein complet, protégeant jusqu'aux naseaux.

Ces deux illustrations, en rapport direct avec les Pas d'armes, en ce sens qu'elles en sont contemporaines, témoignent de la réelle diversité qui est présente au sein des divertissements chevaleresques, et plus particulièrement au sein des joutes elles-mêmes. Cette mise en image permet de comprendre et de visualiser les éléments qui caractérisaient les différents types de duels montés et justifie, il nous semble, la prédominance de la joute, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, sur les autres formes d'affrontement nobiliaire.

## 2. L'épée et la hache comme alternative

Au-delà de la pratique de la joute, les chevaliers se livrent fréquemment, lors des festivités nobiliaires, à d'autres exercices martiaux. Réalisés à pied ou montés, ils acceptent une relative diversité de forme, tant au niveau des armes utilisées que des règles appliquées.

Dans le cadre des Pas d'armes, bien que la joute soit prépondérante, les combats pratiqués à l'épée ou à la hache occupent une place non négligeable. Hérités des exercices d'ouverture des tournois traditionnels ou des joutes organisés aux siècles précédents, ils deviennent des éléments de premier plan des Pas d'armes, soulignant à la fois le caractère éclectique de ces divertissements et témoignant de la puissance militaire de la cour organisatrice.

---

<sup>358</sup> L'empereur Maximilien contre Monsieur Anthoni d'Issan, *Turnierbuch Ritterspiele*, Munich, BSB, Cod. icon. 398, fol. 25.

<sup>359</sup> Le nom de *Rennen* est donné au folio 31 du dit *Turnierbuch*.

Traditionnellement, ces exercices d'ouverture étaient composés d'un ou plusieurs *poux de lance*<sup>360</sup>, c'est-à-dire d'un duel de jet de javelot où chaque adversaire lance à tour de rôle son arme sur son opposant, tandis que ce dernier se protège à l'aide d'un bouclier ou une rondelle. S'ensuit, en général, un duel à l'épée d'armes et/ou à la hache d'armes avant de se mesurer à la joute<sup>361</sup>. Au cours des Pas d'armes se retrouve la pratique du jet de lance et du duel à l'épée et à la hache témoignant, comme pour la joute, des qualités martiales et individuelles de chaque chevalier. Ces armes se retrouvent, pour le Moyen Âge, uniquement en Bourgogne. La Grande Principauté à cette particularité de proposer une diversité dans les armes entreprises au cours des festivités curiales. Certains, à l'image de Jacques de Lalaing avec le combat à l'épée, semblent avoir des accointances particulières avec certaines en particulier. C'est l'une des différences qui existe avec l'Anjou où chacun semble préférer le combat à la lance. La tendance s'infléchit à la fin du XVe siècle avec la cohabitation de la lance et d'un autre type d'armes au sein des Pas impériaux et français.

Des trois exercices présentés ci-dessus, le *Poux de lance* est sans doute le plus anecdotique. Cette épreuve, relevant plus du domaine sportif que du domaine martial, si elle est fréquente dans les joutes organisées par les princes, n'est signifiée que lors d'un seul Pas d'armes, celui de la Belle Pèlerine de 1449.

« Fièrement marcherent les deux chevaliers l'un sur l'autre, et getta le seigneur de Haubourdin sa lance le premier : et ledict messire Bernard [bâtard de Béarn] demarcha en costière, si qu'il ne fust assené ; et de celle demarche brandit sa lance, et getta sur son compaignon (qui moult vistement poursuivoit son get, le targon devant luy, par couverture : et avint que celui get que le seigneur de Haubourdin fut atteint sur le bord, en dehors, de sa targe : et glissa le coup, et vint atteindre le costé senestre, un peu au dessus du faux du corps, et perça le harnois, et entra le fer tres-profond en la chair dudict seigneur de Haubourdin : et lors du bras senestre, tost et asseurement, il escoutit [agita] la lance jus, qui tenoit assez fort dedans le harnois »<sup>362</sup>.

Au-delà de la dangerosité de l'exercice qui ne paraît pas en phase avec la tendance globale à la diminution des risques pris par les pratiquants des exercices chevaleresques au XVe

---

<sup>360</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, t. 2, p. 321.

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 321-322; « Le déroulement classique d'une rencontre à pied au XVe siècle comportait normalement l'usage successif des « quatre pointes », c'est-à-dire la lance de jet, l'épée, l'estoc, la hache ou le bec de faucon et la dague. Toutefois, on recourait rarement à la séquence complète, en omettant une ou deux phases. Claude Gaier, *op. cit.*, p. 213

<sup>362</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 466.

siècle<sup>363</sup>, le *poux* paraît clairement basé sur l'aléatoire et ne reflète pas nécessairement une situation fréquemment rencontrée lors des batailles réelles.

Cependant, s'il n'a pas la faveur des chevaliers du royaume de France, au vu de sa rareté et de sa disparition progressive au sein des divertissements chevaleresques, le *Poux* fait toutefois partie de l'entraînement des chevaliers et se retrouve dans les manuels de combat, comme ceux de Hans Talhoffer<sup>364</sup>.

A la fin du Moyen Âge, cependant, la lance semble faire son retour, non comme arme de jet, mais comme « épée d'armes », c'est-à-dire arme d'estoc. Au Pas de Sandricourt, en 1493, elle est utilisée comme à la guerre, autrement dit « au poing à fer moulu »<sup>365</sup>, pendant l'épreuve de la Barrière Périlleuse.

Si la lance est plébiscitée dans sa forme d'arme de charge au détriment de sa forme lancée, les chevaliers ressentent un véritable engouement pour l'épée, aussi bien à pied que monté.

« Et est assavoir que a tous ceulx nobles hommes qui voudront a l'eschevement dudit escu venir, a l'entree des liches leur sera presentee une lance et un espee, et donc de lance ilz se pourront aidier a leur plaisir, jusquez a la rompture d'icelle ou l'avoir perdue, et après de l'espee furnyt, jusques au nombre de XVII cops ou d'aultre. Donc qui premier les aura assis, se sera pourfurnicion de son compaignon »<sup>366</sup>.

Quand une utilisation « montée » en est faite, l'épée constitue un complément à la joute. Il y a, en général, quelques courses de lance avant que les chevaliers ne dégainent l'arme qui constitue le symbole et incarne la puissance de leur fonction. L'épée, comme au cœur des batailles, apparaît comme une arme de « secours », brandie uniquement une fois la lance brisée ou après l'arrêt de la charge de cavalerie. En cela, le couplage joute / épée montée tend à se rapprocher de la pratique belliqueuse initiale et renforce, nous le verrons, l'ancrage de la fiction dans la réalité. Ainsi, il s'avère que les chapitres précisent, le plus souvent, le nombre de courses

---

<sup>363</sup> « Propulsée ou tenue à la main pour donner des coups de la pointe, la lance ou « épée d'armes » était redoutée parce qu'elle était capable de percer les armures. C'est probablement la raison pour laquelle elle fut abandonnée, [...] au moment où les batailles de lices perdaient de plus en plus de leur vigueur d'Antan », Claude Gaier, *op. cit.*, p. 214. Voir notamment *Alte Armatur und Ringkunst*, 1459, Copenhague, Det Kongelige Bibliotek, ms. Thott. 290. 2<sup>o</sup>, fol. 86v.

<sup>364</sup> Maître escrimeur originaire de Souabe, il rédige et illustre plusieurs *Fechtbücher* (livres de combat) entre 1443 et 1467 : le *Talhoffer Fechtbuch*, 1443, Gotha, Forschungsbibliothek Erfurt/Gotha, ms. Chart. A. 558 ; le *Alte Armatur und Ringkunst*, 1459, Copenhague, Det Kongelige Bibliotek, ms. Thott. 290. 2<sup>o</sup> ; le *Talhoffer Fechtbuch*, 1467, Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cod. Icon. 394a.

<sup>365</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, t. 1, p. 148.

<sup>366</sup> Paris, BNF, ms fr. 5739, *op. cit.*, fol. 138r.

de lance à effectuer avant de passer au combat à l'épée. En règle générale, une seule course de lance est prévue, suivie par un nombre variable de coups d'épée<sup>367</sup>.

« Item : et après chacun de nous saisy ses bastons au premier son d'une trompette, nous courrons une seule course de lance, et puis prenderons les espées, et batterons, jusques à l'accomplissement de dix-sept cops d'espées ferus par l'un de nous deux »<sup>368</sup>.

Toutefois, il est des cas, comme au Pas de Nozeroy, où le nombre de coups donnés n'est pas précisé :

« [...] lesdiz gentilhommes se treuveront de bonne heure sur les rangs, armez de toutes pièces ; en harnois de guerre, gardans une barrière, la lance au poing, pour combattre ceulx que venir y voudront, tant à coups de lances, et apres tourner le gros bout, pour en combattre, chascun qui mieulx le pourra. Et après mectront la main à l'espée à une main, pour combattre tant et si longuement que messeigneurs les juges a ce ordonnez voudront »<sup>369</sup>.

L'absence de limitation du nombre de passes permet aux juges, devant théoriquement être au fait des pratiques, d'arrêter un combat en cas de danger pour l'un des participants, ou en cas d'ennui, de même que de laisser le combat se prolonger si les deux antagonistes livrent un véritable spectacle.

De manière générale, les épées sont utilisées de façon courtoise, c'est-à-dire émoussées et sans pointe. C'est, nous semble-t-il, le cas ici, même si cela ne peut être assurément spécifié. Toutefois, il apparaît que l'utilisation des armes aiguisées, dites mouluës ou outrancières, fait l'objet d'une mention soit dans les chapitres, soit dans les relations existantes de l'événement.

« Item, les deux iours apres ensuivans, lesdits dix deffendeurs seront tous prests a sortir de ladite place, au son du cor, pour se trouver au champ de l'Espine, pour combattre un a un, contre tous ceux qui ces deux iours pourront venir ; c'est à sçavoir une course de lance à fer moulu, et treize coups d'espee tranchante sans estoc, & est ledit cheval deffendu [de blesser] comme dessus est dit au second article »<sup>370</sup>.

Le goût pour les armes non plus courtoises mais outrancières semble revenir dans le milieu chevaleresque à la fin du XVe siècle, indifféremment du royaume de France ou du Saint-Empire. Cet engouement pour des armes semblables à celles utilisées en combat réel amène,

---

<sup>367</sup> Au Pas de la Dame Sauvage, il est prévu 1 course de lance et 17 coups d'épée, tandis qu'à Sandricourt, par exemple, c'est bien une course de lance mais treize coups d'épée seulement.

<sup>368</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 62-63.

<sup>369</sup> *Ibid.*, p. 235-236.

<sup>370</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, t. 1, p. 149.

nécessairement, une augmentation substantielle du nombre de blessures, à tel point que certaines relations établissent des listes les répertoriant.

« Cedit jour, ont esté blessez jusques à effusion de sang, de coups d'espée, à sçavoir Claude de Vienne, en la teste, Claude d'Anglure, au bras. Semblablement a esté porté par terre ung homme d'armes des soustenans, nommé Jehan de Chantrans, d'ung coup du gros bout de la lance, par Claude de Bussy, seigneur de Vescles. En oultre, a esté donné ung coup d'espée sur la creste d'ung armet mis jusqu'aujourd. Et aussy ont este rompeues jusques au nombre de dix espées. Le tout achevé, pour ledit jour, comme dessus est dit »<sup>371</sup>.

Si elles ne sont pas graves, ces blessures montrent tout de même la violence de l'exercice. Leur nombre malgré tout conséquent souligne l'engagement des chevaliers dans ce genre d'exercice, de même qu'un certain goût du risque sans contreparties réelles qui semblait s'être amenuisé tout au long du XVe siècle.

Au-delà des versions « tranchantes » et « contondantes », les épées utilisées lors des Pas d'armes sont également déclinées selon qu'elles sont utilisées à une ou a deux mains. Au cours des combats montés, l'épée est nécessairement à une main, à la fois pour des raisons de sécurité et de praticité. Toutefois, lors des combats à pied, l'utilisation d'une arme devant être maniée à deux mains est possible, l'exemple de la lance, ou celui de la hache, développé plus après, le montre. Cela se voit lors du Pas de la Fontaine des Pleurs où a lieu un seul combat à l'épée :

« Cris et ceremonies faictes, ils saillirent de leurs pavillons : et parleray premier de Jaques d'Avanchies, lequel saillit hors de son pavillon, armé de toute arme, la cote-d'armes au dos, et l'espee (que l'on dit estoc d'armes) empoignée : et tenoit la main senestre renversee, et couverte de la rondel de l'estoc [...] et quand Jaques d'Avanchies aprocha, ainsi qu'a six pas de son compaignon, il s'arresta, et s'afferma en sa marche dedans le sablon, le pié senestre devant, et la pointe de l'estoc tournée devers son compaignon »<sup>372</sup>.

La mention est plus explicite dans la relation du Pas de Nozeroy :

« Le vingt-neuviesme jour dudit mois, qu'estoit jour de feste monseigneur saint Thomas, ledit seigneur prince d'Orange, ensemble ses compaignons, armez de toutes pièces, la pertrisaine au poing, à l'aultre, l'espée à deux mains [...] Messeigneurs les iuges les renvoyèrent à la barrière pour la garder et deffendre à l'encontre de tous venans, pour accomplir leursdictes emprises, selon le contenu de leurs chapitres »<sup>373</sup>.

---

<sup>371</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 245.

<sup>372</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 39-40.

<sup>373</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 246.



Puis :

« Pour abrégier, tous les venans combattirent de la pertrisaine et de l'espée à deux mains, en sorte qu'il y eust plusieurs espées rompeues, et plusieurs bassignets et armets enfonceez, garde-bras avalez, bantelets coupez, et plusieurs blessez aux mains, jusques à effusion de sang »<sup>374</sup>.

A l'image des épées « outrancières », les épées à deux mains semblent être utilisées majoritairement dans les Pas tardifs où l'augmentation des risques stimule la pratique des festivités chevaleresques.

Toutefois, si ces armes exaltent la force et les qualités martiales des chevaliers, tant par les risques encourus que par la dextérité nécessaire à leur pratique, elles n'obtiennent pas les mêmes faveurs de la part des chevaliers que la hache d'armes<sup>375</sup>.

« Si furent incontinent livrés, et mis es mains de deux roys-d'armes : c'estasçavoir deux haches semblables ; et deux estocs (que l'on nomme espees d'armes aussi) semblables et pareilles : et furent iceux battons portés et présentés au juge, et puis présentés au chevalier venant de dehors, pour choisir desquels des deux manières de battons il vouloit ses armes accomplir : car en lui estoit le choix, selon le contenu des chapitres. Le chevalier choisit la hache, et prit l'une des deux : et furent les espees reportees, et l'autre hache delivree à ceulx qui servoyent l'entrepreneur »<sup>376</sup>.

Les haches d'armes utilisées dans les divertissements chevaleresques sont des armes pour le moins impressionnantes proches, tant dans leur forme que dans leur utilisation, des hallebardes. Celles-ci diffèrent dans leur forme de celles utilisées par les armées du Saint-Empire, de Russie ou encore de la république de Venise<sup>377</sup>. Celles usitées en temps de guerre sont composées, bien souvent, d'une hampe, d'une longue lame et, accessoirement, d'un marteau et/ou d'une pointe en haut du manche, tandis que celles utilisées lors des festivités courtoises, ont une hampe courte, semblable à celle d'une hache traditionnelle, mais aussi, le

---

<sup>374</sup> *Ibid.*, p. 248.

<sup>375</sup> Si la hache demeure un élément important des divertissements chevaleresques, les études qui lui sont consacrées ne sont guère légion. Ainsi, voir en particulier la très complète étude de Christiane Raynaud, « *A la hache !* ». *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale, XIIIe-XVe siècle*, Paris, Le Léopard d'or, 2002. Plus récemment, voir la thèse en archéologie soutenue par Fabrice Cognot, *L'armement médiéval. Les armes blanches dans les collections bourguignonnes. Xe-XVe siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Paul Benoit, soutenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 29 mars 2013. Enfin, voir *Le jeu de la Hache*, Paris, BNF, ms. fr. 1996.

<sup>376</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 330.

<sup>377</sup> Voir Auguste Demmin, *Gilde des amateurs d'armes et armures anciennes par ordre chronologique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Renouard, 1869, p. 460-461.

plus souvent, une pointe à chaque extrémité du manche, de même qu'un marteau ou une pointe, plus ou moins longue, appelée bec de faucon quand celle-ci est recourbée.

Bien que toujours minoritaire face à la pratique de la lance, l'utilisation de la hache connaît un véritable succès au sein des Pas d'armes. Sa pratique constitue même le cœur d'un Pas d'armes, celui de la Fontaine des Pleurs, tenu entre 1449 et 1450 par Jacques de Lalaing.

« [...] et sur icelle licorne assise, tenant maniere d'embracer les trois targes, conditionnees pour les trois manieres d'armes que l'entrepreneur vouloit fournir par son emprise : dont la premiere fut blanche, pour les armes de la hache ; la seconde violette, pour les armes de l'espee ; et la tierce (qui estoit dessous à maniere de triolet) estoit noire, pour les armes de la lance : et furent lesdictes targes toutes semees de larmes bleues [...] »<sup>378</sup>.

Ce Pas est à part dans l'ensemble de ces divertissements en cela qu'il est le seul à voir les joutes supplantées par les duels à pied, et plus précisément par les combats à la hache. Sur les treize affrontements, neuf sont réalisés à la hache, trois à la lance et un à l'épée.

« Si se tira ledict mareschal devers le juge pour l'avertir du nombre des coups, et puis se tira devers ledict messire Jacques de Lalain, tant pour l'avertir de l'intention de sa partie, comme pour luy demander les haches qu'il devoit livrer pour la bataille fournir et faire. Si luy furent longues et poisantes : et furent les maillets et testes desdictes haches à maniere de becs de faucon, à grande et poisante dague dessus et dessous : et furent ferrees d'une platine de fer plate, à trois teste de clouds gros et courts, en façon de diamants, et assez a la maniere que l'on ferre lances pour jouter en armes de guerre, sans roquet [...] »<sup>379</sup>.

Le maniement de ces armes requérait de la part des chevaliers de véritables qualités de bretteurs et de lutteurs, celles-ci amenant parfois, malgré la longueur de l'arme, les chevaliers à empoigner l'arme de leur adversaire afin de le jeter au sol. C'est sans doute pour cela que Jacques de Lalaing, connu pour sa propension à favoriser les combats à pied malgré ses

---

<sup>378</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 5-6

<sup>379</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

indéniables qualités de joueur<sup>380</sup>, a proposé en premier ces armes à ses concurrents, lui qui est reconnu comme l'un des meilleurs manieurs de hache de son temps<sup>381</sup>.

A l'image de l'épée pouvant se manier à une ou deux mains, être garnie de rondelles ou non, ou encore être courtoise ou outrancière, la hache admet une certaine variété de formes. Qu'il s'agisse de la lame, du marteau ou des dagues, ceux-ci peuvent prendre plusieurs formes.

Cette réelle diversité est visible notamment dans les manuels de combats, en particulier dans celui de Talhoffer : Le folio 110 du *Alte Armatur und Ringkunst* est caractéristique de la multiplicité des combinaisons possibles entrant dans la composition des haches d'armes, bien que ni la lame, ni le maillet simple ne soit représenté. Toutefois, il nous renseigne de façon significative tant sur la forme que pouvaient prendre ces armes, que sur la façon dont s'imbriquent les différents éléments. Clairement, ce document constitue un complément pour les sources textuelles qui, bien souvent, demeurent discrètes sur ce point, à l'exception de la relation du Pas de la Fontaine des Pleurs comme vu plus avant<sup>382</sup>.

Toutefois, le Pas de la Fontaine des Pleurs, s'il est le plus représentatif, n'est pas le seul à inclure la hache dans les armes proposées. Pour la Bourgogne, les Pas de l'Arbre de Charlemagne et de la Belle Pèlerine offrent la possibilité de s'y adonner, de même que le Pas de Nozeroy, organisé à la cour du Saint-Empire. De manière générale, les haches employées sont identiques pour l'assaillant et le défenseur, celui-ci se chargeant communément de fournir les armes, mais laissant son adversaire choisir l'arme en premier. La situation est différente au Pas de la Belle Pèlerine :

« [...] et fut la hache du chevalier à la Pelerine, un bec-de-faucon commun, à bonne et poisante dague dessus et dessous : et celle que fit présenter messire Bernard fut une hache à bec-de-faucon commun ; mais la dague de dessous fut longue et deliée, et de façon telles qu'elle pouvoit legerement entrer es trous de la visiere d'un bacinet, et de sa longueur pouvoit porter grand dommage au visage de son compaignon »<sup>383</sup>.

---

<sup>380</sup> « Ainsi se dissimuloit le temps, et se tenoit le bon duc Philippe et la duchesse en la vile de Brucelles, en grans festiemens de joustes, de tournois, de banquetts, et autre plaisans passetemps : et en cest an 51, environ la Toussaincts, fut une joute crieie et publiee : et à celle joute fit le duc préparer son seul fils et héritier monsieur Charles, comte de Charolois, pour joster pour sa premiere fois, et lequel n'avoit que seize ou dixsept ans d'aage [...] Et pour quecestoit la premiere fois que le noble comte avoit mis la lance en l'arrest [...]courroit sa premiere lance contre messire Jaques de Lalain : et disoyent tous que contre meilleur chevalier ne pourroit faire sa premiere epreuve, et que ce seroit heur en armes, a si haut personnage, d'atteindre et d'estre atteint, pour le premier, de chevalier renommé », *Ibid.*, p. 59-60.

<sup>381</sup> Claude Gaier, *op. cit.*, p. 214.

<sup>382</sup> Voir Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 9-10.

<sup>383</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 465.

Si la solution fut vite trouvée par l'entrepreneur, celui-ci faisant enlever la visière de son heaume une fois qu'il eut connaissance de « la subtilité de ladite hache », et afin « qu'il ne donneroit pas a son compaignon tant de peine que de perser la visière de son bacinet »<sup>384</sup> l'uniformisation des armes, au-delà de permettre à chacun de combattre dans les mêmes conditions et avec les mêmes chances, permet de limiter les risques de blessures. En effet, malgré une utilisation impressionnante de ces armes, le danger vient tout particulièrement des dagues, et non de la lame ou du marteau, comme vu au dessus<sup>385</sup>.

Nous le voyons, les armes utilisées au cours des affrontements à pied laissent peu de place à « l'amateurisme », et les chevaliers apparaissent comme de véritables « professionnels » des armes, image qui est préservée grâce aux divertissements chevaleresques. Toutefois, s'ils savent manier ces armes nécessitant un entraînement sans doute long et fastidieux, mettant plus ou moins leur vie en péril pour la beauté du spectacle, les nobles de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne demeurent des *milites*, des hommes de guerre. Comme nous pouvons nous en douter, les divertissements comme les Pas n'ont pas vocation à représenter fidèlement ce qui se passe en temps de guerre. Ainsi, d'autres exercices d'armes, peut-être plus proches de la réalité, sont régulièrement proposés par les chevaliers organisateurs.

### 3. D'autres pratiques ludiques.

Nous avons parlé plus haut d'une diversité à la fois des armes utilisées et des formes de combats entrepris par l'organisateur. Si les joutes et les combats à pied constituent le cœur des fêtes d'armes, il est des Pas d'armes où les chevaliers pratiquent d'autres formes d'affrontements visant à la fois faire montre des qualités individuelles et collectives, que le combattant soit armé ou non.

Dans de rares cas, les chevaliers s'adonnent à ce que l'on pourrait appeler un « poux de hache d'armes », c'est-à-dire, à l'image du *poux de lance*, un jet de « hache »<sup>386</sup> sur leurs adversaires. Dans le cadre des Pas, cette situation ne se rencontre qu'à celui organisé à Nozeroy par le prince d'Orange.

---

<sup>384</sup> *Ibid.*

<sup>385</sup> Voir également Claude Gaier, *Op. cit.*, p. 215.

<sup>386</sup> Ici l'emploi du terme « hache » est à relativiser, comme nous le verrons plus après.

« Outre plus, lesdiz gentilzhomme font à sçavoir que le jour monseigneur saint Jehan évangeliste, ilz se trouveront de bonne heure sur les rangs, gardans ladite barriere à l'encontre de tous ceulx que venir y voudront, pour donner et ruer un jet de pertrisaine, et après mectrons la main à l'espée à deux mains, pour en combattre tant et si longuement que par messeigneurs les juges sera ordonné »<sup>387</sup>.

Le cas du « jet de pertrisaine » pose ici problème. Selon certaines études, la pertrisaine, ou pertuisane, serait une arme d'hast, comme la hache d'arme, à lame « plus large et plus longue que la hallebarde »<sup>388</sup>, tandis qu'il s'agit, pour d'autres, d'une « sorte de javelot »<sup>389</sup>. En réalité, les deux définitions semblent correctes au regard de ce qu'est une pertuisane, en usant de l'orthographe actuelle. Il s'agit, en réalité, d'une grande lance<sup>390</sup>, semblable à une hallebarde, dont le fer reprend la forme de la dague des haches d'armes, de même que la largeur de celle-ci<sup>391</sup>.

Bien que sans doute impressionnant à voir, le jet de pertuisane, si elle était réellement lancée, ne semble pas avoir conquis les organisateurs, et la large diffusion de l'arme en elle-même à la fin du XVe siècle et tout au long du XVIe qui peut expliquer sa présence au sein de ce Pas.

Finalement, la pratique du lancer, tant de la pertuisane que de la lance, demeure infinitésimale au regard des autres armes utilisées dans les Pas d'armes. Toutefois les lancers sont symptomatiques d'une volonté globale de la noblesse de diversifier la pratique du tournoi,

---

<sup>387</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 236.

<sup>388</sup> Cette définition nous est donnée par le dictionnaire du Moyen Français, édité numériquement par l'Atilf. Pour la référence exacte, voir <http://www.atilf.fr/dmf/> (article revu en 2015, consulté le 26/01/2017). Le dictionnaire Godefroy va également dans ce sens : « arme d'hast du genre hallebarde, mais à la lame plus longue et plus large », Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de la langue française et de tous ses dialectes de IXe au XVe siècle*, Paris, 1902, vol. 10, p. 286 ; enfin, le TLFi (Trésors de la Langue Française informatisés, également édité par l'Atilf) précise : « Arme d'infanterie proche de la hallebarde, en usage du XVe au XVIIe S. et, de nos jours, arme d'apparat, comportant une longue hampe terminée par un fer triangulaire muni à sa base de deux crocs symétriques », définition disponible ici : <http://www.cnrtl.fr/definition/pertuisane>.

<sup>389</sup> C'est notamment le cas dans la transcription de la relation du Pas de Nozeroy réalisée par le CEGFC (Centre d'Entraide généalogique de Franche-Comté) qui, pour le passage cité plus avant précise : « « Outre plus, les dits gentilshommes font à scavoir que le jour monsieur saint Jean Evangeliste, ils se trouveront de bonne heure sur les rangs, gardans ladite barriere à l'encontre de tous ceulx que venir y voudront ; pour donner et ruer un jet de pertrisaine (**espèce de javelot**), et après mettront la main à l'épée à deux mains, pour en combattre tant et si longuement que par messeigneurs les juges aura ordonné. ». Voir le document disponible en pdf à l'adresse : [http://www.cegfc.net/www/sections/fiches-communes/jura/39391/nozeroy\\_historique.pdf](http://www.cegfc.net/www/sections/fiches-communes/jura/39391/nozeroy_historique.pdf)

<sup>390</sup> En effet, dans sa thèse, Fabrice Cognot place la pertrisaine dans la catégorie des lances : « Dans ses avatars les plus récents que sont les épieux, pertuisanes et autres armes d'hast à fer symétrique, le discours est relativement succinct dans la littérature spécialisée, tant il est vrai que les auteurs préfèrent développer leurs travaux sur la hallebarde, l'épée ou la guisarme », *op. cit.*, p. 334.

<sup>391</sup> « Mais en fin de XVe siècle l'absence d'ailettes est compensée par l'apparition, à la base de celle-ci, de deux projections pointues remplissant peu ou prou les mêmes fonctions martiales et vulnérantes que les ailettes des épieux sus-mentionnés, qui peuvent parfois s'élargir remarquablement alors que la lame s'affine – auquel cas l'arme est alors appelée « brandestoc » », *Ibid.*, p. 369.

même si cela passe par l'intégration de pratiques coutumières des fêtes de chevalerie. Il y a également une volonté, peut-être inconsciente, de sortir épisodiquement des modèles chevaleresques imposés par les romans, et revenir à des situations pouvant être rencontrées dans le cadre des batailles.

Dans cette optique apparaît un type d'affrontement inattendu mais dont la présence est toute logique : la lutte<sup>392</sup>. A l'image du *Poux de lance* ou de l'utilisation de la pertrisaine, la pratique de la lutte demeure exceptionnelle dans le cadre des Pas d'armes. Nous la retrouvons notamment au Pas de Nozeroy :

« Le troisieme jour, qu'est le jour des saintz Innocens, lesdiz gentilzhommes, pour l'honneur et révérence desdicts saintz, cesserons leurs armes pour ce jour »<sup>393</sup>.

Puis :

« Ce mesme jour, en la maison didit seigneur prince [d'Orange], y eut un gentilhomme breton qui fit à sçavoir à tous, que, à heure de deux après-midy, il se treuveroit sur les rangs, pour prester le collet à la lutte d'ung chascun, trois prises ; et celui qui mieulx feroit, auroit, pour son prix, un pourpoint de satin, que luy seroit délivré par messeigneurs les juges. Laquelle lutte fut faicte par-devant ledit seigneur prince, les dames nobles et tous les aultres que venir y voulurent. Ledit breton en abbatit six, l'ung après l'aultre ; et le septiesme, nommé parigny, qui est de ce Conté de Bourgongne, eut trois prises de luttés avec ledit breton, et l'abbatit trois fois dessoubz luy. Pour laquelle cause, messeigneurs les juges luy délivrèrent le prix pourpoint de satin »<sup>394</sup>.

---

<sup>392</sup> Dans l'historiographie française et francophone, les études sur la lutte médiévale ne sont guère légion, et les mentions s'y rapportant sont intégrées à certaines études plus larges sur le sport et les divertissements médiévaux. Voir en particulier Bernard Merdrignac, *Le sport au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2002, p. 114. On retrouve quelques références dans des études sur les manuels de combat. A ce propos, voir la récente étude de Sergio Boffa, *Les manuels de combat (Fechtbücher et Ringbücher)*, Turnhout, Brepols, 2014. A contrario, les travaux anglophones et germanophones sur les combats ou les livres de combat médiévaux tendent à étudier la lutte plus systématiquement. Parmi les études anglophones les plus récentes, voir notamment : Hans Fahoffer, *Medieval Combat. A Fifteenth-Century Manual of Sword-fighting and Close-Quarter Combat*, Barnsley, Frontline Books, 2014; Jessica Finley, *Medieval Wrestling. Modern Practice of a Fifteenth-Century Art*, Wheaton, FreeLance Academy Press, 2014; Daniel Jacquet, Karin Verelst et Thomothy Dawson (dir.), *Late Medieval and Early Modern Fight Books. Transmission and Tradition of Martial Arts in Europe (14<sup>th</sup>-17<sup>th</sup> Centuries)*, Leiden, Brill, 2016; Sally Wilkins, *Sports and Games of Medieval Cultures*, Westport, Greenwood Publishing Group, 2002. En langue allemande, voir August Nitschke, *Bewegungen in Mittelalter und Renaissance. Kämpfe, Spiele, Tänze, Zeremoniell und Umgangsformen*, Schwann, 1987; Matthias Teichert, *Sport und spiel bei den germanen. Nordeuropa von der römischen Kaiserzeit bis zum Mittelalter*, Berlin, de Gruyter, 2014.

<sup>393</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 236. Il est ici précisé que les chevaliers cesserons les armes le jour des Saints innocents. Toutefois, il n'est en aucun cas prévu de faire cesser le Pas pour ce jour, si bien qu'un seigneur breton, dont le nom demeure inconnu, en profite pour défier les chevaliers présents, à main nue, afin de ne pas contrevenir aux règles établies par l'entrepreneur.

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 245-246.

« Sport » des plus populaires tout au long du Moyen Âge, la lutte telle qu'elle est pratiquée en Europe occidentale est héritée à la fois des traditions antiques gréco-romaine et des traditions celtiques. La lutte telle qu'elle est pratiquée en Occident semble, de manière globale, ne pas se contenter uniquement de la pratique au sol et désarmée mais admet l'utilisation de chevaux et d'armes blanches comme les poignards ou les épées<sup>395</sup> comme le laissent penser certaines illustrations du traité d'armes de Talhoffer.

Si la relation du Pas de Nozeroy ne donne pas l'ensemble des règles mises en place pour la lutte, nous pouvons estimer que l'entrepreneur applique les règles traditionnelles de la lutte gréco-romaine<sup>396</sup>.

Dans la variante gréco-romaine, la victoire est obtenue après avoir plaqué au sol son adversaire « trois fois dessoubz luy » comme le précise la relation du Pas. Le combat se déroule sans armure, en tenue « souple » afin de faciliter à la fois les mouvements et les prises.

De manière générale, la lutte semble se retrouver dans la majorité des types de combats plus qu'être un type de combat en particulier. Qu'il s'agisse du combat à la hache d'armes ou à l'épée, le but demeure soit de porter un nombre de coups donné, soit de jeter son adversaire au sol :

« [...] et par deux ou trois fois ledict messire Jaques, en demarchant sous costiere, luy donna de grands coups du maillet de la hache ; mais rien ne l'empira : et quand ledict messire Jaques vit que de coups de hache il ne le pouvoit ebranler, il entra dedans sa hache par une entree de la queue de revers : et d'icelle entree il prit, de la main dextre, le chevalier par le plumas, et tira de toute sa force, en faisant une grande demarche : et de ce tour porta le chevalier par terre, le visage contre le sablon ; et de ce fait, se tira ledict messire Jaques devant le juge : et le chevalier fut par les gardes et escoutes relevé, et amené devant le juge : lequel dit au chevalier qu'il estoit bien content de luy [...] »<sup>397</sup>.

---

<sup>395</sup> « Les circonstances du combat prises en considération sont très variées : lutte avec ou sans armure, contre un adversaire armé ou désarmé, contre un ou plusieurs ennemis et lorsque l'on est à pied ou à cheval », Sergio Boffa, *Les manuels de combat... op. cit.*, p. 29. Voir en particulier : *Alte Armatur und Ringkunst*, 1459, Copenhague, Det Kongelige Bibliotek, ms. Thott. 290. 2°, fol. 127v

<sup>396</sup> « The match itself was self-directing: participants sat in a circle around a sandy pit or pile of sawdust. The challenger circled the group until one or another of the participants spoke, accepting the challenge (if no one did, the unchallenged victor claimed the prize). In the Celtic style prevalent in northern Europe wrestlers stood, leaning into each other shoulder against shoulder, gripping each other across the back, and were allowed to use their legs to attempt to hook the other's legs out from under him. In southern Europe, Greco-Roman Wrestling remained the standard. Wrestlers grasped each other by arms or around the body and tried to force the opponent down so that his shoulders touched the ground. A wrestler won the match by throwing his opponent three times », Sally Wilkins, *Sports and Games... op. cit.*, p. 149. Voir également *Alte Armatur und Ringkunst*, 1459, Copenhague, Det Kongelige Bibliotek, ms. Thott. 290. 2°, fol. 50.

<sup>397</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 17.

La lutte, somme toute, est régulièrement présente au sein des Pas d'armes. Bien qu'elle n'apparaisse que de manière secondaire, détournée, en complément des exercices plus traditionnels ; sa pratique et sa présence révèle l'importance qu'elle pouvait avoir si ce n'est au quotidien, du moins en temps de guerre. Sergio Boffa précise : « Il s'agit cependant d'un apprentissage nécessaire car, que ce soit sur le champ de bataille ou en champ clos, personne n'est à l'abri d'un désarmement »<sup>398</sup>. Si elle est pratiquée par les chevaliers et les écuyers qui, dans leurs fonctions militaires, se doivent de savoir se battre sans armes, il s'avère que cette pratique touche également les souverains.

Bien évidemment, il ne s'agit ni de Charles VII, ni de René d'Anjou ou encore de Philippe le Bon ici. Il faut attendre le début du XVI<sup>e</sup> siècle et l'avènement de François I<sup>er</sup> pour voir un roi de France s'opposer à l'un de ses homologues à la lutte. Ce combat a lieu dans le cadre du Camp du drap d'or, où le souverain français et Henri VIII organisent une rencontre diplomatique<sup>399</sup>.

« Le mercredi ensuivant 13<sup>e</sup> jour dudit mois lesdits Roys se trouverent audit camp & aussi plusieurs Dames, & y eut force de danses, luttés & aultres esbatemens, & ne purent joster ledit jour pour le grand vent qu'il faisoit »<sup>400</sup>.

---

<sup>398</sup> Sergio Boffa, *Les manuels de combat... op. cit.*, p. 29.

<sup>399</sup> Une référence est faite à un Pas organisé à l'occasion du Camp du drap d'or par Aurélie Massie, dans son article « Les artisans du Camp du Drap d'Or (1520) : culture matérielle et représentation du pouvoir ». *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382* [en ligne], 2013, p. 66. Bien que de nombreux travaux sur les Pas n'en font pas mention, à l'image de celui de Torsten Hiltmann, « Un état de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? ... » *op. cit.*, les comptes de la domesticité de Henri VIII y font référence : « *Première Emprinse*. Those who wish to run in the lists must touch the black and grey shield, and deliver their shield of arms to the herald, who shall write down their names, and how many courses they desire to run, and whether with great lances or middle sized. *Seconde Emprinse*. Those who desire to enter for the courses in the field must touch the second shield. *Troisième Emprinse*. Those who wish to fight at the barrier must touch the third. *Quatrième Emprinse*. Those who desire more than one combat must enter their names in each tablet accordingly. If the judges decide that the challenger is worsted in any combat, he must give a gold token to the lady in whose service the comer fights, and *vice versa*. Each gentleman shall fight in the order in which his name has been entered. Any one disarmed so that he cannot complete his courses must be content with what he has done for that day. If any of the challengers are ill or absent by order of their princes, the remainder shall choose a substitute. If the horse of a comer bolts from the lists, and yet runs the course, it shall be counted as a course. Also, if it happen that the horse bolts, it is but fair that the comer shall have a fresh start. If a challenger strikes or kills the horse of his opponent he shall not run again that day, without the ladies' leave. Any who have been once answered what they demanded, shall not make a second demand. Whoever strikes against the saddle of his opponent shall be disallowed two broken lances. All Sundays and feasts of the French and English churches shall be observed, by abstinence from running », John S. Brewer, *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII, preserved in the Public Record Office, the British Museum, and elsewhere in England, arranged and cataloged by J. S. Brewer*, vol III (i) and III (ii), Londres, Longman and Green, 1864, vol. III, 1, n° 870, p. 307-308.

<sup>400</sup> Bernard de Montfaucon, *Les monumens de la monarchie française*, Paris, Gandouin et Giffart, 1732, t. 4, p. 175. Il est précisé, dans la table des matières « [François I<sup>er</sup>] lutte avec Henri VIII & le jette à terre avec un tour de Bretagne » en se référant à la page 200.



Si le combat à mains nues lors du Camp du drap d'or ne semble pas tourner à la faveur du roi d'Angleterre, au moins celui-ci est caractéristique des pratiques martiales faisant partie des traditions nobiliaires qui semblent ressurgir dans les hautes sphères politiques à la fin du Moyen Âge.

C'est également les cas d'autres exercices comme le combat à la barrière, l'assaut simulé d'une forteresse ou encore le behourd<sup>401</sup>. Il s'agit d'un exercice d'armes qui apparaît au cœur des Pas d'armes, tout comme la lutte, à la toute fin du Moyen Âge. Il consiste en un combat de deux groupes de chevaliers qui s'affrontent de part et d'autre d'une barrière, semblable à celle qui sépare les joueurs au sein des lices, ou d'une palissade.

« Et ce dit iour 16. de Septembre, fut commencé la premiere entreprise à combattre à la Barriere perilleuse à l'heure de dix heure au matin, & sortirent du Chasteau de Sandricourt pour venir à ladite Barriere perilleuse lesdits dix Chevaliers renans, contre tous ceux cy apres declarez, armez, la lance au poing, l'espée au costé, tous ensemble en rang, accompagné de grande quantité de Dames, trompettes, tambours de Suisses qui incessamment ne cessoient de sonner iusques à ce qu'ils fussent à ladite Barriere pour combattre, là où ils reçurent à grands poulx de lances, & coups d'espées le Seigneur de Chastillon conducteur de la bande, & se combatirent tant & si longuement que les Dames & Iuges dirent hola, & à grand peine les peurent-ils faire départir ; & s'y employèrent plusieurs Gentil-hommes, lesquels y firent moult grandement eur devoir [...] »<sup>402</sup>.

Cet exemple tiré de la relation du Pas de Sandricourt peut être complété avec un passage de celle relative au Pas de Nozeroy organisé un quart de siècle plus tard :

« Pour ouvrir le pas, se sont présentez deux des entrepreneurs, à sçavoir ledit seigneur d'Oranges, et Jehan de Vernoy, ayant la pertrisaine au poing, et, à l'aultre, l'espée à deux mains. De l'aultre costel de la barrière se sont présenté deux des assaillants, à sçavoir le seigneur de Montferrant et messire Louis de Sugny, ayans semblablement la pertrisaine au poing et l'espée à deux mains, comme dit est. Et au premier son de trompette, en marchant l'ung contre l'aultre, se sont rue chascun ung coup de pertrisaine, et, après, ont combattu à l'espée à deux mains, tant qu'ils a pleu à messeigneurs les juges »<sup>403</sup>.

Ces deux extraits mettent en exergue une particularité du combat à la barrière, à savoir une certaine modularité quant au nombre de participants. Si le nombre global de participants aux Pas est variable, il est peu coutumier, hormis dans le cadre du combat de mêlée, de voir un exercice admettre une telle flexibilité.

---

<sup>401</sup> Voir en particulier *Le Pas de Sandricourt*, Paris, BNF, ms. fr. 3958, fol. 8r.

<sup>402</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre...*, op. cit., t. 1, p. 155.

<sup>403</sup> *Traité de la forme et devis...* op. cit., p. 246-247.

Le caractère original de cet exercice semble avoir reçu un bon accueil dans les cours princières à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Différents textes du XVII<sup>e</sup> siècle font mention de l'organisation de combats à la barrière dans différentes cours d'occident. L'un des exemples les plus parlants est rédigé par Henry Humbert sous le titre *Combat à la barriere fait en cour de Lorraine le 14 Febvrier, 1627*, rédigé et imprimé la même année<sup>404</sup>. Là, les illustrations de Jacques Callot montrent que ces événements regroupent un ensemble de divertissements et de spectacles en phase avec les goûts de l'époque, n'ayant cependant plus de rapports, ou presque, avec les traditions chevaleresques. Ce cas se vérifie chez Vulson de la Colombière qui, dans son *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, consacre deux chapitres aux combats à la barrière<sup>405</sup>. Le chapitre XXXI, en particulier, intitulé « Combat à la Barriere fait à Ferrare, au Carnaval de l'année 1638. où l'on combatit à la pique, à la hache d'armes, & au poignard » est révélateur d'une autre caractéristique de la pratique du combat à la barrière, à savoir le relatif eclectisme dans le choix des armes utilisées.

Le combat à la barrière prouve un véritable renouvellement, pour partie, et une réactualisation, pour l'autre, des pratiques et des traditions chevaleresques à la fin du Moyen Âge ; tout ceci permettant aux fêtes nobiliaires d'acquérir une nouvelle dimension qui mènera, à terme, aux grandes fêtes curiales des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

A l'inverse de la joute, le combat à la barrière donne aux chevaliers y participant l'occasion de combattre dans une situation analogue aux combats qui se déroulent sur les champs de bataille, il n'est pas le seul exercice de ce genre. L'un de ses homologues est l'assaut de bastillon. Bien qu'il ne soit guère répandu dans les fêtes d'armes, nous en trouvons une mention au cours d'un Pas, celui de Nozeroy, en 1519.

« Le premier jour de janvier, l'an que dessus mille cinq cent dix-neuf, a esté treuvé au vaulx de Mièges, près de Nozeroy, au conté de Bourgongne, ung bastillion de guerre à quatre tours, devant, à pont levy, derrière, une poterne, pour faire saillie; et, à l'entour dudit bastillion avoit un fossel assez profond. Lequel bastillion estoit foumy de artillerie, tant grosse que menue »<sup>406</sup>.

Puis

---

<sup>404</sup> Henry Humbert, *Combat à la barriere fait en cour de Lorraine le 14 Febvrier, 1627*, Nancy, 1627.

<sup>405</sup> Chapitre XXXI : Combat à la Barriere fait à Ferrare, au Carnaval de l'année 1638. où l'on combatit à la pique, à la hache d'armes, & au poignard ; et chapitre XXXII : De plusieurs autres Tournois, Ioustes & combats à la Barriere, qui ont esté faits en divers endroits de l'Europe, & particulièrement en Italie, avec le nom des Authours qui les ont décrits, & diverses autres choses remarquables arrivées en France.

<sup>406</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 254 ;

« Ledit jour, le seigneur prince d'Oranges, accompagné de ses compagnons, entrepreneurs, et de cinquante nobles hommes avec luy, bien armez d'alcrests, la dague au costel, et la pique au poing, se sont mis dans ledit bastillion.

Et tost après, le seigneur de Montferrand, accompagné de mille hommes armez et embastonnez, comme dit est, et menant avec eulx grosse artillerie, lesquelz vinrent assiéger ledit bastillion. A la première venue, sortirent hors dudit bastillion environ vint-cinq albanois, à cheval, qui altèrent pour amener une proye de moutons dedans leditbastillion. Le seigneur de Montferrand estant adverty de ladicte saillie, envoya plusieurs aultres albanois, lesquelz rescovyrent lesdiz moutons. Et furent contrainctz lesdiz dudit bastittion rentrer dedans qui ne fut pas sans rompre plusieurs lances à l'encontre l'ung de l'autre, à la mode des albanois »<sup>407</sup>.

Si le nombre de participants semble, du côté du seigneur de Montferrand, fort exagéré, au moins cela nous montre-t-il l'objectif de cet exercice : simuler la prise d'un bâtiment défendu par une garnison réduite, compensant son infériorité numérique par une position défensive avantageuse. Les règles ne sont pas fixées et ce sont celles régissant « l'art de la guerre » qui sont ici de mise.

Ainsi, si juges d'armes il y a, ils n'ont pas d'influence sur le déroulé de l'assaut, et celui-ci prend fin lorsqu'un des deux camps reconnaît sa défaite après la bataille finale :

« Finalement, les deux batailles se assemblerent et donnèrent dedans l'une l'autre, et combattirent tant et si longuement, que ledit de Montferrand et ses gens furent contrainctz de eulx mectre en fuite. Et pour ce que il estoit près de nuit, lesdiz du bastillion se retirèrent au chasteau de Noseroy ; auquel lieu ilz furent des dames joyusement receuz pour ce qu'ilz avoient gagné la bataille »<sup>408</sup>.

Finalement, la réconciliation entre les deux camps se déroule autour d'un banquet, donné en l'honneur des vainqueurs. Mais l'objectif d'une telle pratique, au-delà de reproduire une situation militaire plausible, met en lumière le prestige de chacun des participants. D'un côté, l'assaillant montre sa capacité à mener un siège jusqu'à son terme, de même que celle de réunir un nombre important de combattants qui mènent les assauts malgré les risques réels de blessures. Du côté du défenseur, c'est son aptitude pour la chose martiale qui est mise en exergue, sa capacité à tenir une place forte avec une poignée d'hommes contre une vague conséquente d'ennemis. De plus, son influence et son importance sont louées à partir du

---

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 254-255.

<sup>408</sup> *Ibid.*, p. 258.

moment où un autre seigneur arrive à son secours, celui-ci étant montré comme un homme honnête, tenant sa parole.

Enfin, un dernier exercice mérite qu'on s'y attarde plus longuement, malgré sa relative rareté au sein des Pas d'armes. Il s'agit, en quelque sorte, du premier exercice chevaleresque ayant vu le jour en Occident, à savoir le combat de mêlée, également appelé behourd ou, plus fréquemment, tournoi.

Apparu au XI<sup>e</sup> siècle sous la houlette présumée de Geoffroi de Preuilley<sup>409</sup>, les tournois ont connu un véritable succès à partir du XII<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'à l'apparition des joutes au cœur des villes et leur développement dans le milieu bourgeois à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, comme le rappelle Boris Bove, leur déclin n'est pas uniquement dû au succès des duels montés dans les hautes sphères municipales qui tendent, progressivement, à imiter les modes de vie nobiliaires :

« Toutefois, les tournois-mêlées tendent à disparaître à partir de cette époque [le XIV<sup>e</sup> siècle]. Leur déclin est peut-être dû à l'hostilité des autorités royale et pontificale au XIII<sup>e</sup> siècle, l'une craignant les effets potentiellement subversifs de ces rassemblements de chevaliers en armes, l'autre la nocivité de ces jeux qui détournent les chevaliers de la croisade. Il semble non moins probable que l'évolution des formes de ce sport vers le spectacle, ainsi que la fortune des joutes au XIV<sup>e</sup> siècle, sont une des conséquences du développement de la civilisation urbaine »<sup>410</sup>.

En effet, le tournoi, entendu comme combat de mêlée, a été la cible de nombreux, mais vains, interdits royaux et pontificaux au cours de son existence<sup>411</sup>. Loin d'être inoffensif, malgré l'adoption rapide des armes courtoises, le tournoi regroupe un grand nombre de participants, dont le nombre demeure difficile à estimer tant cela variait d'une fois à l'autre. Toujours est-il que s'il apparaît comme rare au cœur des Pas d'armes, le tournoi demeure un exercice

---

<sup>409</sup> « Anno Henrici imperatoris VII<sup>o</sup> et Philippi regis III<sup>o</sup>, fuit proditio apud Andegavos, ubi Gaufridus de Pruliaco et alii barones occisi sunt. Hic Gaufridus de Pruliaco torneamenta invenit », *Recueil de Chroniques de Touraine*, éd. André Salmon, Tours, Ladevèze, 1854, p. 125 ; « MLXII. Gaufridus de Pruliaco qui torneamenta invenit, apud Andegavis occiditur », *Ibid.*, p. 189.

<sup>410</sup> Boris Bove, « Les joutes bourgeoises à Paris, entre rêve et réalité (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », Nicole Gonthier (dir.), « Le tournoi au Moyen Âge », actes du Colloque des 25 et 26 janvier 2002, *Cahiers du centre d'histoire médiévale*, 2, 2003, p. 135.

<sup>411</sup> Nous noterons notamment les interdictions promulguées dès 1131 par le pape Innocent II, celle promulguée par le 20<sup>e</sup> canon du troisième concile du Latran en 1179, celle 1199 par Innocent III puis celles du Concile de Lyon (1245) et de 1260 émise par Louis IX et enfin celle de 1316. Voir en particulier Jacques le Goff, *Héros et merveilles du Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 2008.

particulièrement attrayant pour les nobles de la fin du Moyen Âge et qui exacerbe leur volonté de brutalité acquise par les temps de paix<sup>412</sup>.

Bien évidemment, les hommes ne sont pas les seuls à subir cette violence de plein fouet. Leurs montures, bien que ces mentions soient rares, ne sont pas exemptes de blessures, dues aux chocs et aux coups portés par les adversaires. Olivier de la Marche rapporte, pour le Pas de l'Arbre d'or :

« [...] incontinent que la trompette eut sonné, couchèrent leurs lances de part et d'autre : et a celle rencontre eut mainte atteinte de lances et maintes rompues, et plusieurs chevaux portés par terre ; et de tels y eut affolés [estropiés] et blecés pour à toujours »<sup>413</sup>.

Les risques, nous le voyons, sont importants, tant pour l'homme que pour l'animal, ce dernier revêtant une grande importance dans la société médiévale. Pourtant, d'après la Marche toujours, les chevaliers continuent le combat à pied en tirant l'épée. L'auteur ne dit pas si, comme en temps de guerre, les blessés, hommes et chevaux, sont laissés là pendant que les combats font rage. Toujours est-il que ceux qui sont impliqués dans ces luttes semblent entrer dans une « transe » guerrière les forçant à combattre malgré la volonté des juges d'armes souhaitant mettre fin à l'exercice :

« [...] lequel tournoy fut feru et batu si longuement et par telle vigeur, qu'on ne les pouvoit departir : et convint que mondict seigneur de Bourgogne (qui iceluy jour avoit tournoyé et jousté, et qui a la vérité s'estoit grandement porté à toutes les deux fois) se desarmast de la teste, pour estre congnu : et vint l'espee au poing, pour departir la meslée qui recommençoit puis de l'un bouts, puis de l'autre ; et à les departir n'epargna ne cousin, n'Anglois, ne Bourgongnon, qu'il ne les fist par maistrise departir : et ledict tournoy rompu [...] »<sup>414</sup>.

L'enthousiasme et l'implication des chevaliers dans cet exercice est tel que le duc de Bourgogne, Charles, est obligé d'intervenir et de séparer lui-même l'ensemble des combattants. Si le récit d'Olivier de la Marche sert clairement l'image du duc en le mettant dans une position de supériorité et d'autorité, au moins montre-t-il peut-être pourquoi le tournoi n'entre qu'exceptionnellement dans l'univers du Pas d'armes : Plutôt que de souligner les qualités

---

<sup>412</sup> Blessures et morts étaient courants au cours de ces rencontres. Michel Stanesco rapporte qu'à Ploërmel, en 1351, l'affrontement entre trente chevaliers français et trente anglais se solde par la mort de quinze chevaliers, les autres étant pour la plupart blessés. Au XVe siècle, certains tournois sont arrêtés à cause d'un nombre trop important de morts, comme l'atteste Matthieu d'Escouchy. Voir à ce propos Michel Stanesco, *Jeux d'errance du chevalier médiéval. Aspects ludiques de la fonction guerrière dans la littérature du Moyen-Age flamboyant*, Leyden, Brill, 1988, p. 114.

<sup>413</sup> Olivier de la Marche, *op. cit.*, t. 2, p. 384.

<sup>414</sup> *Ibid.*

individuelles des chevaliers et la très grande puissance, tant politique, économique et culturelle d'une cour ; le tournoi exacerbe la violence et les comportements belliqueux de la vie chevaleresque.

Clairement, le Pas est l'un des exercices chevaleresques qui admet le plus de diversité, tant dans les pratiques guerrières (joutes, duels à pied, combat en champ clos ou non...) que dans leur configuration (épées, haches...). Il en va de même pour les armures utilisées, bien que cela reste bien plus classique et répétitif que pour les armes blanches<sup>415</sup>. Toutefois, leur étude ne s'avèrera que peu utile au vu de la relative discrétion des relations des Pas à ce sujet<sup>416</sup>. Toujours est-il que sur ce modèle, les Pas acceptent, à l'image des cours princières de la fin du Moyen Âge, une réelle hétérogénéité des participants qui donne aux Pas leur caractère si complet.

## B. Une diversité des participants

« [...] là où tant & si grande abondance de toute Chevalerie, & fleur de Noblesse y a, & tant de jeunes Gentilshommes pleins de toutes hardiesses & bonne volonte, entre lesquels s'en font trouuer dix, qui pour l'amour des Dames ont montré le chemin que doivent tenir tous nobles [...] »<sup>417</sup>.

A l'instar des autres divertissements nobiliaires, les Pas d'armes demeurent de grandes fêtes unificatrices, réunissant un large panel de participants. Qu'il s'agisse de femmes, de chevaliers, d'écuyers, de seigneurs puissants ou encore de bourgeois influents, les Pas réunissent tout un ensemble de personnes gravitant autour de la maison ducale.

### 1. Les dames, le cœur des Pas ?<sup>418</sup>

---

<sup>415</sup> Nous noterons, à nouveau, le contre-exemple de Jacques de Lalaing qui, pour des raisons d'aisance, préfère combattre sans heaume et avec une jambière en moins. Voir en particulier la relation du Pas de la Fontaine des Pleurs dans Olivier de la Marche, *Ibid.*, p. 2-52.

<sup>416</sup> Pour une étude plus poussée sur les armures, nous renvoyons à Claude Gaier, *Armes et combats... op. cit.*, t. 2, p. 172-175.

<sup>417</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre..., op. cit.*, p. 147.

<sup>418</sup> Nous renvoyons ici, pour plus de détails, aux travaux, et notamment à la thèse de doctorat, de notre collègue Constanze Buyken, *Inszenierung von Geschlechterordnungen im Turnier. Repräsentationen, Ideale und kulturelle*

La place des femmes dans les divertissements médiévaux est relativement mal connue. Bien souvent, celles-ci ne sont-elles perçues qu'en tant que spectateur de choix pour les combats, au même titre que les seigneurs et notables venus assister au spectacle, et leur rôle véritable est en fait minoré. Georges Chastellain rapporte :

« Il y avoit pleins de dames et de damoiselles que de mémoire d'homme n'avoit été vu tel assement en Paris »<sup>419</sup>.

Et d'ajouter :

« Et multitudes d'autres barons et grans seigneurs en si grand nombre, et pareillement de dames, que annuy seroit de les compter »<sup>420</sup>.

Clairement, les femmes, pourtant participantes essentielles des fêtes d'armes, comme nous le verrons par la suite, sont considérées par Chastellain comme simple composante d'un large public, et dont le dénombrement n'est pas essentiel. Si cet exemple concerne en réalité la joute organisée par Philippe le Bon à Paris, en 1462, en l'honneur du roi Louis XI, au moins est-il caractéristique de la place secondaire occupée par les femmes dans les sources relatives aux divertissements. Dans d'autres cas, elles sont montrées comme de simples éléments « décoratifs », ne venant agrémenter la fête uniquement par leur présence :

« Derrière toute la chevalerie y avoit deux chariotz couverts de rouge ou estoient plusieurs demoiselles de Valenciennes, des femmes, filles et parentes d'iceulx damoiseaux qui tous estoient pour décorer lad. feste »<sup>421</sup>.

Toutefois, l'ensemble des auteurs médiévaux n'avaient pas cette propension à reléguer la femme à un rôle secondaire. Antoine de la Salle, par exemple, montre qu'elles jouaient un rôle bien plus important au sein de ces festivités :

« Et pour ce que aucuns porroient dire et pensser pour quelle cause aux dames et damoiselles ne est aussy bien demandé du mieulx tournoyant que aux hommes, le droit du tournoy respond que aux dames et damoiselles souffist le regarder et présenter les pris ; mais des béhours des lances, le droit vuelt et ordonne que en elles en soit le jugement. [...] Et quant on est au plus fort des dansses ; lors, par deux chevaliers

---

*Praxis zwischen Genderkonformität und Gendernonkonformität*, thèse de doctorat préparée sous la direction de Nikolas Jaspert et Pierre Monnet.

<sup>419</sup> Georges Chastellain, *Oeuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, librairie F. Heussner, 1864, t. 4, p.135.

<sup>420</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>421</sup> Cette citation est issue d'un document présenté par Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 154.

ou escuiers, les diseurs font venir deux des plus nobles damoiselles de facon à marier, et par elles font présenter l'espée et le heaume que les roys d'armes ou héralux devant elles porteront »<sup>422</sup>.

Evelyn Van Den Neste remarque, et les exemples précédents illustrent tout à fait ce propos, le paradoxe existant à leur égard :

« La tradition romanesque qui accorde une si large place aux dames lors des tournois contraste nettement avec la pauvreté des sources d'archives à leur égard »<sup>423</sup>.

De manière globale les sources restent relativement discrètes quand au rôle joué par les femmes au cours des divertissements chevaleresques, et les Pas d'armes n'y font pas exception. Toutefois, quelques bribes et quelques mentions nous éclairent quant au rôle réellement primordial joué par la gent féminine dans le cadre des événements qui nous intéressent ici.

D'autres chroniqueurs et mémorialistes, à l'image d'Olivier de la Marche ou de Matthieu d'Escouchy, prennent également soin de réserver une place spéciale aux femmes présentes dans l'assistance. C'est notamment le cas au Pas du Chevalier au Cygne (1454) :

« En tel estat et compaignie fut mené ledict chevalier devant les dames : et fut présenté par Toison d'or, roy d'armes, à tresexcellente, treshaute et trespuissante princesse madame la duchesse de Bourgongne, et aux autres princesses, dames et damoyselles »<sup>424</sup>.

De même :

« [...] fut mené le chevalier au chyne sur les rens et devant les dames, et fut présenté par Thoizon-d'Or, roy d'armes, à la ducesse de Bourgoingne, femme et espeuze audit duc, aux aultres princesses, dames et damoiselles ; lequel fut bien vegnié comme il appartenoit »<sup>425</sup>.

Toutefois, si ces mentions montrent le lien indéniable existant entre chevaliers et dames, lien hérité des traditions courtoises nobiliaires, celles-ci ne nous renseignent guère sur le véritable rôle joué par les femmes dans les diverses formes du tournoi, et *a fortiori* au cours des Pas<sup>426</sup>. Cependant, elles montrent que les dames occupaient une place spéciale dans le public. A l'image de la *montre des heaumes*<sup>427</sup> précédent les tournois, les femmes incarnent d'une

---

<sup>422</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 213-214.

<sup>423</sup> Evelyn Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes ... op. cit.*, p. 153.

<sup>424</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 165.

<sup>425</sup> Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, éd. Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, t. 2, p. 126-127.

<sup>426</sup> Il est toutefois à préciser que la « place de tournoi n'était pas et n'est jamais devenue la scène où se réalisaient les idéaux de l'amour courtois », Joachim K. Rüll, « Hommes et femmes dans les tournois du Moyen Âge », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [en ligne], 23, 2006, p. 2-3.

<sup>427</sup> La revue des heaumes, *Livre des tournois*, Paris, BNF, ms. fr. 2695, fol. 67v-68.



certaine manière une autorité morale, qui, ici, reconnaît la valeur du chevalier entrepreneur et l'accepte en tant que tel.

La femme apparaît également, toujours dans cette tradition courtoise qui teinte les relations femmes-hommes, au moins au cours des compétitions sportives et théâtrales, comme un être que les chevaliers se doivent de protéger, soit physiquement, soit dans leur honneur, afin de faire montre de leur amour et de leur dévotion :

« [...] qu'aucune dame ni demoiselle ne passeroit par le carrefour où le pas avoit été dressé qu'elle ne fût accompagnée de quelque vaillant chevalier ou écuyer, qui seroit tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle »<sup>428</sup>.

Cette dévotion se retrouve déjà au León en 1434 :

« IV. El quarto es, que qualquiera Señora de honor, que por alli passáre ó á media legua dende, que si non llevare Caballero, que por ella faga las armas yá devisadas, pierda el guante de la mano derecha. V. El quinto es, que si dos Caballeros ó mas vinieren, por salvar el guante de alguna Señora, será rescibido el primero »<sup>429</sup>.

Dans certains autres cas, les femmes représentent une épreuve ou un point de passage obligé pour certains chevaliers soumis à une emprise, et, dans un sens, leur consentement en est la récompense<sup>430</sup>.

« Mais celuy jour la joustre continua, et fit messire Jehan de Chassa, signeur de Monnet, un gentil chevalier bourgongnon le premier présenter le blason de ses armes, pour atacher à l'Arbre-d'or comme il estoit de coutume : et avant que ledict chevalier envoyast son blason, il avoit envoyé aux dames unes lettres closes,

---

<sup>428</sup> Gaston du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1888, t. 4, p. 182-183 (citation présente dans le chapitre 1).

<sup>429</sup> *Libro del passo honroso, op. cit.*, p. 4.

« IV. Le quatrième est, que quelconque Dame honorable, qui passeraient par ici ou à proximité d'ici, que si aucun chevalier ne l'accompagne pour fournir arme comme il est devisé, elle perd le gant de la main droite.

V. Le cinquième est, que si deux chevaliers ou plus viennent pour sauver le gant de chaque Dame, ils seront reçus en premier ».

Nous nous permettons ici de recopier l'inégalité de la note 58 (Chapitre 1) afin que le lecteur, s'il est non hispanophone, puisse comprendre pourquoi nous citons à nouveau ce passage, à ce moment précis de notre développement.

<sup>430</sup> L'Emprise est une autre forme que pouvait revêtir le tournoi. Sorte de pendant nomade du Pas, le chevalier qui s'y soumettait devait errer de tournois en tournois afin d'y prouver sa valeur et pouvoir, à terme, se libérer de son emprise, c'est-à-dire un objet (bijoux, linge...) représentant la promesse faite à sa Dame de l'honorer en prouvant sa valeur et son courage. L'emprise, à l'image du Pas, acceptait une grande diversité de règles et de restrictions, comme, par exemple, destiner une lettre aux dames (nobles) du public, expliquant la situation, afin que celles-ci acceptent, si elles le souhaitaient, que le chevalier puisse relever le défi et combattre pour l'honneur de sa Dame.

par manière de supplication : et apres que les dames avoyent ouy les lettres dire et lire en leur presence, luy donnèrent licence d'entrer et venir au pas [...] »<sup>431</sup>.

Ici, les femmes retrouvent, en quelque sorte, le rôle qu'elles remplissent dans les romans de chevalerie, à savoir qu'elles justifient l'action du chevalier et y donnent licence. Nul héros n'entre en lice sans être d'abord acclamé par les femmes de la cour. Les femmes donnent leur légitimité aux chevaliers et, semble-t-il, ont une emprise sur eux. Plus encore, elles les inspirent, et l'exemple du chevalier esclave va dans ce sens.

Dans les Pas d'armes, les femmes inspirent, motivent et accompagnent les chevaliers, que ce soit physiquement ou moralement.

« Apres le Nain, marchoit une tres-belle Dame à cheval, superbement vestue, menant & conduisant le cheval du Roy René par une escharpe attachée à la bride, ce Prince portant sa lance sur la cuisse, & l'Escu de la devise au bras senestre, tout le cheval couvert d'un caparasson de la mesme devise, trainant à terre.

Cette Dame estoit destinée à mener tous les Tenans chacun à son tour, lors qu'il seroit necessaire de jouter contre les Assaillans qui se presenteroient à l'Emprise, & qui viendroient toucher l'Escu pendant au perron avec le bout de leurs lances » »<sup>432</sup>.

Ici, et *a contrario* de ce qui se passe précédemment, la femme joue un rôle prédominant au sein des lices. Elle intervient au cœur du divertissement et, même si son rôle peut sembler mineur du fait qu'elle n'est qu'accompagnatrice, celle-ci est-elle vue de tous, et pour toute la durée du Pas, à l'inverse des chevaliers qui ne se sont vus que pour la durée d'un ou plusieurs combats.

Preuve qu'elle est considérée de meilleure manière qu'un simple figurant, la dame jouant un rôle dans les lices est parfois l'objet de dons de la part des entrepreneurs :

« A Ozias de Nyons, marchand d'Avignon, le jour prédit, XL florins, pour achant de IIII cannes de damas gris, donné par ledit seigneur à Ysabeau de Lenoncourt pour faire sa robe de pastourelle, qui est à raison de X florins la canne. Pour ce, par certification de mondit seigneur le sénéchal et quittance etc. »<sup>433</sup>.

Si cette mention, mise en parallèle avec le contexte historique, est révélatrice des liens et des jeux politiques présents au sein de la cour d'Anjou, elle révèle également le soin apporté, ici par le duc d'Anjou, au vêtement de celle qui incarne la fiction entourant et justifiant le Pas.

---

<sup>431</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 346.

<sup>432</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, t. 2, p. 84.

<sup>433</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 82. (entrée déjà mentionnée dans le chapitre 3)

Ici Isabelle de Lenoncourt, vêtue de sa robe de pastourelle et défendue par deux chevaliers-bergers, fait le lien avec l'univers de la pastorale retenue par René pour ce Pas.

Présentes au cœur des traditions poétiques, romanesques et courtoises, les femmes, comme nombre d'autres éléments qui seront abordés plus après, font le lien entre le fictionnel et le réel.

« Peu de temps après, le roi de Sicille entreprit des joustes, lesquelles il tint proche de Saulmur, au devant d'un chasteau de bois qu'il fit construire dans une belle plaine, lequel il fit peindre par dehors et par dedans, et le meubla de très riches tapisseries; **et à l'imitation des anciens romans, le nomma le chasteau de la Joyeuse-Garde**, où, durant l'espace de quarante jours, luy et la reine Isabelle, et madame Yolande sa fille, et quantité d'autres dames et damoiselles, et **notamment la belle et jeune Jeanne de Laval, pour laquelle secrètement il fit et dressa cette emprise** avec un grand nombre de grands seigneurs [...] »<sup>434</sup>.

Ici, c'est Jeanne de Laval qui fait ce lien. Elle est à la fois le receptacle réel de la passion amoureuse de René, qui tient le Pas en son honneur, et l'incarnation de la princesse phantasmée qui vit son idylle avec un preux chevalier au cœur d'un château allégorique nommé château de la Joyeuse Garde<sup>435</sup>.

Si en Anjou, les femmes ont clairement un rôle primordial dans le déroulement et la mise en place de la fiction du Pas, la Bourgogne n'est pas en reste quant à la mise en scène du rôle de la femme dans ses divertissements, bien que cela prenne une forme différente, la présence féminine dans les Pas se fait de manière plus imagée, plus romancée :

« Et, pour esclarcir à ung chascun l'entendement et la vérité de ceste adventure, ceste dame ouquel servaige et soubz quel povoir se trouva ledit chevalier, estoit une Dame Sauvage, couverte naturellement par toutes les parties de son corps, de cheveux et de longs poil, le plus bel et le plus blont que l'on porroit

---

<sup>434</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, t. 2, p.82-83.

<sup>435</sup> On retrouve le château de Joyeuse Garde à plusieurs reprises dans les aventures de Lancelot du Lac présentes au sein de la Chanson de la Table Ronde. Notamment : « [...] Bliombéri, Carados, Sacrémor, / Gauvain lui-même, et vingt autres encor, / Mordrec, d'Artus ce neveu difficile, / Chacun enfin, sur son coursier agile / Court s'assurer, et par ses propres yeux, / De cet exploit vraiment prodigieux, / Fêtant beaucoup leurs troupes aventureuses, / De Lancelot l'accueil se signala. / Pendant huit jours on courut, on *batta* ; / Et le château de garde douloureuse, / Changeat de nom depuis ce moment-là, / Est le château *de la garde joyeuse* » ; puis « Partout, et même aux plus nobles demeures / En ce temps-là chacun chantait ses heures / A haute voix. Du cantique divin / En reprenant le très sage refrain, / Se regardant, Tristan, je dois le dire, / Et Lancelot se mettent à sourire. / Genièvre, Yseult, pleines d'un doux souci, / Les regardaient et sourirent aussi ; / La messe dite, un beau tournoi commence. / Artus préside aux jeux de la vaillance. / Puis on revient en petit comité. / Quels bons propos en riant on hasarde ! / Onc on n'avait montré tant de gaité. / Dans le château de la Joyeuse-Garde », *La chevalerie, ou les histoires du Moyen Âge composées de La Table Ronde, Amadis, Roland*, éd. A. Creuzé de Lesser, Paris, 1839, p. 30 et 107.

veoir, sans quelque aultre vesture, ayant en son chief une moult belle couronne de petis rameaux flouris »<sup>436</sup>.

Puis :

« Et après, venoient deux autres hommes sauvages, chascun menant devant, en une main, une hagenée blanche, en selle de drap d'or très-richement ; et sur chascune hagenée avoit une femme sauvage [...] Et n'est pas à oublier que les hommes et les femmes sauvages estoient tous de poil d'or moult bien fait ; et estoit moult estrange chose à les veoir »<sup>437</sup>.

Ainsi, s'il arrivait parfois que la Dame du Pas soit incarnée, en Bourgogne et à l'inverse de ce que nous avons montré pour l'Anjou, par une ou plusieurs dames de la cour, elle reste toutefois très allégorique, fantasmée. Si cela relève du théâtral et ne semble pas concerner notre présent propos<sup>438</sup>, au moins est-ce révélateur de l'impact féminin sur ces divertissements fortement masculins, de même que, semble-t-il, des différences de conception du rôle de la femme dans les divertissements entre les différentes cours, selon que le Pas est organisé pour le prestige personnel du Prince, ou pour celui de son duché. Ainsi, il n'est pas étonnant, dans un duché où les Pas sont organisés pour le prestige seul de René, de voir la future épouse et fille d'un proche conseiller du duc d'Anjou, Jeanne de Laval, apparaître comme destinataire du Pas de la Joyeuse Garde ; ou encore la parente du Grand écuyer ducal Philippe de Lénoncourt, Isabelle de Lénoncourt, être au centre du Pas de la Bergère, un an après l'intégration de Philippe dans l'Ordre du croissant. A l'inverse, en Bourgogne, les femmes sont moins présentes physiquement au cœur des Pas, seules les deux femmes sauvages font exception, mais de manière allégorique, imaginaire, exaltant les qualités martiales et culturelles de la cour bourguignonne dans son ensemble.

Toujours est-il que, si la femme en tant qu'élément central des Pas est perçue et représentée de manière différente entre l'Anjou et la Bourgogne<sup>439</sup>, il n'en demeure pas moins que son rôle, dans les tribunes ou après le Pas, est similaire.

---

<sup>436</sup> *Traité de la forme et devis...op. cit.*, p. 59-60.

<sup>437</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>438</sup> Cet aspect sera traité dans le chapitre suivant.

<sup>439</sup> Nous n'avons jusque-là abordé que le cas de l'Anjou et de la Bourgogne, alors que notre sujet de thèse porte sur les cours de France et du Saint-Empire. Ce n'est, bien évidemment, pas un oubli de notre part, mais plutôt une conséquence de l'apparente disparition des mentions relatives aux femmes dans la majeure partie des relations de Pas tardives, à l'exception du Pas de Sandricourt. Ces textes, plus formels et ne se concentrant que sur l'aspect martial du fait d'armes est caractéristique de l'évolution du contexte politico-diplomatique qui traverse les deux cours à la toute fin du XVe et tout au long du XVIe siècle, de même que de l'apparente désuétude de certaines valeurs chevaleresques comme l'amour courtois.

En effet, les femmes demeurent des membres de choix dans le public, et les entrepreneurs prennent parfois soin de leur réserver une place spéciale, voire un hourd complet ou une maison, louée spécialement pour l'occasion.

« Le dimenche, XIII<sup>e</sup> jour de janvier, monsigneur le duc et madame la duchesse, grandement acompaigniés de moult grande noblesse, de dames et demoiselles, vindrent sur les rencz et à la place qui fut apparillié pour le pas, et arrivèrent environ deux heures après midi, et prindrent la maison qui pour eulx estoit habillée et tapissée, comme il appartenoit »<sup>440</sup>.

Dans cet extrait, tiré de la relation du Pas de la Dame Sauvage (Gand, 1470), il n'est fait mention que des dames de la cour qui reçoivent l'honneur d'assister aux combats aux côtés du duc de Bourgogne Charles. Il ne doit, en effet, s'agir que des dames faisant partie de la suite de la duchesse Marguerite, et éventuellement celles de la duchesse mère Isabelle. On peut également estimer que les femmes et/ou filles des joueurs étaient de celles-ci. Toujours est-il qu'il est peu probables que les femmes des notables de la ville de Gand y aient été présentes, celles-ci prenant place soit dans les tribunes construites pour l'occasion, soit aux fenêtres des maisons entourant la place, fenêtres louées spécialement par des nobles ou des bourgeois<sup>441</sup>.

A la lecture de ces extraits, il semble en effet que les hourds construits pour les dames n'étaient, en réalité, destinés qu'à accueillir les dames de la cour, soit ducale, soit royale :

« L'Eschaffaut des quatre Iuges, & des deux Rois ou Heraus d'armes, **& ceux des Dames** y estoient aussi dressez & ornez de tapisseries, de tapis et d'oreillers, afin que tout le monde fust à son aise »<sup>442</sup>.

Chose intéressante ici, l'auteur de la relation du Pas de Saumur (1446) parle de plusieurs « eschaffaut », c'est à dire hourds ou tribunes, réservés aux Dames. Le scribe parle, plus avant,

---

<sup>440</sup> *Traité de la forme et devis...op. cit.*, p. 66.

<sup>441</sup> « Et n'est pas à oublier du grand nombre des fenestres parées et des hours qui furent là, de la noblesse et du peuple qui là estoit, car il sembloit que toutes les maisons et tout le marchié fussent plains de gens », *Ibid.*, p. 69. A propos des fenêtres, il faut préciser qu'il existait au sein des villes un véritable « marché des fenêtres » qui faisait les affaires des propriétaires bourgeois, que la fenêtre donne directement, ou non, sur la place retenue pour le déroulement des armes. Clairement, les habitations les plus prisées étaient celles d'où l'on pouvait voir la place du marché depuis une fenêtre, évitant ainsi aux spectateurs de se retrouver au milieu de la foule déjà compacte. Bien entendu, ceux louant une chambre avec une fenêtre donnant sur le marché devaient payer plus que pour une chambre éloignée. Elles étaient réservées à un public relativement aisé, mais pas nécessairement très riche. Comptes et mémoires mettent en exergue ce commerce de fenêtres. Même si les exemples pris dans la suite de cette note ne concernent pas des situations concomitantes d'un Pas en particulier, au moins sont-ils révélateur de ce qui se passait tout au long du XV<sup>e</sup> siècle au moment des festivités chevaleresques : en 1454, un certain Thyery Morel se vit remboursé à hauteur de 4 livres pour avoir loué en 1453 une de ses chambres pendant trois jours aux échevins de la ville de Lille. Aux noces de Charles de Charolais, futur Charles I<sup>er</sup> de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon, Jean Desfontaines fut payé 16 livres 6 sous pour avoir loué une chambre pendant toute la durée des festivités. Voir à ce propos AML, comptes n° 16196, f. 75 et Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes ... op. cit.*, p. 150.

<sup>442</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 84.

de « la Reine Isabelle, & Madame Yoland sa fille, & Quantité d'autres Dames & Damoiselles »<sup>443</sup> qui logèrent dans le château de bois construit pour l'occasion, avec le duc et un grand nombre de chevaliers et serviteurs pendant 40 jours. Au regard ne serait-ce que des chevaliers tenant le Pas aux côtés de René, leur nombre s'élève à 24, et nous pouvons penser que la femme de chacun loge dans ce château et assiste aux combats. A celles-ci s'ajoutent certaines femmes des grands seigneurs venus défier le duc d'Anjou et ses hommes, à l'image de celle du comte de Tancarville, du comte de Nevers, de Pierre de Brezé ou encore celle de Poton de Xaintrailles<sup>444</sup>.

Mais plus que constituer le cœur du public des Pas, bien que leur nombre soit relativement minime au regard des mentions précédentes de la foule qui se réunit autour de la place choisie pour le déroulement des armes, les femmes sont au centre de l'attention des chevaliers qui font montre de leurs exceptionnelles capacités martiales dans les lices<sup>445</sup>. Cela a déjà été abordé avec le cas de Jean de Chassa qui se présente sous les traits du « chevalier esclave » au Pas de l'Arbre d'or et qui demande aux dames l'autorisation de combattre. Si elles ont, dans ce cas précis, un rôle actif ponctuel, il est d'autres exemples où elles constituent réellement le point d'orgue de ces fêtes et où elles sont célébrées pour ce qu'elles sont dans la pensée médiévale : des êtres quasiment mystiques et tout à fait fantasmés, dépositaires de la principale composante du système courtois, à savoir l'amour. Et pour marquer leur importance, les entrepreneurs décident parfois de les honorer à la fin des festivités :

« Les vaincus à la Iouste, tant du costé des Tenans, comme de celui des Assaillans, estoient obligez de donner un diamant, un ruby ou un cheval, ou quelqu'autre prix convenu entre l'Assaillant et le Tenant, le plus souvent pour estre donné à leur Maistresses. L'Authour qui a descrit ce, dit qu'il y eut cinquante & quatre diamans & trennte-six rubus donnez aux Dames par ceux qui furent vaincus »<sup>446</sup>.

Il y a dans cet extrait un élément tout à fait révélateur de l'aspect courtois de ces divertissements et du rôle joué par les femmes. Au-delà du simple fait de recevoir des dons de la part des chevaliers vaincus, les dames à qui ceux-ci sont donnés sont qualifié de « Maistresse » par Vulson de la Colombière. A suivre sa logique de compilateur, l'ensemble

---

<sup>443</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 87-90. La liste complète des participants au Pas est donnée dans le manuscrit original, et recopiée par Vulson de la Colombière des pages 87 à 102.

<sup>445</sup> Ceci est tout relatif. En effet, au regard des résultats des combats se trouvant dans nos textes, il est visible que les combattants, notamment lors des joutes, n'excellaient pas tous, loin de là, dans les pratiques guerrières et le niveau des combats demeurerait fort aléatoire.

<sup>446</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 103.

des termes et des phrases utilisées restent fidèles aux manuscrits originaux. S'il nous faudrait consulter celui du Pas de Saumur, dont il est ici question, pour en avoir la certitude<sup>447</sup>, nous partons du postulat que cet extrait ne diffère pas des autres et que sa fiabilité est certaine. Ainsi, le terme de « Maïstresse », en exceptant l'acception du terme que nous utilisons de nos jours, regroupe deux réalités intrinsèquement liées au sein du système courtois dans lequel s'inscrit pleinement ces pratiques agonales. Tout d'abord, « Maïstresse » peut désigner l'amante, la femme à qui le chevalier donne son cœur, qu'il aime secrètement et dont l'identité reste, souvent, inconnue. Dans un autre sens du terme, cela désigne la Dame du chevalier, cette figure fantasmée, réelle ou non, mais la plupart du temps décrite de manière romancée, comme cela est le cas pour la Dame du Perron ou encore celle de l'Île Scélé, représentante de la chevalerie, et pour l'amour et l'honneur de laquelle le chevalier se lance dans des aventures périlleuses se traduisant par la tenue ou la participation à un Pas ou à une emprise. Toujours est-il que, quelque soit le sens retenu, chacune de ces dames est nécessairement noble, de haute naissance et disposant d'un grand pouvoir et de grandes vertus. Ainsi, s'agit-il le plus souvent soit de la femme/fille du maître du chevalier, à savoir une reine, une duchesse ou une comtesse, dans tout les cas, véritablement maïstresse du chevalier ; soit de la Vierge Marie<sup>448</sup>, mère du Christ, donc en un certain sens, maïstresse des chrétiens ayant une véritable autorité morale du fait du don et sacrifice qu'elle a fait.

Malgré, nous le voyons, le rôle central joué par les femmes au sein des Pas d'armes, celui-ci reste principalement passif. Pire, le nom de celles-ci est tu, tandis que celui des chevaliers, des juges, et de certains spectateurs masculins sont mis en avant. Toutefois, il y a un aspect à ne pas négliger : ce sont elles qui, théoriquement, décident des vainqueurs, en concertation avec les juges d'armes. Dans la pratique, il semble que, si leur voix compte, ce sont finalement les juges ou les princes qui accueillent ces festivités qui ont le dernier mot. Toujours est-il qu'elles participent à la délibération et qu'elles ont l'« honneur » de remettre les prix aux vainqueurs :

« Item : et ma dame m'a commandé de vous dire que les jours que serés a l'achevement des dessusdicts escus aura ung hourt ou seront les chevalliers acompaigniés d'officiers d'armes, qui seront juges aux chevaliers et nobles hommes qui audit pas voudront venir, desquelz vous et aultres serés tenus d'entretenir

---

<sup>447</sup> A propos des difficultés d'accessibilité à ce manuscrit, voir Chapitre 1 de cette présente thèse de doctorat.

<sup>448</sup> A propos de la Vierge Marie comme Dame d'un chevalier, voir le Pas de la Fontaine des Pleurs, tenu par Jacques de Lalaing, à Châlons-sur-Saone, entre 1449 et 1450 : Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 2-52.

ce qu'ilz vos ordonneront ; et aussy raporteront les bien faiz d'un chascun aux dames, affin de donner le prix a ceulx qui deservy l'aurent »<sup>449</sup>.

De même, à la fin du Pas du Perron Fée :

« [...] le chevalier commis par la dame [du Perron Fée] alla devers madame la duchesse de Bourbon, sereur germaine du duc [de Bourgogne]. Et après qu'il luy ot fait la reverence, il luy dist : « Tres haulte et puissant princesses, vecy III damoiselles que madame ma maistresse vous envoie en soy recommansant a vostre noble grace bien humblement, lesquelles aportent de par elle les trois principaulx pris du pas qui a estés tenu en ceste ville en vostre noble presence et des aultres dames qui sont ceans, pour les donner a ceulx qu'il vous samble qui ont le mieulx fait a voz jugemens, tant aux joustes en deux fachons comme aux espees Sy vous prie en toute humilité qu'il vous plaise bailliés deux de vos damoiselles pour aller avec elles faire l'enqueste a quelz trois noble hommes elles les presenteront. » Madame de Bourbon respondy : « je suis bien contente de vostre requeste et en merchie madame vostre maitresse de tresbon cuer, et prenés tellez deux qu'il vous plaira pour accompagner ces III damoiselles, et quelles donnent le pris a ceulx qu'elles trouveront par jugement les avoit gagniés. » Le chevalier alla querir mademoiselle Ysabiau de Constans et mademoiselle Margueritte de Francieres, lesquelles s'en alerent avec luy querre les III damoiselles qui portoient les pris, qui attendoient sa revenue »<sup>450</sup>.

Chose assez rare, nous avons la présence ici de trois noms de dames qui participent plus ou moins activement à la remise des prix, ici la duchesse de Bourbon, Agnès de Bourgogne, Isabeau de Constans (Constance ?) et Marguerite de Francières. Accompagnées de trois dames, représentantes de la Dame du Perron, ces dernières ont la charge de choisir les vainqueurs de chaque épreuve, sous le contrôle des juges d'armes comme le stipule la relation parisienne, et leur remettre leur prix.

Dans d'autres cas, notamment comme cela semble se passer en Anjou, c'est la Dame, jouée par l'une des femmes de la cour, qui présente le prix aux vainqueurs. Au Pas de la Joyeuse Garde (Saumur, 1446) elle, en revanche, n'apparaît pas avoir de poids dans la décision finale :

« Les bons Iuges eurent entente / Et respondire de leur Tente, / Que avant qu'elle fust absente / Ils donneroient leur iugement, / Afin & selon leur entente, / Que du destrier qu'elle presente, / Celuy de tel honneur soit sente, / Qui plus aura fait vaillamment ; / Des deux prix tout premierement, / A part, & tout secrettement / Conclurent en leur Parlement, / Que le Roy d'armes publieroit / L'Arrest par leur commandement, / Donné de leur consentement ; Et il le fit bien sagement, / Ainsi qu'entendrez orendoit.

---

<sup>449</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 142r.

<sup>450</sup> Lille, BU, ms. 104, fol. 233v-234r. Le manuscrit conservé à la BNF est bien moins prolix : « [...] et que ma dame [166r] la duchesse de Bourbonnois ordonnast deux damoiselles de son hostel, ou aultres telles qu'il luy plairoit, pour présenter et donner les trois prix que les dessusdictes damoiselles apportoient de par ladite dame », Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 165v-166r.



/ [le roy d'armes s'adresse, ensuite, à la Dame du Pas] Haute & puissante Damoiselle, / Digne d'honneur, noble Pucelle, / Je sçay bien que vous estes celle / Commise pour reguerdonner / De ce que demandes nouvelles, / Qui le prix doit avoir de telle / Honorée & riche querelle. / Qu'en doit Laurier couronner, / Messeigneurs, sans droit destourner, / Ont sur ce voulu ordonner, / En vray Sentence donner, / Selon leur droite opinion, / A laquelle ont fait sonner, / Ceux qui d'armes bien raisonner, / Sçavent iuger & discerner / Sans tomber en division »<sup>451</sup>.

Au Pas de la Bergère (Tarascon, 1449), la situation est différente :

« Quant ilz furent tous devant sa presence / Et à genoulx pour sa face choisir, / Le roy d'armes en très grant reverence / Lui dut ce qu'il s'ensuit, et à loisir : / Sire, avecques le vostre bon plaisir / Et licence d'autre part obtenue / La pastourelle est devant vous venue / Pour le grant pris delivrer orendoit / A celui qui sans doutance y a droit, / Et de dehors deservi l'ara mieulx : / Car pour certain riens faire ne voudroit / Qui ne fust juste et loyal en tous lieux. / Le doulx ottroy et la response ouye / Que fit le Roy, gracieuse et humaine, / La consorte fu toute resiouye, / Et s'en ala de joye souveraine / Devers Ferri monseigneur de Lorraine. / Le roy d'armes, quant ilz furent devant, / prit de la main propre du poursuyvant / Ledit joyel, et suppiez le livra / A celle qui tantost le delivra / Audit seigneur ; mais point ne faingni / Tout homme qui grant joye recouvra / A bien crier hault Lorraine Pregny »<sup>452</sup>.

En effet, là c'est Isabelle de Lenoncourt, jouant la pastourelle, qui choisit le vainqueur et lui remet le prix.

Nous avons choisi ici de ne traiter que de l'aspect factuel de la présence et du rôle des femmes au sein des Pas d'armes. Nous avons voulu en effet séparer les aspects littéraires, théâtraux et politiques qu'elles remplissent et représentent afin d'établir un portrait global de leurs fonctions, mettant en exergue quelques-unes des différences existant au sein des zones géographiques retenues dans ce présent travail de recherche<sup>453</sup>. Malgré ce choix qui peut apparaître comme restrictif au premier abord, nous avons tout de même tenté de montrer, au vu de la relative discrétion des sources à ce sujet, l'importance des femmes dans ces exercices tout à fait inspirés des traditions courtoises. Qu'elles soient actrices ou « simples » spectatrices, les femmes, et en particulier les dames de la cour, occupent une place de choix dans les Pas, au sens propre comme au figuré, et jouent un rôle primordial dans la réalisation de ceux-ci. Principale source d'inspiration des combattants médiévaux, elles reconnaissent / acceptent la

---

<sup>451</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 103-104.

<sup>452</sup> Louis de Beauvau, *Le pas d'armes de la Bergère maintenu au tournoi de Tarascon*, éd. G. A. Crapelet, Paris, 1828, p. 105

<sup>453</sup> Le lecteur aura sans doute remarqué l'absence d'extraits et d'éléments relatifs aux Pas impériaux. Cela s'explique par les très brèves mentions faites au rôle des dames, celles-ci ne nous donnant, en définitive, que trop peu d'informations exploitables et révélatrice de la place des dames dans les divertissements chevaleresques du Saint-Empire, ou du moins en ce qui concerne les Pas.

valeur des chevaliers et les récompensent pour avoir fait montre de bravoure. Bien évidemment, un roi, un duc ou un seigneur serait en mesure de faire ceci, mais l'impact en serait, sans doute, diminué, et les valeurs de la chevalerie traditionnelle et romanesque remises en question. Alors même que le cadre dans lequel prend place le Pas dans de nombreux cas, à savoir la ville, ampute le Pas d'un ancrage fictionnel important (à savoir le château qui permet, nous le verrons de faire le lien entre réalité et fiction), il est nécessaire pour les hommes du XVe et XVIe siècles de garder une base courtoise des plus solide.

## 2. Villes et Pas d'armes

Si elle ne fut pas la première étude sur ce thème, la thèse d'Evelyne Van Den Neste sur les tournois et fêtes chevaleresques urbaines pose, dès la moitié des années 1990, les jalons d'une nouvelle perspective du rôle de la ville dans la politique festive des princes des XIVe et XVe siècles<sup>454</sup>. La ville n'est pas à considérer comme une simple pièce faisant partie intégrante du « puzzle » politique princier, ce n'est pas non plus un contre-pouvoir prêt à se soulever systématiquement en cas de mésentente avec le pouvoir ducal. La ville est un partenaire privilégié, un relais du pouvoir qui soutient et représente la puissance nobiliaire, qui l'accompagne en tant que siège d'un pouvoir particulier. En Bourgogne, et plus

---

<sup>454</sup>Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes ... op. cit.* Il existe une réelle tradition d'études urbaines concernant le Moyen Âge dans l'historiographie francophone. A noter la remarquable étude de Jean-Pierre Legay, « Banquets, cadeaux alimentaires et autres présents aux visiteurs de marque dans les villes françaises à la fin du Moyen Âge », *Jeux, sports et divertissements au Moyen Âge et à l'époque classique, Actes du 116e congrès des sociétés savantes*, Paris, CTHS, 1993, p. 193-213, qui devance d'un an l'achèvement de la thèse abordée ci-dessus, et de trois sa publication. Notons également, dans ces mêmes années, la publication de Daniela Romagnoli (dir.), *La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1995 (1ère ed. 1991) ; Jean-Louis Roch, « Le roi, le peuple et l'âge d'or : la figure du Bon Temps entre le théâtre, la fête et la politique (1450-1550) », *Médiévales*, 22-23, 1992, p. 187-206. Par la suite, les études faisant le lien entre villes, fêtes et cour se sont multipliées. Voir notamment : *Finances et financiers des princes et des villes à l'époque bourguignonne*, éd. Jean-Marie Cauchies, Turnout, Brepols, 2004 ; Jelle Haemers, Céline Van Hoorebeeck et Hanno Wijsman (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'Etat: Philippe de Clèves (1456-1528). Homme politique et bibliophile*, Turnout, Brepols, 2007 ; Elodie Lecuppre-Desjardin, « L'Imaginaire chevaleresque à l'assaut des villes : représentation et organisation des pas d'armes en milieu urbain au XVe siècle », Regnier-Bohler Danielle (dir.), *Le romanesque aux XIVe et XVe siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 227-239 ; Elodie Lecuppre-Desjardin, « Parcours festif et enjeux de pouvoirs dans les villes des anciens Pays-Bas bourguignons au XVe siècle », *Histoire Urbaine*, 9, 2004, p. 29-45 ; Simone Roux, *Le monde des villes au Moyen Age*, Paris, Hachette, coll. Carré Histoire, 2004 ; Claude Thiry, « Ville en fête, ville en feu : présences de la ville dans les Mémoires de Jean de Haynin », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 78-2, 2000, p. 423-443. Dans l'historiographie anglophone, voir : Chiara Frugoni, *A Day in a Medieval City*, Chicago, University of Chicago Press, 2005 ; Barbara Hanawalt et Kathryn Reyerson (dir.), *City and Spectacle in Medieval Europe*, Minneapolis/Londres, University of Minnesota Press, 1994 ; Gretchen Peters, *The musical sounds of Medieval French Cities. Players, patrons, and politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

particulièrement dans les Pays-Bas bourguignons, cela s'accompagne d'une volonté farouche de demeurer si ce n'est indépendante, au moins relativement autonome ; alors que dans le Royaume de France, et *a fortiori* dans celles dépendant du duc d'Anjou, les villes sont soumises au pouvoir en place et semblent l'accepter, hormis dans les régions qui font l'objet d'un va et vient constant entre les rois d'Angleterre et de France tout au long des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Ainsi, et nous tenterons de le démontrer par la suite, la ville est perçue et « traitée » différemment qu'elles soient sous le contrôle angevin ou bourguignon, de même que français et impérial<sup>455</sup>. Deux tendances se dessinent à la lecture des sources, quelles qu'elles soient. En Anjou et dans le royaume de France, la ville joue un rôle de support ponctuel, qui ne prend place que de manière secondaire dans l'organisation de la plupart des Pas<sup>456</sup> : pour le Pas de Saumur, un château de bois est construit spécialement en dehors de la ville, selon Vulson de la Colombière<sup>457</sup>, et les lices prennent place dans la plaine environnante, au devant du château de Saumur. Nous verrons qu'en réalité, le château de bois construit pour l'occasion est en réalité une structure de bois que René fait ajouter au Manoir de Launay entre 1445 et 1446, manoir qui servira pour el Pas du Géant à la Blanche Dame du Pavillon<sup>458</sup>. Toujours est-il qu'à Tarascon, s'il n'y a pas de château, la plaine sert de support au Pas. Encore à Sandricourt, il a lieu devant le château, à l'extérieur de la ville, puisque la forêt environnante sert de lieu de rencontre pour certaines épreuves. A l'inverse, la Bourgogne a développé une réelle tradition d'organisation de festivités au cœur des villes. Si les deux premiers Pas bourguignons, à savoir celui de l'Arbre de Charlemagne et de la Belle Pèlerine, sont organisés en périphérie proche des villes de Dijon et de Saint-Omer, les autres prennent place au sein des villes les plus importantes des Etats bourguignons : Chalon-sur-Saône, Lille, Bruges et Gand. Concernant l'empire, les Pas prennent place également au sein des villes, généralement sur la place du marché, comme à Nozeroy ou Vincelles, ou encore au sein du Palais princier ou échevinal comme à Binche.

La nuance tient aux différences de puissance municipale : ayant une forte influence et puissance tant économique que politique, les villes du Nord sont au cœur des préoccupations politiques ducales, du fait de l'interdépendance des pouvoirs alors en place. Ainsi, Gand,

---

<sup>455</sup>Il est nécessaire de souligner qu'en ce qui concerne les Pas français et impériaux, ceux-ci semblent, pour certains Pas, suivre les trajectoires des deux duchés mentionnés ci-dessus du fait de leurs liens respectifs très forts. Ainsi, la situation des villes est semblable pour les Pas angevins et français, de même pour les Pas bourguignons et impériaux.

<sup>456</sup>A noter le contre-exemple du Pas de Nancy, qui a lieu au cœur de la ville, mais dans le cadre du mariage des filles de René.

<sup>457</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie...op. cit.*, p. 82

<sup>458</sup> Nous vous renvoyons au chapitre 7, A/ 3.

Bruges ou Lille ne sont pas considérées comme des villes sujettes, comme des possessions propres du duc, mais, comme dit plus haut, comme des partenaires qu'il est nécessaire de flatter, en organisant différentes fêtes en leur sein, et traiter d'égal à égal, notamment dans l'octroi de privilèges et une répartition équilibrée des dépenses.

Au cours des festivités, notamment bourguignonnes mais pas uniquement, nous le verrons, « les lieux quittent leur fonction de décor, et donnent un sens politique à ces itinéraires festifs que sont les cérémonies duciales. [...] Les lieux prennent la parole et imposent une nouvelle géographie urbaine, miroir des ambitions du prince [...] »<sup>459</sup>.

« Comme dit est, la place fut ordonnée sur le marchié de la Vieserie de Gand ; et fut le champ carré, large et spacieux, clos et fermé de toutes pars, fors enb deux parties seulement, dont l'une des entrées estoit du costé des dames, et fut ordonné pour ceulx qui viendroient de dehors. Et d'icelui costé, au coing de la lice, avoit ung montoir de IIII degrés, pour aidier et aisier à armer et à désarmer les venans de dehors. Et comme au milieu de ceste place, tirant la maison de monseigneur, du loing du marché, à la main senestre, avoit ung hourc à double renc, yssant d'une maison, et tenant sur le bord de la lice, lequel hourc estoit tapissié de verdure [...] »<sup>460</sup>.

Le Pas de la Dame Sauvage est caractéristique de la volonté des ducs de Bourgogne de mêler, au sein des villes des anciens Pays-Bas bourguignons, d'allier le pouvoir municipal au leur. Ainsi, les Pas sont organisés sur les places importantes du centre-ville, à proximité des institutions municipales fortes et des lieux de pouvoir religieux. Si la relation du Pas de la Dame Sauvage ne donne guère d'informations précises quant à l'emplacement du marché de la Vieserie (friperie) de Gand, La Marche est plus prolixe dans ses mémoires et nous renseigne à l'occasion d'un combat entre Jacques de Lalaing et Jean de Bonniface sur ce même marché, en 1445 :

« Apres le faict de la noble feste de la Toison passé, les armes emprises par messire Jehan de Bonniface, et touchees et accordees par Jaques de Lalain, furent mises au samedy suyvant : et furent les lices préparées sur le marché de la Vieserie, en la vile de Gand : et fut la maison du juge devant les maisons où se vendent les vieils habits, ainsi qu'au milieu dudict marché [...] De l'autre part, du coste tirant à la porte de Saint Bavon, entra Jaques de Lalain [...] »<sup>461</sup>.

Au vu des informations fournies dans ces extraits, il semble que le Pas se soit déroulé sur la place du marché aux fripes, à proximité d'une porte nommée Saint-Bavon. En se référant

---

<sup>459</sup> Elodie Lecuppre-Desjardin, « Parcours festif et enjeux de pouvoirs dans les villes des anciens Pays-Bas bourguignons au XVe siècle », *Histoire Urbaine*, 9, 2004, p. 29.

<sup>460</sup> *Traicté de la forme et devis... op. cit.*, p. 67.

<sup>461</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 438-439.

à la configuration actuelle de la ville de Gand, une place suffisamment grande pour contenir une lice, un « hourc à double renc » et « la maison de monseigneur », une tribune couverte réservée au du Charles et à ses proches. Cette place, l'actuelle place Saint-Bavon, est située entre l'église du même nom, et le beffroi juste accolé à la *Lakenhalle*, la halle aux draps. Cette hypothèse, si elle ne peut être tout à fait confirmée, au moins semble-t-elle des plus logique, du fait des lieux de pouvoirs, tant municipaux (beffroi) que religieux (actuelle cathédrale Saint-Bavon et église Saint-Nicolas) à proximité. Au nord-ouest de la place se trouve, déjà au XVe siècle, le Stadhuis, à savoir là l'hôtel de ville, le centre névralgique de la puissance échevinale. Celui-ci est entouré au sud, proche du beffroi, du Poeljemarkt (le marché aux poulets), et à l'est par le Botermarkt (le marché au beurre, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'une rue). Ainsi, si cela n'est, une fois encore, pas certain, cette place semble toute indiquée pour la tenue d'un Pas, centralisant et unifiant les pouvoirs ducaux et municipaux.

Chose intéressante pour notre étude, la majeure partie des places ou des zones urbaines utilisées lors des Pas d'armes<sup>462</sup> existe toujours. Ainsi, avec les quelques indications présentes dans les textes, relatifs aux Pas ou non, nous avons parfois l'occasion de pouvoir localiser plus ou moins précisément le lieu des rencontres.

La situation est identique pour Bruges qui accueille, en 1463 et 1468 deux Pas d'armes. Initialement prévu à Bruxelles, le Pas du Perron Fée est déplacé à Bruges sur volonté du duc<sup>463</sup> et se déroule sur la place du marché :

« Or fault revenir a parler comment ledit pas s'est tenu en laditte ville de Bruges. Vray est que sur le marchié d'icelle ville furent faictes unes tresbelle clostures, toutes fermees de aez comme se ce fust unes liches »<sup>464</sup>.

---

<sup>462</sup> Il est à signifier que, à l'exemple du combat entre Jacques de Lalain et Jean de Bonniface sur la place du marché aux fripes qui sert également au Pas de la Dame Sauvage, l'ensemble des festivités nobiliaires, quand elles ont lieu en ville, prennent place dans les lieux de pouvoir, tant politiques qu'économiques. Ainsi, les places marchandes, les halles ou encore les palais échevinaux jouent un rôle au cœur des festivités et se retrouvent systématiquement dans les récits de combats courtois.

<sup>463</sup> « Et quand le prumier jour de janvier approcha, monseigneur le duc declaira et fist sçavoir partout qu'il ne pooit entendre a faire besongnier au pas qui estoit criet estre fait a Brouxelles, et qu'il remettoit le jour au VIe jour de frevrier audit lieu de Brouxelles. Lembourg le fist sçavoir a la Damedu Perron, et puis elle le manda ainsy au bon chevalier prisonnier, qui luy fu assés grant desplaisir. Mais sa grant vertu et valeur luy fist assés legierment passer. Encores ne pouoient souffrir les affaires de monseigneur le duc que le pas dessusdit fust fait audit VIe jour de fevrier, sy le fist ralongier au XXVIII jour de apvril ensievant qui fut en l'an mil IIIIcLXIII et assigner le lieu pour le faire en la ville de Bruges. Et ainsy le fist publier en son hoistel et par tous aultrez lieux », Lille, BU, ms. 104, fol. 225r.

<sup>464</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 142V ; de même : « Quant le XXVIIIe jour d'apvril fu venu, au plus matin eussies veu au long du marchié devers le North le Perron Faé [...] », Lille, BU, ms. 104, fol. 225r.

La mention, dans ce cas, est bien moins précise que celle concernant le Pas de la Dame Sauvage et il est difficile, au vu de la multiplication des marchés au sein des grandes villes commerciales, de tenter de localiser la place retenue pour l'organisation du Pas. Toutefois, la relation du Pas de l'Arbre d'or (1468) laisse apparaître plus de détails :

« La place de la joust fut drecee sur le marché de Bruges ; et fut toute close, qu'il n'y avoit que deux entrees [...] Au regard de la place ordonnee pour la joust, à l'entree, devers la chapelle Saint-Christofle, estoit une grande porte peinte a un arbre d'or, et y pendoit un marteau doré ; et à l'autre bout à l'opposite, contre l'hostel de la vile, avoit une grande porte, pareillement à l'arbre d'or [...] A l'opposite des dames, du costé des grandes halles, fut l'arbre-d'or planté [...] »<sup>465</sup>.

Bien que cela ne soit pas certain, nous pouvons estimer que les deux Pas sont organisés sur la même place, notamment au vu du nombre de personnes que ces événements réunissent<sup>466</sup>. Par les informations données par La Marche, cette place apparaît comme entourée de l'hôtel de ville de Bruges, de la Chapelle Saint-Christophe<sup>467</sup> et des grandes halles de la ville. Ainsi, l'hypothèse la plus plausible, toujours dans cette volonté d'unir les pouvoirs urbains et princiers, est que les Pas ont tout deux lieux sur la grande place, aussi appelée grand marché, donnant sur le beffroi et les grandes halles. Toutefois, la place de l'hôtel de ville, située à l'est du beffroi, semble être d'une taille suffisante pour accueillir des lices et des tribunes et son symbolisme en fait une possibilité tout à fait plausible.

Par ailleurs, ce n'est pas tant la localisation exacte qui ici joue un rôle important pour notre propos, mais véritablement le symbolisme du lieu. Entourée de l'hôtel de ville, du beffroi, des halles et d'au moins une chapelle, le duc de Bourgogne met en scène son pouvoir dans le cœur stratégique de la ville. Ainsi, son pouvoir n'est-il pas simplement lié à celui de la ville, mais est soutenu par la dimension politique, économique et religieuse d'une de ses plus riches cités.

Nonobstant ces exemples révélateurs de l'importance de la place du marché à la fois dans l'organisation des Pas d'armes et dans la mise en scène, et en symbiose, des pouvoirs

---

<sup>465</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 317-318.

<sup>466</sup> « [...] d'autres gens de toutes fachons, tant a cheval comme a piet, y avoit tant sur les rues que l'en n'y sçavoit comment y aller, toutes les maisons dessus le marchiet plaines et tous les hours si cergiés que c'estoit choses inestimable », Lille, BU, ms. 104, fol. 225v.

<sup>467</sup> Murielle Gaude-Ferragu nous indique que la chapelle Saint-Christophe est située tout proche de l'hôtel de ville. Si l'historienne ne donne pas d'indications plus précises, au moins cela corrobore-t-il l'hypothèse que nous étairons par la suite. Ainsi, voir Murielle Gaude-Ferragu, *D'Or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2005, p. 356, note 11.

urbains et nobiliaires dans les villes bourguignonnes, l'ensemble des Pas ne bénéficient pas d'indications réellement précises quant à leur lieu d'organisation au sein des villes. Ainsi, concernant le Pas du Chevalier au Cygne, qui précède le Banquet du Faisan, La Marche précise seulement que 17 février 1453 (a. s.), Adolphe de Clèves-Ravenstein fit crier les chapitres d'un Pas, chapitres précisant seulement que « l'on le trouveroit en ladicté vile [de Lille] armé de harnois de joute [...] »<sup>468</sup>. La suite du récit n'est guère plus descriptive, et l'on apprend seulement que « à l'heure convenable se trouvèrent en une sale, en laquelle mondict seigneur avoit fait préparer un tresriche banquet »<sup>469</sup>. Escouchy, dont le récit de l'événement diffère à peine, donne sur ce point plus de détails quant à l'aspect de la salle<sup>470</sup>. Toutefois, si ces mentions restent floues, quelques éléments de réponse peuvent être apportés : Le banquet du Faisan, par sa dimension politique, attire un grand nombre de personnes, nobles et bourgeois principalement, et des hourds sont présents dans la salle, où les spectateurs peuvent assister au repas du duc et de ses convives, de même qu'aux festivités<sup>471</sup>. En réalité ce banquet se déroule chez le duc lui-même, dans le palais/château présent au cœur de la ville, nommé le vieux Palais de la Salle, au nord de l'actuel Musée de l'Hospice Comtesse et à l'est de la Citadelle<sup>472</sup>. Dans ce cas précis, si la ville de Lille accueille et supporte certains frais, elle n'est pas, dans le cas du Banquet et du Pas par extension, un réel partenaire du duc. Elle apparaît plus comme un support pour les divertissements, du fait de la présence du palais princier en son sein et de la mise en avant du seul pouvoir ducal au cours des festivités. Le Pas du Chevalier au Cygne en lui-même n'est qu'un outil pour la promotion du duché comme défenseur de la foi chrétienne. Il n'est qu'un divertissement annexe, dont la faible importance est clairement montrée par le désintérêt des chroniqueurs qui préfèrent relater les événements qui se sont déroulés au cours du banquet<sup>473</sup>.

---

<sup>468</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 161.

<sup>469</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>470</sup> « Au demourant de la joute comment on fist, je n'en savoroie parler ; car je m'en alay au lieu où le banquet se devoit faire, où ilex je trouvay cinq portes à passer, ains que je venisse à la salle ; et à chascune desdictes portes estoient archiers ordonnez pour la garder [...], Matthieu d'Escouchy, *Chroniques... op. cit.*, p. 130.

<sup>471</sup> « Ilz n'eurent là guères demouré que quatre ou cinq hourds, tapissiés et bien mis en point, qui estoient ordonnez pour monter sus ceulx qui ne voldroient pas monter à table, furent tantost plains de hommes et de femmes, dont la plus grant part estoient desguisez et incongneux [...] », *Ibid.*, p. 139.

<sup>472</sup> Voir à ce propos : Denis Clauzel, « Lille 1454 », Marie-Thérèse Caron et Denis Clauzel (dir.), *Le banquet du Faisan. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 42 ; Agathe Lafortune-Martel, *Fête noble en bourgogne au XVe siècle*, Cahiers d'études médiévales, Montréal/Paris, Bellarmin/Vrin, 1983, p. 15.

<sup>473</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chroniques... op. cit.*, p. 130 ; Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 167.

Il semble, en fin de compte, qu'il fallut du temps aux chevaliers et au duc de Bourgogne pour trouver la recette du succès des Pas d'armes. En effet, avant 1454, la fréquentation des Pas n'est pas exceptionnelle, surtout en comparaison avec le duché d'Anjou<sup>474</sup>. Il apparaît que lorsque ceux-ci sont organisés soit hors des murs, soit excentrés par rapport à la place du marché, ceux-ci ne connaissent pas le succès escompté. Plusieurs facteurs entrent dans l'équation : la longueur des Pas, la variété d'armes et la situation du lieu/de la ville retenu(e).

Les deux premiers points sont à aborder rapidement, car ils ne concernent, en définitive, que d'assez loin le propos de cette partie. En effet, sur les sept Pas bourguignons documentés, les trois premiers durent, en moyenne, 133 jours, pour environ 11 combats par Pas, répartis, environ comme suit : 6 joutes et 5 combats à pied (principalement combat à la hache)<sup>475</sup>. Les quatre autres, eux, proposant uniquement des joutes (à l'exception d'un tournoi à Bruges en 1468) durent en moyenne 7 jours et voient se dérouler 29 combats<sup>476</sup>. L'un des facteurs de ce changement est, sans conteste, l'abandon d'un éclectisme des armes au profit de la joute seule et un raccourcissement notoire de la durée. Le second, sans doute le plus important, est l'entrée des Pas au cœur des villes bourguignonnes, et plus particulièrement dans les villes septentrionales. Indéniablement Lille, Bruges et Gand ont joué un rôle décisif dans la trajectoire de ces divertissements et en ce qui concerne leur succès.

De ceci découle le troisième point nommé ci-dessus : la situation et l'importance de la ville. En effet, contrairement aux quatre derniers, les Pas organisés de 1443 à 1449-1450 sont organisés soit à proximité ou dans des villes appartenant au duché originel reçu par Philippe II, dit le Hardi, en 1363, soit aux alentours de villes secondaires, bien qu'appartenant au comté de Flandre (Saint-Omer). Ces villes, ayant une importance notable bien que souvent locale, sont supplantées par la puissance des grandes villes de Flandre, dont le rayonnement a été clairement favorisé par les ducs de Bourgogne successifs, et en particulier Philippe III<sup>477</sup>. Il en va de même

---

<sup>474</sup> Voir tableau n°5.

<sup>475</sup> Il s'agit ici d'une moyenne. Pour rappel, le Pas de l'Arbre de Charlemagne comporte 17 combats répartis en 28 jours ; celui de la Belle Pèlerine 3 combats sur 2 jours ; celui de la Fontaine des Pleurs 13 combats pour 369 jours de tenue.

<sup>476</sup> En moyenne, en Anjou, les Pas durent 11 jours et voient de dérouler 18 combats en leur sein.

<sup>477</sup> Il est à noter que Bruxelles et Malines ont, avec Lille, Bruges et Gand, accueilli les grandes institutions du duc de Bourgogne, de même que ses demeures personnelles où il logeait régulièrement. Elles étaient également le centre de grands conseils, jouissaient d'une réelle autonomie tant politique que financière et reçurent à plusieurs reprises les chapitres de la Toison d'or, symbole de leur importance. Il est à souligner de même les traditions chevaleresques fortement ancrées dans ces villes, et plus particulièrement Lille et Bruges, qui ont contribué à leur renommée et à leur puissance financière. Pour preuve, Philippe le Bon maintient, pour son propre prestige, les fêtes traditionnelles de l'Épinette et du Forestier qui, si elles ont construit la renommée de ces villes au XIV<sup>e</sup> siècle, semblent les amener à la ruine sous le principat de Philippe III qui impose un niveau d'ostentation toujours



pour Dijon pourtant « capitale » du duché de Bourgogne, qui accueille dans sa plaine sud le Pas de l'Arbre de Charlemagne. Malgré son statut, la ville semble revêtir une importance moindre, en comparaison avec les villes du nord. En premier lieu, même si elle se retrouve au carrefour de plusieurs voies commerciales, elle n'est pas aussi bien placée sur celles-ci que Lille ou Bruges. Fers de lance de la vivacité commerciale des Etats bourguignons, ces villes sont également des lieux d'approvisionnement, notamment en textiles, pour la cour. De nombreux marchands, italiens pour un certain nombre d'entre eux, sont basés notamment à Bruges, à proximité de la route maritime reliant l'Atlantique à la mer Baltique en passant au large des côtes anglaises, partenaire commercial et politique privilégié des ducs de Bourgogne depuis le début du XVe siècle<sup>478</sup>. Si Bruges constitue, dans une certaine mesure, une plaque tournante commerciale pour la cour bourguignonne, Lille n'est pas en reste. Sophie Jolivet montre, dans sa thèse de doctorat qu'entre 1440 et 1455, sur les 175 fournisseurs de draps de laine qui figurent dans la comptabilité des ducs de Bourgogne, la grande majorité est originaire de Lille ou y officie. Plus encore, elle montre que 63 % des draps de laine étaient réalisés à Lille et 11 % à Bruges, cette dernière fournissant majoritairement ceux de soie. Dijon, quant à elle, fournissait la cour à hauteur de 8 % en ce qui concerne la laine<sup>479</sup>.

Ainsi, nous le voyons, dans le contexte bourguignon du XVe siècle, plusieurs facteurs jouent dans le succès des Pas d'armes. D'abord, le fait que les Pas entrent dans la ville joue un rôle prépondérant. A proximité des lieux de pouvoirs urbains, l'aura ducale et celle de la municipalité en sont grandies et montrées à la vue de tous, ce qui n'est pas le cas lorsque les Pas étaient organisés dans les plaines en dehors des cités. Toutefois, le simple fait d'organiser un Pas au coeur d'une ville ne suffit pas. Si l'environnement doit être propice à la création de la fiction des Pas pour que celui-ci dévoile toute sa complexité, il est nécessaire, pour son succès, que la ville choisie soit située de manière stratégique et que son influence soit notable. Ainsi, l'échec relatif du Pas de la Fontaine des Pleurs (13 combats pour une durée supérieure à une année) n'est pas tant dû à la multiplicité des armes proposées ou de sa tenue sur l'île du

---

plus important. A ce propos, voir Francine Leclercq, « Le personnel de la chambre des comptes de Lille : sa place dans la société du XVe siècle », *Revue du Nord*, 41, 1959, p. 235-236.

<sup>478</sup>Nous mentionnons ici en particulier Emile Varenbergh qui a montré que les négociations politiques anglo-bourguignonnes découleraient des trêves marchandes anglo-flamandes de 1407. Voir Emile Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandres et l'Angleterre au Moyen Age*, Bruxelles, 1874, p. 511.

<sup>479</sup>Sophie Jolivet, *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne. Costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat sous la direction de Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, 2003, p. 398-400.

Faubourg Saint-Laurent excentré du cœur de la ville, que de sa situation et son influence commerciale et politique.

C'est là le deuxième élément qui forge le succès des Pas en Bourgogne. Lille, Bruges et Gand demeurent de puissantes villes commerciales et des entités politiques d'envergure, sujettes à des révoltes quand leur autonomie est remise en cause. Renommées pour leur économie florissante et leurs traditions festives vieilles de plusieurs siècles, elles attirent toute une masse hétéroclite de marchands, de nobles et de gens du peuple amateurs de festivités en tout genre. A cela s'ajoute un besoin de reconnaissance des échevins, qui n'hésitent pas à déployer et fournir de grandes sommes d'argent et des vivres afin d'accueillir un événement qui, assurément, leur rapportera à la fois de grands revenus, la considération ducale et une renommée certaine. Et ce, parfois, dans des délais très courts<sup>480</sup>.

A la mort du dernier duc Valois de Bourgogne, les traditions chevaleresques qui ont fait une partie du succès et la renommée des Etats bourguignons passent aux mains des empereurs habsbourgeois. Continuant les stratégies diplomatiques de leurs prédécesseurs, ils organisent leurs fêtes et leurs divertissements chevaleresques à des moments et dans des lieux stratégiques, bien que la ville ne semble plus être réellement le support de prédilection des Pas d'armes :

« Pour embellir la feste et entretenir ceulx qui estoient venus veoir la noblesse d'icelle, Claude de Salins, noble escuyer natif de Bourgogne, tint un pas d'armes sur le marchié de Malines, dont la devise portoit que les nobles hommes veuillans besongner, devoient toucher à la targe estant au bazart dudit Malines, et chacun d'eulx devoit courre sans tirer un cop de lance, seulement assenat ou non, puis devoient approcher jusques ils auroient accomplis et donné l'ung sur l'autre treize cops d'espée »<sup>481</sup>.

De même :

« Touttes lesquelles convenances, condicions, pointz et articles que dessus, puis un peu par certain chevallier qui s'estoit esprouvé, nous a esté déclarré affirmant, sur l'ordre de chevallerye, les avoir thirées et extraictes hors des perons, columpnes, obélisques et pilliers diversement érigéz ès dis trois passaiges où sont escript en très viel langage Et lesquelles, Sire, en la plus grande humilité et révérence que faire

---

<sup>480</sup>C'est notamment le cas de Bruges qui, en deux mois, doit organiser le Pas du Perron Fée (27 avril 1463), alors que celui-ci était prévu à Bruxelles au mois de février de la même année : « Ceulx de Bruges vindrent devers monseigneur le duc et le merchierrent tres humblement, et luy promirrent qu'il se efforceroient de faire tous le mieulx qu'ilz porroient, comme ilz firent [...] Et chascun endroit se efforcha de bien faire et de faire provision pour recepvoir ceulx qui a celle feste vendroient. Sy poués entendre que tout fu bien ordonné, car Bruges est une ville entre les aultres du monde ou l'en recoeuve le plus aiseement tout ce qu'il fault a faire une grant feste, pour tous vivres et marchandises, a cause qu'elle est sy bien servie par de la mer, et pour les grans et riches marcheans qui sont et qui y viennent de toutes pars », Lille, BU, ms. 104, fol. 225r.

<sup>481</sup>Jean Molinet, *Chroniques*, éd. J. A. Buchon, Paris, Librairie Verdrière, 1828, p. 159-160.

povons, envoyons à vostre magesté à celle fin qu'il plaise a Icelle les faire publier et divulger à tous [Folio 163 recto] chevalliers et nobles hommes de vostre court et aultres affin que, à vostre arrivée à Binch, il leur plaise esprover ceste aventure »<sup>482</sup>.

Il faut avouer que les mentions et les références à la ville sont, à l'inverse des relations des Pas bourguignons, fort peu explicites, notamment dans le deuxième cas, celui-ci concernant la Harangue / le Pas de Binche, organisé en 1549 pour l'abdication de Charles Quint.

Ainsi, le premier Pas organisé par la cour des Habsbourg prend place sur le marché de Malines, concomittant de l'hôtel de ville si l'on en croit la topographie actuelle de la ville, topographie relativement similaire à celle de ses voisines appartenant aux anciens Pays-Bas bourguignons qui ont gardé, pour partie, leur organisation médiévale. A l'image de Bruges ou de Gand, le marché en question se trouve, sans réel doute, déjà au XVe siècle à proximité des centres de pouvoir. Il s'avère que cette place est toute proche de la cathédrale Saint-Rombaut où se tient le quinzième chapitre de la Toison d'or<sup>483</sup>, ce qui vient, par là même, étayer notre hypothèse selon laquelle la place actuelle du marché de Malines est la même que celle où a lieu le Pas éponyme en 1491.

Concernant le cas de Binche<sup>484</sup>, la situation change. En effet, il n'est nullement fait mention d'une quelconque place du marché dans les chapitres envoyés à l'empereur Charles Quint le 5 mai 1549, voir même d'un lieu ou bâtiment pouvant nous donner des indications quant à l'emplacement choisit pour le déroulement du Mystère de l'épée. Toutefois, le contexte général dans lequel s'inscrit le Pas nous donne plus de matières. Après un voyage de près de 10 mois (2 octobre 1548 - 29 août 1549)<sup>485</sup>, entrecoupé de festivités et de joyeuses entrées dans les grandes villes de l'empire, le cortège impérial est invité dans le palais de la reine Marie de Hongrie, sœur de l'empereur, situé à Binche<sup>486</sup>. Les festivités qui nous intéressent ici sont

---

<sup>482</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint, par les chevaliers errants de la Gaule Belgique. Bruxelles et Binche, 1549. Un document viennois inédit », *Les Cahiers Binchois*, Revue de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche, 17, 2000, p. 59-60.

<sup>483</sup> « Monseigneur l'archiduc d'Autriche, chief et souverain de l'ordre de la Toison-d'Or, en absence du roy son père, lors estant ès Allemaignes, tint la feste et solempnité de ladite Toison-d'Or en l'esglise de St.-Rombout en Malines », Jean Molinet, *Chroniques... op. cit.*, p. 154.

<sup>484</sup> Nous avons fait ici le choix de laisser de côté les Pas de Vincelles et de Nozeroy, prenant place pourtant entre les deux pas impériaux étudiés ici, au simple titre que ceux-ci sont organisés au sein des châteaux éponymes et que les relations ne font pas mention du rôle des villes dans leur organisation.

<sup>485</sup> Pour l'intégralité de l'itinéraire suivi par le cortège impérial, voir Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint ... », *op. cit.*, p. 12-23.

<sup>486</sup> Le palais de Marie de Hongrie fut détruit deux fois : en 1554 par les armées du roi de France Henri II puis par les troupes du duc d'Alençon en 1578. Aujourd'hui, il ne reste plus que des vestiges, exhumés en 1999, et situé à l'extrême sud de la ville médiévale, à l'intérieur des remparts contre lesquels le palais était construit. Les vestiges

précédées d'un tournoi le jour de la Saint-Barthélémy qui a lieu dans la cour du palais<sup>487</sup>, puis le Pas se déroule sur deux jours, aux alentours de celui-ci. Il est vrai que la localisation exacte du Pas n'est pas réellement connue et certaines hypothèses, sans être réellement contradictoires, laissent planer un doute<sup>488</sup>. Ce doute est toutefois quelque peu problématique, dans le sens où si le Pas a lieu dans la cour du palais ou dans les alentours proches contenus à l'intérieur de l'enceinte, la proximité de la Collégiale Saint-Ursmer soutiendrait l'hypothèse de l'importance des lieux de pouvoirs urbains, religieux et princiers dans le choix des places accueillant les Pas d'armes. Toutefois, l'affirmation de Samuel Glotz selon laquelle le Pas a lieu hors les murs et la mention relativement vague de Juan Calvete de Estrella, nous rapportant que les spectateurs se pressent aux fenêtres donnant sur l'enceinte pour voir les combats, laissent à penser qu'effectivement le Pas a lieu dans les plaines environnantes<sup>489</sup>. Cette hypothèse, au vu des nombreuses épreuves proposées aux chevaliers et des dispositifs nécessaires à leur bon déroulement, est plus que plausible. Ponts, tours, cours d'eau et châteaux éphémères devaient être placés au même endroit, ce qui nécessite, nous pouvons l'imaginer, de grands espaces.

En définitive, au cours de ces festivités, les autorités urbaines et religieuses sont exclues des armes qui se déroulent dans le cadre du Pas bien qu'elles semblent prendre part aux autres étapes des divertissements offerts à la cour impériale<sup>490</sup>. L'exclusion apparente de ces pouvoirs, en cela qu'ils ne semblent pas servir de cadre festif du Pas, n'est pas illogique. Au vu des implications politiques en jeu, la noblesse habsbourgeoise a besoin d'un moment où elle seule

---

sont aujourd'hui visibles dans ce qui est désormais le parc communal. A ce propos, voir Didier Dehon, « Binche, sa fortification et ses châteaux », *Les cahiers de l'urbanisme*, 44, « Archéologie du bâti », 2003, p. 43.

<sup>487</sup> « El día de San Batholome celebròse el Officio Divino con mucha solenidad en la Real capilla de palacio. Avia por toda la Corte y los de la vila gran regozijo con el torneo, que aquel día esperauan, que se auia de hazer: y auendosi temprano acabado la Missa y Diuino Officio, despues de auer comido el Emperador y Reynas, y las damas vinieron a sentarse en las ventanas d'el corredor baxo, que estaua adornado de muy ricos panos y almohadas de brocados, y en el corredor alto, que es el que diximos, que està sobre la mas alta cornija descubierto, y el ante pecho de balaustres de marmol muy labrado, estauan muchas damas y Caualleros », Juan Cristòbal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe*, Anvers, 1549, p. 187.

<sup>488</sup> Samuel Glotz nous dit que le Pas se déroule au sud-est de l'enceinte, au-delà de la porte Saint-Paul, dans les prairies alentour. Toutefois, Calvete de Estrella donne des indications plus floues : « lo mismo hazia là gente, que estaua en las ventanas de palacio las quales caen sobre la cerca dela villa, porque aquella Real casa està casi edificada sobre la muralla y toma algunas torres d'ella, las quales son grandes y muy fuertes, y debaxo d'ellas va la antiquisíma calçada de Brunheault entre la cerca y unos collados, que agora son huertas ». Ainsi, voir Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint ... », *op. cit.*, p. 23 ; », Juan Cristòbal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, p. 192.

<sup>489</sup> Voir note précédente. Le caractère « flou » de la mention espagnole tient du fait que le palais était adossé à un angle des remparts. Le palais, construit selon un plan en L disposait de fenêtres donnant à la fois sur l'intérieur et l'extérieur des murailles.

<sup>490</sup> A noter l'organisation d'un tournoi et d'un carrousel sur la place du marché de Binche. Voir Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint... », *op. cit.*, p. 26.

est mise en avant, où seuls l'empereur et son fils sont au centre de l'attention et où le pouvoir impérial, qui dépasse allègrement le cadre de la ville de Binche, est loué.

Nous pouvons effectuer, avec ce dernier exemple, un parallèle avec la situation angevine et française, en cela que la ville n'est pas le cadre privilégié des Pas qui y sont organisés. Ce fait tient sans doute à la nature différente des pouvoirs qui sont à l'œuvre. Les villes y sont moins puissantes ou, du moins, moins autonomes que dans les Pays-Bas bourguignons. De même, le pouvoir de René ou des rois de France est moins contesté que celui qu'exercent les ducs Philippe III et Charles Ier de Bourgogne. Ainsi, l'alliance des pouvoirs urbains et nobiliaires n'apparaît pas comme une nécessité. De fait, les Pas organisés dans les sphères proches des rois de France ne sont-ils, en réalité, organisés que par et pour l'élite nobiliaire. L'exemple de Nancy (1445) diffère ici, en cela qu'il prend place au cœur de la capitale de la Lorraine<sup>491</sup>. Toutefois, il vient célébrer le mariage des deux filles de René et est donc organisé au sein de la ville, comme l'ensemble des festivités liées à ces noces.

L'intégration de la ville, en tant qu'entité territoriale et politique, comme actrice majeure des Pas d'armes relève à la fois de la volonté des princes et du contexte politique dans lequel elles évoluent. Ainsi, les villes puissantes tant économiquement que politiquement, aux fortes traditions autonomistes et territoriales, sont intégrées de façon systématique aux festivités des duchés dont elles dépendent, à la fois dans un souci d'équilibre des pouvoirs, de renouvellement des bonnes relations partenariales, de même que par une volonté ducale d'apaiser les éventuelles tensions qu'une exclusion serait susceptible d'engendrer. À l'opposé, les villes s'étant pliées au pouvoir en place depuis longtemps et disposant d'une aura et d'un pouvoir moindre, sont exclues quasi systématiquement des festivités qui ne concernent, en définitive, que les nobles.

Cependant, il faut nuancer ce dernier propos. En effet, en se penchant sur la comptabilité de la Maison d'Anjou, nous remarquons que les villes, bien qu'absentes des Pas, jouent un rôle important :

« Guillaume de Tourneville avait été chargé de « faire la despence extraordinaire du pas du Perron que, huit ans a ou environ, nous feismes tenir à Saumur, et pour ce faire receut, tant de nostre granetier audit

---

<sup>491</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV*, op. cit., p. 145-172.

lieu de Saumur que de plusieurs personnes, jusques à la somme de douze cens livres. » René décharge de cette somme son secrétaire Tourneville »<sup>492</sup>.

Dans ce court extrait de comptes, plusieurs éléments nous aident à mieux comprendre le rôle des villes dans les territoires où elles sont assujetties au pouvoir princier. Là, en ce qui concerne Saumur et le Pas de la Joyeuse Garde, on remarque que le coût de l'organisation du Pas n'incombe pas au duc d'Anjou mais bel et bien à la ville elle-même. Guillaume de Tourneville, secrétaire de René, récupère la somme totale auprès de plusieurs bourgeois saumurois, en particulier du granetier de la ville, et plus généralement auprès « de plusieurs personnes », ce qui laisse à penser que l'édilité locale a été mise à contribution pour l'occasion. La ville n'apparaît donc pas si étrangère à l'organisation des Pas en Anjou, et ce contrairement à ce que les sources littéraires peuvent nous laisser penser.

### 3. Rôle et présence des bourgeois

Il nous a semblé, au fil de l'écriture de la sous-partie précédente, opportun et nécessaire de faire la distinction entre la situation de la ville et celle des bourgeois qui l'administrent et la font vivre. Si ces deux éléments sont intrinsèquement et naturellement liés entre eux, ils demeurent des entités ou des individus propres qui peuvent, ou non, se retrouver ensemble au cœur des fêtes d'armes. Ainsi, dans le cas de Dijon, en 1443, de Saint-Omer en 1449 pour la Bourgogne ; ou pour l'ensemble des Pas angevins puis français, à l'exception de Nancy (1445), si les villes sont exclues du processus festif du fait qu'elles n'accueillent pas les combats en leur sein, rien n'empêche les bourgeois et les gens du commun à venir assister aux combats qui ont lieu.

Dans un autre registre, il arrive parfois, voire assez souvent dans le cadre des joutes nobiliaires et/ou urbaines, qu'une ville envoie chez sa voisine une délégation, plus ou moins importante, dans le but de se montrer ou de requérir de la part du prince des privilèges alors que celui-ci est dans de bonnes dispositions. Ainsi, ces deux composantes essentielles à la création d'une dynamique urbaine, si elles vont bien souvent de pair, méritent d'être étudiées de manière séparée afin de voir et comprendre le rôle et l'implication de chacune dans les Pas d'armes.

---

<sup>492</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/6, fol. 94.

Sans réelle grande surprise, les bourgeois ne sont pas légion dans les récits des Pas, qu'ils soient angevins, bourguignons, français ou impériaux, et il faut se tourner, dans de rares cas, vers les sources économiques pour entrevoir leur rôle. D'emblée, il faut préciser que la majeure partie des relations de Pas ne font aucunement mention des bourgeois et cela tient, il nous semble, au fait qu'en Anjou, en France et dans certains Pas impériaux, les festivités ne lient pas le pouvoir urbain au pouvoir nobiliaire. De fait nous retrouvons-nous tributaires des rares mentions bourguignonnes et des documents financiers attestant des tractations financières qui ont lieu en amont des Pas. Comme dit plus avant, il est tout à fait probable que certains bourgeois des villes entourant le lieu de tenue du Pas soient venus assister aux armes. Mais de cela, peu de traces demeurent. Toutefois, nous tenterons, ici, de montrer le rôle et la présence de ceux-ci au travers d'un corpus de sources limité de fait.

Alors qu'il fut un échec au niveau de la fréquentation (seulement deux adversaires, dont un arrivé après la clôture du Pas mais tout de même relaté par Olivier de la Marche<sup>493</sup>), le Pas de la Belle Pèlerine (Saint-Omer, 1449) est sans doute l'exemple le mieux documenté quant au rôle des bourgeois dans l'organisation de ces divertissements coûteux. Le rôle principal des échevins et autres responsables des villes accueillantes est d'ordre décisionnaire, logistique et économique<sup>494</sup> :

« *Traite entre le S. de Haubourdin et la ville de Saint-Omer* Après serment fait tant par tous messeigneurs de la loy de l'une et l'autre année comme par Maistre Jehan de Sussaint Léger, conseiller, Robert du Val, Nicaise Wallebrun clerc, et les dix jurez de la ville de tenir secret certains fais d'armes ou aultres besoingnes déclairées sans nommer ceulx qui faire les devoient par mons. de Habbourdin à Mess. les maieurs sire Jaque Muselet, et sire Alleaume de Rebecque, à leste prochain à venir, en ceste ville ou banlieue, l'espace de trente jours durant, où grant assemblée de nobles personnes princes et aultres advenront, dont diversement le ville et le pueple porroit gaignier, pourveu que len fist gratuité convenable à cellui ou ceulx qui feroient les choses avant dites pour aidier à supporter leurs despens, en tel manière qu'ilz fussent contens de cy accepter le lieu, laquelle chose estoit en leur obcion et élection, et pour avoir ledit gainnage, ceux des villes de Bruges, Lille et Arras avoient offers grans sommes de deniers,

---

<sup>493</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 1, p. 464-469.

<sup>494</sup> Bien que le Pas de la Belle Pèlerine se déroule dans la banlieue, près de la croix du Longjardin (où se trouvait un château, aujourd'hui situé dans la commune de Saint-Martin-au-Laërt. La croix pèlerine y est d'ailleurs toujours visible), la ville de Saint-Omer, à en croire les calculs d'Albert Pagart d'Hermansart, qui a édité pour partie les comptes de la ville, les sommes de 1600 écus sous forme de dons à l'entrepreneur, et 1021 livres 1 sou 5 deniers pour divers frais d'installation, sans compter, comme il le dit, « les frais non spécifiés d'une première ambassade envoyée le 24 avril 1449 par le Magistrat à Bruxelles, afin d'obtenir du duc de renouer à privilège de prendre, pendant son séjour à St-Omer, le vin pour son usage et celui de sa suite à raison de 3 deniers le lot ». Voir Albert Pagart d'Hermansart, « Les frais du pas d'armes de la Croix Pèlerine », *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, Paris, t. 9, 1892, p. 11.

néanmoins considéré Je cittuacion de ceste dicte ville, les boins vivres et aultres causes, leur affection estoit plus de cy besoingner que ailleurs sy quil disoil affin de trouver manière que les dictes armes et besongnes fussent yci faites, et que par ce moyen le pueple de ceste dicte ville enist aucun gaignage. Mesdits seigneurs et les dix se sont sur ce assemblez et ont eu advis et déliberacion ensemble plusieurs fois et finalement ont promis et offert la somme de quinze cens escus d'or de LXVIII gros la pièce, oudit monsieur pour et au nom de celluy ou ceulx à qui apartiendra, à paier le tierch desdits, les premiers dix jours que l'en aura commenchié a besongner, l'aultre tierche par dedens les dix jours ensuivant, et le surplus en fin desrainiers dix jours d'iceulx trente jours. Desquelz xv escus ont esté païé pour convertir es salaire des hiraux qui par toutes régions xrétiennes doivent publier les choses avant dites six vins escus. Et furent promis à mondit sieur de Helbordin cent escus dudit pris, adfin qu'il tenist le main ad ce que le chose se entreteinst ici. Fait le XIII jour de may »<sup>495</sup>.

Dans le cas présent, le rôle des bourgeois, et plus particulièrement des échevins est double : délibérer quant à l'autorisation de la tenue du Pas aux alentours de la ville et, le cas échéant, gérer les questions logistiques, définir la somme qui sera donnée à l'entrepreneur, de même que les modalités relatives à ce don. Nous le voyons, la concurrence semble être vivace entre les bourgeois des Pays-Bas bourguignons, puisque Bruges, Lille et Arras ont également proposé d'importantes sommes d'argent afin d'obtenir la tenue du Pas en leur sein. Si le choix de Saint-Omer peut sembler surprenant au vu de sa position excentrée par rapport à l'axe commercial Bruges-Lille-Arras et au vu de la richesse et de la puissance des bourgeois de ces villes<sup>496</sup>. Toujours est-il que les sommes engagées par les notables de Saint-Omer ont, sans doute, joué un déterminant dans le choix du lieu d'organisation.

Les bourgeois ont aussi un rôle diplomatique à l'aune des Pas. Ce rôle n'est pas « imposé » par la pratique de l'organisation d'un tel événement, mais s'impose de fait, en cela que les villes et leurs responsables, souhaitent tirer certains avantages, en contrepartie des sommes engagées. A Saint-Omer, les bourgeois envoient à la suite deux ambassades auprès du duc de Bourgogne. La première, datée d'avril 1449, a pour but de demander au duc de renoncer à son droit d'acheter le vin, pour sa consommation personnelle et celle de sa cour, à trois deniers le lot<sup>497</sup>, tandis que la seconde, qui elle échoua, vise à octroyer à la ville le droit de distribuer

---

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>496</sup> Nous avons déjà montré certains aspects de la puissance des bourgeois lillois et brugeois, notamment en matière de politique, d'économie et au niveau culturel. Concernant Arras, voir les travaux assez anciens, mais non moins dignes d'intérêt de J. Lestocquoy, *Les dynasties bourgeoises d'Arras du XIIIe au XVe siècle*, Arras, 1945.

<sup>497</sup> Nous comprenons l'empressement des bourgeois de la ville de s'assurer une réelle marge sur les ventes de vin anticipées. Globalement l'année 1449 est mauvaise au niveau de la consommation (6148 setiers contre 9065 en 1453) et les prix s'élèvent notamment pour les vins de qualité (le vin de Poitou passe de 12 à 16 denier le lot, le Paris blanc atteint les 20 deniers, le vin du Rhin dépasse les 32 deniers), sauf pour le vin de Beaune qui reste assez



des prix en espèces, jusqu'à un maximum de six livres, et ainsi « subvenir aucunement à la despence qui à cause des dites armes la dite ville pourroit avoir »<sup>498</sup>.

Quand de telles dépenses sont engagées par les bourgeois, au nom de leur ville, leur intérêt est clairement que l'événement soit bien organisé (il en va de l'image de la ville) et que celui-ci rapporte des profits suffisants pour au moins rembourser les frais engagés, au mieux pour que la ville en soit bénéficiaire. Ainsi les bourgeois n'hésitent pas à dépenser des sommes considérables en vue de cet objectif, comme montré avec l'exemple de Saint-Omer.

Pour l'année 1461, le Grand Bâtard Antoine prévoit d'organiser un Pas d'armes qui s'annonce mémorable. Nous ne disposons d'aucune trace quant à une éventuelle concurrence en amont entre villes, comme c'est le cas en 1449, mais c'est la ville de Lille qui a l'honneur de recevoir le Pas. Les échevins engagent plus de 615 livres dans l'entreprise, pour différents postes de dépense, dont le plus élevé demeure le don de 400 livres fait à Antoine pour ses dépenses personnelles liées à l'événement. Vient ensuite la charpenterie (hourds, lices...) pour un total dépassant les 112 livres, puis le vin (64 lb 16s), les dépenses liées à la préparation du sol de la place du marché (dépavage, sable...) à hauteur de 26 lb et enfin les frais de bouches et de logement des échevins (11lb 17s) qui semblent payés d'avance<sup>499</sup>. Malgré les sommes engagées par la ville, le Pas n'eut pas lieu. Les échevins tentent une réclamation auprès d'Antoine en 1463<sup>500</sup>, celle-ci semble être restée lettre morte, d'autant plus que l'année correspond à la tenue du Pas du Perron Fée à Bruges et que la cour de Bourgogne semble accaparée par ce dernier.

---

bon marché en vertu de sa qualité : 26 deniers le lot. C'est d'ailleurs le vin le plus consommé entre 1449 et 1452 : il représente 65% des achats. Pour pallier ces difficultés, la ville de Saint-Omer tente, au milieu du XVe siècle, de fixer les prix et d'assurer un bénéfice de deux deniers par lot aux marchands, bénéfice qui se retrouvait pour partie, en fin de compte, dans les caisses de la ville. Ainsi, en partant de ces chiffres, on comprend pourquoi les marchands et bourgeois de la ville ont voulu, au vu du contexte défavorable de l'année 1449, obtenir du duc qu'il renonce à son droit d'acheter son lot de vin à 3 deniers. Pour l'ensemble de ces chiffres et une étude plus poussée des prix du vin à Saint-Omer au XVe siècle, voir Alain Derville, « Le marché du vin à Saint-Omer. Ses fluctuations au XVe siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 40/2, 1962, p. 348-370 (pour les chiffres donnés, voir p. 358).

<sup>498</sup> Albert Pagart d'Hermansart, « Les frais du pas d'armes de la Croix Pèlerine », *op. cit.*, p. 5-7 (pièces II et III).

<sup>499</sup> Archives Municipales de Lille, comptes n°16200, fol. 62, 68, 69, 70,71, 72.

<sup>500</sup> « Aud. Josse Wandele, pour par l'ordonnance et command d'eschevins avoir porté lettres a monseigneur le bastard de Bourgogne lors estant en la ville du Quesnoy le conte par lesquelles lesd. eschevins prioient a mond. seigneur le bastard de sa grace vouloir faire le pas d'armes que lui et ses compagnons avoient emprins en lad. ville de Lille ou quel voyage allant besoignant et retournant led. Josse [...] », Archives Municipales de Lille, comptes n°16202, fol. 59 (entrée citée précédemment dans le chapitre 3 de cette présente thèse de doctorat).

Toutefois, le rôle des bourgeois dans les Pas d'armes n'est pas uniquement de donner leur accord et de fournir les sommes nécessaires à l'organisation de ces grandes festivités curiales. Ils ont également un rôle représentatif majeur, même si celui-ci n'est pas mis en avant dans l'ensemble des récits. A Bruges, en 1463, les bourgeois vont au devant du duc afin d'assurer à celui-ci que, malgré les délais restreints (environ deux mois), l'ensemble des infrastructures seront réalisées et installées à temps sur la place du marché<sup>501</sup>. Ici, c'est l'image de la ville qui est en jeu et, s'il est vrai que la décision semble imposée aux bourgeois par le duc, ceux-ci semblent s'investir activement dans la préparation du Pas.

Dans d'autres cas, la présence des bourgeois au cœur des Pas d'armes est plus tangible :

« Le bailly de Gand, bourguemaistre et eschevins, avecques leurs sergens, gardoient le champ clos, et les archiers de corps de monseigneur gardoient les entrées. Et n'est pas à oublier du grand nombre de fenestres parées et des hours qui furent là, de la noblesse et du peuple qui là estoit, car il sembloit que toutes les maisons et tout le marchié fussent plains de gens »<sup>502</sup>.

En plus d'accueillir le Pas d'armes et de promouvoir l'image de leur ville, les plus hauts responsables de Gand ont, en association avec les archers de corps du duc, de veiller au bon déroulement de la fête en assurant la sécurité des participants et des spectateurs. A l'instar de l'ensemble des gantois, et des habitants des autres villes, les hauts responsables devaient différents services à la communauté, notamment en mettant en place un système de milice urbaine et de guetteurs. De telles festivités engendraient inévitablement des risques de débordements, d'altercation voire d'incendies. Ainsi ces risques, qui relevaient également de la vie quotidienne des municipalités, devaient être prévenus du mieux possible. Dans le cadre des festivités ducales, le service de guet est imposé à l'ensemble des bourgeois et leur répartition dans les lieux stratégiques<sup>503</sup> (portes, place du marché, lieux de pouvoir, tavernes...) est orchestrée par les échevins de la ville<sup>504</sup>.

Il est vrai que les mentions des bourgeois au sein des Pas d'armes restent ténues, à l'instar de celles concernant les femmes. L'état des sources nous laisse finalement penser que

---

<sup>501</sup> Lille, BU, ms. 104, fol. 225r.

<sup>502</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 68-69.

<sup>503</sup> De tout temps, les grandes places, comme les marchés, furent un lieu de rassemblement populaire. En 1467, après la mort de Philippe le Bon, Charles le Téméraire est confronté à la révolte des citoyens de Gand réunis sur la place du marché pour célébrer un saint local.

<sup>504</sup> La répartition se faisait de manière relativement classique. En effet, les hommes étaient divisés en trois groupes, chacun assurant la surveillance à tour de rôle, pendant toute la durée de l'événement, en sus des gardes ducaux. Voir par exemple AML, compte n° 16161.

le rôle des bourgeois est simplement de mettre en place les modalités d'accueil des grandes fêtes princières et de débloquer des fonds afin d'en financer une partie. De même, avec l'exemple de Saint-Omer, nous pouvons supposer que les bourgeois se lancent dès l'annonce d'un projet de Pas dans une compétition, une sorte d'appel d'offres avant l'heure<sup>505</sup>, où la somme d'argent offerte à l'organisateur est parfois très élevée.

Mais au-delà de cela, le véritable rôle des bourgeois semble être parfaitement représentatif et passif au cours des festivités, le cas de Gand ne nous donnant des éléments de contradictions que pour son cas propre. La pratique du guet et de la surveillance était-elle couramment dévolue aux échevins, ceux-ci ne s'y plient-ils qu'en cas de grandes occasions duciales ou l'exemple de 1470 est-il unique ? Il nous semble que le comportement des échevins est en rapport avec les soulèvements locaux de 1467<sup>506</sup>. Ainsi, leur présence dans la sécurité apparaît bien comme exceptionnelle et fortement liée à la présence du duc de Bourgogne.

Il est toutefois à noter qu'exceptionnellement, en 1470, un bourgeois prit part aux combats dans le cadre du Pas de la Dame Sauvage, organisé à Gand :

« Assés tost après, entra le forestier de Bruges, sur ung cheval harnasché d'un harnas blanc ; et ne demora guerres que le chevalier entrepreneur se présenta de son costé. Les lances et les espées furent bailliées ; et, de la course, l'entrepreneur rompy sa lance sur ledit forestier ; et puis prindrent les espées, et commenchèrent leur bataille. Le forestier feroit de toute sa force, pour employer son emprinse, et l'entrepreneur le chaudioit de moult grant corage, et, par plusieurs fois, le prist à l'avantage de son cheval, tellement qu'i mettoit le dos du forestier devers lui. Et furent leurs cops achevés fort à l'avantage de l'entrepreneur, car ledit entrepreneur n'avoit pas de cheval sy bon ne sy adreste que l'autre ; et, toutefois, il fist très bien son devoir »<sup>507</sup>.

---

<sup>505</sup> Il existait tout de même tout un système d'enchères dans les milieux urbains. L'un des plus notables prend place, notamment, lors de l'organisation de festivités par une ville. Afin de minimiser les coûts élevés pris en charge par la municipalité, celle-ci organisait des contrats à la « taske », ou à la chandelle. Il s'agit en réalité d'une enchère inversée où le prix accepté est le dernier annoncé avant que la chandelle ne se soit éteinte. Voir Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes... op. cit.*, p. 78.

<sup>506</sup> Les gantois se soulevèrent lors de la tournée organisée par Charles après son accession au titre ducal. Le 28 juin 1467, alors qu'il revenait de Saint-Pierre-au-Mont où il prête serment comme Comte de Flandre, il est accueilli par une foule de gantois qui, réunie, fracture la baraque des collecteurs d'impôts et attend le duc, armée et brandissant les bannières de la ville (dont ils sont privés depuis la paix de Gavère le 24 juillet 1453). Prêtant serment d'accéder à la requête des bourgeois, le duc peut quitter la ville. Toutefois dès le 11 juillet de la même année, il destitue le bailli, en nomme un nouveau chargé de rétablir la situation, et accorde, après l'envoi d'une ambassade, une lettre de pardon aux bourgeois à la fin du mois de Juillet. Il faut attendre juillet 1469 pour que la situation retrouve véritablement le calme avec l'élection de nouveaux échevins. Voir Henri Dubois, *Charles le Téméraire*, Paris, Fayard, 2004, p.174-177; Richard Vaughan, *Charles the Bold*, Woodbridge, Boydell Press, 2002, p. 9.

<sup>507</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 90

Il est visible, grâce à cet exemple, que dans certaines occasions, nobles et bourgeois participent aux mêmes combats. Toutefois, il s'agit là d'une situation tout à fait singulière, en cela que c'est un échevin (à l'image du roi de l'Épinette de Lille), ayant remporté le titre ou ayant été nommé forestier de Bruges qui vient à Gand sans doute pour représenter sa ville, qui entre en lices pour combat alors qu'aucun gantois n'a ce privilège.

Malgré cet exemple contradictoire, mais unique, la relative discrétion des bourgeois au sein des Pas bourguignons apparaît finalement assez logique. Si ce sont des divertissements unificateurs, ils sont principalement organisés pour le plaisir de la cour. Et malgré les liens qui unissent cour et villes ces festivités restent nobiliaires et la ville, et ses habitants, n'en constituent que le support. Nous remarquons que la présence des bourgeois à l'un des stades de préparation des Pas, quel qu'il soit, n'est actée que dans les territoires septentrionaux, où la bourgeoisie a toujours constitué un contre-pouvoir d'importance pour les comtes de Flandre. Un autre élément pouvant expliquer cette faible présence apparente dans les sources est la tradition festive propre que les villes des Pays-Bas bourguignons ont développé depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi la participation aux événements curiaux est l'occasion pour les bourgeois de faire montre de réserve et de mettre en avant l'image de leur ville par une organisation parée à toute éventualité, plus qu'un moment où, individuellement, ils peuvent faire montre de leurs qualités en matière de maniement d'armes. Ainsi, même si ces festivités ont lieu en ville et sont perçus comme des moments de vive sociabilité, du fait de la cohabitation temporaire de différentes catégories sociales ; elles demeurent un moment de promotion de la figure ducale, de son pouvoir et de son influence.

#### 4. « Ceux du dehors »

L'expression « ceux du dehors » est une formule utilisée à de nombreuses reprises par les auteurs de récits concernant joutes et tournois, mais assez peu usitée pour les textes relatant le déroulement des Pas d'armes. Cela sert à distinguer, en toute logique, les chevaliers

assaillants<sup>508</sup>, ou participants, des chevaliers entrepreneurs / défenseurs<sup>509</sup>. Nous avons fait ici le choix de l'utiliser afin d'aborder la question des participants, sans que les Pas n'auraient pas connu un réel engouement aux XVe et XVIe siècles. Si l'étude des chevaliers et écuyers appartenant à l'entité organisatrice est nécessaire, en cela qu'ils constituent la majorité des participants, nous nous focaliserons principalement sur les princes, chevaliers et écuyers « étrangers », issus d'autres principautés et qui participent activement à la diffusion de certains modèles, ou de certaines pratiques ; de même qu'ils sont tout à fait représentatifs des relations politiques et diplomatiques entretenues entre leur région d'origine et celle dans laquelle ils viennent combattre.

Il est important, en premier lieu, d'aborder le cas des chevaliers espagnols présents aux Pas organisés par la cour de Bourgogne principalement. Les nombreuses relations politiques existant entre la péninsule ibérique et le Grand-duché du Ponant amènent les deux espaces à avoir des échanges fréquents. A l'inverse, le contexte de tension qui règne entre le royaume d'Aragon et le duché d'Anjou, concernant la possession du royaume de Naples, explique, d'un certain sens, l'absence de ceux-ci dans les Pas du Roi René.

Leur présence dans les entourages bourguignons, et notamment au premier Pas organisé dans ce duché n'est pas anodine. En 1435, soit huit ans avant l'apparition des Pas au royaume de France, le chambellan bourguignon Pierre de Bauffremont affronte, à Arras lors du traité éponyme, un chevalier castillan du nom de Juan de Merlo :

« Le jedy, XIe jour d'aoust, y eult faictes armes dont le duc fut juge ; et se firent par deux gentilzhommes chevaliers, dont l'un estoit du royaume de Castille, et avoit à nom messire Jehan de Merlo ; et l'autre le seigneur de Charny, du pays de Bourgogne »<sup>510</sup>.

Ce même Juan de Merlo est l'un des participants au *Passo Honroso*, organisé à proximité du Pont d'Orbigio, dans le Léon, par Suero de Quiñones, en 1434 :

« El miercoles amanesciente á veinte é ocho de Julio se commenzó de armar Juan de Merlo en su tienda [...] Juan de Merlo como allegado á razon aceptó el parescer de los Jueces, é pidió que algunos de los defensores del campo fisciessen armas con él é con algunos de su compañía. Assi fué, que Suero de Quiñones entró en la liza con una blanca camisa bordada de ruedas de Santa Catalina sobre su armas, é

---

<sup>508</sup> Ici le terme assaillant est synonyme de « ceux de dehors », de « venans » ou encore de « survenans ». Ces termes sont utilisés de manière indifférenciée pour désigner les chevaliers et écuyers qui viennent défier les organisateurs.

<sup>509</sup> De manière semblable, les auteurs usent de différents termes pour désigner les organisateurs : « entrepreneur », « garde », « les gardans », « deffenseur » ou encore « tenans ».

<sup>510</sup> Jean Lefebvre de Saint-Rémy, *Chroniques*, éd. François Morand, Paris, Librairie Renouard, 1881, t. 2, p. 313.

Juan de Merlo salió contra él por conquistador : é cada qual escogió la mas gruesa é fuerte lanza, que falló »<sup>511</sup>.

Ce Pas, même s'il n'est pas le premier organisé car précédé de six ans par le *Passo de la Fuerte Ventura*, organisé par l'Infant Henri d'Aragon, est sans doute le Pas qui a le plus influencé le développement et la forme de ces divertissements<sup>512</sup>. S'il est impossible de l'affirmer de manière certaine, il semble que cette rencontre de 1435 a un impact direct sur l'organisation du Pas de l'Arbre de Charlemagne par Pierre de Bauffremont<sup>513</sup>. Du moins, la coïncidence reste troublante, d'autant plus que, si Juan de Merlo ne participe pas au Pas de 1443, d'autres chevaliers ibériques font le déplacement pour jouter contre l'organisateur.

« [...] et fut raporté audit lieu de Chalon<sup>514</sup> qu'un chevalier du royaume de Castille, nommé Pietre-Was de Seavedra, avoit fait toucher les deux escus qui pendoyent à l'arbre Charlemaigne, pour faire armes à pié et à cheval, selon le contenu des chapîtres »<sup>515</sup>.

De même :

« Et à tant pour ceste fois me tay dudict messire Pietre, pour revenir à parachever le récit de l'execution de cestuy noble pas. Pendant le temps de l'execution des armes faictes entre le seigneur de Charny et ledict messire Pietre-Vasque de Suavedra, arriva à l'arbre Charlemaigne un chevalier du royaume de Castille, nommé Diago de Valiere. Cestuy chevalier se partit d'Espagne pour venir au pas dessudict »<sup>516</sup>.

En 1449-1450, au Pas de la Fontaine des Pleurs, nous retrouvons Pedro Vasquez de Saavedra en tant que suppléant de Jacques de Lalaing :

« Messire Jaques de Lalain se logea à Chalon sur la Sosne, une ville qui sied en Bourgongne, au duché : et s'accompagna de messire Pietre Vasque, un tres-gentil chevalier, et dont cy-dessus est faicte mention, et nommément là où est racompté le pas du seigneur de Charny : lequel messire Pietre estoit humme duit, et suffisant de son corps et de son conseil ; et croy que si ledict messire Jaques eust eu inconvenient de

---

<sup>511</sup> *Libro del passo honroso, defendido por el excelente caballero Suero de Quiñones, copilado de un libro antiguo de mano por Fr. Juan de Pineda Religioso de la Orden de San Francisco*, éd. Pedro Rodriguez de Lena, Madrid, 1783, p. 39.

<sup>512</sup> Pour rappel, les chapitres du Pas de la Gueule du Dragon / du Rocher Périlleux organisé à Razilly en 1446 par René d'Anjou, reprennent en substance le contenu de ceux relatifs au *Passo Honroso*. A ce propos, voir Chapitre 1.1.2.

<sup>513</sup> Sur ce point je rejoins Torsten Hiltmann qui montre, lui aussi, que des liens évidents existent entre la tenue du Pas de l'Arbre de Charlemagne et la rencontre de 1435 entre Bauffremont et Merlo. Voir Torsten Hiltmann, « Un état de noblesse ... », *op. cit.*, p. 264.

<sup>514</sup> Alors que le Pas est en pleine préparation et qu'il va débiter sous peu, le duc de Bourgogne reçoit, à Chalon-sur-Saône, le duc de Savoie et de comte de Genève qui furent invités pour l'occasion. C'est lors de cette rencontre que l'on rapporte au duc que Pedro Vasquez de Saavedra a fait relever le défi lancé par le chambellan Pierre de Bauffremont. Voir Olivier de la Marche, *Mémoires...* *op. cit.*, t. 1, p. 326.

<sup>515</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>516</sup> *Ibid.*, p. 335.

maladie ou autrement, il entendoit de mettre en son lieu ledict messire Pietre Vasque : car par ses chapitres il ne s'obigeoit point de personnellement parfournir »<sup>517</sup>.

Sa présence auprès de Jacques de Lalaing est expliquée par le statut du chevalier ibérique et le rôle qu'il joue à la cour de Philippe le Bon.

« Si s'embracèrent et touchèrent les deux chevaliers, et depuis demourèrent frères et bons amis : et, par le pourchas du signeur de Charny, fut depuis ledict messire Pietre retenu chambellan de l'hostel du duc de Bourgogne, et fut fort aimé et prisé en la maison pour ses vertus : et fit de grands services au prince sur les Infidelles, en grandes ambassades et en guerre, par mer et par terre »<sup>518</sup>.

A partir de cette date, le chevalier ibérique s'établit durablement à la cour de Bourgogne et agit pour le compte du duc sur différents théâtres d'opérations et s'engage même, lors du banquet du Faisan, dans le projet de croisade voulu par Philippe le Bon<sup>519</sup>.

Il existe un doute sur l'origine de Pedro Vasquez de Saavedra. Si La Marche rapporte qu'il vient de Castille, peut-être n'est-il, en réalité, qu'au service du roi de Castille mais qu'il appartient, originellement, à un autre royaume ibérique. En effet, Dominique de Courcelles admet un doute réel. Est-il réellement Castillan ? L'auteure soumet au lecteur la possibilité qu'il soit Galicien ou Portugais. Si la question de ses origines doit, dans le cadre de cette présente thèse de doctorat, rester sans réponse précise, au moins souligne-t-elle le caractère « international » de la cour de Bourgogne et, plus particulièrement, l'importance de la renommée qu'ont acquis les divertissements nobiliaires organisés dans la Grande Principauté de Bourgogne<sup>520</sup>. On le retrouve également en tant que chevalier souhaité pour le Pas de la Dame Inconnue de Bruxelles (1461) ainsi que juge du Pas de la Dame Sauvage, preuve que ces

---

<sup>517</sup> *Ibid.*, t.2, p. 4.

<sup>518</sup> *Ibid.*, t.1, p. 335.

<sup>519</sup> Voir notamment Dominique de Courcelles, *Ecrire l'histoire, écrire des histoires dans le monde hispanique*, Paris, Vrin, 2008, p. 85.

<sup>520</sup> Dans le cadre des Pas d'armes, cette « internationalisation » s'opère, en accord avec l'hypothèse de Torsten Hiltmann, dès 1435 et surtout depuis la péninsule ibérique vers les terres appartenant, de près ou de loin, à la couronne de France. Si par la suite le modèle du Pas d'armes s'exporte vers les domaines impériaux d'abord par la transmission à Maximilien de l'héritage bourguignon par le biais de son épouse Marie de Bourgogne, il n'est pas à oublier que les traditions espagnoles jouent un rôle prépondérant dans l'organisation des Pas, notamment à la suite du mariage de Philippe le Beau, fils de l'empereur et de la duchesse de Bourgogne, avec Jeanne Ière de Castille, dite « la folle », en 1496. Ainsi, de 1477 (date de la mort du duc de Bourgogne Charles) à 1506 (mort de Philippe le Beau alors qu'il accède, deux mois avant, au trône d'Espagne), un seul Pas d'armes est organisé à la cour impériale : celui de Malines, organisé en 1491 par Claude de Salins. Cependant, après l'entrée de l'héritage espagnol au cœur du Saint-Empire en 1506, par le biais du futur Charles Quint (fils de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille), ce sont trois Pas (quatre en considérant qu'il y a bien eu un Pas organisé à Worms en 1514) qui sont tenus : Vincelles (1512), Nozeroy (1519) et Binche (1549). Si cela peut relever de la coïncidence, nous y voyons plutôt l'affirmation et la transmission des traditions ludiques espagnoles, couplées, bien évidemment, d'une dimension somptuaire héritée des fêtes bourguignonnes. Voir le *Tableau n°4* que nous avons réalisé au sein du Chapitre I.

chevaliers étrangers ont toute leur place à la cour des ducs de Bourgogne et que leurs services peuvent être requis pendant de longues périodes.

Est également notable la présence de Diego de Valera, chevalier castillan qui répond à l'appel de Pierre de Bauffremont pour le Pas de l'Arbre de Charlemagne en 1443. Ce qui est surtout remarquable c'est son arrivée au Pas :

« Il [Diego de Valera] arriva audict arbre, armé de toutes armes, fors que de la teste : et estoit couché sur son chariot, et faisoit mener son destrier en main : et devant luy avoit un heraut portant sa cote d'armes, par lequel il fit toucher l'escu noir, semé de larmes d'or [...] »<sup>521</sup>.

Sorte d'*alter ego* d'Olivier de la Marche, selon Eric Bousmar<sup>522</sup>, Diego de Valera est un chevalier lettré, écrivain, qui ici fait revivre le *Chevalier de la Charrette*, à savoir Lancelot du Lac, qui nous montre, comme cela sera abordé par la suite, que le succès et la renommée des Pas d'armes bourguignons passe également par l'entretien de références communes et le partage de valeurs universelles.

Si cette renommée touche à la fois les royaumes occidentaux (Angleterre, France, Saint-Empire) et méditerranéens (Italie et Péninsule Ibérique), elle s'étend également au nord du continent jusqu'à la Scandinavie, et plus particulièrement à la cour de Christian Ier, roi de Danemark, de Norvège et de Suède en 1461, date à laquelle devait se tenir le Pas de Lille sous l'égide du Grand Bâtard de Bourgogne :

« [...] luy [le roi de Danemark] voulist encore descouvrir plus avant du secret de cestuy pas, de la nature et condition de la dame et de sa querelle, et de la manière et condition de la bataille qui se devoit faire pour elle, et en quel lieu, afin de tant plus convenablement y pourvoir en personne et en tout ce qui y seroit requis, offrant soy et sa chevalerie estre tousjours prompte et preste a noble femmes defendre et porter, et , après la foy de Dieu, vouloir veiller en secourir les oppressées. Sy reçut le duc les lettres et l'escuyer [du roi de Danemark] qui les porta révéramment ; et après avoir visité icelles, fit dire au message qu'on y auroit avis dessus. Sy fit-on, car demoura gaires moins de deux mois, pour autres empeschemens qui y survinrent, tant de la part du roy qui y vint et des Anglois, comme des nouvelles de Rome qui annoncèrent au du le voyage de Turquie qui pendoit sur luy, et par lequel finalement toute ceste entreprise du bastard de Bourgogne contrairement se rompit »<sup>523</sup>.

---

<sup>521</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 335.

<sup>522</sup> Eric Bousmar, « Le Triunfo de las donas et la cour de Bourgogne (1460). Contexte et réception d'une traduction », *Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes*, 2011, 51, p. 31-54

<sup>523</sup> Georges Chastellain, *Op. Cit.*, p. 371-372 (citation précédemment utilisée dans le cadre du Chapitre 3 sur les sources compatibles).



Si le Pas n'a finalement pas lieu, au moins cet exemple montre-t-il à la fois la force d'attraction de la cour de Philippe le Bon, de même que la réelle renommée des jeux qui y sont faits. L'envoi de hérauts ou de rois d'armes dans les principautés et royaumes alentours, pour y crier l'annonce du Pas, joue un grand rôle dans cette situation<sup>524</sup> :

« Au temps dessus-dict, messire Jehan, bastard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin (qui fut de son temps un moult chevalereux chevalier), tint un pas pour faire armes pres de Saint-Omer, le terme de six semaines, luy sixième de compaignons (qui se nommoient Pélerins) ; et se fonda son pas et emprise sur la Belle Pélerine : lequel pas il fit signifier par tous les royaumes et païs voisins, et s'atendoit d'avoir beaucoup de gens-de-bien, et principalement du royaume de France »<sup>525</sup>.

Enguerrand de Monstrelet est plus volubile à ce sujet :

« Lesquelles chappitres et emprinses furent envoyées par de notables officiers d'armes en diverses marches, païs et royaumes pour iceulx monstrier aux rois, princes, grands seigneurs et nobles hommes, afin de les esmouvoir à venir ou envoyer au lieu dessusdit pour fournir et accomplir les dessusdites entreprises »<sup>526</sup>.

Au-delà de l'échec que représente ce Pas, tant pour l'organisateur que pour la ville de Saint-Omer qui a investi des sommes considérables dans son organisation, le Pas de la Belle Pélerine, et en particulier les récits qui en sont faits, nous offre un point de vue intéressant sur les éléments qui font le succès d'un Pas. Si le contexte politique est important<sup>527</sup>, la perspective

---

<sup>524</sup> « Rappelons que le mot héraut évoque principalement trois fonctions : le héraut est censé être un spécialiste des armoiries ; il est celui qui propage les exploits chevaleresques, l'honneur de la noblesse, il doit veiller au bon déroulement des faits d'armes et autres tournois et il est le spécialiste des usages qui se fixent de manière de plus en plus rigoureuse au XVe siècle ; enfin, il est le crieur, le messenger, celui qui porte les nouvelles particulières dont certaines, comme les proclamations de paix ou les mariages sont les conséquences directes de l'action diplomatique », Anne-Brigitte Spitzbarth, « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord*, 2006/3 n° 366 - 367, p.561.

<sup>525</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 1, p. 455-456.

<sup>526</sup> Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques*, éd. L. Douët-d'Arcq, Paris, 1857, t. 10, p. 231. Dans la suite de sa relation, Monstrelet donne plus d'informations quant aux destinations des différents officiers d'armes envoyés pour porter l'annonce de la tenue du Pas. Ainsi :

- Le roi d'armes Artois « eut la charge d'aller devers et en l'hostel du roy de France et aussi de plusieurs autres princes et grands seigneurs » mais le roi Charles VII interdit à quiconque de relever le défi. Par la suite, Artois, toujours, se rend auprès du duc de Bretagne, de Somerset (gouverneur de Normandie), mais cela ne donna rien.

- Le roi d'armes Toison d'Or s'en va en Angleterre et en Ecosse mais revint sans que personne ne relevé le défi.

- Le héraut Namur est, lui, dépêché dans le Saint-Empire où il ne trouva qu'un seul chevalier, Bernard de Vivant, pour relever le défi (il s'agit du fameux chevalier de Souabe âgé de 50 ans dont parle La Marche. Chez Monstrelet, l'homme à soixante-cinq ans). De là, Namur se dirige vers Berne où il trouve Bernard, bâtard de Foix (de Béarn chez La Marche) qui lui aussi promet de venir relever le défi (ce qu'il fit, bien qu'il arriva après la clôture officielle du Pas).

- Le héraut Château-Belin, lui, prend la direction de la Péninsule Ibérique, sans plus de succès que les deux rois d'armes.

<sup>527</sup> Ici, le Pas a lieu en Juillet 1449, à un moment décisif pour les cours de France et d'Angleterre. En effet, Charles VII entreprend, ce même mois, la reconquête de la Normandie, l'un des moments fondateurs de son règne. Ainsi, entre juillet et août reprend-t-il la ville de Verneuil qui marque le début de son inexorable entreprise de

de recevoir des chevaliers « étrangers », ou non bourguignons, est tout aussi déterminante, voire même plus. Les propos de Monstrelet vont dans ce sens :

« Après le rapport et le retour desdits officiers d'armes, moult de grands seigneurs et nobles hommes de l'hostel dudit duc eurent grans merveilles comment ne pour quelle raison, de tant de pays et de si puissants de noblesse avoit esté trouvé si petit nombre qui eussent voulu toucher aux entreprinses devant dites »<sup>528</sup>.

Chose plus étonnante encore, pour la Bourgogne tout du moins, est qu'en l'absence de chevaliers « de dehors » notables, à l'étonnement se substitue la résignation<sup>529</sup>. En effet, à part le chevalier souabe et Bernard de Foix, pas un seul chevalier, et notamment bourguignons, ne vient combattre contre le chambellan bourguignon. Monstrelet émet des soupçons quant à un combat entre l'entrepreneur et l'un de ses accompagnateurs, le comte d'Etampes Jean de Bourgogne dans le cadre du Pas, avec autorisation spéciale du duc, mais s'il a lieu il n'est pas relaté par lui, ni par La Marche d'ailleurs<sup>530</sup>.

Alors, bien évidemment, il ne faut pas non plus réduire le succès pour le moins très mitigé de ce Pas à la seule absence de chevaliers notables, qu'ils soient français, anglais ou impériaux. Il y a tout un ensemble de facteurs politiques, économiques, sociaux qui entrent en jeu, de même que des relations et des interactions interpersonnelles dont nous ne pouvons qu'effleurer la portée. Toutefois, il est vrai, que la présence de grands chevaliers ou encore de grands seigneurs peut avoir un impact décisif sur la réussite de ces événements.

La présence de princes ou de jouteurs « étrangers », au-delà de l'attractivité qu'elle peut générer, est révélatrice de l'état des relations diplomatiques ou personnelles entretenues entre les deux espaces qui se rencontrent ici. En 1443, au Pas de l'Arbre de Charlemagne, le duc est accompagné, pour l'ouverture de l'événement, du duc de Savoie Louis Ier<sup>531</sup>. Les deux ducs sont proches cousins (Marie de Bourgogne, mère de Louis, est la tante de Philippe III<sup>532</sup>) et des alliances sont en cours depuis les années 1430 entre Philippe et Amédée VIII. La présence du

---

consolidation de son pouvoir. Ainsi, en ce qui concerne la France et l'Angleterre, cela n'est guère étonnant de ne voir aucun chevalier participer au Pas, soit qu'ils ne l'aient pas voulu, soit qu'on leur ait interdit.

<sup>528</sup> Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques... op. cit.*, p. 233-234.

<sup>529</sup> Nous émettons ici des réserves et ne nous bornons qu'à parler de la Bourgogne pour une raison simple : En Anjou ou au royaume de France, un réel « endocentrisme » est de mise. Ainsi, les Pas sont d'abord organisés pour le duc/le roi et ses chevaliers. Ainsi il s'agit plus d'un moment de resserrage des liens intrinsèques à la cour plutôt qu'une ouverture diplomatique. Ainsi, si la présence d'« étrangers » est tolérée, elle ne conditionne pas le succès de l'événement.

<sup>530</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>531</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 327.

<sup>532</sup> Marie fut mariée à Amédée par son père, le duc Philippe II de Bourgogne en octobre 1493. Voir à ce propos Bruno Galland, *Les papes d'Avignon et la Maison de Savoie, 1309-1409*, Rome, Collection de l'Ecole française de Rome, 1998, p. 340.

duc de Savoie est ici révélatrice des liens familiaux et des bonnes dispositions diplomatiques qu'entretiennent les deux ducs, même après l'abdication d'Amédée qui devient Pape en 1440.

En 1450, c'est un autre duc proche, malgré tout, de la cour de Bourgogne qui fait une apparition au Pas de la Fontaine des Pleurs : le duc Charles Ier d'Orléans. En 1440, après vingt-cinq ans d'emprisonnement en Angleterre (suite à sa capture à Azincourt), il est libéré par le duc Philippe le Bon, qui paye sa rançon, et se marie avec la nièce de ce dernier, Marie de Clèves<sup>533</sup>. Si déjà ce mariage avait pour but de sceller la réconciliation entre ces deux familles, le détour que fait le duc depuis Lyon, où il était pour le compte du roi de France, vient souligner la bonne entente relative existant entre les deux duchés<sup>534</sup>. Malgré les exhortations du duc d'Orléans, aucun de ses chevaliers ne relève le défi, et tous repartent « en leur país »<sup>535</sup>.

Il est vrai que relever l'intégralité des chevaliers étrangers présents aux Pas bourguignons permettrait d'avoir une vue plus globale de la sphère d'influence du duché du Ponant. Toutefois, nous craignons une certaine redondance dans nos propos et certains Pas, à l'image de celui de l'Arbre d'or n'est en rien représentatif de la situation générale. Cela tient, en effet, à la concomitance du Pas avec le mariage de Charles de Bourgogne et de Marguerite d'York. Dans ce contexte, un large nombre d'invités issus de royaumes et de principautés différentes se réunissent et joutent, pour la majeure partie, des chevaliers gravitant autour de la sphère ducale, bien que nous pourrions en considérer certains comme « étrangers » : le comte de Salm (chambellan du duc), les membres de la famille de Luxembourg, Philippe de Poitiers, Edouard de Woodville...

La situation est presque semblable pour le Pas de Nancy (1445 - mariage des filles de René d'Anjou avec le roi d'Angleterre Henri VI et le comte de Vaudémont) et pour l'Aventure de l'épée de Binche (1549 – tournée d'abdication de Charles Quint et présentation de l'héritier Philippe aux seigneurs de l'empire). Pour Nancy, nous retrouvons les « étrangers » habituels qui gravitent autour de la cour d'Anjou, appartenant pour une part importante à la cour de France : le roi Charles VII, le comte Gaston IV de Foix, le comte de Clermont, certains membres

---

<sup>533</sup> Sœur notamment du duc Jean de Clèves et d'Adolphe de Clèves-Ravenstein. Charles et Marie sont les parents du roi Louis XII.

<sup>534</sup> « [...] et pour cuider attraire le roy de France ou les François en son aide, le duc d'Orleans se tint longuement à Lyon sur le Rosne, et la duchesse avecques luy : et à son retour s'adonna son chemin par Chalon, au mesme temps que le pas se tenoit : et fut grand heur, au chevalier entrepreneur, que celle noblesse vint au lieu, pour veoir et entendre le haut mistere de son emprise : et mesmement si haut et si noble prince, et si belle et vertueuse princesse ; et les festeya moult hautement, et mesme au pavillon devant la Fontaine de plours [...] », Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 26.

<sup>535</sup> *Ibid*, p. 27.

de la famille de Luxembourg, les frères de Beauvau... A Binche, ce sont des membres de l'aristocratie à la fois bourguignonne, espagnole, française et impériale qui participent<sup>536</sup>, de telle sorte que les chevaliers qui pourraient être considérés comme « étrangers » ne le sont pas réellement.

Un Pas fait le croisement entre les traditions organisationnelles angevines et bourguignonnes et reste difficile à traiter : le Pas de Châlons-en-Champagne. Il pose ici quelques problèmes, en cela que si la cour d'Anjou en est l'organisatrice, la cour de Bourgogne y tient une place équivalente même si elle est sous-représentée en nombre de participants (deux participants sur onze). L'ensemble des chevaliers qui y participent est angevin ou bourguignon et peu de détails sont donnés quant aux membres de l'aristocratie venus assister aux combats. Un seul chevalier peut être considéré comme extérieur aux deux cours, bien que des liens existent tout de même. Il s'agit de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol<sup>537</sup>.

### C. Règles et cérémonial

« [...] pour faire accomplir et entretenir lesdites armes selon la forme et teneur des chappistres d'icelle[...] »<sup>538</sup>.

Comme l'ensemble des pratiques agonales, les Pas d'armes obéissent à un système de règles qui viennent structurer la bonne mise en œuvre de l'événement. Celles-ci sont plus ou moins clairement édictées et varient d'un Pas à l'autre pour une partie d'entre elles. Un schéma peut se dégager assez rapidement lors de la lecture des relations de Pas d'armes : des règles tacites, pour la plupart immuables et héritées des différentes pratiques martiales dont s'inspire le Pas, structurent les combats et permettent au jeu de se dérouler dans les meilleures conditions. Ainsi, lors d'une joute, le cheval ne doit en aucun cas être la cible d'attaque de la part des chevaliers, tandis que dans un combat courtois à pied les zones du corps non protégées ne doivent pas être visées (arrière de la cuisse, aisselle...). D'autres règles, en revanche, sont couchées sur papier, et répétées à certaines occasions. Ces règles sont variables et sont relatives

---

<sup>536</sup> Les noms de ces chevaliers se retrouvent chez Juan Cristóbal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe*, Anvers, 1549, p. 163r-199r.

<sup>537</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 181-183.

<sup>538</sup> Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques... op. cit.*, p. 235.

à tout un ensemble d'éléments constituant le Pas : la fiction choisie pour la tenue du Pas<sup>539</sup>, le nombre de coups à porter, au temps imparti pour le déroulement des combats ou encore le type d'armes utilisées<sup>540</sup>. D'autres éléments du Pas sont également réglés par la publication des chapitres, telle la parure de l'entrepreneur ou, le cas échéant, les matières et motifs utilisés pour celles de ses accompagnateurs.

## 1. Les chapitres d'armes et leur publication

Les chapitres d'armes, également nommés « lettres d'armes », sont, comme leur nom l'indique, des documents divisés en plusieurs chapitres / paragraphes, chacun abordant un point précis des règles qui structurent un Pas donné. Ces documents, dont il ne reste que très peu d'originaux aujourd'hui<sup>541</sup>, sont généralement divisés en deux parties. Traditionnellement, la première constitue ce que nous appelons l'Aventure<sup>542</sup> : elle constitue le cœur de la fiction qui inspire le Pas et raconte, plus ou moins rapidement, de quelle manière le chevalier entrepreneur a été amené à tenir un Pas pour défendre l'honneur d'une Dame mystérieuse. La seconde partie, qui nous intéresse ici plus spécifiquement, prend souvent la forme d'un discours ou d'une lettre émanant de ladite Dame expliquant la forme et les règles qu'elle souhaite donner au Pas.

Les chapitres constituent la base des Pas d'armes et sans eux, et en particulier sans la partie Aventure, ils ne seraient, en définitive, que de simples joutes ou tournois guère différents de ce qui se fait habituellement. Une fois la fiction retenue, l'Aventure et les règles couchées sur papier puis le lieu et la date trouvés, la première chose que les chevaliers s'empressent de faire est de diffuser les chapitres dans l'ensemble des cours environnantes.

« Ces deux [Philippe de Lénoncourt et Philibert de l'Aigue] firent les joustes publier / De toutes pars en leur fait ensuyvant, / Et en tous lieux convenables crier / Par Romarin, lequel en son vivant / Et moult long-temps a esté poursuyvant / De mon très redouté seigneur et maistre / De Cecile le Roy, qui entremette / Bien se voulu des joustes regarder, / Et de chascun les drois faire garder ; / Car il y prit grant plaisance et deduit : / Vous le porrez bien véoir sans tarder / Aulx chapitres dont la fourme s'ensuit / On fait savoir à tous generaument, / Tant chevaliers comme escuiers gentils, / Qu'au premier jour de juing prochainement / De tant qu'ilz sont en joustes ententis, / A Tharascon, en ung lieu moult bien faitis, /

---

<sup>539</sup> La question de la fiction sera abordée au cours du chapitre 5.

<sup>540</sup> Voir la partie A de ce présent chapitre.

<sup>541</sup> Voir en particulier ceux du Pas du Perron Fée (notamment le Lille, BU, ms. 104 et le Paris, BNF, ms. fr. 5739)

<sup>542</sup> Ce point particulier sera traité plus longuement au cours du chapitre 5 de cette présente thèse de doctorat.

On trouvera pour joster unes lices / Appartenans à tieulx plaisans delices, / Et à ung bout, chascun bien le verra, / Une gente Pastourelle serra / Soubx ung arbre gardant ses brebiettes, / Laquelle ara, car bien lui affera, / Ses chosettes propres et joliettes »<sup>543</sup>.

C'est aux officiers d'armes, ici un poursuivant, que revient la tâche de crier les chapitres du Pas et de les publier, c'est-à-dire les accrocher aux endroits stratégiques. La mention « Et en tous lieux convenables », dans le contexte angevin, signifie probablement que Romarin doit donc crier et publier les chapitres dans les grandes agglomérations et les châteaux dans un rayon raisonnablement large autour de Tarascon, l'ensemble des membres de la cour étant déjà au courant du fait de l'autorisation que les deux chevaliers ont obtenu du duc<sup>544</sup>, sans doute de manière publique lors d'un banquet.

A nouveau, la situation en Bourgogne diffère grandement. L'exemple du Pas de la Belle Pèlerine, utilisé plus avant, montre bien la volonté du duc de Bourgogne, et de ses chevaliers, d'attirer un grand nombre de chevaliers extérieurs au duché. Pour cela, les officiers d'armes sont envoyés dans les grandes cours princières et royales, ne limitant pas le champ de publication à la seule région entourant le lieu choisi pour la tenue du Pas<sup>545</sup>.

Le rôle et la zone de diffusion des chapitres d'armes semblent, suite à la mort de Charles le Téméraire et de René d'Anjou, se réduire malgré quelques exceptions. En effet, un recentrement de la cour sur elle-même semble s'opérer et seuls les chevaliers appartenant au cercle proche du souverain et proches du lieu de tenue du Pas sont conviés. Parmi ces exceptions se trouve le Pas de Sandricourt (1493), où de nombreux seigneurs proches du roi Charles VIII sont invités, en particulier des normands :

« Et premièrement, Antoine Martel, Seigneur de Beaumont. Louis de Bigarz, Seigneur de la Londe. Jean de Feschal, Seigneur du Grippon, dit Mabone. Jean de Rouville. Monseigneur de Bouvetot. Jean Picart,

---

<sup>543</sup> Louis de Beauvau, *Le pas d'armes de la Bergère... op. cit.*, éd. G. A. Crapelet, Paris, 1828, p. 64-65.

<sup>544</sup> Nous pouvons voir une trace de l'assentiment du duc dans les paroles de Louis de Beauvau : « Et moult longtemps a esté poursuyvant / De mon très redouté seigneur et maistre / De Cecile le Roy, qui entremette / Bien se voulu des joutes regarder, / Et de chascun les drois faire garder ; / Car il y prit grant plaisance et deduit », *Ibid.*, p. 64.

<sup>545</sup> Cette situation se retrouve, comme nous en avons parlé plus avant également, en 1461 quand le roi de Danemark Christian Ier envoie un écuyer recueillir le récit du Pas initialement organisé à Lille.

Seigneur de Radeval. René Parent, Vicomte de Rouen<sup>546</sup>. Jean de Maneville, Seigneur dudit lieu. Christofle d'Ymerville. Le Bastard de Giresme »<sup>547</sup>.

La présence des normands est suffisamment remarquable pour être ici soulignée. Remarquable d'autant plus que les seigneurs issus de ce duché ne sont pas coutumiers de la pratique des compétitions chevaleresques<sup>548</sup>. Toujours est-il que le contexte du Pas de Sandricourt<sup>549</sup> justifie en soit la publication des chapitres dans un large ensemble de principautés et de duchés rattachés à la couronne de France.

## 2. Règles communes et individuelles

Toutefois, si le système de diffusion des chapitres est ici révélateur des différences de stratégies mises en place par les organisateurs, de même que tout à fait représentative des priorités politiques et diplomatiques des duchés d'Anjou et de Bourgogne, c'est bel et bien le contenu de ces chapitres, et en particulier les règles mises en place, qui laisse entrevoir les différences et les évolutions les plus flagrantes.

Comme dit plus avant, les chapitres d'armes recensent les différentes règles qui s'appliquent spécifiquement au Pas d'armes pour lequel elles sont spécifiquement rédigées. L'organisation de celles-ci peut varier selon les cas et certaines, tacites, ne sont pas édictées ou alors rarement, en cela qu'elles sont identiques à celles des joutes organisées plus

---

<sup>546</sup> Il est à noter que ce titre de Vicomte de Rouen ne fait pas ici référence à une éventuelle Vicomté entendue comme titre nobiliaire, mais désigne en réalité la Vicomté de l'Eau, dont le rôle est semblable à celui de la Prévôté des Marchands de Paris. Ainsi, le Vicomte (de l'eau) de Rouen, dont la charge est occupée par des nobles désignés par le duc de Normandie (dans ce cas présent le roi de France), détient la gestion et le contrôle des marchandises venant à Rouen et en repartant par eau ou par terre. A ce propos, la majeure partie des sources concernant cette institution est conservée aux Archives Départementales de Seine-Maritime sous la cote 6BP. Un coutumier de la Vicomté de l'Eau, rédigé entre 1201 et 1400 est également conservé à la BNF sous la côte fr. 5966. Pour les ouvrages notables, voir Charles de Beaurepaire, *De la Vicomté de l'eau de Rouen. Et de ses Coutumes au XIIIe et au XIVe siècles*, Evreux, Imprimerie Hérissey, 1856 ; Philippe Cailleux, « La vicomté de l'Eau de Rouen aux XIVe et XVe siècles », Mathieu Arnoux et Anne-Marie Flambard Hérischer (dir.), *La Normandie dans l'économie européenne (XIIIe-XVIIe siècle)*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, Caen, Publications du CRAHM, 2010.

<sup>547</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 154.

<sup>548</sup> A noter, tout de même, la présence comme juge du Pas de l'Arbre d'or de Thomas de Loreille, seigneur d'Escoville (commune située à proximité de la ville de Caen) et « serviteur de monsieur le duc de Normandie ». De 1465 à 1469, le duché de Normandie appartient à Charles de France, frère du roi Louis XI. Voir Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.* t. 2, p. 318.

<sup>549</sup> Voir Chapitre 1 de cette présente thèse de doctorat.

régulièrement. Ainsi, nul chevalier ne peut viser la monture de son adversaire, ni sciemment atteindre le heaume de celui-ci.

L'une des réglementations les plus présentes dans les chapitres concerne la signification des différents objets que les chevaliers devront toucher, le plus souvent des targes, et les modalités de combat qui y sont liées.

« [...] audit perron qui se nomme faé, au second dymence de chascun moys seront pendus trois escus tous couverts de queuvrechiers de soie frangé d'or ; et ont iceulx queuvrechurs ung neu, lequel se porte en melieu de chascun escu par quoy on ne peult congnoistre ne apercevoir ce que dessoubz se coevre. Et est la signifiante du premier escu pendant a la main dextre que tous chevalliers ou escuiers qui y voudront toucher ledit second dymence, dempuis soleil levant jusques au soleil couchant, vous serés tenus de les despeschier checun l'un après l'autre, en telle ordre qu'ilz auront touchié, à lespee rabatu. Et est assavoir que a tous ceulx nobles hommes qui voudront a l'eschevement dudit escu venir, a l'entree des liches leur sera presentee une lance et une espee, et donc de lance ilz se pourront aidier a leur plaisir, jusquez a la rompture d'icelle ou l'avoir perdue, et après de l'espee furnyt, jusques au nombre de XXVII cops et d'autre. Donc qui premier les aura assis, se sera pourfurnicion de son compaignon.

Item : et vous fait dire ladicte dame que la signifiante du second escu pendant au mellieu dudit perron et que tous nobles [...] a chascun IX courses de lances en harnaiz de guerre [...]

Item : et vous fait dire ladicte dame que la signifiante du tiers escu pendant ou senestre dudit perron [...] fournir XI courses de lance en selle de guerre et harnais de jousté [...] »<sup>550</sup>.

Dans d'autres cas, lorsque les chapitres ne nous sont pas parvenus, les sources narratives nous fournissent tout de même des éléments de règles qui régissent les Pas relatés. La forme choisie pour présenter les règles diffère totalement. Au sein des chapitres initialement rédigés, elles sont intégrées à la présentation du Pas d'armes, comme c'est le cas avec le Pas du Perron Fée ci-dessus, tandis que dans un texte du type *Mémoires*, elles sont détachées de la présentation du Pas qui a lieu et se retrouvent lors de la présentation du premier chevalier venu relever le défi et choisissant l'une ou l'autre des armes proposées par l'organisateur :

« et contre ledict arbre [de Charlemagne] avoit un drap de haute lice, des plaines armes dudict signeur (qui sont escarteles de Bauffremont et de Vergy), et au milieu un petit escusson de Charny ; et à l'entour dudict tapis furent atachés deux escus, semés de larmes : c'est asçavoir au dextre costé l'escu violet, semé

---

<sup>550</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 137v-138v. Le manuscrit relatant le déroulement du Pas du Perron Fée conservé à la bibliothèque universitaire de Lille relate les événements de manière similaire mais plus détaillé, notamment concernant les couleurs des écus. Voir Lille, BU, ms. 104, fol. 224v.



de larmes noires, pour les armes à pié ; et au senestre l'escu noir, semé de larmes d'or, pour les armes de cheval »<sup>551</sup>.

Puis :

« [le maréchal de la lice] se tira devers le seigneur de Charny, garde du pas, et luy demanda les battons pour combatre les armes : car, selon le contenu des chapitres, ainsi que nous avons dit, il et ses compagnons devoient livrer les battons de chacune bataille. Si furent incontinent livrés, et mis es mains de deux roys-d'armes : c'estasçavoir deux haches semblables, et deux estocs (que l'on nomme espees d'armes aussi) semblables et pareilles : et furent iceux battons portés et présentés au juge, et puis présentés au chevalier venat de dehors, pour choisir desquels des deux manières de battons il vouloit ses armes accomplir : car en lui en estoit le choix, selon le contenu des chapitres »<sup>552</sup>.

Toutefois, qu'elles soient liées ou détachées de la présentation des écus, ou des targes, correspondant à un type d'affrontement, les règles gardent une certaine unité. Parmi ceux, entiers ou relatés dans les sources narratives, qui nous sont parvenus, les chapitres du Pas du Perron Fée sont sans doute les plus complets et ceux nous permettant de dresser un classement « type » de l'organisation prise pour la rédaction de ces documents :

- Date, lieux, nom de l'entrepreneur ou des entrepreneurs
- Relation de l'Aventure<sup>553</sup>
- Présentation des écus/targes
- Explication des règles relatives aux différents affrontements prévus
- Règles spécifiques à suivre par les chevaliers
- Règles de sécurité
- Modalités de remise des prix
- Règlementation des infrastructures (hourds, lices, décors...) et des personnages présents relatifs à la fiction choisie
- Texte conclusif

Bien évidemment, l'ordre de ces rubriques peut changer, de même que leur longueur. Le contenu peut également varier. Si ce n'est pas systématique, lorsque les chapitres sont décrits dans les sources narratives, souvent tout ce qui réfère directement à la littérature (Aventure,

---

<sup>551</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 1, p. 323.

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 329-300.

<sup>553</sup> « Et premièrement seront mis par escript les chapitres qui pour ledit pas ont esté fais, et après seront desclariés tous les misteres, sermonies et ordonnances quelconquez avecques le fait des lances et espees, ainsi et par la manière que la chose a esté conduite », Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 136r-136v.

Texte conclusif...) n'est abordé que par le biais de la description des décors, des personnages ou des parures des jouteurs :

« [...] laquelle joute [le Pas du Chevalier au Cygne] avoit esté crieé à un tresbeau banquet que monsieur de Cleves donna en ladicte vile environ dixhuict jours paravant, auquel fut mondect signeur, ensemble la signeurie, dames et damoysselles de sa maison : et fut le cry tel, que le Chevalier au cigne, serviteur des dames, faisoit sçavoir à tous [...] l'on le trouveroit en ladicte vile armée de hanois de joute, en selle de guerre, pour jouter à la toile, de lances de mesure et de courtois roquets, à-l'encontre de tous ceux qui venir y voudroyent : et celuy qui pour ce jour feroit le mieueux, au jgement des signeurs et des dames, sans ce qu'il s'en axceptast en rien, gaigneroit un riche cigne d'or enchainé d'une chaine d'or, et au bout de celle chaine un riche rubiz que les dames presenteroyent à celuy qui l'auroit desservy »<sup>554</sup>.

En quelques lignes, et avant de donner la description des combats, Olivier de la Marche, ou plutôt Adolphe de Clèves qui fait crier le Pas relaté par le mémorialiste bourguignon, donne quelques éléments de la liste réalisée ci-dessus : Date, lieu, nom de l'organisateur, présentation des armes (ici la lance), et des éléments concernant la remise des prix. Les autres règles sont données par la suite au fil du récit :

« [...] et apres aloit un grant cigne merueilleusement et subtilement faict, ayant une couronne d'or au col, à quoy pendoit un escu des plaines armes de Clèves : et à celle couronne pendoit une chaine d'or, qui d'un bout tenoit à la tresse de l'escu du chevalier ; et estoit ce signe adextré de deux sagittaires moult-bien-faits, qui tenoyent arcs et fleches en leurs mains, et faisoient semblant de tirer à-l'encontre de ceux qui vouloyent aprocher le cigne. Ledict chevalier, tenant à la chaine d'or, suyvoit le cigne armé tresrichement de toutes armes : et estoit son cheval couvert de drap de damas blanc, et bordé de franges d'or, et son escu de mesme »<sup>555</sup>.

Il n'y a pas, chez les auteurs bourguignons, plus d'informations données sur l'Aventure retenue par Adolphe de Clèves pour son Pas, qui a lieu l'après-midi précédant le fameux Banquet du Faisan. Les quelques éléments présents relevant du fantastique sont en fait cachés dans la description des décors : le cygne et la chaine d'or auxquels le Chevalier au Cygne est relié<sup>556</sup>. Cependant, on retrouve tout de même, dans ces quelques lignes, une grande partie des éléments constituant les chapitres : à ceux présentés plus haut s'ajoutent un rapide effleurement de l'Aventure et une présentation des éléments décoratifs et scénaristiques.

---

<sup>554</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 161.

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>556</sup> Ces éléments font référence à la légende du Chevalier au Cygne, présente dans le cycle de la Croisade. Celui-ci est présenté comme étant le grand-père de Godefroy de Bouillon (voir les romans *Elixo*, *Bellatrix* et *Dolopathos*) et est la victime d'un maléfice qui le transforme, ainsi que sa fratrie, en cygnes s'ils enlèvent une chaine d'or placée autour de leur cou.

A l'image des éléments décrits pour le Pas du Chevalier au Cygne, la relation du Pas de Saumur présente peu ou prou les mêmes éléments :

- La date, le lieu et le nom de l'entrepreneur :  
« Peu de temps apres [le Pas de la Gueule du Dragon, juin 1446] cet excellent & magnifique Prince [René d'Anjou], entreprit des joustes, lesquelles il tint proche de Saumur »<sup>557</sup>.
- Les éléments décoratifs :  
« [...] au devant d'un chasteau de bois qu'il fit construire dans une belle plaine, lequel il fit peindre par dehors et par dedans, et le meubla de très riches tapisseries ; et à l'imitation des anciens romans, le nomma le chasteau de la Joyeuse-Garde [...] »<sup>558</sup>.
- Les éléments scénaristiques et la présentation de l'écu<sup>559</sup> :  
« Apres le Nain, marchoit une tres-belle Dame à cheval [...] destinée à mener tous les Tenans chacun à son tour, lors qu'il seroit necessaire de joster contre les Assaillans qui se presenteroient à l'Emprise, & qui viendroient toucher l'escu pendant au perron avec le bout de leur lance »<sup>560</sup>.
- L'Aventure qui a amené la tenue du Pas : celle-ci est évoquée de manière fugace en la présence du château nommé de la Joyeuse Garde, en référence au château qui abrite, nous le verrons, l'idylle de Lancelot et Guenièvre.

En définitive, seuls les prix, les modalités de leur remise et le nombre de coups règlementaire ne sont pas indiqués au début de la narration. A la fin de la relation, l'auteur précise :

« Car pour les deux principaux prix qui furent donnez par la Damoiselle tres-richement parée, qui mena, comme nous avons dit, le Roy René par une escharpe attachée à la bride de son cheval, & tous les autres chevaliers Tenans ; Ils furent delivrez selon l'ordonnance des Iuges, par ladite Dame, *le destrier* tres-excellent à Florigny, & *un fermaillet* ou boîte d'or, couverte de riches diamans & de tres-beaux rubis, à Ferry, Monsieur de Lorraine »<sup>561</sup>.

---

<sup>557</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre...op. cit.* p. 82.

<sup>558</sup> *Ibid.*, p. 82-83

<sup>559</sup> Comme dit plus avant dans ce présent chapitre, les Pas angevins ne proposaient qu'un seul type d'affrontement : la joute montée. Ainsi, il n'est guère étonnant de ne trouver qu'une simple mention à un écu, voire pas de mention du tout. Le nombre de coups déterminé est, quant à lui, signifié plus loin.

<sup>560</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>561</sup> *Ibid.*, p. 103. Le texte original, en vers, est recopié par Vulson de la Colombière à la suite de l'extrait choisi ici, aux pages 104-106.

L'ensemble de ces exemples montre de quelle manière chapitres et relations sont organisés et comment chacun parvient à transmettre au lecteur l'ensemble des informations concernant les Pas d'armes. Il est à noter que certains éléments, comme la présentation des écus ou encore le nombre de coups portés, n'apparaissent pas toujours dans les descriptions, pour une raison simple : le résultat, en définitive, importe peu dans le cadre des Pas. Le nombre de touches de chaque chevalier ne semble pas retenir systématiquement l'attention des chroniqueurs. A l'inverse, le nom des vainqueurs est régulièrement connu, non pas qu'il ait une réelle importance, mais cela permet de mettre en avant la puissance d'une maison et la richesse du prix qui y est associé. Aussi, les auteurs préfèrent-ils mettre en avant les décors et les parures des chevaliers plutôt que leur habileté aux armes ou leur capacité à livrer aux gens présents un spectacle complexe en relatant l'Aventure que ceux-ci ont supposément vécus, ou de laquelle ils s'inspirent avant la tenue du Pas.

Malgré tout, il reste un type de règles qui pose un problème d'interprétation : les règles de sécurité. Celles-ci ne sont, de manière générale, que peu explicitées dans leur intégralité dans les documents dont nous disposons. Si nous avons vu plus avant que les bourgeois sont en charge, avec les hommes du duc de Bourgogne, de la sécurité de la ville et des spectateurs pendant toute la durée des festivités, celle des participants quand ils sont dans les lices ne relève pas de leurs attributions. Certains textes mentionnent que des hommes sont déployés autour des lices, munis de bâtons, mais leur rôle est en réalité de faire stopper le combat lorsque le nombre de coups est atteint ou lorsque les juges y mettent fin. Ainsi, comment avoir une idée de la manière dont la sécurité des joueurs est assurée ?

A nouveau, il faut nous tourner vers l'Anjou et la Bourgogne afin d'en avoir une idée :

« Pendant ce temps se faisoient les cris, par les roys-darmes et heraux, aux quatre coings de la lice : et commandoyent, de de-par le duc de Bourgogne, que nul ne demourast en la lice close, s'il n'estoit commis du duc ou de son mareschal, ou s'il n'avoit de sa personne combatu en lices ou camp clos ; et deffendoyent, sur peine d'estre corporélement puni, à la voulonté du prince, que nul, de quelque estat qu'il fust, ne parlast, toussist ou fist signe pour avantager ou avancer nul des champions, en faisant et fournissant la bataille de leurs armes »<sup>562</sup>.

Afin d'assurer la sécurité des joueurs apparaissent des restrictions et des sanctions concernant un élément que l'on ne pourrait soupçonner comme relevant de la sécurité : le bruit. En effet, la clameur des spectateurs est, hypothétiquement, susceptible de provoquer la

---

<sup>562</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 330.

déconcentration des combattants, augmentant ainsi le risque de blessures. Les peines corporelles apparaissent comme des menaces dissuasives et l'on peut douter soit de leur mise en application, soit de leur réelle efficacité au vu du nombre de spectateurs et de la difficulté de les appliquer dans un contexte festif. Cela est d'autant plus surprenant qu'elles n'apparaissent pas dans les autres relations, même si la mention régulière de « cris et cérémonies » nous laisse supposer que ces règles étaient renouvelées dans les autres Pas bourguignons mais que les auteurs n'ont pas pris la peine de mettre par écrit par la suite<sup>563</sup>.

De plus, si les restrictions sont respectées pendant la réalisation du combat, il nous est donné l'occasion de penser, en absence d'éléments contradictoires, qu'une fois les chevaliers séparés, le public est libre d'exprimer son allégresse. Cela semble confirmé par Louis de Beauvau concernant le Pas de la Bergère :

« Et en ce point se passa la journée / En grant plaisir et très grant alegrance »<sup>564</sup>.

Puis :

« L'une par l'autre, aussi de toutes pars, / Bien brisées au gré de maintes gent »<sup>565</sup>.

D'autres règles s'appliquent, de manière plus spécifique, aux éventuelles blessures reçues par les entrepreneurs :

« Item : entend ledit escuyer que s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que, en faisant ses armes, il fust blessé, en façon qu'il ne pus parfournir ses armes, ledit escuyer entend que celui qui l'aura blessé parfournira lesdictes armes ; et si ung aultre le blessoit aussy, semblablement, jusqu'à la fin des armes »<sup>566</sup>.

L'ensemble de ces précautions, restrictions et obligations, si elles proviennent d'espaces différenciés, nous donnent à voir une certaine unité organisationnelle et une continuité temporelle des règles, que celles-ci soient transmises par le biais des chapitres ou des sources narratives. Malgré tout, nous pouvons distinguer deux courants dans la préparation, la mise en place et le contenu des chapitres, deux modèles dont l'un semble, à partir des années 1450, prendre le dessus.

---

<sup>563</sup> La Marche relate, par la suite : « Toutes les cérémonies et appareils appartenans à tel cas furent faits : lesquelles j'ai voulu bien au long escrire, tant pour ce que ce furent les premières armes que je vey onques, comme aussi pour avertir et apprendre les lisans (si besoing en ont) des nobles cérémonies appartenans aux nobles et recommandés mestiers d'armes », *Ibid.*, p. 330.

<sup>564</sup> Louis de Beauvau, *Le Pas de la Bergère... op. cit.*, p. 79.

<sup>565</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>566</sup> *Ibid.*, p. 226.

### 3. Vers la mise en place de deux modèles ?

Indéniablement, malgré des éléments communs, les Pas angevins et Bourguignons proposent des modèles organisationnels bien distincts, modèles qui, à la mort de René et de Charles, sont transmis à leurs successeurs, respectivement le roi de France Charles VIII et l'empereur Maximilien<sup>567</sup>.

Le premier élément, mis en exergue plus avant dans ce présent chapitre, est le rôle de la ville dans les Pas angevins et bourguignons. Il a été montré, à partir de 1454, le lien évident qui lie les Pas bourguignons avec les villes septentrionales appartenant à Philippe le Bon. Cela répond en réalité à un besoin de renforcement du pouvoir ducal, notamment vis-à-vis des villes qui lui sont théoriquement soumises. Cela apparaît, de plus, après la reconquête du territoire royal par Charles VII, lui apportant un véritablement renforcement de son pouvoir et de son influence. Dès lors le duc de Bourgogne, qui utilisait les troubles et la relative faiblesse du pouvoir royal, doit se tourner vers sa région la plus puissante et doit composer avec l'ancrage du pouvoir urbain. Cette manière de faire, nous l'avons vu, se transmet à la cour du Saint-Empire, bien que le contexte général n'oblige pas l'empereur à organiser systématiquement ses Pas dans les villes.

En Anjou, la situation est clairement différente : allié et respectivement beau-père et beau-frère des rois d'Angleterre et de France, le Roi René participe activement au renforcement du pouvoir royal en France. L'un de ses biais est l'organisation de festivités dans des régions soutenant Charles VII, régions qui, elles, ne sont pas soumises à des pouvoirs urbains fortement ancrés. Ainsi, l'organisation des Pas au sein des villes angevines ou provençales n'est pas une priorité et celles-ci, comme dit plus haut, ne servent finalement que peu dans le cadre de ces festivités. De plus, le duc prend soin d'organiser ses Pas dans de vastes espaces (plaines, forêts...) éloignés des centres urbains d'influence. Ainsi, à l'exception de Nancy et de Châlons-en-Champagne en 1445, ce sont des villes mineures ou moyennes qui accueillent les Pas dans leurs alentours : Saumur, Tarascon et Razilly. Cette caractéristique des Pas angevins est reprise

---

<sup>567</sup> A propos de l'héritage des modèles angevins et bourguignons et le devenir de l'esprit chevaleresque, voir Benjamin Deruelle, *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve du XVIe siècle (ca. 1460 – ca. 1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, collection de l'Institut d'étude de la guerre et la paix, 2015.

par le roi Charles VIII qui, à l'image du duc d'Anjou, favorise l'organisation des Pas en périphérie de Sandricourt<sup>568</sup>.

Ces grands espaces remplissent cependant un rôle similaire à la place du marché dans les villes bourguignonnes : ils sont le lieu où prend forme la fiction. Ils sont, le plus souvent, situés à proximité de châteaux appartenant au duc d'Anjou ou au roi de France. Les Pas de Saumur, Razilly (Gueule du dragon) et Tarascon en sont les parfaits exemples, de même que Nancy, dans une certaine mesure. On retrouve ce cas à Sandricourt :

« Pource que tout vray cueur desireay de loz et qui a tistre dhonneur tendre sur toutes choses au plaisir des dames doit son vouloir soubmettre et le plaisir d'icelles querir et parfaire comme celui qui a la source dont par section de valeur sourt et procede les tresors infiniz de heureuse renommee veust espurger Est il ainsi que au chasteau de Sandricourt pres Pontoise en eust tant de parfaites et accomplies [...] Et premierement Lesdicts chevaliers estans dedans le chasteau de Sandricourt pour la garde d'icelluy entreprendrent tous ensemble de eulx trouver a la barriere perilleuse de ladite place ainsi quil estoit de coutume [...] Le iour ensuyvant les deffendeurs montez et armez au son du cor devoient sortir didit chasteau la lance sur la cuisse [...] Item apres que les escuz aux armes des gentishommes du dedans seroient pendus devant la porte de ladite place tous ceulx qui pour combattre la viendroient [...] Item les quatre susdictz iours passez Lesdits gentishommes du chasteau par le commandement de leurs maistresses en acomplissant le vouloir dicelles et executant le louable mestier des armes en la fourest desvoyable ou a chercher et trouver adventure avoient [...] »<sup>569</sup>.

Là, c'est l'espace complet présent dans et autour du château qui est utilisé, chaque endroit (cour, « parvis », porte et forêt alentour) joue un rôle support pour un moment précis des festivités, bien qu'aucune indication fictionnelle, à part le nom des épreuves, ne nous soit transmise.

Comme dit plus avant, les Pas « à la bourguignonne » se transmettent, dans leur forme, au Saint-Empire. Toutefois, ce dernier semble connaître une oscillation entre des Pas structurés, politiquement forts comme cela se faisait en Bourgogne (Pas de Malines et de Binche) ; et des Pas pourrait-on qualifier de « plaisance », à l'image de ce qui était en place en Anjou. C'est

---

<sup>568</sup> Notons que François d'Angoulême fait organiser son Pas de l'Arc Triomphal à Paris, dans le cadre du mariage du roi de France Louis XII avec Marie Tudor. Voir notamment Robert de la Mark, *Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François Ier*, Paris, Foucault, 1820, p. 268-270.

<sup>569</sup> Nous avons ici, à dessein, occulté certains passages certes intéressants mais trop longs et peu utiles à notre propos. Pour plus de détails, voir *Le Pas de Sandricourt*, Paris, BNF, ms. fr. 3958, fol. 2v-4r. Il est à noter que Marc de Vulson de la Colombière, lorsqu'il traite du Pas en question, recopie de nombreux passages d'un manuscrit du *Pas de Sandricourt*. Toutefois, les extraits choisis ci-dessus ne correspondent pas exactement à ce que l'érudit a recopié. Ainsi, nous pensons qu'il a utilisé une autre copie du manuscrit, moins détaillée. Il s'agit, peut-être du Paris, BNF, ms. fr. 1436.

notamment ce qui se passe pour les Pas de Vincelles et de Nozeroy, qui prennent place hors la ville, à proximité de châteaux :

« L’an mille cinq cent et dix-neuf, le vingt-quatriesme jour du mois de décembre, veille de la nativité Nostre Sauveur et Rédempteur, au chasteau de Nozeroy, en la présence de monseigneur le prince d’Oranges, gouverneur et lieutenant-général de Bourgongne et de ma dame, sa mère, accompagnez de cent nobles hommes, ou environ, est advenu ce que s’ensuit »<sup>570</sup>.

Cet exemple, relatif au Pas de Nozeroy montre, en réalité, l’influence des deux modèles sur l’organisation des Pas impériaux et français. Organisés, dans le cadre impérial, en « extérieur », ils attirent un nombre conséquent de participants liés de près ou de loin à la cour<sup>571</sup>. Nous retrouvons cette concomitance des deux modèles lors du Pas de l’Arc triomphal, donné par le futur François Ier en l’honneur de Louis XII :

« Quand la Royme [Marie Tudor] feust couronnée à Saint Denis, elle vint faire son entrée à Paris, qui feust fort belle [...] ledict sieur d’Angoulesme, voulant bien donner à cognoistre, pour complaire au Roy et aux Anglois, qu’il estoit bien aise dudict mariage, entreprit les joustes et tint le pas. Et pour mieux faire, et plus honnestement, il choisit sept capitaines de France, et lui pour le huitième »<sup>572</sup>.

Dans ce cas présent, c’est bel et bien la ville qui s’invite dans un Pas « à l’angevine » de même que des chevaliers « étrangers », ici des anglais<sup>573</sup>. Il existe une réelle similitude entre ce Pas et celui défendu à Nancy en 1445, en cela qu’ils ont tous deux lieux dans une ville, que le roi de France y est présent et que ces festivités viennent fêter un mariage entre la cour de France et celle d’Angleterre. Toutefois, la réelle différence tient au fait de la participation de seigneurs, chevaliers et écuyers anglais, chose qui ne s’était pas fait lors du mariage, par procuration, d’Henri VI et de Marguerite d’Anjou.

Une seconde caractéristique qui permet de distinguer un modèle « angevin » d’un modèle « bourguignon » est l’ouverture des Pas d’armes aux cours extérieures, ouverture caractérisée par une réelle différence dans l’étendue de diffusion des chapitres des Pas. Sur ce point, la situation semble assez claire, en ce sens que le modèle « endocentrique » angevin, privilégiant fortement les chevaliers gravitant autour de la sphère ducale plutôt qu’une

---

<sup>570</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 237-240.

<sup>571</sup> Prenons l’exemple ici d’Amé de Ballay, seigneur de Terrans, chevalier de Saint-Georges et chambellan de Marguerite d’Autriche qui participe au Pas de Nozeroy le 26 décembre 1519. *Ibid.*, p. 241.

<sup>572</sup> Robert de la Mark, *Histoire des choses mémorables advenues du reign de Louis XII et François Ier*, Paris, Foucault, 1820, p. 268-269.

<sup>573</sup> Notons que le duc de Suffolk, Charles Brandon, participe au Pas en tant que « tenant ». Il épouse, suite à la mort du roi de France Louis XII, la reine Marie Tudor, en 1515. A ce propos, voir Alison Weir, *Henry VIII. The King and his Court*, New York, Ballantine Books, 2002, p. 178.



ouverture aux cours extérieures, semble être adopté quasi systématiquement dans les Pas français et impériaux. Cela est, du moins, valable pour les participants aux Pas. Ainsi au Pas de Sandricourt, ce sont pour la plupart des normands, des angevins et des « franciliens » qui font le déplacement<sup>574</sup>. De même, au Pas de Nozeroy, ce sont des chevaliers issus en intégralité des terres dépendantes du Saint-Empire (principauté d'Orange, Comté de Bourgogne...) qui participent.

Il faut cependant poser dès lors une nuance qui va dans le sens d'un « modèle tardif » des Pas. En effet, si les chevaliers qui participent gravitent exclusivement autour d'une cour donnée, ici celle de France ou du Saint-Empire, il faut souligner l'apparente grandeur de l'espace de diffusion et de publication des chapitres. En effet, à l'image des ducs de Bourgogne, les souverains invitent des chevaliers relativement éloignés à participer. Ainsi, au Pas de Sandricourt, situé à proximité de Pontoise, viennent des chevaliers de l'ensemble du royaume, et notamment de régions « éloignées » telles la Normandie ou l'Anjou. Jean de Saint-Amadour, un chevalier issu du Toulousain, y participe également, de même qu'un Guyennais, Louis de Rochefort. Il en va de même pour les Pas impériaux qui voient des autrichiens, des bourguignons, voire même des poitevins et des espagnols y prendre part.

Une dernière réelle différence tient dans le choix de la fiction retenue pour fonder les Pas. Tant dans le cas des ducs du XVe siècle que dans celui du roi de France et de l'empereur, les strates nobiliaires sont pétries de littérature chevaleresque, et les références constantes qui y sont faites au cours des Pas ne viennent que confirmer cela. Si cet aspect particulier des Pas sera développé dans le chapitre suivant, il est nécessaire que nous nous y arrêtions quelques instants, tant leur utilisation diffère d'une « époque » à l'autre.

Dans les Pas angevins et bourguignons, les références y sont constantes, et seul le Pas de la Bergère vient dénoter, en cela qu'il se fonde non pas sur la Matière de Bretagne, mais sur le courant littéraire et intellectuel de la pastorale. Ce cas mis à part, c'est l'ensemble de la production littéraire qui est mise en lumière par les Pas : Lancelot et Tristan se retrouvent notamment dans les Pas de Saumur (1446) et de la Belle Pèlerine (1449) ; la Chanson de la croisade pour Pas du Chevalier au Cygne (1454), le roman de Florimont au Pas de l'Arbre d'or (1468)... Toutes ces références littéraires se retrouvent, en toute logique, au cœur des Pas

---

<sup>574</sup> La liste complète des participants est donnée dans la relation du Pas réalisée par March de Vulson de la Colombière dans son *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie*. On retrouve le nom de ces chevaliers dans les certains manuscrits, aujourd'hui à la BNF (ms. fr. 1436 et 3958).

« tardifs ». Cependant, les références se font plus larges et, dès lors, les Pas ne semblent plus se baser sur un roman en particulier mais sur la matière de Bretagne en général. Toutefois, mis à part le cas exceptionnel de Binche en 1549, l'Aventure, dans les relations tout du moins, semble perdre de son importance.

Au terme de ce chapitre, un premier bilan concernant les Pas d'armes peut être réalisé. Ceux-ci restent, malgré tout, des divertissements chevaleresques proches des tournois et des joutes dont ils sont, en définitive, une évolution. Reprenant la forme et les codes de ces derniers, les Pas n'en demeurent pas moins des exercices à part, régis par deux modèles organisationnels bien distincts, donnant à voir, déjà, les traces de la rivalité qui anime les relations entre les duchés d'Anjou et de Bourgogne. Qu'il s'agisse des participants, du cadre retenu, voire même des armes choisies pour combattre, René d'Anjou et Philippe III de Bourgogne ont donné à leurs Pas des profils tout à fait opposés, malgré quelques points communs. En effet, ces deux manières de faire remplissaient un rôle similaire : mettre en avant la puissance princière et les liens qui unissent les membres de la cour. Les Pas permettaient également, nous le verrons plus en détail par la suite, de mettre en scène les pouvoirs princiers et les particularités de leur aura. Les Pas sont également représentatifs de l'état des relations entretenues entre les ducs et les autres centres de pouvoir telles les villes ou les monarques.

Toutes ces caractéristiques et ces modèles organisationnels semblent, toutefois, se confondre, s'unir, afin de créer une troisième voie concernant la mise en place et la tenue des Pas, voie qui s'ouvre à la mort des derniers ducs d'Anjou et de Bourgogne de la Maison de Valois, amenant ainsi la culture chevaleresque telle qu'elle avait été entretenue par ces princes à se déplacer, par le biais des héritages, dans de plus larges sphères dépendantes du roi de France et de l'Empereur.

## Chapitre 5 :

### Mise en pratique des modèles littéraires

« [...] à l'imitation des anciens romans, le nomma le chasteau de la Joyeuse-Garde [...] »<sup>575</sup>.

L'un des éléments qui différencie grandement le Pas des autres divertissements chevaleresques est, comme nous l'avons déjà évoqué plus avant, la présence d'une fiction sur et autour de laquelle le Pas prend forme.

Cette fiction trouve naturellement sa place dans la partie « Aventure » des chapitres d'armes. C'est elle qui donne au Pas son caractère, son unicité et qui l'intègre dans une réelle continuité, même si cette dernière n'est pas flagrante a priori. Cette partie est la plus importante, car elle est propre à un seul Pas. Soit elle est adaptée pour complaire aux volontés de l'entrepreneur, soit elle est reprise dans son entièreté et les Pas se retrouvent « brodés » tout autour. Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre possibilité, l'Aventure apparaît au premier plan des chapitres car, à l'inverse des règles qui viennent encadrer un combat dont l'issue, finalement, n'a que peu d'importance, l'Aventure, elle, donne une trame à la fois pour la confection des décors, des costumes, pour la présence de tels ou tels personnages. C'est elle qui, nous le verrons dans le chapitre suivant, soutient le jeu d'acteur et lui donne forme.

L'Aventure, en y regardant de plus près, est également un élément primordial dans la mise en scène du pouvoir ducal. Chaque élément de la fiction retenus joue, à un moment ou à un autre, le rôle de miroir de la réalité curiale. Qui une Dame des Pleurs dont les larmes sont recueillies au sein d'une fontaine, qui un ancêtre de Godefroy de Bouillon et le duc de Bourgogne est présenté comme l'un des gardiens de la foi chrétienne dans le royaume de France. Qui un château de la Joyeuse Garde où se retrouvent Lancelot et Guenièvre pour vivre leur idylle, qui une jeune pastourelle et le duc d'Anjou se montre comme le protecteur de la vie douce et de l'amour<sup>576</sup>.

---

<sup>575</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, t. 2, p.82-83.

<sup>576</sup> Cela est complété, notamment, par l'écriture du *Livre du Cœur d'Amour épris* de René d'Anjou, Paris, BNF, ms. fr. 24399.

La fiction joue, enfin, un rôle politique de premier plan, rôle dans lequel l'influence des ducs ne passe pas inaperçu. Plus exactement, le choix des thèmes de l'Aventure correspond, peu ou prou, au contexte général de la cour dans lequel le Pas se déroule. Sans entrer pour l'instant dans les détails, le choix du Chevalier au Cygne pour le Pas précédant le Banquet du Faisan n'est pas anodin, tout comme le choix du thème de la Pastorale, en 1449 à Tarascon, n'est pas étranger au contexte global de la cour d'Anjou.

#### A. L'Aventure, ou l'ancrage de la fiction dans la réalité

En tant que jeu, selon les définitions de Caillois et Huizinga<sup>577</sup>, et tout comme la joute, le tournoi et l'emprise, le Pas constitue un moment « à part » dans la vie des cours princières. Pas tout à fait réel ni irréel, pas tout à fait habituel ni inhabituel, les divertissements de cour donnent l'occasion aux participants d'entrer dans le monde de l'« entre deux » : les rôles de chacun et la hiérarchie sont abrogées, en apparence du moins, au profit du plaisir et du « bon temps ». Conflits, tensions et rancœurs sont tues de manière momentanée pour laisser place au spectacle, à l'affrontement courtois. Dans le cadre du Pas, cela se double d'une dimension littéraire et poétique où la frontière entre réel et fiction est des plus floue. On assiste à une superposition de deux mondes parallèles qui, certes, cohabitent plus ou moins dans l'idéal courtois, mais qui ne fusionnent qu'à certains moments précis, notamment lors des divertissements martiaux ou littéraires<sup>578</sup>.

##### 1. Personnification du héros littéraire

En tenant un Pas sous les traits d'un chevalier fictionnel, l'entrepreneur devient un personnage double : il est à la fois un héros « authentiquement épique », puisque placé au centre de l'aventure qu'il ne désirait pas nécessairement ; en même temps qu'il renvoie à la tradition

---

<sup>577</sup> Voir l'Introduction de cette présente thèse.

<sup>578</sup> A ce propos, voir notamment : *Les demandes d'amours avecques les réponses*, Paris, BNF Arsenal, 8-BL-30646, 1490 ; Alain Chartier, *Les demandes d'amour*, Paris, BNF, Ye-266, 1504 ; *Treize elegantes demandes d'amours, premierement composées par le tresfaconde poete Jehan Boccace, & depuis translatées en françoys*, Paris, BNF Arsenal, 8-BL-32714, 1541.

littéraire présentant une multitude de chevaliers stéréotypés devant affronter mille périls pour parvenir à l'achèvement de leur quête<sup>579</sup>. A l'image de ces héros dont l'existence ne peut être contestée ou avérée avec certitude pour certains<sup>580</sup>, les entrepreneurs se retrouvent plongés, délibérément ou non, dans une aventure fantastique, voire fantasmagorique, qui les amène à relever des défis plus ou moins périlleux, mais mettant constamment leur honneur en jeu.

« Vray est que ledit entrepreneur, pour sa première bonne aventure, se partist, n'a pas gramment, du riche royaume d'Enfance, et entra en ung pays gasté, maigre et stérile, que on appelle Jonesse. Et fut longtamps vauçant et errant ycelluy país, sans estre repeu que de pensées, cuidiers, ou d'espérance ; qui fut la pasture qui plus le soustint et conforta en iceluy voyage, ouquel ne trouva aventure que à compter face, jusques ad ce qu'il se trouva en la grant plaine de Plaisance, qui siet entre le chasteau de Beaulté et la noble montaigne de Grâce, que l'on dist Bonne Renommée. Et sytost qu'il entra en ycelle plaine, il vit contre luy venir ung chevalier armes de toutes armes, duquel l'escu et parure de son cheval furent tous semés de douces atraites. Et qui me demanderoit qui fut le chevalier, je diroie que c'estoit Regart, qui, pour celle heure avoit empris la garde de la plaine de Plaisance. Et, sitost qu'il percheut le chevalier entrepreneur, il laisse courre contre luy, tant qu'il peut du cheval traire ; et, avant que l'entrepreneur fut pourveu de se deffendre, il luy donna tel cop, que, pour l'escu ne le harnas, ne remaint qu'il ne lui mist la glaive parmy le corps, et jusques au cœur, sy durement qu'il se sentira toute sa vie, et l'abbaty par terre, commemort. Ainsy advint-il à l'entrepreneur de sa première queste [...] »<sup>581</sup>.

La suite du récit voit Claude de Vaudrey être conduit par un vieil ermite au sommet de la montagne Grace où il est soigné par une Dame Sauvage qui, au terme de son rétablissement,

---

<sup>579</sup> Nous reprenons ici l'argumentaire de Bernard Ribémont à propos du héros littéraire Mabrien, argumentaire qui nous semble correspondre sur de nombreux points à la situation des chevaliers entrepreneurs. Pour plus de détails, voir Bernard Ribémont, « Héros épique ou héros de cour ? Une autre vision de l'héroïsme à la fin du Moyen Age. Le cas Mabrien (XVe s.) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 11, 2004, p. 63-73.

<sup>580</sup> Voir en particulier le débat autour de l'existence du mythique roi Arthur et les difficultés méthodologiques qui y sont liées, mis en lumière notamment par Michelle Szkilnik dans son article « Arthur chez les historiens », *Médiévales* [en ligne], 59, 2011, p. 1-10. L'auteure dresse un portrait complet de cette question sur la base de trois ouvrages récents portant sur le mythique roi breton : Alban Gauthier, *Arthur*, Paris, Ellipses, 2007 ; Martin Aurell, *La légende du roi Arthur*, Paris, Perrin, 2007 et Amaury Chauou, *Le Roi Arthur*, Paris, Seuil, 2009. Michelle Szkilnik, en littéraire avérée, pose plusieurs problématiques dans son article : « [...] Arthur pose un tout autre problème : comment parler en historien d'un personnage dont on ne sait pas s'il a vraiment existé et dont la mémoire est conservée dans des sources majoritairement littéraires ? S'il était prouvé et sans doute possible qu'Arthur est un personnage historique, un historien pourrait écrire sa biographie même à partir de sources limitées et peu fiables. Si Arthur n'était qu'un personnage de fiction, comme Tristan ou Lancelot, les historiens l'abandonneraient sans état d'âme aux littéraires. Aucun historien n'a jamais tenté d'écrire la biographie du roi Marc, l'oncle de Tristan. Mais qui est Arthur ? Ou, question plus pressante, Arthur a-t-il existé ? Alors que les spécialistes de littérature peuvent éluder l'interrogation pour se concentrer sur la biographie fictive du roi, les historiens qui écrivent sur Arthur doivent nécessairement la soulever. Et ils doivent y répondre en s'appuyant sur des sources à la fois trop et trop peu abondantes : trop dans la mesure où les mentions d'Arthur dans les textes écrits, mais aussi dans l'art, sont extrêmement nombreuses tout au long du Moyen Âge ; trop peu parce que les témoignages anciens sont quasi inexistantes : quelques traces archéologiques, quelques allusions dans des textes dont on peut supposer qu'ils conservent le souvenir des Ve et VIe siècles », *op. cit.*, p. 2-3.

<sup>581</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 58-59.

lui demande de rentrer dans son royaume, en passant par le désert de Pensées et les marécages d'Imagination, et d'y tenir un Pas en son honneur.

Une situation analogue se retrouve dans l'Aventure du Pas du Perron Fée : Philippe de Lalaing, au gré de ses pérégrinations dans un royaume merveilleux, qui n'est autre que le pays de Bourgogne, uniquement guidé par sa foi et son courage, approche d'un perron solitaire placé au bout d'un étroit chemin bordé de deux plans d'eau<sup>582</sup>. Il décide de s'arrêter dans la grotte à proximité du perron, où il rencontre un nain lui proposant soit de faire demi-tour dans la nuit noire et dangereuse en laissant armes et cheval dans la grotte, soit de se porter prisonnier d'une dame inconnue de lui qui ne le libérera que s'il tient un pas en son nom<sup>583</sup>.

Dans le cas du chevalier de la Dame Sauvage, la quête qui le pousse à quitter le merveilleux royaume d'Enfance pour découvrir les périlleux mondes alentours, apparaît à la fois comme une allégorie de la vie, de même comme relevant de l'initiation propre à tout chevalier, qu'il soit réel ou fictionnel. Dans le premier cas, les noms sont suffisamment évocateurs. Chaque stade de la vie et chaque composante est, dans ce cas, illustré soit par un lieu, soit par un personnage : royaume d'Enfance, pays [stérile et gâté] de Jonesse, plaine de Plaisance, château de Beauté, montagne de Grâce, désert de Pensées et marécage d'Imagination ; le chevalier Regard, l'Ermite et la Dame Sauvage. Mais à bien y regarder, et cela nous amène à la deuxième réalité de ce voyage, aucun ne mène à la mort. Chacun constitue une étape vers soit l'âge adulte, soit vers le statut de chevalier. En cela, ce sont des étapes qui se trouvent sur le chemin de celui qui emprunte une voie initiatique<sup>584</sup>. Ce parcours, que l'on retrouve également dans l'Aventure du Pas du Perron Fée, vise à l'accomplissement personnel des entrepreneurs en tant que chevalier, de même que cela amène, inévitablement, à la reconnaissance de cet état par leurs pairs. En s'identifiant et en agissant tels les chevaliers

---

<sup>582</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 136v.

<sup>583</sup> *Ibid.*, f. 137v.

<sup>584</sup> « Le voyage qui « forme la jeunesse », voyage didactique où s'acquiert l'expérience de la vie, qui permet seulement de « vivre entre ses parents le reste de son âge », ce voyage est aux antipodes du voyage romantique. Pour le romantisme, tout voyage est une quête du Graal, une aventure non pas humaine, mais sacrée. Il n'est pas seulement dépaysement, recherche d'exotisme, comparaison des mœurs et des cultures, il est passage dans une matrice, aux formes symboliques diverses, qui permet au voyageur d'acquérir non pas une sagesse — elle est donnée de surcroît — mais de changer totalement son statut ontologique, de renaître « autre » », Simone Vierne, « Le voyage initiatique », *Romantisme*, 1972, 4, p. 37.

arthuriens, les entrepreneurs s'approprient les codes qui constituent un certain idéal chevaleresque<sup>585</sup>.

Dans ces deux cas, l'honneur et la valeur du chevalier sont remis en cause, tout comme le sont la vaillance ou l'amour dans d'autres. Dans le cadre du Pas de la Dame Sauvage, c'est la foi que le chevalier porte à sa curatrice qui est testée. Alors qu'il est sur le point de rendre l'âme, c'est seulement la détermination du chevalier et son profond attachement à la chevalerie, incarnée dans la Dame Sauvage notamment, qui lui permet de recouvrer ses forces de manière miraculeuse. Dans le cas du Perron Fée, c'est le nain, créature mystérieuse et littéraire par définition, qui remet en doute le statut de chevalier de Philippe de Lalaing. Va-t-il refuser de se constituer prisonnier et renoncer à ses attributs chevaleresques pour rebrousser chemin dans la nuit, ou au contraire, relèvera-t-il avec panache le défi et protéger son statut et ses composantes au péril de sa vie alors que celle-ci prend une tournure des plus inattendue ? Bien évidemment, Philippe de Lalaing choisit la seconde option, il ne saurait renoncer aux éléments qui le caractérisent comme chevalier : épée, écu, cheval, armure et éperons.

Ce voyage initiatique, qui vise à jauger de la sincérité de l'engagement du chevalier dans cette voie, est semblable à la tradition de tournée des chevaliers nouvellement créés<sup>586</sup>. Alors qu'ils viennent juste d'être investis de leur charge, les jeunes hommes sont incités à effectuer un voyage à travers nombre de principauté, voire de royaumes, afin de prouver leur valeur lors de joutes et de tournois. Ce procédé, semblable, en définitive, à l'emprise d'armes, est régie par des règles strictes qui visent à l'évolution du jeune chevalier, à son élévation comme tournoyeur ou jouteur, gage d'un talent certain pour le métier des armes, à l'image des chevaliers mythiques d'antan.

Qu'il s'agisse du puiné d'une famille issue d'une noblesse modeste, mais suffisamment riche pour payer l'achat et l'entretien d'un équipement et d'un cheval, ou que ce soit l'ainé d'une famille de pairs du royaume, la pratique de la joute, et plus particulièrement le premier affrontement dans le cadre d'une fête d'armes, constitue un passage obligé et important et le choix de l'adversaire se révèle, notamment dans le cadre des familles princières, réellement primordial.

---

<sup>585</sup> Dans ce processus, nous y reviendrons par la suite, la Dame joue un rôle déterminant en cela qu'elle justifie l'aventure entreprise, qu'elle incarne la chevalerie dans son ensemble, de même qu'elle constitue l'aboutissement de la quête.

<sup>586</sup> Jean-Pierre Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de Mme Annie Prache, Paris IV, 1981, p. 81-82.

« [...] et en cest an 51, environ la Toussaincts, futy une jouste crieie et publiee : et à celle jouste fit le duc préparer son seul fils et héritier monsieur Charles, comte de Charolois, pour joster pour sa premiere fois, et lequel n'avoit que seize à dixsept ans d'aage : et se préparèrent les jeunes signeurs qui avec luy avoyent esté nourris pour joster aveques luy, et aussi plusieurs autres princes, chevaliers et escuyers, rudes jousteurs, et acoustumés du mestier. Et pource que c'estoit la première fois que le noble comte avoit mis sa lance en l'arrest, ne porté le harnois pour exécution, environ trois jours avant la feste que l'on fist essayer le comte ; et, par deliberation des signeurs et des dames de la court, fut ordonné que le comte, nouvel homme-d'armes, courroit la première lance contre messire Jaques de Lalain : et disoyent tous que contre meilleur chevalier ne pourroit faire sa premiere epreuve, et que ce seroit heur en armes, à si haut personnage, d'atteindre et d'estre atteint, pour le premier, de chevalier renommé »<sup>587</sup>.

Le choix du chevalier bourguignon n'est pas anodin, car en plus d'être considéré comme le meilleur chevalier de son temps, il est également l'organisateur du Pas de la Fontaine des Pleurs deux ans auparavant. S'il était de coutume de choisir un chevalier renommé pour introduire les jeunes princes au métier des armes<sup>588</sup>, ce choix se révèle lourd de sens, puisqu'en étant un chevalier de renom et l'organisateur d'un Pas, il revêt, d'une certaine manière, une dimension littéraire.

Ainsi, l'initiation du chevalier, qu'elle soit littéraire ou réelle, semble toujours passer par une épreuve qui prend la forme d'une joute, disputée par l'impétrant face à un être qui apparaît comme si ce n'est imbattable, au moins d'une extrême difficulté à battre. La « première bonne aventure », qui fait de Claude de Vaudrey un chevalier accompli voit un combat se dérouler avec le chevalier Regard<sup>589</sup>, tout comme le voyage de Mabrien se retrouve inexorablement semé d'embuches, notamment lorsqu'il doit combattre nombre de chevaliers arthuriens, sur l'île de l'Aymant, chevaliers dont la figure de proue est le Vert chevalier, présenté comme un géant qui ne peut être vaincu que par le meilleur chevalier du monde<sup>590</sup>.

Toutefois, toutes les aventures ne sont pas construites comme des quêtes initiatiques, et reprennent des thèmes plus traditionnels, tel le sauvetage d'une demoiselle en détresse. Si le chevalier héroïque se doit de défendre son honneur, son statut, il est d'abord le gardien de l'amour, des femmes et de l'altruisme.

« [...] et tant exploictay en ceste manière, que fortune me amena assez près de la mer, au bout d'une haute forest très devoiable, en laquelle estoient en aguët aucuns pillars et robeurs de mer, qui, moult fièrement

---

<sup>587</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 59-60.

<sup>588</sup> Jean-Pierre Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tournois... op. cit.*, p. 81

<sup>589</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 58

<sup>590</sup> *Mabrien*, BNF, ms Français 19177, fol. 127r.



et effréement, vindrent contre moy et ceux de ma compaignie. Et certainement croy, veu leur maintien, que par eulx eusse esté morte ou prisonnière, se ne feust ung chevalier, qui d'aventure chevaulchoit près d'illec; le quel, quant il oyt la noise, vint hastivement contre les robeurs, et, par sa franchise delivra de leurs mains moy et ma compaignie ; et je, qui de tel effroy avoie esté fort espouvauté, gisoye comme paulmée à terre, quant le chevalier me redressa et me prist doucement en ses bras, en disant : « Ma chière dame, ne « vous esbahissez de riens ; prenez cœur et vous confortez ; car, la mercy Dieu , vous estes delivrée de « vos ennemis ; et s'il vous plaist, je suis prest de conduire vous et vostre compaignie en aucune bonne « ville et seure place près de chy. » »<sup>591</sup>.

Dans ce cas, c'est à nouveau l'honneur du chevalier qui est remis touché, certes pas directement, mais en voyant une femme soumise à un quelconque péril, le chevalier ne peut ignorer sa détresse et se doit de lui venir en aide.

Nous y reviendrons par la suite en détail, mais le choix des thèmes développés dans les fictions de Pas d'armes est tout à fait représentatif de la vision idéale du chevalier forgée par les romans, vision qui constitue la base du modèle nobiliaire que l'ensemble de la chevalerie essaye d'atteindre. En cela le Pas d'armes apparaît comme un moyen de pouvoir y accéder justement en incarnant un chevalier qui entre ou entrerait tout à fait dans un cadre littéraire. L'un de ces éléments est la dévotion. Qu'elle soit envers Dieu ou envers les femmes, la dévotion s'accompagne constamment d'une dimension sentimentale. Dieu et la femme sont des réceptacles privilégiés pour recevoir l'amour du chevalier, chrétien a fortiori. L'exemple de la Belle Pèlerine réunit une part importante des thèmes qui constituent l'archétype du chevalier idéal.

Tout d'abord, l'entrepreneur apparaît comme empli de courage : alors qu'il se rend à Saint-Omer pour tenir un « pas »<sup>592</sup> contre tout venant, il aperçoit une belle dame et sa suite se faire molester par des malandrins. N'écoutant que son courage, il se lance au secours de la compagnie et défait, seul, les « robeurs ». Clairement, l'acte héroïque et désintéressé est réalisé. Ensuite, une fois la preuve de son courage faite, il prend soin de la Belle Pèlerine qui « de tel effroy avoie esté fort espouvauté, gisoye comme paulmée à terre » et se met à son service et lui « dit doucement : que s'il estoit riens où il ne seut mettre conseil, ou chose faire, que le corps d'ung chevalier peust par honneur acomplir, il se y vorroit sans rien espargnier »<sup>593</sup>. Cet abandon de soi en faveur d'une dame inconnue fait partie intégrante de l'éducation

---

<sup>591</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chroniques... op. cit.*, t. 1, p. 245-246.

<sup>592</sup> Nous opérons ici une distinction entre le Pas, qui, dans notre acception, désigne le pas d'armes tel que nous l'étudions ici ; et le « pas » qui, dans le cas présent, désigne le fait de défendre un passage.

<sup>593</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chroniques... op. cit.*, t. 1, p. 246.

chevaleresque et apparaît comme tout à fait normal pour l'entrepreneur<sup>594</sup>. Arrive alors l'instant où la dame lui révèle que sa mésaventure est survenue alors qu'elle a entrepris un pèlerinage et lui demande de l'accompagner à destination, arguant ne pouvoir vaincre seule les éventuels périls présents sur le reste du chemin. Ne pouvant se défier de la confiance que la Pèlerine met en lui, il accepte donc à la seule condition d'achever son Pas avant de l'accompagner :

« Ma chière dame, envers vous ne refuseroye ja chose que bonnement peusse faire ; et à conduit, se Dieu plaist, ne fauldrz vous pas ; ne ja dommaige, ne deshonneur, n'avez en tout le chemin, tant que je vous en puisse garentir et defiendre, et quoy qu'il m'en doive advenir. Ma très chière dame, pour vous advertir, il a est vray que, par contraincte de veu par moy fait, ne porroie ores entendre à ceste besoingne, ne autres quelconques où il convenist deslay ne traict de temps, se premiers n'avoie acomply une emprinse d'armes : c'est de garder ung pas , ou lieu a emprez la tour de Beau-Jardin , sur le chemin d'entre Calais et Saint-Omer, en Picardie, ou diocèse de Thereimance, jadis appelé la place de Beau-Jardin, et à present la Crois de la Pellerine [...] Et pour ce, ma très chière dame, si ce est vostre plaisir de vous reposer en ce pays, apprez le travail que avez eu, je a seray prest, madicte emprinse acomplie, emprendre à vous mener et conduire où il vous plaira, et ce pendant vous faire tout l'honneur que je porray. Sy me vœullez sur ce dire vostre bon plaisir »<sup>595</sup>.

Le caractère sacré de la démarche entreprise par la Dame pousse le chevalier à tenir le Pas en l'honneur de celle-ci. Déjà héroïque par son acte de sauvetage, il couple son action d'une dimension christique, voire céleste, en cela qu'il se pose à la fois en défenseur des femmes et de Dieu.

Si le caractère divin du chevalier entrepreneur est présent dans la plupart des Pas bourguignons, il en demeure un où l'entrepreneur est présenté comme un *miles christi*, celui de la Fontaine des Pleurs. La prégnance de la dimension sacrée dans ce Pas, et dans son prédécesseur, le Pas de la Belle Pèlerine, est à rapprocher du contexte dans lequel ils ont lieu : le Jubilé papal de 1450. Le Pas du Chevalier au Cygne est également à prendre en compte dans la liste des Pas résolument « chrétiens », nous y reviendrons par la suite.

---

<sup>594</sup> Ce n'est, bien évidemment, pas le seul exemple que nous avons dans le cadre des Pas, et nous pouvons même dire que cela est monnaie courante : En Bourgogne, Jacques de Lalaing se met au service de la Dame des Pleurs (la Vierge Marie), Adolphe de Clèves se soumet à la volonté de toutes les femmes de l'assistance lors du Pas du Chevalier au Cygne, Philippe de Lalaing est soumis aux volontés de la Dame du Perron, Antoine de Bourgogne agit selon les désirs de la Dame de l'Île Scellée et Claude de Vaudrey, nous l'avons vu, défend l'honneur de la Dame Sauvage. En Anjou, René entre deux fois au service d'une Dame : d'abord Jeanne de Laval, qui semble incarner une variante de Guenièvre, au Pas de la Joyeuse Garde ; puis à la Bergère / Pastourelle jouée par Isabelle de Lénoncourt. Cela change à la fin du Moyen Âge, bien que Louis de Sandricourt dédie son Pas éponyme à la Dame de Sandricourt, sans doute son épouse.

<sup>595</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chroniques... op. cit.*, t. 1, p. 247-248.

Le Pas de la Fontaine des Pleurs est considéré, encore aujourd'hui, comme le Pas le plus complexe jamais organisé, et ce à cause de sa symbolique<sup>596</sup>. Il est vrai que l'ensemble des thèmes décoratifs, théâtraux et littéraires donnent à ce Pas un caractère spécial, à part des autres Pas. Tout d'abord il ne se fonde pas sur un roman ou sur un récit particulier puisqu'il est dédié à la Vierge Marie. De plus, historiens et littéraires se retrouvent à devoir étudier tout un enchevêtrement d'éléments tant fantastiques que bibliques au symbolisme complexe et multiple. On y retrouve, « pèle mèle », les thèmes de l'eau (rivières, fontaine, larmes, bateau), du passage d'un monde réel à fantastique (pont, île, rivières, bateau, pavillon), du fantastique (île, licorne, chevalier inconnu), de la beauté et de la pureté (Vierge Marie, Dame des pleurs, licorne, fontaine) et de la foi (Vierge Marie, Jésus Christ, licorne, fontaine, église, eau). Tous ces éléments, imbriqués les uns dans les autres, contribuent à rendre ce Pas des plus mystérieux. Dans l'optique qui nous intéresse ici, à savoir la construction de l'entrepreneur à la fois comme héros et comme *miles christi*, et bien que ces éléments semblent indissociables, nous nous concentrerons sur certains, plus emblématiques, telle la beauté, la pureté et la foi.

« [...] et premièrement au dossier d'iceluy pavillon, et au plus haut, estoit, en un tableau, la representation de la glorieuse vierge Marie, tenant le Redempteur du monde, son signeur et son fils ; et plus bas, au dextre costé de l'image, fut figuree une dame moult honnestement et richement vestue, et de son chef en simple atour : et tenoit manière de plorer jusques sur le costé senestre, où fut une fontaine figuree, et sur icelle une licorne assise tenant manière d'embracer les trois targes, conditionnees pour les trois manières d'armes que l'entrepreneur vouloit fournir par son emprise [...] »<sup>597</sup>.

La principale difficulté pour la compréhension de ce Pas est que les éléments symboliques, mis à part certains relatifs à l'eau, sont résumés en ces quelques lignes. De plus, l'absence de la partie Aventure des chapitres, du fait que ce Pas ne soit pas basé sur une fiction romanesque, vient poser la question de la présence de certains éléments. Ainsi, qui est cette Dame des pleurs ? Pourquoi ses larmes se versent-elles dans une fontaine ? Pourquoi, enfin, cette licorne est présente ? Notre hypothèse est que Jacques de Lalaing, dans le cadre du jubilé papal, souhaite se poser comme un protecteur de la foi chrétienne. Cela peut se justifier dans la mesure où, arborant tout au long de son Pas des tenues ornées de larmes, Jacques de Lalaing se pose en serviteur de la Dame des Pleurs, symbole de la beauté et de la pureté. Or, cette dame semble être une représentation terrestre de la Vierge, éplorée à la suite du sacrifice de son fils,

---

<sup>596</sup> Alice Planche, « Du tournoi au théâtre bourguignon, le pas de la Fontaine aux Pleurs à Chalon sur Saône, 1449-1450 », *Le Moyen Âge*, t.81, 1975, p. 97.

<sup>597</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 5

le Rédempteur du monde tel que les chapitres du Pas le désignent. Les larmes jouent un rôle symbolique majeur, dans la mesure où elles sont à la fois un symbole de dévotion personnelle (ici celle de Jacques et de la Vierge Marie), de communion, de même qu'un symbole de joie spirituelle à la capacité béatifiante<sup>598</sup>.

Le caractère dévot du chevalier héroïque inspiré de la littérature arthurienne ou chevaleresque prend, nous l'avons vu, des formes diverses bien qu'il demeure une constante : il est le défenseur de la foi chrétienne, qu'il s'agisse de sauver une pèlerine des mains de brigands ou se placer en protecteur de la Vierge Marie dans un contexte particulier pour la papauté. Adolphe de Clèves, dans le cadre du Banquet du Faisan développe un troisième thème qui remplit le même rôle que les précédents : celui du chevalier croisé.

« Le commencement desdiz banquez, sy fut par une jouste [Pas d'armes] qui se fist en icelle ville de Lille, le XVIIe jour de fevrier, oudit an LIII [1454 n. s.], et laquelle avoi testé criée à ung banquet fait par le duc de Clèves, environ XVIII jours paravant. Auquel banquet fut ledit duc de Bourgoingne, ensemble les princes, seigneurs, dames et demoiselles de sa maison ; et fut cry tel : que le chevallier au chine [cygne], serviteur aux dames, faisoit savoir à tous les princes et nobles hommes, que le jour que le duc de Bourgoingne feroit son banquet, on le trouveroit en ladicte ville de Lille, armé de harnois de joustes, en selle de guerre, pour jouter à la toïse, de lance de mesure et de courtois rochès, a l'encontre de tous ceulx qui venir y vorroient ; et cellui qui, pour ce jour, feroit le mieux, au jugement des dames, sans ce qu'il s'en exemptast en rien, aroit et gaigneroit ung chine d'or, enchainé d'une riche chaine d'or ; et, au bout d'icelle chaine, ung riche rubis, que les dames presenteroient à cellui qui l'arroit desservi »<sup>599</sup>.

Au-delà de vouloir mettre en avant des volatiles entrant dans la composition des grands banquets princiers, le choix du Chevalier au Cygne à l'occasion du banquet du Faisan revêt un aspect spirituel non négligeable. A l'issue de ce banquet, l'ensemble de la cour, en suivant l'exemple donné par le duc Philippe, s'engage à partir en croisade alors que Constantinople vient de tomber aux mains des Turcs ottomans<sup>600</sup>. Afin de renforcer l'adhésion de la cour à ce projet, nul doute que le duc de Bourgogne ait incité son neveu Adolphe de Clèves-Ravenstein à organiser un Pas à la thématique proche :

---

<sup>598</sup> Voir en particulier l'ouvrage de Piroska Nagy, *Le Don des larmes au Moyen Âge. Un instrument en quête d'institution (Ve-XIIIe siècle)*, Paris, Albin Michel, 2000.

<sup>599</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chroniques... op. cit.*, t.2, p. 118.

<sup>600</sup> Voir en particulier : *Le Banquet du Faisan. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman, Actes du colloque « 1454 : Lille-Arras et le Vœu du Faisan – Deux capitales princières bourguignonnes face au défi de l'Empire ottoman » Lille et Arras 21 au 24 juin 1995*, textes réunis par M.-Th. Caron et D. Clauzel, Arras, Artois Presse Université, 1997.

« La particularité de cette entrée réside dans le fait que, si les armes du chevalier au cygne furent récupérées par la famille de Clèves, le roman éponyme sur lequel se base ce Pas fait partie du cycle venant achever la *Chanson d'Antioche*<sup>601</sup>. L'épopée se trouve inscrite au cœur d'un récit sur les origines et le devenir d'un lignage, celui de Godefroy de Bouillon, devenu roi de Jérusalem à l'issue de la première croisade »<sup>602</sup>.

Le choix du Chevalier au Cygne répond donc à un double dessein : placer Adolphe de Clèves comme l'héritier de Godefroy de Bouillon<sup>603</sup>, de même que donner une réelle légitimité à l'entreprise du duc de Bourgogne.

Malgré le caractère historique du personnage, celui-ci demeure profondément fictionnel et fantastique par son histoire<sup>604</sup>. Membre d'une fratrie d'enfants-cygnés, il doit contrecarrer les plans de sa belle-mère Bellatrix, qui souhaite priver les jeunes enfants de la seule chose qui les empêche de devenir des animaux et perdre leur humanité, à savoir leurs colliers, dont l'un des exemplaires semble se retrouver sur le cygne d'or sur lequel est monté Adolphe de Clèves lors de son entrée.

Qu'il s'agisse d'engager une quête initiatique, de sauver une dame des périls qu'elle encoure ou de se poser en protecteur de la foi chrétienne, chaque héros personnifié est vecteur de deux vertus intrinsèquement liées à l'image qui a été forgée, au fil des siècles, du chevalier : la vaillance et l'amour.

En Bourgogne, le Pas qui met le plus en exergue ces deux caractéristiques est le Pas de l'Arbre d'or, tenu en 1468. Au cours de ce Pas, le Grand Bâtard de Bourgogne Antoine incarne un chevalier éponyme serviteur de la Dame de l'Île Scélée qu'il a sauvée des mains d'un géant. Ce Pas s'inspire clairement du *Roman de Florimont*, prologue du *Roman d'Alexandre* dont le

---

<sup>601</sup> Catherine Gaullier-Bougassas, « Le chevalier au Cygne à la fin du Moyen Âge », CRMH [en ligne], 12, 2005, p. 1.

<sup>602</sup> Guillaume Bureaux, « La théâtralisation du pouvoir au sein des Pas d'armes angevins et bourguignons », *Francia*, 2019 [à paraître]

<sup>603</sup> « Berthault de Villebresme, qui a vécu à la cour de Charles d'Orléans et participé à son concours de ballades sur le thème « Je meurs de soif auprès de la fontaine », là réalise donc pour sa veuve, Marie de Clèves, vers 1470. On sait que la famille de Clèves, après l'extinction du lignage de Boulogne-Bouillon, s'est effectivement approprié le Chevalier au Cygne comme ancêtre et rêvait de reprendre le flambeau de la croisade, pour donner à la chrétienté un nouveau Godefroy. Alphonse de Clèves, le père de Marie de Clèves, s'était engagé à partir pour la croisade au fameux banquet du Faisan de Lille. », Catherine Gaullier-Bougassas, « Le chevalier au Cygne à la fin du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 4. Sur ce dernier point, nous exprimons notre désaccord avec Mme Gaullier-Bougassas en cela que le père [Adolphe Ier de Clèves et non Alphonse] de la duchesse d'Orléans Marie de Clèves, du duc de Clèves Jean Ier et d'Adolphe de Clèves-Ravenstein n'a pu participer au Banquet du Faisan puisque décédé en 1448. Ainsi, ce n'est pas lui mais bien son fils, seigneur de Ravenstein, qui est présenté comme le nouveau Godefroy par l'utilisation des armes et des thèmes attachés à la famille de Bouillon.

<sup>604</sup> Cette histoire est relatée dans une trilogie mettant fin au cycle de la chanson d'Antioche : Elixo, Bellatrix et le Dolopathos.

héros, Florimont, est le grand-père<sup>605</sup>. Dans cette histoire, Florimont est promis à la belle Romadanaple, fille du roi de Grèce Philippe de Macédoine qu'il sauve de la cruauté du roi de Hongrie. Peu avant, il se rend dans les Pouilles pour affronter le géant Garganeus qui menace la fée connue sous le nom de Dame de l'Île Celée<sup>606</sup>. On retrouve un parallèle avec le Roman de *Mabrien*, venant clore le cycle de Renaud de Montauban, adapté d'une chanson de geste du XIIIe siècle, contemporaine donc du *Roman de Florimont*, et mis en prose en 1462 à la demande de Jean de Créquy en 1462<sup>607</sup>. Dans cette aventure, le héros, fils du roi de Jérusalem, se retrouve à un moment échoué sur l'Île de l'Aymant (île aimantée / île de l'amant) et doit vaincre en duel seize chevaliers arthuriens (car l'île accueille en son sein le château de Camelot) avant de devoir affronter trois créatures monstrueuses puis un lutin polymorphe, remplissant une fonction de protecteur et de geôlier dans la fiction. A l'issue de ces combats, il délivre la Dame de l'Île de l'Aymant, une fée nommée Gracienne. Dans les trois cas, en considérant que le chevalier de l'Arbre d'or suit la trajectoire empruntée par Florimont et Mabrien, le héros vit une idylle secrète avec la fée dans un « autre monde », symbolisé chez Mabrien et au Pas d'armes, par un pavillon.

Le héros amoureux se retrouve de manière plus importante encore dans les Pas angevins. S'il faut relativiser ce propos du fait du nombre restreint de chapitres et, *a fortiori*, d'Aventures qui nous sont parvenus, il faut souligner que ce thème semble plus fortement ancré dans la tradition ludique angevine. Sans doute cela est-ce dû à l'attachement de René pour celui-ci.

L'amour est un marqueur fort de l'idéal chevaleresque, et celui-ci est le plus souvent présenté comme « désincarné, absolu et souverain »<sup>608</sup>. A l'instar des thèmes décrits ci-dessus, il est largement traité dans les romans de chevalerie qui l'érigent en composante essentielle de la vie chevaleresque. Le modèle idyllique est basé notamment sur les amours de Lancelot et Guenièvre, de même que sur ceux de Tristan et Iseult. Nous retrouvons au Pas de la Joyeuse Garde un château, reprenant le nom de celui qui apparaît dans les aventures du chevalier de la charrette, où ce dernier peut donner libre cours à sa passion avec la reine de Bretagne<sup>609</sup>. Cet amour impossible et inavouable est caractérisé, dans le Pas de 1446, par la présence d'une dame

---

<sup>605</sup> Laurence Harf-Lancner, « le *Florimont* d'Aimon de Varennes : un prologue du Roman d'Alexandre », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1994, 37, p. 241.

<sup>606</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>607</sup> Bernard Ribémont, « Héros épique ou héros de cour ? Une autre vision de l'héroïsme à la fin du Moyen Age. Le cas Mabrien (XVe s.) », *op. cit.* p. 65.

<sup>608</sup> Elodie Lecuppre-Desjardin, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 207.

<sup>609</sup> Pour plus de détails, voir note 126.

sans nom ni surnom, incarnée par Jeanne de Laval, qui précède et conduit René lors de son entrée en lices :

« Apres le Nain, marchoit une tres-belle Dame à cheval, superbement vestue, menant & conduisant le cheval du Roy René par une escharpe attachée à la bride ; ce Prince portant sa lance sur sa cuisse, & l'Escu de la devise au bras senestre, tout le cheval couvert d'un caparasson de la mesme devise, trainant à terre »<sup>610</sup>.

Ce qui crée la véritable différence entre les Pas angevins et bourguignons c'est que, dans ces derniers, la dame n'est jamais présente physiquement. Si elle peut avoir des représentants, masculins ou féminins, elle demeure une entité abstraite. Lorsque la Dame est présente dans certains Pas angevins elle représente plus qu'une simple idée, qu'une simple puissance supérieure. Elle est présente aux côtés du chevalier et renforce sa légitimité. Elle donne également du corps à l'image du chevalier courtois tel qu'il est présenté dans les romans chevaleresques, romans qui constituent une des bases de l'éducation chevaleresque.

« Monseigneur Phelippe de Lalaing [...] après qu'il eut lut en plusieurs notables livres, ou tres volontiers se occupoit quant il avoit le loisir pour eviter wiseuse, et entre aultres en la Bible, les livres des Rois ou sont contenues les vaillances de David, Judas Machabeus et ses frères et plusieurs aultres vaillans Juifz, aussy du grant et puissant roy Alixandre de Macedoine et de ses conquestes, du tresvaillant Hector de Troies, [...] furent les nobles rois Perceforest, Verpandragon, Artus, le roy Ban de Benoît [...] tous les chevaliers de la Table Reonde [...] et par leurs grans vaillances, avec le tresbon Grilaad, filz de Lanceloit du Lac, prindrent la plupart fin, comme racontent les livres de Perceforest, de Lanceloit, de Brestan de Cornouailles, de Guiron le Courtois et d'aultres... »<sup>611</sup>.

L'attention portée par les nobles de la fin du Moyen Âge aux romans de chevalerie, et l'une des raisons qui les pousse à organiser nombre de divertissements inspirés de ceux-ci, s'explique notamment par le caractère éducatif et didactique de ces ouvrages. En effet, ils distillent, nous l'avons vu, des modèles de comportement, ils donnent à voir un idéal et incitent les jeunes chevaliers à s'en approcher, tout comme leurs pères et leurs pères avant eux.

Ainsi, la mort des ducs d'Anjou et de Bourgogne ne donne pas un coup d'arrêt brutal à ce goût pour les récits épiques, bien qu'ils en aient été de fervents défenseurs. La parution, notamment, en 1485 de la *Morte d'Arthur* de Thomas Malory, ou encore celle d'*Amadis de Gaule* de Garci Rodriguez de Montalvo, publié en 1508 en sont une preuve. L'organisation de

---

<sup>610</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 84.

<sup>611</sup> Lille, BU, ms. 104, fol. 22r.

nouveaux Pas d'armes, bien que plus centrés sur les combats que sur l'univers fictionnel, en est une autre.

Le Pas le plus représentatif, notamment parce qu'il est l'un des seul Pas « tardifs » à posséder une Aventure dans ses chapitres, ou du moins est-ce la seule qui nous soit parvenue, est celui organisé à Binche, en 1549. Ici, c'est un mélange de thèmes arthuriens qui prennent forme :

« Sire, depuis quelques années, alors que votre renommée s'est envolée, comme on dit, et a été célébrée par le monde entier, a surgi, dans cette Gaule belgique qui vous appartient, près de la ville de Binche, située sur la vieille et très ancienne chaussée Brunehault, un ennemi de la chevalerie, de la vertu et de l'équité, à savoir un certain enchanteur. Il se nomme Norabroc [...] Ainsi ce Norabroc réside dans un château soumis à son enchantement magique. Celui-ci est enveloppé et caché par un gros nuage fort sombre. Cette obscurité le rend indiscernable directement. On ne peut donc l'approcher. A cause de cela, on le dénomme le château ténébreux. On peut toutefois remarquer le lieu de son site à cause de certains éléments du paysage, à savoir l'île de l'aventure, la tour périlleuse et le passage du destin. Là sont contraints de tenter les épreuves, tous les chevaliers errants qui sont attirés là par un sortilège. Ils combattront selon les conditions et conventions qui seront précisées par après »<sup>612</sup>.

Puis :

« En ladite île de l'aventure [fut] une roche très haute et, à son sommet, une colonne de pierre ou "perron". Dans cette colonne est plantée une épée. Comme on peut l'interpréter par certaines prophéties écrites, sur deux hautes colonnes érigées dans la dite île, dans une langue si ancienne qu'à présent, elle est à peine intelligible, on y lit que le chevalier qui est capable de retirer l'épée hors de la colonne, terminera l'aventure, détruira les dits enchantements, délivrera les prisonniers d'une cruelle captivité et, finalement, fera s'enfoncer dans un abîme, le dit château ténébreux »<sup>613</sup>.

Il va de soi que l'issue du combat est connue d'avance et que seul le Prince Philippe sera en mesure d'achever l'Aventure de l'Épée. La référence à la Matière de Bretagne est ici flagrante. Cette épée, fichée dans un rocher qui ne peut être retirée que par un chevalier élu, est Excalibur. Si elle n'en a pas le nom, celui-ci étant trop chargé de sens et sans doute quelque peu désuet dans le contexte impérial, au moins confère-t-elle à son futur propriétaire toute la puissance et la légitimité du mythique roi breton. Ainsi, en la possédant, Arthur est incarné dans

---

<sup>612</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint ... », *op. cit.*, p. 63.

<sup>613</sup> *Ibid.*, p. 64.



le Prince, qui obtient toute la légitimité pour succéder à son père à la tête du Saint-Empire dans son entièreté.

L'empereur sur le déclin va plus loin encore afin que chacun puisse comprendre et accepter que Philippe est, et doit, être son successeur légitime. Ainsi fait-il organiser en réalité non pas un mais trois Pas d'armes, chacun gardé par l'un des trois chevaliers errants, donnant accès au suivant comme l'annonce la lettre :

« Trois chevaliers, chacun d'eux aidé et assisté de deux ou trois autres, installeront là leurs résidences, afin de garder les trois passages. A savoir, un, au passage du destin, qui est le premier "pas". Là se trouve un pont construit sur une très profonde rivière. Ce pont est clos et fermé par une très forte barrière. Le chevalier gardant le premier " pas " est surnommé le chevalier au griffon. A la tour périlleuse attend un autre chevalier, celui à l'aigle noir. Au troisième "pas", qui se situe au-delà de la tour périlleuse, en face de l'île de l'aventure, attendra le troisième chevalier, celui au lion d'or »<sup>614</sup>.

A l'image des romans de chevalerie, les joueurs devront défaire à Binche trois créatures monstrueuses gardant des lieux fantastiques et fantasmagoriques. Ce n'est qu'une fois cela fait que les prétendants pourront se rendre sur l'Île et tenter leur chance auprès d'Excalibur.

L'utilisation du mythe arthurien sert ici à encourager le plus grand nombre de chevaliers de la cour de participer, montrant ainsi, même si personne n'est dupe, la supériorité du Prince sur l'ensemble de ses sujets. Cette stratégie impériale semble avoir été un succès, puisque si le premier jour se présentent seulement trois chevaliers, aux noms toutefois évocateurs : Le chevalier ténébreux, le chevalier du Soleil et, plus anecdotique, le chevalier à la mule blanche. Le second jour, ce ne sont pas moins de trente-trois chevaliers, issus d'Espagne, de Bourgogne, de Belgique ou encore d'Allemagne. Le dernier à se présenter, sous le nom de *Beltenebros*, le Beau Ténébreux (issu du roman *Amadis de Gaule*, roman espagnol « arthurien » de Garcí Rodríguez de Montalvo publié en 1508) est bien évidemment Philippe. Il est le seul même à avoir accédé à l'épée et à avoir tenté sa chance. Il est le seul à ne pas avoir été emprisonné dans les geôles du terrible sorcier, à l'inverse des autres prétendants qui ont échoué plus ou moins rapidement.

Cet exemple est, en définitive, tout à fait représentatif de la manière dont est construit le chevalier incarné par l'entrepreneur d'un Pas d'armes : celui-ci est un chevalier courageux, impétueux, pourfendeur des forces du mal quel que soit la forme qu'elles prennent, et surtout il surpasse en tout point les autres chevaliers. Dans la réalité, ceci ne se vérifie pas toujours, le

---

<sup>614</sup> *Ibid.*, p. 64-65.

vainqueur n'étant que très rarement l'entrepreneur, mais il apparaît comme tel puisque ce sont ses adversaires qui sont récompensés pour leur courage et pour avoir osé l'affronter.

Un point diverge cependant : à Binche, il n'est nullement fait mention d'une Dame que le chevalier doit sauver. C'est pourtant là, nous le verrons par la suite, la composante principale d'une Aventure.

## 2. Dame et chevalerie

Qu'il s'agisse d'une situation présente au sein d'un roman chevaleresque ou dans l'Aventure d'un Pas d'armes, le héros chevaleresque se retrouve le plus souvent confronté à la présence d'une dame qu'il doit soit secourir, soit servir, soit les deux à la fois. Toutefois, cette dame est à la fois un être humain et bien plus que cela encore. Sorte d'entité surnaturelle prenant les traits d'une femme, la Dame est la source de la motivation du chevalier, elle est la récompense pour avoir mené une quête dangereuse bien qu'elle demeure le plus souvent inaccessible, de même qu'elle apparaît comme un être protecteur et incarne les vertus de l'idéal chevaleresque. En somme, l'entité de la Dame s'incarne dans un corps féminin stéréotypé qui se substitue à sa nature réelle.

L'élément principal qui se remarque à la comparaison des Dames présentes dans les Pas, et dans la littérature, est leur apparente similitude. Malgré des noms variés, tout à fait littéraires et pour certains mystérieux, leur personnalité est pour le moins stéréotypée. Il s'agit, le plus souvent, d'une dame de haute lignée, en général fort belle, mystérieuse, qui a su convaincre le chevalier entrepreneur de tenir un pas en son nom, soit par sa beauté, par un subterfuge (Dame du Perron) ou par sa magie (Dame Sauvage). Présente au cœur de l'Aventure, souvent en tant que narratrice<sup>615</sup>, la Dame le plus souvent demeure absente des armes qui se jouent par la suite<sup>616</sup>. Elle sert à renforcer le mystère autour du chevalier entrepreneur et de son entreprise d'arme, sorte de parangon universel de la chevalerie. Elle apparaît comme le personnage principal, puisque sans elle le pas n'aurait pas de raison de se tenir, le chevalier ne l'ayant pas

---

<sup>615</sup> A noter qu'au Pas du Perron Fée, notamment, le narrateur est extérieur à l'Aventure relatée. Voir BNF, ms fr 5739 et Lille, BU 104.

<sup>616</sup> Notons, bien que cela sera développé par la suite, les contre-exemples des Pas de Saumur et de Tarascon qui voient les Dames respectives être incarnées par des dames de la cour de René d'Anjou.

rencontré au cours de ses pérégrinations. Ainsi elle paraît, peut-être plus que l'univers du pas tout entier, l'élément primordial de ce genre de fêtes.

Dans l'Aventure des Pas, la rencontre avec la Dame se fait le plus souvent de manière fortuite :

« Et ainsy luy advint que la dame d'icelle signourie sceut ledit chevalier estre en celluy lieu, en perilleux dangier de sa vie, et comme son serviteur Regard l'avoit navré et abbatu : pour quoi, elle, par sa courtoisie, se tira celle part acompaignié très-noblement et en grant estat, et visita le chevalier malade, le médecinant de parolles et responses et d'entretenuës tant et sy honnourablement, que, sans saner et garir la première et principale blesçure, plus n'en pavoit faire »<sup>617</sup>.

Au-delà du symbole que représente la Dame dans le cadre des Pas, elle est également un motif littéraire aux multiples significations :

« [...] la femme sauvage est de son côté l'incarnation du désir et de la fertilité<sup>618</sup>. Qu'elles soient décrites couvertes d'une fourrure comme dans les chapitres du Pas de 1470, ou qu'elles soient représentées vêtues d'une robe végétale comme dans certaines tapisseries<sup>619</sup>, les femmes sauvages sont apparentées à la nature foisonnante, régénératrice, nourricière et créatrice de vie et d'amour. Sorte de personnages féériques bénéfiques, elles substituent les vertus féminines qui fascinaient les hommes de la fin du Moyen Âge à leur apparence/leur nature bestiale. L'apparition du sauvage dans la culture nobiliaire est concomitante de l'apparition de la figure de la pastourelle dans la première moitié du Moyen Âge [...] Dans le cas de la Dame Sauvage de Claude de Vaudray, celle-ci cristallise les vertus curatives et nourricières de la nature dont elle est issue, tout en incarnant cet amour passionnel et désintéressé ressenti par un chevalier envers sa dame. L'amour inconditionnel, courtois, envers une dame, dont l'identité est gardée secrète dans de nombreux cas, est l'un des traits caractéristiques de la noblesse médiévale. L'un des cas les plus marquants est celui de Lancelot envers Guenièvre qui, s'il finit par être découvert, est vécu pendant longtemps dans le secret »<sup>620</sup>.

Plus que souligner les thèmes traditionnels du courage, de l'amour ou de la dévotion propres à l'idéal chevaleresque, l'Aventure des Pas, à l'image des sources textuelles, donne l'opportunité à la Dame d'incarner des situations variées et récurrentes dans les romans de chevalerie : Philippe de Lalaing, au gré de ses pérégrinations dans un royaume merveilleux, qui n'est autre que le pays de Bourgogne, uniquement guidé par sa foi et son courage, approche

---

<sup>617</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 59.

<sup>618</sup> Florent Pouvreau, *Du Poil et de la Bête : Iconographie du corps sauvage à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2015.

<sup>619</sup> Voir notamment la tapisserie *Couples d'hommes et de femmes sauvages dans un jardin*, Réunion des musées nationaux, 1440.

<sup>620</sup> Guillaume Bureaux, « Pas d'armes et vide iconographique : quand le texte doit remplacer l'image (XV<sup>e</sup> siècle) », *Perspectives médiévales* [en ligne], 38, 2017, p. 14.

d'un perron solitaire placé au bout d'un étroit chemin bordé de deux plans d'eau<sup>621</sup>. Il décide de s'arrêter dans la grotte à proximité du perron, où il rencontre un nain lui proposant soit de faire demi-tour dans la nuit noire et dangereuse, soit de se constituer prisonnier d'une dame inconnue de lui qui ne le libérera que s'il tient un Pas en son nom<sup>622</sup>. Le thème de l'emprisonnement n'est pas étranger aux romans arthuriens. Lancelot se retrouve deux fois emprisonné, la première fois est l'œuvre de la fée Morgane, qui le contraint par la magie à rester ; la deuxième fois par Méléagant dont la femme, éperdument amoureuse du beau chevalier accepte de le libérer, à condition qu'il revienne, afin qu'il puisse participer au tournoi de Camelot organisé par la reine Guenièvre.

La Dame littéraire, qu'elle soit « classique » dans son incarnation, ou qu'elle inspire des actes plus originaux, est en réalité la manifestation physique, quasiment réelle, des désirs chevaleresques de vivre et faire vivre des aventures analogues à celles se retrouvant dans les romans :

« [...] pour D. Poirion, le merveilleux marque « la présence d'une altérité dans les œuvres médiévales » [...] Le merveilleux est donc lié à l'étrangeté d'un désir, la crainte littéraire nous renvoyant à un désir de crainte [...] L'étrangeté du désir saisi dans sa projection imaginaire du merveilleux se confond avec la figure de l'autre, de l'étranger, d'une créature venue de l'autre monde, de l'Autre Monde... La signification de ces thèmes et de ces images qui viennent ainsi hanter notre littérature est à chercher dans le subconscient qui reste en marge des sociétés »<sup>623</sup>.

L'altérité est en réalité parfaitement incarnée par cette Dame, à la croisée du réel et de l'imaginaire, représentant une force supérieure inspirant la chevalerie toute entière de même qu'un idéal féminin manifeste.

Les caractéristiques des Dames demeurent en définitive féériques : jeunes, belles, ayant un rapport ambigu avec l'espace et le temps et bien évidemment dotées d'une certaine magie<sup>624</sup>. Le premier élément qui se remarque, donc, est la jeunesse et la beauté de la Dame. Ce stéréotype du personnage littéraire féminin intemporel se retrouve dans chaque roman chevaleresque où cet être féérique est constamment présenté, ou se présente, sous des traits parfaits :

---

<sup>621</sup> BNF, ms Français 5739, fol. 136v.

<sup>622</sup> *Ibid.*, f. 137v.

<sup>623</sup> Anita Guerreau-Jalabert, « Fées et chevalerie. Observation sur le sens social d'un thème dit merveilleux », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* 25<sup>e</sup> congrès, Orléans, 1994, p. 134.

<sup>624</sup> *Ibid.*, p. 140.

« [...] je, qui de plusieurs suis appelée Belle Pellerine, à l'occasion de ce que suis infourmée que assez hrief doivent estre les haulx par dons en la cité de Romme, me suis préparée de longue main à faire le voiage audit lieu, et pour ce mise en chemin, et pour ma faiblesse, et que suis mie costumière de grant painne endurer, allay avant par petites journées, en visitant par devocion les saints lieux que pooie trouver en mon chemin ; et tant exploictay en ceste manière, que fortune me amena assez près de la mer, au bout d'une haute forest très devoiable [...] »<sup>625</sup>.

Ou encore :

« Et, pour esclarcir à ung chascun l'entendement et la vérité de ceste adventure, ceste dame ouquel servaige et soubz quel pouvoir se trouva ledit chevalier, estoit une Dame Sauvage, couverte naturellement par toutes les parties de son corps, de cheveux et de long poil, le plus bel et le plus blond que l'on pourroit veoir, sans quelques aultre vesture, ayans sur son chief une moult belle couronne de petits rameaux fleuris. Et par la beauté, douceur et courtoisie d'elle, le chevalier reprint couraige [...] »<sup>626</sup>.

Qu'elle soit une femme pieuse en pèlerinage ou une dame sauvage recouverte de fourrure et usant de la magie, la Dame est décrite comme belle. On peut, bien que cela ne soit pas explicitement affirmé, avancer qu'elle est/paraît aussi jeune, à la fois en vertu du lien artificiel créé entre la beauté et la jeunesse, de même qu'en rapport avec la réalité historique et le taux de mortalité féminine relativement élevé. On retrouve encore une fois un lien évident avec les fées des romans chevaleresques : Morgane, Viviane (Dame du Lac), Gracienne<sup>627</sup> ou encore la Dame de l'Île Scélée dans le Roman de Florimont et au Pas de l'Arbre d'or. En plus d'incarner une représentation stéréotypée de l'idéal féminin en accord avec les codes mentaux de l'époque, qui rend presque normale l'Aventure vécue ; la présence d'un personnage féérique au sein de la littérature des Pas renforce le caractère ludique, « hors du temps » de ces divertissements :

« Le registre temporel est, pour le lecteur actuel, sans doute plus aisément déchiffrable et tous les éléments narratifs qui le constituent vont dans le même sens : les fées sont « hors du temps ». Idée qui est exprimée par des thèmes assez divers. Ainsi, les fées sont immuablement jeunes et belles ; des phénomènes botaniques ou météorologiques divers marquent de même leur non-inscription dans le temps : arbres et plantes, dans les jardins des fées, ignorent la succession des saisons [...] Derrière ce thème se profile celui

---

<sup>625</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chroniques*, Paris, éd. G. du Fresne de Beaucourt, 1863, t. 1, p. 245.

<sup>626</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 59-60.

<sup>627</sup> Gracienne est une fée captive du roi Arthur, ce dernier vivant sur l'Île de l'Aymant, île sur laquelle Mabrien s'échoue alors qu'il est en partance pour retrouver sa promise. Une fois échoué, seul, il n'a d'autre choix que d'aller quérir de l'aide. Arrivé à un arbre, il voit un cor, et un bouclier que seul le meilleur chevalier du monde pourra brandir et pourra tenter de libérer la belle dame de l'île, captive du Vermeil Pavillon. Après avoir défait seize chevaliers arthuriens et trois monstres maléfiques, il peut enfin libérer la fée, avec qui il vivra une idylle. Pour plus de détails, voir Mabrien, BNF, ms Français 19177, fol.127r-130v.

de l'immortalité des fées et de ceux qui vivent avec elles ; il n'occupe pas, tout au moins pour les hommes, une place majeure, non plus que celui d'un au-delà chevaleresque concurrent de l'au- delà orthodoxe »<sup>628</sup>.

La présence de la Dame renforce, de même, le caractère immuable et intemporel à la fois du chevalier incarné, de même que celui de l'Aventure, reprenant des situations et des lieux semblables à ceux présents dans les romans. Cela suggère, à notre avis, en même temps que ces lieux, ces situations sont ancrées dans le réel mais qu'ils ne sont, en définitive, accessibles qu'à une faible minorité de chevaliers « élus ». En somme la Dame, par sa nature duale, présente l'entrepreneur comme un chevalier entre deux mondes, présent physiquement dans le réel mais tout à fait capable d'outrepasser sa nature humaine et se poser comme héritier des traditions littéraires et chevaleresques. Par la présence de la Dame, l'entrepreneur devient un héros littéraire à part entière.

Dans une considération plus empirique, la présence de la Dame sert également aux intérêts des princes qui organisent ou supervisent l'organisation des Pas. Sa présence, ou son absence, répond à des besoins spécifiques dans des contextes précis.

---

<sup>628</sup> Anita Guerreau-Jalabert, « Fées et chevalerie. Observation sur le sens social d'un thème dit merveilleux », *op. cit.*, p. 138-139.

Tableau 6: Nom et présence des Dames lors des Pas d'armes (XVe-XVe siècle)

Date	Nom du Pas	Nom de la Dame <sup>629</sup> ou de la dame incarnant la Dame/ présence ou absence de celle-ci
1446	Pas de la Joyeuse Garde	Jeanne de Laval / présente : accompagne René et les entrepreneurs dans les lices
1449	Pas de la Bergère	Isabelle de Lenoncourt / présente : remet la récompense au vainqueur
1449	Pas de la Belle Pèlerine	Belle Pèlerine / absente
1449-1450	Pas de la Fontaine des Pleurs	Dame des Pleurs / absente : représentation de la Dame au sein d'un Pavillon
1463	Pas du Perron Fée	Dame du Perron / absente : représentée par un nain accompagnant l'entrepreneur depuis son pavillon jusqu'aux lices et inversement
1468	Pas de l'Arbre d'or	Dame de l'Île Scellée / absente : représentée par un nain et un géant, le nain est muni d'un sablier pour marquer le début et la fin des combats, une fois le sable écoulé.
1470	Pas de la Dame Sauvage	Dame Sauvage / absente : représentée par deux hommes et deux femmes sauvages, celles-ci portant les prix pour les meilleurs combattants

Au vu du tableau ci-dessus, deux choses sont remarquables et étayent notre hypothèse de deux modèles de Pas, biens distincts entre l'Anjou et la Bourgogne :

- Tout d'abord, les Dames sont majoritairement présentes dans les Pas bourguignons. Sur les sept Pas organisés au sein de la Grande Principauté de Bourgogne, seuls le Pas de l'Arbre de Charlemagne et celui du Chevalier au Cygne voient la Dame absente de leurs chapitres et des armes qui ont lieu pour l'occasion.
- Ensuite, si les Pas bourguignons donnent à voir de nombreux aspects de la Dame, elle n'est en aucun cas physiquement présente au cours des combats. Seules la Dame des Pleurs, la Dame du Perron Fée, la Dame de l'Île Scellée et la Dame Sauvage bénéficient soit de représentants (nain / hommes et femmes sauvages), soit de représentations (Dame des Pleurs). En Anjou, la situation est clairement différente. Si elles ne sont pas nombreuses, les Dames sont présentes en personne, jouées par des dames de la cour.

<sup>629</sup> Notons que la présence des Dames s'arrête à la fin du XVe siècle. En effet, à part dans le cas de la relation du Pas de Vincelles qui pose problème (voir Chap. 1), aucune Dame n'est présente dans les relations existantes des Pas organisés postérieurement à 1470.

C'est ce deuxième cas qui nous intéresse plus particulièrement ici puisque, à l'inverse de la situation bourguignonne, les Dames angevines n'arborent pas de noms évocateurs : Jeanne de Laval, ou plutôt celle qu'elle incarne, n'est pas nommée<sup>630</sup> ; Isabelle de Lénoncourt incarne une « Pastourelle » sans autre nom. Toutefois, leur caractère anonyme est ici associable à l'ensemble des dames de la cour. Elles apparaissent comme leurs représentantes, du fait qu'elles désignent les vainqueurs et donnent les récompenses, rôle normalement dévolu à l'ensemble des dames de l'assistance. Cette présence de la Dame, comme parangon de la gent féminine dans son ensemble, est symptomatique de l'attachement de René au genre féminin. Il est l'auteur du *Livre du Cœur d'amour épris*<sup>631</sup> dans lequel il développe l'idée d'un amour idéal touchant un chevalier et une dame, parfaits en tous points<sup>632</sup>. Cette idée de Dame idéale transparaît dans ses Pas puisque chaque fois la Dame, ou les dames dans le cadre du Pas du Rocher Périlleux (1446)<sup>633</sup>, agit d'une manière précise, codifiée, idéale. Cette femme féérique est présentée comme l'idéal féminin, d'après les codes mentaux et le contexte idéologique dans lequel se déroule le Pas. Alors qu'il courtise la jeune Jeanne de Laval, René lui dédie le Pas de Saumur (1446) et lui fait endosser le rôle de la Dame qui le mène depuis le château jusque dans les lices. Elle est Sa Dame, celle à qui il se dévoue, il se soumet. En 1449, alors qu'il semble s'intéresser à l'idéal de la vie pastorale, il donne l'occasion à Isabelle de Lénoncourt<sup>634</sup> d'incarner la pastourelle, au moment où il décide de se retirer dans ses terres provençales.

Toutefois, à l'inverse des Dames bourguignonnes, celles d'Anjou ne disposent pas d'une dimension mystique, magique. Et à regarder la liste des Pas bénéficiant de la présence d'une Dame dans son aventure ou physiquement lors des combats menés, une constante apparaît :

---

<sup>630</sup> « Apres le Nain, marchoit une tres-belle Dame à cheval, superbement vestue, menant & conduisant le cheval du Roy René par une escharpe attachée à la bride, ce Prince portant sa lance sur la cuisse, & l'Escu de la devise au bras senestre, tout le cheval couvert d'un caparasson de la mesme devise, trainant à terre. Cette Dame estoit destinée à mener tous les Tenans chacun à son tour, lors qu'il seroit necessaire de joster contre les Assaillans qui se presenteroient à l'Emprise, & qui viendroient toucher l'Escu pendant au perron avec le bout de leurs lances » », Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, t. 2, p. 84.

<sup>631</sup> René d'Anjou, *Le Livre du Cœur d'amour épris*, Paris, BNF, ms. fr. 24399.

<sup>632</sup> Voir également Rose-Marie Ferré, *René d'Anjou et les arts... op. cit.*, p. 85.

<sup>633</sup> « [...] qu'aucune dame ni demoiselle ne passeroit par le carrefour où le pas avoit été dressé qu'elle ne fût accompagnée de quelque vaillant chevalier ou écuyer, qui seroit tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle », Gaston du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1888, t. 4, p. 182-183.

<sup>634</sup> « A Ozias de Nyons, marchand d'Avignon, le jour prédit, XL florins, pour achant de IIII cannes de damas gris, donné par ledit seigneur à Ysabeau de Lenoncourt pour faire sa robe de pastourelle, qui est à raison de X florins la canne. Pour ce, par certification de mondit seigneur le sénéchal et quittance etc. », Paris, AN, P 1334/14, fol. 82



chacune prend une apparence et des caractéristiques propres aux desseins remplis par le Pas d'armes.

Le cas le plus symbolique est sans doute celui de la Dame des Pleurs. Représentée aux côtés de la Vierge Marie dans le pavillon, semé de larmes, tendu au bout du pont donnant sur l'île où a lieu le Pas, elle est, d'une certaine manière, la manifestation idéale et réelle de la dévotion de Jacques de Lalaing à la Vierge Marie, et de l'ensemble de la cour bourguignonne, dans le contexte du Jubilé papal de 1450. A cette Dame sont associés des attributs bien spécifiques : eau, larmes, licorne, fontaine et image de la Vierge à l'enfant. L'ensemble de ces éléments trouve un écho dans les textes sacrés et dans les rites religieux. Nous reviendrons, par la suite, au symbolisme de l'eau dans ce cas précis, mais notons que les larmes et l'eau de la fontaine, associées à la licorne, sont des symboles de pureté et de vie, voire de régénérescence<sup>635</sup>. En somme, en les associant à la Vierge à l'enfant, Jacques de Lalaing ne se pose pas uniquement en tant que simple chevalier chrétien, mais en véritable gardien de l'Eglise et protecteur de la pureté et de la vie incarnées par la Vierge.

La Dame participe, en définitive, au renforcement à la fois du message politique que souhaite transmettre le Pas et son entrepreneur, de même que de l'univers fictionnel qui prend son sens en partie grâce à elle.

### 3. Le « décorum » épique

Si la construction de l'entrepreneur comme héros épique et la présence réelle ou virtuelle de la Dame participent pleinement à l'ancrage de la fiction et des aspects littéraires dans la réalité, il ne faut pas négliger l'importance d'autres éléments indispensables tels les décors ou la présence de créatures imaginaires.

« Comme dans tout divertissement, la fiction ne naît que si les éléments vus et perçus par le public sont en accord avec l'histoire relatée avant ou pendant la représentation du spectacle. Ce sont les décors, les parures et les mises en scène qui contribuent à plonger le spectateur dans un univers hors du temps, ou plutôt placé dans un moment spécifique, encadré par des règles et délimité dans le temps et l'espace. Ce

---

<sup>635</sup> Gérard Chandès, « Recherches sur l'imagerie des eaux dans l'œuvre de Chrétien de Troyes », *Cahiers de civilisation médiévale*, 74, Avril-Juin 1976, p. 152.

« temps du jeu » n'est viable que parce que le spectateur y croit, parce qu'il l'accepte volontiers au vu de l'environnement dans lequel il est placé »<sup>636</sup>.

En effet, si les chapitres d'armes, et en particulier l'Aventure, jettent les bases de l'ancrage du virtuel dans le réel, cette transition n'est possible que grâce aux éléments visuels et sonores présents dans les lices. Si le chevalier, bien que présenté similairement à un héros littéraire dans les chapitres, arrive dans une place vide de décors et de personnages rappelant la fiction, le Pas n'est plus, en définitive, qu'une joute ou un tournoi. Pour que Pas il y ait, les aspects merveilleux et fictionnels de l'événement doivent être perçus comme tel par le public ; et pour que la fiction prenne vie, il lui faut nécessairement des éléments physiques qui l'ancrent dans la réalité. Ainsi les entrepreneurs prennent-ils soin de placer dans ou à proximité des lices, des éléments et des personnages caractéristiques et redondants de la culture chevaleresque.

Le premier élément que nous retenons, peut-être le moins évident à la lecture des relations, est le pavillon. Objet du quotidien pour les chevaliers, il remplit en réalité plusieurs fonctions, et joue plusieurs rôles, aussi bien dans le réel que dans l'imaginaire et le fictionnel.

Dans un large cadre, le pavillon et les tentes servent d'abri aussi bien aux combattants, aux blessés, aux jouteurs ou encore aux voyageurs, ce sont des lieux d'échanges commerciaux pour les marchands ou encore de lieu de secret pour des liaisons et des relations amoureuses<sup>637</sup>. Dans le cadre des divertissements chevaleresques, tout comme dans le cas de la guerre, les pavillons indiquent, par le biais d'imagerie et de jeu de couleurs, le statut et/ou le nom de son occupant :

« Celuy jour (qui fut le trezième jour de septembre) la lice fut préparee, et la maison du juge et les pavillons tendus pour les champions : et fut celuy de messire Jaques [de Lalaing] de satin blanc, semé de larmes bleues »<sup>638</sup>.

De même :

« Apres que ledict signeur de Ravastain eut fait le tour parmy la lice, en attendant la venue du chevalier à l'Arbre-d'or, prestement sonnèrent les trompettes qui estoient dessus la porte : et fut ladite porte ouverte par plusieurs archers de corps de mon signeur le bastard, qui la gardoyent : et prestement s'apparut

---

<sup>636</sup> Guillaume Bureaux, « Pas d'armes et vide iconographique... » *op. cit.*, p. 2.

<sup>637</sup> Hervé Martin et Marc Russon, *Vivre sous la tente au Moyen Âge*, Rennes, Editions Ouest-France, 2010, p. 347.

<sup>638</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2., p. 7.

un grand pavillon jaune tout semé d'arbres d'or de bordure : et au-dessus avoit une pomme d'or, où estoit plantée une bannière des armes de mondict seigneur le bastard »<sup>639</sup>.

Ces deux exemples nous donnent à voir des manières fort différentes d'envisager le pavillon comme marqueur physique, réel, d'identité du chevalier entrepreneur<sup>640</sup>. Dans le cadre du Pas de la Fontaine des Pleurs, la décoration de celui-ci est tout à fait simple, et seules les larmes identifient l'occupant comme le chevalier entrepreneur, en faisant références aux larmes qui ornent les tenues du chevalier et les targes désignant les différents exercices proposés :

« [...] et sur icelle une licorne assise, tenant manière d'embracer les trois targes, conditionnees pour les trois manières d'armes que l'entrepreneur vouloit fournir par son emprise : dont la première fut blanche, pour les armes de la hache ; la seconde violette, pour les armes de l'espee ; et la tierce (qui estoit dessous à manière de triolet) estoit noire, pour les armes de la lance : et furent lesdictes targes toutes semees de larmes bleues : et pour causes fut la dame nommee la Dame de plours, et la fontaine, la Fontaine de plours »<sup>641</sup>.

Si la sobriété semble de mise au Pas de 1449-1450, ce n'est pas le cas au Pas de l'Arbre d'or. En effet, célébrant le mariage de Charles « le Téméraire » et de Margueritte d'York, il voit la place du marché de Bruges se parer de couleurs chatoyantes, de dorures et de peintures. Le pavillon d'Antoine, l'entrepreneur, est à l'image de la fête : éclatant, riche de détails et mémorable. Il est à la hauteur des festivités et, bien qu'il demeure identique d'un bout à l'autre de l'événement, est en accord avec l'ensemble des tenues, toutes différentes, arborées par le Grand Bâtard de Bourgogne.

A ce même Pas, le pavillon acquiert également une dimension symbolique forte. En effet, de celui-ci sort l'entrepreneur paré d'une tenue différente à chaque combat. La sortie du pavillon est un moment de curiosité et la tente dissimule ce qui se passe à l'intérieur. Il devient, en un sens, « portail » donnant sur un autre monde. C'est là une autre caractéristique du pavillon : il dissimule et donne accès à une dimension onirique, fantasmagorique.

Dans le cas du Pas du Perron fée et de l'Arbre d'or, le pavillon est le lieu où la communion entre le chevalier et sa Dame se fait. En effet, en y retournant, le chevalier est caché

---

<sup>639</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>640</sup> Voir à ce propos Emmanuèle Baumgartner, « Peinture et écriture : la description de la tente dans les romans antiques au XIIIe siècle », *Sammlung - Deutung - Wertung: Ergebnisse, Probleme, Tendenzen und Perspektiven philologischer Arbeit. Mélanges de littérature médiévale et de linguistique allemande offerts à Wolfgang Spiewok à l'occasion de son soixantième anniversaire par ses collègues et amis*, Amiens, Université de Picardie, Centre d'études médiévales, 1988, p. 3-11.

<sup>641</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2., p. 5-6.

de tous, à l'écart du monde. Ce qu'il y fait, ce qu'il y adore ou encore ceux qu'il y croise, tout ceci demeure un mystère. Si empiriquement le pavillon est le lieu où le chevalier se change et se repose, d'un point de vue fictionnel, tout est possible. Rien ne prouve, dans cette optique bien évidemment, qu'il y est physiquement présent, ni qu'il demeure dans notre réalité. Il ne faut pas oublier que la Dame est, par essence, une fée, ou une déclinaison de fée. Dès lors, son rapport au temps est différent du commun des mortels. Ainsi, le pavillon incarne cette distorsion temporelle et un lien fort voire une idylle, peut s'y construire sans crainte d'être révélé, du fait même que ce dernier représente le monde féérique dans lequel la Dame évolue<sup>642</sup>.

Au-delà de ces conditions fantasmagoriques, le pavillon est surtout un lieu qui appartient au chevalier et à sa Dame. C'est le lieu où les deux se retrouvent, se lient. Dans le cas du Pas du Perron fée, le pavillon est une prison, gardé par un geôlier, en vertu de l'accord passé entre Philippe de Lalaing et sa Dame au cours de l'Aventure, au sein de laquelle il se constitue prisonnier de la Dame :

« Chascun jour que ledit chevalier du Perron Faé avoit furny ceulx qui avoient besoingnié contre luy cedit jour et assigné luy avoient esté, le nain alloit devers luy et luy disoit en rigoureuses parolles : « Chevallier, retournés en vistre prison, ma dame vous le commande. » Et luy disant ces parolles, luy donnoit ung grant cop de baston et le prenoit par le frain de la bride, et le remenoit en son perron [pavillon]. Et pour chascun jour, en la fin du dernier a qui il avoit fait, il tenoit ces termes et rigeurs, et tint tant que le pas dura »<sup>643</sup>.

Le symbolisme carcéral du pavillon révèle une autre dimension fantastique : celle de « l'entre deux ». Passage d'un mode à l'autre, ancré à la fois dans le réel et dans l'irréel, le pavillon, à l'image de nombreux éléments dont nous discuterons plus après, fixe à la fois la fiction dans le réel et le réel dans le fictionnel, et c'est l'entrée ou la sortie du pavillon qui ainsi provoque le passage de l'un à l'autre.

Enfin le pavillon est également à envisager comme un espace protecteur, qui détourne les regards et attise la convoitise une fois fermé, mais qui émerveille et qui attire une fois ouvert.

---

<sup>642</sup> Prenons pour preuve le cas de Mabrien qui, ayant porté secours à la fée Gracienne, vit une idylle avec celle-ci qui dure un an entier au sein même du Vermeille Pavillon. Or, s'il a effectivement vécu un an avec elle, et donné naissance au petit Gracien, il ne s'est, en réalité, passé que quatre jours comme Mabrien le raconte : « Or y ay je esté ung an entien, comme vous le m'avez dit, et bien le puis croire, parce que ja avez eu enfant ; si n'y cuidoye mie avoir esté plus de .IIII. jours, ainsi me soit Dieu en ayde », *Mabrien. Roman de chevalerie en prose du XVe siècle*, éd. Philippe Verelst, Genève, Droz, 1998, p. 251-255.

<sup>643</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 144r.

Dans le cas du Pas de la Fontaine des Pleurs<sup>644</sup>, le pavillon protège la scénographie de la Dame des Pleurs, et en particulier la Vierge Marie des dangers extérieurs, celles-ci n'étant exposées aux yeux de tous que les samedis, l'ensemble était ceint de barrière et protégé par le héraut Charolais :

« [...] et, le premier samedi de septembre 1449, fut un pavillon tendu, au bout du grand pont, du costé de Saint-Laurens, souveraineté du duc de Bourgogne, à cause de sa viscomté d'Auxonne : et fut iceluy pavillon palissé et barré moult honnorablement, et n'y pouvoit nul aprocher sans le congé de Charolois le heraut [...] et premièrement au dossier d'iceluy pavillon, et au plus haut, estoit, en un tableau, la representation de la glorieuse vierge Marie [...] »<sup>645</sup>.

Le Pavillon joue ici un rôle similaire à celui rempli par l'entrepreneur, Jacques de Lalaing. Recouvert de larmes, comme les parures du combattant, il protège, dissimule et donne accès à la représentation de la Vierge et de la Pureté (l'enfant, la dame des pleurs, la licorne) en complément du rôle de gardien et défenseur de la foi et de la Chrétienté rempli par Jacques de Lalaing.

Dans un sens, et malgré l'absence d'Aventure et de thèmes apparemment « épiques », le Pas de la Fontaine des Pleurs canalise une part importante des éléments essentiels de la tradition littéraire et fictionnelle. D'une réelle complexité en ce qui concerne son organisation, le Pas dispose de relations nous laissant voir de quelle manière ceux-ci s'imbriquent pour donner naissance à la fiction.

D'ores et déjà, nous pouvons poser un constat : le Pas de la Fontaine des Pleurs donne la part belle aux thématiques liées à l'eau. Au-delà du nom du Pas, c'est l'ensemble des éléments qui s'y intègrent qui nous révèle cela. L'eau, plus que l'ensemble des thématiques citées au début de ce chapitre, trouve un très fort écho dans les romans et chansons de geste. Elle est source de vie, de mort, de pureté et constitue une frontière, une limite entre le monde réel et un monde inconnu. Sa dimension mystique est telle qu'elle est présente dans de nombreux éléments présents dans les Pas<sup>646</sup> : les fontaines (Pas de l'Arbre de Charlemagne<sup>647</sup>

---

<sup>644</sup> Voir en particulier la représentation du pavillon de Jacques de Lalaing lors du Pas de la Fontaine des Pleurs dans *Faits de Jacques de Lalaing*, Paris, BNF, ms. fr. 16830, fol. 124.

<sup>645</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 5.

<sup>646</sup> Concernant l'aspect merveilleux accordé à l'élément aquatique, voir Gérard Chandès, « Recherches sur l'imagerie des eaux dans l'œuvre de Chrétien de Troyes », *op. cit.*

<sup>647</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 324.

et de la Fontaine des Pleurs<sup>648</sup>), les rivières (Pas de la Fontaine<sup>649</sup> des Pleurs et de Binche<sup>650</sup>), la mer (Pas de la Belle Pèlerine<sup>651</sup> et présente en filigrane au Pas de l'Arbre d'or avec l'Île Scellée), les plans d'eau (Pas du Perron Fée<sup>652</sup>), les îles (Pas de la Fontaine des Pleurs<sup>653</sup>, de l'Arbre d'or<sup>654</sup> et de Binche<sup>655</sup>).

Il est également à noter l'importance, dans le contexte aquatique, de deux éléments singuliers : les ponts et les bateaux (Pas de la Fontaine des Pleurs<sup>656</sup> et de Binche<sup>657</sup>). Ceux-ci, à la lecture des relations et des romans, permettent au héros et à ses compagnons, si d'aventure il en a, à la fois de franchir un cours d'eau ou une étendue d'eau pour se rendre de l'autre côté, de même qu'ils constituent un biais pour le franchissement de la frontière, représentée par l'eau, qui sépare le monde réel du monde fantastique. L'eau étant considérée comme un portail, le bateau et le pont semblent donc les deux seuls moyens d'y accéder.

Pont et bateaux marquent également une épreuve à eux seuls. La traversée reste malgré tout incertaine, et le point d'arrivée reste un mystère, puisqu'en théorie, tous deux permettent de franchir un passage, un gouffre, une rivière... humainement infranchissable. Ce qui se trouve de l'autre côté demeure donc un mystère ou est plus dangereux que ce qui se trouve au point de départ :

« Là se trouve un pont construit sur une très profonde rivière. Ce pont est clos et fermé par une très forte barrière. Le chevalier gardant le premier « pas » est surnommé le chevalier au griffon. A la tour périlleuse attend un autre chevalier, celui à l'aigle noir. Au troisième « pas », qui se situe au-delà de la tour périlleuse, en face de l'île de l'aventure, attendra le troisième chevalier, celui au lion d'or »<sup>658</sup>.

Ce pont, nommé le Passage du destin<sup>659</sup>, n'est accessible qu'après une première épreuve, et n'est, en définitive, qu'une étape pour accéder à la suite de l'aventure qui se révèle plus périlleuse encore. Dans le cas du Pas de Binche (1549), le bateau, qui donne accès à l'île après la défaite des trois gardiens, donne aussi accès à une épreuve avant l'achèvement du Pas.

---

<sup>648</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 5.

<sup>649</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>650</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint ... », *op. cit.*, p. 56 et 67.

<sup>651</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chroniques*, Paris, éd. G. du Fresne de Beaucourt, 1863, t. 1, p. 245.

<sup>652</sup> Paris, BNF, ms. 5739, fol. 136v.

<sup>653</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...* *op. cit.*, t. 2, p. 4.

<sup>654</sup> *Ibid.*, p. 317.

<sup>655</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint ... », *op. cit.*, p. 67

<sup>656</sup> Pour le pont, Olivier de la Marche, *Mémoires...* *op. cit.*, t. 2, p. 4. Pour le bateau, voir *Ibid.*, t. 2, p. 7.

<sup>657</sup> Concernant le pont de l'épée, voir Samuel Glotz, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint ... », *op. cit.*, p. 56. A propos du bateau, voir *Ibid.*, p. 67.

<sup>658</sup> *Ibid.*

<sup>659</sup> *Ibid.*, p. 63.

Une fois débarqué, le chevalier se retrouve sur l'île de l'aventure, face à un rocher, au sommet duquel est dressé un perron et au sein duquel est fichée une épée magique<sup>660</sup>.

Ce cas de figure se retrouve déjà au Pas de la Fontaine des Pleurs. En effet, pour accéder au lieu du combat, le chevalier assaillant doit traverser le pont qui mène de Chalon-sur-Saône au faubourg Saint-Laurent, l'île choisie par Jacques de Lalaing. En empruntant ce pont, le chevalier entre dans l'univers de l'entrepreneur, ne sachant pas à qui il a affaire puisque Jacques de Lalaing se présente comme le serviteur de la Dame des pleurs. De plus, ce dernier arrive par bateau et n'emprunte pas le pont. Le pont et la rivière marquent bien l'entrée dans un monde à part, spécifique, dans lequel le bateau n'a finalement qu'une dimension dramatique. Il ajoute du mystère à une situation fantasmagorique :

« Ainsi traversa le chevalier la rivière Sosne, et vint aborder à l'isle où il devoit combattre : et là saillit hors de son batteau, vestu d'une longue robe de drap d'or gris, fourree de martres. Il avoit sa bannerolle en sa main, figuree de ses devotions : dont il se signoit à la fois, et moult bien luy seoit »<sup>661</sup>.

Dans ce contexte, la traversée, qu'elle se fasse par le biais d'un pont ou d'un bateau, demeure un élément narratif important. C'est par cet acte que le chevalier passe dans un autre monde, celui qui appartient au héros littéraire.

A l'évidence, la part mystique des Pas ne passe pas uniquement par la présence d'objets et/ou de personnages liés à l'eau. D'autres éléments entrent en jeu et remplissent la même fonction, tels les arbres ou encore les châteaux.

L'arbre rempli, tout comme l'ensemble des éléments littéraires présents au sein des Pas, des fonctions diverses :

« *Item*, que le jour Monseigneur Sainct Estienne [le 27 décembre<sup>662</sup>] du matin au soleil levant, se trouvera un arbre chargé d'oranges, & audessus d'icelui, seront posés & mis les blasons des armes desdits Gentilhommes soûtenants comme dessus est dit ; lequel arbre sera gardé tout ce jour, par Officiers d'armes à ce ordonnés de par Messeigneurs les Juges »<sup>663</sup>.

Dans le cadre du Pas de Nozeroy, la présence d'un « arbre chargé d'oranges » remplit un rôle politique de premier plan : montrer Philibert de Chalon, Prince d'Orange, comme l'un

---

<sup>660</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>661</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 8.

<sup>662</sup> Il s'agit ici de l'année 1519 qui voit l'organisation du Pas de Nozeroy par le prince d'Orange Philibert de Chalon.

<sup>663</sup> Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Besançon, 1715, p. 302.

des seigneurs impériaux les plus puissants de son époque. Héritier des seigneurs bourguignons de Chalon-Arlay, par son père, et des Luxembourg-Brienne par sa mère, il devient un proche de l'empereur malgré des accointances avec François Ier du fait du ralliement forcé de son père et de son grand-père maternel à Louis XI à la fin des années 1470.

Les arbres se retrouvent également aux Pas de l'Arbre de Charlemagne et de l'Arbre d'or<sup>664</sup> :

« [...] et, en suyvant leurs chapitres, le signeur de Charny fit clorre, à la manière d'un bas palis, l'arbre Charlemaigne qui sied à une lieue de Digeon, tirant à Nuis, en une place appelee la Charme de Marcenay : et contre ledict arbre avoit un drap de haute lice, des plaines armes dudict signeur (qui sont escartelees de Bauffremont et de Vergy), et au milieu un petit escusson de Charny, et à l'entour dudict tapis furent atachés les deux escus, semés de larmes[...] »<sup>665</sup>.

De même :

« A l'opposite des dames, du costé des grandes halles, fut l'arbre-d'or planté, qui fut un moult beau pin tout doré d'or, exceptees les fueilles ; et d'empres iceluy pin avoit un perron à trois pilliers moult-gentement fait, où se tenoit le nain, le géant, et Arbre d'or le poursuyvant [...] »<sup>666</sup>.

L'arbre est un élément traditionnel de la fiction littéraire. Symbole de vie, de renaissance, associé souvent à la femme, il est, dans l'imaginaire des romans chevaleresques, un symbole fort représentant la chrétienté. Au cours de ses pérégrinations, Mabrien rencontra trois arbres mystiques : L'Arbre de Jouvent<sup>667</sup> ayant permis à Charlemagne de prolonger son règne grâce à ses fruits magiques, L'Arbre de Vie<sup>668</sup> permettant au Prêtre Jean et à son peuple de survivre par son unique fruit, et enfin le Sec Arbre ou Arbre de la Petite Sente, situé proche du château d'Arthur sur l'Ile de l'Aymant sur lequel était accroché l'écu que seul le meilleur

---

<sup>664</sup> *Chronike vand den lande van Vlaendre*, Douai, BM, ms. 1110, fol. 268v. Ce manuscrit, en flamand, retrace en réalité l'histoire du comté de Flandre et intègre les éléments importants de celui-ci. Ainsi, le mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York y est-il évoqué, de même qu'une partie des festivités. De fait, le Pas de l'Arbre d'or n'y est que simplement présenté, mais non décrit dans le détail. De fait, l'illustration présentée ici n'est pas conforme aux descriptions faites par les contemporains de l'événement mais donne tout de même une vision possible de ce que pouvait être un Pas.

<sup>665</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t.1, p. 323.

<sup>666</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 318.

<sup>667</sup> *Mabrien... op. cit.*, p. 264.

<sup>668</sup> *Ibid.*, p. 270.



chevalier du monde pouvait brandir<sup>669</sup>. Cela fait écho clairement à l'Arbre d'or présent au Pas éponyme sur lequel est accroché l'écu de l'entrepreneur.

De son côté le château, s'il témoigne de la puissance nobiliaire qui le possède, est, comme la forêt, un élément littéraire majeur. Présent dans de très nombreux romans, il est à la fois un lieu protecteur et un lieu de danger, un lieu de paix ou un lieu de tourment. Celui-ci se retrouve, en toute logique, dans quelques Pas d'armes : aux Pas de l'Arbre de Charlemagne (1443)<sup>670</sup>, de la Joyeuse Garde (1446)<sup>671</sup> et de Sandricourt (1493). Là le château sert à la fois de lieu de repos, de lieu d'idylle, de lieu de réunion et, dans le dernier cas, de support pour les armes qui ont lieu en son sein ou devant les murailles<sup>672</sup>. Dans le cadre de la littérature médiévale, et plus spécifiquement celle relevant des légendes arthuriennes, le château constitue un lieu à part, hors du temps. C'est dans un château à l'abri du monde que grandit Lancelot, plus précisément sous le lac où vit la célèbre Dame du Lac. De même, c'est dans un château, entouré d'eau lui aussi, que vit, en pénitent, le Roi Pêcheur. Enfin, exemple s'il en est, le Château du Graal, malgré les variantes, est un lieu isolé, caché, hors du monde, situé à proximité de l'eau. Chose importante, nombre de demeures des fées, souvent des châteaux par ailleurs, sont situées à proximité d'étendues aquatiques<sup>673</sup>. Dans ces conditions, le choix du château soit comme support scénaristique, soit comme élément d'ancrage de la fiction, n'est pas anodin. Il participe, à notre sens, à la création d'un « espace enchâssé » dans un « espace cadre » au sein de la réalité. Le choix du château crée donc une incise, un pont entre les deux dimensions, créant par là même un lieu à l'écart de deux réalités mais pourtant présentes dans chacune. Nous retrouvons cette situation, en particulier, au Pas de Binche où, en plus d'être le repère des chevaliers maléfiques et du terrible sorcier Norabroch, le château de l'Île Aventureuse sert également de prison où sont enfermés, tout comme le fut Lancelot dans le château de Méléagant, les chevaliers qui ont échoué aux épreuves du Pas :

« de manera q[ue] fue forçado à apearce y dezir su nôbre alos juezes, q[ue] era el Cauallero Tenebros, y por otro nôbre Maximiliano de Melû, el qual fue preso y lleuado en poder d'el cruel Norabroch por la fenda encubierta, guiado de dos efcuderos, q[ue] andauan alli para guiar alos q[ue] auian de yr en prisiô,

---

<sup>669</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>670</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t.1, p. 325.

<sup>671</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 82-83.

<sup>672</sup> Voir en particulier le chapitre II et la description des images liées au Pas en question.

<sup>673</sup> Anita Guerreau-Jalabert, « Fées et chevalerie. Observation sur le sens social d'un thème dit merveilleux », *op. cit.*, p.

los quales estauan vestidos de terciopelo colorado, con vnos capirotos altos delo mismo,y vnos collares de terciopelo naranjado »<sup>674</sup>.

Chacun de ces éléments (pont, bateau, rivière, arbre/forêt ou encore château) servent de point d'ancrage de la fiction comme nous l'avons dit précédemment. Le fait d'inclure dans les armes des éléments physiques issus de la fiction, ou bien l'inverse, à savoir s'inspirer délibérément des lieux présents dans la réalité pour construire l'Aventure contribue au flou existant à la frontière des deux versants des Pas. De plus, cela donne l'opportunité aux organisateurs d'affaiblir encore cette frontière en invoquant différents avatars et motifs littéraires servant à la fois la fiction et le réel.

## B. Motifs et avatars littéraires du « second plan »

Si les personnages principaux et certains lieux jouent un rôle déterminant à la fois dans le succès des Pas et dans le retentissement qu'ils peuvent avoir dans les cours environnantes, il ne faut pas oublier le rôle d'éléments secondaires et relativement insignifiant à première vue.

### 1. Le choix des lieux dans la construction des premiers Pas

Si précédemment, nous avons abordé l'importance du choix du lieu du point de vue de la littérature et de son rôle dans le symbolisme appliqué au Pas, il n'est pas à oublier un élément essentiel, à savoir l'importance du lieu physique dans le déroulement du Pas et dans son symbolisme.

Ne doutons pas non plus du rôle prépondérant du lieu choisi dans l'écriture des chapitres et dans le choix de la fiction qui donne au Pas ses caractéristiques. Cela est clairement visible pour certains Pas bourguignons, de même que ceux ayant eu lieu en Anjou et en France pour

---

<sup>674</sup> Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe*, Anvers, 1549, p. 193.

lesquels nous ne disposons que de peu d'informations en comparaison des premiers mentionnés ici.

Concernant l'espace bourguignon, ce sont les trois premiers qui illustrent sans doute le mieux cette situation. Rappelons que jusque 1450, les Pas de la Grande Principauté de Bourgogne ont lieu hors la ville, dans de larges espaces. Le premier Pas bourguignon, celui de l'Arbre de Charlemagne est pour le moins évocateur. En effet, il a lieu dans la plaine au sud de Dijon, dans un lieu appelé « la charme de Marsenay »<sup>675</sup>, ceinte des châteaux de Parigny (Parigny-lès-Dijon), situé d'après Olivier de la Marche « à un petit trait d'arc de l'arbre »<sup>676</sup> où se reposent les entrepreneurs ; de celui de Marsannay « appartenant à l'abaïe de Saint Benigne de Digeon » situé à « trois traits d'arc » de l'arbre où pouvaient se restaurer et se reposer quiconque viendrait assister au Pas ; enfin celui de Couchy (Couchey), à une lieue de l'arbre, qui accueille les participants.

Ce lieu, en plus de présenter des aspects logistiques et pratiques évidents, offrait aux entrepreneurs l'opportunité de s'approprier une légende tout à fait en phase avec les goûts littéraires liés aux aspirations politiques de la cour de Bourgogne. En effet, ces trois châteaux encadrent (protègent ?) un arbre entouré d'une légende carolingienne. Nommé « Arbre de Charlemagne », il aurait été le témoin du sommeil du légendaire empereur à sa base.

« Les habitants des villages situés le plus à portée des restes de cette chaussée, comme ceux de Saurbrod et de Jalhay, l'appellent la *Chaussée de Charlemagne*, soit que la tradition conservée chez eux, en fasse cet empereur auteur ou du moins restaurateur, soit que leurs ancêtres aient voulu décorer de son nom ce qui leur parut grand, comme les Romains, au rapport de Tacite, attribuaient les ouvrages extraordinaires à Hercule, car c'est sans doute pour cette dernière raison qu'un arbre entre Dijon et Auxonne et un autre qui existait près de *Baronheid*, il n'y a que peu d'années encore, ont reçu le nom d'*Arbre de Charlemagne*, sous lequel le dernier est marqué sur quelques cartes géographiques, et qu'une pierre d'un grand volume, dans les Fanges, à environ trois quarts de lieue de Montjoie, près de la montagne dite Stele est nommée le *Lit de Charlemagne* »<sup>677</sup>.

---

<sup>675</sup> Actuellement Marsannay-la-Côte. Voir Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t.1, p. 317.

<sup>676</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>677</sup> Simon Peter Ernst, *Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des Annales de l'Abbaye de Rolduc*, éd. Edouard Lavalleye, Liège, 1837, p. 217. L'auteur note, en référence, les travaux d'Urbain Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 1781, t. IV, p. 253. La légende entourant cet arbre et son origine demeure toutefois incertaine. En effet, si celle du sommeil de l'empereur aux pieds de l'arbre semble être la plus répandue, une autre hypothèse existe bien que plus incertaine. Selon cette version, les *missi dominici* envoyés par l'empereur rendaient la justice sous cet arbre (qui portait alors le nom d'Arbre des Hermites) tout comme les comtes qui exerçaient la fonction judiciaire avant eux. Voir à ce propos Claude Xavier Girault, *Essais historiques et biographiques sur Dijon*, Dijon, 1814, p. 311 et 479.

Le choix du lieu et de la légende a assurément inspiré le thème du Pas. Cela va de pair avec la réelle popularité de l'empereur<sup>678</sup> à la fin du Moyen Âge qui se voit consacré une place non négligeable dans la culture littéraire. Au XVe siècle est réécrite la *Chanson du pèlerinage de Charlemagne* et largement diffusée dans les milieux de cour<sup>679</sup>. Il se retrouve également dans plusieurs romans consacrés à des héros appartenant au cycle carolingien, notamment dans *Les quatre fils Aymon*<sup>680</sup>, comme personnage secondaire. L'auteur de la *Chanson de Roland*, très populaire au XVe siècle<sup>681</sup>, dote l'empereur d'une image de farouche guerrier<sup>682</sup>, image tout à fait bénéfique pour l'organisation d'un Pas dans un lieu portant son nom.

Le Pas de la Belle Pèlerine, en 1449, présente une situation analogue :

« Ma très chière dame, pour vous advertir, il est vray que, par contraincte de veu par moy fait, ne porroie ores entendre à ceste besoingne, ne autres quelzconques où il convenist deslay ne traict de temps, se premiers n'avoye acomply une emprinse d'armes : c'est de garder ung pas, ou lieu emprez la tour de Beau-Jardin, sur le chemin d'entre Calais et Saint-Omer, en Picardie, ou diocèse de Thereimance, jadis appelé la place de Beau-Jardin, et à present le Crois de la Pellerine et le quel pas ou lieu j'ay intencion de garder, et garderay, s'il plaist à Dieu, du XVe jour de juillet mil CCCC quarante neuf, jusques à la feste de Nostre-Dame my aoust audit an [...] »<sup>683</sup>.

Nous avons montré plus haut le rôle des bourgeois de Saint-Omer, et plus particulièrement des sommes proposées au seigneur de Hautbourdin, dans le choix du lieu de tenue du Pas. Si cela a eu un impact non négligeable sur la décision finale, le lieu retenu a également joué dans le choix de l'Aventure. En effet, d'après les dires de l'entrepreneur, alors qu'il sauve la Dame, celui-ci a déjà prévu un Pas sur le chemin entre Saint-Omer et Calais en un lieu nommé la Croix Pèlerine, à l'emplacement de l'ancienne place de Beau-Jardin. Ces noms évocateurs font référence, en réalité, à la Croix du Longjardin, ou croix pèlerine, et au château du Longjardin situés tous deux dans la banlieue de Saint-Omer, dans la commune de

---

<sup>678</sup> A ce propos, voir en particulier le colloque « Charlemagne. Les temps, les espaces, les hommes. Construction, et déconstruction d'un règne », colloque international du 26 au 28 mars 2014, à l'Institut Historique Allemand de Paris.

<sup>679</sup> Voir à ce propos Gaston Paris, « La chanson du pèlerinage de Charlemagne », *Romania*, 1880, 33, p. 1-2

<sup>680</sup> Robert Folz, *Le souvenir et la légende de Charlemagne*, Genève, Slatkine, 1973, p. 467.

<sup>681</sup> Notamment au vu de ses suites et continuations : le Roland amoureux de Matteo Maria Boiardo ou encore le *Roland furieux* de Ludovico Ariosto. A leur propos, voir notamment Pascaline Nicou, « La poétique de l'émerveillement dans le Roland amoureux de Boiardo », *Labyrinthe* [en ligne], 2004, p. 139-143 ; Denise Alexandre-Gras, *L'Héroïsme chevaleresque dans le Roland amoureux de Boiardo*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1988 ; *Roland furieux, composé premièrement en ryme thuscane par messire Loys Arioste*, éd. Jean des Gouttes, Lyon, Sulpice Sabon, 1544.

<sup>682</sup> *La chanson de Roland ou de Roncevaux*, éd. Francisque Michel, Genève, Slatkine, 1974.

<sup>683</sup> Mattieu d'Escouchy, *Chroniques... op. cit.*, t. 1, p. 247-248.

Saint-Martin-au-Laërt, que l'on retrouve à proximité de Saint-Omer, sur la route conduisant à Calais.

Plus haut, la dame nous apprend qu'elle a entrepris un pèlerinage jusqu'à Rome et, qu'à cette fin, elle visite les différents lieux de pèlerinage qui croisent sa route<sup>684</sup>. Au vu de sa présence sur le bord de mer à proximité de Saint-Omer, nous pouvons émettre deux hypothèses : tout d'abord, bien que cela ne soit pas précisé, qu'elle est originaire des terres septentrionales appartenant au duc de Bourgogne. Cela se relie au fait que le Pas a lieu en Artois et qu'elle est secourue en Picardie<sup>685</sup>. La seconde hypothèse tient à son parcours de pèlerinage. En effet, elle dit avoir été attaquée alors qu'elle était sur la plage en direction d'un sanctuaire, peu avant le début du Pas, placé au 15 juillet. Or, au nord de la Picardie médiévale, se trouvent, encore de nos jours, deux sanctuaires d'importance : Notre-Dame-des-Dunes, à Dunkerque, et Notre-Dame-de-Boulogne, à Boulogne-sur-Mer. Respectivement, les fêtes relatives à chacun des sanctuaires sont organisées le 15 août et au début du mois de juillet. Au vu de la date du Pas, il nous semble possible d'affirmer, sans toutefois force de certitudes, que la Belle Pèlerine se dirige vers Notre-Dame-de-Boulogne au moment de son agression.

Le choix du thème de la Belle Pèlerine semble alors évident : le Pas est tenu en périphérie de Saint-Omer, à côté de la Croix Pèlerine, relativement proche des sanctuaires de Notre-Dame-de-Boulogne et de Notre-Dame-des-Dunes ; le tout à la veille du jubilé papal de 1450 auquel la Dame semble vouloir assister, puisqu'elle dit être en direction de Rome<sup>686</sup>.

Au vu de ces exemples bourguignons, nous pouvons d'ores et déjà avancer qu'il existe une corrélation et une réciprocité entre le lieu choisi et l'Aventure établie. En effet, le lieu, nous venons de le voir, a une réelle incidence sur le choix des thèmes abordés dans les premiers Pas bourguignons (cela vaut de même pour le Pas de la Fontaine des Pleurs), de même que la construction de l'épique joue sur le choix du lieu<sup>687</sup>.

---

<sup>684</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>685</sup> Jusqu'à la révolution française, la bande de terre allant de Calais jusqu'au Touquet était intégrée à la Picardie. Désormais, l'Artois et une partie de la Picardie septentrionale font partie du département du Pas-de-Calais.

<sup>686</sup> *Ibid.* ; de même, voir Philippe Perrot et Olivier Burgelin, *Parure, pudeur, étiquette*, Paris, Seuil, 1987, p. 51 : « [...] une lettre circule dans les milieux chevaleresques, écrite par une *Dame Inconnue* qui désire se rendre au jubilé papal de 1450 escortée du chevalier qui aura organisé une joute en son honneur ».

<sup>687</sup> Voir chapitre 5, A, 3.

En Anjou, la situation change puisque l'Aventure de la majorité des Pas nous reste inconnue. De plus, les lieux ne semblent pas aussi emblématiques ni autant parlants que pour les premiers pas bourguignons.

Prenons le cas d'un Pas certes connu, mais dont les informations à son sujet demeurent pour le moins fragmentaires. En juin 1446 a lieu le Pas du Rocher Périlleux / de la gueule du Dragon. Il est organisé « près de Chinon par monsieur le comte de Foix, monsieur de Tancarville et autres »<sup>688</sup>. René et Charles VII logent au château de Razilly, devant lequel semble être tenu le Pas<sup>689</sup>. Le château est entouré de champs et d'une forêt qui semble avoir été le lieu où le Rocher Périlleux fut édifié. Toutefois, à part ces maigres éléments, nulle légende concernant un rocher magique ou la présence d'un dragon dans les alentours de Chinon ou de Razilly.

La situation semble identique à Saumur, quelques mois plus tard. René d'Anjou y tient, pendant quarante jours, le Pas de la Joyeuse Garde dans la plaine environnante, en l'honneur de Jeanne de Laval. Il y fait construire un château de bois, qu'il fait somptueusement décorer, où il loge avec sa cour pendant toute la durée du Pas. De nombreux éléments chargés de sens s'y retrouvent : des lions, un nain, une Dame et le château au nom évocateur des légendes arthuriennes. Toutefois, comme pour le Pas de Razilly, ou encore celui de Nancy (1445), aucun élément physique ou légendaire pour venir expliquer le choix de ce lieu.

Il en va de même à Tarascon (1449), puis pour la plus grande part des Pas tant bourguignons, notamment à partir de 1454 et du Pas du Chevalier au Cygne, que français et germaniques. Là, l'entrée des festivités dans les villes explique ce changement : le choix de la place du marché proche des lieux de pouvoir urbains ne donne plus l'opportunité aux lieux d'influer sur la construction de l'Aventure des Pas. C'est également le cas du Pas de Binche, pourtant d'un symbolisme important. La grande plaine choisie pour les festivités n'est pas

---

<sup>688</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 195. L'éditeur, à la page 194, précise : « Ce pas [...] eut lieu au mois de juin 1446 entre Razilly et Chinon. La date en est fixée par l'extrait suivant du 8<sup>e</sup> compte de Xaincoins, Bibl. nat., Cabinet des titres, 685, fol. 107 v<sup>o</sup> : « Guillaume du Bois, dit Willequin, XX l. XII s. VI d., pour avoir assisté aux joustes qui se sont faites, puis la Pentecoste, tant devers le Roy à Razillé près Chinon [...] » [...] On avait fait planter une colonne sur laquelle était représenté un dragon furieux qui gardait les écus armoriés des quatre chevaliers entreprenants ».

<sup>689</sup> « A Jehan Riquoqué, Perrin Pretesegele, laboureur, demourant près Razillé, par quittance d'eulx le XVIII<sup>e</sup> jour dudit mois de septembre, cy rendue la somme de XII l. VII s. VI d. t., c'est assavoir pour don à eulx fait par ledit seigneur : à chacun CX s. t. et pour Katherine la Pesne, pouvre femme, semblablement pour don XXVII s. VI d. t. pour et en recompensation du gast de leurs blez qui estoient semez es champs ou ledit seigneur fist faire les lisses à joster pres dudit lieu de Razillé », Rouen, Bibliothèque Municipale, ms. g. 231<sup>7</sup>.

l'objet d'un événement marquant : seule sa topographie lui permet d'accueillir pendant deux jours les différentes étapes du Pas.

Il s'agit là, bien évidemment, de remarques liées à la frustration ressentie par le chercheur qui tente de trouver l'origine de la tenue d'un Pas dans un lieu précis, et il est à souligner que les exemples bourguignons cités précédemment font office d'exception dans l'histoire de ces divertissements. A bien y regarder, la plupart des Pas ne se basent pas sur une légende locale ou sur la présence d'éléments extérieurs à la fiction mise en place comme c'est le cas à Marsannay ou à Saint-Omer. Des éléments littéraires sont mis en place par le biais de décors et d'aménagements temporaires, et cela suffit à ce que le Pas prenne forme. Le lieu, en définitive, ne joue qu'un rôle secondaire dans la grande majorité des situations. La fiction, si elle est en accord avec les vellétés et les goûts des cours qui les accueillent, n'a besoin que d'un lieu et de quelques éléments pour prendre forme. Ainsi place de marché, cour d'un château ou plaine entourant une ville sont autant de lieux propices à la tenue de telles festivités. Le fait, comme à Saint-Omer, que la fiction soit reliée au réel par un élément physique « durable » est certes un atout, mais l'ancrage de l'un dans l'autre passe essentiellement par des biais scénaristiques et des éléments ludiques et temporaires marquants.

## 2. Personnages et créatures « secondaires »

Il n'est guère étonnant, au vu de l'importance de la littérature dans la vie des chevaliers du XVe siècle, de voir apparaître, tant dans les festivités que dans les éléments du quotidien, un nombre important de créatures fantasmagoriques auxquelles diverses propriétés sont prêtées. Qu'il s'agisse d'animaux sauvages, de personnes ayant des propriétés physiques « hors normes » du type nains ou géants ; ou encore qu'il s'agisse de créatures imaginaires, chacune fait le lien entre le divertissement et la fiction qui l'accompagne.

L'une des figures les plus emblématiques est le nain. Figure d'étrangeté, de curiosité, il occupe une place de choix dans les cours princières. Il fait également partie des figures emblématiques des divertissements médiévaux et, *a fortiori* des Pas d'armes. On retrouve cette créature dans trois Pas : Joyeuse Garde (1446), Perron fée (1463) et Arbre d'or (1468). Chaque fois, et même si cela est une hypothèse concernant le Pas de la Joyeuse Garde, le nain est présent à la fois dans l'Aventure et dans les lices. Il occupe, au sein de ces dernières, une fonction bien

précise : accompagnateur et gardien de la Dame à Saumur<sup>690</sup> ; représentant de la Dame et geôlier en 1463<sup>691</sup> ; représentant de la Dame, gardien d'un géant et « maître » du temps (sablier)<sup>692</sup>.

Le premier élément qui explique cet attrait nobiliaire pour les nains est d'abord à chercher au niveau physique, ou plutôt du physique.

« Le nain n'est pas simplement caractérisé ici par sa petite taille, mais par le fait que sa tête et le reste de son corps ne seraient pas bien *proportionnés*. Il est assimilé du même coup à l'animalité et à l'enfance. Or l'animalité est souvent associée au péché et à la maladie. Si la société peut être comparée à un corps sain, les images empruntées au monde végétal ou animal ont plutôt tendance à renvoyer à la maladie et au mal. Le corps difforme serait un corps malade. Le corps du nain (comme celui de l'enfant) est perçu du même coup comme *disharmonieux*, car il est considéré comme inachevé au regard d'un corps adulte parvenu à son état de perfection. Non seulement il est plus petit, mais il est aussi éloigné de la forme harmonieuse d'un corps créé *ad imaginem et similitudinem Dei* »<sup>693</sup>.

Pétris de récits chevaleresques où le « Mal » s'incarne dans différentes formes, les nobles et les chevaliers ont un rapport spécifique au corps et à la prétendue normalité du corps humain. Or, le nain possède un corps contrefait, inachevé, quasiment monstrueux à l'image de certains animaux. Ce corps toutefois, en ce qui concerne la littérature et les divertissements chevaleresques, n'est pas montré comme un handicap, mais plutôt comme un atout : au Pas du Perron Fée « [...] tout prestement comme se sours fust par dessoubz terre, s'aparung nayne d'estrange fourme. Vestu toutesfois estoit de drap d'or, maiz portant chiere tresrefrongie »<sup>694</sup>. Dans cet exemple, la petite taille du nain est compensée par quelques capacités magiques lui permettant d'apparaître au chevalier « comme venant de sous la terre ».

C'est en cela que le nain constitue un personnage « entre deux » d'importance : présents réellement au sein des cours<sup>695</sup>, notamment en tant que bouffon<sup>696</sup>, le nain semble disposer de

---

<sup>690</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 84

<sup>691</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 144r.

<sup>692</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t.2, p. 318.

<sup>693</sup> Pascale Thiévant, « Le nain, une figure dé-mesurée, dans les enluminures des manuscrits profanes des XIVe et XVe siècles en France », *Harmonie Disharmonie* [en ligne], 66, 2004, p. 106.

<sup>694</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol 137r-137v.

<sup>695</sup> « Aux XIVe et XVe siècles, chaque prince avait un bouffon à sa cour, soit pour s'égayer de ses excentricités méditées, soit afin que le voisinage de la folie donna plus de relief à sa propre intelligence [...] Ces princes, qui se plaisaient à toute chose étrange et singulière, avaient aussi des muets et des nains [...] Amédée VIII, [avait] un nain appelé maître Barthélémy, un bouffon appelé maître Jean », Louis Cibrario, *économie politique du Moyen Âge*, Paris, 1859, p. 344.

<sup>696</sup> « En contraste, et en connivence également, avec cette pensée [...] il est instructif d'évoquer une des figures médiévales de l'infirmité, car il y en a plusieurs autres dont nous ne parlerons pas ici, celle du bouffon. Il existe à



facultés magiques qui attirent l'attention des chevaliers au sein des romans. Avant d'aller plus avant, il est à noter la mise en parallèle de la figure du nain et du lutin<sup>697</sup> qui, comme dans le cas de *Mabrien*, se mêlent<sup>698</sup>.

Deux caractéristiques du nain littéraire transparaissent dans les personnages présents au sein des lices : leur anonymat, comme c'est le cas pour les géants, les créatures monstrueuses ou féériques... ; et leur fidélité envers leur maîtresse :

« le plus souvent, même, il est dépourvu de nom et est désigné par son appartenance à un maître dont il est le serviteur généralement fier et fidèle – le couple qu'il constitue avec son maître allant parfois jusqu'à former une sorte de créature dédoublée »<sup>699</sup>.

Cette situation se remarque particulièrement dans la relation Dame/nain, au sein de laquelle ce dernier apparaît plus comme une extension de la volonté et de l'action de la première : au Pas du Perron Fée, notamment, cela se voit dans l'allocution « Chevallier, retournés en vostre prison, ma dame vous le commande »<sup>700</sup>, où le nain n'est que le porte-parole de la Dame et n'a, finalement, pas d'existence autonome. Il constitue un opposé et une extension de la Dame littéraire, de même qu'il la protège par son aspect « hors norme ». A l'image du bouffon de cour, il grandit l'image de la Dame par son infériorité toute fictionnelle et, dans le cas du Perron Fée où il apparaît vêtu de draps d'or, et l'honore.

Au Pas de la Joyeuse Garde, la situation est un peu différente, en cela que la Dame est présente dans les lices. Textes et enluminures demeurent assez peu prolixes sur le rôle que la créature joue au cours du Pas. Si sa livrée « à la Turque »<sup>701</sup> renforce l'étrangeté de son

---

nos yeux un véritable système de la bouffonnerie. Nous incluons sous ce terme aussi bien la surélévation mystique que la surélévation du bouffon de cour. Dans ce dernier cas l'infirme (nain, boiteux, difforme, faible d'esprit principalement) se voit attribuer une fonction de dérision. L'infirmité manifeste en permanence la fragilité, l'arbitraire humain de l'ordre et des pouvoirs établis. Elle fait signe vers un envers du monde et elle donne le privilège de dire ce que personne d'autre ne peut dire, notamment aux puissants », Henri-Jacques Stiker, « De quelques moments d'histoire sur les corps extrêmes », *L'Esprit du temps* [en ligne], 2004/3, 25, p. 10.

<sup>697</sup> « Le nain de la littérature de la littérature française tire ses origines de la croyance bien ancrée en l'existence des lutins (désignés au Moyen Âge, ainsi que d'autres petites créatures démoniaques, par le vocable « nain »), que l'on retrouve à travers les siècles dans différentes régions de France », Pascale Thiévant, « Le nain, une figure démesurée... », *op. cit.*, p. 108.

<sup>698</sup> Bernard Ribémont, « *Mabrien* ou le cheminement d'un chevalier du XVe siècle en route vers le roman d'aventures », *Le Moyen Age*, 113, 2007-2, p. 345.

<sup>699</sup> Pascale Thiévant, « Le nain, une figure démesurée... », *op. cit.*, p. 109.

<sup>700</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 144r.

<sup>701</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre...* *op. cit.*, p. 83. Voir également *Le pas d'armes de Saumur dit de la Joyeuse Garde*, Saint-Petersbourg, Bibliothèque nationale de Russie Saltykov-Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV, 4, fol. 2.

apparence et souligne le goût de René pour les objets et la culture d'Orient, elle ne semble pas jouer un rôle majeur dans la construction du personnage en tant que tel. Il faut nous tourner vers l'iconographie pour, à notre sens, déceler le vrai rôle du nain.

Le rôle du nain, dans ce cas, est véritablement d'accompagner la Dame dans un univers qui, apparemment, n'est pas le sien. Cette dernière est un personnage imaginaire, fictionnel, qui s'épanouit dans un univers fantasmagorique. Elle est louée par le chevalier en vertu de son caractère idéal incompatible avec la réalité. Sa présence au sein des lices constitue donc une exception et le nain, du fait de sa nature « d'entre deux » et de son aspect en dehors des normes, joue le rôle de guide et de protecteur, tout comme c'est le cas pour le chevalier entrepreneur.

Au titre des créatures fantastiques et fantasmées qui trouvent leur place au sein des Pas d'armes, il faut se tourner du côté des géants. Bien que n'apparaissant qu'au cours d'un seul Pas<sup>702</sup>, ce sont des créatures essentielles des fictions chevaleresques. La présence du géant sert, dans le cadre des Pas, à souligner l'exceptionnel courage du chevalier entrepreneur.

« [...] et le geant estoit vestu d'une longue robe d'un drap d'or d'estrange façon, et n'avoit rien en sa teste qu'un petit chapeau de Provence. Ledict geant estoit ceinct, parmy le faux du corps, d'une chaine. Celle chaine le tenoit ledict nain, et le menoit apres soy : et ainsy arriverent à la porte »<sup>703</sup>.

De même :

« [...] et s'en retournèrent jusques au perron, où le nain rattacha le geant à l'arbre d'or : et puis se monta le nain sur son perron, à tout sa trompe et son horloge, pour en besongner selon qu'il en estoit ordonné par les chapitres : et mondict signeur de Ravastain partit hors de la lice, pour soy aller armer par la porte qu'il avoit fait faire, et dont cy-dessus est faicte mention »<sup>704</sup>.

Comme dit plus avant, le Grand Bâtard de Bourgogne s'inspire du *Roman de Florimont* pour construire la fiction de son Pas d'armes. La présence du géant enchaîné rappelle donc qu'il a délivré la Dame de l'Île Scellée du joug de la créature monstrueuse au péril de sa vie. Là le nain prend la fonction de geôlier, non du chevalier comme au Pas du Perron Fée, mais du géant,

---

<sup>702</sup> Il est à noter qu'à Launay, en 1446, le Pas du Géant à la Blanche Dame du Pavillon semble avoir été organisé en présence du roi de France et d'Agnès Sorel. Toutefois, le peu d'informations disponible à son sujet rend toute conjecture impossible. Ainsi, il est possible, sans pouvoir l'affirmer, qu'un géant ait été soit présent physiquement, soit représenté d'une quelconque manière. A ce propos, voir Frank Hamel, *The lady of beauty (Agnès Sorel)*, Bertano's, 1912, p. 170 ; Torsten Hiltmann, « Un état de noblesse et de chevalerie sans pareil... », *op. cit.*, p. 263.

<sup>703</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 320.

<sup>704</sup> *Ibid*, p. 323.

ce qui contribue à la fois au renforcement de l'étrangeté de la situation, de même qu'il symbolise la soumission du monstre à un être qui, pour lui, peut être considéré comme un nain.

A l'instar du nain, le géant intrigue, effraie, et son apparence elle aussi « hors normes », le classe d'office dans la catégorie des monstres. Il est, de plus, souvent décrit comme venant ou vêtu « à la mode » de l'Orient. Dans le contexte de la fin du Moyen Âge, cela contribue à en faire un parangon de la bestialité et de l'étrangeté. On le retrouve ainsi dans Florimont, menaçant la Dame de l'Île Scellée ; dans Mabrien s'opposant au roi de Jérusalem, ou encore dans Amadis de Gaule :

« L'affreux géant qu'on nommait Cartadache, / avait déjà, de sa terrible hache, / Du roi Lisvard abattu deux guerriers. / Plus que jamais ce prince il s'attache, / Quoique déjà par Florestan blessé ; / Quand Galaor, de son zèle offensé, / l'a désarmé d'un coup qu'il lui détache. / Le soulevant, le géant fier encor, / Veut l'étouffer pour venger cette insulte ; / Et vous eussiez tremblé pour Galaor, / Au craquement de ses os en tumulte »<sup>705</sup>.

Nous en retrouvons un autre au Banquet du Faisan, suivant le Pas du Chevalier au Cygne :

« Pas la porte où tous les autres entremets estoient passés et entrés, vint un géant plus-grand, sans nul artifice, que je vis onques, d'un grand pié, vestu d'une robe de soye verte, rayee en plusieurs lieux : et sur sa teste avoit une tresque, à la guise des Sarrasins de Grenade : et en sa main senestre tenoit une grosse et grande guisarme, à la vieille façon : et à la dextre menoit un éléphant couvert de soye, sur lequel avoit un chasteau, où se tenoit une dame, en manière de religieuse, vestue d'une robe de satin blanc [...] »<sup>706</sup>.

On se rapproche ici de la description du géant présent au Pas de l'Arbre d'or. Pour renforcer son caractère dangereux, on le vêt comme un « sarrasin », si bien que dans le contexte du Banquet du Faisan et du vœu ducal de partir en croisade, le géant, accompagné de l'éléphant qui demeure étranger aux habitudes occidentales, est en réalité une allégorie des Ottomans menaçant Jérusalem et la chrétienté, ces dernières représentées par la recluse et son « château » situé au-dessus de l'éléphant et gardé par le géant brandissant une lourde hache.

« Geant, je veuil cy arrester : / Car je voy noble compaignie / A laquelle me faut parler. / Géant, je veuil cy arrester ; / Dire leur veuil et remonstrer / Chose qui doit bien estre ouye. / Geant, je veuil cy arrester : / Car je voy noble compaignie.

---

<sup>705</sup> Auguste François Creuzé de Lesser, *La chevalerie, ou les histoires du Moyen Âge*, Paris, 1839, p. 203.

<sup>706</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 177.

Quand le geant ouy la dame parler, il la regarda moult-effrayement : et toutesvoies il n'arresta, jusques il vint devant la table de Monsieur : et là s'assemblèrent plusieurs gens, eux emerveillans que celle dame pouvoit estre. Parquoy, si-tost que son elephant fut arrêté, elle commença une complainte telle que cy-apres est escrite »<sup>707</sup>.

Toutefois, malgré sa taille imposante et son aspect monstrueux, le géant semble n'être que partiellement dangereux. Chaque fois, il semble finalement perdre / s'incliner face au chevalier vertueux et puissant, chrétien de surcroit, et finit inexorablement par être asservi. Cela se voit au Pas de l'Arbre d'or lorsque le géant est asservi par Antoine. Au Banquet du Faisan, la situation est similaire : le géant, qui représente l'ensemble des ottomans mettant en péril la Terre Sainte, est effrayé à la fois par la parole de la Dame, incarnant Sainte-Eglise<sup>708</sup>, et par le départ en croisade qui va suivre son appel désespéré.

Une autre catégorie d'êtres humanoïdes qui joue un rôle important dans les Pas, bien qu'ils n'apparaissent également qu'une seule fois au cours des Pas d'armes, sont les hommes / les femmes sauvage. Nous avons déjà parlé plus haut des dames sauvages, créatures à la lisière entre bestialité et humanité, symbole de fertilité, de désir et de vie. Mais celle-ci se voit flanquée d'un pendant masculin, bien plus bestial qu'humain.

« Tantost après, fut la porte de l'entrepreneur ouverte, lequel fist son entrée par la manière qui s'ensieult. Premièrement, marchoient devant luy deux hommes sauvages qui estoient trompettes, et avoient grandes bannières d'azur à deux VV, en lettre de cyfre, l'un d'or et l'autre d'argent. Et après, venoient deux autres hommes sauvages, chascun menant devant, en une main, une hagenée blanche, en selle de drap d'or très-richement ; et sur chascune hagenée avoit une femme sauvage, dont ceste qui estoit au costé dextre avoit à son col pendu le targon d'azur, painct à la Dame Sauvage, qui estoit ordonné pour le pris de celui qui fierroit le plus beau cop de lance à cestui pas. Et l'homme sauvage qui la menoist par la bride, en sa dexce main, tenoit une grant bannière plantée en une lance, paincte des VV, et de cyfres, à la manière des trompettes de hommes sauvages. Item et l'autre femme sauvage avoit à son colle riche manicle qui estoit ordonné pour le pris de celui qui fierroit mieulx d'espée, comme il est ès chappitres cidessus escrips. Et l'omme sauvage qui menoist ladite femme par la bride, tenoit en sa main senestre ung penon d'azur aux lettres et cyfres dessusdites. Et n'est pas à oublier que les hommes et les femmes sauvages estoient tous de poil d'or moult bien fait ; et estoit moult estrange chose à les veoir »<sup>709</sup>.

A l'instar du géant ou du nain, l'homme sauvage est un personnage relativement récurrent de la littérature médiévale. Il est souvent doté de pouvoirs psychiques et/ou

---

<sup>707</sup> *Ibid.*, p. 178.

<sup>708</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>709</sup> *Traicté de la forme et devis... op. cit.*, p. 71-72.

prophétiques, comme c'est le cas dans le roman irlandais : le *Buile Shuibhne*<sup>710</sup>. Plus encore, par sa nature profondément terrestre et sylvestre, l'homme sauvage est assimilable aux druides et plus particulièrement à Merlin<sup>711</sup>. Mi-homme mi-démon, Merlin représente l'étranger, l'autre ; il est une créature, tout comme l'homme sauvage ou ses prédécesseurs, à la lisière du réel et de l'irréel. Il cristallise lui aussi peur et fascination autour de sa personne.

Au sein de l'iconographie médiévale, la dimension druidique, curative de l'homme sauvage est substituée au caractère et à l'aspect monstrueux de la créature.

Pour ce qui est d'un exemple parlant : autour du portrait d'Oswald Krell, œuvre réalisée par Albrecht Dürer, les hommes sauvages entourant le portrait central du triptyque sont représentés avec un aspect pour le moins bestial : position défensive, recouverts de fourrure et brandissant de lourds gourdins noueux. Pour accroître plus encore cette impression, des croisillons floraux/végétaux et un sol herbeux viennent achever l'ensemble.

A la fin du Moyen Âge, l'homme sauvage devient véritablement un motif littéraire symbole de courage, une épreuve qualifiante louant la vertu chevaleresque :

« Le combat dans la forêt d'un chevalier esseulé face à un très grand homme sauvage est un motif symboliquement fort. La représentation qu'en fait Hans Burgkmair au début du XVI<sup>e</sup> siècle montre, au premier plan, un chevalier esseulé faisant montre d'un courage exceptionnel face au monstre armé un tronc d'arbre. Cette représentation sert au renforcement du motif du chevalier courageux, intrépide, puisqu'au second plan, un chevalier et deux personnages difficilement identifiables, gisent au sol, apparemment sans vie »<sup>712</sup>.

Si le géant est souvent grîmé en oriental pour souligner le décalage culturel existant entre les deux zones géographiques, en même temps que cela permet la caricature et la

---

<sup>710</sup> Voir en particulier la traduction réalisée par James O'Keefe, *Buile Shuibhne (The Frenzy of Shuibhne) Being the Adventure of Shuibhne Geilt, A Middle-Irish Romance, edited with translations, Introduction, Notes and Glossary by J. G. O'Keefe*, Londres, Pub. for the Irish Texts Society by David Nutt, 1913.

<sup>711</sup> Gaëlle Zussa, « Merlin. Rémanences contemporaines d'un personnage littéraire médiéval dans la production culturelle francophone (fin XX<sup>e</sup> siècle et début XXI<sup>e</sup> siècle) : origines et pouvoirs » [position de thèse], *Perspectives médiévales* [En ligne], 33, 2009 ; Voir également Robert de Boron, *Merlin. Roman du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Droz, 1979 ; Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge 1300-1486*, Paris, École des Chartes/Honoré Champion, « Mémoires et documents de l'École des Chartes » 47, 1996, p. 102. De même, Arnold Van Gennep, *Manuel de Folklore français contemporain, t. I, Les Cérémonies périodiques, cycliques et saisonnières, I, Carnaval-Carême, Pâques*, Paris, Picard, 1947 ; Richard Träschler, *Merlin l'enchanteur. Étude sur le Merlin de Robert de Boron*, Paris, SEDES, 2000 ; Paul Zumthor, *Merlin le Prophète. Un thème de la littérature polémique de l'historiographie et des romans*, Genève, Slatkine, 2000.

<sup>712</sup> Guillaume Bureaux, « Pas d'armes et vide iconographique... », *op. cit.*, p. 13-14. De même, voir Florent Pouvreau, *Du Poil et de la Bête. Iconographie du corps sauvage à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2015.

diabolisation de l'Autre ; l'homme sauvage, lui, demeure une créature littéraire profondément attachée à certains milieux naturels, notamment sylvestre<sup>713</sup>. Dans la représentation qu'en fait Hans Burkmaier, l'homme sauvage est agressif, sauvage au sens péjoratif du terme. Il est un monstre que doit défaire plusieurs chevaliers et le combat final se déroule en forêt<sup>714</sup>. Pour les hommes sauvages d'Albrecht Dürer, ceux-ci sont représentés marchant dans l'herbe et situés sous des croisillons végétaux. Et même certains romans soulignent le caractère forestier de la créature :

« Advint que, se trouvant un jour à la chasse avec plusieurs de ses barons et veneurs, il [Philippe Marie, roi de Sicile] veit saillir hors du bois un homme sauvage, assez grand et gros, et si laid et contrefait que chascun s'en estonnoit »<sup>715</sup>.

L'homme sauvage nous apparaît alors comme un véritable pendant masculin aux fées, aux dryades dont font partie intégrantes les femmes sauvages, à ceci près que la magie ne semble pas être une de leurs caractéristiques majeures. Palliant cela par une taille impressionnante, un aspect et une sauvagerie toute « bestiale », l'homme sauvage est en réalité le gardien d'un monde fantasmé, périlleux et inexploré ou presque : la forêt. Nombreuses sont les légendes qui entourent ces vastes espaces sauvages et souvent qualifié de périlleux, aussi bien pour l'âme que pour le corps. Au Pas de Sandricourt, si les participants ne sont pas confrontés à des créatures maléfiques ou sauvages, au moins doivent-ils prouver leur courage en combattant, lors de la quatrième épreuve, dans la Forêt Desvoyable :

« Le lendemain vingtiesme iour de septembre entre VII et VIII heures du matin les chevaliers tenans le pas tous en armes sortirent du chasteau po[ur] aller en la forest desvoyable chercher leurs aventures co[m]me chevaliers errans accompagnez de dames et damoiselles a grant nombre. Et au partir dudit

---

<sup>713</sup> « L'homme sauvage apparaît à bien des égards, dans de nombreuses sources du Moyen Âge, comme un « lieu » de rencontre entre l'homme et l'animal sauvage. Velu et animé par un instinct bestial, il est parfois présenté comme le gardien des bêtes de la forêt », Florent Pouvreau, « L'homme sauvage dans l'iconographie alpine à la fin du Moyen Âge. D'une figure du désordre à un usage apotropaïque des images », *L'homme et l'animal sauvage*, Actes du 8e congrès de l'Association Internationale pour l'Histoire des Alpes, Grenoble, MSH-Alpes, 1 octobre 2009), Histoire des Alpes, 15, 2010, p. 29.

<sup>714</sup> Il est à noter que le thème de l'homme sauvage n'est pas en vogue uniquement en Bourgogne ni au royaume de France à la fin du Moyen Âge. En effet, il fait également partie des traditions alpines et transalpines au moins depuis le XIIe siècle. Là, il y tient une place toute particulière dans les légendes et dans les festivités, notamment en période de carnaval : « [...] le sauvagement des fêtes populaires s'apparente davantage à un prédateur : Jusqu'au milieu du XXe siècle l'homme sauvage des carnivals alpins poursuivait souvent de jeunes villageoises, étant à cette occasion chassé et parfois jugé et mis à mort. L'association de la bestialité à la puissance – voire la violence – sexuelle se rapproche de certains caractères du sauvage médiéval livrés par la littérature, l'hagiographie, le théâtre courtois ou les carnivals », *Ibid.*, p. 27-28.

<sup>715</sup> *Les facetieuses nuits de Straparole*, éd. Jean Louveau et Pierre de Larivey, Paris, 1857, t. 1, p. 309.

chateau se despartirent lesdits chevaliers errans deux a deux les ungs ca les autres la a travers champs et boys ou pensoient trouver quelques aventures »<sup>716</sup>.

Toujours est-il, en définitive, que le choix de telles créatures (nains, géants et hommes sauvages), bien qu'elles ne soient pas les plus représentées, participe au renforcement du caractère fictionnel et littéraire de ces divertissements ô combien symboliques et importants pour les cours princières de la fin du Moyen Âge. Toutefois, leur aspect et leur caractère humain les distingue des autres créatures du bestiaire médiéval qui trouvent une place plus ou moins discrète dans et autour des lices.

### 3. Bestiaire et festivités<sup>717</sup>

Il nous est apparu ici opportun de consacrer un espace aux créatures présentes dans le bestiaire médiéval, qu'il s'agisse d'animaux réels, à qui différentes propriétés sont prêtées, ou encore de créatures tout à fait étrangères au monde humain mais qui sont cependant source de fantasmes ou de peurs ancestrales.

Tout d'abord il nous faut nous arrêter sur le cas du « roi des animaux », à savoir le lion. Présent aussi bien physiquement au sein des cours comme « lieux de curiosité », ou symboliquement dans nombre d'armoiries, le lion souligne le statut et les qualités morales de celui qui le possède. Présent inévitablement dans les ménageries princières, le lion en constitue le cœur. Posséder un lion, vivant, est un symbole à la fois de puissance, de courage et de magnanimité, trois qualités qui siéent aux grands princes de la fin du Moyen Âge, ou du moins à l'image qu'ils tentent de renvoyer d'eux même. C'est également un symbole de richesse, car l'achat et l'entretien d'un lion, ou d'un couple de lions, est particulièrement dispendieux<sup>718</sup>. Le lion est également, avec nombre d'autres, synonyme d'exotisme et de péril :

---

<sup>716</sup> Paris, BNF, ms. fr. 3958, fol. 14v.

<sup>717</sup> Nous faisons, arbitrairement, le choix de sortir de notre présentation habituelle et d'adopter, pour cette sous-partie, un style « catalogue » en ce qui concerne le bestiaire et les créatures principales présentes dans les Pas. Ceci à pour but de tendre vers l'exhaustivité et de pouvoir nous concentrer sur une seule à la fois afin d'en proposer une étude courte mais précise.

<sup>718</sup> Une personne est d'ailleurs employé pour l'entretien des lions et autres bêtes sauvages à la cour d'Anjou. Voir à ce propos Françoise Robin, *La cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, Paris, éditions A&J Picard, 1985, p. 119.

« L'animal exotique est très rarement vu dans son milieu naturel au Moyen Âge ; seuls les pèlerins et voyageurs en Terre sainte et en Orient ont l'occasion d'en rencontrer, mais ceux-ci ne s'aventurent guère dans les forêts et les montagnes dangereuses hors des axes de communication ; la bête inconnue y est vue de loin, à peine mentionnée, et rarement décrite en détail. L'Afrique équatoriale et la savane subsaharienne ne sont en effet pas encore explorées avant le xve siècle ; les déserts sont traversés non sans danger et l'animal sauvage y est perçu comme une menace : lions, panthères, chacals et autres bêtes de proie sont cités parmi les périls de la pérégrination »<sup>719</sup>.

Au Pas de Saumur, René d'Anjou fait preuve de son goût pour l'exotisme et pour le danger en se faisant précéder par deux « staffiers », vêtus de vêtements à la mode sarrasine, tenant en laisse chacun un lion. C'est d'ailleurs la première vision qu'ont les spectateurs à l'entrée de René puisque les lions sont placés en tête de la procession<sup>720</sup>.

A Lille, en 1454, le lion est absent du Pas du Chevalier au Cygne, mais joue un rôle d'importance dans les entremets du banquet qui lui succède, en se retrouvant à plusieurs reprises au cœur du Banquet du Faisan.

Le lion est au centre de plusieurs entremets dont la cour de Bourgogne est si amatrice :

« Le second entremet de celle [troisième] table estoit un lyon mouvant, attaché à un arbre au milieu d'un preau : et là avoit le personnage d'un homme qui batoit le chien devant le lyon »<sup>721</sup>.

Puis :

« Ainsi comme au milieu de la longueur de la sale, assez pres de la paroy, à l'opposite de la longue table, avoit un haut pillier, sur quoy avoit une image de femme nue qui les cheveux avoit si-longs, qu'ils la couvroient par derriere jusques aux reins : et sur son chef avoit un chapeau tresriche : et estoit envelopee, ainsi que pour musser où il appartenoit, d'une serviette a manière de volet bien delié, escrite en plusieurs lieux de lettres gregeoises : et gettoit cest image, par la mamelle droite, yprocras, autant que le souper dura ; et aupres d'elle avoit un autre pillier large, en manière d'un hourd, surquoy estoit attaché, à une chaisne de fer, un lion vif, en signe d'estre garde et deffense de cest image : et contre son pillier estoit escrit en lettre d'or, en une targe, *Ne touchez à ma dame* »<sup>722</sup>.

A l'image de Philippe le Bon, dont les armoiries communes ne comportent pas moins de trois lions (représentant le comté de Flandre, au centre, le duché de Brabant, en 2, et celui de

---

<sup>719</sup> Thierry Buquet, « Les animaux exotiques dans les ménageries médiévales », Jacques Toussaint (dir.), *Fabuleuses histoires des bêtes et des hommes*, Namur, Trema-Société archéologique de Namur, p. 99.

<sup>720</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre... op. cit.*, p. 82

<sup>721</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 169-170.

<sup>722</sup> *Ibid.*, p. 170-171.



Limbourg, en 3<sup>723</sup>), qui fait le vœu de défendre la Sainte-Eglise et se pose en protecteur, le lion garde ici l'image de virginité et de la prodigalité incarnée par cette représentation de femme nue.

Le lion se retrouve également lors des banquets qui ponctuent la célébration du mariage de Charles et de Marguerite, de même qu'ils achèvent les journées du Pas :

« [Au soir du premier jour] Assez tost apres rentra parmy la salle un grand lyon tout d'or, et d'aussi grande grandeur que le plus-grand destrier du monde. Celuy lyon estoit couvert d'une grande couverte de soye toute peinte aux armes de mondit seigneur de Bourgongne : et dessis iceluy lyon estoit assise madame de Beugrant (c'est asçavoir la naine de madamoiselle de Bourgongne), vestue d'un riche drap d'or, et pardessus un petit rochet de volet fin : et portoit pannetière, houlette, et tous habillemens de bergère [...] »<sup>724</sup>.

Puis :

« [Au soir du deuxième jour] et tantost vindrent trois lyons qui partirent d'une montaigne, et coururent sus a Hercules moult-fierement : et Hercules se deffendit de moult-bonne façon. Mais lesdicts lyons le pressèrent moult-fort : et tant dura la bataille, qu'hercules les occît tous trois l'un apres l'autre : et descendirent ledict Philotes et le païsan pour aider à escorcher lesdicts lyons »<sup>725</sup>.

Ici, le lion sert à valoriser le nouveau duc de Bourgogne à qui les qualités et les vertus du « roi des animaux » sont prêtées. Le motif littéraire de la bête sauvage se double d'un message politique parlant.

Visiblement, le lion tient une place toute particulière au cœur des cours princières de la fin du Moyen Âge, à tel point que leur sont réservés des cours au sein des châteaux et des palais : A Aix-en-Provence, le roi de Sicile dote le château d'une « cour des lions » donnant sur les douves<sup>726</sup>. A Gand, le duc de Bourgogne disposait également d'une cour des lions.<sup>727</sup>

Les grands oiseaux sont également des animaux au symbolisme à la fois nécessaire à la promotion de la puissance princière, de même que relativement présents au sein de la tradition

---

<sup>723</sup> Il est à noter que sur l'ensemble des possessions du duc de Bourgogne, huit d'entre elles sont représentées par un lion : les duchés de Brabant et de Limbourg, les comtés de Flandre, Hollande, Namur, Hainaut, Zélande et Bourgogne.

<sup>724</sup> *Ibid.*, p. 328. Il est à noter que le lion succède à une licorne couverte des armes d'Angleterre, accompagnée par un léopard, symbole de ce royaume. Voir La Marche, *Ibid.*, p. 327-328.

<sup>725</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>726</sup> Lecoy de la Marche, « Le roi René. La chambre des comptes et ménagerie », *Revue historique, littéraire et archéologique d'Anjou*, Angers, 1875, p. 305. Pour une vision globale des animaux constituant la ménagerie angevine, voir *Ibid.*, p. 304-306.

<sup>727</sup> Thierry Buquet, « Les animaux exotiques dans les ménageries médiévales », *op. cit.*, p. 105.

littéraire. Nous prendrons ici l'exemple de deux d'entre eux, sans doute les plus prisés, à savoir le cygne et l'aigle.

Au-delà d'être un mets prisé dans les banquets princiers, le cygne est d'abord un animal au symbolisme important. Dans son *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du Blason*, Alphonse O'Kelly de Galway donne une explication du motif du cygne :

« Aux avantages de la nature, le cygne réunit aussi ceux de la liberté il n'est pas du nombre de ces esclaves que nous puissions contraindre ou enfermer libre sur nos eaux, il n'y séjourne, ne s'établit qu'en y jouissant d'assez d'indépendance pour exclure tout sentiment de servitude et de captivité. Le cygne est le symbole de la grâce »<sup>728</sup>.

Par sa définition, O'Kelly de Galway donne au cygne, et à celui qui l'arbore, une image de liberté, d'indépendance et de grâce. Cela peut, en partie, expliquer la présence d'un tel animal au cœur d'un Pas donné en Bourgogne, au moment du Banquet et du Vœu du Faisan. Toutefois, le cygne possède d'autres caractéristiques :

« La blancheur du cygne est le symbole du converti. Le cygne a un plumage blanc mais une peau noire. Allégoriquement la couleur blanche du plumage signifie le prétexte sous lequel la peau noire est dissimulée. Parce que le péché de chair est dissimulé par divers prétextes. Lorsque le cygne nage sur la rivière, il tient son cou dressé, parce que l'homme fier, entaché par des possessions matérielles, se rengorge lui-même de posséder des biens transitoires »<sup>729</sup>.

De même :

« Il est, par excellence, l'oiseau de l'Autre Monde. Le cygne est une métamorphose courante de la fée dans les récits mythologiques irlandais [...] Son instinct migrateur remarqué très tôt dans diverses civilisations laissant penser que l'oiseau disparaissait pour rejoindre périodiquement l'Autre Monde. C'est donc une créature initiée, dépositaire des secrets du destin et de la tradition primordiale (hyperboréenne) remontant aux origines du monde [...] Chez Marie de France (lai de Milon), le cygne devient messager d'amour lorsque deux amants séparés de force peuvent échanger des lettres grâce à lui [...] Les cygnes accompagnent les âmes venues de l'Autre Monde (légendes du chevalier au cygne) comme dans la barque tirée par le cygne solaire qui arrive à la cour d'Arthur avec un cadavre de chevalier empalé (Première Continuation) »<sup>730</sup>.

---

<sup>728</sup> Alphonse O'Kelly de Galway, *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason*, Bergerac, Imprimerie Générale du Sud-Ouest, 1901, p. 169.

<sup>729</sup> Hugues de Fouilloy, *De avibus*, Troyes, Médiathèque de l'Agglomération, ms. 177, fol. 158. Image et notice visible dans l'exposition virtuelle consacrée au bestiaire médiéval de la BNF [consulté le 18/07/2017], disponible sur : <http://expositions.bnf.fr/bestiaire/feuilletoirs/oiseaux/24.htm#>.

<sup>730</sup> Voir l'entrée « Cygne » dans Philippe Walter, *Dictionnaire de mythologie arthurienne*, Editions Imago [en ligne], 2015.

La symbolique christique, mystique et littéraire du cygne transparait finalement à la fois dans sa nature et dans son apparence. Figure d'« entre-deux », il est le symbole de la conversion, de la victoire de la chrétienté et du passage d'un monde à l'autre. Sa couleur immaculée fait écho à la pureté christique et à la grâce accordée à celui qui défend la foi chrétienne :

« Ledict chevalier, tenant à la chaine d'or, suyvoit le cigne armé tresrichement de toutes armes : et estoit son cheval couvert de drap de damas blanc, bordé de frange d'or, et son escu de mesme : et à dextre et à senestre, et derrière, avoit trois jeunes enfans pages, habillés de blanc en manière d'angels, montés sur de beaux coursiers enharnachés de drap blanc bien decoupé »<sup>731</sup>.

La tenue du chevalier entrepreneur, Adolphe de Clèves-Ravenstein, et de ses pages souligne la grâce divine dont il est le dépositaire pour l'entreprise qui reste à mener, l'ensemble étant souligné par les couleurs blanches et or, prêtées à Dieu et à son fils, de même que par le cygne.

Sa présence au Pas du Chevalier au Cygne est donc lourd de sens dans le contexte de 1454, de même que la référence explicite aux trois romans (Elixo, Beatrix et Dolopathos) venant clore le cycle de la croisade et plaçant directement l'ensemble de la cour de Bourgogne comme héritière de Godefroy de Bouillon. « Lieu » de transformation, le Pas détient une fonction liminaire, transcendante, donnant la possibilité de casser les « chaines » matérielles pour révéler sa véritable nature, sa véritable apparence. Dans le cas du Banquet du Faisan, sa présence en amont souligne que va avoir lieu un élément important pour la vie de la cour de Bourgogne.

Dans la vie quotidienne et dans la vie ludique des cours princières, l'aigle occupe une place particulière. A l'image du lion qui constitue un meuble héraldique d'importance, l'aigle occupe une place particulière : il est le symbole de la cour impériale. Bicéphale dans ce cas, il représente à la fois le pouvoir politique et spirituel de l'empereur<sup>732</sup>.

Symbole de puissance et de longévité, il demeure un symbole christique évident. A l'image du Christ revenu du ciel pour vaincre les démons et élever les saints qui l'aident à veiller sur l'humanité, l'aigle scrute le sol depuis le ciel à la recherche d'une proie pour subvenir aux besoins de son nid. Déjà symbole de Jupiter dans l'Antiquité, il devient l'un des attributs de l'apôtre Jean.

---

<sup>731</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 165.

<sup>732</sup> Ce cumul des pouvoirs amène notamment à la Querelle des Investitures qui oppose le Saint-Empire et la papauté de 1075 à 1122 (Concordat de Worms).

Mais au-delà de la dimension christique et politique de l'aigle, il demeure également parfois un compagnon de chasse, bien que déprécié par rapport à nombre d'oiseaux de proie, en premier lieu le Faucon, celui-ci étant gage de la noblesse et du pouvoir de son maître<sup>733</sup>. Malgré tout, l'aigle demeure une figure présente dans les romans arthuriens :

« A deux reprises dans l'*Histoire des rois de Bretagne*, Geoffroy de Monmouth mentionne de mystérieuses prophéties de l'aigle. Pendant qu'on élève les murailles de Shaftesbury, un aigle se met à parler (§29). Ailleurs, l'aigle prophétique s'est démultiplié. Geoffroy évoque le lac Lomond (Écosse) où se trouvent quarante îles. Sur celles-ci, il y a soixante rochers supportant autant de nids d'aigles : « Les aigles se réunissaient chaque année pour annoncer, en une forte et même clameur, les événements prodigieux qui auraient lieu dans le royaume » (§ 149) [...] Selon la mythologie irlandaise, l'aigle appartient avec le saumon et le cerf aux créatures primordiales qui ont été à l'origine du monde. Il est de ce fait détenteur d'un pouvoir initiatique et prophétique. Eminente créature solaire (l'aigle est le seul oiseau à pouvoir regarder fixement l'astre du jour), l'aigle fait partie de l'héraldique arthurienne »<sup>734</sup>.

Sa nature à la fois christique, littéraire et symbolique en font un élément de choix pour garder l'un des trois Pas des festivités de Binche. Le premier, le passage du destin, est gardé par le chevalier au griffon (créature hybride entre le lion et l'aigle), le second, appelé la tour périlleuse, est gardé par le chevalier à l'aigle noir. Le dernier, donnant accès à l'île aventureuse, est protégé par le chevalier au lion d'or<sup>735</sup>.

L'ordre des chevaliers, et en particulier la place du chevalier à l'aigle noir ne nous semble pas ici dévolue au hasard. En effet, si la créature fantasmée est la première à se présenter face aux impétrants, gardant de plus le passage du destin qui constitue, nous en avons parlé, un portail vers l'« autre monde », la présence de l'aigle noir à la tour périlleuse plonge le combattant dans un *topos* littéraire : celui d'une tour maudite gardée par une créature ténébreuse surgissant de nulle part, « Il a de plus les yeux étincelants, les ongles acérés et le cri

---

<sup>733</sup> « Le faucon participait en quelque sorte à la noblesse de son maître ; il avait même une noblesse propre, que les usages de la fauconnerie lui attribuaient ainsi qu'à tous les oiseaux de proie qui pouvaient être dressés pour la chasse au vol, tandis que les autres oiseaux étaient indistinctement déclarés *ignobles*. Il n'y avait pas même d'exception à l'égard des plus forts et des plus courageux, tels que l'aigle ou le vautour, que les naturalistes du moyen âge, dans leurs capricieuses classifications, reléguèrent sans scrupules au-dessous du *hobereau*, qui est le plus petit des oiseaux de chasse, dont le nom fut appliqué aux gentilshommes campagnards, lesquels, n'ayant pas les moyens d'élever et de posséder des faucons, se servaient du hobereau pour chasser les perdrix et les cailles », Paul Lacroix, *Mœurs, usages et costumes au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance*, Paris, Firmin-Didot frères, 1874, p. 214-215.

<sup>734</sup> Voir l'entrée « Aigle » dans Philippe Walter, *Dictionnaire de mythologie arthurienne... op. cit.*

<sup>735</sup> Samuel Glotz, « Lettre-harangue... », *op. cit.*, p. 65.

effrayant »<sup>736</sup>. L'aigle, une fois vaincu donne accès à la dernière épreuve, celle du lion, le pendant quadrupède de l'aigle :

« Il a plusieurs convenances physiques et morales avec le lion : la force et par conséquent l'empire sur les autres oiseaux, comme le lion sur les quadrupèdes ; la magnanimité : ils dédaignent également les petits animaux et méprisent leurs insultes ; la tempérance l'aigle ne mange presque jamais son gibier en entier. Il est encore solitaire comme le lion habitant d'un désert dont il défend l'entrée et l'usage de la chasse à tous les autres oiseaux »<sup>737</sup>.

Si les animaux réels sont relativement présents au sein des Pas d'armes, que ce soit en tant qu'éléments décoratifs ou annexes mettant en avant la puissance princière tels les lions dans les Pas du XV<sup>e</sup> siècle, ou qu'ils occupent une place centrale dans les festivités plus tardives, comme à Binche, leurs pendants imaginaires, fantasmés, ne sont pas absents des Pas.

Le sagittaire, s'il n'est pas une figure des plus courantes dans la littérature médiévale fantastique, demeure une créature présente dans les manuscrits et sur les bâtiments à usages religieux :

« Les images du zodiaque héritées de l'Antiquité ont servi de repères spatiaux et temporels en utilisant des figures puisant dans la richesse mythologique antique, ce fond culturel servant à inscrire dans la mémoire des éléments du savoir lié à la science des astres<sup>68</sup>. Les mythes associés aux signes zodiacaux par l'intermédiaire des catastérismes ont formé un cadre iconographique tout en permettant des jeux de variations complexes. L'accent est mis sur l'hétérogénéité formelle de plusieurs signes. Le Cancer, le Scorpion, le Sagittaire et le Capricorne sont les figures les plus denses d'un point de vue iconographique. Le Sagittaire et le Capricorne ont une double nature soulignée par la distinction nette entre la partie inférieure et la partie supérieure de leur corps. Cette dualité de nature est à même de faire ressortir la fonction médiatrice du zodiaque entre ciel et terre »<sup>738</sup>.

De même :

« Les signes du zodiaque sont d'une certaine manière à l'image de l'homme médiéval, hésitant entre le bien et le mal. D'ailleurs, le Sagittaire affiche une certaine ambivalence et ses flèches semblent être celles du salut tout autant que celles qui poursuivent le mal. L'hétérogénéité fréquente des signes du zodiaque ainsi que les jeux d'opposition et de complémentarité inhérents à leur iconographie semblent évoquer, en effet, une certaine instabilité de l'existence humaine dépassée par l'éternité, dans la direction de laquelle le cycle calendaire est dirigé. En outre, le caractère cyclique du zodiaque, de même que celui des

---

<sup>736</sup> Alphonse O'Kelly de Galway, *Dictionnaire archéologique... op. cit.*, p. 7.

<sup>737</sup> *Ibid.*

<sup>738</sup> Angélique Ferrand, « Le zodiaque dans la décoration ecclésiastique médiévale : une autre manière de penser le temps et l'espace », *Bucema* [en ligne], 19/1, 2015, p. 13.

occupations des mois, insiste sur la condition changeante de l'existence humaine, contrastant avec l'immutabilité divine »<sup>739</sup>.

Deux sagittaires sont présents au Pas du Chevalier au Cygne :

« [...] et estoit ce signe adextré de deux sagittaires moult-bien-faits, qui tenoyent arcs et flèches en leur mains, et faisoient semblant de tirer à-l'encontre de ceux qui vouloyent aprocher le cigne »<sup>740</sup>.

Dans le contexte de ce Pas d'armes et en complément de la figure christique incarnée par le cygne, fait dont nous avons parlé précédemment, le sagittaire, par sa nature duale, à la fois renforce le message religieux du divertissement (de même que celui du banquet qui lui succède) et sous-tend la présence de la fiction dans la réalité. Cette créature hybride entre l'homme et le cheval se rapproche du centaure, qui est issu du même croisement, mais s'en différencie à la fois par une vision relativement positive que l'on peut avoir de lui, de même que par ses attributs : l'arc et les flèches<sup>741</sup>, de même que sa fonction : à l'instar du centaure qui suggère l'animalité, la bestialité et la violence, le sagittaire demeure un être protecteur, gardien.

Au titre des créatures hybrides qui existent aux côtés du sagittaire, reconnues comme « espèce » à part entière et identifiables comme telles, se trouve la licorne<sup>742</sup>. Tout comme certaines autres créatures du bestiaire médiéval présentes au sein des Pas d'armes, la licorne possède une dimension sacrée, religieuse, presque christique. Comme vu lors du Pas de la Fontaine des Pleurs, cet animal symbolise la pureté, la virginité :

« Cheval symbolique dont la tête est armée d'une corne droite, et le menton orné d'une barbe de chèvre. Ses pieds sont fourchus. La licorne est représentée passante ou levée. Elle symbolise la chasteté et la pureté parce que d'après la légende, elle chérit les vierges. D'après Wulson de la Colombière, la licorne est l'ennemie des choses impures et dénote ceux qui mènent une vie pure et qui fuient les vices »<sup>743</sup>.

De plus, la licorne est également à considérer comme un symbole d'amour sincère, pur et attendu par une jeune demoiselle qu'elle seule serait capable d'approcher et d'apprivoiser<sup>744</sup>.

« La cinquième tapisserie évoque la vue, au sommet des sens dans la conception médiévale. La dame cette fois est seule. La licorne est à la fois animal héraldique et actrice de la scène puisque c'est elle-même

---

<sup>739</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>740</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 165.

<sup>741</sup> Franck Thénard-Duvivier, « Hybridation et métamorphose au seuil des cathédrales », *Images re-vues* [en ligne], 6, 2009, p. 13.

<sup>742</sup> Michel Pastoureau, « L'animal », Jacques Dalarun (dir.), *Le Moyen Âge en lumière. Manuscrits enluminés des bibliothèques de France*, Paris, Fayard, 2002, p. 86-87.

<sup>743</sup> Alphonse O'Kelly de Galway, *Dictionnaire archéologique... op. cit.*, p. 314.

<sup>744</sup> Jean-Pierre Jourdan, « Le sixième sens et la théologie de l'amour », *Journal des savants*, 1996, p. 137-160.

qui se regarde dans le miroir tendu par la dame. On a là sans doute une conjonction de deux iconographies : l'iconographie de la vue et celle, très ancienne et souvent figurée au Moyen Âge, de la capture de la licorne. Selon la légende, la licorne ne peut être capturée que si elle est séduite par une jeune fille vierge. Elle pose délicatement ses pattes de devant sur les genoux de la dame. C'est exactement l'iconographie que l'on rencontre dans d'autres représentations plus anciennes de la capture de la licorne. Il s'agit là du double jeu de l'allégorie du sens de la vue et de la signification symbolique donnée à la capture de la licorne »<sup>745</sup>.

La licorne est, comme le lion dont nous avons parlé précédemment, une créature qui se retrouve à la fois dans les divertissements chevaleresques, à la seule différence que la licorne fait partie intégrante du décor du Pas de la Fontaine des Pleurs ; et dans certains banquets, notamment en 1468. Ainsi Olivier de la Marche relate :

« [...] et premièrement au dossier d'iceluy pavillon, et au plus haut, estoit, en un tableau, la representation de la glorieuse vierge Marie, tenant le Redempteur du monde, son signeur et son fils ; et plus bas, au dextre costé de l'image, fut figuree une dame moult honnestement et richement vestue, et de son chef en simple atour : et tenoit manière de plorer jusques sur le costé senestre, où fut une fontaine figuree, et sur icelle une licorne assise tenant manière d'embracer les trois targes, conditionnees pour les trois manières d'armes que l'entrepreneur vouloit fournir par son emprise [...] »<sup>746</sup>.

De même :

« Premièrement entra dedans la salle une licorne grande comme un cheval, toute couverte d'une couverture de soye peinte aux armes d'Angleterre : et dessus icelle licorne avoit un liepard moult-bien faict, aupres du vif. Celuy liepard avoit en sa main senestre une grande bannière d'Angleterre, et à l'autre main une fleur de marguerite moult-bien faicte : et apres qu'à son de trompes et de clairons ladictic licorne eut fait son tour devant les tables, on l'amena devant mondict signeur le duc : et là un des maistres-d'hostel d'iceluy signeur, à ce ordonné, prit ladictic fleur de marguerite es mains du liepard, et vint agenouiller devant mondict signeur, et lui dît telles parolles : « Tresexcellent, treshaut et tresvictorieux prince, mon tresredouté et souverain signeur, le fier et redouté liepard d'Angleterre vient visiter la noble compaignie : et pour la consolation de vous et de vos aliés, pais et sugets, vous fait present d'une noble marguerite. » Et ainsi receut mondict signeur ladictic fleur de marguerite moult-cordialement, et ainsi s'en retourna ladictic licorne par où elle estoit venue »<sup>747</sup>.

Dans ce deuxième cas, clairement la licorne symbolise la virginité et la pureté de la nouvelle duchesse de Bourgogne, Marguerite. En fonction du contexte, et sans doute plus que

---

<sup>745</sup> Elisabeth Taburet Delahaye, « les tapisseries de « La Dame à la licorne » », *Communications*, 86, 2010, p. 58.

<sup>746</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 5. A noter que nous avons déjà fait mention de cette citation dans ce présent chapitre, A, 1.

<sup>747</sup> *Ibid.*, p. 327-328.

les autres créatures dont nous avons jusqu'ici fait mention, le symbolisme de la licorne acquiert ou non un aspect christique, tel que c'est le cas comme au Pas de la Fontaine des Pleurs.

Au registre des animaux « monstrueux » présents dans les Pas et les festivités alentour se trouvent deux exemples tout à fait parlants : le griffon et le dragon. Dans leur cas, la dimension christique des autres créatures disparaît au profit d'une imagerie plus négative, plus diabolique, ou du moins en partie en ce qui concerne la première créature présentée ci-après.

Tout d'abord, le griffon est, comme dit plus avant, un croisement entre une tête, des ailes et des serres d'aigle et un corps et une queue de lion. Présent dès l'antiquité (l'Égypte et la Grèce ont produit nombre de légendes et de représentations du griffon<sup>748</sup>) où il symbolise vitesse, force, et le courage, « il change complètement de symbolisme dès qu'il nous est signalé par les Livres Saints »<sup>749</sup>. En effet, on lui prête parfois une fonction de gardien, mais il se charge principalement d'attributs d'opresseur, d'hypocrite et de démon :

« Un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle nous donne l'interprétation de cet oiseau, inscrite au bas d'une charmante miniature : Gripon sénéfie li grand prévôt qui tot agripe. Li herron sénéfie li gloton qui tot boit et rien ne done à sa compaignie. Li hupe, qui fait son ni en sa (fiente) sénéfie li mauvis evesques qui donnent les provendes à leurs neveux, as garsons qui rien ne scivent. » On lit, en outre, dans un autre manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, que « Griffon significat malos prepositos », c'est-à-dire, l'esprit mal attribué aussi à l'aigle, au loup et au léopard. Le griffon figurait aussi allégoriquement les ravisseurs, les persécuteurs implacables, les despotes, les orgueilleux par l'avidité, la puissance, la férocité du lion et aussi par l'essor altier et le regard audacieux particuliers à l'aigle. Les mœurs attribuées aux griffons et sa fabuleuse vigueur, dont il n'usait que pour nuire, fortifiaient cette allusion. « Le griffon, quadrupède ailé, répète Raban Maur en plusieurs endroits, peut être considéré comme l'emblème de la férocité des persécuteurs et celui de la présomption des superbes, opprimant sans miséricorde ceux qui vivent selon l'esprit dans la simplicité chrétienne »<sup>750</sup>.

De même :

« Quant aux lions et aux griffons, si l'on voulait y voir absolument une intention de symbolisme, on peut y trouver le souvenir de la leçon que donne saint Pierre aux chrétiens : « Veillez, car votre adversaire le démon tourne autour de vous en rugissant, cherchant à vous dévorer. »<sup>751</sup>.

---

<sup>748</sup> Alphonse O'Kelly de Galway, *Dictionnaire archéologique... op. cit.*, p. 279.

<sup>749</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>750</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>751</sup> Fernand de Dartein, « Monuments de Cividale », *Annales archéologiques*, Paris, 25, 1865, p. 324.



Toutefois, à bien y regarder, le griffon résulte de la fusion de deux créatures « royales », christiques. Dès lors, il ne peut être, en réalité, pleinement mauvais et certains auteurs médiévaux, à l'image de Dante, voient en cet hybride la présence du Christ<sup>752</sup> :

« Le griffon étant un composé de deux animaux, Dante s'en est servi pour figurer allégoriquement Jésus-Christ et ses deux natures, lorsqu'il fait tirer par un griffon le char de l'Église, au vingt-neuvième chant du Purgatoire. « *Lo spazio dentro a lor quattro contenne / Un carro, in su duo rote, trionfale, / Che al collo d'un grifon tirato venne / [...] Tanto salivan, che non eran viste; / Le membra d'oro avea quanta era uccello, / E bianche l'altre di vermiglio miste* ». « L'espace entre les quatre animaux (figures des Évangélistes) contenait un char triomphal porté sur deux roues et traîné par un griffon... Ses ailes s'élevaient si haut, que la vue ne les suivait pas, les membres qu'il avait de l'oi seau étaient d'or, les autres blancs mêlés de rouge.» [...] Ce griffon a été certainement vu par Dante à la place qu'il occupait naguère [sur le toit de la cathédrale de Pise]. Aurait-il suggéré au poète italien l'allégorie qui se trouve dans ses vers ? ou bien les vers de Dante ont-ils fait considérer le griffon de Pise par les habitants de cette ville comme la figure du Christ, ainsi que je l'ai lu quelque part ? J'ignore si l'observation a été faite par un des innombrables commentateurs du grand poète, je laisse la question à résoudre par ceux qui ont assez de loisirs pour se livrer à de pareilles recherches »<sup>753</sup>.

Cette hésitation entre un griffon bénéfique et un griffon maléfique se fait également ressentir dans les rôles qui lui sont prêtés au cours des festivités chevaleresques. Lors du mariage de Charles et Marguerite, un griffon aux plumes d'or et d'azur entre dans la salle, couvert de soie blanche et bleue semée des lettres du duc et de la nouvelle duchesse. Une fois le tour de la salle achevé, il ouvre le bec pour laisser sortir « plusieurs oiseaux en vie qui s'en voloyent par-dessous les tables »<sup>754</sup>. Là, nous avons l'impression, à la lecture des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, que le griffon accorde un semblant de bénédiction aux mariés et à la cour.

Toutefois, lors des festivités de Binche, le rôle du chevalier au griffon est clairement différent, comme nous l'avons présenté dans les paragraphes concernant l'Aigle. Dans ce cas, le griffon est clairement doté d'une dimension si ce n'est diabolique, au moins maléfique, en cela qu'il est au service du perfide sorcier Norabroc, qui tient l'ensemble de la ville sous son joug par le biais d'un sortilège ; et que le griffon constitue une épreuve obligatoire pour

---

<sup>752</sup> C'est également ce qu'affirme la notice relative au griffon de l'exposition virtuelle de la BNF consacrée au *Bestiaire* : « Au Moyen Âge, cette double nature a été diversement interprétée par la tradition chrétienne : tout d'abord considéré comme une incarnation du démon, le griffon est devenu le symbole de la double nature du Christ », [consulté le 18/07/2017], disponible sur : [http://expositions.bnf.fr/bestiaire/grand/z\\_03.htm](http://expositions.bnf.fr/bestiaire/grand/z_03.htm)

<sup>753</sup> Julien Durant, « Légende d'Alexandre le Grand », *Annales archéologiques*, Paris, 25, 1865, p. 148-149.

<sup>754</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.2, p. 339-340.

quiconque souhaite traverser le *Passage du destin* et pouvoir se mesurer, au terme de son voyage onirique, au terrible sorcier.

Enfin, il nous faut aborder une créature iconique, fantasmée, crainte et attractive, à savoir le dragon. Créature chimérique, il cumule les attributs et les caractéristiques de plusieurs animaux :

« Le dragon était ordinairement représenté, dans les anciens manuscrits, avec des ailes semblables à celles de la chauvesouris, une queue de serpent enroulée, une crête de coq, un dard dans la gueule et quelquefois des cornes »<sup>755</sup>.

Son aspect reptilien a amené nombre de raccourcis et de rapprochements avec d'autres reptiles dont l'apparence semblait étrange aux hommes qui les voyaient :

« On a donné ce nom à tous les animaux monstrueux du genre des serpents, des lézards et des crocodiles, qui paraissaient extraordinaires par leur grandeur hors des proportions naturelles ou par leur configuration étrange »<sup>756</sup>.

Ainsi, dans les représentations picturales ou sculpturales, le dragon est représenté sous différentes formes, allant de la plus commune à la plus originale, le dragon prenant parfois la forme d'un diable.

Comme nous pouvons le voir au travers des différentes représentations de saints sauroctones<sup>757</sup>, autrement dit « tueurs de dragons », et en particulier dans les exemples présentés ci-dessus, le dragon se présente sous des formes variées, allant du monstre serpentiforme à l'être reprenant les caractéristiques du diable avec sa forme humanoïde, sa queue et ses cornes.

« Dans le christianisme, au contraire, le dragon est en général la personnification du mal. Pendant le moyen âge, les mythes chrétiens et les mythes germains se confondant sans cesse, cet animal devient le mauvais génie dans les légendes populaires et dans les traditions religieuses [...] Le dragon personnifie donc l'esprit malin et l'hérésie. C'est pour ce motif, qu'au moyen-âge, on portait des figures de dragons dans les processions pour représenter l'hérésie vaincue »<sup>758</sup>.

---

<sup>755</sup> Alphonse O'Kelly de Galway, *Dictionnaire archéologique... op. cit.*, p. 181.

<sup>756</sup> *Ibid.*

<sup>757</sup> Parmi les saints sauroctones, Saint-Michel et Saint-Georges sont sans doute les plus connus. Toutefois, nombre sont ceux qui ont combattu ou chassé un dragon à travers la chrétienté. Quelques exemples parlants : Saint-Florent tua le dragon de Saumur, Saint-Front dompta le dragon de Périgueux, Saint-Géry tuant celui de Bruxelles, Sainte-Marguerite élimina des dragons en Provence, Sainte-Marthe débarrassa Tarascon de la tarasque, Saint-Romain combattit la gargouille de Rouen...

<sup>758</sup> *Ibid.*, p. 183-184.

Le dragon se retrouve également dans la tradition littéraire médiévale, et en particulier dans les romans et récits arthuriens. Son rôle est bien évidemment de mettre en exergue le caractère chrétien des chevaliers de la Table Ronde. Il est, dans l'ensemble des récits de la Matière de Bretagne un exemple qui nous apparaît comme le plus parlant, celui de la Bête Glatissant.

Dans le *Perlesvaus*, roman datant du début du XIIIe siècle, la Bête Glatissant est une créature bénéfique, vivant dans la « Forêt Soutaine », ayant la forme d'un chien et dont la particularité est que des cris ou aboiements émanent de son ventre :

« Une fois en route, chevauchant par la Forest Soutaine, Perlesvaus arrive à midi dans une lande très belle, au milieu de la forêt. En face de lui, il aperçoit une croix vermeille, puis deux personnes situées à une certaine distance de la croix, à droite et à gauche : un très beau chevalier, vêtu d'un blanc « drap », tenant un vessel d'or, et une très belle demoiselle, vêtue d'un blanc « samit » orné d'or, tenant, elle aussi, un vessel d'or. C'est alors que la Bête Glatissant survient : elle est blanche comme la neige, plus grande qu'un lièvre mais plus petite qu'un renard, d'une très grande beauté, avec des yeux comme deux émeraudes. Rien de monstrueux en elle, excepté le glapissement des douze chiots qu'elle porte dans son ventre. La bête, tout effrayée elle-même par ce bruit étrange, court vers Perlesvaus, comme pour trouver refuge auprès de lui. Mais le beau chevalier avertit Perlesvaus pour qu'il laisse la bête « accomplir sa destinée ». La bête court jusqu'à la croix, où ses chiots sortent de son ventre et la tuent et la dépècent, mais ils ne la mangent pas. Alors le chevalier et la demoiselle prennent les morceaux de sa chair et les mettent dans leurs récipients d'or. Puis ils baisent l'endroit où la bête a été tuée, ils adorent la croix et s'en vont. Une odeur suave se répand à cet endroit »<sup>759</sup>.

Ici la bête est une analogie du Christ se sacrifiant pour le bien de ses enfants, et elle en possède de nombreux attributs : couleur blanche, présence d'une croix et d'un calice faisant référence au Graal en cela qu'il recueille le sang de la bête, présence de douze chiots dans son ventre... Mais à partir du second quart du XIIIe siècle, selon Edina Bozoky, et notamment dans le cycle *post-Vulgate*, et en particulier dans la *Suite du Merlin*, la Bête Glatissant devient véritablement un monstre semblable au dragon, perpétuellement chassé par un quêteur, un chevalier ayant la charge de traquer et d'abattre la créature dans une chasse initiatique<sup>760</sup>. A nouveau, le motif de la Bête Glatissant évolue et devient, dans *La Quête du Saint Graal et la*

---

<sup>759</sup> Edina Bozoky, « La « Bête Glatissant » et le Graal. Les transformations d'un thème allégorique dans quelques romans arthuriens », *Revue de l'histoire des religions*, 186-2, 1974, p. 130.

<sup>760</sup> *Ibid.*, p. 138.

*Mort d'Arthur*<sup>761</sup>, de Gauthier Map, un véritable dragon, elle est associée aux flammes et à la destruction<sup>762</sup>.

Nous le voyons, la liminalité du thème de la Bête Glatissant fait entrer le dragon, et la figure diabolique qui y est rattachée, dans un espace réservé en premier lieu à un motif christique et à une révélation pour le premier quêteur, à savoir Perlesvaus. Là où la première Bête se sacrifiait devant les yeux de son quêteur pour le bien de sa progéniture, les suivantes, elles, sont l'objet d'une traque par un chevalier chrétien qui semble être élu. Cela est visible avec l'exemple de Palamèdes. Chevalier « Sarasin » converti au Christianisme, il assiste à la mort de ses douze frères alors que ceux-ci tentaient d'abattre la Bête<sup>763</sup>. Lui, au contraire, arrive à tuer le monstre, dans ce qui apparaît, en réalité, comme une épreuve qualifiante, comme la mise en place d'un être élu, en particulier grâce à sa conversion.

Présent dans la fiction et dans le décor du Pas de Razilly (Pas de la gueule du dragon/du rocher périlleux), sur lequel nous n'avons finalement que peu de détails, il joue le rôle du monstre ravisseur, du monstre obligeant les chevaliers à combattre tandis qu'il retient captives toutes les dames qui se présentent sur le chemin<sup>764</sup>.

Toutefois, à l'instar de nombreuses autres créatures, c'est surtout du côté des banquets qu'il faut se tourner pour entrepercevoir son importance dans les festivités de cour, et c'est bien évidemment à la cour de Bourgogne que les exemples sont le plus parlants :

« Puis par le haut de la sale partit, d'un bout, un dragon ardant qui vola la plus-part de la longueur de la sale, et passa outre, tellement que l'on ne sceut qu'il devint : et lors chantèrent ceux de l'église, et au pasté jouèrent de vielles les aveugles »<sup>765</sup>.

---

<sup>761</sup> Gauthier Map, *La Quête du Saint Graal et la Mort d'Arthur*, Paris, BNF, ms. fr. 343.

<sup>762</sup> « Dans les récits conservés dans les manuscrits 112 et 343, c'est Palamède, un chevalier païen (sarrazin), qui devient le quêteur de la bête. Mais c'est non seulement la personne du quêteur qui change, mais aussi la signification de la chasse qui se transforme. Un nouveau motif — celui de la vengeance — s'ajoute au motif de la quête de la vérité. Le motif de la vengeance est certainement emprunté aux récits relatifs aux dragons destructeurs, pourchassés par le héros élu. En effet, dans la Quête post-Vulgate, la Bête Glatissant acquiert des traits caractéristiques du dragon. Elle devient destructrice et maléfique (monstre dévorant) ; ses repaires se trouvent toujours dans l'eau (fontaine, lac, marais) comme le sont généralement ceux des dragons. Comme les dragons, elle est associée avec des flammes et avec la tempête », *Ibid.*, p. 140.

<sup>763</sup> Paris, BNF, ms. fr. 112, fol. 176v.

<sup>764</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 195-196.

<sup>765</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t.2, p. 176.

De même :

« [...] et par aucuns jours ledict Stalkin fit personnes mettre dedans lesdicts chandeliers, qui faisoyent virer la moitier desdicts chandeliers aussi dru qu'un moulin à vent : et saillirent, hors les roches, dragons gettans feu et flamme moult estrangement »<sup>766</sup>.

Puis :

« Premièrement furent veus Theseus et Pyrithous, armés de toutes armes : et tenoit manière Theseus de soy plaindre a Pyrithous, son compaignon, de Pluto, qui avoit ravy Proserpine son amie, et icelle menee en enfer : et Pyrithous tenoit manière de luy promettre de l'en venger, et la ravoit : et sur ses promesses vindrent, les glaives au poing, à la porte d'enfer, qui estoit moult-bien faicte. Ceste porte estoit à manière d'une grand gorge de dragon noire et flamboyant, en manière de flambe ardent, ayant deux grans yeux rendans merveilleuse clairté : et quand Pyrithous heurta de sa lance contre ladicte gorge, incontinent s'ouvrit, et en saillit un grand chien noir tout difforme, et ayant trois testes, à tout un glaive noir en ses pattes »<sup>767</sup>.

Ici, nous voyons tout à fait l'analogie faite entre le dragon et le diable. La créature infernale est associée aux flammes, à la destruction. Dans le premier extrait, le dragon prend place au cœur du Banquet du Faisan dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Son symbolisme diabolique est souligné, lors du survol de la salle, par les chants qui émanent d'un autre entremêtel ayant la forme d'une église. Dans les extraits suivants, prenant place lors du banquet de 1468, le dragon sert au renforcement du pouvoir ducal et à le présenter comme un héros puissant, capable de protéger son domaine contre une multitude de périls.

Nous le voyons, l'aspect littéraire des Pas est un élément central dans l'organisation et la définition même de ces exercices. A la fois symbole de la grande richesse culturelle, de la complexité avec laquelle les médiévaux élaborent leurs pratiques ludiques, et tout en même temps symbole d'une volonté farouche d'aller à l'encontre d'un déclin inexorable et déjà en marche, les motifs littéraires forts alors employés dotent le Pas d'une double dimension. En premier lieu, le Pas est le lieu où prennent vie les modèles, les éléments et les héros littéraires constituant l'une des bases de l'éducation noble de même qu'un des fondements de la société médiévale. Dans un second temps, les motifs littéraires font des Pas de véritables entreprises ludiques amenant à la confusion entre monde réel et monde fictif. Cette confusion se voit

---

<sup>766</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>767</sup> *Ibid.*, p. 357-358.

renforcée par l'incursion de ces motifs dans la vie quotidienne, hors du jeu, et plus particulièrement au niveau de l'héraldique. Emblème incarnant et représentant le territoire dont il est le gardien, l'animal ou le monstre littéraire incarne un message et un programme politique.

Dans une autre dimension, ces motifs servent à l'unité sociétale en renforçant, comme c'est le cas de l'aigle ou du dragon, la place de la foi dans la société. Figure ambivalente, l'animal est à la fois en lien avec la littérature, où ses vertus et ses caractéristiques sont plus importantes que sa nature même, la politique et la religion.

En ce qui concerne les chevaliers, l'incursion, par le biais du ludique, des modèles littéraires dans la réalité a comme conséquence la transformation mentale de l'homme en lui-même. Dans un tournoi ou une joute classique, le chevalier est d'abord un homme avant d'être un combattant enchassé dans une lourde armure. Dans le cadre du Pas d'armes, et du fait de la prégnance littéraire, le chevalier n'apparaît plus comme tout à fait un homme, en cela qu'il est indosociable à la fois de son armure, de sa fonction, et de sa représentation qui en est faite. De même, le chevalier n'est pas réellement un personnage littéraire du fait qu'il joue un rôle, qu'il transfère la fiction dans le réel. En devenant une épreuve qualifiante, le Pas fait du chevalier un être hybride, tout à la fois humain, incarnation d'un modèle et d'un héritage, de même qu'il devient le chevalier imaginaire, littéraire, qu'il incarne, tout comme peut l'être, de nos jours comme jadis, un acteur de théâtre qui joue un rôle face à des spectateurs qui acceptent cette confusion et qui entrent volontairement dans le jeu.

## Chapitre 6 :

### Théâtralisation et mise en scène de l'exploit chevaleresque

Si la présence de la littérature différencie grandement les Pas des autres événements ludiques au sein des cours princières de la fin du Moyen Âge, il ne faut pas non plus négliger un aspect primordial de ce genre de festivités, à savoir son lien proche avec le théâtre. Dans les Pas, une grande partie des codes et des éléments propres au théâtre et à ses représentations côtoient ceux propres au monde littéraire et au monde chevaleresque.

Le Pas cette particularité d'unir deux « mondes » qui, comme le réel et l'irréel littéraire, romanesque, ne semblent voués à se rencontrer qu'à des moments bien spécifiques<sup>768</sup>. Si le Pas est profondément littéraire, il est tout autant théâtral par le biais d'éléments, tels les décors, les vêtements ou les dialogues, qui renvoient à ces deux mondes. Quand Jean de Luxembourg, au Pas de la Belle Pèlerine, arrive revêtu d'une parure aux armes de Lancelot du Lac<sup>769</sup>, à la fois il fait vivre une aventure littéraire au héros romanesque et à la fois il joue le rôle du chevalier comme le ferait un acteur. Quand René d'Anjou fait construire son château de la Joyeuse Garde spécialement pour le Pas de Saumur, il fait à la fois entrer le fictionnel dans le réel et met en place le décor servant à la mise en scène de son pouvoir<sup>770</sup>. Enfin, quand Charles Quint fait en sorte que son fils, se présentant sous les traits de *Beltenebros* au centre du roman *Amadis de Gaule*, soit le héros d'une aventure au terme de laquelle il dégage Excalibur et délivre le monde du sorcier Norabroc, l'empereur présente son fils comme l'héritier des traditions et des légendes

---

<sup>768</sup> Dans l'avant-propos de son ouvrage consacré au théâtre au Moyen Âge, Armand Strubel souligne, à juste titre, la dichotomie résidant dans le fait de présenter un volume sur le théâtre dans une collection littéraire, à savoir *Amphi Lettres*, chez Bréal. Il dit à ce propos : « Jamais le théâtre ne semble plus éloigné de la littérature que pendant cette période, où la définition même du fait littéraire est malaisée, où il s'inscrit dans un système de communication radicalement différent de la « galaxie Gutenberg ». D'autre part, le mot de « théâtre n'est ici qu'un subterfuge pratique, sinon un abus, pour désigner des activités – plus que des textes, qui nous ont pourtant été conservés – fort diverses, mais aussi éloignées les unes que les autres des points de repère antiques et classiques : offices de Pâques ou de Noël dramatisés, représentations dialoguées et mimées de la Bible ou des miracles, monstres spectaculaires des Mystères, farces et pièces où n'interviennent que des Fols, sermons et discours parodiques, mais aussi « notre première comédie », Pathelin, sans oublier les entrées royales, les processions, les « entremets » de banquets comme celui du Faisan, les tournois transformés en jeux de rôle avec les « pas d'armes », les cavalcades et jeux carnavalesques... Tout cela appartient au « théâtre médiéval » », Armand Strubel, *Le Théâtre au Moyen Âge*, Paris, Bréal, 2014, p. 4.

<sup>769</sup> « Il estoit armé de toutes armes, le bacinet en teste, et la visiére close, pour non estre veu ou congnu. Il portoit sa cotte-d'armes, des armes de Lancelot du Lac, à la bande de Benouhic », Olivier de la Marche, *Mémoires...* op. cit., t.1, p. 457.

<sup>770</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre...* op. cit., t. 2, p.82-83.

romanesques de même qu'il met en place la scène sur laquelle son héritier a la possibilité de montrer pleinement ses capacités<sup>771</sup>.

Le Pas est donc un événement de nature multiple, hétérogène, pour ne pas dire « bâtard » mêlant l'ensemble des qualités des trois éléments dont il est issu (le « tournoi », la littérature et le « théâtre »), sans s'embarrasser, semble-t-il, d'éléments « négatifs » qui nuiraient à son bon déroulement : adaptation des légendes au contexte retenu, flexibilité des règles et, pour ce qui nous intéresse ici, absence ou presque de dialogues et de découpage thématiques de même que redondance apparente des sujets traités et de leurs composantes.

Toutefois, le succès de ces divertissements n'est pas uniquement dû au goût des nobles de la fin du Moyen Âge pour les pratiques violentes et dispendieuses ne concernant qu'eux seuls, ni à leur inclination pour les légendes romanesques qui les figerait dans un passé tout hypothétique. L'homme et la femme du Moyen Âge aiment à pratiquer et à assister à différentes formes de divertissements, à l'instar des bals, des demandes d'amour ou autre, au cours de lesquelles ils prennent un plaisir non simulé à se montrer et à mettre en avant leur prestance et leur richesse, tout en respectant des codes et des échelons hiérarchiques stricts.

#### A. Pas d'armes = théâtre ?

Il existe au Moyen Âge peu de divertissements / pratiques ludiques qui soient autant à la croisée des chemins que le Pas d'armes. Événement agonal et littéraire, il accepte également une réelle dimension théâtrale, à la fois dans la mise en scène des thèmes traités et dans le soin apporté aux costumes qui définissent parfaitement les rôles. Toutefois, cette perception que nous pouvons avoir de son aspect théâtral est-il en accord avec ce qu'est le théâtre au Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> siècle ? Plus encore, au vu de la multitude de termes existant pour qualifier des pratiques qui nous apparaissent comme relevant du théâtre, à l'image des mystères ou des farces, peut-on réellement affirmer qu'il existe un théâtre au Moyen Âge ?

---

<sup>771</sup> Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe*, Anvers, 1549, fol. 182r-205v.



## 1. Essai de définition du lien entre Pas d'armes et théâtre à la fin du Moyen Âge

En guise de préambule à cette partie, nous souhaitons souligner que, dans notre acception du Pas d'armes, celui-ci est pleinement théâtral au sens où, si les thèmes classiques du « théâtre latin »<sup>772</sup> n'y sont pas nécessairement repris, au moins la forme de mise en scène y est indéniablement présente. De même, à l'image des mystères où des personnages bibliques et/ou saints sont représentés dans un épisode de leur vie, le Pas met en scène des personnages mythiques, ayant ou non existé, à un moment précis de leur vie, moment réel ou fantasmé. Tout comme l'a montré l'anthologie sur le théâtre dirigée notamment par Darwin Smith, il existe dans le monde théâtral une continuité entre les XVe et XVIe siècles, tout comme il en existe une pour les Pas<sup>773</sup>. Le passage à « l'époque moderne » ne marque pas un coup d'arrêt ou ne crée pas de profondes modifications dans les traditions médiévales.

Afin, toutefois, de simplifier le cœur de notre développement, nous parlerons effectivement de théâtre médiéval (et moderne), tout en gardant à l'esprit que sous ce terme erroné et générique se place une multitude de pratiques théâtrales aussi diversifiées et ayant une existence propre, à l'image du béhourd, de la joute, du Pas et de l'emprise regroupés le plus souvent sous le terme de « tournoi »<sup>774</sup>. De plus, comme le rappellent Darwin Smith et Jelle Koopmans, en 2010 que le « qualificatif « théâtre » inflige à une époque qui ne le connaissait pas une théâtralité issue d'une combinaison aristotélicienne d'éléments issus de l'Antiquité repris à la Renaissance [...] Nous commençons seulement à apprendre que ce que nous avons rétrospectivement voulu identifier comme « théâtre » du Moyen Âge n'était pas – ou pas encore – conceptualisé comme tel. Les érudits ont tenté d'isoler, au sein de mises en scène plus amples, des éléments qui leur semblaient répondre à ce que nous croyons être du théâtre, en n'accordant au reste que le statut de contexte. Ce qui explique qu'ils y cherchaient vainement les signes qui identifiaient leur concept, et que ce théâtre médiéval fut d'abord défini par des absences : ni lieux consacrés, ni véritables acteurs, et certainement pas de femmes »<sup>775</sup>.

---

<sup>772</sup> Voir à ce propos l'entrée « Théâtre latin » rédigée par Elisabeth Lalou dans Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002, p. 1377-1378.

<sup>773</sup> A propos de la continuité du théâtre, voir la partie « L'expansion du texte. Le Moyen Âge de 1450 à 1550 » de l'ouvrage dirigé par Darwin Smith, Gabriella Parussa et Olivier Halévy, *Le théâtre français du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, l'Avant-scène, 2014.

<sup>774</sup> Voir notamment le *Traité de la forme et devis comme on fait les tournois*, que nous avons déjà cité précédemment, regroupant une somme de textes hétérogènes sur les pratiques agonales chevaleresques.

<sup>775</sup> Jelle Koopmans et Darwin Smith, « Un théâtre français du Moyen Âge ? », *Médiévales*, 59, 2010, p. 7-8.

Originellement, dans l'antiquité, le théâtre est un bâtiment, dont le cœur est en réalité semblable à une place au moment d'une joute ou d'un Pas : des gradins surplombent une piste, en pierre, en bois ou en sable, où les acteurs déclament leur texte et où ils incarnent des personnages emblématiques.

« Cette piste de sable n'est rien au moment où commence la représentation : lorsqu'il s'avance dans l'aire de jeu pour détailler et expliquer les divers éléments de la charpente qui forme les échafauds, le prologueur n'est nulle part. La piste, lieu magique, ne va s'animer que quand les premiers personnages quitteront leur *mansion* et s'avanceront au centre du cercle. Alors le cercle deviendra le Calvaire, puis l'instant suivant la prison, puis l'auberge d'Emmaüs. Sans doute, certaines séquences brèves ont-elles pu être jouées dans les *mansions* mêmes : plusieurs rubriques du *Mystère de Saint Laurent* sont explicites sur ce point. Cette possibilité, en revanche, n'est pas accordée au *lieu*, simple rangée de sièges où les acteurs attendent leur tour. En fait, le véritable espace dramatique, c'est la *place* toujours renouvelée »<sup>776</sup>.

Visiblement, le théâtre médiéval accepte une large part d'imaginaire et de fiction qui ne naît que par l'interaction existante entre l'acteur et le spectateur<sup>777</sup>, et c'est sur la piste, ou la scène tel que l'on pourrait dire avec notre acception contemporaine, que tout ceci prend forme.

Toutefois, il convient d'opérer une distinction dans notre propos : le théâtre médiéval peut être divisé en deux grandes catégories, qui seront développées dans la suite de cette première partie : le théâtre religieux et le théâtre profane. Si nous nous gardons bien de laisser aux spécialistes le soin de définir avec précision l'apparente complexité des thèmes abordés par chacune de ces deux formes théâtrales, au moins pouvons-nous dire qu'il réside, dans chacune des deux facettes, une part de moralisation de l'acte théâtral<sup>778</sup>. La performance théâtrale a pour but de faire réfléchir le public sur un thème donné, que celui-ci soit traité de manière comique ou tragique, thèmes dont la dimension religieuse demeure indéniable :

---

<sup>776</sup> Henri Rey-Flaud, *Le cercle magique. Essai sur le théâtre en rond à la fin du Moyen Âge*, Paris, Slatkine, 1973, p. 360.

<sup>777</sup> « Damit war ein radikal neues Verständnis von Theater formuliert. Es orientierte sich nicht länger am Text, der verwendet wurde, vorgegeben war und immer wieder benutzt werden konnte, sondern an der Aufführung, die sich erst im Zusammenspiel von Akteuren und Zuschauern auf je einmalige Weise konstituiert », Erika Fischer-Lichte, *Performativität. Eine Einführung*, Bielefeld, Transcript, 2012, p. 19.

<sup>778</sup> « Les moralités proposent au spectateur une explication allégorique du monde et bien que profanes, elles ne sont pas forcément du ressort du comique. La volonté des historiens du théâtre a toujours été de cataloguer ces pièces dans des genres, ce qui est voué à l'échec car les frontières sont mouvantes : c'est même peut-être ce qui définit ces textes et il n'est pas toujours facile de distinguer entre farce et moralité, farce et sottise etc. », Elisabeth Lalou, « Le théâtre médiéval, le tragique et le comique : réflexion sur la définition des genres », *Tragique et comique liés, dans le théâtre, de l'Antiquité à nos jours (du texte à la mise en scène)*, Actes du colloque organisé à l'université de Rouen en avril 2012, Milagros Torres et Ariane Ferry (dir.), Paris, Publications numériques du CEREDI, 2012, p. 2, [en ligne] consulté le 04/09/2017.

« Il y a donc au Moyen Âge un seul système de référence, une unique force de participation, pour employer le vocabulaire des ethnologues : la mentalité est une mentalité religieuse. Quand bien même, dans des cas isolés, on refuse la religion officielle, la nouvelle référence reste non seulement religieuse, mais chrétienne [...] Issu et dépendant du mythe chrétien, le théâtre religieux subsiste tant que la mentalité reste religieuse. Et la pensée populaire étant toujours en retard sur celle des élites, il est tout naturel que cette vie se soit prolongée bien au-delà de la Renaissance et de la Réforme. Si l'arrêt du Parlement de Paris marque bien la séparation de l'art populaire et de la religion, il s'en faut qu'il rencontre l'appui des masses. Pendant un temps vont coexister le drame religieux et le nouveau théâtre aristocratique »<sup>779</sup>.

Il semble qu'il existe véritablement, déjà en cette fin de Moyen Âge, un théâtre populaire et un théâtre aristocratique, indifféremment profane ou religieux<sup>780</sup>. Le théâtre « populaire » est, comme cette appellation l'indique, à destination d'une large majorité et est pris en charge par les métiers les plus influents, organisés et/ou réunis en confréries et rendaient hommage à leur saint par l'organisation de mystères<sup>781</sup>. Le théâtre populaire prend place le plus souvent dans les rues ou devant les monuments emblématiques des villes et traite des sujets aussi bien laïques que religieux :

« Ce que je veux dire – on l'aura compris – est que l'appellation de théâtre religieux qu'on accorde aux Miracles et aux Mystères ne convient que si l'on prend en compte le seul sujet. Dès qu'on se préoccupe de l'environnement sociologique des représentations, il devient évident que seul le drame liturgique peut revendiquer ce nom. Ma proposition fondamentale est donc celle-ci : le théâtre urbain des Miracles et des Mystères n'appartient pas au théâtre religieux ; c'est du *théâtre profane à sujet religieux* »<sup>782</sup>.

Le choix des lieux, à l'image des Pas d'armes, joue un rôle important : ils doivent être symboliques et représentatifs pour les habitants et les autorités qui contribuent à l'organisation de tels divertissements. A Avignon par exemple, ville au sein de laquelle demeure encore un « théâtre du Roi René », les spectacles et les événements urbains ont lieu dans ou devant des

---

<sup>779</sup> Maurice Accarie, *Le théâtre sacré à la fin du Moyen Âge. Etude sur le sens moral de la Passion de Jean Michel*, Genève, Librairie Droz, 1979, p. 8-9.

<sup>780</sup> C'est là, semble-t-il, un problème qui persiste dans le monde historique orienté vers le théâtre : « Depuis un siècle, la classification du théâtre médiéval n'a pas varié : on continue à distinguer – craintivement dirai-je – théâtre religieux et théâtre profane, répugnant à mêler les registres alors même que l'on sait et que l'on répète que le Moyen Âge a constamment pratiqué le mélange des genres », *Ibid.*, p. 13. Voir aussi le récent ouvrage de Marie Bouaïk Girones, *Les clercs de la Basoche et le théâtre comique (Paris, 1420-1550)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

<sup>781</sup> Voir notamment l'organisation des mystères de Saint-Crépin par la confrérie des cordonniers de Rouen et de Paris décrite par Elisabeth Lalou, « Les cordonniers metteurs en scène des mystères de Saint Crépin et Saint Crépinien », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1985, 143/1, p. 93. Voir de même Emile Roy, *Mystère de la passion en France du XIVe au XVIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1903 ; Tatiana Jouenne, *Le théâtre à Rouen au Moyen Âge (XVe-XVIe siècles)*, Thèse de doctorat sous la direction d'Elisabeth Lalou soutenue en décembre 2016 à l'université de Rouen.

<sup>782</sup> Maurice Accarie, *Le théâtre sacré à la fin du Moyen Âge... op. cit.*, p. 15-16.

lieux d'importance : la Maison de la Ville, où se concentre le pouvoir municipal ; le Puits-aux Bœufs, où le commerce des bovins et la présence d'un puit semblent avoir donné son nom à la place ; la porte Saint-Lazare, porte principale de la ville...<sup>783</sup>. Le fait théâtral accompagne de même nombre d'événements : enterrement, fêtes religieuses, ou encore les entrées royales et solennelles.

C'est là aussi une des particularités du théâtre populaire : s'il est réalisé par le peuple, il n'est pas nécessairement à l'unique destination de celui-ci. Le fait théâtral sert ainsi à honorer le souverain ou le prince lorsque celui-ci réalise une « joyeuse entrée » au sein d'une de ses villes. L'exemple de Rouen est ici évocateur de ce fait. S'il n'est pas le seul, le cas de Bruxelles en 1549 peu avant les festivités de Binche pouvant également nous servir ici d'exemple, le cas de Rouen a l'avantage d'être richement illustré. Dans l'une des miniatures du manuscrit représentant l'entrée d'Henri II dans la capitale normande, le roi est visible sur le pont de la ville en train d'assister à une scène aquatique sur le thème de Neptune, comme l'indique la légende, reprenant une scène de la mythologie sous forme de naumachie. Nombreux sont les personnages présents : amazones, diables, guerriers... et il n'est pas impossible que ceux-ci soient, pour partie, incarnés par des habitants de la ville.

A l'inverse du théâtre populaire, le théâtre noble, aristocratique, semble pour sa part être destiné en priorité à la noblesse. Si le cœur du divertissement reste le même, et peut-être même les acteurs, le cadre lui est bien différent, de même que le public. Nous savons que le théâtre est une affaire de famille dans la parenté de René. Déjà au moment de la naissance du futur Roi René (16 janvier 1409), Yolande d'Aragon, sa mère, assiste à des farces :

« Le xxviii jour de juing MCCCC et neuf, Yvonnet Coyrant, soudoyer ou chastel d'Angiers, vint céans et rapporta et dist que le dimanche xxiiiie jour dudit moys, lui estant oudit chastel, ou l'en faisoit aucuns jeux ou farces devant la royne Yolant et ses gens, et que en ragardant yceulx jeulx, la manche de sa robe lui fut couppee, ataillee par dessoubz par larrons ; et prindrent en monnoie environ x sols et son seel fait a son nom et a ses armes »<sup>784</sup>.

D'autres extraits des comptes attestent le goût prononcé du duc d'Anjou pour les pratiques théâtrales :

---

<sup>783</sup> A ce propos, voir Matthieu Bonicel et Katell Lavéant, « Le théâtre dans la ville : pour une histoire sociale des représentations dramatiques », *Médiévales* [en ligne], 59, 2010, p. 97.

<sup>784</sup> Paris, AN, P 1334/4, fol. 98v.

« A Guillaume Bernart, maistre de la Chambre aux deniers dudit seigneur, le XIIIe jour dudit moys [de mai 1447], la somme de vingt trois florins neuf gros en XIII escuz d'or neufs, qu'il avoit prestez audit seigneur en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir : audit seigneur, lui estant à Lyon, dix escuz pour faire à son plaisir ; deux escuz à ceulx qui jouèrent une farce devant ledit seigneur audit lieu, et ung escu baillé à Pierre Voys pour donner aux massons de Sainte-Marthe »<sup>785</sup>.

De même :

« Audit Dauvergne [courdouennier] ledit jour [30 mai 1449], ... pour une paire de soliers à longues pointes pour le Monde quant la moralité fut jouée »<sup>786</sup>.

Encore :

« Comme le roy de Sicile, duc d'Anjou, ait droit de prendre de deux ans en deux ans, par manière de taille, sur les bourgeois, marchans, manans et habitans de sa ville de Saumur, la somme de troys cens livres tournois, [et], aiant ledit seigneur, en l'année mil IIII<sup>e</sup> LXII, environ le mois d'octobre, desir de faire jouer le mistère de la Passion et de monseigneur saint Jehan Baptiste, pour exciter le couraige de ses subgez à devocion, considérant qu'il ne pourroit estre joué sans grant mise et despense de deniers [...] »<sup>787</sup>.

L'exemple de 1409 nous donne à voir un aperçu du succès que pouvaient avoir ces représentations théâtrales au sein des cours princières. En effet, la mention « la royne Yolant et ses gens » nous laisse à penser que ces spectacles avaient lieu non pas devant un cercle restreint de nobles, mais devant un public relativement nombreux<sup>788</sup>.

L'acte daté du 30 mai 1449 nous donne plus de renseignement encore malgré sa brièveté. Nous savons qu'à partir de 1447, René entreprend un voyage jusque dans ses terres méridionales de Provence<sup>789</sup>. Ce voyage est entrepris après un long séjour en Anjou (1446), où il assiste à de nombreuses festivités, dont le clou demeure les Pas de Razilly et de Saumur. Le Roi René reste ensuite en Provence jusque juillet 1449<sup>790</sup>, où il fait organiser, le mois précédent, le Pas de Tarascon (1-3 juin 1449). Là où l'article en question joue un rôle important, c'est qu'il concerne une *moralité*, qui est une forme de représentation théâtrale, datée du 30 mai, soit la veille de l'ouverture du Pas. Nous ne savons si le public fut nombreux, mais le fait que René

---

<sup>785</sup> Paris, AN, P 1334/14, fol. 61.

<sup>786</sup> Paris, AN, P 1334/14, fol. 25 (2<sup>e</sup> partie).

<sup>787</sup> Paris, AN, P 1334/8, fol. 119.

<sup>788</sup> En cela, nous nous rapprochons de certains travaux d'historiens du théâtre, en particulier G. A. Runnals, « René d'Anjou et le théâtre », *Annales de Bretagne et des pas de l'Ouest*, 88/2, 1981, p. 159.

<sup>789</sup> Maryvonne Miquel, *Quand le Bon Roi René était en Provence*, Paris, Fayard, 1979.

<sup>790</sup> G. A. Runnals, « René d'Anjou et le théâtre », *op. cit.*, p. 162.

fasse réaliser une paire de soulier « pour le Monde », un des personnages de la moralité, nous laisse voir que le théâtre et la chevalerie entretenaient des relations étroites, que théâtre et « tournois » faisaient partie intégrante de la culture nobiliaire. Ainsi les Pas constituent des points de rencontre entre les deux univers.

Toutefois nous assistons, au cours des représentations théâtrales, à une fusion du public noble et du public populaire, tout comme c'est le cas lors des compétitions chevaleresques. Cependant, il existe également des événements théâtraux qui semblent exclusivement réservés aux nobles et qui, à l'image du théâtre, entretiennent de nombreux points communs avec les Pas.

Ces événements sont nommés *Demandes d'Amour* et réunissent une part importante des nobles gravitant autour des maisons nobles d'Anjou et de Bourgogne. Celles-ci peuvent-être définies comme suit :

« La demande d'amour est un terme technique de la littérature française du moyen âge par lequel on désignait de petites questions posées, comme un jeu de société, dans des cercles courtois de cette époque. Pour la plupart, c'est l'amour chevaleresque qui fournissait le thème. Ces demandes d'amour, que nous connaissons par plusieurs recueils datant surtout des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, se montrent dignes d'un plus grand intérêt qu'elles ne font supposer à première vue »<sup>791</sup>.

Ces demandes d'amour jouent un rôle primordial dans la connaissance de la casuistique amoureuse médiévale, de même que dans la conception des liens interpersonnels existant entre hommes et femmes au sein des cours nobles<sup>792</sup>. L'originalité de ces divertissements tient au fait qu'ils sont le plus souvent intégrés au sein de ce que l'on appelle la *Cour amoureuse*, sorte d'ordre chevaleresque littéraire créé en 1401 sous l'égide du duc Louis de Bourbon et du duc Philippe « le Hardi » de Bourgogne :

« Le 14 février 1400 (v. s.), jour de la Saint-Valentin, quelques grands seigneurs et poètes, rassemblés dans l'hôtel du duc de Bourgogne, à Paris, fondèrent, dans l'intention d'honorer le sexe féminin et de cultiver la poésie, une vaste association, qu'ils appelèrent la *Court amoureuse* »<sup>793</sup>.

---

<sup>791</sup> Eero Iloven, « Les demandes d'amour dans la littérature française du moyen âge », *Neuphilologische Mitteilungen*, 14, 5/6, 1912, p. 128.

<sup>792</sup> A ce propos, voir le projet de recherche actuellement en cours et mené par Vanina Kopp au sein de l'Institut Historique Allemand de Paris : « Madame, je vous demande... » - jeux littéraires et compétitions poétiques dans la sociabilité de cour en France de 800 à 1450.

<sup>793</sup> Arthur Piaget, « La cour amoureuse de Charles VI », *Romania*, 20, 79, 1891, p. 417.

Cette cour de poésie a l'originalité de se présenter comme un ordre chevaleresque : ainsi un prince d'amour est-il à sa tête et semble changer en fonction des vainqueurs, des statuts sont rédigés, de même qu'un armorial dont il reste des copies.

Le rôle politique de cette assemblée, de même que celui de son concurrent nommé *Ordre de la Rose*, fondé le 14 février 1402 par Louis d'Orléans, est clairement visible au vu de sa composition : les ducs de Bourbon et de Bourgogne sont ainsi les « grands conservateurs », onze autres nobles sont élus « petits conservateurs ». Une fois choisi parmi les nobles présents dans l'assemblée, le Prince d'amour préside la cérémonie, aidé par vingt-quatre *ministres* dont les qualités rhétoriques doivent être manifestes<sup>794</sup>.

A l'image des Pas d'armes, le lien entre littérature, théâtre et vertus chevaleresques est manifeste dans les compétitions et les ordres littéraires, et les deux ordres rivaux (Cour amoureuse et Ordre de la Rose) semblent adopter une organisation similaire et défendre des valeurs semblables. L'humilité, la loyauté, le service des dames et la protection de leur honneur sont des vertus cardinales de ces réunions organisées lors de dates précises, à savoir la Saint-Valentin qui demeure la fête privilégiée pour honorer les dames et l'amour, ainsi que les fêtes mariales, comme l'Assomption et la Nativité. Ces passetemps prennent la forme de dialogues, entre un homme et une femme, organisés selon un jeu de questions/réponses. Résolument didactiques, ces « jeux d'amour » permettent aux chevaliers et aux dames de converser, et peut-être d'entretenir une relation courtoise, sous couvert d'un dialogue poétique tirant ses bases de la littérature chevaleresque et courtoise, comme en témoignent les manuscrits dans lesquels ces dialogues sont présents, en particulier dans le *Chansonnier de Noailles*<sup>795</sup>.

L'ensemble de ces pratiques théâtrales<sup>796</sup> possède nombre de points communs avec les exercices et les compétitions chevaleresques telles que les joutes et les Pas. En effet, nous voyons que le théâtre médiéval possède plusieurs variantes, aussi bien dans sa forme que dans le public concerné. Il existe, semble-t-il, un théâtre populaire et un théâtre noble, tout comme il existait des pratiques agonales populaires/urbaines, à l'image des fêtes de l'Epinette de Lille et

---

<sup>794</sup> Pour plus de détails, voir notamment le travail de recherche réalisé dans le cadre de l'obtention d'une *Licence in Medieval Studies* réalisée au *Pontifical Institute of Mediaeval Studies* de Toronto par Vanina Kopp intitulé « Reading as Pastime at the French court. Oral Texts, Cultural Techniques, and Social Organization », 2016, p. 56-57.

<sup>795</sup> *Chansonnier de Noailles*, Paris, BNF, ms. fr. 12615, fol. 178.

<sup>796</sup> Notons, à propos de cet extrait du chansonnier de Noailles, la particulière forme que celui-ci prend. En effet, deux colonnes se distinguent. La première, à gauche, contient une liste de questions, de remarques que l'un des deux acteurs déclame devant le public restreint. Dans l'autre colonne, les réponses du second acteur qui, pour certaines, correspondent à plusieurs questions.

du Forestier de Bruges organisées par la bourgeoisie locale et dont les festivités concernent une large frange de la population urbaine et populaire<sup>797</sup> ; et des événements aristocratiques dont le symbolisme, tant politique que culturel, semble réservé à l'élite de la société<sup>798</sup>.

Les Pas s'inscrivent tout à fait logiquement dans cette deuxième catégorie et possèdent de véritables racines théâtrales, tant dans leur forme que dans les thèmes abordés. Si le « profane » semble trouver toute sa place au sein des Pas d'armes, il est peut-être plus surprenant de voir l'influence du « religieux » dans l'organisation de certains de ces événements, notamment au vu du désamour religieux pour ce genre de divertissements.

## 2. Aspects religieux dans la mise en scène des Pas

A première vue, il peut en effet sembler étonnant de voir une certaine propension des nobles de la fin du Moyen Âge à développer au sein de leurs Pas d'armes, et plus généralement dans leurs tournois, des thématiques liées de près ou de loin à la religion. En effet, depuis la création des tournois, et des autres pratiques agonales regroupées sous ce terme générique, de nombreux interdits tant religieux que royaux ont été émis à leur encontre. En effet, de 1130 à 1313, les papes profitent des conciles, notamment Latran II et IV (1139 et 1215) pour les interdire et priver les chevaliers qui y mourraient de sépulture chrétienne. En 1279, le degré d'inimitié de la papauté envers les tournoyeurs semble atteindre son paroxysme par l'anathème lancé par le pape Nicolas III à l'encontre des tournoyeurs<sup>799</sup>.

Les raisons évoquées pour justifier cette opposition constante sont diverses :

« [...] humanitaires d'abord, parce qu'il y a mort d'hommes (*mortes hominum*) ; religieuses, étant donné que les âmes sont en danger (*animarum pericula*) pour des choses vaines et futiles ; morales, car il y a ostentation de la force brutale et de l'audace, séduction des 'folles femmes' et débauche ; économiques,

---

<sup>797</sup> Voir à ce propos Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996.

<sup>798</sup> Nous prenons ici toutes les précautions possibles. En effet, si les Pas et autres formes de tournois acceptaient et impliquaient un large panel de spectateurs, nous ne pouvons affirmer ou infirmer, faute de sources sur le sujet, que le symbolisme et les références littéraires constantes soient comprises par tous. Ainsi, il semble que, au vu de l'éducation spécialisée reçue en la matière, les nobles, hommes et femmes confondus, et certains membres de la bourgeoisie aient été en mesure d'en saisir l'intégralité. Cependant, pour la majorité des spectateurs, nous ne pouvons que supposer une compréhension relative, voire tout à fait partielle.

<sup>799</sup> Michel Stanesco, *Jeux d'errance du chevalier médiéval. Aspects ludiques de la fonction guerrière dans la littérature du Moyen-Âge flamboyant*, Leyden, Brill, 1988, p. 74.



enfin, parce que, selon le prédicateur Humbert de Romans, 'il y a des seigneurs qui se ruinent eux, leurs enfants et leur maison, pour y acquérir une gloriole futile'. L'archevêque de Reims tient à noter dans sa chronique les curieux bruits qui courent dans le pays sur les joutes organisées par Charles VI à Saint-Denis en 1389 : '*Et estoit commune renommée que desdites joutes estoient provenuës des choses deshonestes en matiere d'amourettes, et dont depuis beaucoup de maux sont venus. Et dit une chronique que esdites joustes lubrica facta sunt*' »<sup>800</sup>.

Toutefois, l'Eglise semble ne jamais avoir été réellement un obstacle pour l'organisation des tournois et des joutes, et il semble tout naturel que les Pas n'en soient pas impactés non plus. De plus, l'influence des romans de chevalerie, au sein desquels la part de religieux est non négligeable, amène tout naturellement les entrepreneurs à intégrer des thématiques religieuses à leur Pas, et certains plus que d'autres.

Lors des Pas, nous l'avons vu et en parlerons plus après, les thèmes religieux se mêlent, le plus souvent, aux thèmes littéraires et chevaleresques. Plus encore, le religieux trouve sa place dans le contexte global au sein duquel les Pas prennent place. C'est là une des particularités de ce genre de divertissements chevaleresques : ils transmettent aux spectateurs, et aux lecteurs des documents historiographiques, le goût prononcé des nobles pour l'univers littéraire en même temps que leur profond attachement à la foi chrétienne.

Pour bien voir cela, il nous faut, à nouveau, nous tourner vers la relation du Pas du Chevalier au Cygne, et plus particulièrement du banquet qui le suit. Lors de ce banquet, dit du Faisan, l'ensemble de la cour prête serment de partir en croisade et ce après que Sainte-Eglise, cloîtrée dans le château de la Foi soit arrivée sur le dos d'un éléphant gardé par un géant<sup>801</sup>. Si nous avons déjà abordé le symbolisme fort présent dans cet entremet, il n'en demeure pas moins que cet épisode reste éminemment théâtral. C'est là, le clou du spectacle, le point d'orgue de toute cette effervescence nobiliaire annoncée par la tenue du Pas.

« Quand donques elle se fut partie d'ilec, les nobles hommes, à tous costés, par pitié et compassion, encommencèrent à faire vœus, et ensuivirent mondict signeur le duc, chacun selon sa faculté : et mirent ces vœus par escrit, ainsi comme il sera dict cy-apres »<sup>802</sup>.

---

<sup>800</sup> *Ibid.*, p. 75

<sup>801</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.2, p. 182-183.

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 183.

A travers les propos d'Olivier de la Marche, nous ne pouvons douter que tout ceci était prémédité et que cette mise en scène de l'engagement complet de la cour de Bourgogne pour le sauvetage de Sainte-Eglise sert ici un but précis.

Il nous faut rappeler que les banquets nobiliaires du XVe siècle, et en particulier ceux de la cour de Bourgogne, étaient de véritables spectacles auxquels assistaient nombre de spectateurs placés sur des hourds. Comme le rappelle le mémorialiste :

« Là estoient cinq hourds bien ordonnés pour ceux qui ne voudroyent point seoir à table, qui tantost furent pleins d'hommes et de femmes, dont la plus-part estoient déguisees : et tant en scay, qu'il y avoit des chevaliers et des dames de grand'maison, et qui là estoient venus de loing, les uns par mer, les autres par terre, pour veoir la feste, dont il estoit grande renommee »<sup>803</sup>.

Le banquet permet de passer un message politique fort, dont l'aspect religieux de la mise en scène est primordial : placer le duc comme gardien de la foi chrétienne, comme défenseur de la Sainte-Eglise et pourfendeur des ennemis de la foi. Le duc de Bourgogne joue ici le rôle des saints et des martyrs, dont les souffrances et la mort terrible, tout comme celle du Christ, pour la défense de la Foi, sert de support aux représentations théâtrales religieuses, tels les mystères et les moralités notamment<sup>804</sup>. Cela est également expliqué par l'un des chambellans et conseillers du duc à Olivier de la Marche

:

« Mon amy, saches (et je le t'affirme en foy de chevalier) que ces chapelets, banquets et festoyemens, qui se sont menés et maintenus de longue main, n'ont esté sinon par la ferme entreprise et secrette desirance de monsieur le duc, pour parvenir à faire son banquet par la manière qu'on a cy veue, desirant grandement et de tout son cueur conduire à effect un ancien saint propos qu'il a eu de servir Dieu nostre Createur : lequel propos a esté et peut estre congnu par le vœu dont maintenant il a fait la publication : c'est asçavoir pour le bien de la chrestienté, et pour resister aux entreprises des ennemis de nostre foy ; et des pieça a bien monsté le grand désir qu'il en avoit, comme d'y envoyer, et soudoyer navires et gens-d'armes tres-longuement [...] Or est ainsi que pendant ce temps le Turq a fait de grandes choses sur la chrestienté : comme d'avoir gagné Constantinoble (qui jamais n'avoit eu villenie si grande des mécreans), l'Empereur mort, et l'Empire destruit. Ces choses ont tousjours entamé le cueur et le desir de mondict signeur au service de Nostre-Signeur Jesus-Christ : car au besoing est deu le secours. Dont, pour

---

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>804</sup> Reprenons ici l'exemple des saints martyrs Crépin et Crépinien dont les supplices (roseaux pointus enfoncés sous les ongles, tentative de noyade dans une rivière, plongés dans une cuve de plomb fondu, jetés dans l'huile bouillante et enfin décapités) étaient présents dans les mystères donnés dans différentes villes du royaume. A propos des saints, voir la thèse de doctorat d'Elisabeth Lalou, *Le mystère de saint Crépin et saint Crépinien*, 1986 ; Michel Pastoureau et Gaston Duchet-Suchaux, *La Bible et les saints*, Flammarion, 2014.

conclusion, saches qu'il mesme a ceste besongne conduite et demenee de longue main, pour avoir temps de pouvoir vouer et monstrier le bon vouloir et le désir qu'il a au bien-public, et général profit de la chestienté »<sup>805</sup>.

Au vu de cette explication, la signification du Pas du Chevalier au Cygne se fait encore plus manifeste : le duc engage à la fois sa famille dans l'entreprise de la croisade, l'entrepreneur étant son neveu, mais également il prend l'ensemble des participants et spectateurs du Pas et du Banquet à témoin<sup>806</sup>. Dans ce cas, la religion, si elle est manifeste, sert de support à la mise en avant de la chevalerie bourguignonne incarnée toute entière dans la figure ducale. Ainsi, le Vœu du Faisan est-il orchestré de manière à ce que le cœur de l'entreprise ducale soit réhaussée et soutenue par l'engagement mutuel et, du moins en apparence, spontané de l'ensemble des chevaliers.

Une fois les vœux émis et, pour certains, mis par écrit, les festivités continuent et les personnes présentes voient arriver Grace-Dieu, vêtue d'une robe de satin blanc, « à guise de religieuse », comme le notent Escouchy et La Marche dans leurs ouvrages respectifs<sup>807</sup> ; et arborant un manteau de damas blanc. Cette dame se fait accompagner de douze chevaliers et de douze dames, chacune représentant une vertu chrétienne ou chevaleresque : Foi, Charité, Justice, Raison, Prudence, Tempérance, Force, Vérité, Largesse, Diligence, Espérance, Vaillance<sup>808</sup>. Toutes ces allégories, incarnées par des dames de la cour, viennent renforcer l'image de la cour, en même temps qu'elles réaffirment, si besoin était, la place de défenseur de la foi attribuée au duc de Bourgogne.

Toutefois, il n'y a pas qu'au Pas du Chevalier au Cygne, et au Banquet du Faisan qu'il accompagne, que la présence de thèmes religieux est notable. Le plus important est sans doute, d'ailleurs, le Pas de la Fontaine des Pleurs. Si nous avons préalablement parlé du contexte et de certains éléments, en rapport avec les thèmes religieux, présents dans ce Pas, il reste toutefois des éléments soit à expliquer, soit à souligner.

---

<sup>805</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.2, p. 184-186. Nous retrouvons également le même discours et les mêmes questionnements préalables chez Mathieu d'Escouchy, *Chroniques...op. cit.*, t. 2, p. 223-226.

<sup>806</sup> Il est à noter que certains chevaliers étrangers, présent aux festivités et convaincus par la démonstration du duc, prêtèrent eux aussi serment. Cela nous est rapporté par Mathieu d'Escouchy : « C'est le vœu du comte de Heurnes, extrait d'allemand en franchois », *Ibid.*, p. 169.

<sup>807</sup> Escouchy, *Ibid.*, p. 226 ; La Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 186. Il est à noter ici que les deux documents, pour la relation d'une partie du banquet et des festivités, sont identiques, ce qui n'est pas le cas pour le début de la relation, les versions variant quelque peu. Ainsi, que nous citions, pour ce fameux Banquet, l'un des auteurs, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il pourra retrouver chez l'autre les mêmes passages, différant légèrement ou non.

<sup>808</sup> Mathieu d'Escouchy, *Ibid.* p. 230-235.

Le Pas d'armes, par sa filiation avec les tournois, intègre une forte part de rituel, tout comme les cérémonies religieuses ou encore les représentations théâtrales. Au Pas de la Fontaine des Pleurs, le rite joue un rôle important dans le déroulement de l'événement, et l'ensemble des participants doit s'y plier sous peine de se voir refuser l'accès aux lices :

« [...] fut un pavillon tendu, au bout du grand pont, du costé de Saint-Laurens, souveraineté du duc de Bourgogne, à cause de sa viscomté d'Auxonne : et fut icelui pavillon palissé et barré moult honorablement, et n'y pouvoit nul aprocher sans le congé de Charolois le heraut, un moult notable heraut, officier-d'armes du comte Charles de Charolois : lequel avoit sa cote-d'armes vestue et un blanc batton en la main, et gardoit les images ordonnees pour l'emprise de l'entrepreneur [...] »<sup>809</sup>.

L'action de Toulougeon, le héraut, nous renseigne plus encore :

« « Noble heraut, je demande ouverture pour aller toucher l'une des trois targes qui sont en vostre garde, pour et au nom d'un noble escuyer nommé Pierre de Chandios. » Le heraut le receut moult joyeusement, et lui dît qu'il fust le tresbien-venu : et luy fit ouverture ; et ledict Toulougeon, comme officier bien apris, s'agenoilla devant la vierge Marie, salua honorablement la Dame de plours, et puis toucha à la blanche targe [...] »<sup>810</sup>

Nous le remarquons, la dévotion du héraut, feinte ou non, participe au rituel du Pas : Charolais, le gardien, autorise l'entrée dans l'« enceinte » et, comme signe de remerciement et de soumission, Toulougeon ploie le genou devant la représentation de la Vierge avant de toucher à l'une des targes. Dans ce cas, en tant que représentant de Pierre Chandios, le héraut témoigne de son respect et de sa dévotion, de même que celles de l'écuyer qu'il sert.

De même, Jacques de Lalaing, connu pour son talent et sa foi des plus fortes, se présente, avant le premier combat, en tenant une « bannerole », à savoir une sorte de fanion, sur laquelle est inscrite « ses devotions », sans doute une prière ou une devise pieuse<sup>811</sup>. Chose remarquable, le chevalier se signe avant d'entrer dans la lice pour quérir la protection divine. Ce simple geste semble avoir fait son effet, le mémorialiste précisant : « [...] et moult bien luy seoit ». La dévotion de Jacques de Lalaing reste constante tout au long des festivités et semble suivre un rituel bien précis : avant le combat, l'entrepreneur se recueille dans l'église appartenant à

---

<sup>809</sup> La Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 5.

<sup>810</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>811</sup> *Ibid.*, p. 8.

l'Ordre des Carmes, proche du lieu des combats<sup>812</sup>, avant de venir sur l'île « en son bateau », sans doute une barque, avant d'entrer dans les lices<sup>813</sup>.

Ce rituel s'accompagne également d'un changement de parure et de tente en fonction des armes choisies par l'adversaire. En effet, trois targes sont présentées aux chevaliers au sein du pavillon de la Dame, à savoir une violette pour l'épée, une blanche pour la hache et une noire pour la lance<sup>814</sup> ; et Jacques de Lalaing adapte les couleurs de sa tenue et de la tente dans laquelle il se prépare, à celle de la targe touchée :

« D'autre part saillit messire Jaques de Lalaing : et avoit son harnois couvert, en lieu de cote-d'armes, à manière d'un palletot, à manches de satin blanc semé de larmes bleues, de couleur de la targe à quoy avoit touché sa partie »<sup>815</sup>.

Ou encore :

« Le mercredi ensuyvant [...] et se presenta ledit messire Jaques devant le juge vestu d'une robe longue de drap d'or cramoisi, fourée de martres, en approchant la pareure et la couleur de la targe violette touchée par ledit Jaques [...] D'autre part saillit l'entrepreneur de son pavillon, qui fut à manière d'une petite tente : et fut de soye vermeille, semée de larmes bleues »<sup>816</sup>.

La chose importante dans ce cas n'est pas tant le changement de parure, l'alternance toute aléatoire des couleurs dans laquelle aucun message politique ou symbolique ne peut être perçu, puisque dépendants du choix de l'adversaire, mais bel et bien la constance d'un élément fort symboliquement qui se retrouve présent à chaque fois : les larmes. Représentant ici le chagrin de la Dame des Pleurs, elles sont toujours figurées avec la couleur bleue, couleur traditionnellement attribuée à la Vierge Marie. Déjà présente dans le pavillon gardé par Charolais, la Vierge constitue la figure de la dévotion de Jacques qui arbore ses larmes comme emblème. Ces larmes renforcent le rôle joué par Jacques : chevalier de la Dame des Pleurs, autrement dit protecteur de la Vierge.

La fin du Pas participe elle aussi au caractère théâtral et religieux de l'événement. Après le banquet clôturant officiellement le Pas, entrepreneur et participants encore présents

---

<sup>812</sup> « Eux avoir pris leur lieu, ledit messire Jacques se partit de l'église des Carmes, située à la porte de la ville et du faubourg de la porte Sainct-Jehan-du-Maiseau ; et apres avoir ouy trois messes moult-devotement [...] », *Ibid.*, p. 7.

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>815</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>816</sup> *Ibid.*, p. 39.

participent à une cérémonie qui semble issue, ou du moins qui y ressemble, de celle d'un rituel religieux.

« Ainsi fut le banquet achevé, et le mistere d'iceluy pas : et le dernier jour que le pavillon fut tendu, et que l'heure de midi fut pasee, que l'on avoit acoustumé de destendre ledict pavillon, tous les nobles hommes et serviteurs de l'hostel de messire Jaques vindrent acompaigner les officiers-d'armes qui devoient les misteres raporter, pour la derniere fois, à cote-d'armes vestues, et le plus honnorablement que se pouvoit faire : et premier venoit Leal, le poursuyvant dudict messire Jaques de Lalain, qui portoit la licorne, la fontaine et les trois targes ; et apres venoit Toulougeon le heraut, qui portoit la Dame de plours, et apres venoit Charolois le heraut, qui portoit la représentation de la glorieuse vierge Marie, dont ledict pavillon avoi testé paré et gardé toute l'année : et en tel ordre vindrent à l'hostel de l'entrepreneur, qui attendoit, aveques aucuns de ses amis, la fin de son emprise : et laissa passer pardevant luy la licorne, et puis devant la Dame de plours se deffula, et devant la vierge Marie s'agenouilla terre à terre, et la baisa aux pieds moult-devotement : et depuis furent portés misteres à Notre-Dame de Boulougne, où l'on les peut encore voir et trouver en l'eglise, sur l'oratoire du duc de Bourgogne »<sup>817</sup>.

Là, l'ensemble des participants assistent à la soumission de Jacques à sa Dame, sa soumission à la Vierge en l'honneur de laquelle, si cela n'avait pas été clair pour l'ensemble d'entre eux, le Pas est organisé.

Les Pas de la Fontaine des Pleurs et celui du Chevalier au Cygne sont, clairement, ceux qui mettent le plus en avant les thèmes religieux. Nous aurions pu également aborder le cas du Pas de la Belle Pèlerine, précédant de quelques mois le Pas de la Fontaine des Pleurs, toutefois l'aspect religieux, s'il est présent, n'est guère développé et sert principalement de piédestal à l'acte héroïque de l'entrepreneur. Le pèlerinage de la Belle Pèlerine amorce la rencontre avec le chevalier héroïque, tandis que la Croix Pèlerine, qui sert de décor de fond pour les combats, ne semble être là que pour rappeler la rencontre avec la Dame.

A bien y regarder, les références religieuses dans les Pas restent ténues, et tout à fait circonscrites à quelques Pas bourguignons : ceux dont nous avons fait mention ci-dessus, de même que le Pas de l'Arbre de Charlemagne qui intègre une fontaine sur laquelle sont représentés des « images de Dieu, de Nostre-Dame, et de madame sainte Anne »<sup>818</sup>, et voit les treize entrepreneurs, dont Pierre de Bauffremont est le chef, préparer leur Pas au sein de l'abbaye Sainte-Bénigne de Dijon<sup>819</sup>.

---

<sup>817</sup> *Ibid.*, p. 50-51.

<sup>818</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 324.

<sup>819</sup> *Ibid.*, p. 323.

Les Pas angevins sont plus avarés en éléments religieux, et seul le Pas de la Joyeuse Garde intègre un élément religieux, ou plutôt « hérétique » : le nain vêtu à la turque<sup>820</sup>. Les autres Pas angevins, à l'exception peut-être du Pas du Pin aux Pommes d'or (Barcelone, 1455) que nous avons fait le choix d'exclure du fait de son organisation hors du royaume de France et du Saint-Empire, semblent demeurer profondément « profanes ». Il en va de même pour les Pas organisés plus tardivement, à l'exception de l'Aventure de l'Épée de Binche (1549) qui intègre une part de légende arthurienne et de rapport à la religion avec la référence à Excalibur.

Toujours est-il que les Pas demeurent des divertissements « profanes », destinés à un public certes croyant et pratiquant, mais également amateur de références plus légères laissant une part belle à l'imagination.

### 3. Un exemple de théâtre « profane » ?

Les très fameuses études de Johan Huizinga, Roger Caillois ou encore celle d'Émile Benveniste sur les jeux ont mis en exergue la non validité de l'hypothèse selon laquelle le jeu, au sens large du terme, ne pourrait être sérieux.<sup>821</sup> Or, qu'il s'agisse des rites religieux chez Benveniste, ou des rites initiatiques dans les sociétés traditionnelles reposant sur des épreuves marquant le passage d'un statut à un autre (passage à l'âge adulte, passage au statut d'Homme...) ; tout ceci relève, en réalité, du ludique en ce sens qu'il existe des règles, des rites et des croyances qui y sont associés et qui bornent l'exercice dans un moment spécifique de la vie, hors du temps du quotidien.

---

<sup>820</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie...op. cit.*, p. 83.

<sup>821</sup> Voir, dans l'ordre donné ci-dessus : Johan Huizinga, *Homo Ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1951 ; Roger Caillois, *L'Homme et le sacré*, Paris, Gallimard, 1963 ; Roger Caillois, *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*, Paris, Gallimard, 1991 ; Émile Benveniste, « Le jeu comme structure », *Deucalion*, 2, 1947, p. 161-167.

Toutefois, il ne faut pas oublier que le jeu passe également par le rire, par la « comédie », par le comique et le subversif. Tout ceci demeure en effet une fête, un moment d'union d'une partie ou de l'ensemble de la population, où le rire et la musique occupent une place de choix.

Si les Pas demeurent des moments « festifs », il n'en demeure pas moins qu'ils sont, nous l'avons vu plus avant, des jalons importants dans la vie des cours princières qui ont adopté cette forme de tournoi. Or, comme à l'accoutumé, il existe de réelles différences entre les cours d'Anjou et de Bourgogne sur la question de l'expression de cette conception du Pas d'armes.

La cour de Bourgogne semble, lors des périodes de combat tout du moins, relativement hostile à toute forme d'allégresse, d'expression de la voix, voire même de manifestation de soutien pour l'un ou l'autre des combattants :

« Pendant ce temps se faisoient les cris, par les roys-d'armes et heraux, aux quatre coings de la lice : et commandoyent, de de-par le duc de Bourgogne, que nul ne demourast en la lice close, s'il n'estoit commis du duc ou de son mareschal, ou s'il n'avoit de sa personne combatu en lice ou champ clos ; et deffendoyent, sur peine d'estre corporélement puni, à la voulonté du prince, que nul, de quelque estat qu'il fust, ne parlast, toussist ou fist signe pour avantager ou avancer nul des champions, en faisant et fournissant la bataille de leurs armes »<sup>822</sup>.

Nous ne disposons guère de précisions quant à l'autorisation ou l'interdiction des marques de ferveur une fois le combat terminé, et nous ne pouvons que conjecturer que celles-ci étaient autorisées. Cette situation semble perdurer dans chaque Pas, dans les relations desquels est précisé que les hérauts firent les cris et cérémonies.

La situation est fort différente en Anjou pour laquelle nous ne disposons pas de traces d'interdiction. Il demeure quelques bribes de liesse populaire durant les combats qui viennent contredire l'hypothèse d'une éventuelle existence de ces restrictions, dans le cadre des Pas du moins :

« Au regard de mondit sieur de Saint-Pol, il rompit sa lance bien et gentement, sur l'escu de mondit sieur de Foix et y fit du roquet de la lance unne bien apparente merche ; ils parfurent chacun leurs cours jusques au bout de la lice, où les ung[s] cyoint : *Foix ! Foix ! Foix !* les autres : *Saint Pol ! Saint Pol* à grand bruyt de trompettes d'une part et d'autre »<sup>823</sup>.

---

<sup>822</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 330.

<sup>823</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, t. 1, p. 154.



Si la rivalité existante entre les deux hommes peut expliquer la ferveur populaire<sup>824</sup>, il nous semble bien que cela trahit, au moins, la renommée des participants aux yeux d'un public amateur de ce genre de festivités ; au mieux la présence, avant la lettre, de « supporters » ayant choisi un camp bien spécifique.

Au-delà du bruit, un autre élément indissociable de ce genre de festivités est la musique. Les sources angevines font clairement état de la présence de musiciens, de jongleurs et d'autres artistes, notamment de théâtre, autour et pendant les Pas d'armes. Le 11 juin 1449, René fait, par exemple, don de 6 florins à un joueur de « Doulcemer » pour avoir joué au Pas de la Bergère<sup>825</sup>. Celui-ci fait sans doute partie du cortège qui accompagne le Roi René lors de son entrée dans le champ où se déroule le Pas :

« Quant vint le jour et l'eure compétent, / Qui droitement à midy devoit estre, / Et que chascun estoit prest et content / A qui venoit l'entrée à effet mettre, / Là mieulx faisoit qui mieulx savoit son estre / Certainnement à ce pas asséoir. / Qui là estoit premier pavoit véoir / Les menestriers en très belle ordonnance, / Les trompettes faisant grant resonance, / Et les heraulx certaine quantité, / Par maniere telle que sans doutance a peinne icy puet estre recité »<sup>826</sup>.

Concernant les Pas d'armes, il est certain que le rôle des musiciens n'est pas seulement de jouer de leurs instruments au moment de l'arrivée du duc ou des combattants comme c'est parfois le cas. Ils remplissent aussi leurs fonctions lors des banquets et des clôtures des Pas. A Tarascon, ils accompagnent la Pastourelle dans la grande salle et animent les danses qui clôturent le Pas d'armes :

« Aprez souper laditte pastourelle / De ma chambre joyeusement parti, / En son habit et par manière telle / Acompaignie et ou pareil parti / Que le jeudi estoit ou le mardi, / Excepté ce qu'à cheval n'estoit pas, / Vers les dans doucètement le pas / En cellui point aloit toudis avant ; / Les menestriers et trompettes devant, / Le poursuyvant aprez, qui le grant pris / Devant elle portoit en l'eslevant, / Et elle aprez comme elle avoit apri »<sup>827</sup>.

Le rôle de la musique, tant dans les divertissements curiaux que dans les pratiques « profanes » du théâtre, joue un rôle primordial quant au rythme de la fête. La musique marque les moments forts du rituel / protocole festif. Nous ne disposons guère de partitions ou de document pouvant nous donner une quelconque idée de la musique jouée, toutefois nous

---

<sup>824</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>825</sup> Paris, AN, P1334/14, fol. 82 (2e partie).

<sup>826</sup> Louis de Beauvau, *Le pas d'armes de la Bergère...op.cit.*, p. 69.

<sup>827</sup> *Ibid.*, p. 104.

pouvons conjecturer qu'elle devait être joyeuse, puissante, voire guerrière lorsqu'il s'agissait d'accompagner le duc ou de prévenir de l'entrée d'un combattant. A l'inverse, nous pouvons nous la représenter plus douce et mélodique lorsqu'il s'agit d'accompagner une dame au vu de la manière dont les femmes sont considérées, voire révérees au cours des Pas.

Si le silence était de mise lors des combats, et ce en répondant à un besoin de créer une relative égalité entre les combattants, ménestrels et troubadours n'étaient pas exclus des festivités. A l'image du Pas de Saumur ou de Tarascon où la présence de joueurs de trompettes est clairement notifiée, les Pas bourguignons laissent une large place aux artistes.

« Monsieur adolf, acompaigné (comme dict est) de mondict signeur, de monsieur de Charolois, et de monsieur le bastard, et en outre de monsieur d'Estampes, partit de son hostel à grand compaignie de gens vestus de ses robes, et aloyent devant : et apres eux aloyent tambourins »<sup>828</sup>.

Dans cet exemple issu de la relation du Pas du Chevalier au Cygne, l'aspect martial est clairement présent par la présence de tambourins et l'absence manifeste d'instruments à vent et à cordes autorisant une réelle variété de sons et de mélodies. Là, la seule présence des tambourins semble supposer une certaine lourdeur de la marche, dont le but est là encore de mettre en avant la puissance « brute » du duc Philippe. En imaginant quelque peu, l'effet sur le spectateur de l'arrivée du duc, en tête avec ses fils, en noir, et le reste de la troupe, en blanc<sup>829</sup>, surplombés par le cygne doré et les sagittaires ; tout ceci devait avoir un effet saisissant certain.

Toutefois, cette sensation de pesanteur de la situation semble être un exemple unique, et les autres situations de tenue d'un Pas semblent donner l'occasion à une ambiance plus festive, à base de trompes, trompettes et autres clairons :

« Sur ce point fut la porte ouverte, et entrerent premiereement les clairons de monsieur de Ravastain : et apres lesdits clairons venoyent les tabourins, et apres les tabouyrins les officiers-d'armes, et apres iceux officiers-d'armes venoit un chevalier, a manière d'un homme-de-conseil »<sup>830</sup>.

Le Pas de l'Arbre d'or donne l'occasion, nous le voyons, à la musique et à la théâtralisation de l'acte chevaleresque. La musique permet également de renforcer la mise en scène fictionnelle :

« Si fit le chevalier un enclinement, et puis se presenta devant les juges : et la s'agenouillerent les nain et geant jusques a terre, et s'en retournerent jusques au perron, où le nain ratacha le geant a l'arbre d'or : et

---

<sup>828</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 164.

<sup>829</sup> *Ibid.*, p. 164-165.

<sup>830</sup> *Ibid.*, p. 321.

puis se monta le nain sur son perron, a tout la trompe et son horologe, pour en besongner selon qu'il en estoit ordonné par les chapitres »<sup>831</sup>.

Ou encore :

« Apres que ledict signeur de Ravastain eut fait le tour parmy la lice, en attendant la venue du chevalier à l'Arbre-d'or, prestement sonnèrent les trompettes qui estoient dessus la porte : et fut ladicte porte ouverte par plusieurs archers de corps de mondict signeur le bastard, qui la gardoyent »<sup>832</sup>.

Dans le cadre de ce Pas, les trompettes renforcent le caractère littéraire et théâtral de l'événement. La musique marque le tempo, elle rythme la fête et organise les différentes phases de celle-ci : les joueurs de trompettes sonnent l'arrivée de l'entrepreneur et le nain joue de la trompe pour indiquer la fin du temps réglementaire. Tout comme dans les rites religieux ou dans le théâtre où la musique crée une atmosphère spécifique, là l'effet dramatique est souligné. L'arrivée du chevalier défenseur apparaît comme un événement en soi, c'est le moment où théâtre, littérature et compétition se rejoignent dans l'événement fort que constitue l'entrée du héros. De même, le signal sonore annonçant la fin des combats marque plus que la fin du combat, il s'agit en quelque sorte de l'achèvement d'un entracte, la fin d'un chapitre ouvrant vers une nouvelle phase à la configuration similaire mais au résultat aléatoire.

Il manque à l'historien des Pas d'armes un nombre considérable d'informations servant à la compréhension et à la restitution de l'ambiance qui existe lors de ces festivités. Il nous est aisé d'imaginer la foule en liesse, sans doute semblable à ce qui se déroule dans les reconstitutions, dans les films voir même dans les compétitions sportives contemporaines. De même, le bruit de l'impact, de l'armure chutant au sol, de l'épée frappant l'écu, voire même du souffle irrégulier du combattant en plein effort ; notamment grâce aux reconstitutions, aux spectacles ayant lieu au cours des marchés médiévaux, de même que grâce aux travaux des historiens du geste qui, à l'image de Daniel Jaquet et de Pierre-Henri Bas<sup>833</sup>, sont en mesure de rétablir, en grande partie, et de transmettre les sensations de ces pratiques qui nous demeurent quelque peu étrangères.

---

<sup>831</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>832</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>833</sup> Pierre-Henri Bas, Daniel Jaquet et Dora Kiss, « Les arts de la guerre et de Grâce (XIVe-XVIIIe siècles) De la codification du mouvement à sa restitution : hypothèses, expérimentations et limites. Actes du colloque de l'Université de Lille III, 21 et 22 mai 2012 », *e-Phaistos* [En ligne], IV-1, 2015 ; Pierre-Henri Bas, « Restitution des gestes martiaux : évolutions et révolutions au milieu du XVIe siècle », *Expérimenter le maniement des armes à la fin du Moyen-Age : Experimente zur Waffenhandhabung im Spätmittelalter*, Genève, Schwarbe, p. 73-84 ; Daniel Jaquet, « Entre jeux de mains et jeux de mots : faire l'expérience ou expérimenter les gestes d'après les techniques. Reproduire ou répliquer les objets... », *Revue d'Histoire Suisse*, 2016, p. 11-20.

Toutefois, il nous manque ici une chose essentielle que l'on ne peut que très difficilement restituer sans documents parlants : la musique. En effet, si les gestes peuvent être reconstitués à partir des manuels d'escrime, et le bruit par la pratique de ces gestes, difficile de connaître non pas le son des instruments mais les mélodies / rythmes joués, qui diffèrent sans doute selon la situation et la configuration de l'orchestre mobilisé. S'il existe des partitions, voire même des noms de morceaux joués lors des rites religieux, lors des fêtes de cour..., les manuscrits relatifs aux Pas n'en font guère mention et/ou ne contiennent aucune trace de partitions pouvant nous aider à reproduire ces moments sonores.

De même, une autre question se pose : si nous ne pouvons restituer l'ambiance musicale, et bien que nous ayons une idée de l'atmosphère festive et de la liesse du public, qu'en est-il du rire ? C'est là une interrogation légitime car, si les ducs de Bourgogne prennent soin de notifier et d'annoncer à tous une série d'interdictions, l'ensemble du public s'y pliait-il ? Comme le rappelle Jacques Le Goff, « En tant que phénomène culturel et social, le rire doit avoir une histoire »<sup>834</sup>, il est cependant difficile, comme l'historien le montre dans son article, d'en saisir toute la portée et d'en maîtriser l'histoire avec précision<sup>835</sup>. La question se pose principalement pour les Pas ayant lieu dans les villes car, si la cour est habituée à la présence de créatures étranges, en particulier les géants et les nains qui font partie intégrante de l'entourage ducal, il ne semble pas que ce soit le cas du peuple des villes et des campagnes environnantes, ou du moins cela apparaît-il comme plus rare. La difformité / différence physique et mentale a toujours été, semble-t-il, un sujet de railleries, de moqueries, de fascinations et de craintes<sup>836</sup>. Nul doute que la scène montrant, au Pas de l'Arbre d'or, le géant emprisonné et gardé par le nain, par son aspect subversif, a dû provoquer une certaine hilarité au sein du public. Dans ce cas, il s'agirait d'un rire « au dépend de », mais de qui<sup>837</sup> ? Du nain qui, malgré sa taille, est

---

<sup>834</sup> Jacques Le Goff, « Rire au Moyen Âge », *Les cahiers du Centre de Recherches Historiques* [en ligne], 3, 1989, p. 1.

<sup>835</sup> « [...] comme il importe dans une recherche, il faut partir constamment d'hypothèses théoriques aventurées, que l'on ne peut pas encore asseoir sur suffisamment d'études, d'analyses, de réflexions, mais sans lesquelles, je crois, on ne progresserait pas. Ensuite, il faut les confronter à nos informations, les modifier, au besoin les abandonner, les remplacer, etc. Premier problème : peut-on réduire le rire à un phénomène unitaire ? Au point où j'en suis, je n'ai pas de réponse ; je suis frappé de ce que, en engageant l'étude des domaines du rire, on a affaire à des mots, à des concepts, et pas seulement à des pratiques, qui rangent sous le terme de rire ou dans le champ sémantique du rire, des phénomènes tellement différents qu'on se demande s'il s'agit de la même chose », *Ibid.*, p. 6.

<sup>836</sup> Voir à ce propos Véronique Dasen, « Nains et pygmées. Figure de l'altérité en Egypte et Grèce anciennes », Francis Prost et Jérôme Wilgaux (dir.), *Penser et représenter le corps dans l'antiquité*, Rennes, PUR, 2015, p. 95-113.

<sup>837</sup> Le rire subversif nécessite trois composantes : Celui qui rit, celui qui fait rire et celui dont on rit. L'un des exemples les plus flagrants est présent dans le *Roman de Renart*, en particulier dans l'épisode d'Ysengrin dans le puits. Après avoir mangé deux poules dans un poulailler proche d'un monastère, Renart, prit d'une grande soif, se

censé garder et punir un géant ou bien du géant qui se retrouve enchaîné et maîtrisé par le nain ? Assurément, si rire il y a, c'est le géant qui est moqué, celui-ci impuissant face à une créature plus faible et fragile, d'apparence, que lui.

Toujours est-il que si la place du rire dans les Pas d'armes nous est mal connue, il est clair que ces divertissements sont des exemples manifestes d'événements relevant d'une culture laïque plus que profane.

Les thèmes abordés, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises jusqu'ici, demeurent en lien avec les préoccupations et les éléments de la culture nobiliaire : abnégation, amitié entre chevaliers (à l'image de Jacques de Lalaing et de Pedro Vasquez de Saavedra ), amour de la Dame, dévotion, mise en scène du pouvoir princier...

Le Pas, dans sa définition même, constitue à la fois une variante du Tournoi et du théâtre, un moment hybride à la lisière de ces deux éléments primordiaux de la vie nobiliaire. Il reprend les codes et l'esthétique pour offrir aux spectateurs un spectacle unique, étranger et cependant familier. Nous le verrons par la suite, il n'y a pas que la forme qui joue ici un rôle déterminant, les composantes internes constituant le fond, comme les parures ou le jeu de la mise en scène du pouvoir contribuent à faire du Pas un moment théâtral.

## B. Costumes et mise en scène nobiliaire

Comme cela a été souligné plus avant, les Pas sont des événements visuels, où chaque élément tangible, réel, permet un lien fort avec la fiction retenue, à l'image des décors ou des parures. Chaque élément doit, à sa manière, marquer le spectateur, lui faire prendre conscience qu'il assiste à un événement « épique », romanesque, et qu'il se trouve dans un monde à part. Les parures jouent ici un rôle déterminant, qu'il s'agisse de celle du chevalier combattant ou

---

dirige vers un puit où il croit entendre la voix de sa femme. Il saute dans l'un des deux sceaux et se retrouve au fond du puit, en fâcheuse posture. Soudain arrive Ysengrin, le loup fervent croyant, à qui il raconte être mort et enfermé dans le puit qui possède le pouvoir, si l'on se confesse et qu'on y entre, d'absoudre tous les péchés du repentant. N'écoutant que sa foi, le loup grimpe dans le sceau et se laisse descendre tandis que Renart remonte par le second sceau et se retrouve libéré, au détriment du loup. Il dut attendre que le cuisinier et trois frères sortent du monastère pour puiser de l'eau pour parvenir à s'en sortir, mais il fut traqué par des chiens, roué de coups et laissé pour mort. On assiste là à une situation comique relatée par le narrateur, appréciée par un lecteur rieur, le tout au détriment du loup dont la foi est doublement moquée à la fois par la naïveté qu'elle lui donne et par le comportement des moines à son égard. Voir Jacques Le Goff, « Rire au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 1 ; *Le Roman de Renart*, Paris, Hatier, 2002, p. 26-34 (pour la présente édition).

encore de celles arborées par sa suite, hommes et chevaux confondus. L'atour souligne et renforce la présence de chevaliers légendaires ou fantasmés en même temps qu'il renforce l'aspect théâtral du moment. En effet, les chevaliers peuvent combattre vêtus uniquement d'un harnois, l'enchevêtrement de tissus plus riches les uns que les autres n'ayant qu'une utilité secondaire dans le cadre strict du combat. Toutefois, dans le contexte du Pas, matières et couleurs jouent un rôle déterminant à la fois dans l'identification du combattant, facilitée par un cimier remarquable ou par une riche couverture ornant le cheval, de même qu'elles renforcent et démontrent la puissance et la richesse de la cour à laquelle appartient le chevalier.

Le Pas est également un moment éminemment théâtral en cela qu'il existe une réelle interaction entre les chevaliers acteurs et le public spectateur. Cela passe notamment par les adresses de certains chevaliers envers une partie du public, en particulier les dames<sup>838</sup> :

« En celle ordonnance marcha ledit signeur [Adolphe de Clèves-Ravenstein] jusque devant les Dames : et luy là arrivé, fut sa litière ouverte par les quatre chevaliers : et là se mit le chevalier à genoux, et osta sa barrette : et le chevalier, monté sur la petite mulle, fit luy la presentation aux dames, dont les paroles ou semblables s'ensuyvent [...] »<sup>839</sup>.

### 1. Le costume chevaleresque<sup>840</sup>

L'incarnation d'un chevalier imaginaire ou romanesque passait, à l'image des acteurs de théâtre, par l'utilisation de parures de joutes si ce n'est éblouissantes, au moins richement réalisées et reconnaissables de tous. *Être vu*, était l'une des motivations des participants aux Pas d'armes. A en croire Jean Pierre Jourdan, « La prodigalité et la magnificence sont l'essence de la gentillesse. Il n'est de gentilhomme de nom et d'armes que celui qui vit noblement »<sup>841</sup>.

D'après Odile Blanc :

---

<sup>838</sup> Voir notamment le cas de Jean de Chassa au Pas de l'Arbre d'or, Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 346.

<sup>839</sup> *Ibid.*, p. 322. Voir également la présentation du même Adolphe de Clèves-Ravenstein lors du Pas du Chevalier au Cygne, *Ibid.*, p. 165.

<sup>840</sup> Concernant le cas des tissus, qui sera abordé par la suite, il est à noter que nous nous baserons, à nouveau, principalement sur le cas des Pas d'armes angevins et bourguignons, simplement par l'abondance des descriptions dont ils ont fait l'objet, à l'inverse de la situation concernant les Pas « français » et impériaux.

<sup>841</sup> Jean-Pierre Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de Mme Annie Prache, Paris IV, 1981, p. 203.

« Les participants aux joutes, dans nos récits, sont tous membres de la noblesse, néanmoins leurs situations sociales sont très inégales. Si ces rencontres brillent avant tout de l'éclat des grands, qui se montrent dans toute leur puissance, entourés d'une parenté et d'une domesticité, elles sont aussi, pour les nobles déshérités et en particulier les cadets de familles nobles, une occasion d'acquérir « le bruyt et la renommée », autrement dit la reconnaissance du groupe, à défaut de la fortune. Dans ce contexte, l'apparence a évidemment une importance capitale, surtout pour ces jeunes, chevaliers errants, qui cherchent à se placer. Si les qualités sportives sont un atout vers la voie du succès, l'apparence des jouteurs, sanctionnée par l'assemblée des spectateurs et en particulier des dames, n'est pas moins importante. Du reste, la richesse des vêtements comme la beauté physique et l'allure générale sont autant d'indices d'une haute naissance : pour la sensibilité médiévale le beau est toujours lié au riche. De fait, les joutes sont à la fois des rencontres entre chevaliers exercés et des concours de paraître où l'émulation est très vive »<sup>842</sup>.

En complément de cette analyse, nous ajoutons que les Pas sont également des moments de forte sociabilisation, où le chevalier issu de la petite noblesse combat et se montre auprès des grands seigneurs, où le puîné et l'ainé sont mis sur le même pied d'égalité, jouent des rôles semblables ; et seule la richesse du costume permet de les distinguer.

C'est notamment sur ce point que nous rejoignons l'analyse d'Odile Blanc. La richesse de la parure joue un rôle déterminant, renforce les inégalités sociales au sein de la noblesse, qui plus est soutenue par une hiérarchie des couleurs et des matières qui, bien qu'officieuse, semble immuable. Ainsi les hommes proches des ducs avaient-ils accès à l'ensemble des tissus et des matières utilisables. Draps d'or, d'argent, martre, fourrures leur étaient réservés tandis que ceux appartenant aux cercles inférieurs ne devaient composer qu'avec les soieries, les velours et les cotons. Cette hiérarchie est, bien évidemment adaptable pour les seigneurs les plus importants qui pouvaient, à leur guise, arborer le tissu de leur choix. Ainsi, au pas de l'Arbre de Charlemagne :

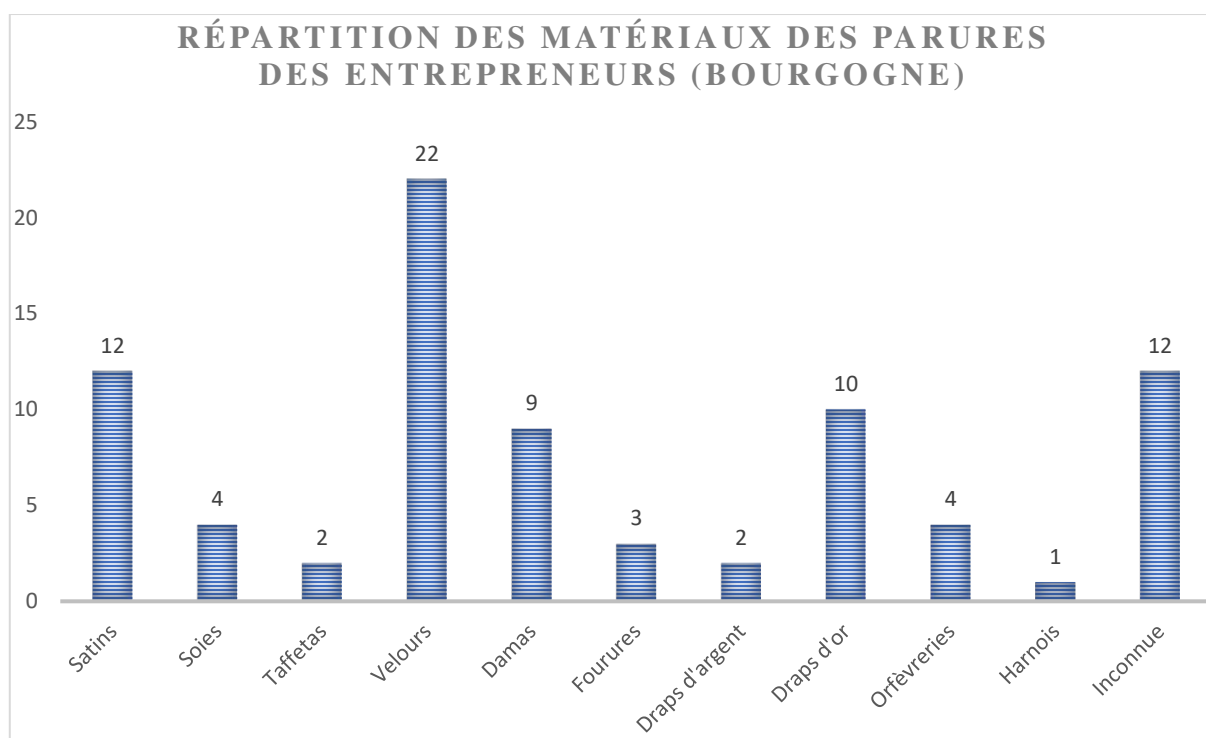
« Le chevalier espagnol [Pedro Vasquez de Saavedra] entra le premier, monté et armé de toutes armes, sa bannerole de sa devotion en sa main, faisant le signe de la croix. Son cheval estoit couvert d'un drap de Soye, myparti de bleu et de blanc [...] Ne demoura gueres que se presenta le signeur de Charny [Pierre de Bauffremont], entrepreneur et garde du pas. Le costé de sa part de la lice estoit paré de bannieres de ses cottes, et entra dedans la lice noblement accompaigné. Il estoit monté et armé cionne en tel cas il appartient, faisant de sa bannerole signe de catholique chevalier. Son cheval estoit couvert d'un drap d'or blanc : et apres luy avoit cinq pages a cheval, vestus de satin noir et violet : et les chevaux estoient parés par la manière qui s'ensuit. Le premier estoit couvert de drap d'or bleu ; le second de velours, sur velours

---

<sup>842</sup> Odile Blanc, « Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque », dans *Communications*, 46, 1987, p. 52.

violet ; le tiers de satin figuré, noir, à une grande croix de Saint Andrieu, de drap de damas blanc ; le quatrième de satin noir, brodé d'orfaverie, à la devise dudict seigneur de Charny : et le cinquième de drap d'or cramoyse. Pompeux et homme de haut affaire sembla le chevalier ; et se présenta devant le juge [...] »<sup>843</sup>.

Si la suite chevaleresque, dont nous parlerons plus en détails par la suite, marque ici réellement la différence de statut entre les deux chevaliers, leur parure personnelle va dans ce sens : Pierre de Bauffremont, chambellan ducal, entrepreneur principal du Pas et seigneur de Charny est issu d'une des familles les plus illustres de Haute-Lorraine. Sa présence au sein de la haute noblesse bourguignonne et ses fonctions prestigieuses au sein de la cour du duc Philippe III lui donne donc accès aux draps les plus riches et les dispendieux : les draps d'or.



Sur l'ensemble des parures arborées par les organisateurs, d'après les descriptions données par les différentes sources historiographiques dont nous disposons, il n'est guère surprenant de constater que les draps d'or, s'ils ne sont pas majoritaires, demeurent relativement fréquents. Le nombre d'occurrences (10 sur un total de 81) nous laisse penser que seuls les

<sup>843</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 333.



chevaliers les plus proches du duc avaient les moyens de se payer, ou de se faire payer, de tels tissus. Les risques encourus par ces étoffes fort coûteuses lors de ces festivités est sans doute l'un des facteurs qui poussent les chevaliers à arborer des tissus moins onéreux et ne réserver ceux-ci qu'aux festivités « pacifiques ».

## Cotons et laines

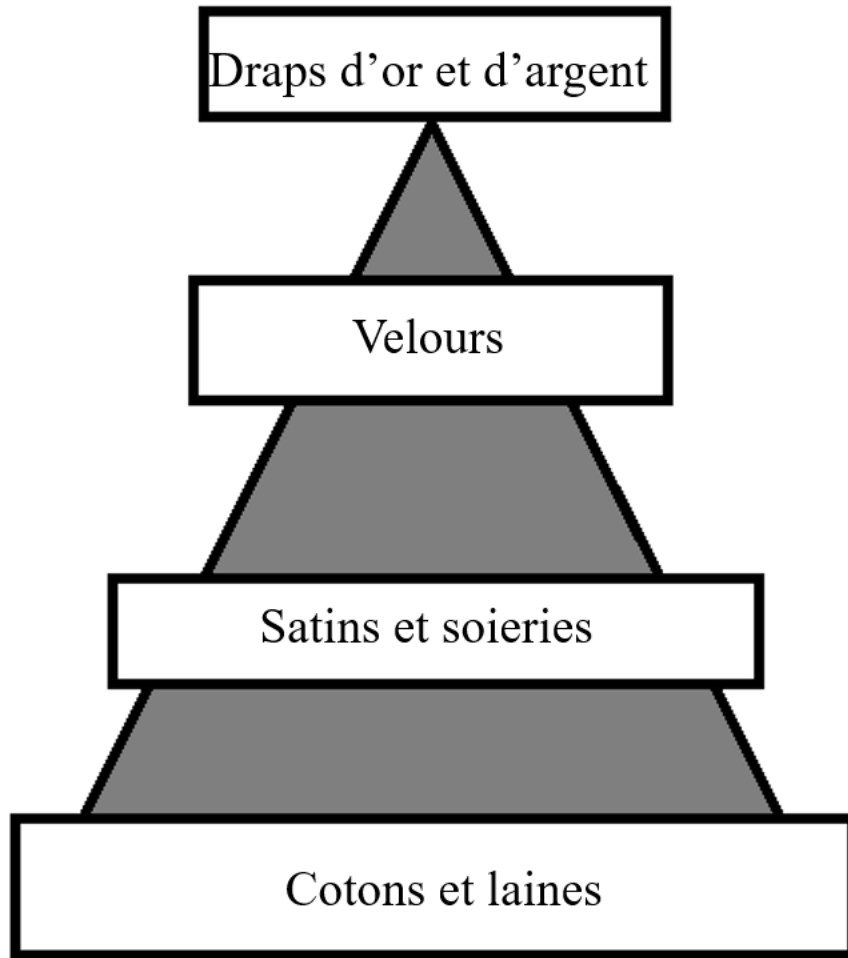


Figure 1 1: Pyramide hiérarchique des tissus<sup>844</sup>

Le cas du Pas de l'Arbre de Charlemagne est caractéristique de hiérarchisation des étoffes que nous avons tenté de synthétiser au-dessus. En effet, sur les treize défenseurs du Pas :

- Un seul arbore du drap d'or (Pierre de Bauffremont)
- Un seul arbore du velours (Guillaume de Bauffremont)
- Cinq paraissent dans du drap de damas (Jean, seigneur de Ru ; Guillaume, seigneur de Chaudiners ; Jean de Sicon, Amé Rabutin, seigneur d'Espiry ; Jean de Chaumergis)
- Quatre paraissent dans du satin (Thibaud, seigneur de Rougemont ; Guillaume de Vaudrey, Antoine de Vaudrey, seigneur de l'Aigle ; Guillaume de Vienne, seigneur de Montbis)

<sup>844</sup> Il est à souligner que cette synthèse ne fournit que les grandes familles de tissus. Ainsi, les dérivés sont-ils inclus dans chaque catégorie sans être souligné, à l'image du taffetas ou du damas pour les soieries.

- Deux arborent de la soie (Jean de Valengin ; Jaques de Challant, seigneur de Manille)

Cette liste nous est possible grâce au nombre conséquent d'organiseurs qui apparait, dans l'histoire des Pas bourguignons, tout à fait anecdotique. Toutefois, nous percevons clairement que Pierre de Bauffremont et son cousin, Guillaume, sortent du lot. Pierre est comte de Charny et seigneur de Monfort, tandis que Guillaume est seigneur de Scey et de Sombernon. Comme le rappelle Sophie Jolivet, l'ensemble des dépenses a été assumé par le seigneur de Charny<sup>845</sup>. Ainsi, le fait de vêtir son cousin avec une étoffe différente semble dépendre d'une considération familiale et non statutaire. Toutefois, lui, en sa qualité de grand chambellan et membre fondateur de la Toison d'or arbore naturellement un tissu à la hauteur de son rang. Les autres chevaliers dont ce dernier s'entoure relèvent, finalement, d'une noblesse moyenne au vu de leurs titres de seigneur, voire de l'absence de titre dans la relation du Pas. Ainsi, comme nous le voyons, le cas du drap d'or est des plus révélateur de l'importance du rang social de celui qui le reçoit et/ou l'arbore. Toutefois, sa présence n'est pas systématique dans les parures des entrepreneurs.

Pour le Pas du Chevalier au Cygne, Adolphe de Clèves, neveu du duc et organisateur reçoit :

« pour le habillier le jour du banquet dont devant est faite mencion trente une aulne de drap de damas blanc les dix huit aulnes pour faire la couverte d'un cheval de joute, pour couvrir son escu et faire un paletot a mettre sur son harnois, les dix aulnes pour faire une robe et les autres trois aulnes pour faire un pourpoint au pris de deux riddres et demi l'aulne font soixante dix sept riddres et demi »<sup>846</sup>.

Toutefois, si Adolphe de Clèves est l'entrepreneur, nous voyons que sa parure, payée par l'hôtel ducal, reste relativement modeste. Cela est d'autant plus manifeste que Charles, comte de Charolais, et le Grand Bâtard de Bourgogne Antoine, en qualité de fils du duc, reçoivent :

« Le XIXe jour dud mois de février délivré audit messire Anthoine bastard de Bourgogne pour faire habillemens sembles à ceulx de mondit seigneur de Charrollois au jour dudit banquet dix aulnes et demie

---

<sup>845</sup> Sophie Jolivet, *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne. Costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat sous la direction de Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, 2003, p. 239.

<sup>846</sup> AND, B 2020, fol. 431v-432r.

de drap d'or cramoisy pour doubler un mantel de drap de laine blanc et pour le border par dehors du pris de trente riddres l'aulne »<sup>847</sup>.

Là, la différence hiérarchique est manifeste et semble avoir pour origine le degré de filiation. Neveux et fils ne sont pas sur un pied d'égalité, et le prix des étoffes le soulignent clairement : le drap d'or offert à Charles et Antoine est douze fois plus onéreux que le drap de damas donné à Adolphe. Là, clairement, les tenues servent à la mise en scène du pouvoir ducal, malgré un éclat moins certain d'une tenue blanche à franges dorées.

Cette distinction et cette relative sobriété rentre parfaitement dans une apparente politique vestimentaire ducal visant à souligner l'importance de tel ou tel membre de la cour par des tissus et des bijoux de grandes valeurs sans pour autant que ceux-ci soient chatoyants :

« [...] et fut acompaigné, du lieu où il [Adolphe de Clèves] s'estoit armé, par mondict seigneur le duc, par monsieur de Charolois, par monsieur le bastard de Bourgongne, vestus tous trois de robes de velours sur velours noir : et avoyent chacun un colier d'or moult-enrichis de pierreries, comme diamans, balais et perles : et portoit mondict seigneur une cornette à son chaperon, si riche de pierrerie que je ne sçay autrement extimer, fors habillement de prince puissant »<sup>848</sup>.

Dans cet exemple, la tenue du duc et de ses fils, apparaît comme des plus sobre, à savoir une robe de velours noir. Mais ce qui la rend extraordinaire et qui met en avant la puissance ducal, ce sont les pierres et perles venant orner colliers et cornette.

La présence du drap d'or dans la tenue des chevaliers entrepreneurs n'est pas systématique, comme le montre le tableau ci-dessus, et même si les organisateurs sont issus de la haute noblesse. Au-delà du prix de revient, il demeure des questions à la fois de protocole, d'unité des organisateurs et de messages symboliques. Dans le premier cas, les organisateurs, face à des personnes plus hautes sur l'échelle hiérarchique, se mettent en retrait pour laisser à l'autre le soin d'apparaître sous son meilleur jour. Dans le second, l'unité ou l'opposition des couleurs est favorisé, au détriment éventuel de la qualité des tissus, afin de faire écho à l'Aventure ou à la fiction retenue. Enfin, certains entrepreneurs décident de porter un message symbolique fort en présentant soit des tenues identiques ou variant peu au cours des combats qu'ils livrent, soit en se présentant avec des tenues tout à fait dépareillées.

---

<sup>847</sup> ADN, B 2020, fol. 425r-425v. Pour la tenue de Charles, identique à celle de son frère, voir ADN, B 2020, fol. 430r-431r.

<sup>848</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t.2, p. 164.

Du fait de la grande proximité avec la cour de France, la démarcation hiérarchique et la mise en scène des mesures protocolaires sont bien plus tangibles en Anjou qu'en Bourgogne. En effet, bien qu'assujéti à la couronne de France, Philippe le Bon demeure à la fois maître absolu en ses états, et tout à fait extérieur aux combats qui ont lieu. Ainsi il n'impose pas, de fait, une hiérarchie aussi stricte qu'en Anjou.

Bien que beau-frère du roi Charles VII, René demeure son vassal. Ainsi au Pas de Nancy, qui vient célébrer les festivités du mariage de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre Henri VI :

« [...] le Roy de Secille vint tout le premier sur les rancs, et estoit monté sur ung courssier à uune housseure de drap de velourx à couleur de pourpre, brochée d'or, semée à estocs d'or tret et à crossettes d'or potencée[s], et sur son harnois portoit uune manteline de mesme et in escu de ses plaines armes [...] »<sup>849</sup>.

De son côté, le roi de France, très peu amateur de telles pratiques, se présente :

« [...] ayant devant luy grand nombre de trompettes, heraulx en cottes d'armes et ses huissiers d'armes ; et estoit monté sur ung bel et puissant coursier à uune très riche housseur d'un drap d'or vert bordé de veloux blanc, vert et rouge, broché d'or, semé à petits soulleils d'or trait bien richement, et si avoit une manteline de veloux vert broché d'or ; il avoit aussi ung escu armoyé et tymbré des droittes armes et du tymbre de lezignan [...] »<sup>850</sup>.

René se met, là, clairement en retrait du roi de France. L'impact visuel du pourpre, de l'or, des épées (estoc) et des croix est moindre, malgré un programme héraldique des plus guerrier, que celui produit par la parure du roi de France, dont les soleils rappellent qu'il est au plus haut dans la pyramide hiérarchique, qu'il en constitue le sommet. Tout ceci demeure, bien évidemment, une mise en scène, qui prend vite fin quand le roi s'arme d'une lance et qu'il commence à jouter<sup>851</sup>. Il n'en demeure pas moins que le jeu représentatif est plus important ici

---

<sup>849</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV...op. cit.*, t. 1, p. 147.

<sup>850</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>851</sup> La description des affrontements entre Charles VII et René, puis entre Charles VII et Pierre de Brézé est des plus révélatrice : Pour les deux premières passes, Charles combat René. Les coups donnés sont, clairement, en deçà de ce qu'est capable de donner René qui semble abaisser son niveau dans un soucis de ne pas blesser l'égo du roi de France. La première fois, René rompt mais « fit uune vaine atteinte en l'escu du Roy » tandis que le roi rompt sur le grand gardebras, mais pas de manière éclatante. Lors de la seconde course, aucune lance n'est brisée, mais René touche le gardebras tandis que le roi atteint le heaume. La troisième course se fait contre Pierre de Brézé, et c'est clairement à ce moment où l'on se rend compte que René retient ses coups. En effet, si lors de cette troisième course les lances se brisent, celle de Brézé atteint rudement l'écu et désarme le roi « et fut blasmé ledit de Braizé de ce qu'il couroit si gros boys contre le Roy ». Là Brézé est blâmé, et remplacé par René pour ce qu'il joute trop durement face au roi. Enfin, à la quatrième course, les deux lances se brisent, celle du roi sur l'écu de

que le talent et c'est le roi de France qui se voit mis en avant, notamment dans le contexte de l'union entre la Maison d'Anjou, à laquelle le roi de France est rattaché notamment par son épouse Marie, et la Maison royale d'Angleterre, grande rivale du royaume et longtemps alliée de la non moins rivale Maison de Bourgogne.

Il est également nécessaire de souligner la tenue des autres entrepreneurs qui, à l'exception de celle du comte de Saint-Pol, respectent cette hiérarchisation des tissus et des couleurs. La tenue de René se compose donc de velours pourpre à motifs d'épée et de croix dorées. C'est elle qui, logiquement, doit être la plus impressionnante et la plus somptueuse parmi les organisateurs. Celle de Pierre de Brézé est en velours bleu et cramoisi à franges d'argent et à lettres brisées. Celle de Ferry de Lorraine de velours violet semé de roses bordées de fil d'or<sup>852</sup>. Celle de Philippe de Lénoncourt ne nous est pas donnée, mais celle de son remplaçant, après blessure, oui. Il s'agirait de Jacques de Lalaing<sup>853</sup>, vêtu de velours bleu et cramoisi broché d'or à lettres d'or et à orfèvreries d'or à sa devise.

Comme dit plus avant, la seule tenue qui dénote, parmi les entrepreneurs, est celle du comte de Saint-Pol : de drap d'or violet à franges d'or. Pourquoi, au sein d'un même ensemble d'entrepreneurs, le comte de Saint-Pol se démarque-t-il ainsi ? En guise de réponse, nous pouvons supposer, au vu des positions fluctuantes qu'adopte Louis de Luxembourg tout au long de sa vie, qu'il était à cette date dans les bonnes grâces du roi de France et du Dauphin qui l'avait armé chevalier deux ans plus tôt lors du siège de Dieppe. Il ne serait guère étonnant de constater que les tenues de Louis et de Jacques de Luxembourg, qui participe à ce Pas lui aussi vêtu de drap d'or, aient été, tout ou partie, payées par l'hôtel du roi<sup>854</sup>. Il est également possible, toujours au vu de la présence des Luxembourg dans l'entourage du duc de Bourgogne que ce

---

René, et celle de René sur le plastron. Le combat prend fin ici, et ce à l'encontre des règles, « pour ce qu'il faisoit un peu de chaleur », *Ibid.*, p. 151-152.

<sup>852</sup> *Ibid.*, p. 147-149.

<sup>853</sup> *Ibid.*, p. 163. C'est en tout cas ce qu'écrit Guillaume Leseur et l'éditeur, se référant au *Livre des faits de messire Jaques de Lalaing*, nous affirme que Lalaing n'était pas présent à Nancy, mais à Châlons-en-Champagne, quelques semaines plus tard. Les *Mémoires* d'Olivier de la Marche, elles, affirment que Lalaing était bien présent à Nancy, avec plusieurs autres chevaliers bourguignons : « [...] et de là se tira le roy françois à Nancy en Lorraine. ET de plus en plus croissa la feste, la joute et la pompe [...] Les plus-renommés jouteurs furent le comte Louis de Saint-Pol, jeune seigneur, moult sage, et bien adrecé ; bon corps et droit, et nourri en la maison de Bourgogne ; et Jaques de Lalain, lequel se tira en la court du Roy pour voir, et pour soy monstrier : et se gouverna si-hautement en tous estres, qu'il emporta sa part du bon bruit de celle assemblée : et monstra, par effect, qu'il avoi testé nourri et élevé en maison duicte et acoustumee de tous honorables exercices [...] Le seigneur de Charny s'y monstra honorablement : et, au regard de la seigneurie et noblesse de France, c'estoit chose noble à les voir [...], *op. cit.*, t. 1, p. 405-406.

<sup>854</sup> Malgré le dépouillement d'un certain nombre de registres issus de la série KK des archives nationales, nous devons avouer que nous ne pouvons affirmer ou infirmer cette hypothèse, notamment au vu du manque de documents pour les années 1445-1450.

dernier n'ait pas hésité à doter les deux frères de riches tenues en guise de remerciement pour les services rendus, toutefois aucune trace de telles dépenses n'est enregistrée par l'hôtel ducal<sup>855</sup>. La seule conjecture possible qu'il nous est permis de réaliser est que les deux frères faisaient partie du cortège royal, tout comme l'intégralité des chevaliers qui arboraient du drap d'or, du drap d'argent et du velours et du damas pour certains :

- Louis de Luxembourg (drap d'or)
- Jacques de Luxembourg (drap d'or)
- Louis de Bourbon-Montpensier (drap d'or)
- Jean Ier d'Albret (drap d'or et drap d'argent)
- Le seigneur de la Tour [Bertrand VIII de la Tour d'Auvergne ?] (drap d'or)
- Poton de Xaintrailles (velours)
- Prigent de Coëtivy (velours)
- Jean de Hangest (damas)

Cela est d'autant plus flagrant quand nous faisons la liste des chevaliers assaillants évoluant dans l'entourage de René :

- Gaston IV de Foix (velours)
- Pierre d'Amboise (velours)
- Bertrand de Beauvau (velours)
- André de Laval (velours)
- Jean de Lorraine (velours)

Ainsi il semble que les seigneurs les plus importants de la sphère royale aient bénéficié de dons de riches draps pour confectionner leurs tenues et que l'ensemble des chevaliers angevins aient, dans le cadre du respect du protocole, reçu des tissus moins riches afin de montrer l'assujettissement de René à son beau-frère malgré le mariage conclu avec le roi d'Angleterre.

Nous le voyons, le contexte politique et diplomatique influence nettement le choix des parures. Il y a ici une réelle volonté de mettre en avant l'un des « camps » au détriment de l'autre. Toutefois, il demeure des cas où le costume, et plus particulièrement celui réalisé en

---

<sup>855</sup> Voir notamment le descriptif des dépenses de l'année 1445 réalisé par Sophie Jolivet dans sa thèse de doctorat, *op. cit.*, p. 248-254.

drap d'or, met en scène une confrontation entre deux entités de puissance égale. C'est le cas à Châlons-en-Champagne, toujours en 1445, où se rencontrent le roi Charles VII, le duc René d'Anjou et la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal. Cette rencontre a pour but :

« [...] accorder aucuns differens qui estoient entre le Roy de Secille et le duc de Bourgoigne, à cause de la rançon et finance dudit Roy de Secille, de lorsqu'il fut prisonnier dudit duc de Bourgoigne, auquel ledit Roy de Secille, pour ce qu'il n'avoit pas l'argent de sa finance, avoit baillé et livré par manière de gagement les villes de Clermont en Argonne, Gondrecourt et le Neufchastel en Lorraine, esqueles viles et places estoient plusieurs gens de guerre en garnison par ledit duc de Bourgoigne, qui touttefois estoient souldoyés des deniers du Roy de Secille ; et, quant on leur faisoit faulte de payement, ils couroint, pilloint et fourragoint les ducés de Bar et de Lorraine, dont plusieurs maux s'ensuyvoient. Si fut lors fait un grand traicté entre ledit Roy de Secille et la duchesse de Bourgoigne, que icelluy Roy de Secille laisseroit au duc de Bourgoigne à tousjours mès pour heritage le val de Cassel, unne terre qu'il avoit, enclavee en la comté de Flandres ; en que faissant il fut quicte de sa rançon et luy furent rendues et delaissées ses villes et places franchises quictes ; et servit beaucoup la presence du Roy à faire lesdits appointemens »<sup>856</sup>.

La conférence est aussi le prétexte pour la tenue d'un Pas d'armes, le seul qui voit angevins et bourguignons se rencontrer. Pour l'occasion, les représentants de chaque faction, à savoir Jean de Lorraine<sup>857</sup> et Pierre de Bauffremont, ouvrent les combats :

« [...] Jean monsieur de Lorraine [...] monté sur ung grand et puissant courssier, à uune housseure de drap d'or bleu, bordé de velours blanc, semé à grosses houppes d'or et à lettres d'or de sa devise ; avoit aussy unne manteline de drap d'or fourrée d'armes »<sup>858</sup>.

Pierre de Bauffremont lui :

« Pour le premier des survenans vint sur les rens monsieur le conte de Charny, monté sur un grand et puissant courssier à une housseure d'un très riche drap d'or violet, bordé d'une longue et espesse frange de fil d'or trait, unne manteline de mesme, à son escu armoyé de ses armes. Et, par un curieux et bien ordonné artifice, il avoit unne longue verge d'acier emptée sur le hault de la coiffe de son heaulme, qui portoit sur sa teste un grand pavillon de clere et deliée soye blanche en manière d'orthie ou de linomple, lequel pavillon se soustenoit à cercles de fil d'orchal, et estoit si grand et si large qu'il couvroit le conte

---

<sup>856</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV...op. cit.*, t. 1, p. 173-174. Les conférences de Châlons concernèrent, en réalité, bien plus de sujets que la restitution de certaines villes à René. Voir notamment Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 1, p. 403-405 ;

<sup>857</sup> Guillaume Leseur dit, à propos de Jean de Lorraine : « second fils de monsieur le comte de Vaudémont », p. 176. Il s'agit là d'une erreur du chroniqueur, puisque le mariage du comte de Vaudémont, Ferry de Lorraine, a lieu la même année et que son premier fils, René (futur duc René II de Lorraine) ne naît qu'en 1451. Jean de Lorraine est le fils du duc d'Anjou.

<sup>858</sup> *Ibid.*, p. 176.



de Charny et son courssier en rotondité et de tous costés batoit jusques rès terre [...] et fut ledit pavillon trouvé pompeux et fort beau de tous ceux qui le virent »<sup>859</sup>.

Le rôle des deux combattants est ici aussi important politiquement que symboliquement. Du point de vue du politique, la parure de chacun reflète le statut propre du chevalier qui est en mesure de porter de tels tissus. D'un point de vue symbolique, la parure de chacun constitue un témoignage de la puissance et de la richesse de la cour qui l'a fournie. A nouveau, la parure angevine met en avant un goût certain pour les vêtements et les parures opulentes, voyantes avec le drap d'or bleu, que l'on peut imaginer d'une teinte proche de celle des armes de France, le velours blanc et les éléments dorés brodés. De plus, la manteline du prince angevin se voit fourrée d'hermines, une fourrure très prisée et dispendieuse. Du côté du chambellan bourguignon, la tenue est plus sobre, ou du moins, moins « clinquante » : drap d'or violet et bordure de fils d'or. Le violet est l'une des trois couleurs en vogue à la cour de Bourgogne, avec le noir « ducal » et le gris. Le choix de cette couleur n'est donc pas anodin. Le seul élément qui peut surprendre et aller à l'encontre de la « sobriété » bourguignonne que nous soulignons est ce cimier en forme de pavillon. Il n'est pas sans faire écho au voile que Pierre de Bauffremont arborait déjà en 1443<sup>860</sup>, au Pas de l'Arbre de Charlemagne, comme pour rappeler par là même qu'il est le premier, avec l'autorisation ducale, à avoir importé les Pas dans le royaume de France.

Comme nous l'avons souligné, il existe des cas où, lors de la présence de plusieurs entrepreneurs, l'unité prévaut sur la qualité des tissus, et ce dans une démarche de soutien / rappel à la fiction et aux thèmes retenus.

Comme dit plus avant à propos du Pas de la Joyeuse Garde (Saumur), René est au centre de l'attention, il est à la fois le duc d'Anjou et un chevalier imaginaire issu d'un roman arthurien, il est le personnage principal de la pièce qui se joue devant les spectateurs. Cette prétention est manifeste, notamment au vu de la description des parures chevaleresques arborées par les entrepreneurs. Se référant au manuscrit original conservé à Saint-Pétersbourg, Marc de Vulson

---

<sup>859</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>860</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 1, p. 328 : « Tantost apres se partit le signeur de Charny, garde, chef et deffendeur de cestuy noble pas. Il estoit armé, comme à faire armes en tel cas appartient, l cotte d'armes vestue, et le bacinet en la teste : et avoit levé sa visière le plus avant qu'il le peut faire, et estoit celle visière couverte d'un volet bien délié, dont de ce fuit parlé diversement. Les uns disoyent qu'il le faisoit afin que l'on ne veist comment ne de quelle façon estoit sa visière trouee, et les autres disoyent qu'il le faisoit pour monstrier couleur plus vive : car de sa nature il avoit la face fort blanche et palle ».

de la Colombière nous apprend que l'ensemble des chevaliers gardant le Pas furent vêtus aux couleurs de la devise du duc d'Anjou :

« [...] de la devise que le Roy René avoit choisie en cette occasion ; il estoit de gueules, semé de pensées aux naturel, comme estoient aussi les cottes d'armes, les bannieres, les chanfrains, & les housseurs & caparassons des chevaux des Chevaliers & des Escuyers du Roy, & de tous les tenans »<sup>861</sup>.

Au-delà d'une réelle codification et d'un choix représentatif certain mettant à l'honneur les chevaliers organisateurs, les quelques images contenues au sein du manuscrit de Saint-Pétersbourg nous donnent l'impression que les chevaliers assaillants, venant de la droite et placés derrière la barrière médiane, combattent tous le même chevalier. Le fait que chacun porte, et défende, la devise ducale amène le spectateur et le lecteur à imaginer René d'Anjou comme défenseur unique, comme figure centrale de ce Pas d'armes malgré, il est vrai, l'inscription du nom du chevalier combattant en dessous de celui-ci. Cela est d'autant plus vrai que les parures ne sont guère décrites, qu'aucune information sur le tissu utilisé ne nous est donnée, ce qui renforce cette idée d'unité. Le seul élément du costume permettant de distinguer tel ou tel chevalier demeure le cimier que chacun fait réaliser selon une signification plus ou moins précise. Pour l'exemple, René arbore un heaume ceint d'une couronne surmontée d'une double fleur de lys agrémentée d'un voile azur<sup>862</sup>, marquant par-là ses liens, tant familiaux que relationnels avec la cour de France, tout en marquant symboliquement sa possession des royaumes de Naples et de Jérusalem.

A Tarascon, le choix des parures est lui aussi en accord avec la fiction du Pas, et plus particulièrement avec les chapitres d'armes. Lors de ce Pas, René est mis en retrait, n'étant que spectateur. Le personnage principal en est donc la pastourelle, jouée par Isabelle de Lénoncourt :

« A Ozias de Nyons, marchant d'Avignon, le jour prédit, XL florins, pour achant de IIII cannes de damas gris, donné par ledit seigneur à Ysabeau de Lenoncourt pour faire sa robe de pastourelle, qui est à raison de X florins la canne. Pour ce, par certification de mondit seigneur le sénéchal et quittance etc. »<sup>863</sup>.

---

<sup>861</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre ... op. cit.*, p. 83-84.

<sup>862</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>863</sup> P 1334/14, fol. 82

La robe reçue, dont nous avons déjà fait mention plus haut, est fort belle et correspond à la vision nobiliaire et idéalisée de la vie pastorale, comme cela est visible sur la seule image dont nous disposons concernant ce Pas d'armes<sup>864</sup>.

Toutefois, la référence littéraire et la mise en scène ne saurait être complète sans de vaillants chevaliers protégeant l'innocente pastourelle. Ainsi ce sont Philippe de Lénoncourt et Philibert de l'Aigle, deux proches du duc René, qui endossent le rôle d'entrepreneurs<sup>865</sup> et qui veillent à la sécurité et à l'intégrité de l'idéal pastoral convoité par le duc et incarné par Isabelle de Lénoncourt. En tant que gardes du Pas et protecteurs de la Dame pastourelle, les deux chevaliers arborent des tenues de même couleur :

« A Pierre Guiot, chaussetier, le XIe jour dudit mois [juin 1449], par ses parties après déclairées, LXV florins VI gros IIII patacz, c'est assavoir : pour VII cannes II paulmes et demi de gris de Lisle, donné par ledit seigneur à Philippe de Lenoncourt et Philibert de Laygue, escuiers, pour faire couvertes et housseures de leurs destriers, leurs bas de jacquettes et autres choses à eulx necessaire pour tenir le pas de la Pastourelle, à raison de V florins VI gros la canne, valent XXXIX florins X gros IIII patacz ; à lui, pour une autre pièce de gris de Bésiers, contenant XI cannes, pour faire les jacquettes de leurs serviteurs à la joust, à raison de II florins IIII gros la canne, valent XXV florins VIII gros ; Qui est tout la dicte somme de LXV florins VI gros IIII patacz, par certification dudit seigneur de Mallelièvre et quittance, etc »<sup>866</sup>.

Si la couleur des draps est similaire, la qualité de ceux-ci diffère : en lieu et place d'un drap de damas (soie), les chevaliers, et leurs servants, se voient remettre des tenues faites en draps de laine (gris de Béziers et gris de Lille), bien moins riches que le drap d'Isabelle de Lénoncourt<sup>867</sup>. Toutefois, malgré cette différence de qualité mettant en avant le personnage de

---

<sup>864</sup> Voir Louis de Beauvau, *Le Pas de la Bergère... op. cit.*, fol. 1.

<sup>865</sup> « Ces deux [Philippe de Lénoncourt et Philibert de l'Aigle] firent les joustes publier / De toutes pars en leur fait ensuyvant, / Et en tous lieux convenables crier / Par Romarin, lequel en son vivant / Et moult long-temps a esté poursuyvant / De mon très redouté seigneur et maistre / De Cecile le Roy, qui entremette / Bien se voulu des joustes regarder, / Et de chascun les drois faire garder ; / Car il y prit grant plaisance et deduit : / Vous le porrez bien véoir sans tarder / Aulx chapitres dont la fourme s'ensuit / On fait savoir à tous generaument, / Tant chevaliers comme escuiers gentils, / Qu'au premier jour de juing prochainement / De tant qu'ilz sont en joustes ententis, / A Tharascon, en ung lieu moult bien faitis, / On trouvera pour joster unes lices / Appartenans à tieulx plaisans delices, / Et à ung bout, chascun bien le verra, / Une gente Pastourelle serra / Soubx ung arbre gardant ses brebiettes, / Laquelle ara, car bien lui affera, / Ses chosettes propres et joliettes », Louis de Beauvau, *Le pas d'armes de la Bergère... op. cit.*, éd. G. A. Crapelet, Paris, 1828, p. 64-65.

<sup>866</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/14, fol. 82. Voir l'édition d'une partie des comptes de la maison d'Anjou *Extrait des comptes et mémoriaux du Roi René pour servir à l'histoire des arts au XVe siècle*, éd. Albert Lecoy de la Marche, Paris, Picard, 1873, p. 325-326.

<sup>867</sup> Voir Huguette Caldéran-Giacchetti, « L'Exploration de la draperie languedocienne dans les pays méditerranéens, d'après les Archives Datini (1380-1410) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 74, 58, 1962, p. 139-176.

la pastourelle, l'ensemble correspond à la fiction pastorale choisie. Le rôle de chacun est renforcé par l'apparente simplicité, si ce n'est pauvreté, des parures utilisées.

Enfin, il est des cas où le symbolisme et le message souhaité par l'entrepreneur passe outre la qualité du tissu lui-même, où le décor et les couleurs de la parure revêtent plus d'importance que la qualité elle-même, si renommé et riche soit le porteur. Ceci prend généralement place au sein des Pas entrepris par un seul chevalier, et dans ce domaine la Bourgogne nous donne le plus d'éléments.

En effet, hormis le Pas de l'Arbre de Charlemagne, les Pas bourguignons demeurent des entreprises individuelles. Les chevaliers ont dès lors plus de latitude pour mettre en scène leur Pas et le rôle qu'ils décident d'incarner.

Comme nous en avons parlé précédemment, le Pas de la Fontaine des Pleurs est un Pas important pour la cour de Bourgogne, tant par son entrepreneur, son emplacement, sa temporalité que son contexte. Le thème de la Dame des Pleurs est un élément symbolique important que Jacques de Lalaing se plaît à rappeler avec ses parures et ses pavillons :

« D'autre part saillit messire Jaques de Lalain : et avoit son harnois couvert, en lieu de cotte-d'armes, à manière d'un palletot, à manches de satin blanc semé de larmes bleues, de couleur de la targe à quoy avoit touché sa partie »<sup>868</sup>.

Puis :

« Puis se retraît en son pavillon (qui fut à manière d'une petite tente de satin noir, semé de larmes bleues) ; et apres qu'il fut armé, il partit hors, monté et armé comme il appartenoit. Son cheval estoit couvert de velours noir, semé de larmes bleues [...] »<sup>869</sup>.

Enfin :

« D'autre part saillit l'entrepreneur de son pavillon, qui fut à manière d'une petite tente : et fut de soye vermeille, semee de larmes bleues. Il estoit armé de toutes armes : et dessus son harnois avoit un palletot à manches de soye vermeille, couvert de larmes, comme dessus [...] »<sup>870</sup>.

Malgré une apparente discontinuité des couleurs (blanc, noir, rouge) et des tissus (satin, velours, soie), il existe une réelle unité entre ces parures, notamment créée par la présence systématique de larmes bleues, soit sur les manches du vêtement supérieur en cas de combat à

---

<sup>868</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 10.

<sup>869</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>870</sup> *Ibid.*, p. 39.

ped, soit semé sur l'ensemble de la housse du cheval. Dans ce cas, l'unité des couleurs et des tissus importe moins que celle des éléments symboliques. Ce sont ces derniers, en l'occurrence les larmes, qui rappellent la fiction choisie et le rôle joué par l'entrepreneur.

Il en va de même quelques mois auparavant, à Saint-Omer, à l'occasion du Pas de la Belle Pèlerine :

« Il [Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Hautbourdin] estoit armé de toutes armes, le bacinet en teste, et la visière close, pour non estre veu ou congnu. Il portoit sa ccotte d'armes, des armes de Lancelot du Lac, à la bande de Benouhic [...] et son cheval de mesme pareures [...] »<sup>871</sup>.

Puis :

« Celuy jour<sup>872</sup>, comparurent les deux chevaliers devant le duc, leur juge en celle partie [...] pour l'acompaigner, le seigneur de Ravastain, le seigneur de Crequi et le seigneur de Ternant [...] et fut le cheval du seigneur de Ravastain couvert d'une couverte faicte de bourdons et de coquilles, qui fut l'ancienne devise di seigneur de Haubourdin, en signifiant qu'il estoit serviteur de la Pèlerine. Le cheval du seigneur de Crequi estoit couvert des armes de Lancelot du Lac, à la bande de Benouhic : et celuy du seigneur de Ternant des armes de Palamèdes : et au regard du seigneur de Haubourdin, son cheval estoit couvert d'orfèveries tresrichement : et d'abondant, en lieu de la resne du cheval, y avoit une grosse chaine d'or que l'on extimoit peser plus de mille escus »<sup>873</sup>.

Tout comme précédemment, Jean de Luxembourg fait ici le choix de se présenter chaque fois avec des parures différentes. Toutefois, comme expliqué avant, il conserve une réelle unité des parures par la présence systématique de celle de Lancelot du Lac, qu'il incarne à deux reprises. Le choix de la délaissier au profit d'une plus riche, du moins en apparence, lors du dernier combat s'explique par le fait que celui-ci a lieu hors des limites imparties pour la durée du Pas et par le statut que les deux combattants partagent, à savoir celui de bâtard. Dans le cadre du Pas, cacher son identité sous celle du fameux chevalier arthurien revêtait une réelle signification, alors que là, pour le dernier combat, cela n'a pas de sens, le rôle joué n'a plus lieu d'être.

Le choix d'une variété de parures de la part des entrepreneurs peut également s'expliquer d'un point de vue politique. C'est notamment le cas au Pas de l'Arbre d'or :

---

<sup>871</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 457.

<sup>872</sup> Les dates nous demeurent inconnues pour l'affrontement, sur deux jours, entre Jean de Luxembourg et Bernard de Béarn. La seule certitude est que celui-ci a lieu hors de la période retenue pour le déroulement du Pas et que la joute, dont nous tirons ici l'extrait, a lieu un lundi. Voir *Ibid.*, p. 467.

<sup>873</sup> *Ibid.*, p. 467-468.

« Apres cestuy pavillon marchoyent les pages de mondict seigneur le bastard, vestus d'orfaverie, sur des chevaux couverts de plusieurs riches housseures, en quoy il avoit courru en celuy pas : et apres plusieurs gentils-hommes couverts de mesme ; et, à la vérité, il avoit beau couvrir chevaux : car à celle heure il avoit dépléyé vingt quatre, que couvertures, que harnois d'orfaverie et de campanes »<sup>874</sup>.

De même :

« Apres la présentation du comte de Joigny et de ses compagnons sus-nommés, fut la porte de l'Arbre-d'or ouverte, à grans sons de trompettes et clairons : et de là saillirent les princes, chevaliers et nobles-hommes, qui avoyent jousté à l'encontre du chevalier à l'Arbre d'or [...]et furent tout leurs chevaux couverts à la pareure dudit chevalier, et semblable de luy : qui estoyent toutes couvertes de velours violet brodees à l'Arbre-d'or : et, par ceste dernière couverte du chevalier à l'Arbre-d'or, trouverez en son pas avoir dépléyé vingt-cinq couvertes et pareures, dont celle dernière fut de moindre prix »<sup>875</sup>.

Le détail des tenues réalisé par Olivier de la Marche n'est pas ici pertinent pour notre propos puisqu'il ne nous semble pas que celles-ci aient porté un quelconque message politique. Toutefois, ce qui nous attire notre attention c'est le nombre de parures présentées par le Grand Bâtard de Bourgogne. Comme nous le montre le dernier extrait, il en a, lui et ses remplaçants, arboré vingt-cinq, nombre équivalant à celui des possessions bourguignonnes, duchés, comtés et seigneuries majeures<sup>876</sup>. Cela n'est pas sans faire écho à l'un des éléments constituant le grand banquet célébrant le mariage de Charles et de Marguerite, juste après l'ouverture du Pas d'armes. La Marche précise que, sur les tables, trente nefes portant chacune le nom d'un duché, d'un comté ou d'une seigneurie appartenant au nouveau duc de Bourgogne, étaient disposées sur les tables et contenaient différents mets proposés aux invités<sup>877</sup>.

En définitive, nous voyons que le vêtement chevaleresque marque et soutient la structuration de la hiérarchie nobiliaire, les plus fastueux et les plus flamboyants étant réservés aux membres les plus importants des cours nobles, endossant bien souvent le rôle d'acteur principal. Toutefois, la cohérence et l'unité des parures nous apparaît comme étant primordial, au détriment, parfois, de la qualité du tissu.

---

<sup>874</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 380.

<sup>875</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>876</sup> **Duchés** : Bourgogne, Brabant-Lothier, Limbourg, Luxembourg, Gueldre. **Comtés** : Flandre, Artois, Bourgogne, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur, Vermandois, Ponthieu, Charolais, Auxonne, Auxerre, Mâcon, Boulogne, Zutphen, Anvers. **Seigneurie** : Malines, Salins, Arcles, Bethune.

<sup>877</sup> *Ibid.*, p. 326.

Le vêtement chevaleresque joue également un rôle politique d'envergure, comme nous l'avons vu, il est le véritable marqueur de la diplomatie qui se joue au sein des Pas et marque soit la reconnaissance de cette hiérarchie (Charles VII et René d'Anjou à Nancy), soit la confrontation entre deux entités puissantes, rivales (Anjou et Bourgogne à Châlons-en-Champagne).

Toutefois, le vêtement chevaleresque n'est pas le seul élément déterminant mis en scène. La puissance d'une cour et le rang d'un chevalier sont également déterminés par ce que l'on pourrait appeler les suites chevaleresques.

## 2. Suites et mise en scène de la hiérarchie

S'il n'en a été que très rarement question dans les études sur les tournois, il semble bien que la suite d'un chevalier fait partie intégrante du cérémonial des fêtes d'armes<sup>878</sup>. La suite confère au chevalier un certain prestige, et il fallait que celle-ci soit en accord avec la parure du joueur, ou du moins qu'elle réponde à certains codes devant mettre en avant le tournoyeur, son statut, et refléter la magnificence de son seigneur. Dans la pratique, tout homme noble, chevalier ou écuyer, pouvait se parer d'une suite. La taille et la composition de celle-ci était variable et dépendait, bien évidemment, du rang du tournoyeur et de la place qu'il occupait au sein d'une cour. La suite d'un chevalier tournoyeur était également fonction de sa renommée en tant que champion et pouvait se composer de plusieurs éléments : chevaux, pages, hommes d'armes voire même d'autres chevaliers.

L'élément principal d'une suite, outre les parures, est le nombre de chevaux qui la compose. Lorsqu'on parle de chevaux de parade, il s'agit en fait des chevaux précédant ou suivant le chevalier tournoyeur et montés par les serviteurs de ce dernier. Globalement, le nombre de chevaux de parade allait d'un pour les membres de la petite noblesse à six pour les plus grands seigneurs, certains arborant même un nombre plus important. Bien évidemment, il

---

<sup>878</sup> Evelyne Van Den Neste, par exemple, n'aborde que très superficiellement la question de la suite, se limitant à quelques allusions à « il est toujours accompagné des membres de son hôtel » et à « on ne sait quelle était la couleur de la robe du duc et de ses compagnons », *Tournois, joutes et pas d'armes... op. cit.*, p. 99.

demeure, tout comme dans le cas des parures, une moyenne, un nombre de chevaux qui se retrouve plus fréquemment.

Il faut préciser d'emblée que la présence d'une suite n'est en aucun cas une obligation et les chevaliers se présentant seul en lice, notamment du côté des organisateurs, ne sont pas rares :



Tableau 7: *Fréquence des suites chevaleresques pour les organisateurs des Pas bourguignons*

Nom du Pas d'armes	Nombre d'organiseurs	Organiseurs venant sans suite chevaleresque
Arbre de Charlemagne (Dijon, 1443)	13	8
Perron Fée (Saint-Omer, 1449)	1	0
Fontaine des Pleurs (Chalon-sur-Saône, 1449-1450)	1	1
Chevalier au Cygne (Lille, 1454)	1	1
Perron Fée (Bruges, 1463)	1	1
Arbre d'or (Bruges, 1468)	1	0 <sup>879</sup>
Dame Sauvage (Gand, 1470)	1	1 <sup>880</sup>

Tableau 8 : *Fréquence des suites chevaleresques pour les organisateurs des Pas angevins*

Nom du Pas d'armes	Nombre d'organiseurs	Organiseurs venant sans suite chevaleresque
Nancy (Nancy, 1445)	5	2
Châlons-en-Champagne (Châlons-en-Champagne, 1445)	4	0
Joyeuse Garde (Saumur, 1446)	26	26
Bergère / Pastourelle (Tarascon, 1449)	2	2

<sup>879</sup> Il est à préciser qu'à plusieurs reprises, le Grand Bâtard arrive seul dans les lices.

<sup>880</sup> A l'inverse du Pas de l'Arbre d'or, Claude de Vaudrey arrive chaque fois seul, à l'exception du premier combat où il est placé au sein d'un véritable cortège. Toutefois, le rapport avec l'Aventure et sa composition nous permettent de ne pas le considérer comme une suite chevaleresque à part entière.

Toutefois, si la suite chevaleresque n'est pas un élément obligatoire, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un témoignage de la renommée et du rang du chevalier qu'elle accompagne. Du côté des assaillants, les chevaliers se présentant sans chevaux de parade sont le plus souvent issus d'une noblesse tout à fait modeste<sup>881</sup> :

« Le mercredi suyvant, se presenta devant le juge un escuyer gascon, nommé Bernard de Vostin : lequel Bernard avoit fait toucher pour faire armes à cheval. Il estoit monté et armé comme il appartenoit »<sup>882</sup>.

De même :

« Les tierces armes qui se firent celuy jour furent d'un escuyer nommé Bartholomy de Thymis, signeur de la Bigarne : et le presenta ledict de Compays, monté, armé et paré comme il est dict dessus de son compaignon »<sup>883</sup>.

Ou encore :

« [...] et apres les presentations faictes et les manières eb tel cas acoustumees, tous se retirèrent d'un costé et d'autre hors de la lice, excepté un escuyer nommé Josse de Saint-Jore, conduit par ledict de Compays : lequel escuyer estoit ordonné à faire ses preniéres armes »<sup>884</sup>.

Au regard de ces exemples, il apparaît clairement que ceux se présentant sans chevaux de parade sont en réalité des combattants inexpérimentés, non encore adoubés. Leur statut relativement bas dans l'échelle hiérarchique et l'absence de charges au sein de la cour les amènent à arborer des tenues et à se montrer à la hauteur de leurs moyens. Il en va de même, ou presque, dans le cadre des combattants suivis d'un seul cheval :

« Le second entrant pour ledit jour fut monseigneur de Grimberghe, monté et armé comme dessus, son cheval couvert de damas noir semé de lectres et de lermes d'or de bordure. Et apres luy venoit ung page monté sur ung coursier couvert de velours noir, semé de riches campennes d'argent, tenant ung gros bourdon en sa main »<sup>885</sup>.

De même :

---

<sup>881</sup> Il nous faut préciser que les exemples de chevaliers assaillants se présentant sans chevaux ne peuvent être tirés des exemples angevins. En effet, la présence de suites chez les assaillants est fonction de celle chez les entrepreneurs.

<sup>882</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op.cit.*, t.1, p. 337.

<sup>883</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>884</sup> *Ibid.*, p. 343.

<sup>885</sup> BNF, ms. fr. 5739, fol. 145v-146r.

« Le quatreisme fut messire Andrieu de Maili, son cheval couvert de velours violet brodee et frangee de fil d'or, et après luy ung page sur ung cheval couvert de velours noir, et estoit ledit page couvert de velours noir et violet »<sup>886</sup>.

Ou encore :

« Le cinquiesme fut messire Danel de Morequerque, et portoit sur son heaume une valence<sup>887</sup> pendant bien bas, et avoit sur son cheval ung harnais de velours noir bordé d'or ; et après luy ung page, son cheval couvert de damas blanc et noir, bordé de lectres d'or et de drap noir et blanc decopé, et ledit page vestu de satin blanc et noir »<sup>888</sup>.

Il est plus rare, dans les Pas d'armes du moins, de rencontrer des chevaliers se présentant avec deux chevaux de parade. Dans les relations et les descriptions dont nous disposons, seuls deux cas nous sont parvenus, tous deux prenant place lors du Pas de l'Arbre d'or, à Bruges en 1468 :

« Monsieur de Chasteau-guion estoit monté et armé, le heaume en la teste et l'escu au col, comme il appartenoit. Son cheval estoit couvert de drap d'or cramoisy : et apres luy avoit deux autres chevaux, dont le premier estoit couvert de drap d'or bleu, et le second de drap d'or violet ; et sur lesdicts chevaux estoyent montés deux pages vestus de mantelines de satin verd[...] »<sup>889</sup>.

De même :

« Le troisiéme qui se presenta pour iceluy jour fut messire Philippe de Poictiers, signeur de La Ferté, fils du signeur d'Arci [...] sur un cheval couvert d'une courte couverte, en manière de harnacheure de satin cramoisy, frangé de franges d'or : et fut ladictte couverte toute chargee de grosses campanes d'argent, à façon de campanes de vaches. Il avoit deux pages apres luy, vestus de cappes de satin violet : dont le cheval du premier estoit couvert de velours noir, à une croisure de velours cramoisi : et le second estoit couvert de drap d'or bleu [...] »<sup>890</sup>.

Ces deux cas se révèlent des plus intéressants. En effet, les deux chevaliers ci-dessus, s'ils arborent un nombre de chevaux relativement modeste qui rend compte de leur statut de « seigneur », sont issus d'une noblesse moyenne jouant un rôle non négligeable dans la vie des cours princières occidentales. Concernant le seigneur de Château-Guyon, les statuts de l'ordre de la toison d'or précisent :

---

<sup>886</sup> BNF, ms. fr. 5739, fol. 155r.

<sup>887</sup> Sans doute ici un voile fin.

<sup>888</sup> BNF, ms. fr. 5839, fol. 158r.

<sup>889</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op.cit.*, t.2, p. 331.

<sup>890</sup> *Ibid.*, p. 352.

« Messire Louys de Chalon, Seigneur de Chastel guyon et d'Orbes. Ch[eva]ll[ie]r de l'ordre de la toison d'or, fils de Messire Louis de Chalon Prince d'Oranges, & seigneur d'Arlay, & de Madame Leonore d'Armagnac sa 2<sup>e</sup> fem[m]e, fille de Jean 4<sup>e</sup> du nom comte d'Armagnac. Il est mort au service du Duc Charles de Bourgogne en la Guerre Contre les Suisses »<sup>891</sup>.

La famille de Chalon, dépositaire de la principauté d'Orange, est l'une des familles bourguignonnes les plus influentes du Saint-Empire après la chute du duché de Bourgogne. Les princes d'Orange sont également seigneurs de Nozeroy, et c'est l'un des petits neveux de Louis, Philibert de Chalon<sup>892</sup>, qui organise en 1519 le Pas de Nozeroy. En 1468, Louis est important par son appartenance à cette illustre famille, la présence de draps d'or dans la parure des chevaux de parade l'atteste, mais son statut ne lui permet pas d'arborer un nombre de chevaux plus important.

Philippe de Poitiers, seigneur de la Ferté, chambellan du duc de Bourgogne est issu, par son père Jean de Poitiers, des comtes de Valentinois et, par sa mère, de la famille royale de Portugal<sup>893</sup>. Il s'agit également d'une famille importante du royaume de France et au sein de la Bourgogne valoise, mais issu d'une branche cadette, Philippe ne peut prétendre à réellement plus de deux chevaux de parade.

Malgré tout, ces quelques exemples ne sont pas représentatifs des suites « types » arborées par les chevaliers lors de leur participation aux Pas d'armes. De manière générale, du côté des assaillants, une suite moyenne se compose de trois ou quatre chevaux de parade. Il s'agit là d'un nombre suffisant pour faire montre de son statut sans entrer en concurrence avec les seigneurs et les princes au sommet de la pyramide hiérarchique.

Le 31 juillet 1443, Jacques de Visque, se présenta à ce même Pas accompagné de trois chevaux de parade<sup>894</sup>, tout comme Guillaume de Bauffremont, son adversaire. Les chevaux de

---

<sup>891</sup> *Statuts de l'ordre de la Toison d'Or, avec la liste des seigneurs qui ont été faits chevaliers de l'ordre, depuis son institution jusqu'en 1559*, Paris, BNF, ms. fr. 5236, fol. 26v-27r.

<sup>892</sup> « Messire Philibert de Chalon, Prince d'Orange, duc de Grav[ina], Comte de Tonerre, de Charny, Seign[eur] d'Arlay, Gouverneur de Hollande et Zeelande, viceroy de Naples pour l'Empereur Charles 5<sup>e</sup>, au service duquel il mourut au siege de Florence, sans avoir esté Marie. Il estoit fils de Messire Jean, 2<sup>e</sup> du nom, Prince de Chalon, & de Phileberte de Luxembourg sa 2<sup>e</sup> femme », *Ibid.*, fol. 268v-269r.

<sup>893</sup> André du Chesne, *Histoire généalogique des Ducs de Bourgogne de la maison de France*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1628, p. 114.

<sup>894</sup> La Marche affirme que le comte de Saint-Martin se présenta avec trois chevaux constituant sa suite. Toutefois, à lire les mémoires du chroniqueur jurassien, seuls deux sont décrits : « *La première couverte fut de satin noir, brodée et orfaverisee tresrichement, à manière de monstres de mer : et estoit la figure d'une femme, depuis le nombril en amont, tenant manière de tirer fleches d'un arc turquois : et le demourant d'icelle femme estoit la queue d'un serpent vetortivee qui s'estendoit à la pareure et au remplissement de ladicte couverte : et de telles figures fut semeee en plusieurs lieux. Le tiers cheval de suite fut couvert de satin cramoisy. Ses pages estoient vestus de*

parade de Jacques de Visques, comte de Saint-Martin (San Martino Canavese, Piémont, Italie)<sup>895</sup>, furent couverts de satin noir brodé pour le premier, de satin cramoisi pour le troisième. Il est à noter qu'il n'est en aucun cas fait mention du second dans la description des parures. Son adversaire, Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey et de Sombornon, est suivi d'un cheval couvert de ses armes, dont le tissu nous reste inconnu, un second de drap d'or gris, et le dernier de velours cramoisi. La différence entre ces deux chevaliers est flagrante. Si Jacques de Visques a un statut hiérarchique supérieur à son adversaire (il est comte tandis que l'autre n'est que seigneur), la fonction de chambellan<sup>896</sup> qu'occupe Guillaume de Bauffremont au sein de la cour ducale lui permet de couvrir l'un de ses chevaux de drap d'or. Ainsi titres et fonctions jouent un rôle déterminant dans la composition des suites chevaleresques. D'autres exemples sont tout aussi parlants :

« Après vint monsieur de Tartas, un beau seigneur sur un courssier houssé de drap d'argent, portant unne manteline et un escu couvert de drap d'or cramoisy ; et avoit après luy trois paiges sur trois grands chevaulx de parement, houssés de satin blanc et cramoisy, semées à gros chardons de brodeure et d'orfaverie et à lettres d'or à sa devise, ses paiges à mantelines de mesme [...] »<sup>897</sup>.

Jean, vicomte de Tartas, est le fils du conseiller royal, comte de Dreux et seigneur d'Albret, Charles II, et d'Anne d'Armagnac ; il ne semble pas avoir rempli de fonctions politiques significatives, contrairement à son père et à son fils. Toutefois, issu de deux familles illustres gravitant autour du roi de France, il demeure un prince relativement important de la cour de France, comme en atteste la richesse de sa parure et le nombre de chevaux qu'il arbore.

De même :

« Après vint sur les rens monsieur de Chaumont sur ung bel et puissant courssier à une houssure de veloux moitié blanc moitié bleu, tres richement broché d'or et semé de larmes d'or à campannes d'argent doré ; et si avoit unne manteline de mesme, et après luy quatre paiges sur quatre beaux chevaulx houssés de damas ainsy party de blanc et de bleu à lettres d'or à sa devise [...] »<sup>898</sup>.

---

*satin verd, à l'italienne mode, et portoyent armets et heaumes à grans plumas treshonnestement* », Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 1, p. 345-346.

<sup>895</sup> Werner Paravicini, *Colleoni und Karl der Kühne*, Berlin, De Gruyter, 2014, p. 116-117.

<sup>896</sup> Le Chevalier de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des Maisons princières de l'Europe, précédée de la généalogie de la Maison de France*, vol. 6, Paris, 1826, p. 17.

<sup>897</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV...op. cit.*, t.1, p. 162.

<sup>898</sup> *Ibid.*, p. 161-162.

Pierre d'Amboise, lui aussi issu d'une illustre famille du royaume de France, est conseiller et chambellan royal, membre du Grand Conseil, gouverneur de Touraine et seigneur de Chaumont (-sur-Loire). A l'inverse de l'exemple précédent, Pierre d'Amboise est un seigneur influent qui cumule les fonctions prestigieuses dans l'entourage du roi de France. C'est en cela, notamment, qu'il peut se présenter au Pas de Nancy avec quatre chevaux de parade, tous couverts de housses identiques, dont l'unité n'est pas sans rappeler celle de la suite du roi de France, à ce même Pas<sup>899</sup>.

De même :

« Apres se vint presenter messire Jacques de Luxembourg, frère de monsieur de Saint Pol, près de courir [...] avoit sur son cheval unne housseure de drap d'or violet, bordé d'ermynes, et après luy avoit quatre beaulx chevaux de parement à housseures de veloux blanc et cramoisy, semé de lions de brodeure et d'orfaverie d'or, et les paiges avoint journades de mesme »<sup>900</sup>.

Ou encore :

« Après vint sur les rancs monsieur de Loehac, un très gent et honneste chevalier et qu'il faisoit très bon voir, qui avoit son cheval couvert d'une très belle et riche houssure de veloux blanc et cramoisy, brochié et chargé d'orfaverie d'or, et sur le blanc estoit laditte houssure en champ d'armes, et sur le cramoisy de larmes d'or, et si avoit sur le harnois unne manteline de mesme ; il avoit après luy quatre chevaulx de parement, houssés audittes couleurs, l'un de damas, l'autre de datin à lettres d'or à sa devise, se[s] quatre paiges à mantelines de mesme sa houssure [...] »<sup>901</sup>.

Les deux cas pris ci-dessus demeurent également très intéressants et vont dans le sens d'une influence à la fois du nom et de la fonction sur le nombre de chevaux dans la suite. D'un côté, Jacques de Luxembourg, lieutenant-général pour le compte du duc de Bourgogne et seigneur de Richebourg, est un membre influent des cours de France et de Bourgogne<sup>902</sup>, tout comme son frère, le connétable et comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg<sup>903</sup>. De l'autre, André de Lohéac, fils de Guy XIII de Montfort-Laval et d'Anne de Montmorency-Laval, est seigneur de Lohéac, Amiral de France puis Maréchal de France. Les deux cas sont extrêmement parlants puisque nous avons affaire, ici, à deux seigneurs issus de familles renommées qui

---

<sup>899</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>900</sup> *Ibid.*, p. 162-163.

<sup>901</sup> *Ibid.*, p. 164-165.

<sup>902</sup> Voir notamment Jacques Paviot, « Jacques de Luxembourg. Politique et culture chez un grand seigneur du XVe siècle », Dominique Boutet et Jacques Verger (dir.), *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIIIe-XVe siècle)*, Paris, Editions rue d'Ulm, 2000, p. 327-341.

<sup>903</sup> Notons d'ailleurs que le comte de Saint-Pol fait partie des entrepreneurs du Pas aux côtés de René et qu'il arbore, en sa qualité de connétable et de comte, six chevaux de parement.

occupent des fonctions de choix au sein de la cour de Charles VII et, dans le cas de Jacques de Luxembourg, en parallèle de la cour de Bourgogne. Clairement, leurs titres seuls ne leur permettent pas d'apparaître comme les seigneurs influents et puissants qu'ils sont. Le nom et la fonction au sein d'une cour princière joue donc ici un rôle primordial dans la mise en scène du pouvoir tant personnel que curial.

Toutefois, si les exemples précédemment cités illustrent la majorité des suites que nous pouvons rencontrer au fil des relations, les suites peuvent se révéler bien plus importantes, tant numériquement que symboliquement. Il faut souligner qu'il est de coutume que les grands princes et les seigneurs qui les côtoient de près, arborent un nombre plus important de chevaux de plement, cinq et six étant le nombre le plus courant au sein des hautes sphères nobiliaires :

« Or fault parler dudit conte de Saint Pol, qui fu le premier besoingnant au chevalier du pas. Vray est que ledit conte de Saint Pol estoit monté sur ung beau coursier, couvert de velours noir et violet, tut chargé de [150r] grandes fieulles moictié blances et dorees, et si avoit houpes de sa divise de fines bordures de fin or. Et avecques ce estoit ladicte couverte chargie de grosses campennes d'argent en fachen de grosses poires. Ladicte couverte estoit frangee de fil d'or et de soye noire [...] ledit conte de Saint Pol avoit apres luy V chevaux, donc l'un se tenoit en main, et sur les aultres quatre avoit IIII pages... »<sup>904</sup>.

Ou encore :

« Le Iie entrant fut mouseigneur Allof de Cleves [...] avoit son cheval couvert de damas blanc et bleu bordé d'or, et le plumas blanc et vermeille chargé d'orfaverie. Après luy estoient quatre pages vestus de robes de velours blanc et bleu, et barrectes rouges comme les aultres, et sur leur robes grosses chaynes d'argent, houpes et fieulles pendant. Et sur chascun cheval harnais tout chargé de grandes feuilles et campanes d'argent, et dessus les croupes desdits chevaux avoit en manière d'une coupe. Et après les dessusdiz quatre pages avoit un petit fol menant un cheval en main, couvert d'une couverte de drap d'or, et dessus une croix de saint Andrieu, bordee de soie blanche »<sup>905</sup>.

Tout comme les exemples relatifs aux suites à deux chevaux, celles à cinq demeurent rares, et les extraits présentés ici sont les seuls que nous ayons concernant cette configuration. Fait intéressant, il s'agit là de deux personnages d'envergure qui font ce choix des plus singuliers, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler plus avant. Mais nous laissons là ces deux exemples de côté et les étudierons plus en détail par la suite, pour nous pencher sur le cas le plus parlant, les suites à six chevaux :

---

<sup>904</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 149v-150r.

<sup>905</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 154r-154v.

« Le deuxiesme coureur des survenans à laditte jouxte, ce fut monsieur le comte de Foix, lequel estoit monté sur ung très bel et puissant coursier nommé la Grue, à ung chamfreain d'or, au hault duquel chamfreain avoit une grosse pomme d'or, portant une (*sic*) très riche plumail ; et estoit ledit coursier couvert d'une très riche houssure de veloux cramoisy broché d'or, laditte houssure semée à riches aiglantiers d'or et de brodure ; sur ledit veloux cramoisy y avoit petites vaches [à] campannes d'or fin, pendues à leur col, sonnans clerement et menans un grand bruit ; laquelle houssure estoit bordée de veloux vert, chargée d'orphaverie d'or à escreteaux faits à lettres d'or de la devise que portoit ledit prince, disant : *C'est moy qui l'a*. [...] Et si avoit après luy six grands et puissants coursiers, houssés : le premier de drap d'or moitié blanc moitié vert ; le IIe de drap d'or cramoisy, le tiers de veloux noir à orphaverie moitié d'or moitié d'argent, le IIIe de veloux moitié cramoisy moitié cendré brochié d'or, le cinquiemesme de damas blanc chargé d'orphaverie d'or, le sixiesme de veloux violet et tanné, semé de larmes d'or ; et, sur lesdits six coursiers, avoit six paiges à courtes mantelines de veloux cramoisy broché d'or, à petits chaperons de mesme, et dessus les chaperons portoint blanches plumes d'autruche »<sup>906</sup>.

A nouveau Gaston IV, ici à Châlons-en-Champagne :

« Après survint sur les rens monsieur le conte de Foix, lequel jasoit que de prime face il fut venu tout desarmé sur les rens et ne fut pas fort deliberé de courir ne de jouter pour celle foix, si ne s'en put-il touttevoys tenir, quand il eut vu courir monsieur de Charny et monsieur de Clermont ; encor luy en creut le desir quand il vit sur les rens de mondit sieur de Saint-Pol<sup>907</sup> [...] Il vint sur les rens bien triumpamment, ayant devant luy ses clerons et trompetes, monté sur ung très bel et puissant coursier, couvert d'une houssure d'un très riche drap d'or flotant jusques en terre ; à laquelle houssure pendoint grand nombre de grosses campannes d'or, et sur laditte houssure il portoit à plaisance une manière de superciel de fine soye comme orthye ou fin linomple [...] Il avoit au front de son cheval un très riche camfrein, une manteline de mesme sa houssure, et son escu armoyé de ses armes. Après luy venoint six paiges à mantelines de veloux vert, chargiés d'orphaverie d'or, montés sur six grands chevaux de parement, houssés : le premier de veloux vert, brochié d'or, bordé de drap d'argent à gros bouton de fil d'or ; le IIe houssé de drap d'or violet à ung bord d'ermynes ; le IIIe houssé de veloux cramoisy brochié d'or à ses devises en brodure disans : *C'est moy qui l'a* ; les autres trois estoient houssés de damas party de blanc et de vert, tout chargé et semé d'orphaverie d'or »<sup>908</sup>.

Ou encore le roi Charles VII à Nancy :

« [...] ayant devant luy grand nombre de trompettes, heraulx en cottes d'armes et ses huissiers d'armes ; et estoit monté sur ung bel et puissant coursier à une très riche houssure d'un drap d'or vert bordé de veloux blanc, vert et rouge, broché d'or, semé à petits souleils d'or trait bien richement, et si avoit une manteline de veloux vert broché d'or ; il avoit aussi ung escu armoyé et tymbré des droittes armes et du

---

<sup>906</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV...op. cit.*, t.1, p. 152-153.

<sup>907</sup> Il nous faut souligner la note de l'éditeur scientifique suivant la mention du comte de Saint-Pol : « Il semble qu'une sorte de rivalité secrète existât entre les comtes de Foix et de Saint-Pol », *Ibid.*, p. 184.

<sup>908</sup> *Ibid.*, p. 183-185.



tymbre de Lezignan ; il avoit après luy six chevaux, qui portoint housseure de veloux vert, tous semés à souleils d'orfaverie d'or, et six paiges à journades de mesme, chacun unne lance, dont les trois premieres lances estoit feultrées de veloux vert »<sup>909</sup>.

Enfin, à Bruges, en 1468 :

« Le second qui se présenta pour iceluy jour fut monsieur Jacques de Luxembourg, signeur de Riquebourg, frère de monsieur de Saint-Pol, connestable de France [...] Son cheval estoit housé de drap bleu, à une grande bordure de drap d'argent cramoisy, et son escu de mesme. Il avoit six chevaux de pareure apres luy : dont le premier estoit couvert de velours cramoisy, à une grande bordure d'ermes ; et par-dessus le cramoisy avoit gros chardons d'orfaverie doree, élevés et moult bien apparens sur la housseure. Le second fut couvert de velours bleu, à grandes lettres de brodure de sa devise : et fut frangee d'or. Le tiers estoit couvert de velours noir, à grandes lettres de brodure comme le premier, et semé de grandes campanes d'argent. Le quart, de satin violet semé de grans chardons d'orfaverie à grandes feuilles de mesmes : et estoit celle couverture bordee de velours noir, ladictte bordure semee de larmes d'or. Ses pages estoyent vestus de satin blanc, à lettres de brodure de sa devise : et apres iceux pages venoit un varlet vestu de mesme, sur un cheval couvert de drap de damas blanc, violet et noir, semé de brodures de lettres d'or à sa devise, et par-dessus chargé de grosses campanes d'argent. Ledict varlet menoit un destrier en main, couvert de drap d'or violet »<sup>910</sup>.

A travers ces exemples, un premier constat, sans doute évident, est faisable : un plus grand nombre de chevaux autorise une plus grande diversité ou unité des parures. Ainsi, le message politique s'en voit renforcé, tout comme le statut du chevalier accompagné. Nous le voyons, chacun des cinq chevaliers pris comme exemples exercent des fonctions politiques importantes ou sont issus des hautes sphères princières : Charles VII est roi de France ; les frères de Luxembourg sont estimés à la cour de France et dans celle de Bourgogne (l'un est connétable de France, l'autre est lieutenant général pour le compte du duc de Bourgogne) ; Adolphe de Clèves-Ravenstein est, à l'époque du Pas du Perron Fee, le neveu de Philippe III de Bourgogne, le mari de Béatrice de Coïmbre, nièce de la duchesse Isabelle, chevalier de la toison d'or et entrepreneur du Pas du chevalier au Cygne ; Gaston IV est comte de Foix, vicomte de Béarn, coprinced'Andorre, lieutenant-général de Guyenne et de Gascogne pour le compte de Charles VII.

Le deuxième constat est qu'en arborant plus de chevaux, le programme iconographique peut devenir plus complexe et sans doute plus clair, permettant ainsi une mise en scène du pouvoir. L'exemple de Charles VII est caractéristique : se présentant dans une livrée de drap

---

<sup>909</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>910</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 350-351.

d'or vert, bordé de velours blanc vert et rouge, et semé de soleils d'orfèvreries d'or ; il dote ses chevaux de parade de parures semblables, remplaçant le drap d'or par du velours. L'effet devait être saisissant, le roi, comparable au soleil à son zénith, suivi d'autres astres, le tout soutenu par la couleur verte, symbole des chevaliers errants dans la littérature. Le roi de France apparaît en majesté, notamment dans le contexte de l'union entre la Maison d'Anjou et d'Angleterre.

Dans la grande majorité des cas cependant, la profusion de matières et la diversité des parures restent de mise. Les tissus utilisés restent relativement les mêmes d'un chevalier à l'autre : velours, draps d'or et draps de damas sont ici, dans cet ordre, majoritaires. Toutefois, satins, draps d'argent, orfèvreries voire fourrure (hermine, martre et martre zibeline) se retrouvent parfois dans les parures. Cela donne aux chevaliers plus de latitude quant au spectacle proposé, tout en réduisant sensiblement les coûts.

Il est toutefois des exemples où retenue, mesure et économie ne sont guère de mise :

« Ledict Toison-d'or avoit sa cotte-d'armes vestues, et portoit en sa main dextre le blason des armes de monsieur le duc de Bourgogne : lequel blason fut ataché à l'Arbre-d'or, au dessus de tous les autres. Ne demoura guères apres que mondict signeur le duc arriva sur les rangs. Il avoit devant luy forces trompettes et heraux, et grand nombre de chevaliers et nobles-hommes de grand maison, tous vestus de paletots d'orfaverie, harnaché chacun à sa plaisance tresrichement. Il estoit armé de toutes armes, le heaume en la teste, l'escu au col (lequel escu estoit tout couvert de florins de Rin branlans), et seoyt sur un cheval couvert de velours cramoisy, brodé d'orfaverie, à manière de fusil. Il avoit apres luy neuf pages, sur neuf chevaux couverts : le premier de velours cendré, la couverte toute batue de grans fueillages d'or élevé, moult-riche. La seconde fut de drap d'or noir : la tierce de drap d'or cramoisy : la quatrième, de drap d'or violet : la cinquième, toute couverte d'orfaverie d'or moult-riche : la sixième, d'un drap d'or vermeil, toute chargée de fusil d'or, avecques cailloux et estincelles de feu élevés, moult-riche. La septième fut d'orfaverie blanche ; la huitième fut d'orfaverie doree ; et la neuvième d'orfaverie meslee, blanche et doree. Apres iceux neuf pages venoit un pallefrenier monté sur un cheval couvert de velours brodé des lettres de mondict signeur : et menoit un cheval en main, chargé d'orfaverie d'or branlant, moult-riche. Les pages et le varlet avoyent pourpoints de velours noir, et dessus mantelines de velours, toutes couvertes d'orfaverie à fusil : et avoyent sur leurs testes carmignoles de velours bleu, avecques plumes d'austruches blanches »<sup>911</sup>.

Si la tenue du duc de Bourgogne paraît fort riche, notamment par la présence d'orfèvreries reprenant l'emblème du duc Jean Sans Peur, c'est sa suite qui lui donne toute sa splendeur. En premier lieu, le nombre de chevaux dépasse le nombre habituel cité précédemment et suggère la grande puissance du duc, notamment dans le contexte de son union

---

<sup>911</sup> *Ibid.*, p. 379-380.

avec la famille royale d'Angleterre. En second lieu, les parures de ses neuf chevaux sont exceptionnellement riches et ostentatoires. Là, point de velours ou de damas : seuls les draps d'or et les orfèvreries<sup>912</sup> sont présents. Pour les draps d'or, les couleurs choisies sont en accord avec la mode bourguignonne : le noir est la couleur traditionnelle de la dynastie des Valois-Bourgogne, le violet est celle que le duc s'était choisi alors qu'il était comte de Charolais, en accord avec les codes vestimentaires de l'époque<sup>913</sup>.

L'exemple du duc de Bourgogne, lors du Pas de l'Arbre d'or, permet également de voir une autre caractéristique des suites de parade. En effet, si le nombre de chevaux indique, comme nous l'avons vu, le statut d'un chevalier au sein de la pyramide hiérarchique nobiliaire, la suite chevaleresque intègre et accepte tout un ensemble de personnes et d'animaux précédant ou suivant le chevalier combattant. Le nombre et la qualité de ces accompagnateurs témoigne, plus que le nombre de chevaux, de la puissance et de la renommée du combattant. A l'image du duc de Bourgogne qui se fait accompagner d'un grand nombre, non précisé par Olivier de la Marche, de musiciens, hérauts et de « nobles-hommes », les suites de parade deviennent, dans certains cas, de véritables cortèges dont l'éclectisme rivalise avec la prodigalité. C'est le cas à Saumur, lors de la première entrée de René. A noter qu'il est le seul chevalier, assaillants et défendants confondus, à se munir d'une suite :

« Premièrement, deux estaffier Turcs, habillez à leur mode avec des longues vestes, & des Turbans de damas incarnat & blanc menoient chacun un veritable Lyon, attaché avec une grosse chaine d'argent. Apres, suivoient les tambours & les fifres du Roy à cheval, & en suite les trompettes, tous richement vestus de la livrée & de la devise du Roy, de damas incarnat et blanc. Apres marchoient à cheval deux Rois d'armes, tenans leur livres ou cartulaires d'honneur et de Noblesse, en leurs mains, pour y descrire & exalter les nobles faits d'armes & les valeureux combats qui se feroient au lieu où les lices estoient dressées. Puis marchoient sur de tres-beaux chevaux, les houssures desquelles estoient tres richement ornées d'armoiries en broderie, les quatre Iuges du Camp ; à sàavoir deux anciens & sages Chevaliers, & deux Escuyers bien experimentez en toute force de combat. En suite venoit un Nain vestu à la Turquie, sur un beau cheval richement caparassonné, portant l'Escu de la devise que le Roy René avoit choisie en cette occasion ; il estoit de gueules, semé de pensées au naturel, comme estoient aussi les cottes d'armes, les bannieres, les chanfrains, & les housseures & caparassons des chevaux des Chevaliers & des Escuyers du Roy, & de tous les Tenans. Apres le Nain, marchoit une tres-belle Dame à cheval, superbement vestue, menant et conduisant le cheval du Roy René par une escharpe attachée à la bride ; ce Prince portant la

---

<sup>912</sup> « Broderie en bordure, exécutée en fils ou en lamelles d'or, d'argent, de soie ». Voir l'entrée « orfèvrerie », par Robert Martin, dans le *Dictionnaire Moyen Français (DMF)*, disponible sur le site de l'Atilf ([atilf.atilf.fr](http://atilf.atilf.fr))

<sup>913</sup> En 1454, Charles et Antoine arborent déjà cette couleur au Pas du Chevalier au Cygne, en 1454, *Ibid.*, p. 166. La même année, Charles se fait confectionner nombre de vêtements, dont une robe de drap d'or violet, à l'occasion du mariage d'Adolphe de Clèves-Ravenstein, pour un total de 374lb. 12s. Voir ADN, B 2020, fol. 411v.

lance sur la cuisse, & l'Escu de la devise au bras senestre, tout le cheval couvert d'un caparasson de la mesme devise, trainant à terre. Cette Dame estoit destinée à mener tous les Tenans chacun à son tour, lors qu'il seroit necessaire de joster contre les Assaillans qui se presenteroient à l'Emprise, & qui viendroient toucher l'Escu pendant au perron avec le bout de leurs lances. Le Roy estoit suivy de Monsieur Ferry de Lorraine, du Sire de Beauvau, & de son frère, du Comte Guy de Laval, de Geoffroy de S. Belin, de Lenoncourt, de Guerry, de Crespin, de Cosse, du Begue du Plessis, & de plusieurs autres gentils & vaillans Chevaliers, dont nous dirons les noms selon l'ordre qu'ils josterent, avec celuy des Assaillans qui s'esprouvent en ce noble exercice »<sup>914</sup>.

Le manuscrit du Pas de Saumur précise :

« A reciter ne m'est pas dur / A tous loyal cueur net et pur / L'issue du chastel de Saumur / Honnoree, haultaine et pompeuse<sup>915</sup>. / Ains le taire seroit mehur<sup>916</sup> / Quant maint Grec, maint Hongre, maint Tur<sup>917</sup>, / Maint estrangier plain de bonheur / Sont venuz de contree douteuse / Pour voir chevallereuse / Emprins, sur toute heureuse, / Serimonie glorieuse / Du tres hault pronce excellent / Et de sa noblesse joieuse, / Compaignee seignorieuse. / Ma vie seroit malheureuse / Si d'eulx nommer estoit lant. / Audit chastel sis sus la ville / De Saulmur, joieux et fertille, / Furent o le roy de Cecile / Ferry monseigneur de Lorraine / Le sire de Beauvau, utile / Pour les armes et tres abille, / Loyal et vaillant entre mille, / Guy de Laval, baron ou Mayne, / Seigneur de Loué en domayne. / Jehan de Beauvau y eut grant paine, / Aussi ce gentilz capitaine / Nommé Geuffroy de Saint Belin. / Ceulx firent de pensee sayne / Tous les jours avuant la sepmaine, / Autant que Jazon pour Helayne. Lenoncourt, Guerry et Crepin, / Et Jehan Cosse de sens rassis, / Aussi le Becgue du Plessis / Maint gros bois pesant et marsis / Y rompirent par leur vaillance ; / Et d'autres nobles plus de sis, / Dont les noms sont après dessis / Nommés par ordre et assis / Selon les jours de l'ordonnance, / D'armes cortoisies sans oultrance / Qu'on joustoit de pareille lance : / De longueur n'avoit differance / Mais bien nomparez de grosseur. / Tout ce faisoit en esperance / De donner es dames plaisance / Qui la estoient en presance / En leur chaffault plaint de douleur.

[...]

Et pour le faire brief et court, / La Jaille, Bromont, Seraucort, / Plusieurs autres de celle court, / Nobles hommes et de grant bien, / Esquelz Gentillesse racourt / Et d'eulx ne va point en decourt, / Ains a cest pas garder acourt / Chascun par bel et doulx maintient. / Je l'ay veu et si le sçay bien. / Tout fut par le noble moien / Du roy René, leur terrien / Prince et naturel seigneur, / Qui a honneur n'espargnoit rien / (Le bien qu'il avoit n'estoit sien) / Et sus mon ame je le tien, / Sans nulluy blasmer, le meilleur. / De present des noms ne sçay plus / De ceulx dedans ; mes conclus / Par ordre noumer le surplus / Selon les jours qu'on besoignoit. / Au fait des armes selons lus / Des estrangiers dont le grant flus / Venoit du costé du reclus / Hermite qui les adressoit. L'emprins savoir leur faisoit / Du pas et chascun conseilloit /

<sup>914</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, t. 1, p. 83-84.

<sup>915</sup> « Honorable, grande et pleine de pompe »

<sup>916</sup> « Malheureux, infortune ». Voir la définition de *Mesheur* dans le Dictionnaire Moyen Français de l'Atif.

<sup>917</sup> « Maint Grecs, maint Hongrois, maint Turcs »

Comment il se gouverneroit / Affin d'avoir pris et ruby / De la dame, qui conduisoit / Cil de dedans et l'amenoit / Sus les rancs ou lors on joustoit, / Tymbré, heaulmé, houssé, huby. »<sup>918</sup>.

De nombreuses composantes, fort différentes, forment ici la suite du roi René : serviteurs, musiciens, officier d'armes, juges du Pas, membres de la cour, une dame et nombre de chevaliers, certes gardes du Pas, mais tous au service du duc. L'ensemble est paré des couleurs et de la devise du duc : rouge (incarnat pour les serviteurs) semé de fleurs de pensées « au naturel ». Tout comme lors du Pas de l'Arbre d'or où Charles arrive en majesté, à Saumur l'acteur et le commanditaire principal du spectacle est René, dont la puissance est mise en scène par cette suite.

De telles suites restent cependant réservées aux rois, princes et seigneurs les plus importants exerçant des fonctions importantes au sein des cours princières. C'est notamment le cas au Pas de l'Arbre de Charlemagne :

« Tantost apres se partit le seigneur de Charny, garde, chef et deffendeur de cestuy noble pas [...] Il estoit monté sur un cheval couvert de ses armes, et estoit suivy de six coursiers harnachés de satin cramoisy, couverts d'orfaverie d'or moult richement ; et furent les pages vestus des couleurs de luy, noir et violet et devant luy estoient à cheval ses douze compaignons, la garde au genoil, et richement vestus et en point. Monsieur Louis de Bourgogne, comte de Nevers, l'accompaignoit, et les chevaliers, ses frères, de la Toison d'or, et tant de nobles hommes, que longue chose seroit de le racompter »<sup>919</sup>.

Toutefois de telles suites composées d'une quarantaine de personnes restent rares, à la fois du fait du prix que coûte l'habillement d'autant de personnes et de chevaux, et à la fois du fait que la présence de telles suite n'est réservé qu'à une frange haute de la noblesse, qui ne l'arbore que dans des contextes spécifiques : premier Pas bourguignons, Pas en présence du roi de France avant un voyage de plusieurs années hors des terres angevines ou encore union maritale avec une maison royale. De manière générale, comme nous l'avons vu avec le seul nombre de chevaux, les suites demeurent à la hauteur du rang et de la renommée de celui qu'elles accompagnent.

A Nancy, en 1445 :

---

<sup>918</sup> *Le Pas de Saumur, dit de la Joyeuse Garde*, Saint-Pétersbourg, Bibliothèque Nationale de Russie Saltykov-Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV, 4, fol. 4v-5r.

<sup>919</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 328-329.

« Après que le susdit prince conte de Foix eut fait ses XII courses, vint sur les rens monsieur de Clermont, à son courssier houssé d'une très riche housseure de veloux vert chargé d'orphaverie d'or à grosses poire[s] d'or, ayant après luy six grands chevaux de parement, houssés : le premier de drap d'or cramoisy, le second de veloux blanc et bleu, le tiers de damas à po[i]s de brodeure et d'orfaverie d'or à grand feu, le quart de veloux cramoisy à grandes lettres grecques de fil d'or en escriteaux de sa devise, c'est à savoir : *Esperance de Bourbon* ; le Ve estoit de veloux noir et violet, le VIe de veloux cendré. Et avoit six paiges habillés de mesme lesdites housseures, et si avoit aussy XII gentilshommes à journades de veloux vert. Et en faisant ses douze venues, rompit VIII lances contre monsieur de Saint Pol et messire Pierre de Braizé »<sup>920</sup>.

De même :

« Apres iceluy fut présenté le blason de Charles de Visan, un escuyer varlet-de-chambre de monsieur de Bourgogne : lequel Charles se fit accompagner de douze archers du corps de mondect signeur, qui le suyvoient à pié, et avoit seulement un gentil-homme à cheval pour le servir : lequel gentil-homme avoit un palletot d'orfaverie, et son cheval enharnaché d'orfaverie, à la devise dudict Charles de Visan : et le cheval dudict Charles de Visan estoit couvert d'une couverture d'orfaverie, assise sur un drap violet. Ladict housseure estoit tresriche, faicte à la devise dudict Charles : et son tour faict comme les autres, prit le bout de son rang. A sons de trompettes et de clairons partit le chevalier de l'Arbre-d'or [...] et coururent l'un contre l'autre, en celle demie heure, vingt et une courses : et rompit le chevalier gardant le pas neuf lances, et ledict Charles Huict ; et certes il y eut à celle joute tresdures atteintes d'un costé et d'autre : car ils estoient tous deux bon jouteurs, et rompirent plusieurs bois, dont on ne faisoit nulle mention en ce pas [...] »<sup>921</sup>.

Nous avons, à dessein, laissé la totalité, ou presque, des passages concernant les combats des deux chevaliers que nous prenons pour exemple. Cela à un but précis : montrer que, si les chevaux et leurs parures reflètent le statut hiérarchique et la puissance d'un chevalier, le nombre d'accompagnateurs, lui, est fonction de la renommée de jouteur du chevalier. Les exemples précédant, à savoir les ducs d'Anjou et de Bourgogne, ainsi que le comte de Charny, en sont également représentatifs<sup>922</sup>. Au-delà d'un statut important, chacun des trois pratique la joute, à pied ou montée, avec aisance et talent. Ainsi ils peuvent se permettre d'avoir une suite fournie tant en chevaux de parade qu'en accompagnateurs. Le cas de Charles de Visan est particulièrement intéressant, dans la mesure où, simple écuyer, il occupe une fonction relativement prestigieuse au sein de la cour ducale, à savoir valet de chambre du duc. En cela, il est logique qu'il n'arrive qu'avec un seul cheval de parade. Toutefois, comme le précise

---

<sup>920</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 161.

<sup>921</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 332-333.

<sup>922</sup> Il est à noter que de nombreux cas pourraient être ici énoncés, comme celui d'Adolphe de Clèves-Ravenstein, du comte de Saint-Pol qui sont de fervents et talentueux pratiquants des combats courtois.

Olivier de la Marche, il est bon jouteur, et la quasi égalité en nombre de lances considérées comme fendues avec le Grand Bâtard le prouve<sup>923</sup>. Il en va de même pour le comte de Clermont, Louis Ier de Bourbon-Montpensier qui rompt huit lances en douze courses.

Enfin, certains chevaliers, dans un but plus ou moins clairement établi, se parent de suites plus étranges, plus anecdotiques, voire même plus surprenantes :

A Bruges, au Pas de l'Arbre d'or :

« Mais celuy jour la jouste continua, et fit messire Jehan de Chassa, seigneur de Monnet, un gentil chevalier bourgongnon le premier présenter le blason de ses armes, pour attacher à l'Arbre-d'or comme il estoit de coutume : et avant que ledict chevalier envoyast son blason, il avoit envoyé aux dames unes lettres closes, par manière de supplication [...] Le seigneur de Monnet [qui se fait appeler le chevalier esclave] entra dedans la lice, et faisoit mener devant luy un sommier, portant deux paniers couverts d'une couverte de velours bleu, brodé à grandes lettres de fil d'or à sa devise : et dessus avoit trois personnages de Mores, qui jouoyent de divers instruments. Apres iceluy sommier venoit une damoiselle habillée estrangement, et comme une damoiselle errant : laquelle estoit montée sur une haquenee blanche couverte de drap d'or cramoisy, et tenoit manière de conduire et mener ledict chevalier. Apres venoit le chevalier sur un destrier couvert de velours noir, brodé en croisee d'orfaverie doree par-dessus. Il avoit apres luy quatre nobles-hommes à cheval, habillés de soye, les robes et les chapeaux à la façon d'Esclavonie : et sur leurs robes avoit escrit en grandes lettres d'or : *LE CHEVALIER ESCLAVE* ; et pareillement luy-mesme estoit habillé sur son harnois. Ils avoyent longues barbes, et portoyent en leurs mains grans javelots empennés, et ferrés d'or tresnouvellement. Certes son entree et manière de faire fut tresplaisante »<sup>924</sup>.

De même, à Gand, au Pas de la Dame Sauvage :

« Environ deux heures et demye, arriva monseur le conte de Roussy dedens les rencz, et le conduisoit messire Jehan de Luxembourg, son cousin germain, et le marquis de Férare. ET pour ce que ledit monseur de Roussy sçavoit que les anchiens et les saiges sont conseillés en telle manière, il se vult pourveoir de conseil, et faisoit chevauchier devant lui, sur une grant mulle, ung fol qui est à lui, habillé d'une longue robe de soye blanche et noire, et sy avoit en sa teste ung chapperon fourré, à manière de conseiller ; et le nommoit son chancelier. Et, après lui, avoit deux des plus petis paiges de ceste maison, lesquelz estoient monté pareillement chascun sur une mulle ; et estoient lesdiz paiges habillés et vestus de longues robes de meismes ; et furent ceux-là ses principaulx consilliers. Et au regard de sa personne, il estoit monté et

---

<sup>923</sup> Olivier de la Marche précise « Car nulle lances ne furent tenues pour rompues, s'il n'y avoit quatre doigts de franc au dessous du roquet, ou devant la grappe », *Ibid.*, p. 333. Autrement dit, une lance n'est pas considérée comme brisée si elle n'est pas fendue d'au moins quatre doigts (pouces ?) de longs sous le rocher (fer émoussé de forme sphérique ou demi-sphérique) ou au-dessus de la grappe (protubérance située à l'extrémité de la poignée, venant buter contre la cuirasse au moment du choc, empêchant l'arme de reculer sous le bras de maintien).

<sup>924</sup> *Ibid.*, p. 346-350.

armé sy bien que à son souhait ; son cheval estoit couvert d'une couverture de veloux cramoisy chargé d'orfaverie blanche, à grandes lettres d'orfaverie d'or parmy, moult richement faicte »<sup>925</sup>.

Ces deux exemples, si singuliers soient-ils, entrent dans la tradition chevaleresque de la mise en scène tant personnelle que collective. Jean de Chassa, se présentant sous les traits d'un chevalier Esclave, ayant entrepris une emprise d'armes, sorte de Pas d'armes itinérant tenu en l'honneur d'une Dame, dont l'objectif est de défier les meilleurs chevaliers de chaque cour afin de remplir un objectif prévu à l'avance et expliqué dans des chapitres remis à chaque prince dont les chevaliers sont défiés. Il s'agit d'un exercice d'arme classique de la tradition chevaleresque, au même titre que le Pas. Dans ce cas, la suite, des plus étrange, renforce cette emprise et donne du corps au rôle joué par le chevalier. Le fait qu'il vienne de Bourgogne, qu'il combatte contre le Grand Bâtard sert à la fois les intérêts du duc et les siens.

Le cas du seigneur Pierre de Roussy, fils du connétable de Saint-Pol<sup>926</sup>, est lui aussi révélateur, en cela qu'on assiste à une sorte de moquerie de la cour, à la limite du subversif. Toutefois, le fait qu'il soit accompagné d'un grand seigneur, Borso d'Este, duc de Modène et de Reggio, marquis puis, en 1471, duc de Ferrare ; et d'un seigneur issu d'une famille illustre, les Luxembourg, montre la qualité de joueur du comte de Roussy.

A l'image des vêtements, la suite sert donc à la théâtralisation et à la mise en scène des pouvoirs princiers, de même qu'elle répond à une réglementation et à un code bien établi en fonction du statut et de la réputation du chevalier. Toutefois, il demeure un élément qui souligne l'aspect théâtral des Pas d'armes : les discours des chevaliers et les interactions ainsi créées.

### 3. Discours et interactions dans les lices

Au-delà des suites et des parures qui participent à la mise en scène du pouvoir et de l'acte chevaleresque, l'aspect théâtral des Pas passe également par une interaction entre spectateurs et acteurs des Pas. Comme le précise Erika Fischer-Lichte :

« Damit war ein radikal neues Verständnis von Theater formuliert. Es orientierte sich nicht länger am Text, der verwendet wurde, vorgegeben war und immer wieder benutzt werden konnte, sondern an der

---

<sup>925</sup> *Traicté de la forme et devis... op. cit.*, p. 70.

<sup>926</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 364.



Aufführung, die sich erst im Zusammenspiel von Akteuren und Zuschauern auf je einmalige Weise konstituiert »<sup>927</sup>.

Ces interactions, nécessaires dans un événement profondément théâtral, sont relativement présentes au sein des Pas d'armes et répondent à des codes précis. Il est remarquable de voir que la majeure partie des interactions se fait entre les chevaliers et le public. C'est du moins un fait qui nous est relaté par les auteurs médiévaux<sup>928</sup>.

Les adresses au public peuvent être classées selon deux catégories :

- Celles à destination des juges d'armes ou du duc, tout à fait protocolaires
- Celles à destination d'une frange précise du public, souvent les dames, au cours desquelles les chevaliers jouissent de plus de liberté

Les adresses, quelle qu'en soit la nature, sont réalisées généralement au moment où le chevalier entre dans la lice pour la première fois, qu'il soit déjà vêtu ou non de sa tenue de combat :

« Si vint en la lice [Jacques de Lalaing], et se présenta devant le juge, et dît de sa bouche telles parolles :  
« Noble roy-d'armes de la Toison d'or, commis de-par mon tresredouté et souverain signeur monsieur le duc de Bourgongne et comte de Hainaut, pour estre mon juge en ceste partie, je me presente par-devant vous pour garder et deffendre l'emprise de cestuy pas, et pour de ma part fournir et acomplir les armes emprises et requises par Pierre de Chandios, selon le contenu des chapitres à ce ordonnés » »<sup>929</sup>.

De même, pour son adversaire :

« [...] et l'adextra le signeur de Charny jusques devant le juge, et porta la parolle, et dît : « Noble roy d'armes de la Toison d'or, commis de-par mon tresredouté et souverain signeur monsieur le duc et comte de Bourgongne, juge en ceste partie, voicy Pierre de Chandios, mon neveu, qui se presente devant vous, pour, à l'aide de Dieu, fournir et acomplir à ce jour les armes par luy emprises et requises, à l'encontre

---

<sup>927</sup> « Ceci a formulé une compréhension radicalement nouvelle du théâtre. Il ne s'appuie plus sur le texte qui a été utilisé, qui a été prescrit et qui peut être utilisé à tort, mais sur la performance, qui est "constituée" d'une manière unique par l'interaction des acteurs et des spectateurs », Erika Fischer-Lichte, *Performativität... op. cit.*, p. 19.

<sup>928</sup> Notons qu'Olivier de la Marche rapporte, notamment, les grandes lignes d'un dialogue qui a eu lieu au sein de la lice entre Jacques de Lalaing et Jean de Bonniface à propos d'une lance que Lalaing dit avoir brisé et souhaite changer alors que Bonniface conteste parfaitement ce fait, la lance semblant en parfait état. Le conflit se résoud après nombre d'échanges entre les deux parties, la lance déclarée effectivement brisée par le maréchal de la lice. Voir La Marche, *mémoires... op.cit.*, t. 2, p. 14-15.

<sup>929</sup> *Ibid.*, p. 8.

de l'entrepreneur de cestuy noble pas, selon la condition des chapitres, et de la blanche targe à quoy il a fait toucher » »<sup>930</sup>.

Il faut d'emblée préciser que les adresses au juge demeurent les plus courantes, et le Pas de la Fontaine des pleurs ne constitue pas une exception. Toutefois, ces deux exemples montrent bien la forme très protocolaire adoptée par cette forme de monologues : il y a d'abord le nom ou le titre du juge ou des juges, le rappel de l'autorité souveraine à laquelle celui qui parle appartient, et le rappel du nom de celui qui affronte l'organisateur.

La présence de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, auprès de Pierre de Chandios n'est pas là pour souligner les qualités de joueurs de ce dernier comme cela se fait dans les suites. Son rôle est bien plus empirique : justifier la noblesse du jeune combattant. En effet, la précision « mon neveu » indique soit que le combattant est novice en matière de combat courtois, soit qu'il demeure relativement méconnu dans le monde de la cour de Bourgogne. Ainsi, sa renommée et sa réputation n'étant pas encore faites, Pierre de Bauffremont fait office d'autorité morale et de témoin qui atteste de la noblesse du combattant<sup>931</sup>. En effet, il existe une règle, appelée des quatre quarts, qui consiste, notamment pour les chevaliers et écuyers peu connus, en une vérification de la noblesse des quatre grands parents. Si un doute subsiste ou si une contestation est formulée, des témoins peuvent intervenir pour présenter des preuves et attester de la noblesse de l'impétrant<sup>932</sup>. C'est ce rôle que semble bel et bien remplir le seigneur de Charny.

---

<sup>930</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>931</sup> Jean-Pierre Jourdan, « Les fêtes de chevalerie dans les états bourguignons à la fin du Moyen Âge. Aspects sociaux et économiques », dans *Jeux, sports et divertissements au Moyen Âge et à l'époque classique*, Actes du 116<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, Paris, CTHS, 1993, p. 259

<sup>932</sup> Ces doutes ou contestations s'expliquent assez facilement. Dans beaucoup de cas, la multitude de seigneurs entraînait une répétition des blasons et de l'art héraldique. Ainsi, deux seigneurs locaux pouvaient avoir le même meuble ou la même partition. En Flandre, Pierre de Blévins et Jean de Guilli partageaient les mêmes armes d'argent à la croix de sable. De même, Louis de Beaujeu et Jean de Brinnesses partageaient des armes d'argent au lion de sable. Voir *Armorial flamand et lorrain avec blasons coloriés*, BNF, MS français 23077. Un cas se présente lors du Pas de l'Arbre de Charlemagne. Celui-ci se déroule lors de l'affrontement entre le garde du Pas, Guillaume de Vienne, et Courat de Belle-Val, un écuyer allemand nourri en l'hôtel de Jean de Compays. Olivier de la Marche relate : « [...] et à ceste cause fut debatue, par une question qui sourdit entre les signeurs de Bourgongne, ses parents, à celles mesme heure sur les rangs, asçavoit si ledict Couraut estoit gentil-homme de quatre lignes : et prouva ledict couraut sur les rangs, par le comte de Fribourg et autres contes d'Alemaigne (à qui il estoit voisin), qu'il estoit gentil-homme de quatre lignes », *Mémoires... op. cit.*, t.1, p. 341.

L'adresse aux juges ou aux princes présents, comme dit plus avant, est la forme la plus courante d'adresse publique. Sur les huit cas tirés des sources bourguignonnes<sup>933</sup>, cinq sont réalisées à leur attention, contre trois à destination des dames. Autre élément qui a son importance, au-delà de n'être présente, semble-t-il, lors de la première entrée d'un chevalier, ces interjections ne concernent que le combat d'ouverture. C'est le cas au Pas de la Fontaine des Pleurs mais également au Pas de l'Arbre de Charlemagne et au Pas de la Dame Sauvage :

« Il [Pedro Vasquez de Saavedra] avoit devant lui un officier d'armes du roy de Castille, vestu de sa cotte d'armes : et se presenta moult humblement, et par bonne façon, devant le duc : et fit dire par l'officier d'armes ces paroles ou les semblables : « Treshaut et trespuissant prince, icy messire Pietre-Vasque de Suavedra, qui se présente par-devant vous comme son juge en ceste partie, pour faire et accomplir les armes à pié selon le contenu des chapitres, et les devises ordonnees pour l'escu violet, à l'encontre du noble chevalier le seigneur de Charny, chef et garde de cestuy noble pas : vous suppliant que luy et moi veuillez avoir pour recommandés » »<sup>934</sup>.

Puis Pierre de Bauffremont :

« Mon tresdouté et souverain seigneur, je me presente par devant vous comme mon seigneur et mon juge, pour, à l'aide de Dieu, faire, fournir et accomplir mes armes à l'encontre du chevalier, selon le contenu de mes chapitres, et selon les conditions de l'escu violet touché par ledict chevalier : vous suppliant, en toute humilité, que luy et moy veuillez avoir pour recommandés »<sup>935</sup>.

Au Pas de la Dame Sauvage :

« Et fut dit par moy [Olivier de la Marche] telles parolles ou samblables pardevant mondit seigneur : Mon très-redouté seigneur, les damoiselles de la Dame Sauvage vous font très-humble révérence, et vous présente messire Glaude de Waudrey, le chevalier de leur maistresse, vous suppliant que les ayés pour recommandé » »<sup>936</sup>.

A la lecture de ces extraits, nous remarquons qu'il existe deux tendances lors d'une adresse aux juges et au prince : lorsque le chevalier est entrepreneur, généralement il se présente lui-même et requiert seul l'accord. Ici Claude de Vaudrey fait exception, mais il est aussi le seul des trois entrepreneurs cités à se présenter avec une suite tout à fait fantastique, littéraire. Le fait qu'il soit accompagné par Olivier de la Marche et par le Bâtard de Bourgogne témoigne de

---

<sup>933</sup> A nouveau, nous nous retrouvons ici face à un déficit d'exemples tirés des autres « régions » organisatrices de Pas d'armes. Du moins, si ces adresses existaient, les sources n'en parlent pas. Nous devons donc nous baser sur ces quelques témoignages afin, peut-être, d'en saisir toutes les caractéristiques.

<sup>934</sup> *Ibid.*, p. 328.

<sup>935</sup> *Ibid.*, p. 329.

<sup>936</sup> *Traité de la forme et devis... op. cit.*, p. 72.

sa qualité et de sa renommée et qu'il se fasse présenter relève ici de la tradition littéraire du chevalier inconnu dont l'identité est révélée au dernier moment par le biais d'un intermédiaire. La deuxième tendance est relative au chevalier assaillant qui, en tant que premier adversaire, se doit de montrer sa légitimité. Nous avons vu avec Pierre de Chandios que c'est Pierre de Bauffremont, son oncle, qui la lui donne. Dans le cas de Pedro Vasquez de Saavedra, il est introduit par un officier d'armes du roi de Castille, sans doute un héraut, voire un roi d'armes, ce qui témoigne de son rapport étroit avec la cour du roi castillan Henri IV.

En parallèle des adresses faites à destination des juges, il existe une autre forme, représentée à trois reprises uniquement au cours du Pas de l'Arbre d'or, dont les destinataires demeurent les dames du public. La première que nous pouvons relever est celle d'Adolphe de Clèves-Ravenstein :

« Treshaute et trespuissante princesse, ma tresredoutee et souveraine dame ; et vous autres nobles princesses, dames et damoiselles, voyez cy un ancien chevalier qui des long temps a frequenté et exercé les armes : lequel vous fait treshumble reverence. Si est ainsi que par la longue vie il est venu à ses anciens jours, es quels il se trouve fort debilité de sa personne : tellement qu'il ne peut plus, ne pourroit, les armes suivre ne porter : et à ceste cause a desja longuement delaissé le mestier, et n'est pas deliberé de plus porter armes. Mais toutesvoyes, pource qu'il a sceu ceste grande et solennelle feste du noble pas et emprise du chevalier à l'Arbre d'or, et la tresbelle et noble assemblee de dames d'icelle noble compaignie, il ne s'est peu tenir, pour sa dernière main, de venir faire son devoir. Si se presente treshumblement par-devant vous, treshaute et trespuissante princesse, et vous autres nobles princesses, dames et damoiselles, et vous requiert en toute humilité que le veuillez avoir pour recommandé, et avoit son bon vouloir pour agreable, et d'ores-en-avant le tenir pour excusé, à cause de son antiquité et debilitation : et ceste emprise achevee, il entend de soy rendre et renoncer aux armes en demourant tousjours vostre treshumble serviteur, et de toutes dames »<sup>937</sup>.

De même, Jean de Chassa qui lui ne déclame pas un texte à l'adresse des dames, mais qui leur fait parvenir une longue lettre expliquant l'emprise du Chevalier d'Esclavonie qu'il présente<sup>938</sup>. A l'image d'Adolphe de Clèves-Ravenstein, il requiert la bénédiction des dames avant de pouvoir participer.

Enfin, le comte de Roussi, fils du comte de Saint-Pol :

« Excellentes, hautes et nobles princesses, dames et damoiselles, le chevalier, prisonnier de sa dame, vous fait treshumblement reverence. Son cas est tel que le Danger tient la clef de ceste prison, et l'a mis es

---

<sup>937</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 322-323.

<sup>938</sup> *Ibid.*, p. 346-349.

main de Petit-Espoir, son serviteur : et n'en sera jamais tiré ne delivré, su ce n'est par la bonté et pitié de vous. Parquoy supplie ledict chevalier prisonnier, à vous tresexcellentes, treshautes et trespuissantes princesses, dames et damoiselles, qu'il vous plaise, de vostre grâce, assembler vostre tresnoble et tresvertueux college feminin (car entre plusieurs s'en pourra trouver la voix d'une, et telle que Danger ne voudroit ne pouroit luy faire refus de la delivrance du chevalier), à celle fin qu'il soit commandé à Petit-Espoir, qui le meine, qu'il le deferme et delivre de ceste prison tant douloureuse : car autrement (s'il n'estoit à son delivre) il ne pourroyt courre à celuy noble pas, n'achever ne fournir l'aventure de l'Arbre d'or. Ce qu'il desire de tout son cueur, et de demourer treshumble serviteur de vous, et de toutes les nobles dames »<sup>939</sup>.

La première chose qui nous apparaît clairement à la lecture de ce type d'adresses est la réelle différence de ton et de longueur. Là où l'adresse au juge propose un ton respectueux mais codifié, l'adresse aux dames autorise des digressions et des codes beaucoup plus libres. Là où le duc ou le juge prend uniquement connaissance de l'identité du chevalier, les dames possèdent, en apparence du moins, un pouvoir plus large : celui de refuser la participation d'un chevalier.

De même, là où le chevalier s'adresse à un individu ou à un groupe restreint dans le premier cas, il s'en remet, dans la situation qui nous intéresse ici, à une frange bien plus large du public. L'avis en est d'autant plus important qu'il est accepté par l'ensemble du groupe constituant une part importante du public. L'appréciation générale semble ainsi être une composante importante dans les cas où le chevalier s'en remet aux dames. Si Adolphe de Clèves Ravenstein axe son discours sur son âge avancé (il a 43 ans en 1468) et sur le fait que ce sera pour lui son dernier exercice d'armes, les deux autres chevaliers se présentent, comme ce que nous avons appelé plus avant, sous les traits d'un chevalier littéraire, prisonnier d'une Dame, ayant ordonné de réaliser une emprise d'armes. Le choix de ces deux fictions relève, en réalité, des références aux romans chevaleresques, notamment *Florimont*, développées tout au long du Pas de l'Arbre d'or et participe à la mise en scène de la cour de Bourgogne.

Ces croisements de fictions font également en sorte que l'Aventure de l'Arbre d'or soit perçue comme un récit cadre qui accepte une superposition de plusieurs « sous-aventures » en son sein. On assiste, en quelque sorte, à une mise en abîme du fait chevaleresque et du fait fictionnel.

---

<sup>939</sup> *Ibid.*, p. 366.

Plus anecdotique, ou en tout cas ayant moins d'implications sur le déroulé d'un Pas d'armes, il existe un type d'interaction présent uniquement au sein des lices : les dialogues ou les adresses entre chevaliers. Ceux-ci sont liés à des moments spécifiques du combat et prennent généralement place au cœur de l'action chevaleresque. L'exemple le plus significatif est sans doute l'affrontement, au Pas de la Fontaine des Pleurs, entre Jacques de Lalaing et Jean de Bonniface. Nous avons déjà parlé plus avant d'un conflit qui oppose ces deux chevaliers à propos d'une lance dont l'état d'usure est débattu entre les deux parties<sup>940</sup>. Jean de Bonniface apparaît alors comme un adversaire contestataire et peu conciliant. Lors de l'épreuve suivante, à savoir le combat à la hache, il apparaît comme quelque peu provocateur :

« [...] et marche fièrement et de grand courage, pamoyant sa hache : et crioit, en son arragonnois :  
« Avant, chevalier ! Qui a belle dame, si la « garde bien » » »<sup>941</sup>.

Le chevalier aragonais fait ici clairement référence à la fonction de gardien que remplit Jacques de Lalaing et met au défi ce dernier de faire preuve de sa bravoure comme chevalier de la Vierge Marie.

Toujours au Pas de la Fontaine des Pleurs, Jacques de Lalaing a un différend avec l'écuyer Jean Pietois :

« [...] et l'écuyer rabatit plusieurs coups de son poing dextre, dont il avoit clos le gantelet [...] et tant continua leur bataille en ceste manière, que l'escuyer fut blecé à sang, de la pointe de la hache, au visage : et, apres avoir treslonguement combatu, furent pris et departis par les escoutes ; et messire Jaques dît à l'escuyer : « Ce n'est pas honneste bataille de combatre du poing, comme les femmes. » Aquoy l'escuyer respondit : « Si vous n'eussiez pris ma hache, je vous eusse combatu de mon batton : et sont les mains faictes à l'homme pour assaillir et pour deffendre. » »<sup>942</sup>.

A nouveau, comme dans le cas de Jean de Bonniface, le dialogue concerne la pratique du chevalier et amène à une remise en cause, de la part d'un des deux combattants, de la capacité martiale du second. L'opposition des deux chevaliers prend fin sur cette note quelque peu négative et le Pas prend fin par la même occasion.

Clairement, ces épisodes sont anecdotiques et relèvent d'une véritable rivalité entre chevaliers. Ils demeurent liés à l'acte martial et ne sont finalement que le fruit de l'état d'esprit momentané. Tout ceci n'a pas d'impact réel sur le déroulé du Pas et ne favorise, ou ne

---

<sup>940</sup> *Ibid.*, p. 14-15.

<sup>941</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>942</sup> *Ibid.*, p. 48.

défavorise en rien l'aspect théâtral de ces exercices, à l'inverse des adresses et interactions présentées en amont.

En définitive, parures, suites et adresses parviennent à rendre l'acte martial tout à fait théâtral, renforçant l'aspect fictionnel de l'événement et créant un véritable lien entre le public, ou du moins une frange du public dans ce dernier cas, et les combattants. Toutefois, cet aspect des Pas d'armes ne concerne pas uniquement l'espace clos de la lice, mais touche également à ce qui l'entoure.

### C. Spectacles et théâtre autour des Pas

A l'image de la fiction et des thèmes des Pas qui constituent, en somme, des récits cadres, le Pas en lui-même constitue un événement global, un « événement-cadre », intégrant en son sein plusieurs composantes, pouvant chacune avoir une existence autonome mais qui, ici, se retrouvent liées dans un but précis.

De manière générale, nous l'avons montré jusqu'ici, le Pas sert à la fois à la promotion du noble comme chevalier, ou écuyer, héritier des traditions chevaleresques ancestrales ; celle du Prince comme dépositaire et représentant principal de cette tradition ; enfin à celle du duc, du royaume ou de l'empire, dont le Pas constitue un témoignage de la puissance tant politique, qu'économique ou culturelle. Toutefois, comme dit plus haut, le Pas ne consiste pas uniquement à une succession de duels se déroulant dans un univers irréel connu de tous. Les Pas d'armes incluent nombre d'autres éléments, dont les banquets et les entremets constituent les fers de lances, au sein desquels sont mis en scène un nombre conséquent de thèmes chers et spécifiques aux cours « prémodernes »<sup>943</sup>, allant des thèmes antiques aux inspirations orientales en passant par le catholicisme et l'amour courtois. Enfin, dans une optique plus large, les Pas jouent le jeu

---

<sup>943</sup> Le terme de prémoderne est emprunté à la tradition universitaire allemande de regrouper, avec des frontières plus ou moins floues, la fin, de l'époque médiévale et le début de l'époque moderne au sein d'une même catégorie, nommée *Vormoderne*. Elle concerne, à peu près, les XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Ce concept de *Vormoderne* se retrouve, notamment, au cœur de l'Université d'été de l'Institut Historique Allemand de Paris organisés du 23 au 26 juin 2015 sous le titre « Spiele und Marchtspiele in der Vormoderne ».

diplomatique en devenant un biais pour ce que l'on pourrait appeler la « mise en scène du message politique ».

## 1. Les Banquets-Spectacles

Les banquets-spectacles sont, notamment au sein de la cour de Bourgogne, des moments de forte convivialité où plaisir, diplomatie et mise en scène du pouvoir se côtoient allègrement<sup>944</sup>.

L'un des éléments primordiaux dans ce genre d'événements politisés est le fait de voir et surtout d'être vu à la fois par ses pairs en même temps que par les hauts bourgeois participant aux festivités. A l'instar de ce qui se déroule au sein des lices, seuls les nobles sont au centre de l'attention. Le Pas d'armes est un événement exclusivement nobiliaire, et si l'ensemble de la population peut, en théorie, assister aux combats, les banquets eux ne s'ouvrent qu'à une frange réduite de celle-ci, à savoir la haute bourgeoisie. Il faut préciser que cette ouverture n'est en réalité que fort réduite, une grande partie des convives étant installée dans des hourds permettant de voir le duc et ses invités manger, les entendant sans doute parler mais ne pouvant participer activement. Le terme de spectacle sied tout à fait à ce genre de pratiques sociales exaltant la puissance princière, les spectateurs ne pouvant, généralement, voir qu'une partie du spectacle ainsi que la famille princière et leur entourage.

---

<sup>944</sup> « La table fut incontestablement un des éléments qui contribuèrent au prestige de la cour de Bourgogne durant le XV<sup>e</sup> siècle », Bruno Laurioux, « Banquets, entremets, cuisine à la cour de Bourgogne », Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et Chroniques, Danielle REGNIER-BOHLER, Paris, Robert Lafont, 1995, p. 1027.



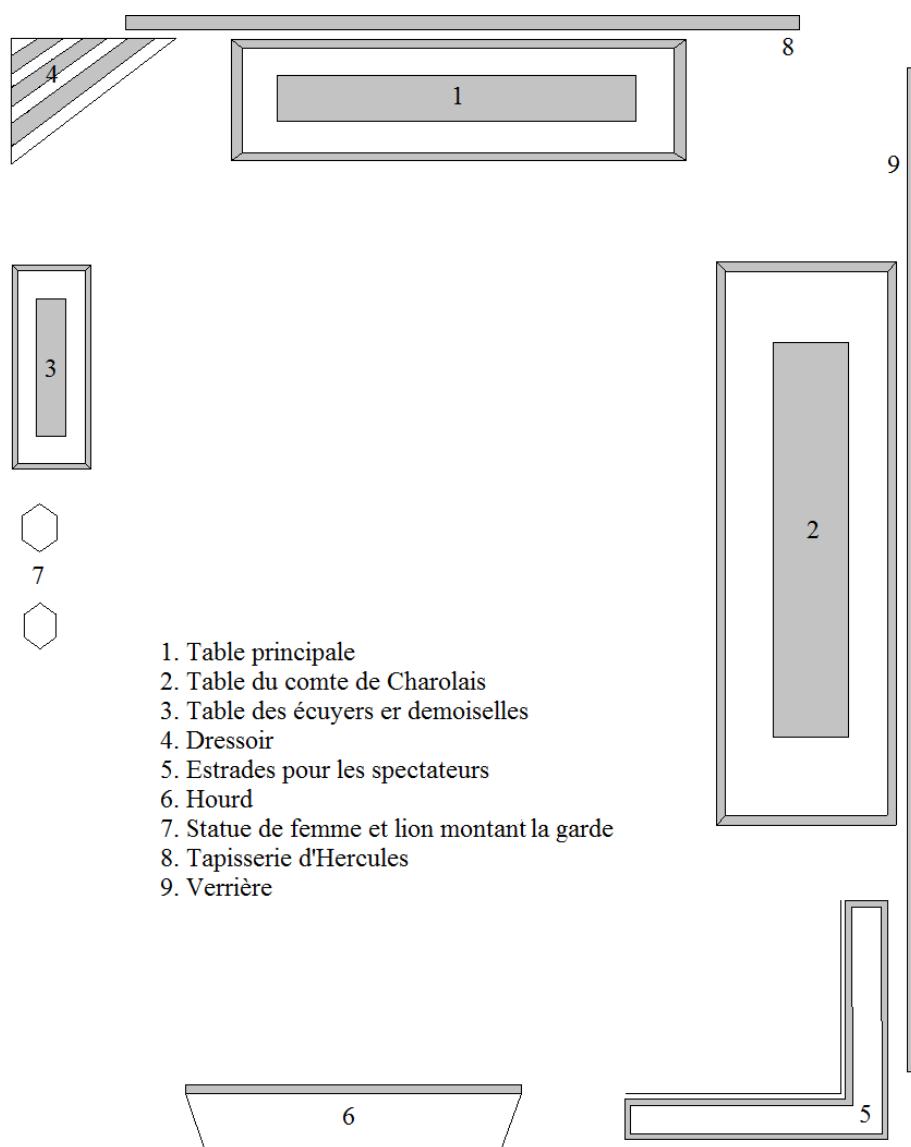


Figure 2 : Plan de la salle du Banquet du Faisan avec les hourds des spectateurs, situés dans le coin inférieur droit de la salle, d'après Agathe Lafortune-Martel, *Fête noble en Bourgogne au XVe siècle*, Paris, VRIN, 1984.

Les dépenses engendrées par de tels événements sont conséquentes et soulignent l'importance que ces derniers jouent dans le jeu diplomatique des cours princières des XVe et XVIe siècles :

« A Colart Blondel, pour 456 aulnes et demie de drap de layne noir et gris par moitié pour faire 112 robes au pris de seize sols l'aulne, valent 365 l. 4 sols »<sup>945</sup>.

<sup>945</sup> Léon de Laborde, *Les ducs de Bourgogne. Etude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, t. 2, Paris, Plon, 1849, p. 453.

De même :

« Pour 315 aulnes et demie de drap blanc employé à doubler la quantité de 47 robes de drap de soie, aussi gris et noir »<sup>946</sup>.

Ces deux extraits de compte sont relatifs à la volonté du duc Philippe le Bon de livrer, aux spectateurs présents dans la salle, l'image d'une cour princière unifiée, qu'il s'agisse des membres nobles de la cour ou des serviteurs.

Mathieu d'Escouchy souligne :

« A chacune desdictes portes estoient archiers ordonnez pour les garder, et gentils hommes avec eulx pour congnoistre les gens ; et estoient les archiers vestus de robbes de drap gris et noir, et les gentilz hommes de sattin gris et noir (...) les chevalier, de draps de damas ; les escuyers, de sattin ; les varlès, de draps de layne »<sup>947</sup>.

De même, Olivier de la Marche précise :

« Pour entrer en ceste dicte sale il y avoit cinq portes gardees d'archers vestus de drap gris et noir : et dedans la sale avoit plusieurs chevaliers et escuyers conduisant ledict banquet : desquels chevaliers estoient vestus de drap de damas, et les escuyers de satin desdictes couleurs de noir et gris »<sup>948</sup>.

Escouchy et La Marche, s'ils montrent la générosité du duc de Bourgogne, mettent également en exergue le rôle des tissus dans la hiérarchisation des cours princières, comme nous en avons parlé précédemment. Toutefois, si uniformisation de l'apparence il y a, la figure ducale « sort du lot » :

« La salle estoit grande et spacieuse tendue et paree mout bien et richement de tresbelle et riche tapisserie de hercules. Et alendroit de la table ou mondit seigneur le duc fut assis avoit un mout riche dois de fin drap dor tissu noir et borde de velours sur velours tresrichement aux armes de mondit seigneur et a sa devise. Et faisoit iceluy dois chiel et dossier. Et aussi estoit pare le lieu et place ou grant et haut banc ou monsseigneur fu dun grant coussin tout couvert de drap d'or pareil de soies et de brodure comme estoit iceluy dois »<sup>949</sup>.

A la lecture de cet extrait, nul besoin de préciser si le but officiel du banquet est d'exalter la puissance de la cour de Bourgogne, la volonté officieuse du duc et des organisateurs est bien

---

<sup>946</sup> *Ibid.*

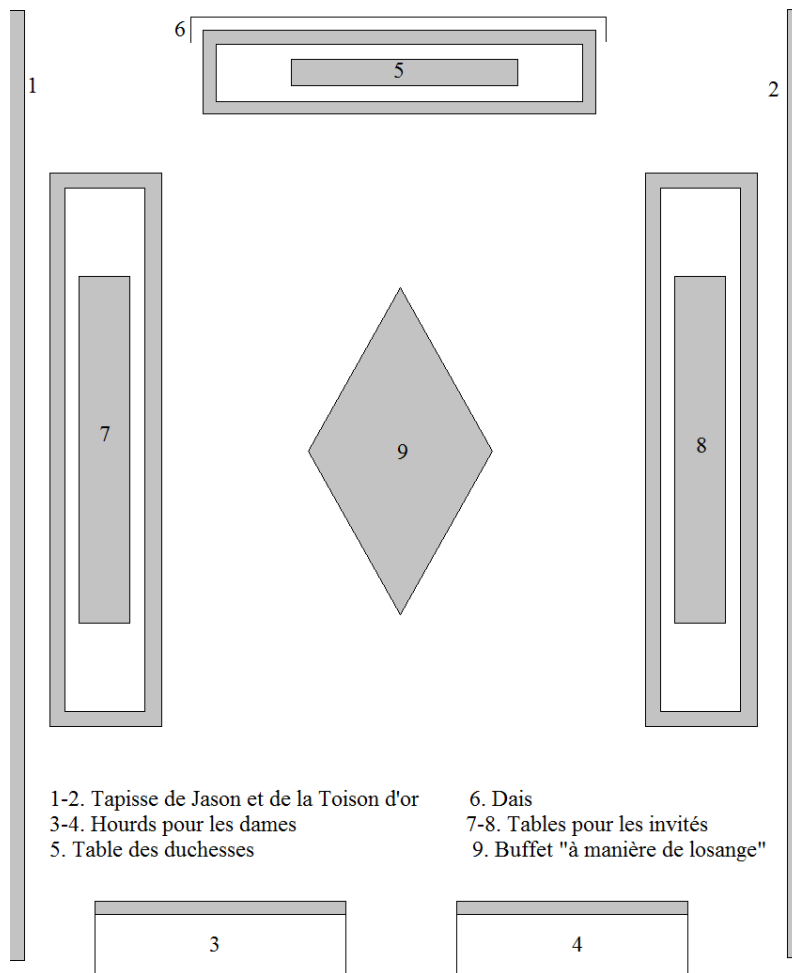
<sup>947</sup> Mathieu d'Escouchy, *Chronique...op. cit.*, t. 2, p. 130-131.

<sup>948</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 167.

<sup>949</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 179. Il est à noter que le Pas du Chevalier au Cygne et le Banquet du Faisan sont relatés, des folios 172 à 227, dans le même manuscrit que le Pas du Perron Fée dont nous avons plusieurs fois fait mention jusqu'alors.

de mettre en avant la figure, la prestance, voire la magnificence du duc en lui-même. L'orientation des hourds, où se massent les spectateurs, la place de la table qu'il occupe, le dais qui le surplombe et la tapisserie à l'image d'Hercule derrière lui en témoignent.

Si le Banquet du Faisan est un exemple exceptionnel de l'utilisation théâtrale des événements curiaux dont Philippe le Bon est passé maître, il n'en demeure pas moins que son successeur et fils, Charles, nous a laissé certaines traces prouvant son talent dans ce domaine. Toutefois, si le fond reste le même, à savoir mettre en exergue la puissance du duc et de ses territoires, la forme en apparaît bien moins subtile.



*Figure 3: Plan de la salle des banquets du Pas de l'Arbre d'or, d'après la description présente dans Olivier de la Marche, Mémoires, éd. M. Petitot, Paris, Librairie Foucault, 1825, t. 2, p. 312-316.*

Tout d'abord, il est à préciser que le nombre de banquets donné à l'occasion de ce Pas d'armes dépasse celui habituellement organisé. Les banquets, ici, ne servent pas à clôturer comme il se doit les combats, mais ponctue chaque journée de combat, hormis les jours maigres ou de jeûne. Cela est d'autant plus significatif au vu de l'importance politique et du contexte nuptial dans lequel se déroule ce Pas.

Si ce Pas est l'occasion pour les chevaliers de la cour de faire montre de leur puissance et de leur supériorité en matière d'exercice d'armes, les banquets ont pour but de légitimer l'union entre la maison de Valois-Bourgogne et celle d'York. Au nombre de six, chacun des banquets va mettre en avant la puissance territoriale et familiale de Charles, soit en proposant

aux invités nombre d'entremets, dits fixes, présentant les possessions du duc, soit en offrant aux membres de la cour présents des entremets, fixes ou mouvants, mettant en scène l'ancêtre mythique et mythologique des ducs de Bourgogne, à savoir Hercule, ainsi que Jason dont le mythe sert de base pour la création de l'ordre de la Toison d'or. Ce dernier dispositif, bien qu'inversé comme l'indiquent les deux plans réalisés ci-dessus, est également présent lors du banquet du Faisan :

- Banquet du Faisan : Tapisserie représentant Hercule et mystères basés sur les aventures de Jason et des Argonautes.
- Banquet de 1468 : Tapisseries sur l'histoire de Jason et de la Toison d'or ainsi que mise en scène des douze travaux d'Hercule<sup>950</sup>.

En outre, hormis ces thèmes antiques mis en scène, dont nous parlerons ultérieurement, les banquets sont, comme nous l'avons dit, l'occasion de rappeler à tous la réelle étendue du pouvoir ducal.

« Premièrement furent les tables drecees en la manière de celle du disner : mais elles estoient beaucoup plus large, et sur lesdictes tables avoit trente nefz, chacune d'icelles portant le nom de l'une des signeuries de mondict signeur de Bourgongne [...] Lesdictes naves estoient toutes peintes d'or et d'asur, armoyees chacune des armes de la signerie, dont elle se nommoit es bannières et es targeons, et sur les hunes : dont en chacune nave y avoit trois, où estoient les bannières de monsieur de Bourgongne ; et au plus-haut avoit un grand estandard de soye noir et violet, semé de fusilz d'or, et de grandes lettres où estoit le mot de Monsieur : *Je l'ay emprins*. La viande estoit dedans icelle naves, qui faisoient les plats. Les blasons estoient de soye, et tout le cordage de fin or. Gens-d'armes et marommers estoient faicts et élevés parmy les navires, et tout au plus-pres du vif qu'on pouvoit faire la semblance d'une carraque ou d'un grand navire »<sup>951</sup>.

De même :

« Pour mieux tenir forme de banquet, fut la table qui estoit à la dextre main ostee : et de l'autre costé fut la table ralongee, et faicte joindre et tenir à la table du prince : et de l'autre costé fut mis en grand buffet plat, et la vaisselle pour le service dessus : et fut assis et conduit comme il s'ensuit. Celuy jour fut le banquet conduit de vingt quatre plats, moult-grans et moult-somptueux : et n'y avoit autre pareure sur les tables pour celuy soir ; et assez tost apres fut veu au bout de la table, en la salle, un hourd encourtiné : et sur ce hourd commencèrent trompettes à sonner, et sur ce fut la courtine tiree [...] »<sup>952</sup>.

---

<sup>950</sup> Pour la tapisserie, voir Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 312-313 ; pour les représentations des travaux d'Hercule voir *Ibid.*, p. 335-340, 357-362, 374-378.

<sup>951</sup> *Ibid.*, p. 326-327.

<sup>952</sup> *Ibid.*, p. 335.

Encore :

« Celui mardi fut fait le troisième banquet : et furent tous couverts les plats de grandes tentes de soye, richement peintes et étofées d'or et d'argent diversement : et pareillement furent les pastés couverts de pavillons, et par-dessus lesdictes tentes et pavillons avoit bannières des armes de mondect seigneur de Bourgogne : et par les goutières avoit escrit, d'or et d'argent, le mot de mondect seigneur et celuy de Madame ; dont le mot de mondect seigneur estoit : *Je l'ay emprins* ; et celuy de Madame : *Bien en avienne* ; et par-dessus chacune tente et chacun pavillon avoit escrit en un rollet le nom d'une vile close, sugette à mondect seigneur ; parquoy monstrees à celle fois soixante viles closes sugettes, outre et pardessus les tente du premier banquet [...] Au surplus, fut le banquet grand et plantureux, et bien fourni : et au milieu de la salle avoit une tour aussi haute que la salle, faicte au propos et au patron de la grosse tour que fit commencer monsieur le duc Charles, luy estant comte de Charolois, en sa vile de Gorguan en Hollande : et certes cette tour fut moult richement faicte et bien compassee, et toute peinte d'or, d'asur et d'argent [...] »<sup>953</sup>.

Puis :

« Premièrement furent les plats et les suites plus-grands et plus-somptueux qu'ils n'avoient esté à nulz des autres banquets : et sur la table avoit quinze paons revestus de col et de teste et de queüe, et les corps tous dorés de fin or : et parmy iceux paons estoyent entremeslés seize cignes tous d'argent, lesquels paons et cignes avoyent chacun un colier de la Toison, et à leurs piés un petit blason des armes de chacun des chevaliers vivans de l'ordre : et sur le dos petites mantelines de soye, armoyees pareillement : et par cest entremets furent montrés les trente et un chevaliers de la Toison, à ce jour vivans ; et furent assis lesdicts paons et cignes sur les tables, chacun en tel degré comme ils vont à l'église en l'ordre, le jour de la solennité de leur feste »<sup>954</sup>.

Enfin :

« Celuy mesme jour de lundy fut le dernier banquet d'icelle feste : lequel fut en croissant et en multipliant de plus en plus, tant de mets que de suite. Sur les tables avoit trente plats, lesquels plats furent faicts à manière de jardins, dont le pié desdicts jardins estoit faict de bresil massonné d'argent, et la haye du jardin estoit toute d'or. Au milieu d'icelle closture avoit un grand arbre-d'or, et à l'encontre d'iceluy arbre estoit la viande. Les arbres furent de divers fruits, de diverses fueilles, et de diverses fleurs. L'un fut un oranger, l'autre un pommier, et par consequent de toutes autres sortes : dont les fruits et fueilles, et fleurs, furent si-promptement faicts, qu'ils sembloyent proprement arbres et propres fruits, et les faisoit tresbeau voir. Au tour de chacun arbre avoit un rollet, où estoit escrit le nom d'une abbaïe : et ainsi furent monstrees

---

<sup>953</sup> *Ibid.*, p. 342-343.

<sup>954</sup> *Ibid.*, p. 356-357.

trente abbaïes, sugettes de monsieur de Bourgogne, dont l'une fut Clugny, et l'autre Cisteaux, chacune mere et chef de leur ordre en chrestienté »<sup>955</sup>.

Les descriptions des différents banquets qui ponctuent les journées de combat nous amènent à observer le riche programme iconographique des entremets. Ce programme entre tout à fait en accord avec la diffusion du message politique ayant cours au sein de ces noces et du Pas d'armes qui les accompagne. Mets et entremets se mêlent pour montrer à la fois la richesse culturelle, politique, économique voire artistique de la cour de Bourgogne en comparaison avec la cour royale d'Angleterre.

Le contexte politique joue également un rôle non négligeable dans cet amoncellement de preuves de la grandeur du duché et dans l'assurance des liens entre Angleterre et Bourgogne. En effet, plus qu'assurer au roi Edouard le bien fondé de cette alliance, Charles solidifie sa base d'alliés alors que la guerre « paraissait, sinon imminente, du moins probable »<sup>956</sup> avec le roi de France. Meneur principal, avec le duc de Bretagne, de la Ligue du Bien Public de 1465, le nouveau duc de Bourgogne refuse de signer la paix avec le roi de France et de même que voir la Normandie, terre longtemps disputée entre la France et l'Angleterre, reprise par Louis XI à son frère Charles. En effet, celui-ci en avait obtenu la possession, à la suite de la bataille de Montlhéry en 1465 et l'ensemble demeurait sous bonne garde française. Reconnaître la perte de cet allié, pour le moins arrangeant et docile, de même que faire la paix avec le roi revenait, pour le Téméraire, à reconnaître la supériorité de Louis XI. Or, ceci apparaît comme impossible et l'alliance avec la famille d'York marque la fracture existante entre les deux cousins<sup>957</sup>.

Toutefois, les exemples de 1454 et de 1468, certes parlants et d'une importance non négligeable pour la cour de Bourgogne, ne constituent que des exemples exceptionnels. Ils le

---

<sup>955</sup> *Ibid.*, p. 385-386.

<sup>956</sup> « Au mois de juillet 1468, la guerre avec le duc de Bourgogne paraissait, sinon imminente, du moins probable. A la suite des Etats de Tours, une ambassade avait été envoyée au duc pour lui demander s'il consentait à se soumettre à leurs décisions ; des conférences avaient eu lieu à Cambrai, et Gaston [comte de Foix] était presque journellement tenu au courant de ce qui s'y passait [...] Pour mieux le renseigner, le roi lui envoyait en même temps Philippe Guérin et un chevaucheur devait prendre immédiatement la route du Midi, dès que le résultat des conférences serait connu. « Il y a plus apparence de guerre que autre chose », ajoutait Louis XI, et il mandait à Gaston de se tenir prêt, lui et ses gens, à partir au premier signal », Henri Courteault, *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre, 1423-1472*, Genève, Slatkine, 1980, p. 313.

<sup>957</sup> Rappelons également qu'en 1445, le Pas de Nancy célèbre le mariage d'Henri VI de Lancastre, roi d'Angleterre, et de Marguerite d'Anjou. Dès lors, les familles de Valois et de Lancastre sont liées, d'autant plus que Marguerite est la cousine directe de Louis XI, le père de la première, René d'Anjou, et la mère du second, Marie d'Anjou, étant frère et sœur. Or, à l'issue de la Guerre des Deux Roses, la famille Lancastre se voit dépossédée de la couronne royale anglaise au profit de la famille d'York.

sont en effet tant par l'opulence des mets que par la richesse, le nombre et la variété des entremets qui ponctuent et rythment les festivités.

D'autres exemples de banquets bourguignons montrent une véritable continuité dans la politique festive et dans le programme thématique utilisée par les ducs de Bourgogne, tout en demeurant moins éclatants. C'est le cas notamment du Pas du Perron Fée :

« A icelluy banquet eult ung entremés d'une gallee armee et fretee des armes de mondict seigneur de Bourgoingne, en laquelle avoit une dame vestue de drap d'or bleu bleu, qui representoit le patron de ladite gallee »<sup>958</sup>.

Puis

« Après vint messire Hernoul de Crequi, chevalier de ladite dame du Perron Faé, qui menoit avecquez luy une Moire a cheval, menant un somier en main couvert de velours gris, portant trois coffres de cuir bouilly ou estoient les pris pour donner a ceulx qui avoient besoingnié a l'encontre dudit chevalier audit pas, selon le contenu desdiz chapitres dessusdictz et escus »<sup>959</sup>.

Il est remarquable de voir que ce Pas, et a fortiori ce banquet, prenant place entre les deux exemples précédemment utilisés, fait bien le lien entre ceux-ci. S'y retrouvent à la fois la thématique orientale, par la présence de la femme Maure à cheval, rappelant les vœux de croisade émis à la fin du Banquet du Faisan ; de même l'entremet prenant la forme d'une galère menée par une femme drapée d'or et de bleu montre la puissance ducale tant dynastique, par la présence de l'or et de l'azur, que militaire, par la présence de la galère.

« Mondit seigneur ded Bourgoingne estoit grant maistre d'ostel de ladite dame, et fist faire un tresbeau banquet en la plus grant sale de son hostel, auquel banquet fut ma dame la duchesse de Bourbon et deux damoiselles ses filles. Et non obstant que les portes de ladicte sale estoient bien gardees, si y eult il si tres grant presse que on ne pavoit entrer ne yssir »<sup>960</sup>.

Toutefois, la lecture de cette courte description montre clairement que les besoins politiques de 1463 ne sont pas aussi importants que ceux de 1454 ou 1468. Les entremets sont moins impressionnants et leur symbolisme moins complexe. De même, ce Pas n'est, finalement pas autre chose qu'un moment festif, certes à part de la vie politique courante, mais plus anecdotique, plus personnel également, mettant en scène la figure ducale plus que la puissance du duché. Il est à remarquer que, bien que de moindre importance, le banquet clôturant le Pas

---

<sup>958</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 164v-165r.

<sup>959</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 165r.

<sup>960</sup> Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 164v.



du Perron Fée attire un grand nombre de spectateurs. Venus pour la beauté du spectacle et des danses qui viennent invariablement clôturer les fêtes ducales, les membres du public assistent toutefois à un phénomène constant au cœur des banquets-spectacles de la cour de Bourgogne. Que son but soit manifestement politique ou qu'il s'agisse d'un événement aux implications moindres, le banquet met inéluctablement en scène la chevalerie bourguignonne, sa culture et son unicité dont le centre névralgique demeure le maître des Etats Bourguignons.

## 2. Quelques figures antiques emblématiques au service du Prince

D'emblée, il nous faut constater qu'aux éléments décoratifs, festifs et narratifs présents en nombre au cours des Pas et des festivités alentours, faisant référence à des éléments relativement contemporains que nous avons pu voir jusqu'alors, se greffent des références plus ou moins précises aux mythes et légendes antiques.

Parmi les figures notables que nous pouvons repérer, se trouvent en bonne place celles d'Hercule et de Jason. Ces deux héros antiques, bien qu'ils ne soient pas les seuls présents au cœur des cours princières<sup>961</sup>, occupent une place non négligeable dans l'histoire de la cour bourguignonne<sup>962</sup> et il s'agira pour nous de mettre en lien la présence de ces héros mythiques avec l'ensemble des entremets, de voir comment ceux-ci sont éventuellement influencés par la présence de ces figures mythologiques et, surtout, de quelle manière le choix de ces « pièces de théâtre » est mû par le contexte politique qu'ils soulignent.

Le premier à être étudié ici est Jason. A l'inverse d'Hercule, il n'a pas d'origine divine<sup>963</sup> et est notamment connu comme ayant obtenu, grâce à l'aide de Médée et des Argonautes, la

---

<sup>961</sup> Voir en particulier le cas d'Alexandre le Grand, étudié avec brio dans Chrystèle Blondeau, *Un conquérant pour quatre ducs. Alexandre le Grand à la cour de Bourgogne*, Paris, Les essais de l'INHA, 2010.

<sup>962</sup> Notre propos, dans cette partie, n'a pas vocation à démontrer le rôle des représentations et des images d'Hercule ou de Jason dans le domaine de la « communication » des cours princières, ni même de proposer une description exhaustive et explicative des saynètes jouées pendant les banquets de 1454 et de 1468. En effet, nous laissons ce soin aux études déjà réalisées sur le sujet, et dont nous ne saurions proposer quelque chose d'aussi complet. Voir respectivement Lia B. Ross, « Mémoires sélectives : les Travaux d'Hercule aux festivités de Bruges en 1468 », *Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes*, Turnout, Brepols, 2012, p. 99-109 ; et Myriam Cheyns-Condé, « L'Adaptation des « travaux d'Hercule » pour les fêtes du mariage de Marguerite d'York et de Charles de Hardi à Bruges en 1468 », *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 34, 1994, p. 71-80.

<sup>963</sup> Précisons qu'il n'a pas d'ascendance divine directe. Toutefois, il est, selon sa chronologie, le descendant (arrière-arrière-petit-fils) d'Hellen et d'Orseis. Succinctement, Hellen est, selon les versions, fils des titans Deucalion et Pyrrha, de Zeus et Dorippé ou du Titan Prométhée et de l'océanide Clymène. Concernant Orseis, elle

célèbre Toison d'or. Jason n'est qu'un homme parmi d'autre, dont la qualité principale est d'être présentée au public présent dans les banquets comme un conquérant, comme un guerrier impétueux :

« Quand leur bateur finit, soudainement fut tirée la courtine : et là fut veu, sur ledict hourd, un personnage de Jason armé de toutes armes, qui se promenoit en celle place, regardant au tour de luy, comme s'il fust venu en terre estrange. Puis s'agenouilla, et regarda vers le ciel, et lisit un brief que Medee luy avoit baillé, quand il se partit d'elle pour la Toison d'or conquérir : et, à son relever, il veit venir contre luy grands et horribles beufs, qui luy vindrent courir sus : et tantost ledict Jason coucha sa lance, et s'apointa pour combattre ces bestes qui l'assailloyent de merveilleuse force, et si-vivement que c'estoit effrayante chose à regarder : car ils gettoient feu et flambe par les narines et par la gorge : et ledict Jason se deffendoit et combattoit par si-belle façon, que tous sisoyent qu'il avoit une contenance d'homme-de-bien. La bataille dura longuement, et tant que ledict Jason getta sa lance contre les beufs, et mit la main à l'espee : et, en soy combatant, luy souvint que Medee luy avoit donné une fiole, pleine d'aucune liqueur ayant telle vertu, qu'au moyen de ladite liqueur il pouvoit lesdicts bœufs matter et subjuguier, et esteindre leur ardent feu, qui luy nuisoit fort. Si prit la fiole, et getta la liqueur contre les museaux desdicts bœufs : et prestement ils se rendirent domptés, veincus et mats : et à tant fut la courtine retirée, et cessa ce mistère pour celle fois »<sup>964</sup>.

Là, Jason se voit contraint de défaire des taureaux cracheurs de feu armé de sa lance et de son épée. Le héros apparaît comme un rempart face à l'étrange, symbole des plus importants dans le contexte du Banquet du Faisan. C'est grâce à Médée et à la fiole qu'elle lui a transmise qu'il peut finalement vaincre les créatures. Nous sommes tentés, par la dissonance de cette représentation par rapport à la version originale du mythe et par l'adaptation de celui-ci aux codes chevaleresques de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>965</sup>, de voir en Jason un chevalier parti loin de sa Dame pour prouver son courage et rapporter gloire et relique à son roi.

La Marche poursuit :

« Apres ce, quand ceux dudict pasté eurent fait leur devoir, sur le hourd auquel l'on monstroit l'histoire de Jason, sonèrent une bateure les quatre clairons qui paravant avoyent joué : et, apres celle bateure achevée, l'on tira la courtine dont devant est faite mention : et à tant fut veu Jason qui se promenoit, tresrichement embattonné, comme à l'autre fois. SI luy avint, à cest heure, que tout soudainement luy vint

---

est la fille (toujours selon les versions) soit du titan Océan, soit du dieu Pénéée, voire même de Zeus et Dino. Voir à ce propos Apollodore, *Bibliothèque*, I, 7 2 ; Herodote, *Histoire*, I, 56 ; Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, I, 3.

<sup>964</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 173-174.

<sup>965</sup> En effet, dans le mythe grec, Jason doit, pour obtenir la Toison d'or, labourer une terre aride en attelant un taureau aux sabots d'airain et crachant le feu, planter les dents du dragon de Cadmos et combattre les Spartes qui naissent de ce processus. Médée, qui est bien présente pendant les différentes étapes à l'inverse de ce qui est sous-entendu dans la description d'Olivier de la Marche, fournit au héros un onguent protecteur pour protéger du feu.

courir sus un treshideux et epouvantable serpent. Ce serpent donques avoit la gorge et la gueule ouverte, les yeux gros et rouges, et les narines enflées : et estoit composé et édifié en telle façon, que par sadicte gueule, et par la plus-grand part de ses conduits, il gettoit venin trespuant, et fezu et fumees merveillables. Quand Jason regarda ce serpent, et le veit venir et tirer vers sa personne, il se mit en deffense moult bien, et tresordonnement : et là se commencèrent à combatre ledict Jason et le : et en ce feirent si-bon devoir, que ce ne sembloit pas mistère, ainçois sembloit trop mieux une tresaignre et mortelle bataille : et, pour l'assouvissement de leur personnage, Jason luy getta sa lance, puis le combatit de son espee, et tint manière de soy remembrer s'un anneau que Medee luy donna, servant à ceste bataille. Si le monstra au serpent, et prestement il fut vaincu : et lors Jason le ferit tant de son espee qu'il luy coupa la teste devant nous, puis luy arracha les dents, et les meit en une gibecière qu'il portoit : et à tant fut la courtine retiree »<sup>966</sup>.

De même :

« Apres ce, sonnèrent les quatre clairons sur le hourd : et, leur bateure achevée, fut tiree la courtine : et là fut veu Jason, armé et embattonné, qui les beufs avoit atachés à une charrue qu'il tenoit et gouvernoit à sa guise de laboureur, et faisoit les beufs aller et tirer. Quand il eut labouré la terre, il abandonna les beufs, et prit les dents qu'il avoit arraché au serpent, et les sema parmy la terre qu'il avoit labouree, et, selon que ledict Jason aloit avant, en employant la semance desdictes dents, sourdoient et naissoient gens armés et embattonnés : et regardèrent l'un l'autre, et s'entrecoururent sus sifièrement, qu'ils firent le sang couler : et à la fin s'entretuèrent en la presence de Jason (qui les regarda quand il eut semé les dents), et, prestement qu'ils se furent abatus et occis devant luy, la courtine fut retiree »<sup>967</sup>.

Le mystère des aventures de Jason est ici complet concernant les festivités du Banquet du Faisan mais est tout à fait partielle par rapport au mythe antique. Il manque en effet l'élément principal de ce mythe : la prise, avec l'aide de Médée, de la Toison d'or par Jason et la fuite vers l'*Argo*. S'il manque cet épisode majeur, cela est sans doute dû au fait que le possesseur de la Toison n'est plus Jason mais Philippe le Bon. L'absence de ce récit est finalement fondamentale pour la politique ducale : Philippe le Bon est et demeure l'héritier spirituel du héros grec, lui qui arbore la toison mythique sur le collier de son ordre.

Jason est, dans la vision bourguignonne, plus qu'un conquérant. Il symbolise, entre autre, à la fois le voyage vers l'inconnu et la conquête qui en découle. En d'autres mots, et malgré l'aspect négatif du héros grec tout au long du Moyen Âge<sup>968</sup>, Jason est l'archétype du conquérant, sorte de double antique de Philippe le Bon qui, à l'image de son ancêtre ayant

---

<sup>966</sup> *Ibid.*, p. 175-176.

<sup>967</sup> *Ibid.*, p. 176-177.

<sup>968</sup> Danielle Quéruel, « Le personnage de Jason : de la mythologie au roman », *Le Banquet du Faisan, 1454 : l'Occident face au défi de l'empire ottoman*, textes réunis par M.-T. Caron et D. Clauzel, Arras, 1997, p. 145-162.

conquis difficilement la Toison, se lance dans un projet tout aussi compliqué, sauver Sainte-Eglise des mains des turcs<sup>969</sup>. D'ailleurs, l'entremêt représentant Sainte-Eglise sur un éléphant mené par un géant, dont nous avons parlé plus haut, incarne tout à fait l'étrangeté supposée se trouvant au bout du voyage en même temps que la difficulté de la quête entreprise.

Le mythe de Jason, dès 1460, gagne en crédit et est adopté par les auteurs comme une origine crédible des ducs de Bourgogne, notamment grâce à Raoul Lefèvre et son *Histoire de Jason*<sup>970</sup>. Lors des noces de Charles avec Marguerite, une tapisserie sur le thème de Jason est installée dans la salle :

« Ladictes salle estoit tendue par haut drap de laine bleu et blanc, et par les costés tapicee et tendue d'une riche tapicerie faicte de l'histoire de Jason, où estoit compris l'avènement du mistère de la Toison d'or. Celle tapicerie estoit toute d'or, d'argent et de soye, et ne croiy pas que l'on ait veu si-grande et si-riche tapicerie ensemble »<sup>971</sup>.

Mise en relation avec les nefs transportant les viandes présentes sur les tables, la tapisserie remet en avant le thème de la conquête et des difficultés qu'elle engendre, tout en exaltant la puissance bourguignonne portée à son apogée par Philippe III dont la Toison d'or devient, par là même, un symbole. Toutefois, si l'exploit de Jason sert les ambitions ducales, parmi les héros inspirant la cour de Bourgogne se trouve un compagnon de Jason, un argonaute, ayant lui aussi dû relever nombre d'épreuves : Hercule.

Afin d'assurer une base ancestrale et une légitimité politique forte à leurs suzerains, les chroniqueurs du XVe siècle, La Marche en tête, tendent à prouver l'origine quasi-divine des Valois-Bourgogne en affirmant qu'Hercule, lui-même, fonde la dynastie par son mariage avec Alise, une noble dame du pays de Bourgogne<sup>972</sup>. Il nous faut souligner que le choix d'Hercule comme base de la parenté fictive des Valois-Bourgogne n'est pas une exception. En effet, celui-ci constitue également l'ancêtre d'autres cours, notamment espagnoles<sup>973</sup>.

---

<sup>969</sup> Estelle Doudet, « Le miroir de Jason : la Grèce ambiguë des écrivains bourguignons au XVe siècle », *Cahiers de la Villa Kérylos*, Actes du 15<sup>ème</sup> colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 8 et 9 octobre 2004, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 16, 2005, p. 182.

<sup>970</sup> Voir notamment *L'histoire de Jason extraite de plusieurs livres et présentée à noble et redoutée prince, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne et de Brabant*, Paris, BNF Arsenal, ms. 5067 ; *L'histoire de la conquête du noble et riche Thoison d'or*, Paris, BNF, ms. fr. 331.

<sup>971</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 312

<sup>972</sup> Yvon Lacaze, « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XVe siècle. La Bourgogne de Philippe le Bon », *Bibliothèque de l'Ecole de Chartes*, 129, 1971, p. 361.

<sup>973</sup> Voir en particulier Augustin Redondo, « Légendes généalogiques et parentés fictives en Espagne au Siècle d'or », *Les Parentés fictives en Espagne, XVIe-XVIIe siècles : Colloque international, Sorbonne, 15, 16 et 17 mai 1986*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, p. 22-23.

Il n'en demeure pas moins que les traces, pour les cours qui nous intéressent, demeurent moins ténues en Bourgogne qu'ailleurs. A l'image de Jason, la figure herculéenne est intégrée aux Pas par le biais des banquets qui les entourent. Autre point commun, les deux héros sont représentés lors du Banquet du Faisan et du mariage de Charles, une fois en tapisserie, une fois dans un mystère. Le mystère d'Hercule, dont la représentation a lieu lors du mariage de Charles et Marguerite, est plus long que celui de Jason, le premier, reprenant les douze travaux, est étalé sur quatre jours, tandis que le second tient en une seule soirée.

Nous laissons aux spécialistes le soin d'entrer plus en détails dans la question concernant l'adaptation des travaux d'Hercule lors de ce mariage<sup>974</sup>, toutefois le parallèle qui existe entre l'argonaute et le conquérant de la Toison est révélateur. Comme dit plus haut, le symbolisme conquérant, voyageur et en même temps la nature profondément humaine et controversée de Jason en fait un représentant idéal pour le projet de croisade et l'aspect rédempteur du projet de Philippe le Bon. A l'inverse, si le mythe de la Toison d'or soutient, en filigrane, le statut de maître de l'ordre chevaleresque que revêt Charles, la présence d'Hercule comme point central des entremets légitime la place du nouveau duc comme maître des états bourguignons. En effet, Charles est duc depuis à peine plus d'un an (15 juin 1467) au moment de son mariage. S'il domine clairement l'historique duché de Bourgogne, la Comté de Bourgogne et nombre de possessions en Flandre et au Luxembourg, la situation est, comme dit plus haut, bien plus compliquée à l'extérieur, en particulier avec le royaume de France. La nature semi-divine du héros grec renforce d'autant plus la stature de prince le plus puissant du royaume, de même qu'il sous-tend la très possible réalisation de l'ambitieux projet des ducs de Bourgogne d'ériger le duché en royaume indépendant basé sur l'ancienne Lotharingie<sup>975</sup>.

Comme dit, s'il est vrai que les figures antiques inspirent les cours qui nous intéressent, il ne demeure que très peu, voire quasiment aucune, de traces de ces héros dans les Pas d'armes. Concernant Jason, il va de soi que la figure du conquérant de la Toison d'or sied bien plus à la Bourgogne qu'ailleurs. En revanche, si certains auteurs médiévaux se plaisent à réécrire les origines des seigneurs qu'ils servent, comme Olivier de la Marche en Bourgogne, le cas d'Hercule paraît plus universel. Dès lors, il est étonnant de ne pas avoir de traces de celui-ci au cours des festivités chevaleresques qui jalonnent la vie de cour.

---

<sup>974</sup> Voir en particulier Myriam Cheyns-Condé, « L'Adaptation des « travaux d'Hercule » pour les fêtes du mariage de Marguerite d'York et de Charles de Hardi à Bruges en 1468 », *op. cit.*

<sup>975</sup> Voir en particulier Elodie Lecuppre-Desjardin, *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIVe-XVe siècles)*, Paris, Belin, 2016.

Hercule demeure ainsi présent à la cour d'Anjou, notamment dans les écrits du duc René. Les quelques traces à notre disposition tendent à souligner un attrait discret de René pour le héros grec. René semble lui préférer les trois Preux antiques (Hector, Alexandre et Jules César) ainsi qu'Achille. L'une des rares mentions faites d'Hercules se trouve dans *Le Livre du Cœur d'amour épris*, dans un épisode où Cœur d'Amour souhaite aller visiter le cimetière de l'*Hospital d'Amour*. Arrivé au portail, mené par Courtoisie, Cœur et ses compagnons s'émerveillent des lieux :

« Le portail en estoit hault, grant, et large à merveilles, auquel, devant, avoit une voulte ancienne, faicte de pierre d'alabastrre moult blanc, sous laquelle estoient contre le mur couez, blasons assez riches, grants et beaulx, et les devises de plusieurs de ceulx-là à qui estoient les dessus dits blasons, avec les noms, titres et seigneuries, et la cause pourquoi ils estoient là passez et venus en leur voyage. A donc les trois compaignons Cueur, Désir et Largesse s'arrestèrent tous coys... mais lors, Cueur, du premier cop, jecta les yeux au blason de César, l'emprereur très puissant et vaillant conquéreur, lequel blason estoit : *d'or à une aigle de sable à deux têtes, et le chief estoit de gueules à quatre lettres d'or entre quatre points S.P.Q.R.*, puis une longue épitaphe. »

Venaient ensuite les autres blazons suivants : D'Auguste, Néron, Marc-Antoine, etc. David : une harpe d'or garnie de cordes d'argent, sur un champ d'azur. Thésée : de gueule au dragon d'or volant. Enée : de sable à une aigle d'or. Achile : écartelé d'or et d'azur. Hercule : de gueule à trois colonnes d'or. (Hercule suys, nommé le Fort et le Vaillant, Qui de Jove fut filz vertueux et puissant, etc.) Paris : d'azur, à trois crapauds d'or rampants. Troyle : d'argent à un lion de gueule, assis en une chair d'or. Diomède, d'or à la tête de lion azur. Lancelot du Lac : bandé d'argent et de gueules. Tristan : d'or à une bande de pourpre. Ponthus : les armes de Galice. Ecu noir semé de larmes blanches ».<sup>976</sup>

Les exemples de l'Anjou, du royaume de France et de l'Empire, et bien entendu bourguignon, mettent en exergue un élément important : l'absence de ces figures antiques au sein même du Pas, et leur éventuelle présence dans les festivités alentours, renforcent l'idée que le moment martial est purement chevaleresque, profondément ancré dans son temps et qui ne nécessite pas un appui antique ou mythique comme cela peut être le cas pour la cour de manière plus large.

A l'image des références explicites aux anciens chevaliers arthuriens et aux personnages historiques fondateurs de la chevalerie comme Charlemagne, les figures antiques servent une ambition bien plus large, celle de mettre en scène, et en exergue, la nécessité pour les cours de

---

<sup>976</sup> Louis François de Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René d'Anjou*, Paris, J.-J. Blaise, 1825, t. 2, page 415-416. De même Sophie Poitral, « L'empreinte des hommes illustres : lecture des blasons royaux du *Livre du Cœur d'Amour épris* de René d'Anjou », *Questes*, 13, 2008, p. 53-66. Pour un aperçu des blasons représentés sur la voute, voir *Le Livre du Cœur d'Amour épris*, Paris BNF, ms. fr. 24399, fol. 91r.

se doter d'un événement festif et unitaire constituant à la fois un vecteur original du message politique et un miroir des desseins politique des cours qui les accueillent.

Nombreux sont les exemples pour lesquelles il existe une très forte proximité entre théâtre et Pas d'armes. Par la mise en scène des exploits de la littérature chevaleresque, le Pas entre dans la sphère théâtrale. Ainsi, les chevaliers combattants ne sont-ils plus réellement des guerriers s'entraînant aux affres de la guerre, mais deviennent aussi des acteurs incarnant et jouant « le rôle de ». Si appliquer intégralement la définition du théâtre au Pas est parfois difficile, compte tenu de la forme martiale que prend le Pas, il n'en demeure pas moins que les thèmes abordés et de nombreux éléments viennent rapprocher ces deux pratiques. Au nombre de celles-ci, le caractère subversif des Pas, du fait qu'il remet en cause la hiérarchie sociale en permettant au plus humble des chevaliers de combattre, et de battre, un prince dans les lices tout en dissimulant son identité par son costume, renvoie aux pratiques théâtrales venant remettre en cause l'ordre établis, en particulier au *Carnaval*. De même, le Pas, à de rares occasions certes, repose sur une fiction clairement christique. Les Pas de la Belle Pèlerine et de la Fontaine des Pleurs donnent la part belle au culte marial au moment du jubilé papal de 1450. Intégrant également un pèlerinage, ces pratiques dévotes ne sont pas sans se rapprocher des mystères et les passions qui font partie intégrante du théâtre médiéval et qui tendent à rejouer certains épisodes de la vie des saints.

Indispensable au théâtre classique et contemporain de même qu'au pratiques théâtrales médiévales, le costume est aussi l'un des éléments qui amènent à la mise en parallèle du Pas et du théâtre. Le costume joue une double fonction : dissimuler les identités et permettre l'intégration de la fiction dans la réalité. Nombreux sont les chevaliers, à l'image du Chevalier Esclave au Pas de la Fontaine des Pleurs, ou encore *Beltenebros* lors de l'Aventure de l'Épée de Binche, en 1549, à venir dans les lices en dissimulant leur identité, offrant ainsi au public et à leur adversaire l'expérience d'un combat quelque peu onirique. Mais au-delà du costume chevaleresque, c'est la suite chevaleresque, souvent préparée avec soin, qui vient renforcer le caractère théâtral du combat. En effet, chaque suite diffère selon le statut et la réputation du chevalier. Ainsi, il est possible, tout comme dans les pièces théâtrales, de distinguer l'importance du personnage en fonction du nombre de personnes et d'animaux qu'il précède. Enfin, au titre du rapprochement avec le théâtre, nous ne saurons oublier les interactions existant dans les lices, soit entre chevaliers, soit depuis les combattants vers le public. Au même titre qu'une pièce se joue et prend forme grâce aux dialogues et monologues déclamés par les

acteurs, les chevaliers entrent en interaction tantôt avec leurs semblable, soit dans un but de défi, soit dans ce qui semble être un échange courtois ; ou tantôt avec le public, demandant souvent l'aval d'une frange de celui-ci, souvent les femmes, avant de pénétrer dans les lices.

Enfin, si le théâtre et le Pas d'armes semblent liés, tant dans leur forme que dans les thèmes abordés, les deux cohabitent ensemble parfois durant le temps de la fête. A certaines occasions, le théâtre est l'un des moments organisés autour des Pas. C'est le cas notamment au cours du Banquet du Faisan et de ceux jalonnant le Pas de l'Arbre d'or, par le don, aux convives et spectateurs, de petites saynètes, prenant la forme de mystères relatant la vie et les exploits de deux des ancêtres mythiques des ducs de Bourgogne : Hercule et Jason. Ces épisodes théâtraux sont offerts au cours de ce qui apparaît comme un moment privilégié de mise en scène de la cour, à savoir les Banquets-Spectacles, portés à leur apogée sous le règne de Philippe le Bon. Ce sont là des moments de forte sociabilité, où tout le monde voit tout le monde et où tous assistent à des entremets fort travaillés et préparés dans le but de diffuser le plus souvent un message politique fort.



## Conclusion

Aux premiers abords, nous pouvons être tentés de ne voir, en le Pas d'armes, qu'une nouvelle forme de tournoi, créé au XVe siècle par une noblesse qui, face à ses difficultés sur les champs de bataille, s'amuse à créer un nouveau divertissement martial. Effectivement, le Pas reprend çà et là des éléments propres aux tournois et aux joutes, qu'il s'agisse de la très réputée joute montée, du duel à pied ou du combat de mêlée ; mais les propose dans un format et une configuration différente.

Cependant, ce qui fait du Pas d'armes un exercice tout à fait original et en phase avec son époque, ce n'est pas tant son caractère martial que son positionnement à la croisée des influences agonales propre aux cours nobiliaires, littéraires, théâtrales et, comme développé par la suite, politique et diplomatique. Le Pas d'armes, tout comme son entrepreneur, est un objet hybride, complexe. Pas réellement une compétition, du fait que le résultat est accessoire et passe après le spectacle offert, il demeure cependant profondément agonale du fait qu'il existe des vainqueurs et que le jeu consiste, à la base, en un affrontement ludique armé ; pas tout à fait un objet littéraire du fait qu'il consiste en l'adaptation d'épisodes romanesques au contexte réel dans lequel il prend place, il est, en revanche, un événement profondément littéraire en cela qu'il propose une confusion entre réalité et fiction, par le biais, notamment, des créatures, personnages et décors qu'il accepte ; pas, non plus, un moment complètement théâtral, en cela qu'il ne reprend pas tous les codes du théâtre, il est, malgré tout, un moment où le chevalier n'est plus tout à fait un combattant mais devient un personnage fictif avec ses codes, peu importe leur nature, lui conférant un rôle bien particulier et bien différent de ce qu'il est en dehors des lices.

Il n'est pas à oublier, tout comme pour ses prédécesseurs, que le Pas est aussi un divertissement de paix et de contact, qu'il mixe les catégories sociales, les rangs et les sexes. Moment de liesse populaire, le Pas offre aux spectateurs souvent nombreux, le spectacle d'une cour ingénieuse, rassembleuse, capable de mobiliser de grands moyens pour inventer et mettre en place un événement aussi important que le Pas. Par son organisation, les liens entre cour et villes, notamment, s'en retrouvent renforcés, les différences entre les sexes ou entre les catégories sociales s'en retrouvent atténuées, prenons-en pour preuve le rôle accru des dames au cours des Pas, ou la forte présence populaire aux côtés des notables dans le public.

Cependant, il ne saurait être judicieux de s'arrêter sur ces considérations idylliques, où, pendant un temps borné, le monde serait à la lisière du réel et du fictionnel. En effet, le Pas d'armes, bien qu'il s'agisse d'un jeu, d'un divertissement, entre incontestablement dans la sphère politique des grandes principautés du royaume de France. Plus coûteux que la joute ou le tournoi, le Pas remplit des fonctions diplomatiques majeures, de même que des fonctions sociales d'importance, surtout dans la sphère nobiliaire où les liens se font et se défont souvent en vertu du contexte politique.

## Troisième partie

### Diplomatie, relations interpersonnelles et politiques festives

Il semble évident, arrivé à ce stade de notre réflexion, que les Pas d'armes demeurent des événements agonaux aux héritages fortement ancrés, ils n'en constituent pas moins une évolution manifeste, intégrant une dimension théâtrale et littéraire à l'aspect politique des affrontements courtois. Toutefois, à trop vouloir souligner l'originalité thématique et formelle des Pas d'armes, nous pourrions être tentés d'en occulter trop la dimension politique, laissant cette dernière aux joutes, plus régulières, et ne voir dans les Pas que des événements venant ponctuer les moments importants des cours princières.

Toutefois, il nous faut nous pencher avec attention sur cet aspect fondamental de notre sujet. Héritier des tournois et des joutes, le Pas demeure, par nature, politique. Nous avons vu précédemment que les dimensions littéraires et théâtrales jouent un rôle essentiel dans l'établissement et la diffusion du message politique incarné dans le Pas d'armes. Cependant, afin d'en saisir la pleine mesure, il est indispensable de les replacer dans le contexte général dans lequel ils prennent place et dans le contexte particulier des cours qui les accueillent et les font évoluer. Selon les cours, le Pas ne revêt pas la même importance et ne remplit pas la même fonction politique. Bien que rivales sur de nombreux points, les cours d'Anjou et de Bourgogne usent du Pas comme d'un élément faisant réellement partie de leur « arsenal » politique. A contrario, les quelques Pas ayant vu le jour à la cour de France n'ont qu'un but purement utilitaire, qu'il s'agisse uniquement de préparer la noblesse à une expédition militaire ou d'annoncer le futur souverain sous couvert de célébrer le règne du roi mourant encore régnant. A mi-chemin, l'empire use, dans les dernières années du règne de Charles Quint, du Pas pour consacrer, en théorie, le prince Philippe comme héritier naturel. Une étude approfondie des festivités dans leur globalité permettra de donner au Pas de Binche encore peu connu, sa pleine mesure.

Pour mener à bien cette entreprise, il nous faut adopter une double lecture des sources dont nous disposons. Toute lacunaires, partielles et partiales qu'elles sont, elles nous livrent une somme de détails et d'éléments nous permettant d'aller plus loin dans notre recherche. En effet,

d'une première lecture, nous pouvons tirer les descriptions des parures, des combats, des décors ou encore la liste des participants, de certains spectateurs et des acteurs de l'événement. Dans un second temps, tout ceci nous renseigne sur l'état politique, social et culturel des cours princières à un instant donné. De la liste des participants pour telle ou telle principauté peuvent être tirés des éléments nous renseignant sur l'état des relations politiques et diplomatiques « extérieures » de même que les relations personnelles entre chevaliers d'une même maison. Il en va de même pour les parures qui peuvent, nous le verrons, révéler une toute autre réalité. Le cas, à Saumur, du cimier de Ferry de Lorraine, en est un exemple notable<sup>977</sup>.

Les descriptions et les sources d'autre nature dont nous disposons nous offrent également un aperçu plus ou moins précis du niveau d'engagement global de la cour dans l'organisation, la préparation et le déroulement des Pas d'armes. Elles nous donnent également à voir un état d'engouement populaire relativement en phase avec celui dont peut faire preuve le Prince. Les listes mentionnées ci-dessus sont également de bons témoins de cet engouement et peuvent nous aider à tirer les conclusions sur le résultat « après coup » des Pas : quels réels avantages en tirent les cours et les villes ? La question de la raison du maintien des traditions festives par le biais d'une nouvelle forme de divertissement se posera, par découlement. Au vu de la mobilisation importante des nobles, des bourgeois et du personnel « de l'ombre », ces hommes et femmes qui n'apparaissent que rarement dans les sources et qui pourtant sont essentiels à leur réussite, les Pas semblent revêtir plus d'importance pour le prince qu'il n'y paraît. Le prince devra également être replacé au cœur du dispositif ludique, en allant au-delà des considérations purement politiques.

---

<sup>977</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse*, Paris, Augustin Courbe, 1648, p. 92.

## Chapitre 7 :

### Le Pas d'armes, simple outil ou élément indispensable des politiques festives princières ?

A l'image des tournois et des joutes, le Pas peut être vu comme un simple outil servant à soutenir, de manière ludique, certains événements des cours princières. Dans ce registre, un exemple vient rapidement : celui des joutes urbaines.

Largement étudiées par Evelyne Van Den Neste pour la Bourgogne<sup>978</sup>, les joutes urbaines entrent dans un processus politique majeur au sein de la Flandre : il s'agit, au XIV<sup>e</sup> siècle, de mettre en place un symbole marquant le poids politique et économique des villes du Nord, en opposition avec la faiblesse croissante dans ces domaines du comte de Flandre et de la noblesse française en général, notamment dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle :

« Toutes les fêtes sont contrôlées par la Loi de la ville qui accorde des subventions, sous forme de vin le plus souvent, aux organisateurs. Celles qui échappent à son autorité font l'objet de nombreux ans d'interdiction [...] Les fêtes font l'objet d'une préparation soignée et d'une organisation scrupuleuse car elles affirment, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'identité de la ville. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup>, lorsque les villes profitent de la faiblesse du pouvoir comtal pour acquérir des privilèges et jouir d'une certaine autonomie, toutes les royautés ludiques qui s'épanouiront au cours des siècles suivants existent déjà. Les comtes et les grands seigneurs y sont invités mais ce ne sont pas eux qui sont à l'origine de leur création, même s'ils ont servi de modèle. [...] Ces jeux ont plusieurs fonctions pour la ville. C'est le moment de la fête pour tous les habitants. La rivalité qui existe entre toutes ces cités trouve un exutoire pour s'épancher avec une violence contrôlée. Dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, on insiste sur l'ancienneté de la fête. Celle-ci donne alors à la ville un passé prestigieux qui légitime son existence et son importance dans le présent »<sup>979</sup>.

Jusqu'au mariage de Marguerite de Flandre avec le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, les fêtes urbaines de l'Épinette de Lille et du Forestier de Bruges, qui sont les plus connues, constituent une vitrine du pouvoir de l'édilité communale et de la ville dans son ensemble face aux nobles qui en ont la théorique possession.

---

<sup>978</sup> Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996.

<sup>979</sup> *Ibid.*, p. 197.

L'arrivée du duc de Bourgogne à la tête du comté de Flandre et sa progressive prise de pouvoir dans l'organisation de ces réjouissances change la donne. D'abord spectateur régulier et invité de choix du temps de Philippe le Hardi, le duc, sous le principat de Jean Sans Peur, prend à partir de 1408 une place importante et intervient directement dans la réalisation et la mise en place de ces festivités. Profitant d'un affaiblissement significatif du pouvoir politique et économique des villes du Nord, le duc use de ce rouage municipal à son avantage. D'un simple symbole d'autonomie urbaine, les joutes urbaines deviennent des éléments politiques d'importance. D'un événement organisé traditionnellement constituant un honneur pour l'édile qui s'en voit confié la charge, elles deviennent un poids de plus en plus lourd que le duc impose aux responsables urbains. Outil essentiel dans la politique unitaire des ducs de Bourgogne, Charles le Téméraire se voit même contraint d'obliger, sous peine de sanction, Lille et Bruges à maintenir l'organisation de ces fêtes en 1475<sup>980</sup>.

Pour ce qui est de la Bourgogne, et il en va de même pour l'Anjou, l'implication du duc dans l'organisation de pratiques festives tend à doter ces dernières d'un sens politique autre que celles qu'elles revêtent dans un cadre bourgeois, les extrayant de la sphère ludique pour les intégrer à un plus vaste programme représentatif où elles ne constituent plus uniquement un miroir politique mais un élément à part entière de la stratégie diplomatique du duché. Le Pas, dans son acception la plus large, est un de ces éléments.

Toutefois, il nous faut nuancer ce constat dès lors que l'on s'intéresse à une échelle plus grande. Si nous portons notre focale sur le royaume de France ou sur le Saint-Empire, la situation est tout autre, le premier semblant reléguer le Pas au rang des autres divertissements qu'il n'affectionne qu'assez peu, à peine plus qu'un outil négligeable mais cependant utile ; le second voyant dans le Pas un moyen pour consacrer, face à une large assemblée, le pouvoir impérial par le biais d'une tradition semblant quelque peu désuète.

---

<sup>980</sup> « [...] nous ne veons pas presentement cause pour laquelle doyés delayer l'entreenement d'icelles, se n'est que soyez mal contens de la prosperité de noz affaires, pays et signouries lesquelx graces a Dieu augmentent et croissent de jour en jour [...] », Archives Municipales de Lille, n° 15882, fol. 38.

## A. Un élément politique nécessaire

Qu'il s'agisse du maître de l' « Etat spectacle » bourguignon ou du très chevaleresque duc d'Anjou, chacun use, nous l'avons vu, des Pas comme un élément à part entière du dispositif politique qu'ils ont mis en place. Toutefois, avancer un tel constat demande d'apporter des nuances. Nous le verrons, si le Pas détient, peu ou prou, la même place au sein de la diplomatie princière, la manière dont il est utilisé est différente.

### 1. Priorisation de l'espace flamand

Il va de soi, en Bourgogne, que les Pas entrent directement dans le jeu des volontés politiques des ducs Philippe et Charles. Si les Pas de 1443 et 1449-1450 sont organisés, comme dit, dans le duché de Bourgogne à proprement parler, les huit autres prennent place, ou sont envisagés pour certains d'entre eux, dans les territoires septentrionaux, plus précisément dans le comté de Flandre :

- 1449 : Pas de la Belle Pèlerine (Saint-Omer)
- 1454 : Pas du Chevalier au Cygne (Lille)
- 1458 : Pas du Compagnon à la Larme Blanche (Le Quesnoy)<sup>981</sup>

---

<sup>981</sup> Concernant ce Pas, la seule mention issue de chroniques qui nous est parvenue est à mettre sur le compte de Georges Chastelain. A lire l'auteur, si de description il ne demeure guère, c'est pour la simple raison que celui-ci ne s'est jamais tenu. Bien qu'il ne se cache pas pour montrer son mépris à l'égard des divertissements chevaleresques, Chastelain affirme qu'il fera le récit des armes si le Pas a lieu. Or, l'absence de celle-ci nous laisse à penser que ce ne fut pas le cas : « Je ne devise riens des lettres portées au duc par ledict More, ni du contenu des chapitres pour ce que ne furent que joustes et que telles joyeusetés ne requiert point telle glorification, comme font les armes, là où sont les honneurs avecques les périls, mais tant seulement, quand ce viendra au jour que ledit duc lui establir [à Guillaume de Moullon, chevalier français ], et là où se fera la feste en sa faveur et l'assemblée des hautes dames et princesse, là vous deviseray par un abrégé la manière de ladite feste, avecque ce qu'il cherra de gloire et de bon los aux joustes », Chastelain, *Chroniques*, t.3, Bruxelles, Kervyn de Lettenhove (ed.), p. 466. Il est à noter, cependant, que le cérémonial d'annonce et les chapitres ont, eux, existé. Il en subsiste un court récit chez le même auteur, aux pages 462-466, ainsi qu'une liste de douze chevaliers présents à la cour de Bourgogne qui ont touché l'emprise représentant le défi lancer. Ainsi toutes les conditions semblent être réunies et même l'appartenance de Guillaume de Moullon, l'entrepreneur, à la maison du dauphin, ne semble pas faire obstacle. En effet, en 1458 d'après l'auteur bourguignon, le chevalier semble ne plus satisfaire le prince royal, le futur Louis XI, qui, d'après Chastelain, lui octroie une pension de 600 francs par an mais le libère de ses obligations à ses côtés : « Sy prist ledit Guillaume un argu en son cœur bien amer, et lui desplut durement ceste manière de faire, qui par l'espace de quatorze ou quinze ans l'avoit servi en froit et en chaut, despendu grant avoir et usé ses jours, et puis avoir indignation en la fin et congié de tous payemens, dont a buien dur porta la patience, monstra toutevoies courrage et que l'on ne pust penser que par aucune faute commise il fut contraint de s'en partir », *Ibid.*, p. 464-465.

- 1461 : Pas de Lille (Lille) †
- 1463 : Pas du Perron Fée (Bruges)
- 1463-1464 : Pas de la Dame Inconnue (Bruxelles) †
- 1468 : Pas de l'Arbre d'or (Bruges)
- 1470 : Pas de la Dame Sauvage (Gand)

Si l'on se réfère à cette liste exhaustive des Pas bourguignons, nous remarquons que le délai d'organisation entre les Pas, qu'ils aient été tenus ou non, n'excède pas les cinq années, pour une moyenne d'un tous les deux ans et quatre mois. Nous pouvons déceler ici une volonté farouche des ducs du Ponant d'imposer physiquement leur pouvoir dans leurs terres septentrionales, comme ce fut le cas avec les fêtes de l'Épinette et du Forestier, abordées en introduction de cette partie de notre thèse.

Tout à fait logiquement, les ducs de Bourgogne se concentrent sur les centres majeurs du pouvoir flamand pour imposer leur domination, que ce soit dans le cadre des fêtes comme au niveau de la politique en général. Bien que cela ait prit du temps, dès le principat de Jean Sans Peur, et plus encore sous celui de son fils Philippe, les villes de Flandre sont subordonnées, sans être toutefois soumises, au pouvoir de l'État bourguignon grandissant<sup>982</sup>. Les marges de manœuvre des villes demeurent dès lors restreintes et celles-ci ne conservent qu'une partie de leur autonomie, grâce au pouvoir politique conservé par les échevins, ainsi que leur poids économique majeur pour le duché.

Les ducs de Bourgogne sont conscients du potentiel de ces grandes villes et mettent en place toute une série de mesures et de rouages qui mettent en exergue cet état de fait. L'un de ces centres majeurs est bien évidemment la ville de Lille. Centre névralgique, avec Bruges et Gand, du commerce en Flandre, la ville fait plusieurs fois l'objet d'une attention toute particulière. Dès 1386, Philippe le Hardi, comprenant les besoins d'un contrôle strict des affaires financières pour un territoire aussi éloignées, y institue une Chambre des Comptes<sup>983</sup>

---

Nous pourrions être tentés, au vu de l'absence de description chez Chastelain, de penser que ce Pas n'a pas eu lieu. Cependant : « A Guillaume de Moillon escuier capitaine de la garde de monseigneur le daulphin, la somme de 500 escus d'or du pris de 49g. monnoie de Flandres piece pour don a lui fait par mond. seigneur le duc en recompensation des frais, missions et despens qu'il a fais et soustenuz pour le fait d'un pas d'armes qu'il a naguere fait en la ville du Quesnoy et mesmement pour lui aidier a deffraier des marches de par deça et soy en retourner ou pais du Daulphiné ou il fait sa residence, pour ce par certification de monseigneur de Croy lad. somme de 612lb. 10s. », ADN, B 2030, fol. 331.

<sup>982</sup> A ce propos, voir en particulier Bertrand Schnerb, *L'Etat Bourguignon 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999. De même, voir Simone Roux, *Le monde des villes au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 2004, p. 130.

<sup>983</sup> Voir, à ce propos, Jean-Marie Cauchies, *La législation princière pour le comté de Hainaut*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis Bruxelles, 1982, p. 6. Plus récemment, voir l'édition de la



qui fera de la ville, plus ou moins directement, l'une des trois cités majeures des Etats bourguignons, avec Bruxelles et Dijon.

Jean Sans Peur, comme dit, s'investit réellement dans l'organisation des fêtes de l'Épinette et finance, à certaines occasions, un échevin, élu ou désigné roi de l'Épinette, qui ne peut engager autant de frais<sup>984</sup>. Dès 1407, Lille devient la ville de résidence du duc Jean, indésirable à Paris après le meurtre du duc d'Orléans. Alors en cours de tractations économiques avec l'Angleterre, le duc choisit la ville pour accueillir une joute entre un écuyer breton à son service, Yvon de Carmalet, et un écuyer anglais, Robert Scotebrook. Si la ville débourse environ 520 livres pour l'organisation du combat<sup>985</sup> et prête son cadre pour de telles réjouissances, il va sans dire que le profit substantiel lié à l'accueil d'un grand nombre de spectateurs, ainsi que le prestige retiré de la présence du duc, est des plus avantageux. De plus, accueillir un événement ducal, ou seigneurial comme un Pas d'armes, renforce le lien qui existe entre la ville et la maison princière dont elle dépend. Cette réciprocité, entre quête de protecteur de la part des villes, et volonté de soutien, pour le duc, marque en définitive l'ensemble des événements liant les deux parties.

Philippe le Bon comprend bien cette relation et, dès son accession à la tête du duché, s'efforce de prioriser les relations avec ses terres du Nord, en particulier Lille, en continuant la politique paternelle. Ainsi en 1422 va-t-il, comme en 1408, financer la royauté de l'Épinette<sup>986</sup> et, dès 1430, renouveler sa volonté de voir la fête perdurer<sup>987</sup>. Au-delà de l'organisation de l'Épinette, Philippe fait de Lille une ville majeure de son principat et le cadre privilégié pour ses grandes fêtes. Le 10 janvier 1430, la ville est l'hôte d'un événement majeur de la vie ducale puisque le duc, après avoir épousé Isabelle de Portugal à Bruges, y fonde l'ordre de la Toison d'or. L'année suivante, il y tient le premier chapitre de l'ordre, dans l'église Saint-Pierre, tout comme en 1436<sup>988</sup>. Il faut souligner, à propos des chapitres de la Toison d'or, qu'entre 1431 et

---

thèse de Jean-Baptiste Santamaria, *La chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, Brepols, 2012.

<sup>984</sup> C'est notamment le cas en 1408 où le duc fait un don de 180 livres à Jacques le Prévôt. Voir AML, n°16148, fol. 44.

<sup>985</sup> Pour le détail des dépenses engagées par la ville, voir AML, n°16148, fol 59 ; n°16149, fol 6v, 43, 51 ; n°16151, fol. 40v, 41, 65, 65v, 69v, 73 ; n°16152, fol 65v.

<sup>986</sup> AML, n°16166, fol. 81v.

<sup>987</sup> La fête de l'Épinette est organisée de manière continue de 1283 à 1477 avant d'être abolie en 1486.

<sup>988</sup> Il est à noter qu'entre 1431 et 1473, Lille reçut deux fois l'ordre de la Toison d'or, tout comme Bruges et Saint-Omer.

1473, seul le chapitre de 1433 est organisé hors des anciens Pays-Bas, à Dijon. L'autre exception est postérieure au règne des Valois-Bourgogne, elle a lieu en 1519, à Barcelone.

Pour en revenir à notre propos, Lille est aussi le cadre de deux événements importants pour le duc : le Pas du Chevalier au Cygne et le Banquet du Faisan en 1454. Nous avons déjà parlé plus haut de ces événements et il ne nous semble pas nécessaire d'y revenir plus longuement. Toutefois, il nous faut mettre en exergue le fait que choisir Lille pour l'organisation de tels événements marque bien l'importance que joue la ville pour Philippe le Bon. Il en va de même pour les préparations du Pas de 1461 qui ne se réalisa pas<sup>989</sup>.

A bien y regarder, l'organisation de nombreux événements dans les terres du Nord répond à un besoin, voire à une nécessité, de créer une certaine unité entre toutes ces terres qui, en définitive, sont bien différentes les unes des autres<sup>990</sup>. A l'image de ce qui se passe avec l'ordre de la Toison d'or, le Pas rassemble, dans un même événement unitaire, des seigneurs venus de toutes les régions des Etats bourguignons, dont la fidélité et l'appui s'avèrent nécessaires pour le duc et la gestion de ses territoires. La présence de nombreux chevaliers « étrangers » servait également la cause bourguignonne, pouvant témoigner de l'unité régnant au sein de la noblesse des Etats du nord et du sud.

Comme un ensemble de festivités fortement lié, les chapitres de la Toison d'or et les Pas d'armes bourguignons se voient, à des périodes différentes, organisés dans les mêmes villes<sup>991</sup>. Outre Lille, Bruges est honoré à deux reprises par des chapitres (1432 et 1468) ainsi que par deux Pas (1463 et 1468) et un mariage (1468), Bruxelles par un chapitre (1435) et devait

---

<sup>989</sup> Notons, à ce propos, qu'Evelyne Van Den Neste affirme que le Pas s'est tenu. Toutefois la lettre, précédemment reproduite au chapitre 4 de cette thèse, envoyée par les échevins au Grand Bâtard et datée de 1463, montre bien que la ville, en vertu des sommes engagées pour la préparation, réclame la réalisation de la fête. Voir Evelyne Van Den Neste, *op. cit.*, p. 138-139. Notons, par ailleurs, que cette lettre est reproduite dans les annexes de l'ouvrage de l'historienne à la page 325.

<sup>990</sup> Comme le rappelle Françoise de Gruben : « Le duc de Bourgogne se rendait compte du manque de « ciment » entre les Etats rassemblés sous sa férule. La cohésion de ses possessions était assurée par lui seul. Hormis leur appartenance à la foi chrétienne, les habitants de ses différents territoires partageaient peu de choses en commun. Un bourguignon se sentait un étranger en Flandre et vice-versa. Les Etats du duc de Bourgogne regroupaient des populations fort diverses, parlant des langues différentes, ayant des goûts et un niveau de vie souvent très peu comparables et rivalisant entre elles », *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, Leuven University Press, 1997, p. 6.

<sup>991</sup> Au titre des exceptions, notons que Dijon fut également le cadre d'un chapitre (1433) et d'un Pas d'armes (1443), et que Chalon-sur-Saône, bien que n'ayant pas accueilli de chapitres est le cadre du Pas de la Fontaine des Pleurs (1449-1450).

recevoir le Pas de la Dame Inconnue (1463-1464)<sup>992</sup>, Saint-Omer fut le cadre de deux chapitres (1440 et 1461) et d'un Pas (1449), enfin Gand reçut un chapitre (1445) et un Pas (1470).

Dans cette optique de lien entre toutes les fêtes ducales, nous pouvons distinguer une constante liée au contexte économique dans lequel évoluent les villes précédemment citées. Nous avons vu précédemment que le Pas de la Belle Pèlerine est organisé, à Saint-Omer, au cours d'une période difficile pour les marchands de vin, celui-ci devenu trop cher. S'il n'y a pas de lien avéré avec le fait que le Pas fut un échec malgré les concessions du duc de Bourgogne, au moins la coïncidence mérite-t-elle d'être soulignée. Cela est d'autant plus surprenant qu'il apparaît que la Flandre connaît une baisse généralisée de ses prix à partir de 1438<sup>993</sup>. A nouveau, si nous ne pouvons que souligner les coïncidences, il est remarquable de voir que les prix, à Bruges et Anvers restent relativement bas jusque 1464<sup>994</sup>, période pendant laquelle a lieu la majorité des Pas bourguignons en Flandre<sup>995</sup>. Il apparaît alors que le duc use du contexte économique favorable pour organiser de coûteux événements sans risquer un quelconque heurt avec ses villes du Nord sujettes, il faut le dire, à la rébellion. Toutefois, les risques sont moindres avec Lille, Bruges et Bruxelles, en comparaison avec Liège ou Gand.

Les Pas d'armes, comme les tournois, demeurent des événements de paix, et le calme du lieu compte tout autant que le calme général. A partir de 1457, et jusque 1467, la ville de Gand n'est le théâtre d'aucun fait d'armes. La raison tient sans doute à la révolte amorcée en 1457 contre le projet ducal d'un nouvel impôt, la gabelle du sel, alors inconnue des terres septentrionales<sup>996</sup>. Il en va de même de celle initiée en 1468, lors de la présence du nouveau

---

<sup>992</sup> Aucune preuve de sa tenue ne nous est parvenue. Ne reste désormais de ce Pas que les chapitres et le programme de l'événement, conservés au British Museum, rédigés en amont. Concernant les documents anglais, voir Londres, British Museum, Lansdown, 285 ; ainsi que Joseph Kervyn de Lettenhove, « La joute de la Dame Inconnue à Bruxelles. La joute du sire de Commines et du sire de Jonvelle à Bruges », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, deuxième série, 11, 1870, p. 473-486. Notons toutefois que Sébastien Nadot suggère que si le Pas en lui-même n'a pas eu lieu, au moins une partie des festivités chevaleresques furent tout de même tenues. Voir Sébastien Nadot, *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012, p. 430. De même, voir Torsten Hiltmann, « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », Werner Paravicini (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 258-259.

<sup>993</sup> Marie-Jeanne Tits-Dieuaide, « L'évolution du prix du blé dans quelques villes d'Europe occidentale du XVe au XVIIIe siècle », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 42, 3, 1987, p. 530.

<sup>994</sup> *Ibid.*

<sup>995</sup> Notons que le Pas de l'Arbre d'or est exceptionnellement riche dans ce contexte d'inflation. Mais le mariage ducal et la présence de nombreux seigneurs occidentaux semble justifier ce faste. A contrario, le Pas de la Dame Sauvage de Gand (1470), s'il est remarquable par sa fiction, n'est en définitive que peu riche matériellement par comparaison à ce qui se fait lors de la période soulignée.

<sup>996</sup> Prosper Brugière de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois 1364-1477*, Bruxelles, t.14, livre 7, p. 90-91.

duc, et portée à l'encontre du receveur de l'impôt, ce qui remet un coup d'arrêt à l'organisation d'événements chevaleresques jusque 1477, le Pas de la Dame Sauvage mis à part<sup>997</sup>. Remarquons que dans cet intervalle de 13 ans, la ville de Bruges voit huit tournois et joutes s'organiser en son sein, en plus de la fête du Forestier ; et Lille en organise quatre en plus de l'Épinette<sup>998</sup>. Remarquons également que Gand se voit à nouveau privée de tournoi entre 1477 et 1500. La raison est que la ville, peu après la mort du Téméraire, revendique la restauration de ses anciens privilèges et la foule se réunit sur la place du *Vrijdagmarkt*, « le Marché du Vendredi », menée par les gens des métiers<sup>999</sup>. Notons de même que Bruges connaît un mouvement de révolte en 1488, date à partir de laquelle la ville cesse toute organisation de fêtes d'armes, celle du Forestier incluse<sup>1000</sup>.

Au titre du fort lien existant entre le duc et ses terres septentrionales, il ne faut pas oublier le rôle possiblement joué par certains conseillers « nordistes » dans cette orientation politique. L'un des exemples les plus parlants est sans doute celui joué par la famille de Croÿ en général, et celui d'Antoine de Croÿ en particulier. Issu d'une longue lignée de conseillers ducaux, Antoine est, en même temps que son frère Jean, parmi les premiers membres de l'ordre de la Toison d'or en 1431. En 1435, il reçoit de la part du roi Charles VII, la somme de dix mille saluts d'or, de même que le chambellan ducal Nicolas Rollin. D'autres seigneurs, comme Pierre de Bauffremont ou Philippe de Ternant en reçoivent huit mille, et Jean de Croÿ, deux mille cinq cents<sup>1001</sup> ; ceci dans le but de convaincre le duc de conclure une paix durable avec le royaume. En 1442, sa position, déjà bien affirmée, se renforce par sa nomination, avec l'évêque de Tournai et président du conseil ducal Jean Chevrot, comme gouverneur des pays par-deçà en l'absence du duc et de la duchesse. Il devient, par ses forts liens avec les rois de France, l'un des plus fermes défenseurs de l'alliance avec le royaume et est nommé, en 1461, conseiller et

---

<sup>997</sup> Notons qu'en 1477, peu après la célébration du mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, la ville se soulève à nouveau. Une fois encore, la ville se voit privée de divertissements chevaleresques jusqu'à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1500. Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes, Pas d'armes... op. cit.*, p. 330-332.

<sup>998</sup> *Ibid.*, p. 319-328.

<sup>999</sup> Jelle Haemers, « Le livre de Jan De Rouc. Mémoire collective et révoltes urbaines aux Pays-Bas méridionaux (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », Stéphane Haffmayer (dir.), *Mémoire des révoltes XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Caen, Cahiers du CRHQ, 4, 2013, p. 15.

<sup>1000</sup> Voir Jelle Haemers et Elodie Lecuppre-Desjardin, « Conquérir et reconquérir l'espace urbain. Le triomphe de la collectivité sur l'individu dans le cadre de la révolte brugeoise de 1488 », Claire Billen et Chloé Deligne (dir.), *Voisinages, coexistences et appropriations. Groupes sociaux & territoires urbains du Moyen Âge au XVI<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 119-143.

<sup>1001</sup> Voir l'acte royal, daté du 6 juillet 1435, rédigé à Amboise, conservé aux Archives de l'État à Mons et édité par Marie-Rose Thielemans, « Les Croÿs, conseillers des ducs de Bourgogne. Documents extraits de leurs archives familiales, 1357-1487 », *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, 124, 1959, p. 71-73.

grand-maître de l'hôtel de Louis XI puis reçoit, de ce dernier, le comté de Guînes. En 1462, ce sont Jean, son frère, et Philippe, son neveu, qui deviennent conseillers et chambellans du roi<sup>1002</sup>. Alors à leur apogée, les Croÿ voient leur puissance s'effondrer en quelques années. Le comte de Charolais, futur duc Charles, voue une animosité violente à leur égard, notamment à cause de leur grande proximité avec le roi et finit par les mettre en disgrâce auprès de son père en 1465. Alors privés de leurs terres bourguignonnes et abandonnés, peu après, par le roi de France, Jean et Philippe se rapprochent du nouveau duc et retrouvent leur place à la cour en août 1468. Il faut attendre 1473 pour voir le retour en grâce d'Antoine auprès de Charles.

Etonnamment, les Croÿ, si influents, ne furent que peu présents dans les Pas d'armes bourguignons, tant en qualité de combattant que celle de juge. Seuls deux membres de la famille remplirent la première fonction, aucun concernant la seconde. Le premier que nous apercevons est Antoine de Croÿ lui-même. Il entre dans les lices le 5 mai 1463 au Pas du Perron Fée contre l'entrepreneur Philippe de Lalaing. Le résultat du combat est mitigé : aucune touche à la lance, et quasi égalité à l'épée. Il est précédé de six trompettes et se présente son cheval couvert de drap d'or vert à bordure de velours cramoisi semé de larmes blanches, une plume d'autruche noire en guise de cimier<sup>1003</sup>. La parure est éclatante et marque bien le statut privilégié dont jouit Antoine auprès du duc. Le deuxième Croÿ qui apparaît dans les lices est le seigneur de Renty, Philippe, fils du précédant. Il combat le Grand Bâtard et se présente avec une housse de satin blanc recouvert d'une autre de velours noir découpée d' « Y ». Il est suivi de deux pages et accompagné de cinq chevaliers de l'hôtel ducal, dont son frère, Jean<sup>1004</sup>. Il est intéressant de voir la différence de trajectoire prise par père et fils. En effet, là où le père, l'oncle et le cousin se voient disgraciés, les deux fils semblent conserver la sympathie et la confiance de l'ancien et du nouveau duc avec qui ils ont grandi.

D'autres exemples, peut-être plus flagrants, se trouvent à la cour de Bourgogne. L'un d'entre eux est Jean de Luxembourg, seigneur de Haubourdin, seigneurie située dans l'actuel département du Nord. Il joue un rôle important dans la diplomatie bourguignonne, aussi bien festive que protocolaire. Au niveau festif, il participe à quatre Pas, dont un qu'il organise. Tous sont organisés dans les villes septentrionales : Saint-Omer (1449), Bruges (1463 et 1468) et Gand (1470). Au niveau de la diplomatie plus officielle, il mène 24 ambassades pour le compte

---

<sup>1002</sup> Voir l'acte n°30, daté du 6 janvier 1462 (n. s.) donné à Tours et édité dans l'article ci-dessus, p. 117-118.

<sup>1003</sup> BNF, ms. fr. 5739, fol. 148v-149r.

<sup>1004</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 335.

du duc de Bourgogne, dont 15 auprès des représentants du roi d'Angleterre<sup>1005</sup>. Il en va de même pour Louis de Gruuthuse<sup>1006</sup>, seigneur et bibliophile flamand qui combattit au Pas du Chevalier au Cygne, apparut aux côtés du duc Charles lors du Pas de l'Arbre d'or et qui mena nombre d'ambassades pour le compte de , duc de Bourgogne.

Nous le voyons, la politique, au moins festive, du duc de Bourgogne s'oriente, par la force des choses, vers les terres situées au Nord du duché originel, trop lointaines, trop riches et trop instables pour pouvoir apparaître comme des régions secondaires. L'organisation de 80% des Pas dans les régions du nord montre bien que la focale de Philippe le Bon est orientée vers ce qui constitue le cœur véritable du duché bourguignon. Toutefois, si ce constat a déjà été posé, il nous semble important de voir, au prisme des Pas, l'orientation que prend la politique ducale. En effet, les événements ducaux, que ce soit les Pas ou les chapitres de la Toison d'or comme nous en avons parlé plus haut, apparaissent à la fois comme un moyen d'imposer la politique ducale dans ces terres qui se révèlent indispensables à sa mise en place, comme une manière d'impliquer véritablement les grandes villes et leur population dans la vie d'une cour pouvant apparaître comme étrangère et trop autoritaire ; enfin comme des récompenses pour la conservation de liens pacifiques avec la personne du duc. Les exemples de Gand et de Bruges montrent, nous l'estimons, ce fait de manière claire.

Toutefois, la politique bourguignonne visant à associer les villes aux événements ducaux apparaît comme unique au vu de ce qui se passe dans les autres principautés organisatrices, notamment l'Anjou.

## 2. Reconstruire son image : René d'Anjou après 1442

Autant par son œuvre littéraire que par ses faits d'armes (courtois ou non), René est l'exemple même du prince chevalier. S'il est incontestablement reconnu comme un grand prince ayant contribué à la renommée de l'Anjou, voire même du royaume de France, il ne faut pas négliger l'aspect martial de la vie du Roi René. S'il use de malchance au cours de ses

---

<sup>1005</sup> Anne-Brigitte Spitzbarth, « Le choix des ambassadeurs bourguignons sous Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467) : la stratégie de la spécialisation, entre savoir-être et savoir-faire », *Etudes de lettres* [en ligne], 3, 2010, p. 7.

<sup>1006</sup> *Ibid.*

campagnes militaires (Bulgnéville, conquête de Naples...), il obtient des succès plus significatifs dans l'élévation des divertissements chevaleresques au rang d'armes politiques.

Seigneur de Guise à la mort de son père Louis II d'Anjou, en 1417, il devient l'héritier de son grand-oncle, Louis Ier, cardinal et duc de Bar, duché duquel il prend possession à la mort de Louis Ier, en 1430. En 1420, sa mère, Yolande d'Aragon, arrange le mariage de son fils avec l'unique héritière du duc de Lorraine, Isabelle. Ce mariage, s'il constitue un succès politique d'envergure pour la famille d'Anjou est aussi à l'origine d'une querelle opposant René à Antoine de Vaudémont, neveu de Charles II de Lorraine, les deux princes revendiquant la légitime possession du duché. Si des heurts eurent lieu dès 1424 entre eux, la mort du duc de Lorraine mit le feu aux poudres et la contestation se fit plus vive. Le 2 juillet 1431 a lieu la bataille de Bulgnéville<sup>1007</sup> où, malgré un comportement héroïque, selon le comte de Quatre-Barbes, René est fait prisonnier par le Maréchal de Bourgogne, Antoine de Toulougeon, commandant des troupes alliées au comte de Vaudémont<sup>1008</sup>. Il est alors le captif du duc de Bourgogne qui le fait transférer, en février 1432 de la tour de Bar à Dijon suite aux interventions successives de l'empereur Sigismond, du duc de Savoie et du roi pour établir sa libération<sup>1009</sup>. Celle-ci fut effective au mois d'avril de cette même année et valait pour un an : en échange de ses fils Jean et Louis, René avait jusqu'au mois de mai 1433 pour s'occuper de ses terres avant de revenir comme prisonnier. Une trêve est par là même signée, ainsi qu'une rançon de 200 000

---

<sup>1007</sup> A propos de cette bataille, voir Bertrand Schnerb, *Bulgnéville (1431) : l'Etat bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, Economica, 1993.

<sup>1008</sup> Selon le comte de Quatre-Barbes : « Blessé au bras, au nez et à la lèvre, il [René] se défendait en héros contre une foule d'ennemis. De temps à autre il jetait les yeux du côté de Barbazan [Arnault Guilhem, seigneur de Barbazan, chambellan du roi Charles VII], et voyait toujours sa bannière s'élever au-dessus de la prairie. Tant que brillèrent les fleurs de lys et la croix d'or sur l'étendard d'azur, tout espoir de vaincre n'abandonna pas son âme. Il redoublait d'efforts et de vaillance, et faisait retentir son cri de guerre, en signe de ralliement pour ses chevaliers. Il ne restait plus autour de lui qu'un petit nombre de braves. Barbazan était tombé avec son étendard près du ruisseau encombré de cadavres. Couvert de poussière et de sang, René se précipite de nouveau au milieu des Bourguignons. Jean de Ville, père de l'évêque de Toul, le comte de Salm, Guyot de Gondrecourt, Odon de Germini, les sires de Beaufremont, de Sansy et de Fénestranges expirent aux pieds de leur souverain. L'évêque de Metz, Erard du Châtelet, le vicomte d'Arcy, les sires de Salbery, de Rodermack, de Latour et le brave Vitalis, ses derniers compagnons, sont faits prisonniers. Le prince resté seul, adossé à un arbre, continue de combattre, disent les chroniqueurs, « comme un soldat, qui n'estime sa vie un bouton. » Enfin entouré de morts et d'ennemis, épuisé par ses blessures, accablé de fatigue, il tend son épée à un écuyer brabançon, nommé Martin Foucars, d'autres disent au maréchal de Toujougeon lui-même. Telle fut cette « aspre, forte et douloureuse » bataille de Bulgnéville, origine des malheurs du bon duc de Bar et de sa longue captivité. Il y perdit la fleur de sa chevalerie. Plus de douze cents des siens périrent dans l'action et dans la fuite. Quelques chroniqueurs élèvent même à trois mille le nombre des morts. La perte des vainqueurs n'excéda pas quatre cents hommes », *Œuvres complètes du roi René. Avec une biographie et des notices, par M. Le comte de Quatrebarbes*, éd. M. Hawke, Angers, 1845, t. 1, p. 28-29.

<sup>1009</sup> Voir Amable Prospère de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois 1364-1477*, Paris, 1825, t. 6, p. 174-175 ; *Œuvres complètes du roi René...op. cit.*, p. 31.

talents d'or versée au Maréchal de Bourgogne, selon Prospère de Barante, dont 20 000 d'avance selon le comte de Quatre-Barbes<sup>1010</sup>.

René profite de cette année de liberté provisoire pour apaiser les tensions avec Antoine de Vaudémont et proposer une union entre Ferry, fils d'Antoine, et Yolande, sa fille dont la dot s'élève à 18 000 florins du Rhin<sup>1011</sup>. Ce mariage est célébré douze ans plus tard, à l'occasion du mariage d'Henri VI et de Marguerite d'Anjou, à Nancy, en 1445, double mariage au cours duquel a lieu le Pas d'armes de Nancy voyant la participation de Charles VII dans les lices.

De retour dans les prisons bourguignonnes, René apprend la mort de son frère, Louis III d'Anjou, le 12 novembre 1434, alors que celui-ci venait tout juste d'être reconnu par Jeanne II de Naples comme héritier du royaume napolitain. Louis étant mort sans héritier, c'est René qui se voit être désormais duc d'Anjou et héritier du royaume de Naples, dont il prendra possession le 2 février 1435 à la mort de Jeanne. Il est libéré de la prison bourguignonne en 1437, libération dont les termes sont débattus dès 1445 à Châlons-en-Champagne.

Tout comme la possession du duché de Lorraine (René est duc consort par son mariage) a entraîné une profonde rivalité avec le comte de Vaudémont et la défaite de Bulgnéville, la possession du royaume de Naples voit s'élever une forte contestation suivie d'une lourde défaite, et dont les guerres d'Italie sont une des conséquences.

La contestation vient cette fois-ci de l'Aragon où le roi, Alphonse V, fait valoir ses droits sur la couronne napolitaine. Il est le descendant, par le biais de Constance, fille de Manfred Ier de Sicile, de l'empereur du Saint-Empire Frédéric II de Hohenstoufen, notamment roi de Sicile, royaume dont la possession a été retirée par le Pape à son fils, Manfred, au profit de Charles Ier d'Anjou en 1266.

Alphonse V, avec l'aide de son frère Pierre, installé en Sicile, profite de la captivité de René pour tenter de s'emparer de la couronne. Bien que fait prisonnier la même année par la flotte génoise venue en aide à la ville de Gaète dont le roi d'Aragon fait le siège, et livré au duc

---

<sup>1010</sup> Amable Prospère de Barante précise : « Le comte de Lignanges, le comte de Salm, les sires du Châtelet, de Ligniville, de Lenoncourt, d'Haussonville, et les principaux seigneurs de Lorraine se portèrent garans pour leur souverain, et promirent de venir tenir prison à sa place, s'il manquait à son engagement », *Ibid.*, p. 175. Voir aussi *Œuvres complètes du roi René...op. cit.*, p. 32.

<sup>1011</sup> *Ibid.*



de Milan Filippo Maria Visconti, Alphonse V est libéré des geôles milanaises au bout de quelques mois et est libre de poursuivre sa conquête<sup>1012</sup>.

Le 9 mai 1438, René entre dans Naples et les festivités sont multiples pour saluer l'arrivée du roi. En août, l'armée aragonaise, soutenue par le duc de Milan, fait face à René et le 22 septembre, ce dernier lance un défi au roi d'Aragon qui le relève, mais se retranche peu avant la bataille à Nola. La ville tombe, ainsi que d'autres, aux mains de René et ceci met fin à la première partie de la conquête angevine. De nombreuses fêtes ont lieu à l'hiver puis, avant la fin de la saison, René reprend les armes : il prend de nombreuses villes de Calabre et Salerne se rend avant le début des combats. Au cours de l'hiver 1440, Alphonse s'assure de la fidélité des places qui lui sont encore fidèles et prépare sa contre-attaque. Après une lourde défaite de son avant-garde au pont de Tufara et une trêve conclue par l'insistance de Charles VII et du Pape Eugène IV, Alphonse profite des nombreuses défections dans le camp angevin pour reprendre l'avantage et établir un blocus autour de Naples où René s'est retranché en 1441. Le 2 juin 1442, alors que la famine fait rage, deux centaines d'hommes pénètrent dans la ville par une porte dérobée proche de la Porte Sainte-Sophie. Le tumulte amène une garnison génoise à abandonner la porte Saint-Janvier et à se réfugier dans le *Castel Nuovo*, laissant ainsi un libre accès à la ville pour les troupes aragonaises. Refusant la captivité, René, nous dit-on, se fraye un chemin, épée au clair, et se réfugie dans une galère génoise qui force le blocus du port, abandonnant la ville et son titre<sup>1013</sup>.

Il nous faut cependant noter un fait intéressant. Bien que dépossédé de son titre de roi de Sicile, René continue tout de même à être désigné sous ce titre. C'est le cas à Nancy :

« Le jour escheu et advenu et advenu [pour] lesdittes jouxtes [Pas de Nancy], ledit sieur Roy de Secille et ses compagnons, deffendants et tenans le pas desdittes jouxtes, avoint tres bien et honnestement fait faire les lices, ainsy que en tel cas est requis et acoustumé, en la place du marchié de Nancy, et au droit du milieu d'icelles avoint fait faire un eschafault pour le Roy [de France] et pour les princes et seigneurs, dames et damoiselles, et de l'autre part, au droit d'iceluy en y avoit ung autre pour les juges [...] »<sup>1014</sup>.

Egalement au Pas de Nancy :

« En après lesdittes jouxtes de Nancy, et le partement de la Royne d'Angleterre en l'an mil IIIIc XLV, le Roy se partit de la ville de Nancy, avec lui le Roy de Secille, monsieur le Dauphin, monsieur de Calabre,

---

<sup>1012</sup> Nicole Pons, « Mémoire nobiliaire et clivages politiques : le témoignage d'une courte chronique chevaleresque (1403-1442) », *Journal des savants*, 2002, p. 307.

<sup>1013</sup> *Œuvres complètes du roi René...op. cit.*, p. 48-65.

<sup>1014</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV comte de Foix... op. cit.*, p. 145-146.

monsieur le connestable, monsieur Charles d'Anjou, monsieur le comte de Foix, Monsieur de Saint-Pol, monsieur d'Eu, monsieur d'Albreth, monsieur de Dunoys et tous les princes et seigneurs de la court, et s'en vint à Bar-le-Duc et de là à Chalons ou pays de Champagne »<sup>1015</sup>.

De même à Saumur, il est qualifié de roi de Sicile :

« Quand le bruit vint a la haultesse, / Savance, vateur et largesse / Du roy René plain de prouesse, [...] »<sup>1016</sup>.

Toujours à Saumur :

« Pour ce que le Roy m'a commis / A cet office, & soubmis / Les Iuges lesquels ons promis / sur ce iuger en loyauté / [...] / Ysabeau, la Reine présente, Haute Princesse excellente [...] »<sup>1017</sup>.

Véritablement, les mentions concernant René au Pas de Saumur sont vagues et peuvent concerner le titre de roi et de reine titulaire de Jérusalem obtenu, tout comme le royaume de Naples, à la mort de Jeanne II de Sicile. Toutefois, le manuscrit du Pas de Saumur, conservé à Saint-Pétersbourg, désigne, dans une enluminure, René comme « Roy de Scecille ». Cette mention est inscrite entre la jambe antérieure droit et la postérieure gauche du cheval de René<sup>1018</sup>.

Enfin, Louis de Beauvau, dans sa relation du Pas de Tarascon :

« Ces deux [Philippe de Lénoncourt et Philibert de l'Aigüe] firent les joustes publier / De toutes pars en leur fait ensuyvant, / Et en tous lieux convenables crier / Par Romarin, lequel en son vivant / Et moult long-temps a esté poursuyvant / De mon très redouté seigneur et maistre / De Cecile le Roy, qui entremette / Bien se voulu les joustes regarder, / Et de chascun les drois faire garder ; / Car il y prit grant plaisance et deduit : / Vous le porrez bien véoir sans tarder / Aulx chapitres dont la fourme s'ensuit »<sup>1019</sup>.

La mention du royaume de Sicile n'est pas inhérente aux relations de Pas et d'événements courtois. Nous la retrouvons également dans les sources comptables de la Maison d'Anjou :

« Comme le roy de Sicile, duc d'Anjou, ait droit de prendre de deux ans en deux ans, par manière de taille, sur les bourgeois, marchans, manans et habitans de sa ville de Saumur, la somme de trois cens livres

---

<sup>1015</sup> *Ibid.*, p. 172-173.

<sup>1016</sup> Le pas d'armes de Saumur dit de la Joyeuse Garde, Saint-Pétersbourg, Bibliothèque nationale de Russie Saltykov-Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV, 4. fol. 3v.

<sup>1017</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *le Vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 105-106.

<sup>1018</sup> *Le pas d'armes de Saumur dit de la Joyeuse Garde*, Saint-Pétersbourg, Bibliothèque nationale de Russie Saltykov-Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV, 4. fol.

<sup>1019</sup> Louis de Beauvau, *Le Pas de la Bergère... op. cit.*, p. 64.

tournois, [et], aiant ledit seigneur, en l'année mil IIIc LXII, environ le mois d'octobre, desir de faire jouer le mistère de la Passion et de monseigneur saint Jehan Baptiste [...] »<sup>1020</sup>.

Cet article, extrait des comptes du registre coté P 1334/14, conservés aux Archives Nationales, est daté du 5 décembre 1465. Bien qu'il soit postérieur de 23 ans à la perte définitive du royaume « terrestre » de Sicile (Naples), René se voit encore qualifié de « roy de Sicile », titre qui apparaît en premier dans sa titulature. Il en est de même dans un acte de 1474 :

« Les gens des comptes du roy de Sicile, d'Arragon, etc., duc d'Anjou, etc., estans à Angiers, à touz ceulz qui ces lettres verront, salut »<sup>1021</sup>.

Daté du 24 octobre 1474, cet acte présente également René comme roi de Sicile et comme roi d'Aragon. S'il est vrai qu'entre 1466 et 1472, grâce à la guerre civile qui éclate dans le comté de Barcelone, René est élu roi d'Aragon et comte de Barcelone par les insurgés, son court règne ne s'applique qu'à ces deux entités. Dans les faits, jamais il ne reprit possession du royaume de Sicile qu'il posséda jusqu'en 1442, ni même du royaume des Deux Sicile qu'Alphonse V réunit par sa victoire sur René. De même, en 1474, René n'est plus roi d'Aragon.

Nous assistons, dans l'entourage du duc d'Anjou, à une volonté farouche de conserver une image royale de René. Nous ne pouvons avec certitude définir si cette inclination émane du duc lui-même, mais il nous semble qu'il ne fit rien pour aller contre cette tendance.

Au contraire, le fait de se présenter comme roi de Sicile permet à René de conserver publiquement une image forte de duc chevaleresque qu'il cultive allègrement avec l'organisation (avérée) de six Pas d'armes en l'espace de quatre ans, ainsi que par son œuvre littéraire.

Il va de soi que la construction de l'image du « duc chevalier » sert les intérêts de René tant au niveau de la politique intérieure qu'au niveau de la diplomatie extérieure. Sur ce dernier point, René entretient une correspondance avec de nombreux seigneurs. Dans une lettre datée du 17 octobre 1445 adressée au roi d'Angleterre, René se qualifie lui-même de :

« [...] roy de Jherusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine et marchis, conte de Prouvence, de Forcalquier et de Pimont »<sup>1022</sup>.

---

<sup>1020</sup> AN, P 1334/14, fol. 82 (2<sup>e</sup> partie).

<sup>1021</sup> AN, P 1334/8, fol. 119.

<sup>1022</sup> Paris, AN, P 1334/18, fol. 107.

Concernant les événements courtois de la cour, si l'ensemble des Pas de René servent clairement les intérêts internes de l'Anjou, un exemple fait exception : le Pas de Nancy.

A l'image du Pas de l'Arbre d'or en Bourgogne, celui de Nancy célèbre un mariage unissant une dynastie française à la famille royale anglaise. Par ce mariage, la branche royale des Lancastre et celle des Valois, déjà unies avant la Guerre de Cent Ans, avec le mariage d'Edouard II avec Isabelle de France en 1308, se retrouvent à nouveau unies en 1445. Cette union d'importance pour l'Anjou, reconnue ainsi comme puissance politique d'envergure, est ainsi l'occasion de somptueuses festivités. Si le roi d'Angleterre n'est pas présent à Nancy, les fiançailles ayant été célébrées le 24 mai 1444<sup>1023</sup>, les ambassadeurs royaux sont reçus des plus fastueusement :

« Or est-il vray que en celuy mesme temps estoit venus à Nancy le comte de Suffort [Suffolk] et autres seigneurs d'Angleterre, en ambassade devres le très noble Roy Charles et devers le Roy René de Secille, Illec transmis de par le Roy Henry d'Angleterre, leur seigneur, pour le mariage de luy avecques madame Marguerite d'Anjou, fille dudit Roy René de Secille, lequel mariage avoit déjà esté accordé et ladite dame espousée par procureur en la personne dudit comte de Suffort. Et aux nopces il y eut grande et notable feste qui dura huit jours ; à laquelle feste, pour l'amour des dames, ledit Roy René de Secille, père de laditte Royne d'Angleterre, et messire Loys de Luxembourg, comte de Saint Pol, avoint fait crier unne joustes audit Nancy, auxquelles joustes luy, ledit comte de Saint Pol, Ferry monsieur de Lorraine, Messire Pierre de Braisé et messire Philippes de Lenoncourt avoint entrepris de tenir les rancs à tous venans [...] »<sup>1024</sup>.

L'union des deux familles, au-delà d'instituer la maison d'Anjou comme l'une des forces politiques majeures du milieu du XVe siècle, amène également René à avoir un poids important dans les relations diplomatiques entre Charles VII et Henri VI. Le 17 octobre 1445, René rédige deux lettres en vue de négocier une paix entre les deux rois rivaux.

La première est une procuration donnée à Guillaume Cousinot et Jean Havart en vue de la négociation. René s'appuie notamment sur sa récente filiation avec le roi d'Angleterre pour justifier son intervention :

« René, etc. Comme puis aucun temps en ça, par le bon plaisir et vouloir de monseigneur le Roy [de France], ait esté traictié, fait, accordé, conclud et consummé mariage entre très hault et très puissant prince Henry, par la grâce de Dieu roy d'Angleterre et seigneur d'Irlande, nostre très chier fils, et nostre très chière et très amée fille Marguerite, sa femme et espouse, soubz espérance que, pour l'affinité et amour

---

<sup>1023</sup> Paris, AN, P 1334/18, fol. 91.

<sup>1024</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV comte de Foix... op. cit.*, p. 144-145.

qui raisonnablement à cause dudit mariage se doit ensuit entre nostredit très chier fils et nous, puissent estre plus légièrement apaisées aucunes différences qui sont encores à appointer sur le fait du traictié de paix final d'entre mondit seigneur le Roy et nostredit très chier fils le roy d'Angleterre, et mesmement que espérons fermement que par le moyen dessusdit la delivrance de la conté du Maine ou de ce que nostredit très chier fils y tient nous sera faicte, ainsi que de ce l'avons requis ; ouquel cas ait esté ouvert de faire aliance à nostre vie et trêves jusques à vingt ans avecques nostredit très chier fils, à ce que par la communication de ses sibgiez et des nostres le fait de ladicte paix se puisse mieulx conduire et parfaire, pourveu qu'il pleust à mondit seigneur le Roy nous en donner congé et licence, à quoy mondit seigneur le Roy, en faveur des choses dessusdictes, s'est libéralement consenti, ainsi, ainsi que par ses lettres patentes à nous sur ce octroyées peut plus à plain apparoir [...] »<sup>1025</sup>.

La deuxième lettre est directement adressée à Henri VI attestant l'envoi et l'accréditation de Guillaume Cousinot et Jean Havart pour la négociation de la paix :

« A très hault et très puissant prince Henri, par la grâce de Dieu roy d'Angleterre, nostre très honoré et très aimé fils, René, par icelle mesme grâce roy de Jherusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine et marchis, conte de Prouvence, de Forcalquier et de Pimont, salut et paternels dilection. Très hault et très puissant prince, nostre très honoré et très amé filz. Nous avons affection continuelle et sommes désirans de véritablement estre acertenez des bons estat et santé de vostre personne [...] Et au seurplus, très hault et très puissant prince, nostre très honoré et très amé et très amé filz, monseigneur le Roy pour pluseurs haultes matières envoie présentement devers vous ses féaulx conseillers maistre Guillaume Cousinot, maistre des requestes de l'ostel de mondit seigneur le Roy, et Jehan Havart, escuier et varlet tranchant de mondit seigneur, ausquelz nous avons pryé et requis vous dire certaines choses de nostre part, vous priant très affectueusement que les vueillez oyr, et en ce que de nostre part vous rapporteront adjouster pour ceste pleine foy et créance [...] »<sup>1026</sup>.

Le vocabulaire utilisé au sein de ces deux documents, au-delà de rappeler le lien de filiation existant désormais entre lui et Henri VI, notamment signifiée par l'occurrence du mot « fils / filz » et du rappel de la première lettre au mariage, manifeste la puissance des liens qui existent entre le duc d'Anjou et Charles VII. René, en effet, qualifie Henri de « prince, par la grâce de Dieu roy d'Angleterre » par opposition à « monseigneur le Roy » pour désigner le roi de France. Le mariage, le Pas et les lettres retranscrites partiellement ici prennent place dans une période relativement calme de la Guerre de Cent Ans, période décisive qui voit Charles VII réorganiser le royaume en prévision de la reconquête imminente du royaume. L'influence du roi d'Angleterre est, dès cette époque, en baisse alors que le comte de Suffolk prend de plus en

---

<sup>1025</sup> Paris, AN, P 1334/18, fol. 105.

<sup>1026</sup> Paris, AN, P 1334/18, fol. 107.

plus l'ascendant sur le roi d'Angleterre<sup>1027</sup>. Peut-être est-ce une coïncidence, mais aucun chevalier anglais ne participe au Pas d'armes à cette période. Notons qu'en 1468, à Bruges, alors que la dynastie au pouvoir en Angleterre est encore jeune, certains chevaliers participent au Pas de l'Arbre d'or, qui célèbre un mariage ayant une configuration semblable.

Au contraire, l'ensemble des participants au premier Pas angevin est assujéti au roi de France, venu à Nancy de toutes les régions du royaume, en particulier d'Anjou. C'est d'ailleurs une des caractéristiques propres aux Pas angevins, qui mettent en exergue un « endocentrisme » dont le centre névralgique est la personne ducale.

### 3. L'année 1446 : Razilly, Saumur et le manoir de Launay

Pour la cour d'Anjou, l'année 1446 semble être une année faste, en témoigne l'organisation de trois Pas d'armes : le Pas de la Gueule du Dragon / du Rocher Périlleux (Pâques / Pentecôte 1446)<sup>1028</sup>, le Pas de la Joyeuse Garde (avril ou juin 1446)<sup>1029</sup> et le Pas du Géant à la

---

<sup>1027</sup> Christopher Allmand, « La Normandie devant l'opinion anglaise à la fin de la guerre de Cent Ans », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CXXVIII, 1970, p. 346.

<sup>1028</sup> La date exacte du pas n'est pas connue. Toutefois, un extrait des comptes de Jean Barillet, dit de Xaincoins, receveur général des Finances de Charles VII, daté d'août 1446, donne une précision : « [A Guillaume] du Boys dit Willequin, par sa quittance dudit x<sup>ème</sup> d'aoust [cy rendue] la somme de xx l. xn s. vi d. t. à lui donné par le Roy [nostre sire] oudit mois pour avoir esté et assisté aux joustes [qui se] sont faictes puis la Pentecouste tant devant le Roy à [Razillé] près Ghinon, que devant le Roy de Secille à Saumur [et dur]ant icelles fait plusieurs esbatemens et diet plusieurs [plaisan]tes paroles. Pour ce xx l. xv s. vi d. ». Voir en particulier Jeanne Dupic, « Fragment d'un compte original de Jean Barillet, dit de Xaincoins, receveur général des finances sous Charles VII (1438-1449) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 104, 1943, p. 283. Notons également que Torsten Hiltmann, dans sa note 38, tente d'apporter une correction à ce document en affirmant « Au lieu de la Pentecôte, ces pas avaient lieu depuis Pâques ». Voir Torsten Hiltmann, « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », Werner Paravicini (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 262.

<sup>1029</sup> Il semble que la date dont parle Guillaume Leseur (25 juin 1446) soit erronée. C'est en tout cas l'hypothèse d'Henri Courteault qui souligne que, d'après l'itinéraire de René, il semblerait que le Pas ait eu lieu non pas en juin mais à la mi-avril, le plaçant, de fait, avant le Pas organisé à la Pentecôte à Razilly. L'ordre des chapitres de l'œuvre de Guillaume Leseur (Chap. X : Pas de Saumur ; chap. XI : Pas de Razilly ; chap. XII : Pas de Launay) semble aller dans ce sens. Toutefois, Marc de Vulson de la Colombière place ce Pas avant celui de Saumur dans son *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 81-82. Ainsi l'ordre des trois Pas ne revêt pas une importance capitale pour la bonne compréhension de leur déroulement et nous nous concentrerons sur la présence des trois Pas dans un délai de six mois plutôt que sur leur supposé ordre d'apparition. Voir tout de même Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV : comte de Foix par Guillaume Leseur : Additions et corrections à l'édition de cette chronique », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, Brocard, 1906, p. 193.

Blanche Dame du Pavillon (août-septembre 1446)<sup>1030</sup>. Le Pas de Saumur est déjà bien connu, et nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises au sein de ce travail de recherche. Il nous semble plus pertinent donc de nous concentrer davantage sur les deux autres, plus confidentiels et plus méconnus, du fait de sources moins "nombreuses" sur le sujet.

Dans son édition de l'*Histoire de Gaston IV comte de Foix*, Henri Courteault déplorait l'absence de quatre chapitres de l'histoire écrite par Guillaume Leseur, dans la copie réalisée par André du Chesne qu'il utilisait alors, conservé à la BNF sous la côte ms. fr. 4992<sup>1031</sup> :

« C'est ici que l'on constate dans le manuscrit, au bas du feuillet 62v°, l'interruption dont nous avons déjà parlé dans notre *Introduction*. Le récit ne reprend au haut du feuillet 63r° qu'avec le chapitre XIV. La fin du chapitre IX manque, ainsi que les chapitres X, XI, XII, XIII en entier ; nous avons pu insérer ici les résumés des chapitres XI, XII, XIII que l'on trouve dans le volume LX des Armoires de Baluze, à la Bibl. nat. ; ils nous donnent au moins une idée du contenu de ces chapitres »<sup>1032</sup>.

L'éditeur parvint tout de même à retrouver les parties manquantes dans le fond Baluze, volume 60, de la BNF. Là, il a retrouvé des extraits de la main d'Arnaud d'Oihénart, issus d'une copie du manuscrit de Guillaume Leseur qu'il a lui-même réalisée avant de la fournir à André du Chesne. Dans le volume 60 du fond Baluze se trouvent ainsi les descriptions des chapitres X à XIII, qu'André du Chesne semble avoir volontairement écarté<sup>1033</sup>. Toutefois, malgré cette éviction volontaire de certains chapitres de l'œuvre originale, Henri Courteault est parvenu à transmettre à la postérité les témoignages des armes s'étant déroulées à Razilly et au manoir de Launay.

Le Pas de la Gueule du Dragon / du Rocher Périlleux, organisé à Razilly, est le seul qui voit René participer en tant qu'assaillant et non en tant que défenseur<sup>1034</sup>. Comme dit dans le chapitre 1 de cette présente thèse de doctorat, les chapitres du Pas reprennent, en partie, ceux

---

<sup>1030</sup> Nous émettons ici nos plus grandes réserves quant à la date de ce Pas d'armes. Notons tout de même qu'Henri Courteault, éditeur de l'*Histoire de Gaston IV comte de Foix*, écrite par Guillaume Leseur, précise, dans le supplément de l'édition, qu'« En ce même temps, six chevaliers et écuyers de la maison du roy Charles levèrent une emprise qu'ils appelèrent l'Emprise du Cœur volant vermeil aux larmes blanches [...] Les joutes ouvrirent le dimanche 5 septembre », *Ibid.*, p. 202.

<sup>1031</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>1032</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 193.

<sup>1033</sup> Voir Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'histoire de Gaston IV ... », *op. cit.*, p. 181. Dans la première note de son supplément, sur la page 181, Henri Courteault précise : « Au bas du feuillet 62 v° de sa copie, Du Cheste a écrit ces lignes, que l'usure du papier rend en partie illisibles: « Les X, XI, XII et XIII chapitres ne contiennent que de semblables joutes et par conséquent ennuyeux ..., [peu né]cessaire et obmis. » ».

<sup>1034</sup> Notons que le Pas de la Bergère, organisé à Tarascon en 1449, est le seul Pas angevin, hormis Châlons-en-Champagne dont les implications politiques amènent René à s'occuper d'affaires urgentes et importantes, auquel René ne prend pas part en tant que combattant bien qu'il en soit tout de même l'organisateur principal. Voir Louis de Beauvau, *Le Pas de la Bergère... op. cit.*

du *Passo Honrosso*, tenu à Orbigo par Suero de Quiñones en 1434. Ces derniers précisent notamment que nulle femme ne pourra passer le Pont d'Orbigo sans être accompagnée ou, le cas échéant, qu'elles devront laisser un gant qui devra être sauvé par un chevalier. Ceux du Pas de Razilly sont sensiblement identiques, puisqu'il est dit que :

« [...] qu'aucune dame ni demoiselle ne passeroit par le carrefour où le pas avoit été dressé qu'elle ne fût accompagnée de quelque vaillant chevalier ou écuyer, qui seroit tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle »<sup>1035</sup>.

Organisé en présence de la reine de France Marie d'Anjou, et peut-être du roi Charles VII, il voit à nouveau tout un panel de chevaliers, sujets du duc d'Anjou ou du roi de France, venir relever le défi lancé par quatre chevaliers<sup>1036</sup>, appartenant tous à la maison royale : Gaston IV de Foix, Guillaume d'Harcourt comte de Tancarville, Claude de Châteauneuf (écuyer d'écurie du roi) et Guillaume de Courselles (chambellan royal). Le Pas dure trois jours et voit dix-neuf chevaliers se présenter aux quatre gardes, chacun accompagné d'une noble dame dont il faut défendre l'honneur. Parmi les couples notables : Poton de Xaintrailles accompagné de la reine, René menant la comtesse d'Evreux Jeanne Crespin, Guy XIV de Laval accompagnant Jeanne de Montberon (dame de la cour de la reine), Pierre de Brézé et Mademoiselle de La Grève, le maréchal de Boucicaut Jean le Meingre et Mademoiselle Gazelle, Ferry de Lorraine menant Louise de la Fons ou encore Bertrand de Beauvau et son épouse Françoise de Brézé<sup>1037</sup>.

Remis dans le panorama complet des Pas angevins, celui de Razilly dénote : si les dames jouent un rôle majeur dans les divertissements de René d'Anjou, celui-ci est le seul à voir plusieurs dames interagir simultanément avec les chevaliers : au Pas de Nancy, la Dame du Pas est Marguerite d'Anjou ; à Saumur, c'est Jeanne de Laval qui est à l'honneur ; à Launay, c'est Marie d'Anjou, reine de France, qui est, semble-t-il au centre de l'attention ; à Tarascon, c'est

---

<sup>1035</sup> Gaston du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII... op. cit.*, t. 4, p. 182-183.

<sup>1036</sup> Il nous faut noter, chez Vulson de la Colombière, de réelles lacunes quant à ce Pas d'armes. En effet, à titre d'exemple, il nous informe que « Quatre Gentils-hommes que l'Histoire ne nomme point, ayans entrepris de garder un Pas à force d'armes, entre Razilly et Chinon [...] », noms qui nous sont données par Guillaume Leseur et Henri Courteault. Voir Vulson de la Colombière, *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 81.

<sup>1037</sup> Pour la liste complète, dans l'ordre : 1er jour - Poton de Xaintrailles et Marie d'Anjou ; René et Jeanne Crespin, comtesse d'Evreux ; Guy XIV de Laval et Jeanne de Montberon ; André de Laval et Mlle des Touches ; Le comte d'Eu et Marguerite de Villequier ; Le seigneur de Lautrech et Catherine de Brindesalle ; Louis de Laval, seigneur de Châtillon, et son épouse Marie de Craon. Le 2e jour - Antoine d'Aubusson et une demoiselle cousine de Marguerite de Villequier ; Pierre de Brézé et Mlle de la Grève ; Le seigneur de Flavigny et Annette de Guise ; Le Maréchal de Boucicaut et Mlle Gazelle ; Ferry de Lorraine et Louise de la Fons ; Tanguy Du Chastel et Jeanne Paulmarde. Le 3e jour - Louis de Bueil et Mlle de Dresnehay ; Jean de Bourbon, comte de Clermont, et Léonor de la Barre ; Gilles du Fay et Léonor de La Haye ; Ferry de Grantsi et Marguerite de Ferrières ; Renaud de la Jumelière et Jeanne de La Rochelle ; Bertrand de Beauvau et son épouse Françoise de Brézé. Voir Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV... », *op. cit.*, p. 198-201.



Isabelle de Lénoncourt qui joue le premier rôle. Dans le cas de Razilly, chaque chevalier accompagne une dame qui semble devenir, pour un temps, sa Dame. Autre fait unique, qui découle du premier, est la présence d'un hourd pour les dames dont le champion a perdu<sup>1038</sup> : il s'opère, lors de ce Pas, un distinguo net entre gagnants et perdants, distinction qui n'est pas l'objet habituel des Pas. En effet, si un trophée est remis au(x) gagnant(s) par l'intermédiaire des dames<sup>1039</sup>, cela ne constitue pas l'enjeu réel de cette forme de divertissement chevaleresque. En effet, le but du Pas est de participer à la fiction, de se montrer paré de ses plus beaux atours et de rendre hommage à l'organisateur. Là, le Pas de Razilly se rapproche plus d'une joute traditionnelle, dont l'enjeu est véritablement la victoire et dont l'emprisonnement des dames dans le hourd marque véritablement l'échec personnel du chevalier.

Toutefois, le Pas de Razilly s'inscrit dans une lignée de Pas d'armes angevins, fort différents les uns des autres, tant dans leur forme que dans les thèmes abordés. Ayant pris place dans un court délai, cette succession de Pas s'achève en septembre 1446, à Launay, à proximité de Saumur, dans l'actuelle commune de Villebernier, dans le Maine et Loire.

Du Pas du Géant à la Blanche Dame du Pavillon, il ne reste que peu de traces, si ce n'est celle retrouvée par Henri Courteault dans le fond Baluze de la BNF. Relativement discret, il se confond, dans l'histoire des divertissements chevaleresques, avec le Pas de Saumur<sup>1040</sup>. Plus confidentiel, plus intime que le fastueux Pas de la Joyeuse Garde, celui du Géant à la Blanche Dame du Pavillon se rapproche, dans sa forme, du Pas de Tarascon et clôt, nous semble-t-il, cette série de la plus simple des manières.

La confusion entre les deux Pas d'armes est aisée, notamment au vu de la relation faite du Pas de Saumur par Vulson de la Colombière :

« Peu de temps après, le roi de Sicille entreprit des joustes, lesquelles il tint proche de Saulmur, au devant d'un chasteau de bois qu'il fit construire dans une belle plaine, lequel il fit peindre par dehors et par dedans, et le meubla de très riches tapisseries; et à l'imitation des anciens romans, le nomma le chasteau de la

---

<sup>1038</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>1039</sup> Voir le chapitre 4 de cette présente thèse de doctorat.

<sup>1040</sup> Lors des XXVe rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord (29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2017), nous avions égayé l'hypothèse comme quoi le Manoir de Launay avait servi uniquement dans le cadre du Pas de Saumur et celle-ci se retrouve, inévitablement dans la publication des actes en 2018. Cette « erreur » n'en est en réalité pas une puisque nous avons découvert, ou plutôt redécouvert, le supplément d'Henri Courteault en décembre 2017, après le rendu définitif de l'article. Dans cet article, nous émettons la thèse que le manoir de Launay servait de résidence aux participants du Pas de la Joyeuse Garde et qu'ils se rendaient, chaque jour de tenue, jusque devant le château de Saumur pour y combattre ou assister aux combats. Si cette hypothèse est possible, il va de soi que le manoir a principalement servi lors de la tenue du Pas du Géant à la blanche Dame du Pavillon. Or, ne disposant pas de cette information, nous avons cru bon de fortement lier le Manoir de Launay au Pas de Saumur.

Joyeuse-Garde, où [vécurent], durant l'espace de quarante jours, luy et la reine Isabelle, et madame Yolande sa fille, et quantité d'autres dames et damoiselles, et notamment la belle et jeune Jeanne de Laval, pour laquelle secrètement il fit et dressa cette emprise avec un grand nombre de grands seigneurs »<sup>1041</sup>.

A en croire Marc de Vulson de la Colombière, René aurait fait construire un château de Bois, l'aurait décoré et fait meubler pour y loger, ainsi que sa cour et l'ensemble des défenseurs, le temps du Pas d'armes, qui lui se déroule au devant du château de Saumur<sup>1042</sup>, sur l'actuel parking visiteurs, et comme représenté dans les *Très riches heures du duc de Berry*<sup>1043</sup>.

Concomitamment, René fait l'acquisition en 1444, à une dizaine de kilomètres de Saumur, du manoir de Launay, alors simple corps de logis qu'il fait agrémenter, entre 1445 et 1446 d'une structure de bois, peinte à l'intérieur et extérieur lui donnant une forme de « S » inversé. L'ensemble reste visible de nos jours, bien que la partie basse de la structure de bois ait été remplacée, dès 1448, par de la pierre<sup>1044</sup>.



Figure 4 2: Structure en bois du Manoir de Launay, Villebernier, Maine-et-Loire (vue de la cour)

---

<sup>1041</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 82-83.

<sup>1042</sup> Voir Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV... », *op. cit.*, p. 193.

<sup>1043</sup> Château de Saumur avec lices et perron du Pas de Saumur, Mois de Septembre, *Très riches heures du duc de Berry*, Chantilly, Musée de Condé, ms. 65, fol. 9.

<sup>1044</sup> Notons que l'ensemble des photographies du manoir insérées dans ce présent travail de recherche a été pris par nous-même lors d'une visite en août 2017. Nous remercions le propriétaire du manoir, Bernard di Marzio, pour nous avoir autorisé à utiliser ces photographies dans le cadre de cette présente thèse de doctorat.



*Figure 5 3: Structure en bois du Manoir de Launay (vue de l'étage)*

Les deux photographies ci-dessus montrent bien la structure de bois telle qu'elle est visible de nos jours, soutenue par une base en pierre de tuffeau caractéristique de la région.



*Figure 6 : Vue rapprochée de la liaison entre les structures de pierre et de bois.*

Sur cette dernière, la liaison entre les deux matériaux est bien visible, donnant même l'impression, sur le pilier au premier plan, que la pierre entoure le bois, comme une consolidation postérieure. A vrai dire, la structure de bois n'est visible que depuis la cour et l'intérieur du bâtiment.



*Figure 7 : Vue de l'intérieur de la structure de 1446.*

En prenant de la hauteur, il apparaît clairement que la structure en forme de « L » inversé est un rajout postérieur au corps de logis principal, sur la gauche. Le raccordement est réalisé par le biais d'un bâtiment abritant un escalier permettant d'accéder au rajout.

Sur les différentes vues aériennes du manoir, nous voyons parfaitement que la façade extérieure est uniformément constituée de pierres blanches, comme l'ensemble du manoir. Toutefois, René agrémente son logis, outre de la structure de bois, d'une chapelle qu'il fait édifier dans la même pierre que celle rajoutée à partir de 1448, dont la couleur diffère légèrement de celle du logis, plus ancien, ce qui nous laisse penser que les deux constructions sont contemporaines l'une de l'autre.



*Figure 4 : Entrée de la cuisine du logis (cour intérieure).*



*Figure 5 : Chapelle privée du manoir.*

Toutefois, malgré ces photographies de la structure actuelle du manoir, il faut se rendre à l'intérieur de l'édifice pour avoir un nouvel élément pouvant étayer notre hypothèse que le château de bois soi-disant construit pour le Pas de la Joyeuse Garde est en réalité la structure de bois dont René agrmente son manoir de Launay. Rappelons ce que Vulson de la Colombière dit à propos du château de la Joyeuse Garde que René fait construire dans une plaine à proximité de Saumur :

« Peu de temps après, le roi de Sicille entreprit des joustes, lesquelles il tint proche de Saumur, au devant d'un chasteau de bois qu'il fit construire dans une belle plaine, lequel il fit peindre par dehors et par dedans, et le meubla de très riches tapisseries ; et à l'imitation des anciens romans, le nomma le chasteau de la Joyeuse-Garde [...] »<sup>1045</sup>.



*Figure 6 : Traces de peintures du XV<sup>e</sup> siècle, sur plâtre, plafond de l'office*

---

<sup>1045</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 82-83.



*Figure 7 : Traces de peintures du XVe siècle, mur de la « salle rouge »*



*Figure 8 : Peintures représentant du houx, arrière-cuisine ou réserve*



*Figure 9 : Traces de décoration du XVe siècle, tympan de la cheminée de la salle de réception (logis)*

Ces photographies, prises en même temps que celles présentées jusqu'alors, montrent différentes traces de peintures datant du milieu du XVe siècle. Ces traces sont sensiblement semblables à celles encore présentes au château de Saumur, datant de la même époque, et encore visibles dans la *Chambre de la Reine*, et la *Chambre du Roi* dans l'aile Nord. C'est notamment le cas de celles présentes dans la « salle rouge » et la salle de réception de Launay.

Si, en l'état, les peintures ne constituent pas une preuve formelle que les deux édifices sont en réalité les mêmes, les dates d'édification, les décorations et la proximité entre Saumur et Villebernier où se situe le manoir nous donnent tout de même de bons indices. Pour aller plus



loin, il faut, à nouveau, nous pencher sur le financement du Pas de Saumur à défaut d'avoir celui du Pas du Géant à la Blanche Dame du Pavillon :

« Guillaume de Tourneville avait été chargé de « faire la despence extraordinaire du pas du Perron que, huit ans a ou environ, nous feismes tenir à Saumur, et pour ce faire receut, tant de nostre granetier audit lieu de Saumur que de plusieurs personnes, jusques à la somme de douze cens livres »<sup>1046</sup>.

Cette somme de 1200 livres pour l'organisation du Pas de Saumur n'est pas détaillée dans les comptes de la Maison d'Anjou. Toutefois nous pouvons estimer que mobiliser une part importante de cette somme pour construire un château éphémère capable d'accueillir une quarantaine de personne et leurs animaux (chevaux et lions<sup>1047</sup>) au milieu d'une plaine proche de Saumur, alors qu'en parallèle a lieu l'extension du manoir de Launay, lui aussi en mesure d'accueillir quarante personnes et autant d'animaux, situé dans une plaine proche de la ville et doté d'une façade de bois, peinte à l'intérieur et possiblement à l'extérieur ; ne répond pas à une réelle logique économique. En effet, au vu de l'organisation de trois Pas d'armes en l'espace de six mois, et des dépenses inhérentes, ne pas utiliser Launay apparaît comme superflu.

Il n'en demeure pas moins que quelques bribes d'informations, trouvées çà et là, nous permettent de voir que le manoir de Launay est l'hôte du dernier Pas de 1446. On en retrouve une trace dans les comptes de la Maison d'Anjou :

« A Hardoin de Plesseis, dit le Moine, ledit jour [24 septembre 1447] en VIII escuz, XIII florins II gros, pour achat d'ung ruby, lequel il bailla autrefois audit seigneur [Philippe de Lénoncourt] pour le fait du pas tenu à Launay, dont mondit seigneur le seneschal respondi audit le Moyne et lui en bailla sa cedula. Pour ce, par certificacion d'icellui seneschal et quictance d'icellui le Moyne, ... XIII f° II g° »<sup>1048</sup>.

Henri Courteault, dans le supplément à son édition de l'œuvre de Guillaume Leseur, indique avoir retrouvé, dans le fond Baluze, la description du Pas du Géant à la Blanche Dame du Pavillon :

« L'auteur y décrit la joute appelée le Pas du Géant à la blanche dame du Pavillon que fit crier le roy de Sicille devant sa maison de plaisance de Launay ; il avoit avec lui Vaudémont, Philippe de Lenoncourt, Fenestranges et Beauvau. Je passerai sous silence les détails dans lesquels l'auteur entre sur ce pas d'armes : je nommerai seulement les « survenans », savoir le comte d'Eu, le comte de Clermont, le comte de

---

<sup>1046</sup> Paris, Archives Nationales, P 1334/6, fol. 94.

<sup>1047</sup> Sans doute ceux qui étaient gardés en captivité au château d'Angers. Voir Chapitre 5 de ce présent travail.

<sup>1048</sup> Paris, AN, P 1334/14, fol. 82. Albert Lecoy de la Marche, dans son *Extraits des comptes et mémoriaux du Roi René*, parle de l'achat de ce rubis et précise « Probablement le pas de Saumur donné en 1447 dans une plaine voisine de Launay » à la page 326. Toutefois, le Pas de Saumur a eu lieu en 1446 et s'est déroulé devant le château ! Le Pas qui eut lieu autour du Pas de Launay est celui du Géant à la Blanche Dame du Pavillon.

Nevers, le comte de Foix, Lau tree, le comte de Tancarville et Brion (le roy de Sicile, après avoir fait la première joute, commit en sa place le sieur de Lone). Les autres survenans, que l'auteur se contente de nommer, furent le comte de Laval, M. de Lohéac, M. le sénéchal de Provence, M. de Bueil, le Petit-Trignac, M. le maréchal de Jaloignes, messire Pierre de Braizé, Poton de Saintrailles, M. de Château villain, M. de Cullant, messire Robert d'Estouteville, sieur de Beyne, messire Ferry de Granssy, Regnault de la Jumelière, M. de Torcy »<sup>1049</sup>.

Ces quelques mentions sont bien maigres en définitive et il semble que cette pénurie de sources à son propos soit l'une des raisons qui amène à la confusion entre le Pas de Launay et celui de Saumur, bien plus important et éclatant<sup>1050</sup>. L'autre raison est sans doute la proximité tant temporelle que physique des deux Pas d'armes de même que la présence des mêmes chevaliers lors des deux événements. Toutefois, les deux éléments cités montrent cependant qu'il y a bien une différenciation entre les deux Pas, que de nombreux érudits, notamment Lecoy de la Marche et Vulson de la Colombière, ont présentés comme un seul et même événement.

Finalement, il faut avouer qu'il est difficile, au vu du « monument » que constitue le Pas de Saumur, de donner leur pleine mesure aux deux autres qui l'entourent. Toutefois, et malgré un déficit flagrant de sources, nous voyons qu'ils jouent un rôle important dans la politique publique et nobiliaire de la cour d'Anjou, et la présence de la Reine de France à Razilly, de même que celle présumée de Charles VII à Launay, vont dans ce sens. Cela est d'autant plus vrai que ces trois Pas imposent le pouvoir ducal avant le départ de la cour pour la Provence à la fin de l'année 1446. En Anjou, les Pas sont donc bien des éléments immuables de la vie ducal et de la diplomatie angevine.

## B. Un outil négligeable mais utile : le cas du Royaume de France

---

<sup>1049</sup> Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV... », *op. cit.*, p. 201-202.

<sup>1050</sup> Notons que, par nos discussions avec Bernard di Marzio, propriétaire du Manoir de Launay, il s'avère que ces mentions lui sont inconnues et que les sources du lieu, conservées pour partie à Angers, aux archives départementales du Maine-et-Loire, et aux Archives Nationales n'en font pas mention (les fonds 1B, 2B, 3B, 8B et 10B des archives du Maine et Loire, mériteraient notamment une inspection minutieuse afin d'obtenir quelques informations). Notons également que la confusion est de nos jours entretenue par l'exposition permanente, au Manoir de Launay, concernant le manuscrit du Pas de Saumur.

Jusqu'alors, une constante demeure : si les cours d'Anjou et de Bourgogne affectionnent assurément ces pratiques hybrides que constituent les Pas, la cour de France n'est pas dans cette veine. Ce serait toutefois une erreur de considérer la non attirance des rois Valois pour ces divertissements comme une généralité touchant l'ensemble de la cour. De même qu'il serait faux de considérer que l'ensemble des hommes de Philippe le Bon en était féru, Georges Chastellain en est le parfait contre-exemple. De même, pour la France, nous remarquons, à la lecture de la description du Pas de Razilly (1446), que la reine Marie d'Anjou semble apprécier la pratique des combats courtois, et ce malgré la défaite de son champion et sa place en « prison » :

« Le comte d'Eu, menant Mlle Marguerite de Villequier, contre le comte de Foix, qui eut l'avantage, et la demoiselle, « quoiqu'il lui fût bien grief », donna son touret ; la Reine ne se put tenir d'en rire, et lui dit : « M'amie, n'en rougissez pas ; nous sommes déjà trois des mal servis, encore y en aura-t-il des autres. » »<sup>1051</sup>.

Toutefois, les rares exemples de Pas organisés à la cour de France montrent un aspect purement utilitariste. Aussi bien celui de Sandricourt (1493) que celui de l'Arc Triomphal (1514) servent les ambitions de l'organisateur et annoncent simplement un changement à venir : le début des Guerres d'Italie et l'arrivée des Valois-Angoulême au pouvoir.

### 1. Sandricourt ou la vitrine d'une entreprise de reconquête

Dans l'histoire des Pas « français », voire des Pas en général, celui de Sandricourt nous apparaît comme une exception, à la fois parce qu'il s'insère dans une série de décisions politiques émanant de la cour de France ; qu'il vient achever une période de paix ou, selon le point de vue, qu'il marque le début des Guerres d'Italie, qui ne prendront fin qu'en 1559 ; enfin qu'il modifie les codes du Pas en proposant quatre lieux distincts, chacun réservé à une forme de combat.

Comme nous l'avons déjà abordé en surface dans le chapitre 2 de cette présente thèse, le contexte diplomatique dans lequel s'insère le Pas d'armes est intense pour la cour de France

---

<sup>1051</sup> Henri Courteault, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV... », *op. cit.*, p. 198-199.

et les décisions prises marquent la volonté de Charles VIII d'entreprendre une conquête, ou reconquête, des possessions angevines en Italie.

Le 6 décembre 1491, à Langeais, Charles VIII épouse Anne de Bretagne, duchesse la plus puissante du royaume de France<sup>1052</sup>. Par ce mariage, Charles s'assure un contrôle presque total sur de grandes principautés du royaume ainsi que des revenus importants. Toutefois, par ce mariage, le roi de France détériore doublement ses relations avec Maximilien d'Autriche : après la mort de Marie de Bourgogne en 1482, il est fiancé à la duchesse de Bretagne. Cette même année, Maximilien traite avec Louis XI à Arras où il est convenu d'une union entre Charles de France et Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur et de la duchesse de Bourgogne. Ainsi, non seulement Charles rompt-il officieusement ses fiançailles avec la princesse impériale et garde-t-il la dot de cette dernière, constituée principalement de terres appartenant anciennement au Grand-Duché du Ponant.

Ces problèmes se règlent par le traité de Senlis du 23 mai 1493. A cette date, il est conclu, entre les deux souverains, que les fiançailles sont rompues officiellement, que Marguerite, élevée à la cour de France depuis ses deux ans, rentre en empire et que sa dot lui soit rendue en partie, et dont les bénéfices et possessions reviennent à son frère, l'archiduc Philippe. Dans les faits, Charles rétrocède : l'Artois, la Comté de Bourgogne, le Charolais et diverses seigneuries du duché de Bourgogne en échange de l'hommage de Philippe le Beau pour ses possessions au royaume de France<sup>1053</sup>.

Ces pertes territoriales, bien que logiques, amputent réellement le royaume de revenus importants, d'autant plus qu'au début de cette même année, Charles cède à Ferdinand II d'Aragon plusieurs territoires, dont le Roussillon et la Cerdagne, afin d'obtenir une pleine liberté dans la réalisation de ses prétentions sur les anciennes couronnes dévolues aux angevins, liberté qu'il a déjà protégée l'année précédente en signant le traité d'Étaples avec Henri VII qui voit les dettes bretonnes remboursées à la couronne anglaise.

---

<sup>1052</sup> *Contrat de mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne*, Paris, BNF, Nouvelles Acquisitions, 11339, fol. 4.

<sup>1053</sup> Le manuscrit original du traité semble perdu. Il en existe toutefois des copies manuscrites conservées à Besançon (BM Besançon, ms. 288 ; XVI<sup>e</sup> siècle) et Senlis (BM Senlis, côte inconnue ; XVII<sup>e</sup> siècle) ; de même des copies imprimées existent, voir notamment Jacques Destrais et Roger Froment, *Dictionnaire international des traités*, Roanne, Editions Horvath, 1981, p. 356 ; de même une version semble conservée à la BNF (série Lb/28, I) d'après Auguste Molinier, *Les sources de l'Histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)*, Paris, 1905, t. 5, p. 189.

Clairement, nous le voyons, Charles VIII protège le royaume de France à l'aune de la préparation des Guerres d'Italie, qu'il initie par là même, soit en versant de l'argent soit en cédant ou rétrocédant des terres qui appartenaient, de fait, à la couronne. Toutefois, ces décisions ont un impact décisif sur les règnes de ses successeurs, notamment François Ier, qui doit faire face à un Charles Quint, fruit de l'union entre les couronnes impériales et espagnoles, fort d'un territoire empiétant sur le royaume français. Au moment de ces traités, le regard du souverain français est tourné vers la Méditerranée. C'est dans ce contexte que prend place le Pas qui nous intéresse ici, du 15 au 20 septembre 1493.

Tout comme pour le Pas de Saumur et celui de Razilly (1446), l'œuvre de Marc de Vulson de la Colombière, si elle doit être utilisée avec précaution, car lacunaire, offre une description complète des différentes parties du Pas d'armes, tant au niveau des éléments visuels, narratifs que martiaux. A l'inverse des autres descriptions, et nous le verrons avec celle de l'Arc Triomphal, nous avons une indication quant au texte original recopié par l'érudit :

« Ce sont les armes qui ont esté faites au Chasteau de Sandricourt prés Pontoise, le 16. iour de Septembre 1493. lesquelles ont esté par moy Orléans, Heraut de Monseigneur le Duc d'Orléans, veus avec les Officiers d'Armes du Roy nostre Sire, & rédigées & mises par escrit à la vérité, ainsi que chacun l'a peu voir selon le contenu de leurs articles, & accomplissement de leursdites armes »<sup>1054</sup>.

L'introduction de cette relation nous donne un indice important sur l'origine du texte utilisé : il s'agit d'un compte rendu rédigé par le héraut Orléans, officier d'armes du futur Louis XII, successeur de Charles VIII<sup>1055</sup>. Un manuscrit enluminé de cette relation existe toujours, et est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris<sup>1056</sup>. Le passage cité plus haut correspond peu ou prou aux premières lignes du manuscrit original :

« Ce sont les armes et exercices militaires faictz et acompliz au chasteau de sandricourt pres Pontoise. Le seziesme iour de septembre en l'an mil quatre cens quatre vingt et treze veuz par moy orléans herault de monseigneur le duc dorleans avecques les officiers d'armes du roy messire redigez et mys par escript a la verite comme a la veue commune a este clerement descouvert scelon le contennu des articles et acomplissement desdites armes cy dessoubz [...] »<sup>1057</sup>.

---

<sup>1054</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 147.

<sup>1055</sup> Notons le parallèle, comme nous le verrons par la suite, entre ce Pas et celui de l'Arc Triomphal qui voient, tout deux, le successeur du roi en place jouer un rôle plus ou moins important dans la mise en place de ces deux événements.

<sup>1056</sup> *Le Pas des armes de Sandricourt*, Paris, BNF Arsenal, ms. 3958.

<sup>1057</sup> *Ibid.*, fol. 2r.

Comme rappelé au chapitre 1 de cette présente thèse, le Pas de Sandricourt initie un changement dans la création des Pas d'armes « tardifs », en cela que la partie Aventure, en somme le caractère fictionnel du Pas, est délaissée au profit du combat pur. Ainsi, avec le Pas de Sandricourt, ces événements remplissent un nouvel aspect : celui d'un moment utilitaire pour la cour qui les emploie. La fiction du Pas se résume en quelques lignes :

« Pour ce que tout vray cœur qui tend à bonne renommée, doit querir & parfaire la volonté des Dames, comme de ce dont toute perfection de valoir fort & procede. Est-il ainsi que au Chasteau de Sandricourt prés Pontoise en a tant de parfaites, que le nombre des meilleures & plus belles y font leur demeure ; & comme celles qui ne quierent que entretenir & exaulcer les nobles hommes remplis de vertu, ainsi que nourrices de toute Chevalerie, ont mis au monde dix ieunes Escuyers ou Chevaliers, qui dés leur enfance ont eu la garde, & exploité leur tempos, ainsi que jadis faisoient en ce lieu mesmes les Chevaliers errans avant eux, desquels ont tousiours gardé & entretenu la coustume, qui est que nul ne passe aux destroits de ladite place, sans faire armes ou essay ausdits Chevaliers ou Escuyers, ne ne peuvent nuls entrer dedans ledit Chasteau, que à grand travail de puissance d'armes, ainsi que la haute beauté & bonté d'elles le requiert, comme la plus souveraine ioye que au monde on sçauroit veoir & requerir ; desquelles ont lesdits dix Chevaliers ou Escuyers la garde, qui a leur requeste pour exploiter leur nourriture & exaucer leur excellence, sont deliberées à l'ayde de Dieu et d'elles, faire & accomplir les articles qui s'ensuivent de point en point »<sup>1058</sup>.

La fiction de ce Pas se retrouve réduite à l'essentiel : amour et importance des dames, références aux chevaliers errants et garde d'un élément symbolique, ici un château. Celle-ci n'est clairement pas le cœur de l'événement bien que l'ensemble des éléments cités ci-dessus se retrouvent tout au long des six jours de tenue. Notons toutefois, à la fin du manuscrit, plusieurs rappels de la fiction et son rattachement à la légende arthurienne :

« Bien ce faict a commemorer que les dix chevaliers tenans le pas heurent les couraiges de louable prouesse aornez qui a quarante fors chevaliers tindrent huyt iours ensuyvans le dur combat sans estre lassez ne arrecreuz par quelques faix d'armes que soustenir leur sallust. Ce qui estoit si bien approche les faictz des nobles chevaliers errans de la table Ronde que oncques despuis les temps du preux Roy artus en Joustes tournois ne bouhours ne furent faictz ne myeulx au plus pres de ce les armes exploictees. Lesquelles doivent demourer a lexaltation desdis acteurs et a lexemple de tous autres. Ausquelz vueille dieu donner par sa grace accroissement de soz. Renom florissant louable mémoire honorable bruit et non immortel »<sup>1059</sup>.

---

<sup>1058</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 148 ; Une description semblable est présente dans le ms. 3958, fol. 2v.

<sup>1059</sup> *Le Pas des armes de Sandricourt*, Paris, BNF Arsenal, ms. 3958, fol. 17v-18r. Notons que nous ne sommes pas certains de la transcription de certains mots. Nous les signalons par l'utilisation d'astérisques.

De même un texte versifié :

« Ducques de puis le temps du Roy artus / Le furent tant les armes exaulcees / Ne myeux lesdroitz dicelle debatus / Que furent la ne de tant efforcees / A durs combatz et ioustes Renforcees / Maintz chevaliers et preux entreprenans / Se y sont trouvez Recevans et donnans / Coups forcennez comme fouldre qui court / Pour esprouver les dix entreprenans / Ou pas des armes du chasteau xandricourt »<sup>1060</sup>.

L'objectif de ce Pas est clairement, du moins il nous semble, l'unification de la noblesse royale en vue des opérations militaires à venir. Un élément nous permettant d'avancer cela est l'affluence importante qu'a connue ce Pas :

« [...] tant de nobles ho(m)mes pour combatre aud(it) chasteau de Sandricourt se trouverent q(ue) oncques ne fut dexcellent chevallerie pour ung tournoy place plus enrichie. La estoit ung no(m)bre infiny de dames damoiselles de beaulte tant excessive aornees que la splendeur de leur face Irradyoit toute la contree [...] »<sup>1061</sup>.

Il est particulièrement intéressant de voir que ce Pas d'armes conserve le véritable « endocentrisme » impulsé par la cour d'Anjou qui ne diffusait ses chapitres que dans une zone géographique restreinte qui, comme nous le voyons et le verrons par la suite, attire un nombre important de participants :

« Et pour mectre la main aux armes et accomplir lesdits combats les dix gentilshommes du chasteau comme ceulx qui chose a reprendre ne vouloyent emcommancer au boys malerbes devers le roy furent ce pour avoir congie de luy icelluy supplierent et requererent que pour amplifier les armes e magnifier chevalerie loctroy dudit combat leur voufist faire.

Laquelle supplication faicte Le Roy par meuxe deliberation de conseil a iceulx dix gentilshommes donna congie de faire lesdits combats scelon intencion diceulx et zen la manière que dessus est descript. Et en oultre permist le Roy de faire publier ledit combat par toutes les villes citez et places du Royaume de France et ailleurs ou il leur plairoit.

Après celuy octroy fait iceulx dix gentilshommes furent a paris ville capitale du Royaume de France et la le vingt quatriesme iour du moys daoust mil quatre cens quatre vingtz et treze furent a son de trompe par tous les quareffours de ladite ville de paris publyer celui combat [...].

En plusieurs autres villes et places du Royaume de France fut ledit combat public [...] »<sup>1062</sup>.

---

<sup>1060</sup> *Ibid.*, p. 18v.

<sup>1061</sup> *Ibid.*, fol. 4v.

<sup>1062</sup> *Ibid.*, fol. 4r et 4v.

Il est à regretter qu'Orléans, le héraut auteur de ce compte rendu, n'ait pas donné plus de précisions quant à l'ère de diffusion des chapitres d'armes. Toutefois un indice demeure présent dans le texte : les participants.

Le nom de chaque participant est indiqué par le manuscrit et regroupé, par « bandes » et par participants individuels dans l'ouvrage de Vulson de la Colombière. Cette liste de noms, si elle n'est pas réellement représentative de l'étendue géographique de la diffusion, les noms et titres de chacun pouvant occulter une réalité bien différente, nous permet toutefois de proposer une vue globale des lieux où sont criés les lettres d'armes.

*Tableau 9 : Assaillants du Pas de Sandricourt*

<b>Nom de la bande</b>	<b>Nom des participants</b>
Bande de Chatillon	Jacques de Coligny, seigneur de Chatillon Gaspard Ier de Coligny Le seigneur de Mousseures Jean de Saint-Amadour Claude de Massabeau Louis de Rochefort Jacques de Bloc Jacques de Chabanolles Jacques de Lay Germain de la Roque, dit le Bœuf
Bande de Valois	Guy du Bus Jacques de Sully Jacques d'Yverlay François de Theligny



	<p>Guillaume de Saulx</p> <p>Le seigneur du Val</p> <p>André de Valois</p> <p>Thomas de May</p> <p>Champoulet</p> <p>Louis de Sallenoue</p>
Bande de Beaumont	<p>Antoine Martel, seigneur de Beaumont le Roger</p> <p>Louis de Bigarz, seigneur de la Londe</p> <p>Jean de Feschal, Seigneur du Grippon</p> <p>Jean de Rouville</p> <p>Le seigneur de Bouvetot</p> <p>Jean Picard, seigneur de Radeval</p> <p>René Parent, vicomte de Rouen<sup>1063</sup></p> <p>Jean de Maneville</p> <p>Christophe d'Ymerville</p> <p>Le Bâtard de Giresme</p>
Participants individuels	<p>François de Sassenage</p> <p>Adrien de Jenlis, seigneur d'Abbecourt</p> <p>Jacques de Marcillac</p> <p>Mery de Thibouillier</p> <p>Jean de Vignolles</p> <p>Claude, bâtard de Lentillac</p>

<sup>1063</sup> Il n'existe pas de vicomté de Rouen au sens de charge administrative pour le compte du roi. Le terme de vicomte de Rouen désigne en réalité la personne en charge de la Vicomté de l'Eau de Rouen, une institution administrative veillant au contrôle des marchandises et des marchands le long de la « Basse Seine » créée au milieu du XIIe siècle par Henri II Plantagenêt.

	Gilles de Compincourt Guillaume de Mery, maréchal des logis du duc d'Orléans
--	------------------------------------------------------------------------------------

Il est tout à fait intéressant de voir qu'une large frange des territoires assujettis au roi de France est représentée par un ou plusieurs chevaliers au Pas de Sandricourt. Parmi ceux-ci, nous retrouvons Paris et sa région proche (Chatillon), puis, du nord au sud : la Flandre (Christophe d'Ymerville ; Germain de la Roque), la Picardie (Adrien de Jenlis, seigneur d'Abbecourt ; Guillaume de Mery), le Valois (André de Valois), la Normandie (Bande de Beaumont), le Maine (François de Theligny), l'Anjou (Jacques de Chabanolles, Jacques de Lay, Jacques de Sully, Thomas de May, Champoulet), le Poitou (Louis de Rochefort), la Bourgogne (Jean de Vignolles), la Guyenne (Jacques de Marcillac, Claude de Lentillac), le Languedoc (Jean de Saint-Amadour), l'Auvergne (François de Sassennage), la Savoie (André de Coligny). Concernant les autres participants, il est plus difficile de situer la localisation de leur seigneurie, soit à cause du nom de celle-ci, soit à cause de l'homonymie existante.

Il est notable de voir que la plupart des bandes est composée de chevaliers issus de zones éparses. Seule exception, la bande de Beaumont, composée exclusivement de normands, région pourtant peu accoutumée aux jeux nobiliaires.

Au vu de la profusion de chevaliers issus de régions aussi diverses, il n'est pas à douter que la volonté du roi de France, en favorisant l'organisation de ce Pas, est bel est bien d'unir l'ensemble de la chevalerie du royaume. Toutefois, nous ne savons si le roi fut présent à l'événement bien qu'il soit attesté de la présence de Provence, héraut royal<sup>1064</sup>. Vulson de la Colombière, à l'image de ce qu'il fait pour les chevaliers, nous donne le nom des dames présentes lors du Pas, « tant de France ; que de Normandie, & autres Païs »<sup>1065</sup>, et la plus notable est Madame de Montmorency. L'absence manifeste de la reine de France dans cette liste nous laisse penser que le roi était également absent lors du Pas, présence qui aurait également été signifiée par le héraut Orléans.

Autre élément des plus intéressants est la mention des « gens de l'ombre » qui veillent au bon déroulement de l'événement ainsi qu'un nombre approximatif des participants :

<sup>1064</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 166.

<sup>1065</sup> *Ibid.*, p. 167.

« Audit chasteau de sandricourt estoient medecins chirurgiens apoticares et toutes autres gens de mestier necessaires et secourables aux affaires des armes. Et durans les huyt iours dudit combat furent ordinament audit lieu de dix huyt cens a deux mille personnes entretenus et desfrayez au depens des dix chevaliers tenans le pas »<sup>1066</sup>.

Si la mention n'est pas longue, il faut avouer qu'elle est la seule dont nous disposons qui témoigne de la présence de professionnels de la santé aux alentours des lices, pour prévenir et soigner les éventuelles blessures. Leur présence témoigne également, nous semble-t-il, d'une volonté farouche, soit du roi soit de Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt, de préserver intacte la chevalerie française à l'aube des opérations d'envergure à venir ; et ce, sous le regard de près de deux milliers de spectateurs à en croire l'auteur du texte.

## 2. Préparer sa succession : François d'Angoulême et l'Arc Triomphal

A l'image du Pas de Sandricourt, dont nous avons vu qu'il s'inscrit dans une logique de conquête territoriale entreprise par le pouvoir royal, celui de l'Arc Triomphal (Paris, novembre 1514) prend place dans un contexte politique difficile, celui de la fin du règne de Louis XII.

En effet, à l'image de Charles VIII, initiateur, semble-t-il du Pas de Sandricourt, Louis XII entreprend de continuer la revendication des terres italiennes de l'héritage angevin et se lance lui aussi dans de grandes campagnes militaires. Fort de son mariage avec la veuve de son prédécesseur, Anne de Bretagne, il conquiert le Milanais puis la majeure partie de l'Italie au début de la décennie 1500. Toutefois, entre 1506 et la fin de son règne, en 1515, les difficultés s'enchaînent et amènent les espoirs français à se réduire comme peau de chagrin, la défaite de Novare, le 6 juin 1513, sonnante le glas des prétentions en Italie. La mort d'Anne de Bretagne, en janvier 1514 est un nouveau coup dur pour le roi en fin de vie puisqu'il mourra environ un an plus tard (1<sup>er</sup> janvier 1515), et toujours sans héritier mâle.

C'est dans ce contexte que François, duc d'Angoulême, voit les possibilités d'accession au trône s'agrandir en mai 1514 lorsqu'il épouse la fille de Louis XII, Claude de France, héritière du duché de Bretagne. Cependant, cet avenir est momentanément obscurci par l'union

---

<sup>1066</sup> *Le Pas des armes de Sandricourt*, Paris, BNF Arsenal, ms. 3958, fol. 17v.

du vieux roi avec Marie Tudor le 9 octobre 1514, signe de réconciliation avec le frère de cette dernière, Henri VIII d'Angleterre.

Bien que la possibilité d'une naissance d'un héritier mâle ne soit pas à exclure à ce moment, François d'Angoulême offre à son cousin et beau-père de magnifiques réjouissances à Paris, dont un Pas d'armes, celui de l'Arc Triomphal. Ce Pas est assez mal connu, du fait qu'il entre dans le cadre de larges festivités, et que peu de chroniqueurs en parlent. La mention la plus fiable est celle donnée par Robert de la Mark :

« Monsieur d'Angoulême, qui estoit jeune homme, voullust bien montrer qu'il n'estoit pas mal content de ce mariage, nonobstant que si ladicte Royne eust un fils, il lui eust merueilleusement venu mal à propos [...] Or, comme je vous ai desja dict, ledict sieur d'Angoulesme, voulant bien donner à cognoistre, pour complaire au Roy et aux Anglois, qu'il estoit bien aise dudict mariage, entreprit les joustes et tint le pas. Et pour mieulx faire et plus honnestement, il choisit sept capitaines de France et lui pour le huitième : et estoit le premier, monsieur de Vendosme, monsieur de La Palice, monsieur de Bonnavet, depuis admiral de France, le grand sénéchal de Normandie, le jeune Adantureux, le grand escuyer de France, et le duc de Suffolk, anglois ; et avecques leurs aydes tinrent le pas à tous venans, tant Anglois que François, feust à cheval ou à pied ; et vous assure qu'ils eurent merueilleusement à souffrir, car ils eurent dessus les bras plus de trois cent hommes d'armes. Et y feurent fauctes de fort belles choses, de frapper et bien jouter ; et encore feust plus beau à veoir les banquets et festins qui s'y feirent : et seroit chose trop longue à vous compter, car il n'y eust seigneur de France qui ne festoyast lesdits Anglois »<sup>1067</sup>.

Cette courte mention, toutefois, montre un élément important : tout comme lors de l'union de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York en 1468, nous voyons ici Français et Anglais combattre ensemble, aussi bien dans le camp des tenants que des assaillants.

Nous avons, plus haut, fait mention d'un fait notable : cette mention est la plus fiable dont nous disposons. L'autre description que nous pouvons mobiliser ici, bien plus longue mais également potentiellement plus lacunaire est celle de Marc de Vulson de la Colombière. Cet érudit prolige en fait une description détaillée dans son *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie*<sup>1068</sup>. Bien qu'apparemment fort renseigné sur le Pas en question, Vulson de la Colombière, à son habitude, ne précise pas d'où il tient ses informations et, plus dommageable, a une certaine propension à arranger le texte, soit de manière formelle, soit sur le fond, comme cela est le cas dans ses descriptions des Pas de Saumur et de Sandricourt.

---

<sup>1067</sup> Robert de la Mark, *Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François Ier*, Paris, Foucault, 1820, p. 269-270.

<sup>1068</sup> Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 180-217.

Toutefois, faute d'autres éléments, nous devons, pour le cas présent, l'utiliser avec toute la prudence nécessaire.

« L'An Mil cinq cens & quatorze, & le treiziesme iour de Novembre, un Lundy à deux heures apres midi, furent ouvertes les Ioustes dedans Paris prés des Tournelles.

Par tres haut & tres puissant Prince Monsieur le Duc de Valois & de Bretagne, pour le ioyeux advenement de la Reine audit Paris, lesquelles Ioustes mondit Seigneur avoit fait publier par le Royaume de France & d'Angleterre, par Mont-ioye premier & souverain Roy d'Armes des François, & de l'ordre du tres Chrestien Roy nostre souverain Seigneur, pour faire sçavoir à tous Princes, Nobles & Gentils-hommes, les cinq Emprises, mises, attachées, & signifiées par cin Escus ; C'est à sçavoir, l'Escu d'argent, l'Escu d'or, l'Escu noir, l'Escu tanné, & l'Escu gris. Et sont déclarées les Emprises au rolle que mondit Seigneur bailla audit Mont-ioye, lequel les a publiées comme dessus est dit, dont par ladite publication, plusieurs Princes ont touché, & plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes, comme cy-apres se pourra voir.

Et pour la premiere venue & entrée audit Camp clos, mondit Seigneur le Duc de Valois & de Bretagne, entra lui & sa compagnie par le lieu ordonné d'entrer, nommé l'Arc Triomphal, où tout honneur doit estre reçu.

Le Roy, la Reine, Madame, mes Dames de Bourbon, d'Angoulême, d'Alençon, de Nevers, Princesses, Dames et Damoiselles presentes, & toutes la Seigneurie sur les eschafaux faits & accoustrez, & du peuple grand nombre autour des lices »<sup>1069</sup>.

A son habitude, Vulson de la Colombière donne force détails quant aux participants, aux spectateurs notables, à leurs tenues et à la description du lieu où se tiennent les combats. C'est notamment le cas dans les pages qui décrivent l'arrivée des défenseurs et de leurs suites ô combien fournies ; et nous regrettons tout à fait l'absence des sources qui lui ont permis de reconstruire cet événement.

Toutefois, nous voyons apparaître un élément qui manque à grand nombre de descriptions : l'identité des dames présentes dans l'assistance. C'est là une caractéristique intéressante qui nous permet de voir le rayonnement de ces épisodes ludiques et politiques. Il n'est pas à oublier, tout comme en 1468, que ce Pas célèbre un mariage : celui-ci en est d'autant plus important qu'il est organisé par le successeur du roi mis à l'honneur :

« [...] & les coureurs grands et beaux, qui tous faisoient grands panades, mesmement mondit Seigneur devant le Roy, la Reine, & toute la Chevalerie, à qui mieux mieux, qui estoit plaisir de les voir »<sup>1070</sup>.

---

<sup>1069</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>1070</sup> *Ibid.*, p. 181.

La suite du récit de Vulson de la Colombière est plus chaotique : il nous décrit l'arrivée de François d'Angoulême, nous décrivant ses parures, ainsi que celles des aides qui l'accompagnent avant qu'il ne se place sous l'Arc Triomphal. S'ensuit le nom et la description de plusieurs chevaliers « qui tous firent leur devoir »<sup>1071</sup>. Dans l'ordre apparaissent<sup>1072</sup> :

- 1<sup>er</sup> jour (13 novembre – 1<sup>ère</sup> emprise) : Monsieur d'Alençon<sup>1073</sup>.
- 2<sup>e</sup> jour (14 novembre) : François Monsieur de Bourbon<sup>1074(1)</sup><sup>1075</sup> ; Monsieur de Guise de Lorraine<sup>1076</sup> ; Germain de Bonneval ; Louis de Nevers.
- 3<sup>e</sup> jour (15 novembre) : le Comte de Saint-Pol (1) ; l'Infant d'Aragon<sup>1077</sup> ; Monsieur d'Estouteville<sup>1078</sup> (2) ; Monsieur de Conty<sup>1079</sup> ; Monsieur de Pont-Rémy<sup>1080</sup> ; la Rivière<sup>1081</sup> ; autres<sup>1082</sup>.
- 4<sup>e</sup> jour (16 novembre) : Monsieur de Brenne<sup>1083</sup> ; Jarnac<sup>1084</sup> ; Touthville (2) ; Monsieur de Vendôme<sup>1085</sup> (3) ; autres.
- 5<sup>e</sup> jour (18 novembre – 2<sup>ème</sup> emprise) : Monsieur d'Alençon.
- 6<sup>e</sup> jour (19 novembre) : François Monsieur de Bourbon ; Monsieur de Pont-Rémy.
- 7<sup>e</sup> jour (20 novembre) : l'Infant d'Aragon ; Monsieur de Vendôme.
- 8<sup>e</sup> jour (22 novembre – 3<sup>ème</sup> emprise) : François Monsieur de Bourbon.

---

<sup>1071</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>1072</sup> Nous prenons la liberté de faire la liste des assaillants en usant des noms donnés par Marc de Vulson de la Colombière et nous précisons, par la suite, l'identité des participants, en note, quand cela nous est possible.

<sup>1073</sup> Le duc Charles IV d'Alençon.

<sup>1074</sup> Il s'agit sans doute de François de Bourbon-Saint-Pol, comte de Saint-Pol et de Chaumont. Cela semble confirmé par une mention, lors du troisième jour du Pas, de « le Comte de S. Pol, comme dessus [...], *Ibid.*, p. 183.

<sup>1075</sup> Nous nous permettons, par souci de clarté, d'indiquer, par des chiffres entre parenthèse, les personnes que l'on retrouve de jour en jour et dont Marc de Vulson de la Colombière nous mentionne des noms ou des titres différents.

<sup>1076</sup> Il s'agit de Claude de Lorraine, fils de René II de Lorraine. Il n'obtient cependant son titre de seigneur de Guise qu'en 1520 par décision de François Ier.

<sup>1077</sup> Il s'agit du futur Charles Quint, déjà duc de Bourgogne depuis la mort de son père, Philippe le Beau, en 1506.

<sup>1078</sup> Probablement Jean III d'Estouteville, mort en 1517, fils de Jacques d'Estouteville et de Louise d'Albret.

<sup>1079</sup> Probablement Adrien de Mailly, fils de Ferry Ier de Mailly et de Marie de Brabant. Il est seigneur de Mailly et de Conty de 1484 à sa mort, en 1518.

<sup>1080</sup> Jean VII de Créquy.

<sup>1081</sup> Il s'agit peut-être de François de la Rivière, vicomte de Tonnerre et de Quincy, seigneur de la Rivière, fils de Jean III de la Rivière et de Marguerite de Damas.

<sup>1082</sup> Le texte ne semble présenter que les chevaliers notables qui prennent place dans les lices. Nous ne savons si le texte est copié dans l'état ou s'il s'agit d'une adaptation. Ainsi, à la suite des mentions du seigneur de Conty et du seigneur de la Rivière, l'auteur originel ou l'érudit stipule-t-il que d'autres chevaliers se présentent sans les nommer. C'est là une des lacunes que nous avons soulevée plus haut dans notre développement, si toutefois la faute est à imputer à Vulson de la Colombière.

<sup>1083</sup> Peut-être René d'Anjou, fils de Louis d'Anjou, lui-même bâtard de Charles IV d'Anjou, frère de René d'Anjou. René d'Anjou semble hériter de la baronnie de Mézières-en-Brenne à la mort de son père en 1488.

<sup>1084</sup> Sans doute Philippe Chabot, seigneur de Jarnac et amiral de France

<sup>1085</sup> Charles IV de Bourbon, comte puis duc de Vendôme, frère de François de Bourbon-Saint-Pol cité précédemment.

- 9<sup>e</sup> jour (23 novembre – clôture du Pas) : Ensemble des seigneurs nommés jusqu'alors, dont le premier fut François Monsieur de Bourbon et le dernier le Seigneur de Vendôme<sup>1086</sup> (3).

Faire la liste de ces plus ou moins grands seigneurs souligne la suite du développement de l'érudit. Il ajoute :

« A cette cause, Le tres-Chrestien Roy nostre souverain Seigneur, pour entretenir la loüable coustume anciennement entretenüe & observvée en son Royaume. Veut & entend comme vray imitateur de ses anciens Progeniteurs, que de son temps les choses bonnes & vertueuses ne soient anichilées, ne mises en oubly : mais soient entretenuës, afin de donner à connoistre que la Nation Française a tousiours suivy le chemin & experiments d'armes, comme dit est, l'honneur qu'ils doivent suivre & avoir ; Et afin aussi d'estre mis au rang où doivent estre tous Gentils-hommes pour estre enregistrez au livre de perpetuelle mémoire »<sup>1087</sup>.

La volonté du roi, qui donne tout loisir à François d'Angoulême pour organiser son Pas, est clairement de s'inscrire dans la tradition de ses parents et prédécesseurs, plus particulièrement René d'Anjou et Charles VIII, qui usaient de ces événements ludiques et agonaux dans un but politique. Toutefois la question qui se pose est de savoir quel intérêt avait le roi de France à encourager de tels événements, notamment à la fin de son règne. La réponse fait écho en réalité au développement des Pas en Anjou. Tant René que Louis XII organisent ou favorisent l'organisation de ces divertissements diplomatiques à l'issue d'un échec italien. Des parallèles sont réalisables entre les deux moments : conquête puis perte de l'Italie, affrontement face aux rois d'Aragon, besoin de consolider leur base nobiliaire autour de leur pouvoir alors en faiblesse, utilisation du faste pour redorer l'image de leur règne.

Pour en revenir au texte de Vulson de la Colombière, il nous semble que sa relation est composée à partir d'au moins trois documents différents : un compte rendu succinct des différentes emprises de la part d'un témoin des neuf jours précédemment décrits, les chapitres ou lettres d'armes du Pas publiés en amont, une relation complète des combats avec le nom des tenants et des assaillants. Ce découpage apparaît clairement dans l'œuvre de l'érudit :

- Le compte rendu (p. 180-187) : celui-ci est clairement identifiable par une présentation générale servant d'introduction, que nous avons citée précédemment, une courte

---

<sup>1086</sup> « Ainsi a esté clos le Pas desdites Emprises par mondit seigneur de Vendôme », *Ibid.*, p. 187.

<sup>1087</sup> *Ibid.*

description des participants et une date venant conclure l'ensemble, bien qu'intégrée au fil du texte sans séparation claire<sup>1088</sup>.

- Les chapitres du Pas (p. 187-190) : ceux-ci rédigés par Montjoie et publiés le 6 septembre 1514 à Paris puis le 28 septembre par Jarretièrre, roi d'armes anglais, à Canterbury.
- Une relation du Pas (p. 197-216) : celle-ci, relativement longue, présente un style empirique, méthodique qui semble venir d'un officier d'armes et non d'un chroniqueur qui aurait, lui, développé les combats. Soulignons aussi une imprécision de la part de l'auteur pour le 22 novembre : il qualifie l'un des tenans comme « un Anglois »<sup>1089</sup>, sans donner son nom, de même qu'il parle d'une « Autre Bande »<sup>1090</sup> sans toutefois donner le nom du chef de la bande, comme il le fait dans le reste de son texte<sup>1091</sup>. Notons toutefois que des indices laissent penser que cette relation a été modifiée ou complétée par Vulson de la Colombière dont le style dénote clairement avec la liste méthodiquement établie des combattants et du résultat des combats ; d'autant plus qu'il use de précisions anachroniques pour un témoin contemporain<sup>1092</sup>.

Cette relation très formelle, en l'état, ne fournit finalement que peu d'informations, mise à part le nom des participants et le résultat de certains combats, d'autant plus qu'elle s'achève assez abruptement après la mention des combats entre tenants et ceux de la bande de Vendôme. Est-ce l'état original du texte ou est-ce une adaptation de Marc de Vulson de la Colombière ? Nous n'avons pas la réponse à cette question. Toujours est-il qu'il nous faut la compléter avec la première partie afin d'avoir un aperçu, même restreint, de la magnificence de la fête.

---

<sup>1088</sup> « Et ainsi ont esté achevées lesdites Emprises faites & accordées par le tres Chrestien Roy nostre souverain Seigneur, comme se pourra voir par l'exécution d'icelle, & et verra l'on qui avoit bien fait, afin que par l'opinion de Messieurs les Iuges, l'honneur & le pris soit attribué à celui ou ceux qui l'auront mérité. Fait le 24. iour de Novembre 1514 prés des Tournelles », *Ibid.*, p. 187.

<sup>1089</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>1090</sup> *Ibid.*

<sup>1091</sup> Par exemple : « Et premier, la bande de François Monsieur de Bourbon ayans accoustremens, sayons & plumails blancs » ou encore « La bande de Monsieur de Saint-Pol », *Ibid.*, p. 207 et 209.

<sup>1092</sup> « Florenge a couru contre Bonnet, & ont tous deux rompus. Bonivet a couru contre Montasillan, & n'ont rien fait. Bayard a couru contre Chandieu, & n'ont rien fait. Bonivet a couru contre Maugiron, & ont tous deux rompus. Maugiron a couru contre Bayard, & Bayard a rompu. Monsieur a couru contre Bonnet, & n'ont rien fait. Le duc de Suffolk a couru contre Montasillan, & n'ont rien fait ; C'estoit peut-estre ce Duc de Suffolk qui espousa la Reine Marie apres qu'elle fut veuve du Roy Louis XII. & qu'elle s'en fut retournée en Angleterre », *Ibid.*, p. 191.



Des documents repris par Vulson de la Colombière, nulle description des festivités qui entourent le Pas d'armes. Il nous faut nous tourner vers Robert de la Mark pour avoir une vague idée de ce qui s'y déroula :

« [...] il n'y eust seigneur de France qui ne festoyast lesdits Anglois ; tellement qu'ils n'eurent jamais loisir, si longuement qu'ils y furent, de disner ou souper une fois chez eulx, ni à leur logis. Quand toutes les choses eurent durées six semaines, les seigneurs et dames d'Angleterre voullurent retourner à leur pays ; et, après avoir eu bonne despesche et force présens du Roy, prindrent congé du Roy, de la Reine et de monsieur d'Angoulesme [...] »<sup>1093</sup>.

Ce sont là les seuls éléments nous permettant de deviner que le Pas, qui dure neuf jours, est pleinement intégré à une série de festivités qui occupent la cour et les convives pendant plus de six semaines. Quelles en étaient les composantes ? Quels biais symboliques celles-ci utilisaient-elles ? La seule réponse que nous pouvons apporter vient du Pas d'armes : il s'agissait de glorifier le pouvoir d'un roi sur le déclin.

En définitive, il nous semble que ce Pas, bien qu'il accueille un grand nombre de participants français et anglais, ne sert qu'à une chose, préparer le terrain politique et diplomatique en vue d'une succession déjà préparée depuis longtemps. Comme le rappelle Robert de la Mark, « Monsieur d'Angoulême, qui estoit jeune homme, voullust bien montrer qu'il n'estoit pas mal content de ce mariage »<sup>1094</sup>, lui qui hérite sans encombre, quelques semaines plus tard, de la couronne.

### C. 1549 : Le Pas d'armes comme consécration princière

Il est des cas où le Pas d'armes dépasse le simple cadre du pouvoir en place, qu'il soit princier ou royal. Jusqu'alors, nous avons pu voir que cet événement, éminemment politique (en ce qui concerne le sujet qui nous intéresse ici), joue, selon les temps et les espaces, des rôles bien différents : élément unifiant une noblesse restreinte autour d'une figure princière d'envergure, pilier notable de la politique-spectacle unifiant les pouvoirs nobiliaires et urbains ou encore outil politique occupant une place secondaire dans les stratégies diplomatiques et militaires où sa spécificité (caractère fictionnel) est réduit au strict minimum. Le Pas sert

---

<sup>1093</sup> Robert de la Mark, *Histoire des choses mémorables... op. cit.*, p. 270.

<sup>1094</sup> *Ibid.*, p. 269.

également, comme c'est le cas en 1468, à la fois à marquer l'union maritale de deux maisons princières tout en mettant en avant la puissance, voire la supériorité, de la cour organisatrice.

Il est cependant un cas où le Pas dépasse le cadre purement politique général pour devenir un outil de promotion individuelle. En effet, à la fin du règne de l'empereur Charles Quint, la volonté du souverain déclinant est de faire en sorte que l'Empire habsbourgeois demeure unifié. Dans ce but, il souhaite que le titre impérial revienne à son héritier, Philippe, déjà héritier naturel des couronnes ibériques. Toutefois, là où en Espagne la transmission des titres et des terres se fait de manière héréditaire, comme c'est le cas au Royaume de France, la monarchie impériale est, elle, élective. Il est donc nécessaire pour Charles de convaincre les sept grands électeurs du bien fondé de ce choix<sup>1095</sup>. La stratégie dès lors adoptée par l'empereur est simple : entreprendre une tournée de présentation de l'héritier aux villes et aux seigneurs de l'empire.

#### 1. « Joyeux voyage » et festivités<sup>1096</sup>

La tournée<sup>1097</sup> de présentation de l'héritier, qui précède de six années l'abdication effective de l'empereur, est un élément important des stratégies politiques menées par Charles Quint. Il s'agit là d'un moment prévu de longue date par le souverain qui veille à ce que son

---

<sup>1095</sup> Ce projet prend place, comme souligne Etienne Bourdeu, à un moment où l'empereur souhaite réorganiser le territoire impérial et modifier le système successoral en mettant en place un système de règne partagé, Etienne Bourdeu « Redéfinition du projet impérial ou construction d'un réseau de clients ? Les étapes allemandes du voyage du prince Philippe aux Pays-Bas (1548-1552) », *Mélanges de la Casa de Velazquez*, 2012, 42, 2, p. 191-192.

<sup>1096</sup> Dans cette partie, bon nombre de passages cités seront adaptés en français moderne depuis le castillan médiéval, tel que normé par la *Grammatica Antonii Nibrissensis*, ou *Grammatica dela Lingua Castelliana*, composée et publié par Antonio de Nebrija en 1492 à Salamanque, et le lecteur voudra bien nous pardonner des quelques différences et adaptation que nous devons réaliser. Le castillan moderne, à l'image du lien entre français moderne et moyen français, est relativement proche du castillan médiéval. Malgré des variantes, notamment au niveau de l'utilisation de certaines phonèmes proches (« b » et « v » ou encore « g » et « j »), les documents restent toutefois compréhensibles et lisibles. Cependant, dans un souci de compréhension, nous faisons le choix de transcrire les mots dans leur intégralité dans le cas d'abréviations signalées par l'auteur. Ainsi, le lecteur pourra trouver des différences entre notre version et la version originale imprimée.

<sup>1097</sup> Les voyages impériaux et princiers relèvent d'une habitude ancienne en Empire. Voir tout particulièrement Carl Richard Brühl, *Fodrum, Gistum, Servitium regis, Studien zu den wirtschaftlichen Grundlagen des Königtums im Frankreich und in den fränkischen Nachfolgestaaten Deutschland, Frankreich und Italien vom 6. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Böhlau Verlag, Köln, 1968.

fil, comme en témoignent les Instructions de Palamos des 4 et 6 mai 1543<sup>1098</sup>, reçoive une formation politique et chevaleresque solide en prévision de l'événement majeur en préparation.

Les préparatifs de ce long voyage sont entrepris dès 1547, alors que l'empereur est en Empire où ses troupes matent, provisoirement, les princes protestants coalisés au sein de la Ligue de Smalkalde à la bataille de Mühlberg<sup>1099</sup>. Atteint d'une nouvelle crise de goutte, il mandate le duc d'Albe pour qu'il fasse venir l'*Infant* aux Pays-Bas afin qu'il assiste aux Etats généraux devant s'y tenir pour se faire reconnaître comme son successeur en tant que roi d'Espagne et possesseur des anciens Pays-Bas bourguignons<sup>1100</sup>.

Toutefois, l'entreprise impériale est risquée. En effet, même si tout est prévu avec un soin particulier, et si les Etats généraux de Flandre reconnaissent Philippe comme héritier naturel, ce dernier n'est en aucun cas assuré de monter sur le trône impérial. La raison de cette probabilité tient aux systèmes monarchiques différents existant dans l'empire de Charles Quint. En effet, les Espagnes, les terres de Bourgogne (duché de Bourgogne et terres septentrionales) et les territoires italiens (Milan puis royaume de Naples et de Sicile), dont Philippe prend possession entre 1540 et 1556, répondent à un système féodal classique pour les royaumes occidentaux : l'aîné hérite des possessions et des titres nobiliaires à la mort du souverain

---

<sup>1098</sup> Voir en particulier la transcription de la lettre du 4 mai laissé par Charles Quint à son fils, Philippe, réalisée par Alfred Morel-Fatio, « L'instruction de Charles Quint à son fils Philippe II donnée à Palamos, le 4 mai 1543 », *Bulletin Hispanique*, 1, 3, 1899, p. 135-148.

<sup>1099</sup> « Acabada la guerra de Alemaña por el Emperador Don Carlos Quito Maximo con tanta gloria y immortal fama suya y beneficio dela Christianidad, a causa delos mortales trabajos que en aquella guerra tan dificil y peligrossa avia recibido, adolecio en Augusta ciudad muy principal de Alemaña [Augsbourg], de una grave enfermedad : y llegando la nueva d'ello ala villa de Monçon donde el Serenissimo Don Phelippe Principe de España su hijo tenia cortes alos Estados de aquellos tres reynos de Aragon, Valencia y Cataluña, que fueron las primeras que hizo, enel Año de Mil y quinientos y quarenta y siete, con general contentamiento de todos los naturales d'ellos [...] Muy grande fue la alegria que el Emperador recibio en ser visitado de parte d'el Principe su hijo : y deddeando gozar enteramente dela victoria (pro ser, como es, mayor el plazer y el bien quando es comunicado) quiso dar orden enla venida d'el Principe su hijo, por gozarseen verle : y tambien porque los Estados delas provicias patrimoniales contenidas parte enla Baxa Alemaña entre los rios del Rhin y el Visurge, que es wesser, al Levante, y parte enla Gallia Belgica entre el Rhin y el mar Oceano de Inglaterra de Poniente, y al Norte el mar Oceano de Alemaña, que comunmente se llama Tierras baxas o Estados de Flandes, y assi los llamaremos de aqui adelante, le conociessen y entendiessen la gran merced que Dios les avia hecho en darles para despues de sus dias un tal Principe por sucesor y señor. Despachado con estre recaudo Ruy Gomez de Sylva, bolvio muy en breve a España, donde fue recibido d'el Principe con grande alegria por la buena nueva que la traya dela salud y conualecencia d'el Emperador. Y sabido lo que cerca de su passada a Flandes le embiava a mandar, lo acepto con grand voluntad : assi por la buena ocasion que se le ofrecia de yr a ver al Emperador su padre (cosa que el tantao desseava) como tambien por cumplir su mandado en yr a visitar lis Estados de Flandes. Luego se publico la partida y se supo el casamiento que se avia tratado d'el Principe Maximiliano de Ungria con la serenissima Infanta doña Maria hija d'el Emperador : y como don Hernand'Alvarez de Toledo Duque de Alva su Mayordomo mayor y Capitan general venia por su mandado a dar orden enla partida y poner el estado dela real casa d'el Principe ala forma y yso dela casa de Borgoña, como la tiene el Emperador su padre », Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe*, Anvers, 1549, fol. 1r-1v.

<sup>1100</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harrangue ... », *op. cit.*, p. 12.

régnant. Cependant, en Empire, la situation diffère grandement puisque la primogéniture n'a pas cours, l'accession au trône se faisant par un vote émanant de sept grands électeurs : trois ecclésiastiques (les Archevêques de Mayence, Trèves et Cologne) et quatre laïques (le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg)<sup>1101</sup>.

Charles Quint est conscient que cette élection constitue un frein réel pour sa succession, et bien que la question est réglée depuis 1531, il semble finalement souhaiter que l'empire demeure entier ; lui-même a dû affronter un candidat de choix lors de son accession au trône en 1519 : le roi de France François Ier. A propos de ceci, Robert de la Mark rapporte :

« [...] et ne voulurent [les princes électeurs] point juger la chose si soudainement, veu les partialités qui y estoient ; et, n'eust été qu'ils sont obligés et tenus, dedans les quarante jours, de prononcer celui qui le doit estre, ce n'eust pas esté de six mois après, et pour deux raisons : l'une, qu'ils ne pouvoient accorder ; l'autre, pour tirer argent de tous les princes chrestiens, sous ombre de cette élection. Le comte Palatin, à qui le Roy [de France] avoit fait plus de bien qu'à piece des aultres electeurs, et son parent, avoit une fois donné sa voix au Roy ; mais, c'est un prince mal nourry, et lui fist-on peur de cette grosse bande [le marquis de Brandebourg amena près de 24 000 soldats et cavaliers aux portes de Francfort au moment de l'élection], tellement qu'il redonna sa voix au roy Catholique [Charles Quint]. Et, après cela fait, est venu le jour que se devoit prononcer ceste élection, où feust crié, dedans la grande église de Francfort : *Charles, roi Catholique, esleu empereur* »<sup>1102</sup>.

L'événement est fort connu et l'on connaît la très habile stratégie employée par Charles Quint pour ravir le trône au souverain français, stratégie que l'on entrevoit dans ces quelques lignes : François Ier donne de l'argent en « espèces » aux électeurs tandis que Charles leur remet des lettres de change encaissables après l'élection. Voyant ainsi leur intérêt, ils prennent l'argent français et élisent Charles afin d'encaisser les lettres de change<sup>1103</sup>.

---

<sup>1101</sup> Le nombre et la composition de l'électorat impérial a évolué au fil du temps. La liste donnée ici correspond à celle alors en place en 1555.

<sup>1102</sup> Robert de la Mark, *Histoire des choses mémorables... op. cit.*, p. 343.

<sup>1103</sup> Notons le rôle déterminant du banquier Jacob Fugger dans la victoire de Charles Quint. Chef de la banque éponyme, Jacob rédige, en 1523, une lettre dans laquelle il rappelle à l'empereur l'engagement et le rôle qu'il a joué durant l'élection. Dans cette lettre, il demande également la reconnaissance et le paiement de la dette si l'empereur ne souhaite courir le risque d'une rupture momentanée de fonds. A ce propos, je renvoie à Hermann Kellenbenz, *Die Fuggersche Maeslrazgopacht (1525-1542). Zur Geschichte, der spanischen Ritterorden im 16. Jahrhundert*. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1967. In-8°, VIII + 402 p., carte (« Studien zur Fuggergeschichte », vol. 18) ; de même Fernand Vercauteren, « Notes sur les opérations financières de Charles-Quint dans les Pays-Bas, en 1523 », *Revue historique*, 171, 1933, p. 95.

Afin d'assurer, ou du moins tenter d'assurer, la succession qu'il envisage, l'empereur élabore un itinéraire passant par l'ensemble des possessions occidentales<sup>1104</sup>. Comme le rappelle Samuel Glotz :

« L'empereur ne choisit pas l'itinéraire le plus facile, le moins fatiguant [...] Le prince et son escorte devront d'abord longer la côte française de la Méditerranée avant de traverser le nord de l'Italie, le Tyrol, l'Allemagne et, par la Sarre, arriver à Luxembourg et Bruxelles. Cette voie exigera six mois mais elle permettra de déployer une pompe extraordinaire. Le cortège prendra parfois des allures de marche triomphale où se manifestent la puissance et la gloire du souverain.

En choisissant ce projet, Charles Quint souhaite aussi enrichir l'infant d'expériences nouvelles. Il va faire connaissance avec des régions, des régimes politiques, des personnalités, des idées qui lui sont étrangères »<sup>1105</sup>.

Allons plus loin : confronter Philippe à des contextes, des personnalités et à des formes de gouvernance différentes de ce à quoi il est accoutumé en Espagne permet certes au jeune prince de se former à la future tâche qui lui incombe, mais surtout qu'il se montre sous son meilleur jour auprès des populations et des princes électeurs qu'il doit convaincre en temps et en heure. Et c'est là un point essentiel qui anime ce voyage et qui marque, nous le verrons, l'Aventure de l'Épée des 25 et 26 août 1549.

Pour l'heure, il nous faut nous concentrer sur le voyage, qui constitue, dans son ensemble, un élément préalable du Pas de l'Aventure de l'Épée, une sorte d'introduction en somme.

La première étape du voyage princier est le départ du cortège depuis Valladolid, le 2 octobre 1548 jusqu'à Barcelone dans laquelle il entre le 14 octobre et demeure trois jours avant de prendre la mer pour rejoindre les côtes italiennes :

« De Alcalà determino el Principe partirse para Valladolid, assi para entender en lo que tocava a su viaje, como en el casamiento de los Principes Maximiliano y doña Maria sus hermanos<sup>1106</sup> : porque ya se tenia nueva que el Principe Maximiliano venia en las galeras d'el Emperador, que la traya en ellas el Principe Andrea Doria, su Capitan general en la mar. Por lo qual el Principe mando a don Pèdro de Cordoua que

---

<sup>1104</sup> De manière générale, le voyage royal ou princier demeure un formidable outil politique. A ce propos, voir en particulier Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un Tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*. Paris, Aubier, 1984 ; Elisabeth Lalou, *Itinéraires de Philippe le Bel (1285-1314)*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, t. 37, 2007, 2 vol.

<sup>1105</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harrangue ... », *op. cit.*, p. 12.

<sup>1106</sup> Notons que Maximilien et Marie, qualifiés de « sus hermanos » par Calvete de Estrella sont en réalité époux. En effet, l'infante Marie, sœur de Philippe, épouse Maximilien II d'Autriche le 15 septembre 1548, soit quelques jours avant le départ de Philippe pour rejoindre son père.

se partiesse por la posta a Barcelona, para que en llegando alli conel armada le visitasse de su parte y diesse el para bien de su venida : y para que le recibiesen y tratassen comoà su persona »<sup>1107</sup>.

Il nous faut préciser que chaque étape du voyage princier est propice à diverses festivités, allant d'une représentation théâtrale à une partie de chasse en passant par un tournoi. C'est déjà le cas avant le départ de Valladolid où Philippe est rejoint par Maximilien et Marie accompagnés du Cardinal et évêque de Trente Christophoro Madruccio venu d'Allemagne pour quelque affaire à Tolède conclue à Tolède au nom du prince Maximilien avec l'archevêque de la ville. Le lendemain matin, le Cardinal donne une grande messe solennelle avant que toute la cour de Philippe se dirige vers le palais pour assister, pendant trois ou quatre jours (Juan Calvete de Estrella est hésitant sur ce point) à une comédie de Ludovico Ariosto<sup>1108</sup>.

Mystères et pièces théâtrales, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, font partie intégrante du cérémonial du Pas d'armes, qu'ils aient lieu avant ou pendant l'événement. Comme souvent, peu d'informations nous est parvenu quant au contenu ou du moins à la thématique de la pièce, même si, au vu de celles qui sont jouées à Milan ou à Trente, par la suite, il est possible que les thèmes mythologiques soient au cœur de l'intrigue.

Après un arrêt de plusieurs jours au monastère bénédictin de Montserrat, le prince et sa cour entrent dans Barcelone le 16 octobre et demeurent trois jours dans la région alentour pour assister à plusieurs « *fiestas y mascararas* »<sup>1109</sup>. Le 17 octobre, le cortège se rend, en grande pompe, au nord de Barcelone, à Gérone où il reçoit, semble-t-il, les titres de prince de Gérone, duc de Monblanc et seigneur de Balaguer<sup>1110</sup>. Il est reçu par les consuls de la ville qui le reconnaissent comme leur seigneur et maître avant de se rendre dans la grande église pour

---

<sup>1107</sup> Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, fol. 1v.

<sup>1108</sup> « Llegado a palacio se desposo aquella noche con la Infanta doña Maria por mano del Reverendissimo Christophoro Madruccio Cardenal y Obispo de Trento Principe del Imperio : que desde Alemaña venia en su acompañamiento, ratificando en desposorio que antes avia passado en Aranzuez por mano de don Iuan Martinez Siliceo Arçobispo de Toledo, en virtud d'el poder d'el Principe Maximiliano que Thomas Perrenoto señor de Chantonay su camarero avia traydo, con el qual avia ydo por mandado del Principe Gonçalo Perez su Secretario para hallarse presente alo que se avia de hazer, y dar 'si conviniessse fe de todo lo que enello passasse. El dia siguiente a la mañana el Cardenal dixo la missa, y los velo con la solenidad que convenia : y cabo de tres o quatro dias que fueron casados, se represento en palacio una comedia de Ludovico Ariosto poeta excellentissimo con todo aquel aparato de theatro y Scenas que los Romanos las solia representar, que fue cosa muy real y sumptuosa », *Ibid.*, fol. 2v.

<sup>1109</sup> *Ibid.*, fol 3v.

<sup>1110</sup> « De aqui vino ala antigua ciudad de Girona, dela qual en Cataluña se toma el titulo de Principe y Duque de Monblanc, y Señor de Balaguer, y como a tal le salieron a recibir, y fue la primera ciudad adonde el Principe entro con pompa y aparato real », *Ibid.*, fol. 3v.

assister à une cérémonie célébrée par l'évêque de la ville. Le soir, Philippe assiste à une cérémonie populaire en son honneur :

« A la nuit tombée, au signal de l'allegresse publique, sortirent nombreux avec feux et luminaires par toutes les rues et tous les murs, tours, temples et fenêtres, et se regroupèrent en de nombreux bals et danses, parlant par toute la ville, faisant tirer arbalétriers et arquebusiers, manifestant ainsi leur souhait que la ville obtint la préférence du Prince »<sup>1111</sup>.

Il faut, dès lors, souligner une caractéristique de ce voyage, et cet exemple de liesse populaire, avec des feux et des danses, montre la différence de traitement accordée au prince en fonction des lieux visités. Si à Gérone Philippe est traité comme le maître de la ville c'est que, de fait, il l'est. C'est aussi le cas à Milan et à Bruxelles, nous le verrons, dans la première puisqu'il porte le titre de duc de Milan depuis 1540, dans la deuxième parce que la ville fait partie de son héritage naturel. D'autres villes, comme Augsbourg ou Munich offrent des festivités toutes aussi dispendieuses mais bien moins éclatantes.

Le 19 octobre, avant le départ pour l'Italie, le cortège s'arrête à Castellon de Empurias, un port marchand et militaire important de Catalogne<sup>1112</sup>. Là, il reçoit les honneurs des équipages des différentes galères qui ornent leur mât d'un drapeau aux armes du prince et est accueilli sur son navire par des musiciens<sup>1113</sup>. Après plus d'un mois de traversée<sup>1114</sup>, l'armada jette l'ancre à Gênes le 25 novembre. Il y assiste notamment à la présentation d'un quadriptyque géant, placé sur la route menant au palais ducal. Ce polyptyque, percé de deux portes rappelant un arc triomphal, mélange des thèmes à la fois antiques et chrétiens. Calvete de Estrella souligne que la décoration de cet arc était particulièrement exceptionnelle, en particulier deux écus placés

---

<sup>1111</sup> « Ala noche en señal dela publica alegria se hizieron muchos fuegos y luminarias por todas las calles y por las murallas, torres, templos y ventanas, regozijandose con muchas danças y bayles, discurriendo por toda la ciudad haziendo los arcabuzeros saluas y escaramuças con que manifestavan el gozo que dela prefencia d'el Principe la ciudad tenia », *Ibid.*, fol. 4r.

<sup>1112</sup> « El siguiente dia despues que el Principe vuo comido se due a Rosas a ver las galeras y armada en que avia de passar. Es Rosas antiquissimo logar a una legua de Castellon del contado de Empurias : tiene un puerto el mayor que ay enel mar Mediterraneo de España, y al un cabo y punta de ay un fortaleza que se llama el castillo dela Trinidad, la qual el Emperador Carlos Quinto Maximo mando hazer para guarda dela entrada del con muchas pieças de artilleria », *Ibid.*, fol. 4v.

<sup>1113</sup> *Ibid.*, fol. 4v-5r.

<sup>1114</sup> Le temps de traversée relativement long s'explique notamment par une tempête et des vents contraires qui ont retardé le départ à plusieurs reprises, ralenti la progression et forcé les équipages à faire route vers Aigues-Mortes : « La mar andava tan brava que no se podian esperar de otra parte, ni hallarse en aquellas Yslas Stécadas, que son desiertas. Temiase mucho que las naos y navios que yuan engolfados aurian corrido grand peligro y fortuna y dado algunas dellas al traves, mas quiso Dios remediar en todo la necessidad, que de Genoua llego al armada en tal tiempo la nao que al embaxador se avia embiado a pedir cargada de vizcocho y otras provisiones que se repartiéron por toda la armada : y que la tempestad cesso luego », *Ibid.*, fol. 9r-9v.

au sommet de l'édifice, l'un aux armes impériales, l'autre aux armes royales de Philippe, le tout surplombant une grande sphère élégamment décorée<sup>1115</sup>.

A Gênes, durant une quinzaine de jours, Philippe reçoit les honneurs et présents d'un nombre important de seigneurs, notamment italiens, et assiste à de nombreuses festivités où sa puissance en tant que futur roi d'Espagne et héritier impérial est louée<sup>1116</sup>. Sans doute est-ce là le fruit d'une double initiative : celle de l'empereur de doter son fils d'un réseau politique important hors de l'Espagne et de Milan, dont il est le prince ; en même temps qu'une initiative des puissants italiens pour s'assurer une relation privilégiée avec l'infant d'Espagne, dont la catholicité est sans doute un élément déterminant au vu des conflits de l'empereur avec les réformateurs dans le Saint-Empire<sup>1117</sup>. Et la présence de très nombreux et importants religieux

---

<sup>1115</sup> « Y assi començaron a subir la escalera que va a palacio y llegando cerca, estava al cabo d'ella (junto ala calle principal pegada con una delas esquinas de palacio) una quadra por donde avia de passar el Principe qe ocupava todo el passo, hecha de madera. Era de un maravilloso edificio y de estrañia y varias pinturas y letreros adornado que parecia arco triumphal con dos puertas, la una en frente dela otra. La quadra era hecha con tanto artificio que (con muchas razon) detenia a los que venian, a que considerassen la invencion y variedad de antiguedades y cosas ingenio que enella avia. Tenia enlo alto dos escudos, el uno con las armas Imperiales y el otro con las reales, y debaxo une sphere material grande con muy hermosos circulos, y sobre el Artico dezia », *Ibid.*, fol. 11r.

<sup>1116</sup> « Mostravase mas la grandeza y magnificencia d'el Principe Andrea Doria enel grande aparato que tenia para servir y recrear al Principe y dar contentamienti a su corte : y enla buena orden y concierto que en proveer el plato de su Alteza tenia, porque no confinto que en su casa se traxesse cosa alguna, sino lo que el con tanta largueza mandava proveer. Hizo tambien plato al Duque de Lava larguissimament, y a los que mas estavan aposentados en palacio, con tanto silencio y orden que no se sentia hombre delos que enello entendian, sino que parecia que el servicio se hazia suyo : como suelen contar d'el tiempo que se servian las mesas por encantamento. D'esta manera se continuo todo el tiempo que el Principe estuvo en Genoua, que fueron quinze dias. Hizieronse delante de palacio muchas fiestas y juegos de fuego, y de otras diversas maneras de passatiempo, y de muy grande invencion y artificio : y entre otros estava puestas la figura y redondez d'el mundo a manera de un globo delante de palacio con una Imperial corona encima : d'el qual siempre que algun Principe o Grande e, trava en palacio salian tantos cohetes y con tanto estruendo que parecia dispararse artilleria. De manera que con estas y otras muchas cosas se procurava de servir y dar recreacion al Principe en quanto se podia imaginar. Vinieron a Genoua de todas las partes y Potentados de Ytalia à visitar al Principe, y a se congratular de su felicissima venida, con gran confiança de que seria para el sossiego y bien publico d'ella. El Papa Paulo III. embio para este efeto por su Nuncio al Arçobispo de Matera : el Rey de Romanos al Conde de Lodron su Cavallerizo mayor con seys cavallos Turcos muy hermosos : la Señoria de Venecia dos Embaxadores muy principales : el Duque de Florencia embio a don Francisco de Medices su hijo primogenito con gran casa y acompañamiento. Vino con el don Pedro de Toledo y dos Embaxadores, el uno de su parte, y el orto por parte dela Republica y ciudad de Florencia con un presente de muchas azemilas cargadas de diversas y ricas cosas. Embiarion assi mismo sus Embaxadores los Duquez de Saboya, Ferra y Mantua : y las Republicas de Sena y Luca, y el Duque Octavio Fernès, y don fray Iuan de Toledo Cardenal de Burgos, y el Cardenal Fernès Vicecanciller dela Santa Romana yglesia, y los Cardenales de Ravena, Carpi, Gambaro, Cornaro, y muchos otros Principes y Señores de Italia. La ciudad de Napoles embio à visitar a su Alteza, y en presente una muy rica alhombra aforrada en raso carmesí, y un coxin grande de terciopelo carmesí rico, bordado todo de oro tirado y labrado a mucho aljofar, y en partes perlas y piedras de todas maneras, diamantes, rubies y esmeraldas, y otra mucha diversidad de joyas y piedras preciosas de gran valor. Tenia en medio labradas les armas d'el Principe, y dela ciudad de Napoles [...] », *Ibid.*, fol. 13r-13v.

<sup>1117</sup> Notons que la Ligue de Smalkalde, qu'affronte Charles Quint à Mühlberg au moment où il ordonne au duc d'Albe de faire venir Philippe aux Etats Généraux de Flandre, a pour origine l'opposition impériale à la Réforme, notamment luthérienne. Soulignons la tenue d'un colloque en 2001 sur le sujet : Guy le Thiec, Alain Tallon (dir.), *Charles Quint face aux réformes : colloque international organisé par le Centre d'histoire des réformes et du protestantisme, 11<sup>e</sup> colloque Jean Boisset, Montpellier, 8-9 juin 2001, Université Paul Valéry, Montpellier III, Paris, Honoré Champion, 2005.*



et ambassadeurs semble aller dans ce sens, en particulier celle du vice-chancelier de l'Église romaine, des cardinaux de Burgos, de Ravenne, de Carpi, de Coria et de Trente<sup>1118</sup>, du nonce apostolique l'archevêque de Matera ou encore, au titre des laïques, le jeune François de Médicis, envoyé par son père, le duc Cosme Ier, ainsi que Pierre de Tolède, vice-roi de Naples et beau-père du duc florentin. Au vu du nombre considérable de notables venu, la sécurité du prince est une priorité pour le duc d'Albe et l'empereur : d'Allemagne viennent deux compagnies de cent arquebusiers montés chacune<sup>1119</sup>.

Le 11 décembre, au lendemain d'une dernière fête fort fastueuse, l'ensemble du cortège princier quitte la capitale ligurienne pour prendre la direction de Milan, et ce dans des conditions climatiques difficiles freinant la progression générale, et forçant le convoi à cheminer à pied le plus souvent<sup>1120</sup>. Sur le chemin menant à la capitale lombarde, le Prince fait un arrêt à Alexandrie de la Paille, ou *Alessandria* en italien, à proximité de Turin, un autre à Pavie, le 19 décembre, que Calvete de Estrella décrit comme « la très grande et peuplée ville de Pavie qui est célèbre par les traces des exploits qui se sont succédés en choses d'armes dans les guerres qui l'ont convoitée, parce qu'elle est la principale université d'Italie et qu'il y fleurit tant d'études et d'écrits, que tout le monde sait qu'elle est autant célèbre »<sup>1121</sup>. Là, il reçoit les honneurs de la ville et, dans le château, contemple nombre de pièces d'artilleries et d'éléments

---

<sup>1118</sup> Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, fol. 15v-16r.

<sup>1119</sup> *Ibid.*, fol. 13v.

<sup>1120</sup> « DADA orden para que se bolviessen las galeras de España à invernât, y las de Napoles y Sicilia à aquellos reynbos, quedando el Proveedro general Francisco Duarte en Genoua para acabar de pagar su sueldo alas naos, caravelas, hulcas y escorchapines del'armada y despedirlas, partio el Principe de Genoua con toda su real corte alos onze de Deziembre con una dia tan aspero de vientos, yelos y nieve que se passo muy gran trabajo, assi po resto, como por la aspereza d'el camino, que es todo montañas mus asperas, las quales estavan tan cubiertas de nieve y eladas, que no se podía yr a cavallo por muchas partes d'ellas, sino con gran riesgo de peligrosas caydas, en tanto estremo que el Principe se vuo de apear y caminar a pie de buena parte dela jordana, y assi lo hizieron el Cardenal de Trento, Duque de Alva, Almirante de Castilla, Duque de Sesa, y los otros principales Cavalleros que yuan junto a su real persona », *Ibid.*, fol. 19.

<sup>1121</sup> « [...] la muy antigua y nombrada ciudad de Pavia, que tan celebrada es : assi por las señaladas hazañas que en ella han sucedido en cosas de armas enlas guerras que en ella ha avido, como por ser tant principal Universidad en Italia y florecer en ella los estudios y letras tanto, como todo el mundo sabe que es tan celebrada », *Ibid.*, fol. 19v-20r.

rappelant la victoire de l'empereur sur le prince électeur de Saxe<sup>1122</sup>. Le 20 décembre<sup>1123</sup>, le prince se rend sur le lieu de la célèbre victoire paternelle face au roi de France, à Binasco, puis parcourt les derniers kilomètres le séparant de sa ville de Milan. L'arrêt à Binasco, au-delà de constituer une sorte de mémoire de la gloire paternelle, sert Philippe en cela qu'il se place, tout comme au château de Pavie, dans la continuité impériale. Le message politique de cette visite est fort et se place comme tout à fait représentatif de la volonté impériale consistant à faire de Philippe l'héritier naturel au trône.

Les festivités à Milan sont exceptionnelles. L'arrivée du prince est un moment de joie et d'allégresse populaire, favorisé par le titre de prince qu'il revêt. Là, le peuple ne fête pas uniquement un prince impérial et futur roi d'Espagne. Il s'agit de rendre hommage au seigneur de la ville. Pour y pénétrer, Philippe passe par la *Porta Ticinese*, porte à trois arcs constituant l'entrée sud-ouest de Milan. Par-dessus, ou au-dessus de<sup>1124</sup>, celle-ci est, semble-t-il, installé un arc de triomphe fort riche et fort grand, à la mesure du triomphe princier. Ainsi, l'entrée de Philippe prend la forme des joyeuses entrées impériales, les rues sont véritablement bondées<sup>1125</sup>,

---

<sup>1122</sup> « Entrando en el castillo, el qual es antiguo y de muy real aposento, avia en los soportales d'el patio muchas y muy buenas piezas de artilleria gruesas, medianas y pequeñas que el Emperador Carlos Quinto avia embiado alli dela conquista de Alemaña, y dela que gano en la batalla y prision d'el Duque Iuan Federico de Saxonia en señal de eterna memoria dela victoria y triumpho que contra el vuo », *Ibid.*, fol. 20r.

Il est à noter que la Saxe connaît, de 1464 à 1547, une division de ses dignités et des pouvoirs entre les Ernestins et les Albertiens, du nom des deux fils de Frédéric II de Saxe. Jean-Frédéric, descendant d'Ernest, obtient le contrôle d'une partie des terres de Saxe ainsi que le titre d'électeur. De son côté, son cousin, Maurice de Saxe, obtient l'autre partie du territoire ainsi que le titre de duc. A la suite de la victoire de l'empereur à Muehlberg en 1547, le titre de prince électeur est transmis à Maurice.

<sup>1123</sup> Il y a une différence de date concernant l'arrivée à Milan. Calvete de Estrella nous informe que celle-ci a lieu le 20 décembre 1548. Toutefois, Samuel Glotz, dans son édition de la lettre-harangue pour l'Aventure de l'Épée des 25 et 26 août 1549, nous dit que l'entrée a lieu le 19. Par souci de commodité, nous faisons le choix de suivre le calendrier donné par l'auteur espagnol, comme c'est le cas depuis le début. Concernant les dates, voir *Ibid.*, fol. 20 ; Samuel Glotz, « Lettre-Harangue ... », *op. cit.*, p. 14.

<sup>1124</sup> Nous émettons ici un doute quant à la traduction faisable du texte castillan. En effet, l'utilisation de « sobre » pourrait signifier « par-dessus » ou « au-dessus » : « y por ver el triumphal arco que en aquella puerta avia, el qual ecedia a todos los otros en la arquitectura y invencion, y en historias, pintura y magestad. Estava fundado sobre una puerta hecha con singular artificio por sobre la muralla de la ciudad, porque la entrada d'el Principe fuesse con mayor triumpho y magestad, y por puerta que ningun otro Principe vuisse jamas entrado », Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, fol. 21r. En effet, la mention « en aquella puerta » laisse à penser que l'arc est construit au-dessus de la porte, ce que semble étayer « fundado » signifiant « assis » ou encore « fondé ».

<sup>1125</sup> « Esperavan al Principe en Milan con gran desseo, y avia en toda la ciudad general fiestas y regozijo. Conociase claramente gran voluntad y aficion, mostrando en los gestos el alegrio que en los coraçones tenian con la venida d'el Principe. El concurso y multitud de gente era tanta que parecia que todo el mundo se avia alli juntado para ver aquella real entrada. Apenas se podia romper por las calles por donde su Alteza avia de passar », *Ibid.*

des chars déambulent dans la ville sous l'œil avisé d'une multitude de gardes<sup>1126</sup>, les fenêtres des maisons de la rue menant au palais sont richement décorées<sup>1127</sup>.

Il est toutefois, du moins est-ce notre avis, fastidieux et quelque peu inutile de faire la description complète des festivités et célébrations auxquelles assiste l'infant d'Espagne à Milan, d'autant plus que leur nombre apparaît comme disproportionné au vu du reste du parcours et que le sujet central de ce présent chapitre s'en verrait détourné plus encore qu'il ne l'est déjà avec la présentation du voyage princier entrepris ici. Nous nous permettons donc d'aborder les éléments qui nous semblent ici essentiels et les plus pertinents pour notre propos.

Le cortège se dirige par la suite vers la cathédrale de Milan où le prince, entouré d'un grand nombre de témoins, reçoit les bénédictions et rites dus à son titre<sup>1128</sup>. Du 21 au 24 décembre, Philippe semble vivre au Palais princier de Milan où il reçoit la visite de plusieurs seigneurs. Le 25, jour de la Nativité, il assiste à une grande messe dans la cathédrale puis, le 27 décembre, depuis le château de Milan, il est le témoin privilégié d'un tournoi donné en son honneur<sup>1129</sup>. La particularité de ce tournoi, ou plutôt ces joutes, est, outre l'absence manifeste de barrière séparant les combattants, que les douze seigneurs combattants arrivent chacun leur tour accompagnés de six cavaliers et se répartissent ensuite en deux équipes de guerriers avant

---

<sup>1126</sup> « Veyase la grandeza y policia de aquella ciudad en la multitud de carros triumphales de gran primor y variedad ricamente adornados de sedas y brocados de diversas y hermosas colores, guarnecidos delo mismo los cavallos que los tiravan y los hombres que los regian », *Ibid.*

<sup>1127</sup> « todos ellos llenos de damas ricamente adereçadas, y por toda la calle donde fue la real entrada hasta palacio estaban las ventanas con muy ricos paños, tapiceria y doseles adornadas, y muchas damas en ellas, que por la grandeza d'el pueblo no se podrian estimar », *Ibid.*

<sup>1128</sup> « Con real pompa y estado (yendo bien de espacio, a causa delo mucho que de ver avia) llego el Principe ala yglesia major donde lo esperavan el Primiciado y las Dignidades d'ella con much clerezia. Apeandose para entrar en la yglesia conmençaron los acabuzeros de cavallo à hazer salua con sus arcabuzes. El Principe adoro una cruz que el Primiciado tenia en sus manos y entro en la yglesia à hazer oracion. Hiziendose en ella las ceremonias que la yglesia en tal caso tiene de costumbre, las quales fueron cantadas con musica de voces y organo », *Ibid.*, fol. 26r.

<sup>1129</sup> « Tercero dia de Natividad por la mañana fue el Principe a visitar el castillo, y fue recibido con muy gran salua assi dela mucha artilleria que enel ay, como dela arcabuzeria delos soldados que estavan de guardia gente muy armada u luzida. Don Iuan de Luna Castellano d'el castillo le tenia enel aparejado un sumptuoso y real uanquete donde fue muy altamente servido. Desde a buena pieça despues de aver comido, salio à ver el torneo de cavallo que uvo en la plaça fuera d'el castillo, en la qual se hizo un campo hermoso, quadrado y bien espacioso, como para combatir, cerrado con un palenque o estacadas, el qual tenia por una parte, que rea la de hazia el castillo puestas por espacios yguales seys puertas o entradas, y sobre cada puerta estava puesta una uanderas, y dela misma manera estavan otras seys puertas o entradas dela otra parte d'el campo unas en frente de otras tambien con uanderas en cad auna de diversos colores, que eran las mismas de que salieron los Cavalleros al torneo », *Ibid.*

d'entamer les duels qui s'annoncent violents<sup>1130</sup>. La présence princière semble exciter les cœurs et exacerber la volonté de chacun de plaire à Philippe.

Une fois le tournoi achevé, l'infant retourne au palais pour assister à une première comédie préparée par Hernando de Gonzaga, capitaine général de l'empereur en Italie, gouverneur de l'état de Milan et seigneur de Molfetta<sup>1131</sup>. Les deux comédies auxquelles assiste Philippe paraissent exceptionnelles, fortement symboliques, complexes et élégantes, comme le rappelle Calvete de Estrella :

« Vuo representaciones de dos apazibles Comedias : la sustancia y argumento delas quales dexo dedezir aqui pore star impresasn solo dire el aparato y manera con que se representaron y la invencion d'el, que fue de tan maravilloso ingenio que parecia imposible hazerle sin entantamento. Era todo muy sutil arte y maravilloso artificio »<sup>1132</sup>.

Le prince assiste à la première comédie le dimanche suivant, à savoir le 30 décembre<sup>1133</sup>, dans l'une des salles du palais. Il s'agit d'une pièce musicale en cinq actes. Le décor général représente le passage du jour et de la nuit, grâce à un système d'automates faisant passer le soleil et la lune au-dessus d'une Venise reconstituée : « Las calles, plaças, casas y templos, señaladamente et de San Marcos, estavan hechos con tanta proporcion y arquitectura, que era cosa muy maravillosa de ver [...] »<sup>1134</sup>. De nombreuses nymphes à l'antique, vêtues d'or et d'argent se remarquent dans la ville. Le premier acte voit apparaître Bacchus et Silène sur une musique « si suave qu'elle paraît céleste ». Ils sont accompagnés de huit faunes couronnés de laurier. Le deuxième acte voit les faunes et sept nymphes danser et chanter sur une musique « baxas ». Le troisième acte s'ouvre sur six personnages prenant la mer en chantant. Le quatrième voit neuf muses, sur une musique divine, monter à bord d'un bateau duquel sortit nombre de serpents, et prendre la mer à Venise. Le cinquième acte voit le ciel s'ouvrir sur le dieu Mercure s'adressant au prince Philippe.

Le jour suivant, jour de la Saint-Sylvestre d'après l'auteur castillan, un tournoi à pied est organisé par trois cents soldats de l'armée espagnole auquel le prince assiste depuis les

---

<sup>1130</sup> Blessures et morts de chevaux sont à déplorer : « Vue un encuentro de dos Cavalleros que derechamente se vino el uno para el otre à encontrar con los vacallos tan furiosamente que entrambos en un punto cayeron, quedando alli los cavallos muertos enel campo : y ellos salieron algo maltratados d'en encuentro » *Ibid.*, fol. 27r.

<sup>1131</sup> *El duello del mutio iustinopolitano, dirigo al señor don Hernando de Gonzaga Principe de Molfeta. Traduzido de vulgar Toscano en Romance Castellano, por Alonso de Viloa*, Venise, 1552, fol. li (exemplaire consulté conservé à Vienne, K. K. Hofbibliothek, Österreichische Nationalbibliothek, 72.Z.85)

<sup>1132</sup> Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, fol. 27v.

<sup>1133</sup> *Ibid.*

<sup>1134</sup> *Ibid.*

fenêtres du palais<sup>1135</sup>. Le jour du Nouvel An est donné ce que l'auteur nomme « Vanquete » ou « Uanquete », qui semble être une danse de couple, peut-être semblable à la « basse danse ». Le prince participe à la danse, la pratiquant avec la fille d'Hernando de Gonzaga puis avec l'épouse de ce dernier.

Après un nouveau tournoi à pied et de nouvelles danses, le vendredi 4 janvier au soir, Philippe assiste à un « jeu de cannes » le 5 janvier puis, le soir même, assiste à la représentation de la seconde comédie. Celle-ci est, de l'avis de l'auteur, moins extraordinaire, d'un niveau moindre que la première<sup>1136</sup>, la description qu'il nous fournit en est d'ailleurs moindre. Entre en premier un « Nigromantico », un nécromancien, qui use de sa magie pour prédire de grandes choses au Prince. Il fait apparaître la ville de Pise, de laquelle s'élève de nombreux chants. Apparaissent alors, outre les fils d'Hernando de Gonzaga, les Rois Mages offrant l'or, l'encens et la myrrhe au Christ. Sort alors du ciel, avec grand fracas, un éclair laissant apparaître une nymphe chantante vêtue telle la déesse Rhéa.

La seconde comédie, ainsi que les grandes festivités qui lui succèdent marquent l'achèvement de la visite princière dans le milanais. Le lendemain, l'ensemble du cortège se met en branle en direction de Mantoue puis de Trente. Sur le chemin, le convoi s'arrête successivement à Marignan<sup>1137</sup>, Lodi et Crémone. A Marignan, le prince reçoit les honneurs de la ville, notamment par une inscription<sup>1138</sup> sur l'arc de triomphe par lequel entre le prince puis sur la porte du palais de la ville<sup>1139</sup>. A Lodi, le prince est également célébré par le peuple et nombre de plaques dédiées au prince et à son héritage sont apposées. A Crémone, ce sont près de douze mille personnes qui entrent dans la ville<sup>1140</sup> où, à nouveau, un arc triomphal vient célébrer la puissance et l'héritage impérial du prince.

A Mantoue, les festivités se succèdent et ressemblent à celles déjà présentées jusqu'ici : allégresse populaire, forte présence dans les rues, inscriptions dédicatoires sur arc triomphal, réception dans le palais ducal en présence de grands seigneurs d'Italie. Philippe quitte Mantoue

---

<sup>1135</sup> *Ibid.*, fol. 28r.

<sup>1136</sup> « Fue la Comedia muy buena y graciosa, aunque en muchas cosas no ygualo con gran parte ala primera, ni enel artificio, ni enla invencion, ni enel decoro delas personas, ni enlos representantes », *Ibid.*, fol 32v.

<sup>1137</sup> Calvete de Estrella rapporte que dix mille milanais accompagnent le cortège jusque Marignan, *Ibid.*, fol 33r.

<sup>1138</sup> « Quod Philippus Hispaniarum Princeps Orbis Terrarum Futurus Haeres tuo Dignatur Hospitio », *Ibid.*, fol. 33v.

<sup>1139</sup> « Augustas Aedes Libens Ingrederere Princeps Maxime, Intus nil non Caesareum Philippe, Augusta sunt Omnia [...] Sic Fata Iuvent, ut Carolis Philippi Divisam Tot Seculis Romani Imperii Molem Integram, Auctamque Philippo. II. Tradat », *Ibid.*

<sup>1140</sup> *Ibid.*, fol 35r.

après un court séjour le 17 janvier 1549. Il en va de même à Villafranca où le prince pénètre accompagné de plusieurs milliers de personnes à sa suite. Chose notable, à ce moment, la protection de l'héritier passe d'une main à l'autre : le cardinal de Trente, toujours dans sa cité, est désormais en charge et fait acheminer de nombreux arquebusiers et lansquenets pour sa protection, charge jusque-là dévolue aux habitants du milanais.

Après un passage à Roberè<sup>1141</sup>, le prince pénètre en Empire et entre à Trente le 24 janvier où il est accueilli par une multitude<sup>1142</sup> de nobles et de religieux impériaux, en particulier les cardinaux d'Augsbourg et de Trente ainsi que le prince électeur Maurice de Saxe. La visite à Trente, au-delà de représenter un passage important pour le cortège princier, constitue un élément important pour la présentation de Philippe comme héritier. En effet, le prince y entre au moment de la première séance (1545-1549) du concile éponyme (1545-1563) visant à renforcer la position et la fermeté de l'Église face à la Réforme. La présence de Maurice de Saxe à cette entrée tend également à montrer un apparent apaisement des tensions entre Protestants et Catholiques, du moins dans les hautes sphères du pouvoir impérial.

Les festivités de Trente sont formidables et orchestrées de main de maître par le cardinal de la ville. Nombreuses sont les animations et spectacles ayant pour thème les créatures antiques ou des épisodes de la mythologie. L'un des moments les plus remarquables de la visite tridentine a lieu les 25 et 26 janvier, au lendemain de l'arrivée princière. Le vendredi, Philippe est convié à une fête de feu organisée par les habitants de la ville<sup>1143</sup>. Le vendredi 26, c'est un

---

<sup>1141</sup> *Ibid.*, fol. 43r.

<sup>1142</sup> « Salio el Cardenal de su ciudad de Trento con gran Estado y acompañamiento de mucha Cavalleria a recibir al Principe. Yuan delante catorze pages suyos en muy buenos cavallos de Estpaña ricamente guarnecidos. Seguian los gentiles hombres de su casa y luego muchos Condes y Barones y Cavalleros d'en Condado de Tyrol, y tras ellos el Baron Nicolao Madruccio Coronel d'el Emperador y hermano d'el Cardenal de Trento, y el Baron Guillermo Truchses hermano d'el Cardenal de Augusta, y el Baron Iuan Gaudencio padre d'el Cardenal de Trento, y el Baron Sigismundo de Thono, con otros muchos Barones y Señores : y luego seguia el Cardenal de Augusta, y el Duque Mauricio Elector juntos, y tras ellos el Cardenal de Trento, y el Cardenal de Iaen, a los quales seguian todos los Arçobispos, Obispos, Abades y otros Perlados y Dignidades Eclesiasticas que residian alli enel Sacro Concilio. Fueron los postreros el Coronel y Capitan Castelato con los regidores y gentiles hombres y Doctores dela ciudad, y aviendo encontrado al Principe casi a dos millas d'ella muy acompañado de todos aquellos Grandes, Señores y Cavalleros de su corte, el Cardenal de Augusta y el Duque Mauricio llegaron a recibirle con gran de acatamiento y cortesana cerimonia, tocando la mano al Principe, como es la costumbre en Alemaña, no confintiendo el Principe que ellos se apeassen », *Ibid.*, fol. 44v

<sup>1143</sup> « El día siguiente, que fue Vierende, se hizo salvar la artilleria con gran furia, assi la que estava sobre la muralla dela ciudad, como la que estava en la plaza y castillo. Siendo ya casi la noche, le vieron luego muchos fuegos, ordenados y hechos con gran artificio encima y muy junto a ella, el qual se via muy bien delas ventanas de palacio. De tras delos fuegos estavan dos ruedas semejantes a dos grandes estrellas, que se movian en torno con gran furia y ligereza echando de si muy grandes centellas y rayos de fuego a bueltas con mucho coheres y espantofos tronidos. Era cosa maravillosa de verlo, assi por la ligereza y furia con que se movian las ruedas, como por la grande altura d'el monte y espacio de tiempo que duro, nunca cessando de echar fuego por mas de hora y media. No muy lexos de aquel monte esta otro en frente muy alto, que llaman Sardagna, dela cumbre d'el qual

mystère de près de deux heures qui est joué, prenant la forme d'un siège mythologique qui est reconstitué. Le château est gardé par quatre centaures. Ils doivent faire face à plusieurs adversaires : tout d'abord des géants, décrits comme « *Gigantes en forma de Salvaje muy fieros y espantables* »<sup>1144</sup>. D'une porte des Enfers apparaît par la suite un Hercule tenant en ses mains, pour prisonnier, le Cerbère. S'ensuivent, le dimanche 28, un tournoi à pied, au soir, ainsi qu'un nouveau simulacre de siège et des danses.

Le 29 janvier, le cortège part de Trente au moment d'une nouvelle convocation des cardinaux par le Pape Paul III, et ce en direction d'Innsbruck où le prince assiste à une série de festivités et de bals. Il y est rejoint par le duc Albert de Bavière, gendre de Ferdinand, qui lui propose de l'accompagner pour la visite de ses terres<sup>1145</sup>. A partir de ce moment, dans le récit que fait Calvete de Estrella, nous comprenons que l'élection impériale, si elle n'est pas jouée d'avance, au moins est-elle plus susceptible de pencher en la faveur du frère de l'empereur en place. En effet, Calvete de Estrella précise qu'Albert de Bavière est « yerno d'el Rey de Romanos »<sup>1146</sup>, gendre du roi des romains. Ce titre, s'il n'assure en rien la passation de pouvoir, souligne la position extrêmement importante de celui qui l'arbore. Selon la tradition impériale, roi des romains met en avant le pouvoir laïque de la noblesse qui se transmet par le sang, le titre d'Empereur ne venant qu'avec la consécration papale et la reconnaissance du pouvoir spirituel et terrestre de l'empereur. Ainsi, depuis 1538, l'archiduc Ferdinand est-il reconnu comme l'héritier de son frère Charles.

En réalité, nous comprenons que cette tournée n'est pas tant une présentation de l'héritier naturel, du candidat logique, au trône impérial, mais bel et bien celle de l'héritier potentiel qui doit convaincre des électeurs qu'il ne côtoie pas puisque vivant en Espagne et non en Empire comme son oncle qui, lui, porte déjà le titre de roi des Romains depuis 1531. Autrement dit, le projet impérial semble consister à faire élire son fils en lieu et place de son frère alors que ce dernier est déjà considéré comme le futur empereur. Dès ce moment, et à partir de l'entrée de Philippe en Empire, les choses semblent changer. Les festivités nous paraissent différentes, tant symboliquement que factuellement.

---

echavan por un despeñadeto aspero, que tiene mas de una milla hasta abaxo, unas muy grandes bolas y massas de fuego, que cayan por el monte abaxo con increyble furia y ligereza unas tras otras, las quales se vian desde las ventanas de palacio, y de toda parte dela ciudad por la grande altura de los montes, y como los fuegos eran diversos [...] », *Ibid.*, fol. 49v.

<sup>1144</sup> *Ibid.*

<sup>1145</sup> *Ibid.*, fol. 53r.

<sup>1146</sup> *Ibid.*

Quittant Innsbruck par la voie fluviale grâce à la rivière Inn, Philippe et toute sa cour, qui s'agrémentent au fil du cheminement de nobles laïques et ecclésiastiques, entre en Bavière, plus particulièrement à Munich, le 19 février. Si les festivités sont belles et agréables, celles-ci n'ont pas l'éclat de ce qui fut donné précédemment en Italie, à Trente ou à Milan par exemple. Là où Philippe est fêté comme un roi en Espagne et en Italie, dans l'empire, et plus particulièrement dans les régions protestantes, la ferveur est plus mesurée et il nous semble que l'accueil du prince relève plus de la soumission à l'empereur qu'une réelle joie d'accueillir l'Infant d'Espagne :

« Le duc Guillaume de Bavière père du duc Albert qui accompagna le Prince sorti avec nombre de chevaliers et serviteurs de sa maison pour accueillir le Prince de la ville et à son arrivée le duc toucha la main du Prince de manière très respectueuse, lui montrant tout l'amour et la bienveillance comme il convient à la qualité de la personne et la grandeur de son Etat et de son lignage, si grand serviteur de l'Empereur son père »<sup>1147</sup>.

Autre symbole de cette joie toute relative de la capitale bavaroise à accueillir le fils aîné de Charles Quint est la brièveté du séjour de ce dernier en son sein. En effet, le cortège ne prend place dans la ville que pendant deux jours, avant de reprendre la route vers Augsbourg, le 21 février. Là, l'accueil est courtois, mais reflète en réalité la défiance populaire, à majorité protestante, face à l'imposition d'un nouveau système patricien favorable au catholicisme par l'empereur après la bataille de Mühlberg. Augsbourg est aussi un centre majeur du protestantisme implanté au cœur de la catholique Bavière, sorte de phare luthérien pouvant compter sur de puissants alliés alentours : Le Wurtemberg, la Franconie ou encore la Saxe. Au-delà d'un symptôme de la soumission urbaine à l'empereur, il s'agit avant tout d'accueillir l'héritier des rois catholiques, fait plus compliqué dans le contexte de l'époque. Les festivités auxquelles assistent le prince et ses proches sont principalement d'ordre religieux. Bien que la date ne corresponde pas, il semble que des célébrations en l'honneur de Saint-Matthias aient eu lieu à Augsbourg, en présence des autorités séculières et laïques<sup>1148</sup>. Toutefois, malgré plusieurs

---

<sup>1147</sup> « El Duque Guillermo de Baviera padre d'el Duque Alberto que venia en acompañamiento d'el Principe salio con muchos Cavalleros y criados de su casa a recibir al Principe fuera dela villa y aviendo llegado el Duque toco la mano al Principe le hizo muy cumplido tratamiento, mostrandole todo amor y benevolencia como ala calidad de su persona y grandeza de su Estado y lignage convenia, y siendo, como era, tan gran servidor d'el Emperador su Padre », *Ibid.*, fol 53v-54r.

<sup>1148</sup> « Estuvo en Augusta tres dias, y la fiesta de San Mathia Apostol salio ala yglesia mayor, donde se dixo la missa con gran solenidad », *Ibid.*, fol. 54v.



jours sur place, les festivités ne furent pas des plus nombreuses, en atteste la brièveté du témoignage de l'auteur castillan<sup>1149</sup>.

Le cortège, mené par Philippe et le Cardinal de Trente prend ensuite la direction de l'ouest vers Ulm, où il reste du 4 au 6 mars, puis Heidelberg où la fête est particulièrement belle<sup>1150</sup>. Le 11 mars, il quitte Heidelberg pour se rendre à Spire, puis Worms, Kaiserslautern et enfin Sarrebruck. L'une des grandes étapes du voyage a lieu le 21 mars ; l'arrêt à Luxembourg. Il s'agit d'une ville et d'un comté d'importance pour le prince Philippe. En effet, Luxembourg est la première ville / principauté traversée ayant un lien direct avec ses ancêtres bourguignons. Désormais, Philippe est chez lui, aux portes de la Flandre dont il hérite par droit divin. Dès ce moment, il ne s'agit plus pour lui de convaincre, mais d'agir et d'apparaître comme le seigneur naturel de la terre traversée. L'entrée s'y fait le 21 mars par un hommage rendu par les hommes d'armes locaux, puis par une cérémonie religieuse dans la cathédrale le 22 mars, succédant à une célébration populaire. Le 23, Philippe quitte Luxembourg, au moment où il reçoit un émissaire du roi de France Henri II, et atteint Namur le 29. Il y est accueilli par huit-cents hommes d'armes menés par les émissaires du duc de Savoie et du roi de Danemark<sup>1151</sup>. Le 30, après une messe en la cathédrale de la ville, Philippe assiste à une série de fêtes organisées par les puissants de la ville et des alentours. Après de nombreuses entrevues avec la noblesse flamande, Philippe se rend à Wavre puis prend la route de Bruxelles. En chemin, il est rejoint par sa tante, Marie de Hongrie, sœur de l'empereur et organisatrice des festivités à venir et précédant de peu l'entrée dans la capitale belge.

Accompagné de sa tante, Philippe se rend le 1<sup>er</sup> avril à Tervuren, possession de cette dernière, où est préparé un somptueux banquet, lors duquel les dames de la cour et représentantes de la noblesse flamande rendent hommage au prince, ainsi qu'un grand tournoi et une chasse au cerf<sup>1152</sup>. Parmi les dames qui rendent hommage au prince impérial se trouve Eleonor de Habsbourg, veuve du roi de France François I<sup>er</sup> et elle aussi sœur de l'empereur. Dans la salle de réception sont installées trois tribunes permettant d'assister au banquet : la première, la plus haute, est décorée d'un écu aux armes du prince, celle de gauche aux armes de Marie de Hongrie et celle de droite aux armes de la reine de France. Au sommet de celles-

---

<sup>1149</sup> *Ibid.*, fol 54v-55r.

<sup>1150</sup> *Ibid.*, fol. 56r-57r.

<sup>1151</sup> *Ibid.*, fol. 59v.

<sup>1152</sup> Pour une description complète des festivités de Namur et Tervuren, ainsi qu'une liste exhaustive des participants, voir *Ibid.*, fol. 59v-63v.

ci, la déesse Pallas est représentée tenant un écu avec la tête de la Méduse peinte ainsi qu'une lance et un arc. De grandes et riches tapisseries décorent le reste de la salle<sup>1153</sup>.

Hors de la salle, à l'est et à l'ouest, sont organisés deux exercices d'armes. A l'est, mettant en scène l'infanterie et l'artillerie impériales, le prince assiste à l'attaque d'un bastion reconstitué avec fossé et barbacane. A l'ouest, ce sont deux forts qui sont représentés, entourés de camps militaires desquels seigneurs et chevaliers sortent afin de livrer un combat courtois par équipe avec, en fond, le bruit des canons placés dans les forts tirant sur l'autre camp<sup>1154</sup>.

L'étape la plus importante du voyage arrive après les réjouissances de Tervuren, à savoir l'entrée de Philippe dans Bruxelles. Là, le prince est l'acteur central des festivités organisées par l'empereur. Outre le fait qu'il s'agit là de l'achèvement réel du voyage, les festivités de Bruxelles, qui précèdent et annoncent celles de Binche, contrastent fortement avec celles organisées en Allemagne. A l'image des fêtes italiennes, et en particulier milanaises, celles de Bruxelles célèbrent le prince comme futur souverain. Plus qu'à Milan, Philippe n'est pas seulement reconnu comme prince et seigneur local, mais comme souverain légitime par l'ensemble des représentants des pouvoirs laïques urbains de Flandre, de Brabant et des autres régions septentrionales. Arrivant aux portes de la ville, le Prince est accompagné d'un large cortège composé de grands seigneurs et chevaliers, tous désarmés et richement vêtus, au milieu desquels se trouve l'empereur. Tous furent reçus par l'édilité communale au grand complet : conseillers, chanceliers, lieutenants, secrétaires et bien entendu le Bourgmestre. Après l'arrivée du cortège, une prière est faite puis l'évêque d'Arras, traduisant les doléances et les vœux que chacun adressait au Prince, qui les reçus avec une grande fierté. Lorsqu'il continua son chemin, il fut entouré du Cardinal de Trente, à sa droite, et du Prince de Piémont, à sa gauche, puis suivirent le duc d'Albe et l'évêque d'Arras. A la première porte, le Prince fut accueilli au son d'instruments et de cornes. Sur la porte, un quadriges était installé sur des piédestaux carrés entouré de luminaires et recouvert de tissu rouge. Était également représentée une nymphe fort

---

<sup>1153</sup> « Sobre el architrabe avia tres escudos de armas : el de enmedio tenia las armas reales d'el Principe, y el d'el lado derecho las dela Reyna Leonor de Francia, y el d'el otro lado las dela Reyna de Maria de Ungria. Estava en la cumbre encima d'el escudo Imperial la diosa Palas en habito de Nympha desarmada. Tenia en la mano derecha un escudo y pintada en la espantosa cabeça dela Gorgone Medusa, y en la otra manou na lança y un arco, y a los pies una celada con un grande y rico penacho y cimera, donde tambien estava pintada una lechuza recostada sobre el pie siniestro, que es el ave dedicada a Palas. Estava la sala dentro entapiçada de tapiceria de figuras de oro y seda », *Ibid.*, fol. 61r.

<sup>1154</sup> *Ibid.*, fol. 63r.

belle, de sept pieds de haut, représentant la ville de Bruxelles, tenant dans la main droite un cœur humain entouré d'or et gravé de lettres d'or formant le mot « AMOR »<sup>1155</sup>.

Au passage de la deuxième porte de la ville, ce sont les autorités ecclésiastiques, et notamment les chanoines de l'église Sainte-Gudule, qui rendent hommage au prince alors que celui-ci s'en va assister à des rituels et cérémonies sacrés dans l'église en question. Il y est accueilli par le chancelier de l'ordre de la Toison d'or et le doyen de l'église qui se livrent à une adoration de la croix et qui prient Dieu pour le bien de la venue du prince dans la ville<sup>1156</sup>.

Le trajet princier est, à ce moment, arrivé quasiment à son terme. En effet, après les cérémonies dans l'église Sainte-Gudule, le prince doit désormais se rendre au centre du pouvoir monarchique : le palais du Coudenberg. Les sept-cents mètres qui sépare les deux édifices participent, à eux seuls, presque autant à l'image de Philippe que le voyage débuté six mois plus tôt. En effet, là, il s'agit de mettre en avant la stature et l'héritage royal, voire impérial, de l'infant d'Espagne. Sur le trajet, où se masse semble-t-il un grand nombre de personnes<sup>1157</sup>, Philippe est mis en parallèle avec les images des grands souverains, d'antan ou plus récents : Pépin le Bref, Charlemagne ou encore Maximilien Ier et naturellement Charles Quint font partie

---

<sup>1155</sup> « El Principe sigui el camini, que va ala puerta que llaman de Louayna, que es el derecho, que traya : y por donde le estava aparejado el recibimiento. Yva acompañado no solo delos Grandes, Señores y Cavalleros de su corte, mas aun delos que avia enla d'el Emperador, porque los mas d'ellos y casi todos se desarmaron a tiempo, que pudieron acompañar enla entrada al Principe ricamente vestidos, y en muy buenos y adereçados cavallos, y llegando poco antes dela puerta de Brusselas recibieron le con gran acatamiento y reverencia, aviendose apeados de sus cavallos en Chanciller de Brabante con los d'el Consejo, en Presidente dela Camara con sus Assessores, los Burgomaestres, Oydores y Consejeros, Receptores, Pensionarios y Tenientes [...] y los otros Consejeros y Secretarios, que ay d'el Estado de Brabante, y escruvanos y oficiales de Receptores [...]. El primer Pensionario dela villa hizo una oracion breve al Principe congratulandose y dando gracias a dios, que le avia traydo sano y saluo a sus tierras de Brabante. Acabada la oracion, fue les respondido en su lengua en nombre d'el Principe por el Obispo de Arras, que era el interprete de todos, y aviendo hecho su acatamiento al Principe, que los recibio con toda venevolencia, tornaron a subir a cavallo siguiendo alos Nobles y Burgueses, que avian salido dela villa con ellos, los quales en tanto que se dezia la oracion, avian passado delante por dar lugar al mucho concurso de gente. Eran en nomero quasi seys cientos de cavallos [...]. Entro el Principe con gran magestad y casi enla misma orden, que en Milan avia entrado. Yva a su mano derecha el Cardenal de Trento y ala yzquierda el Principe de Piamonte. Venia sobre una hermoso cavallo Español. [...] Tras el Guion real venia el Duque de Alva y el Obispo de Arras. Llegando ala primera puerta, que llaman de Louayna, fue recibido con musica de sacabuches y quatro crnetas alemanas. Estava sobre la puerta una quadra pequeña sobre dos pedestales cuadrados cercada de muchas hachas encendidas, y entapiçada de paño colorado. Tenia una estatua de siete pies en alto en habito de Nympha muy hermosa, que representava la villa de Brusselas con un coraçon humano cercado de oro enla mano derecha con unas letras de oro en medio, que dezian AMOR », *Ibid.*, fol. 63v-64r.

<sup>1156</sup>« Aviendo entrado el Principe la secunda puerta dela villa recibieron le con gran solenidad y ceremonia el Dean y Dignidades, Canonigos y clerezia dela Yglesia colegial de Santa Gudula junto al comenterio d'ella revestidos de muchas y muy ricas capas y ornamentos de brocado y seda juntamente con las tres ordenes delos Mendicantes. Llegando alli el Principe se apeo y el Chanciller dela orden de Cavalleria d'el Toyson y Dean de la Yglesia le dio à adorar la Cruz, el qual hizo al Principe una breve oracion, dandole el para bien dela felicissima venida en aquella su villa, y aviendo le respondido en nombre d'el Principe el Obispo de Arras, entro enla yglesia, y conel Cardenal de Trento y el Duque de Alva, y otros Grandes y Señores », *Ibid.*, fol. 64v.

<sup>1157</sup> *Ibid.*, fol. 66r et 68r.

de ceux-ci. Les insignes impériaux et portugaises sont ensuite représentés au milieu du parcours, comme pour symboliser une étape importante dans la généalogie qui vient d'être faite. En effet, dès ce moment, ce n'est plus tant l'héritage de Philippe qui est célébré que son avenir. S'ensuivent les allégories de la Justice et de la Victoire, vertus que tout monarque idéal se doit d'arborer et défendre, puis des figures antiques et bibliques qui préfigurent de l'exceptionnel éclat et de la grandeur du règne futur de Philippe. Une fresque montre ainsi le roi Salomon couronné roi d'Israël, sous le regard approbateur de David, son père<sup>1158</sup>. S'il serait trop périlleux que d'y voir là un quelconque message politique orchestré par l'empereur à destination des Princes électeurs, au moins cela tend-il à encourager Philippe à adopter une posture chrétienne héritée des figures bibliques afin de s'assurer victoire et prospérité. Un arc triomphal, faisant face au palais, vient presque clore le voyage bruxellois quelque peu onirique du prince, arc sur lequel, outre les inscriptions et décorations de rigueur, sont représentées deux statues, celles de Ferdinand, l'oncle de Philippe, et celle de Charles, fils du Prince d'Espagne. Le voyage s'achève réellement par la représentation de Marie-Madeleine et de Jésus tenant la Croix juste à l'entrée du Palais du Coudenberg.

Ainsi s'achève le « joyeux voyage » du futur Philippe II. Cependant, nombreux sont les festivités, hommages, processions, visites en tout genre auxquels assiste et s'adonne le prince. Toutefois, le trajet entre l'église et le palais constitue, à n'en pas douter, le point d'orgue de cette fin de pérégrination qui dure depuis six mois. Nonobstant cette profusion de festivités et cet apparent achèvement, Philippe a encore un rôle à jouer : celui du héros chevaleresque, du parangon de la chevalerie, voire de l'Arthur du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Cependant, avant de conclure sur le voyage en lui-même, il nous faut préciser que, malgré l'échec de l'entreprise impérial, ce « grand tour » constitue un élément primordial pour

---

<sup>1158</sup> « Por toda la calle de una parte de otra hasta palacio pendian muchas medallas de aquellos gloriosissimos Principers, de quien el Emperador y Principe decienden, las quales estavan hechas en campo colorado cercadas de muy frescos y hermosos festones de verduras. Las medallas o ymagenes eran de aquel fortissimo y invencible Principe Carlos Martel, y d'el Rey Pipino, d'el Emperador Carlo Magno, de Ludovico Pio, de Carlo Calvo, de Carlo Crasso, de Federico, d'el Emperador Maximiliano, y de Phelippe su hiju Rey de España. Mas adelante casi ala mitad dela calle avia un espectáculo muy bien entapiçado por donde de dentro y pintado por de fuera de diversas fantasias. Estava enel architrabe dela quadra pintada una Aguila Imperial, que entre sus uñas tenia un escudo ala antigua partido por medio. Ala una parte las armas Reales d'el Emperador, y ala otra las de Portugal, en nombre y memoria dela Emperatriz doña Ysabel unico splendor y ornamento de España. Estava enlo alto pintada dentro de una nube transparente la Iusticia, y al lado derecho sobre un pedestal una estatua de la Victoria, que tenia enla manou na guirnalda de laurel, y de yedra y ver[?], y en medio d'ella puestas las columnas de Hercules con un PLUS ULTRA. Avia al lado Yzquierdo otra estatua semejante con otra guirnalda enla mano conla divisa de la Emperatriz O CAESAR O NIHIL. Dentro dela quadra estavan personajes bivos vestidos de insignias Hebraycas, que representavan como Salomon era coronado por Rey de Israel por consentimienti d'el Rey David su padre [...] », *Ibid.*, fol. 65r.

l'éducation futur roi d'Espagne, ainsi que pour la compréhension du système très complexe de réseaux qui animent la cour impériale. Etienne Bourdeu, dans un article de 2012, analyse ce voyage, et en particulier toute la partie concernant les entrées dans les villes germaniques, comme une manière d'établir et renforcer un réseau de clientèle et de fidélité entre le Prince et les territoires du Saint-Empire, notamment par le biais de quelques personnages présents autour du Prince ayant toujours fait preuve de fidélité envers l'empereur, tels Cristoforo Madruzzo, Cardinal de Trente, Maurice de Saxe ou encore Albert, fils de Guillaume IV de Bavière<sup>1159</sup>.

## 2. L'avant Pas d'armes : annonce, préparatifs et festivités préalables

Dans l'intervalle qui sépare les fêtes de Bruxelles et celles de Binche, les festivités demeurent nombreuses et se font en présence de l'empereur qui, après avoir laissé à son fils les honneurs qui lui sont dus, le rejoint afin de célébrer ensemble la reconnaissance de l'héritier du trône d'Espagne. Le voyage du Prince n'est pas terminé et il se doit de se rendre désormais dans l'ensemble des villes importantes de ses possessions septentrionales : Arras, Bruges, Gand, Lille et Ypres sont de celles-ci et comptent parmi les plus somptueuses. Toutefois, dès l'arrivée princière à Bruxelles, l'empereur, aidé de sa sœur Marie de Hongrie, met en place ce qui doit donner à Philippe sa posture d'héritier et de garant des traditions chevaleresques impériales voire occidentales. Ainsi, le 5 mai :

« Quand vint l'heure de diner, l'empereur, les reines et le Prince et la duchesse de Lorraine se retirèrent des fenêtres et entrèrent dans la salle, où ils dinèrent ensemble tous les cinq à la table impériale, qui fut sur l'estrade, et les dames, seigneurs et chevaliers dînèrent aux tables de la salle et dans les chambres. La table impériale fut servie avec grand état et majesté avec une grande diversité et une abondance de délices et de vins précieux, entourée d'une musique très douce de divers instruments et chanteurs. Les autres tables furent également servies avec beaucoup d'ordre, de silence et de concert par ceux qui les servirent, et presque à la fin du repas entra par la porte de la salle un chevalier allant à pied et aventureux, tout de vert vêtu et ses armes cassées et dégarnies, paraissant être un chevalier éreinté et maltraité, et s'approchant, monta vers la table royale et se mit incontinent à genoux devant l'empereur avec le visage triste et douloureux et lui adressa une lettre, l'avisant alors, l'empereur comprit, par elle, la raison de sa venue et ce qu'elle contient, le chevalier marcheur suppliant l'empereur de lui donner licence pour fixer

---

<sup>1159</sup> Etienne Bourdeu « Redéfinition du projet impérial ou construction d'un réseau de clients ? Les étapes allemandes du voyage du prince Philippe aux Pays-Bas (1548-1552) », *Mélanges de la Casa de Velazquez*, 2012, 42, 2, p. 183-200.

sur la porte du palais impérial un panneau que j'apportait avec lui. L'empereur la lui donna avec gentillesse et répondit qu'il irait en personne, si Dieu le voulait, à la ville de Binche avec les reines, le Prince et sa cour voir ces choses étranges qui furent dites dans la lettre à propos d'une aventure périlleuse, et avec cela, le chevalier marchant, très consolé et heureux de la bienveillance de l'empereur alla poser le panneau à la porte du palais, dont le contenu sera dit par nous en lieu et place de l'empereur. Le Prince et tous ces seigneurs et chevaliers, de ce que dit le chevalier marchant, furent très heureux et désireux d'aller à Binche pour se révéler en cette étrange aventure qui fut contée »<sup>1160</sup>.

Le but de cette mise en scène est simple : exacerber le goût des seigneurs, chevaliers, et bien évidemment du prince Philippe, pour ce genre d'épreuve. Cela semble fonctionner puisque Philippe est le premier à se porter candidat, suivi de nombreux autres hommes de l'assistance. Nous ne savons si cet épisode est préparé ou non, et si le Prince a été incité à impulser un élan général, toujours est-il que l'effet recherché par la cour impériale est là : Philippe a, là, l'occasion de se distinguer.

L'annonce de cette Aventure tombe à point nommé dans le cérémonial impérial et dans la « stratégie chevaleresque » mise en place puisqu'elle succède à un tournoi, organisé le jour même et auquel participe Philippe ; et précède la remise des prix pour ledit tournoi, remise lors de laquelle le prince d'Espagne est mis à l'honneur en recevant un rubis « por la lança delas damas », autrement dit pour avoir été le meilleur joueur<sup>1161</sup>.

Le 13 mai, toujours à Bruxelles, sont organisées de nouvelles joutes, tenues par Alonso Pimentel et Gaspar de Quiñones. Si la participation à ces joutes est importante quantitativement, les chevaliers combattants apparaissent être des gens d'importance pour la cour princière. S'y retrouvent notamment le Prince de Piémont, le seigneur de Tolède ou encore le comte

---

<sup>1160</sup> « Siendo ya hora de cenar el Emperador, las Reynas y el Principe y Duquesa de Lorena se retiraron delas ventanas y se entraron ala sala, donde cenaron juntos todos cinco enla mesa Imperial, que estava enel estrado, y las damas, Señores y Cavalleros cenaron en las messas dela sala y camaras. Fue servida la mesa Imperial con gran estado y magestad con gran diversidad y abundancia de manjares y preciosissimos vinos, con suavissima musica de diversos intrumentos y cantores. Sirvieron se tambien las otras mesas altissamamente con gran orden, silencio y concierto delos que las servian, y estando ya casi al fin dela cena llego à la puerta dela casa un Cavallero andante y aventurero, vestido todo de verde, y sus armas rotas y desguarnecidas en un cavallo muy fatigado y maltratado, d'el qual en llegando se apeo, subio ala real sala y hincandose de rodillas delante d'en Emperador con rostro triste y dolorido le dio una carta, y aviendo el Emperador entendido por ella la causa de su venida y lo que la carta contenia, el Cavallero andante suplico à su magestad, que le diesse licencia, para que pudiesse fixar enla puerta de su Imperial palacio un cartel, que consigo traya. El Emperador se la dio con toda benignodad y le respondio, que el yria en persona, Dios queriendo, ala villa de Bins cons las Reynas, y Principe y su corte à ver aquellas estrañas cosas, que en la carta se dezian dela dificultosa aventura, que allia via, y con esto el Cavallero andante muy consolado y contento dela benignidad d'el Emperador se fue y puso el cartel ala puerta de palacio, d'el qual y dela carta , que al Emperador presento diremos en su lugar y tiempo. Muy maravillado quedo el Principe y todos aquellos Señores y Cavalleros de lo que el andante Cavallero avia dicho, y muy desseosos de hallarse ya en Bins por provarse en aquella estraña aventura, que avia contado », *Ibid.*, fol. 72v-73r.

<sup>1161</sup> *Ibid.*, fol. 73r.

d'Egmont ; tous faisant partie de la suite du Prince d'Espagne qui, logiquement, remporte « haut la main » les joutes<sup>1162</sup>.

Le dimanche 2 juin, lors d'une messe précédant l'Ascension, Philippe assiste à une cérémonie toute particulière, orchestrée par le pape Paul III, lors de laquelle il se voit remettre une épée et un couvre-chef (chapeau ou bonnet) :

« Les choses étant dans l'état que nous avons dit, arriva de Rome Julio Ursino un chevalier romain envoyé par le Pape Paul III vers le Prince avec une riche épée et un bonnet qu'il avait béni la nuit de la Nativité, et apporta un bref discours apostolique à Don Pedro, évêque de Fano son neveu, pour qu'il le donne à son Altesse avec une cérémonie pontificale, lors de laquelle Julio Ursino transmet l'ordre du Pape comme il se devait lors de la cérémonie de présentation de l'épée et du bonnet, laquelle fut très proluxe qui fut ainsi. Le dimanche, qui fut le second jour du mois de juin, le Prince envoya deux chevaliers de sa maison à Julio Ursino, et vint accompagner d'eux au palais avec l'épée en la main levée, et le bonnet à son sommet, et lorsqu'arriva le Prince accompagné de tous les seigneurs et chevaliers, et fut dans l'église pour la messe, Julio Ursino leva l'épée et le bonnet au dessus de sa royale personne [...] Après que l'évêque eut achevé sa prière, le Prince s'agenouilla sur un riche coussin, et l'évêque lui donna l'épée et lui posa le bonnet sur la tête, et le Prince donna l'épée et le bonnet à Don Antonio de Toledo, son Grand Ecuyer, se leva sur ses pieds pour recevoir la bénédiction de l'église et s'en retourna vers le palais, don Antonio de Toledo le suivit avec l'épée et le bonnet [...] »<sup>1163</sup>.

A l'image de la reconnaissance et la bénédiction papale de l'empereur élu, le Saint-Père joue là un rôle important dans la consécration de Philippe comme successeur royal et impérial. Par l'envoi de ces deux présents forts de signification, le prince est comme adoubé par l'Eglise en tant que gardien de la foi chrétienne et en tant qu'héritier de l'empereur.

Durant le temps qui sépare désormais la reconnaissance papale de la consécration princière des 25 et 26 août 1549, le prince, l'empereur et l'ensemble de leurs cours respectives

---

<sup>1162</sup> « Corrio el Principe con don Gaspar de Quiñones tan valerosamente rompiendo todas sus lanças, que gano el precio, el qual embio luego a una dama », *Ibid.*, fol. 73v.

<sup>1163</sup> « Estando las cosas en el estado que avemos dicho, llevo de Roma Iulio Ursino Cavallero Romano embiado por el Papa Paulo III al Principe con una rica espada y un bonete que avia bendezido la noche de Natividad, y traya un breve Apostolico dirigido a don Pedro Obispo de Fano su Nuncio, para que el lo diesse a su Alteza con pontifical cerimonia, dela qual Iulio Ursino traya orden d'el Papa en escrito como se avia de hazer la cerimonia de presentar la espada y bonete, dela qual por ser muy proluxa se tomo por resolucion, que fuesse d'esta manera. El domingo, que fue secundo dia d'el mes de Junio, el Principe embio dos Cavalleros de su casa a Iulio Ursino, y vino acompañado d'ellos a palacio con la espada en la mano levantada, y el bonete encima d'ella, y en llegando a palacio salio el Principe acompañado de todos los Señores y Cavalleros y fue a missa ala yglesia mayor, llevando Iulio Ursino la espada y bonete tras su real persona [...] Despues que el Obispo vva acabado de dezir esta oracion, el Principe se hincó de rodillas sobre una rica almohada y el Obispo le niñó la espada, y le puso el bonete en la cabeça, y el Principe dio la espada y bonete a don Antonio de Toledo su Cavallerizo mayor, y se levanto en pie, y acabada la bendicion salio dela yglesia y se bolvio a palacio, llevando don Antonio de Toledo de tras d'el Principe la espada y bonete, como lo avia traydo Iulio Ursino [...] », *Ibid.*, fol. 76v-77v.

voyagent de places en places au cœur des Flandres où chaque fois les villes rivalisent d'ingéniosité et de faste pour accueillir leur souverain et son héritier. Toutefois, toutes restent moins éclatantes que celles données par Marie de Hongrie à Binche. Celles-ci durent cinq jours, du 22 au 26 août, cinq jours durant lesquels sont mises à l'honneur la chevalerie et la littérature des siècles passés.

Si toutefois la pompe est présente au cours de ces festivités, il faut souligner que Binche, bien que ville royale puisqu'appartenant à Marie de Hongrie, est relativement modeste. Si pour la ville les festivités représentent un véritable investissement, l'ensemble reste mesuré. Comme le souligne Samuel Glotz :

« L'arrivée du cortège impérial n'offre pas la pompe, l'apparat des entrées dans les villes importantes des principautés, celles où la solennité prélude à l'échange des serments. Binche est une ville petite. Elle compte sans doute environ trois milliers d'habitants. Son grand mérite est d'appartenir en viager à la gouvernante des Pays-Bas. Marie a reçu de son frère, en remerciement des services rendus, la ville et terre de Binche »<sup>1164</sup>.

Outre le traditionnel arc de triomphe présent dès l'arrivée du cortège devant le palais de Marie de Hongrie, cette fois-ci dédié à Hercule et Mercure, les convives et spectateurs sont accueillis par une série de représentations picturales, tant sur l'arc que dans la salle de réception, mettant en avant les origines du Saint-Empire, tant mythologiques que réelles<sup>1165</sup>.

Le 24 août, après l'office de la Saint-Barthélemy donné dans la chapelle du palais, l'ensemble de la cour, et nombre d'habitants semble-t-il, vont au palais pour assister à un tournoi organisé par quelques chevaliers impériaux, et jugés par de hauts dignitaires de la cour, dont le duc d'Albe<sup>1166</sup>. Au total, ce sont cinquante-deux chevaliers, tenants et assaillants, qui se livrent à un combat des plus courtois mais acharné pour le plaisir de l'empereur et de son fils<sup>1167</sup>. S'ensuit un banquet dans la grande salle où grande chair est servie aux nombreux convives, où dames et chevaliers dansent et où les prix du tournoi sont remis :

Fait particulièrement intéressant au cours de ce banquet, l'empereur, alors que la fête s'achève, est à nouveau le destinataire d'une lettre émanant des trois chevaliers errants qui

---

<sup>1164</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harrangue ... », *op. cit.*, p. 25.

<sup>1165</sup> Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, fol. 182r-184v.

<sup>1166</sup> *Ibid.*, fol. 186r.

<sup>1167</sup> *Ibid.*, fol. 186v-188r.



joueront un rôle important quelques jours plus tard lors de l'Aventure de l'Épée<sup>1168</sup>. Calvete de Estrella relate le contenu de la lettre dont une édition a été réalisée par Samuel Glotz, et dont nous avons déjà fait mention. Ce document, qui demeure, dans sa forme et son fond, une lettre d'arme classique, rapporte comment un certain sorcier nommé Norabroc<sup>1169</sup> s'est opposé à Marie de Hongrie, assimilée à une Dame-fée, et comment il a entouré la ville de Binche d'un maléfice. La lettre émane de trois chevaliers errants qui appellent au secours l'ensemble des chevaliers les plus valeureux afin que l'un d'entre eux, sorte d'élu, retire une épée magique fichée dans un perron et défasse le sorcier maléfique.

La lecture de la lettre marque réellement le début de l'Aventure de l'Épée et l'apogée de la présentation princière. Déjà reconnu comme futur roi d'Espagne, comme seigneur naturel des terres septentrionales, comme héritier du duché de Bourgogne, comme prince milanais et comme héritier impérial et chevalier chrétien par le Pape, Philippe dispose dès lors de toutes les cartes pour se montrer comme un chevalier véritable, comme le dépositaire des traditions et coutumes chevaleresques, qu'elles soient réelles ou littéraires.

---

<sup>1168</sup> « Aquella noche uvo una muy Real cena y banquete en la sala grande delas medallas, en la qual avia dos mesas, puesta la una enel Imperial estrado, enla qual cenaron el Emperador, y las Reynas y el Principe : y enla otra, que estava puesta ala larga algo apartada enel estrado angosto, estava el primero dela una parte el Marques de Astorga sentado en medio dela Princesa de Espinoy y Condesa de Mansfelt, y ala otra parte el Principe de Piamonte y Condesa de Reux, y dela otra el Duque Adolpho y Madama de Bosu y Marques de Pescara, Condesa de Entremont y el Principe de Asculi, y d'esta manera por orden muchas Damas y Cavalleros, los quales fueron altamente servidos de muchos, preciosos y diversos manjares y vinos excelentissimos. Acabada la cena, uvo gran entretenimiento y recozijo con el serao, en que dançaron Damas y Cavalleros y muchas y ricas mascararas. Ya era mas dela media noche quando, estando en silencio, començo un Rey de armas a llamar por su nombre uno à uno los Cavalleros, a quien se avia de dar el precio, el qual recibia una dama de mano d'el Duque de Alva, que avia sido Iuez d'el torneo, y davalo al Cavallero que era llamado, y el Cavallero con toda cortesia y acaramiento hazia servicio d'en precio ala dama que queria. D'el Torneo fue dado à Iuan Quixada el precio dela espada, y a Mos de Marck fue dado el dela pica, y a Gaspar de Robles el dela lança arrojadiza, y a Carmain se dio el dela espada de dos manos, y a Mingoual fue dado el precio d'el troço dela lança, y al Conde de Egmont el dela hach&a : y dela fola dieron por precio al Marques de Berghes un rico crancelin, y al Principe de España fue dado un diamante, el qual dio ala Princesa de Espinoy y danço con ella, y despues con la Condesa de Mansfelt : y aviendo dançado el Principe de Piamonte y otros Cavalleros con las Damas muy gran pieça, pusieron fin al serao y ala fiesta de aquel dia. Alli fue luego presentada al Emperador de parte de todos los Cavalleros, Aventureros y Errantes una carta, dela qual ya enel Libro secundo se hizo mencion, que palabra por palabra leyda en alta boz, porque todos oyessen, assi dezia »*Ibid.*, fol. 188r-188v.

<sup>1169</sup> Comme le précise Samuel Glotz à propos du nom du sorcier : « plaisante anagramme (renversement de lettres) formée avec le nom de Corbaron, qui est celui d'un des seigneurs importants des "triumphes" de Binche. Il suffit de lire, à l'envers, ce nom d'une seigneurie bourguignonne. Claude Bouton, notre Norabroc, est seigneur de Corberon (ou de Corbaron), près de Beaune, et de Saint-Beury en Bourgogne. Il a acquis la seigneurie de Melin, en Brabant, et de Weert, en Flandre. Il compte parmi les nobles bourguignons assez nombreux qui, après le démembrement des états de Charles le Téméraire, restèrent attachés aux descendants de ce prince et les suivirent dans les Pays-Bas », Samuel Glotz, « Lettre-Harrangue ... », *op. cit.*, p. 99.

### 3. L'Aventure de l'Épée et la consécration princière

Nombreuses furent les festivités auxquelles assiste ou participe le prince espagnol tout au long de son « joyeux voyage ». Nombreuses furent les cérémonies qui louent l'infant d'Espagne et plus encore celles au cours desquelles le prince est obligé de se montrer sous son meilleur profil. Toutefois, toutes demeurent moins importantes que celle qui arrive à ce moment. En effet, au cours de cette cérémonie, comme une sorte de rituel de passage, le nom du prince est associé à un chevalier littéraire intégré à la sphère arthurienne : celui d'Amadis de Gaules, dont la fiction sert à l'Aventure en question. Philippe, par ce rituel, entre dans la sphère des chevaliers et souverains mythiques, légendaires.

Nous l'avons vu plus haut, l'utilisation des figures littéraires/historiques est une pratique courante dans les cours princières. Descendant, de fait, des Valois-Bourgogne du XVe siècle, il n'est pas étonnant de voir Charles Quint, Marie de Hongrie ou encore Philippe user de ces artifices pour promouvoir leurs actions politiques. Les fêtes de Binche sont importantes pour chacun des protagonistes cités ici. Concernant Charles Quint et Philippe, nous en avons déjà parlé, la question de la succession et de la reconnaissance de ce dernier comme héritier du premier est au cœur des préoccupations. Toutefois, pour Marie de Hongrie, les enjeux sont différents.

En effet, au-delà de voir son neveu recevoir les hommages des terres septentrionales de l'ancien duché de Bourgogne et de légitimer sa place comme candidat au trône impérial, la reine de Hongrie a des intérêts plus personnels dans l'organisation de ces grandes festivités dans la petite ville de Binche. En effet, la ville et son territoire lui sont cédés par l'empereur le 20 février 1545, en guise de remerciement<sup>1170</sup>.

Comme le précise Samuel Glotz :

« Il est visible que la reine Marie, dès le début de 1545, a en tête un projet. Celui de rénover son château démodé, d'en faire redessiner les jardins agrandis. Et ce projet qui exigera des démarches multiples et des débours considérables, elle le conçoit dans un but précis. On imagine que, dès 1545, elle souhaite accueillir dans sa belle maison de Binche, son frère et son neveu. En 1545, sans doute ce projet de réception n'est-il pas précis. Il se définira mieux à mesure que les mois s'écouleront, que les murailles

---

<sup>1170</sup> Voir en particulier la copie de l'acte dans Théophile Lejeune, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, 1887, p. 608-612.

nouvelles en grès de Bray sortiront de terre. Marie de Hongrie projettera alors des festivités grandioses, à l'échelle, à la hauteur de la grandeur impériale qu'elle a servie fidèlement depuis 1531 et sa nomination de gouvernante des Pays-Bas. Et Charles Quint agréera ce projet qui, selon l'expression d'un chercheur bibliophile et homme cultivé, le sénateur Van den Corput, professeur à l'U.L.B., constitue le premier acte de l'abdication de Charles Quint. Ces festivités constituent ainsi un acte politique important dans l'histoire de nos régions. Elles amèneront l'empereur, sa famille et la cour à séjourner dans notre petite cité durant neuf jours »<sup>1171</sup>.

Ici se dessine un projet important pour Marie de Hongrie : faire en sorte que cette terre, léguée pour la durée de vie de l'Empereur, demeure dans son giron à perpétuité. La stratégie choisie par la reine est ambitieuse. Elle consiste à embellir et « relever » la ville afin que celle-ci puisse, au moment opportun, accueillir la cour impériale et ainsi, semble-t-il, démontrer sa capacité à servir les intérêts familiaux en tant que Dame de Binche et Gouvernante des Pays-Bas. Binche servirait donc de vitrine pour la politique et la gestion du vaste territoire qui lui est confié. Cependant, il apparaît que le projet de Marie de Hongrie est bien plus ambitieux que cela puisqu'en accueillant la cour impériale et en célébrant la venue et le triomphe de son neveu, le futur roi d'Espagne, Marie affiche ouvertement son soutien à ce dernier dans la course au titre impérial, et ce, à l'encontre de l'élection de 1531 et de son propre frère Ferdinand.

Dans les faits, Marie parvient au sein de cette petite ville, à organiser neuf jours de triomphe impérial, à gérer les questions logistiques inhérentes et surtout, à proposer une variété d'activités aux membres de la cour. En effet :

« Les journées se passent différemment suivant les uns ou les autres. Les uns vont à la chasse, participent avec la reine à une chasse à courre dans un des bois de la région, vers la Sambre ou vers la Haine et la maison de plaisance de Mariemont. D'autres lèzardent au soleil, prennent plaisir à admirer à loisir les collections royales. Plusieurs des neuf journées sont réservées à des joutes, à un simulacre de prise de bastion. Outre le jeu de l'aventure de l'épée des 25 et 26, on a prévu sur la place du marché de la ville, afin de complaire aux habitants, un tournoi équestre doublé d'un carrousel que troubleront à la fois l'exiguïté des lieux et une pluie drue d'orage. Celle-ci oblige la cour et les invités à rentrer au palais. Un dernier banquet réunit tout le monde. A minuit, la cour et les seigneurs invités se rendent dans une salle basse. On y a installé une machinerie ingénieuse. Dans un décor céleste, des sucreries aromatisées pleuvent. Sur des tables descendent tour à tour, d'un caisson appliqué au plafond, de curieux desserts. Toutes sortes de gibier et de poissons sculptés dans du sucre et du massepain accompagnent des fruits variés. On imagine que les pâtisseries de la maison royale ont été à la peine. Dans un coin de la salle, d'une

---

<sup>1171</sup> Samuel Glotz, « Lettre-Harrangue ... », *op. cit.*, p. 24-25.

fontaine dans un rocher, coulent quatre sortes de vin. « Ainsi se terminèrent les fêtes de Binche, dignes d'éternelle mémoire. » »<sup>1172</sup>.

Toutefois, bien que nous voyions ici la profusion de divertissements proposés aux convives avant et après l'Aventure de l'Épée, il nous faut porter notre attention sur les deux journées qui voient celle-ci prendre forme.

Pendant deux jours complets, les membres des cours impériales et espagnoles sont plongés dans la fiction présentée le 5 mai et rappelée le 24 août. Celle-ci précise :

« Sire, depuis quelques années, alors que votre renommée s'est envolée, comme on dit, et a été célébrée par le monde entier, a surgi, dans cette Gaule belgique qui vous appartient, près de la ville de Binche, située sur la vieille et très ancienne chaussée Brunehaut, un ennemi de la chevalerie, de la vertu et de l'équité, à savoir un certain enchanteur. Il se nomme Norabroc [...] Ainsi ce Norabroc réside dans un château soumis à son enchantement magique. Celui-ci est enveloppé et caché par un gros nuage fort sombre. Cette obscurité le rend indiscernable directement. On ne peut donc l'approcher. A cause de cela, on le dénomme le château ténébreux. On peut toutefois remarquer le lieu de son site à cause de certains éléments du paysage, à savoir l'île de l'aventure, la tour périlleuse et le passage du destin. Là sont contraints de tenter les épreuves, tous les chevaliers errants qui sont attirés là par un sortilège. Ils combattront selon les conditions et conventions qui seront précisées par après »<sup>1173</sup>.

Puis :

« En ladite île de l'aventure [fut] une roche très haute et, à son sommet, une colonne de pierre ou "perron". Dans cette colonne est plantée une épée. Comme on peut l'interpréter par certaines prophéties écrites, sur deux hautes colonnes érigées dans la dite île, dans une langue si ancienne qu'à présent, elle est à peine intelligible, on y lit que le chevalier qui est capable de retirer l'épée hors de la colonne, terminera l'aventure, détruira les dits enchantements, délivrera les prisonniers d'une cruelle captivité et, finalement, fera s'enfoncer dans un abîme, le dit château ténébreux »<sup>1174</sup>.

Au matin du 25 août, la foule se presse aux fenêtres du palais pour voir trois étapes de l'Aventure, apparemment fidèlement reconstituées et présentes, semble-t-il, en contrebas des murailles, dans la plaine environnante<sup>1175</sup> :

« Arriva le jour de l'aventure de l'épée enchantée, alors que le soleil n'était pas encore tout à fait levé, lorsque la foule des participants se précipita vers le Passage du Destin, la Tour Périlleuse et l'Île

---

<sup>1172</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1173</sup> Vienne, Österreichisches Staatsarchiv, Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Belgien PA neu 44/5, fol. 159v-160r (transcription en français moderne par Samuel Glotz)

<sup>1174</sup> *Ibid.*, fol. 160r.

<sup>1175</sup> Le doute quant à la localisation exacte de l'Aventure de l'Épée a déjà été souligné dans cette présente thèse. Ainsi, voir Chapitre 4, B, 2.

Aventureux, et arriva à la barrière, chacun s'émerveilla de voir un nuage si épais et si sombre aussi calme et occuper tant d'espace. A ce moment apparut la foule aux fenêtres du palais, surplombant l'enceinte de la ville, car la maison royale est quasiment construite sur la muraille et prends quelques toits de celle-ci, lesquelles sont grandes et très fortes, et en contrebas coure l'antique chaussée de Bruneheault entre l'enceinte et quelques collines, qui sont maintenant des vergers [...] La route fut ceinte d'une puissante barrière, de part et d'autre, longue d'environ cent-cinquante pas de large, qui constitue l'espace nécessaire pour courir [...]

Les chevaliers retournèrent aux colonnes, et s'ils souhaitaient jouter, devaient passer le pont.

Au dessus se trouva le panneau avec les règles décrites ci-dessus : l'une fut en français, l'autre en espagnol. Au milieu de la plaine fut un passage avec un gardien dessus qui tenait un écu avec un griffon sur fond blanc, armes du chevalier qui gardait le pas, avec une enseigne en langue française qui disait :

Que si le chevalier Aventureux vainquait le Chevalier au Griffon en courant trois lances, il pouvait passer librement vers le second pas, et s'il échouait, il irait en prison »<sup>1176</sup>.

Du haut des murailles, accessibles, d'après Calvete de Estrella, depuis les fenêtres, les spectateurs voient la plaine environnante divisée en trois zones : le Passage du Destin, où attend le Chevalier au Griffon, la Tour Périlleuse où est posté le Chevalier à l'Aigle noir puis celui au Lion d'or et enfin l'Île Aventureuse, nimbée de nuages sombres et menaçant où se dissimule le château du sorcier, où repose l'épée enchantée permettant de vaincre Norabroc.

A l'image des romans de chevalerie, les joueurs doivent défaire nombre de créatures monstrueuses gardant des lieux fantastiques et fantasmagoriques, trois dans le cas qui nous intéresse. Ce n'est qu'une fois cela fait que les prétendants pourront se rendre sur l'Île et tenter leur chance auprès d'Excalibur. Les éléments utilisés pour cette Aventure ne sont pas sans rappeler le voyage initiatique que tout chevalier littéraire se doit de mener afin de prouver sa

---

<sup>1176</sup> « Sabiendose el dia dela jornada y prueba dela aventura dela espada encantada, no era aun bien salido el Sol, quando la gente corria à ver el Passo Fortunado, la Torre Peligrossa, y la Ysla Venturosa : y llegados ala barrera, maravillavanse todos de ver una nube tan espessa y tan tenebrosa estar tan queda y ocupar tanto logar : lo mismo hazia la gente, que estava en las ventanas de palacio, las quales caen sobre la cerca dela villa, porque aquella Real casa esta casi edificada sobre la muralla y toma algunas torres d'ellas, las quales son grandes y muy fuertes, y debaxo d'ellas va la antiquissima calçada de Brunheault entre la cerca y unos collados, que agoa son huertas [...] Estava cercada la calçada de una fortissima barrera, por entrambas partes casi cientos y cincuenta passos de largo, que rea el espacio necessario para correr [...].

Buelbe Cavallero alas columnas, si quieres justar, passa la puente.

Y encima delas basas estava fixado el cartel delas condiciones, que arriba contamos : en la una estava en Frances, y en la otra en Español. En medio dela carrera avia un pordon con un Termino encima, que tenia un escudo con un Gripho colorado en campo blanco, armas d'el Cavallero, que aquel passo guardava, con un lettero en lengua Francesa, que dezia.

Que si el Aventurero venciesse al Cavallo d'el Gripho corriendo tres lanças, que pudiesse passar libremente al secondu passo : y sini, que yria preso », Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, fol. 191v.

valeur, voyage que nous avons précédemment abordé<sup>1177</sup>. Philippe, plus que les autres participants, sans doute parce que sa quête a des chances d'aboutir, incarne le héros littéraire traditionnel et, d'une certaine manière, est un personnage double : il devient un héros « authentiquement épique », à l'image de Lancelot, et renvoie, en parallèle, à la tradition littéraire plaçant l'impétrant face à des périls multiples, constituant son épreuve qualifiante<sup>1178</sup>. Ce Pas, comme le voyage initiatique dont il prend la forme, vise l'accomplissement de Philippe à la fois comme chevalier et comme héritier naturel. Par son succès annoncé, il est amené à se faire reconnaître en tant que tel par ses pairs.

L'ensemble des éléments utilisés au cours de ce Pas, qu'ils aient ou non une base historique<sup>1179</sup>, sont pétris de symbolisme résonnant avec le message politique souhaité par l'empereur<sup>1180</sup>. Les références arthuriennes trouvent, à n'en pas douter, un écho tout à fait particulier à la cour impériale, depuis longtemps pétrie des aventures chevaleresques. Ce recours a pour but à peine voilé d'encourager le plus grand nombre de chevaliers de la cour de participer, montrant, lors du dénouement de l'action, et même si personne n'est dupe, la supériorité du Prince sur l'ensemble de ses sujets<sup>1181</sup>.

---

<sup>1177</sup> « Pour le romantisme, tout voyage est une quête du Graal, une aventure non pas humaine, mais sacrée. Il n'est pas seulement dépaysement, recherche d'exotisme, comparaison des mœurs et des cultures, il est passage dans une matrice, aux formes symboliques diverses, qui permet au voyageur d'acquérir non pas une sagesse — elle est donnée de surcroît — mais de changer totalement son statut ontologique, de renaître « autre » », Simone Vierre, « Le voyage initiatique », *Romantisme*, 1972, 4, p. 37.

<sup>1178</sup> Pour plus de détails, voir Bernard Ribémont, « Héros épique ou héros de cour ? Une autre vision de l'héroïsme à la fin du Moyen Âge. Le cas Mabrien (XVe s.) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 11, 2004, p. 63-73.

<sup>1179</sup> Voir en particulier le débat autour de l'existence du mythique roi Arthur et les difficultés méthodologiques qui s'y rapportent, mis en lumière notamment par Michelle Szkilnik dans son article « Arthur chez les historiens », *Médiévales* [en ligne], 59, 2011, p. 1-10.

<sup>1180</sup> Dans le cas des festivités de Binche, le griffon est nettement une créature maléfique au service du sorcier Norabroc. Le cas des deux autres créatures est peut-être plus aisé de compréhension. En effet, chacun est un animal héraldique emblématique de l'empire. Le second « monstre », l'aigle, au-delà de sa dimension christique, est le symbole impérial par excellence. Le troisième obstacle est quant à lui un lion d'or, l'un des symboles de la domination du Christ sur terre et, plus empiriquement, le rappel de l'héritage bourguignon, notamment sur les terres septentrionales qui reviennent de fait à Philippe.

<sup>1181</sup> « Gran sentimiento era el que la Reyna Fadada tenia, de que tales Cavalleros, como los que en el castillo de Norabroch presos que davan, dexassen de povar otra vez la Aventura, pues eran tan valientes y esforçados, lo qual podrian hazer muchandose nos nombres, y assi luego como su gran saber y encantamiento, si que Norabroch lo sintiesse, los sacos de la prision a aquella noche estando adormidos, y despertando ala mañana hallaronse todos en sus camas muy espantados de su libertad, y delo que les avia acontecido, y determinaron de provar si la Fortuna les seria mas favorable. Ya estava el campo poblado de gente, y como vuieron comido el Emperador y Reynas fueron a se poner en sus ventanas, las damas en los miradores, y los juezes en sus lugares », Juan Cristobal Calvete de Estrella, *El felicissimo viaje... op. cit.*, fol. 194r.

Toute cette mise en scène semble avoir trouvé un écho certain à la cour puisque ce sont trente-six chevaliers qui, sur deux jours, se présentent pour relever le défi lancé par les trois chevaliers errants.

Le premier jour, en guise de mise en bouche, ce sont uniquement trois chevaliers qui se présentent, tous sous l'identité d'un chevalier littéraire, inconnu : le chevalier ténébreux, le chevalier du soleil et le chevalier à la mule blanche. Dans cette aventure, ce point semble être une règle. En effet, si Calvete de Estrella nous donne l'identité réelle de chaque participant, il précise aussi le personnage qui est incarné venant participer à la mise en superposition des sphères politiques et littéraires. On y retrouve, notamment, une série de chevaliers errants traditionnels : un Chevalier sans espoir<sup>1182</sup>, un Chevalier de la mort<sup>1183</sup>, un Chevalier triste<sup>1184</sup>, un Chevalier sans nom<sup>1185</sup>. De même sont présents des chevaliers tout aussi anonymes mais qui arborent des signes distinctifs, des écus de couleurs ou autre. Ainsi retrouvons-nous un Chevalier à l'écu vert<sup>1186</sup>, un Chevalier à l'écu bleu<sup>1187</sup>, un Chevalier des étoiles<sup>1188</sup>, un Chevalier de la Lune<sup>1189</sup>. Enfin, nous retrouvons également des chevaliers incarnés plusieurs fois par différents impétrants : deux Chevaliers maures, deux Chevaliers de la rose blanche, deux Chevaliers du soleil et trois Chevaliers du basilic.

Toutefois, malgré leur nombre impressionnant et leurs personnages tout aussi charismatiques, chaque participant échoue dans la quête de l'épée enchantée, et ce plus ou moins rapidement. Une seule constante, aucun, mis à part le Chevalier sans nom, ou chevalier Ebrè<sup>1190</sup>, ne dépasse le stade du Chevalier au Lion d'or qui garde l'accès à l'île aventureuse, et

---

<sup>1182</sup> *Ibid.*, fol. 194v.

<sup>1183</sup> *Ibid.*, fol. 195r.

<sup>1184</sup> *Ibid.*, fol. 195v.

<sup>1185</sup> *Ibid.*, fol. 197r.

<sup>1186</sup> *Ibid.*, fol. 194r.

<sup>1187</sup> *Ibid.*, fol. 194v.

<sup>1188</sup> *Ibid.*, fol. 196r.

<sup>1189</sup> *Ibid.*

<sup>1190</sup> « El uno d'ellos, que el Cavallero Ebrè se dezia, toco la bozina con mortal ira viendo llevar a sus compañeros presos, y siendole abierta la puerta, entro à encontrarse con el Cavallero d'el Griphon, que para el venia, y rompiendo la lança dieron buelta por encontrarse con otras lanças, que avian tomado, y el Cavallero Aventurero rompio con tanta destreza y ardimiento, que ala tercera lança le fue abierta la puerta d'el passo segundo, donde fue mucho de ver con quanto valor de animo el valiente Cavallero Ebrè con el d'el Aguila negra se combatia y los fieros golpes, que se davan, tanto que por su valor y grande osadia le fue abierta la puerta de la torre, y saltando de su cavallo entro y dio bien à entender al Cavallero d'el Leon, quanta era su valentia. Ya avia passado la barca y llegado al padron, quando subitamente el cielo se cubrio de nuves y començo a llover, oyendose enel castillo Tenebroso muy temerosas bozes, y en un momento torno à estar sereno el cielo. Grande fue el alegria d'el Capitan, pensando que aquel Cavallero sacaria la espada, mas travando d'ella avinole como al Cavallero sin nombre su compañero, y baxando dela Peña mal contento, aunque le fue dado el crancelin de oro, por ver, que enel no se cumplia la prophecia », *Ibid.*, fol. 197r-197v.

cela non pas à cause de la suprématie réelle d'Armorial d'Egmont qui incarne le troisième gardien, mais en vertu de la stratégie impériale qui vise à ne donner accès à cette île qu'à un seul et unique chevalier, supérieur aux autres : Beltenebros, nommé également le Chevalier Aventureux<sup>1191</sup>.

Après avoir héroïquement vaincu les trois ennemis gardant les trois étapes du voyage littéraire entrepris par nombre d'impétrants depuis deux jours, le prince Philippe, sous les traits de Beltenebros, arrive à l'étape décisive de son périple : celui où la prophétie, disant que seul un Prince pourra achever l'étrange aventure de l'épée enchantée<sup>1192</sup>, entendue comme la prophétie selon laquelle seul l'héritier impérial pourra achever la quête, se réalise.

Alors qu'il ôte l'épée du perron, les ténèbres autour du château disparaissent et le maléfique sorcier est défait. Alors que le prince brandit l'épée considérée comme la meilleure possible. A ce moment, la porte de la prison, où sont enfermés les trente-et-un chevaliers ayant échoué en combattant les gardiens, s'ouvre ; ceux-ci apparaissent richement parés et rejoignent le prince pour célébrer son triomphe<sup>1193</sup>.

« Tout le désir de la magnanime Reine de Hongrie fut de festoyer et donner à l'empereur et au prince tout le plaisir et la récréation dont il était possible avec toute les manières exquisés qu'elle pouvait leur prodiguer en cérémonies et en divertissement, que chaque nuit elle donna en la salle royale, ce qui permit

---

<sup>1191</sup> « Estrañas eran las señales que parecian : todos creyan por lo que la sapientissima Reyna Fadada avia dicho, que la Aventura auria fin aquel dia, aunque muy inciertos y dudosos estavan en ver, que otro Cavallero no venia, y que el Sol se ponía a mas andar. Enesto no dexava el Cavallero Aventurero de pedir batalla tocando la bozina con tantas fuerça, que dentro d'el castillo se oya, y parandose el Enano ala ventanilla, le dixo, que no se diesse tanta priessa, que presto saldrian a responderle, y casi no lo vuo acabado de dezir, quando los villanos abrieron la puerta [...] los juezes muy desseosos de conocer tal Cavallero, le preguntaron por su nombre, y el, que no menos era cortes, que esforçado les respondió, que su nombre era Beltenebros, y llegando ala coluna toco la bozina [...] Era marauilla ver el gran animo en acometer, las fuerças enel herir; a destreza y arte enel rebâtir y la ligereza enel entrar y salir, donde las suer fas, ardid y gran denuedo d'el Cauallero d'el Léon eran tambien conocidas, mas poco le presto su grande essuerçò, que luego se conocio yr de vencida : lo quai visto por el Cauallero Auenturero, como aqueí que lo preciaua mucho por su valentia, dexò delo herir declarando los juezes la victoria por fer tan conocida. Ya el Sol era puesto y la noche se acercava, estava cubierto el cielo de muy espessas y efeuras nuves oyendofe enel cafitillo efpantofos alaridos, de donde fe tenía por eierro, que este era el venturofo Cauallero, que auia dedar sin ala estrana Aventura. No se puede pensar la genre, que delos collados de vna parte y de otra corrian : saltavan las barreras, y muchos sobre los arboles se subian a mirar que successo tendria. y lo mismo hazian los que estauan por là cerca, miradores y torres del palacio Real, y de las ventanas el Emperador y Reynas y las damas. Ya la barca con su Capitan y remeros eran d'esta parte, que siendo informado el Cauallero delo que auia de hazer por vn Rey de armas, que se lo dixo entrò sin se detener con su Padrino enla barca, y remado los estranos barqueros à priessa desembarcò dela otra parte entre los obeliscos, y parado alli dixo su nombre el Capitan, que selo pidia, el qual muy espantado y alegre de saber quan grande y valeroso Principe era, passo delante guiandole ala Peña, informandole por el camino delo que auia de hazer en la prueva dela encantada espada [...] », *Ibid.*, fol. 197v-198v.

<sup>1192</sup> « [...] la prophecía, la qual era. Que un Principe avia de acabar la estraña aventura de la espada encantada », *Ibid.*, fol. 197v.

<sup>1193</sup> *Ibid.*, fol. 198v-199r.



à chacun de venir les voir, ainsi que la grandeur de la reine Marie. Et ainsi les dames dancèrent apres avoir magnifiquement mangé [...] »<sup>1194</sup>.

Semblablement aux autres combats courtois ayant eu lieu tout au long de l'année précédente, l'Aventure de l'Epée se termine par un grand bal et des bals où chacun, semble-t-il sans restriction sociale clairement établie, a l'occasion de voir le double triomphe de cet événement : celui de Philippe, qui s'impose comme parangon des vertus chevaleresques et nobiliaires jusque-là incarnées par l'empereur ; de même que celui de Marie de Hongrie, organisatrice et gestionnaire de cet événement hors du commun.

Pour Philippe, le circuit festif n'est pas tout à fait terminé malgré tout. Cependant, nous faisons le choix de stopper notre analyse à cette occasion. En effet, il s'agit du moment effectif de l'achèvement du Pas, élément qui demeure au cœur de notre champ d'étude. Ensuite, il nous semble qu'il est nécessaire de laisser à ce moment particulier de la vie de cour impérial une place toute spéciale tant en matière de récit que dans la chronologie. En effet, il s'agit là du dernier Pas d'armes que nous avons pu repérer, toutes cours princières, royales ou impériales confondues, Pas qui constitue, nous l'avons vu, l'apogée de cette forme toute particulière de divertissement politique. Plus encore, l'Aventure de l'Epée constitue l'exemple le plus concret du rôle prépondérant et de l'influence manifeste des romans de chevalerie sur les cours monarchiques de la fin de notre période.

En contrepartie, nous pouvons également voir dans cette succession de Pas arthurien l'exemple même de la décadence des pratiques ludiques courtoises dans le milieu nobiliaire. En effet, là où, tout au long du parcours menant le prince jusqu'à Bruxelles, les références antiques sont constamment présentes et s'intègrent parfaitement au message politique souhaité, la succession de thèmes liés au mythe arthurien et la multiplication des Pas, construits comme un voyage initiatique, dans un laps de temps si court nous apparaît finalement comme anecdotique, voire désuet. De fait, ce qui devait être la consécration de Philippe comme héritier impérial peut être perçue comme de la simple mise en scène<sup>1195</sup>. En effet, le Pas, comme croisée des chemins

---

<sup>1194</sup> « Todo el desso dela magnanima Reyna de Ungria era de festejar, y dar todo plazer y recreacion al Emperador y Principe, y assi por todas las maneras exquisitas, que podia procurava y hazia, con continuos seraos y regozijos, que cada noche se tenian enla Real sala de palacio, lo qual dava ocasion a que de muchas partes viniessen a verlos, por ver obrar las grandezas dela Reyna Maria. Y assi estando las damas dançando, despues de aver altissimamente cenado [...] », *Ibid.*, fol. 199r.

<sup>1195</sup> Notons également que ce Pas, et la liesse qui l'accompagne, qui à pour base originelle de célébrer la reconnaissance de Philippe comme seigneur des anciens Pays-Bas Bourguignons, n'est pas représentatif de l'état des relations qui existent entre ces territoires et la famille souveraine. Prenons pour preuve la révolte, menée par Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, contre Philippe II et sa politique confessionnelle ségrégant ceux qui se

entre l'*agôn*, l'*alea* et la *mimicry*, tel que nous l'avons défini en introduction d'après la théorie de Roger Caillois, perd ici toute son essence agonale et aléatoire. Clairement, la compétition, si elle semble exister pour la majorité des participants, est annihilée par l'obligation faite à chacun des participants de voir Philippe être le seul à pouvoir réussir cette épreuve. Par découlement, le caractère aléatoire du Pas disparaît par la même occasion, ne laissant aucun doute sur l'issue du scénario. En définitive, ce Pas ne semble être qu'un simulacre des éléments ludiques du XVe siècle dont il s'inspire, exaltant et pervertissant en même temps ce qui a fait le succès de ces derniers.

Le Pas d'armes de Binche, et l'ensemble des festivités qui le complètent, est tout à fait symptomatique des évolutions qu'ont connu les Pas tout au long de leur histoire, bien que, dans ce cas, celle-ci ne semble pas avoir porté ses fruits. En effet, le caractère politique du Pas, bien que présent, s'égaré dans une immensité de festivités ayant toutes le même but, celui de présenter Philippe comme l'héritier naturel de l'empereur. Toutefois, l'événement perd clairement de son efficacité au vu de la profusion de références littéraires et, surtout, du fait que le résultat est connu d'avance. Par là, le théâtre et la littérature prennent le pas sur le caractère agonale de ces exercices d'armes.

Pourtant, de manière globale, l'héritage bourguignon a perduré à la cour impériale après la mort de Charles le Téméraire, et certains Pas, comme celui de Malines ou celui de Nozeroy, montrent bien que l'empereur ou les princes organisateurs ont conscience de la puissance des Pas d'armes sur le plan politique. Le Pas de Binche apparaît, quant à lui, plus comme un objet théâtral voyant un héros littéraire remporter une victoire toute romanesque.

Toutefois, il reste en continuité avec les grands Pas d'armes organisés au siècle précédent. En effet, nous pouvons même avancer l'idée qu'il constitue un croisement entre les modèles angevins et bourguignons. Chacun à leur manière ces Pas contribuent à renforcer les liens entre les membres de la noblesse, voir avec ceux des villes. Point commun avec Binche, les Pas bourguignons développent une forte relation avec les villes pour lesquelles ils adaptent la fiction développée au cours des combats. Du côté angevin, le fort endo-centrisme présent

---

convertissent à la foi réformée. A ce propos, voir en particulier Pierre Chaunu, « Les Pas-Bas dans l'empire de Charles Quint et Philippe II », *Histoire, économie et société*, 1993, 12-3, p. 403-418 ; Jérôme Hélie, *Les relations internationales dans l'Europe moderne*, Paris, Armand Colin, 2008, « Chapitre 5- Philippe II face aux réformés de l'Europe du Nord », p. 79-95 ; Andreas Nijenhuis, « Les Pays -Bas au prisme des Réformes (1500-1650) », Wolfgang Kaiser (dir.), *L'Europe en conflit. Les affrontements religieux et la genèse de l'Europe moderne vers 1500-Vers 1650*, Rennes, PUR, 2009, p. 101-128.

contribue à renforcer la puissance et à conforter l'image du Prince sur le plan politique. Le Pas de Binche est à la confluence de ces deux modèles, usant de la ville et de ses alentours comme un décor, développant une fiction basée sur la ville et sa maîtresse, Marie de Hongrie, tout en amenant au sommet le prince d'Espagne Philippe soutenu par une trentaine de chevaliers exclusivement issus des domaines impériaux, possibles futurs sujets du fils de Charles Quint.

Seuls se démarquent les Pas organisés au royaume de France. Contrairement à leurs voisins impériaux ou leurs sujets angevins et bourguignons, les souverains français usent des Pas d'armes comme des événements utilitaires, ne trouvant de légitimité qu'à l'aune de grands événements tel le début des Guerres d'Italie ou une secession au trône.

## Chapitre 8

### Vecteur et témoins des liens sociaux entre et dans les cours princières

Arrivé quasiment au terme de notre étude et après avoir présenté les différents aspects agonaux, littéraires et théâtraux des Pas, puis après avoir mis au jour l'aspect diplomatique de ces mêmes pratiques nobiliaires, il nous est nécessaire de nous concentrer sur le cœur même de notre sujet : l'« union et désunion de la noblesse en parade ». En effet, l'objectif de ce travail de doctorat est, et fut dès l'origine, de sortir du cadre classique et descriptif de l'événement en lui-même pour adopter un regard plus large et d'en étudier les implications concrètes.

Ainsi, au-delà de montrer l'importance diplomatique et politique manifeste que revêtent les Pas à la toute fin du Moyen Âge, nous avons émis le souhait d'entreprendre une démarche qui emprunte quelque peu à la prosopographie sa vertu exhaustive afin de mettre en exergue les liens personnels existant entre les chevaliers d'une même maison, ou non, qui apparaissent, plus ou moins clairement, au travers des sources, principalement narratives.

Nonobstant le mutisme et l'opacité des chroniqueurs et mémorialistes à ce sujet, il est des exemples qui transparaissent parfois, montrant l'amitié ou l'inimitié<sup>1196</sup> existantes entre deux ou plusieurs pairs. Toutefois, nous le verrons, ces relations peuvent être englobées et disparaître au profit d'idéaux qui traversent les cours, tel l'« endocentrisme » manifeste, tel que nous en avons parlé précédemment, qui traverse la cour angevine et qui gomme les rivalités entre seigneurs évoluant sous la coupe de René, tout comme l'idéal de la « Belle Compagnie » qui laisse à penser que chaque membre intégré à la cour de Bourgogne est dans une position « fraternelle » par rapport aux autres membres. Cet idéal, de plus, est renforcé par la totale, ou presque, absence étonnante des Croÿ, pourtant influents à la cour du Grand-Duché du Ponant, mais grands rivaux de Charles, héritier du duc de Bourgogne.

---

<sup>1196</sup> Nous prenons ici toutes les précautions avec ces deux termes lourds de sens dont la définition peut varier entre celle établie au Moyen Âge et le sens que nous leur donnons. Nous reviendrons par la suite sur ces notions et la difficulté pour les définir pour le Moyen Âge. Amitié et inimitié impliquent de même un parallèle avec les concepts d'amour et de désamour. A ce propos, voir les récentes études de Lydwine Scordia, « Louis XI, « L'universelle aragne » et l'amour lors des entrées royales du règne (1461-1483) », M. Hébert et L. Roy (dir.), *Le cœur politique à la Renaissance* [congrès de la Renaissance Society of America, Montréal, 24-26 mars 2011] ; et « Definition of Concepts Used to Express the Reciprocal Love Between the King and Subjects of the Kingdom of France (13th-16th Centuries », Elodie Lecuppre-Desjardin (dir.), *Sense and sensibilities in European Princely Courts (14th-16th C.)* [Renaissance Society of America, Venise, 8-10 avril 2010]

Au-delà de la dynamique sociale et personnelle qui traverse les cours princières, le Pas est également le témoin et le miroir des vifs échanges intellectuels et culturels au sein et entre les cours : en témoigne, comme nous le verrons ci-dessous, le transfert de la forme du Pas depuis les royaumes ibériques jusqu'aux confins bourguignons et angevins.

#### A. Echanges et diffusion des savoirs

Comme l'a notamment parfaitement montré Jacques Paviot, la cour de Bourgogne est en contact avec les cours de la Péninsule ibérique, et notamment la cour portugaise<sup>1197</sup>, en témoignent les noces du duc Philippe avec Isabelle de Portugal en 1430. Les liens familiaux alors créés semblent favoriser le rapprochement des bourguignons avec les chevaliers issus des royaumes voisins du Portugal. Cette proximité est, au début de l'histoire des Pas, également impulsée par un événement diplomatique majeur pour le royaume de France et d'apparence tout à fait étranger au sujet qui nous intéresse ici : la signature du traité d'Arras en 1435. Si à la base le traité ne semble concerner que les affaires du royaume de France et de la guerre civile qui le traverse, et la présence d'espagnols lors des négociations paraît, dans ce cas, tout à fait inopinée ; il marque en réalité un tournant dans l'histoire occidentale : le ralliement du duc de Bourgogne au camp du roi de France et l'abandon, de fait, de puissants soutiens au camp anglais. Ainsi, l'Espagne, et en particulier le royaume de Castille, pour partie tiraillés entre les soutiens aux anglais et ceux aux français voient le plus puissant allié anglais, le duc de Bourgogne, rallier le camp français, camp français soutenu par le roi Jean II, descendant d'Henri de Trastamare que Charles V et Bertrand du Guesclin aident à conquérir le trône face à Pierre Ier.

---

<sup>1197</sup> Jacques Paviot, *Portugal et Bourgogne au XVe siècle*, Paris, Publications du centre culturel Calouste Gulbenkian, 1995.

## 1. Aux origines du Pas au royaume de France : la réponse à un besoin sociétal ?

D'emblée, si nous avons accordé une place importante au traité d'Arras au début de cette partie, c'est tout particulièrement parce celui-ci rebat les cartes de la diplomatie occidentale, rapprochant les alliés de deux camps initialement opposés. Ce rapprochement conduit, en toute logique, à l'échange verbal et à l'affrontement courtois entre chevaliers de maisons étrangères, le tournoi organisé à l'été 1435 en est une preuve, et certains chevaliers, tels Juan de Merlo, firent un long voyage pour fêter cet événement et côtoyer la cour bourguignonne. C'est notamment ce que nous montre Jean Lefevre de Saint-Rémy, dit Toison d'or, dans sa chronique :

« Le jeudy, XIe jour d'aoust, y eult faictes armes dont le duc fut juge ; et se firent par deux gentilzhommes chevaliers, dont l'un estoit du royaume de Castille, et avoit à nom messire Jehan de Merloet l'autre le seigneur de Charny, du pays de Bourgogne. Sy estoient mes arües temmes que de courre chascun iii lances assises et rompues, chascune arme à volenté ; et se firent par la manière qu'il s'ensieult [...] Après, vint ledit de Merl, et se mist à genoux devant le duc et dist : « Tres hault, tres excellent, puissant prince et redoubté seigneur, je suis venu, de bien loing, devant vostre seignourie, là où je ay eu moult de traveil par terre et par mer, et une grant despence pour si peu de chose à faire [...] Très redoubté prince, les loings voyages et traveils qye j'ay fait pour cy venir par devant vostre seignourie, laquelle est tant et si noblement recommandée par tout le monde, me fait penser et annuyer que vous ne nous avez laissé plus avant besoigner, s'il vous eust pleu. » »<sup>1198</sup>.

Lefèvre de Saint-Rémy ne nous donne pas plus de détails quant à la présence du chevalier castillan dans les sphères bourguignonnes. Une chose est certaine, Merlo et Bauffremont s'affrontent deux jours consécutifs, dans trois épreuves différentes. Si l'hypothèse selon laquelle l'ibérique défie le chambellan bourguignon dans plusieurs épreuves afin d'impressionner le duc de Bourgogne n'est pas à exclure, la plainte de celui-ci à propos de la brièveté de la dernière épreuve et l'argument du long et coûteux voyage venant corroborer ceci ; il n'est pas non plus à mettre de côté une autre hypothèse toute aussi plausible selon laquelle les deux chevaliers ont eu, avant et/ou après le combat, des contacts ayant amené Juan de Merlo à combattre son homologue dans plusieurs domaines. A notre sens, la requête de Merlo tient des deux faits exposés. En effet, si l'hommage au duc est indéniable, sans doute la demande adressée au duc avait-elle pour but de sceller et renforcer les liens que les deux combattants ont

---

<sup>1198</sup> Jean Lefèvre de Saint-Rémy, *Chronique*, éd. François Morand, Paris, Librairie Renouard, 1881, t.2, p. 312-320.

tissés avant le combat. Toutefois, ces hypothèses, en l'absence de preuves formelles, relèvent du domaine de l'incertain. Cependant, l'organisation d'un Pas d'armes par Pierre de Bauffremont en 1443, premier événement de la sorte dans les territoires du royaume de France, nous laisse penser que la coïncidence n'en est pas réellement une et que la rencontre entre Juan de Merlo, participant au Passo Honroso, et Pierre de Bauffremont a influencé ce dernier lors de l'organisation d'une variante d'origine ibérique de la joute traditionnelle.

Toutefois, la question qui nous apparaît avoir le plus de sens ici n'est pas tant de savoir comment ou à quel moment cette transmission de savoirs et de pratiques s'est faite depuis la péninsule ibérique jusqu'à la Bourgogne, que de connaître les raisons et besoins sociétaux qui y ont amenés les nobles des apanages de France et quelles réponses ces derniers ont trouvées dans cette forme de divertissement.

Nous avons déjà évoqué le cas de l'Anjou, et en particulier celui de René qui ressent le besoin de réunir sa noblesse autour de sa haute personne afin, si ce n'est de faire oublier l'échec de Naples et sa fuite précipitée, au moins de gommer les stigmates tant humains, financiers que politiques de la campagne d'Italie. Là, le Pas joue un rôle de vecteur d'unification d'une même maison, et de celles qui en dépendent, autour de la figure patriarcale et chevaleresque du duc.

Cependant, le développement des Pas en Bourgogne est moins évident. En effet, si le goût du duc et de ses chevaliers pour les exercices martiaux n'est pas à exclure, le contexte politique et social qui anime la cour des Valois-Bourgogne saurait donner quelques pistes supplémentaires sur le choix de l'année 1443. Au vu des choix postérieurs du duc, notamment en matière de date d'organisation des Pas, le premier d'entre eux se doit de marquer un événement d'envergure. En nous référant à notre hypothèse évoquée plus haut et selon laquelle l'organisation du premier Pas est incitée par le récit des événements vécus par Juan de Merlo à Pierre de Bauffremont au moment du traité d'Arras, il apparaît que le délai d'organisation est anormalement long pour une cour aussi dynamique que celle de Philippe le Bon. Il nous apparaît relativement évident que le projet d'un tel événement est prêt depuis un certain temps déjà mais que le duc retarde le don de son accord. La raison de ce report est, du moins nous semble-t-il, à chercher au niveau du contexte politique des années 1441-1443, et tout particulièrement en ce qui concerne le duché de Luxembourg.

En effet, durant cette courte période, le destin du duché est quelque peu bouleversé, passant des mains d'Elisabeth de Görlitz, dépendante du Saint-Empire-Romain-Germanique, à celle de son neveu, Philippe le Bon<sup>1199</sup>.

A la lecture de ces quelques lignes, et finalement à l'inverse de la stratégie angevine adoptée deux ans plus tard, le duc de Bourgogne donne son accord pour l'organisation d'un Pas à la veille d'une conquête importante. Le Pas est, dans ce cas, un catalyseur : il sert ici à l'unification de la noblesse bourguignonne autour du Prince qui, s'il n'est pas encore victorieux, adopte au moins une posture conquérante requérant un fort soutien de ses vassaux. La localisation de l'événement est aussi importante, tout comme les symboles choisis qui prennent dès lors, un autre sens.

Effectivement, le choix de la périphérie de Dijon peut, empiriquement, symboliser le choix de Pierre de Bauffremont d'organiser un Pas dans un lieu qui lui est familier et au sein duquel il a des possessions. Toutefois, à la lumière des événements luxembourgeois, le rôle de Dijon entre dans une autre dimension et nous comprenons aisément que, malgré la vivacité politique des terres septentrionales pour le duché, Philippe le Bon flatte la base de sa puissance territoriale et financière dans les terres originelles du duché. Organiser un tel événement dans le Dijonnais marque l'attachement du prince à s'appuyer sur la noblesse bourguignonne pour remporter la partie face aux contestataires de son héritage.

Dès ce moment, la présence de l'Arbre de Charlemagne et de la fontaine surmontée de représentations christiques et mariales peut être assimilée à la conquête territoriale entreprise et achevée par l'empereur, sous la bienveillance, et avec la bénédiction des figures principales de la foi catholique. L'arbre de Charlemagne, et sa défense par Pierre de Bauffremont, est aussi un rappel au sacrifice de Roland, à Ronceveau, défendant le passage vers le reste de l'armée impériale, et dont le récit est fort bien connu au XVe siècle et qui trouve une place non négligeable dans les bibliothèques princières.

Nous le remarquons, l'arrivée des Pas d'armes au royaume de France correspond, assez logiquement, à des moments importants de la vie politique des cours qui les accueillent.

---

<sup>1199</sup> Elisabeth de Görlitz épouse, en premières nocces, Antoine de Brabant, frère du duc de Bourgogne Jean Ier « Sans Peur ». Alors sans héritier malgré deux mariages, Philippe est son parent mâle le plus proche. Jean-Marie Yante précise : « « Institué héritier en 1441, *mambour* et gouverneur l'année suivante, Philippe le Bon se heurte à une noblesse divisée en pro-Bourguignons et partisans des héritiers naturels. Une émeute populaire dans la capitale offre au duc de Bourgogne l'occasion d'intervenir. La forteresse tombe en novembre 1443 », voir Jean-Marie Yante, « Les receveurs princiers dans le Luxembourg (1443-1506). Recrutement et carrières », *Comptabilités* [En ligne], 9, 2017, p. 1.



Toutefois, un autre élément primordial est ici à prendre en compte pour comprendre les raisons de l'émergence des Pas d'armes à cette période bien précise du XV<sup>e</sup> siècle : le temps, plus particulièrement le temps « disponible ».

Torsten Hiltmann, citant Olivier de la Marche, précise :

« Cette introduction nous fournit déjà un premier élément important de réponse à la question de savoir pourquoi les tournois, et plus particulièrement les pas d'armes, étaient à l'honneur en pays bourguignon, en cette période de paix et prospérité, confinant même à l'ennui chez les chevaliers. Néanmoins, le fait que l'organisation du premier pas d'armes sur le sol bourguignon ait pris plus de trois ans nous démontre que ces manifestations n'étaient pas que de simples passe-temps »<sup>1200</sup>.

Au début des années 1440, le contexte politique et économique est tout à fait favorable pour le duc de Bourgogne. Institué héritier du duché de Luxembourg en 1441, comme dit plus haut, Philippe le Bon a pris soin, entre 1435 et 1439, de se réconcilier avec ses anciens alliés ou ennemis. Le traité d'Arras, dont nous avons parlé en introduction de ce chapitre, a été un facteur déterminant dans la constitution d'une période de paix en Bourgogne. En 1437, une révolte à Bruges est réprimée avec l'aide de contingents venus de villes voisines, telles Gand. Le duc de Bourgogne s'assure dès lors une relative soumission des terres septentrionales et se sert de Bruges comme d'un exemple. De même, la paix de Gravelines, signée en 1439, permet à la fois la reprise des relations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre, de même que de renouer des liens particuliers avec la cour anglaise, pourtant trahie en 1435. L'année suivant la paix de Gravelines, Philippe et Charles VII négocient l'union de leurs enfants, Charles et Catherine, en vertu du traité d'Arras. Dès lors, toutes les conditions sont réunies pour envisager une paix durable dans les états bourguignons, laissant de fait libre cours, et libre temps, pour l'organisation d'événements d'une telle ampleur.

Toutefois, si la situation entre et dans les cours semble tout à fait propice à l'organisation de tels événements lourdement coûteux, il est clairement visible que le contexte économique et social au niveau local joue un rôle non négligeable sur les lieux d'organisation. En effet, il ne faut pas oublier que les Pas, tout comme les joutes et les tournois, demeurent des événements de temps de paix, qu'elle soit totale ou partielle. Ainsi, en 1443, le choix de Dijon est tout à fait logique et semble le plus adapté : capitale originelle du duché de Bourgogne, terre d'origine d'un grand nombre de courtisans et faiblement exposée aux périls extérieurs. Toutefois, nous connaissons l'attachement du duc de Bourgogne aux terres du nord et son implication dans leur

---

<sup>1200</sup> Torsten Hiltmann, « Un Etat de noblesse... », *op. cit.*, p. 257.

dynamisme. De plus, au vu de l'ensemble des Pas organisés à la cour de Philippe le Bon et de son successeur, seuls deux Pas dénotent car organisés or des terres septentrionales : Dijon et Chalons sur Saône. Nous en avons déjà parlé, le deuxième détient une réelle logique quant au lieu et à la date d'organisation. Cependant le premier Pas, au vu du faible développement de sa fiction, ne nécessite pas un lieu précis en Bourgogne pour se dérouler<sup>1201</sup>. Alors, quelles raisons, autres que souhaiter mettre en avant le cœur historique de sa puissance, poussent Philippe le Bon à organiser son premier Pas d'armes hors des terres qu'il affectionne tout particulièrement ?

Une des raisons, sans doute la principale à notre sens, est à chercher dans la présence anglaise dans la région et dans le contexte quelque peu tendu qui s'y attache. Nombreux sont les marchands qui nordistes décidant de quitter leurs places commerciales habituelles et à se rendre à Arras, entre 1429 et 1449<sup>1202</sup>.

Cependant, le contexte commercial, notamment en ce qui concerne le vin, s'améliore à partir de 1448, alors que la situation dans le royaume commence à retrouver une certaine stabilité. Ainsi la présence anglaise se faisant moins sentir, activités économiques et ludiques retrouvent de leur dynamisme et l'on remarque un développement des plus significatif des Pas dans les années 1449, et cette fois-ci à Saint-Omer puis à Lille. Présence et opérations de troupes dans la région nordiste provoque ainsi, du moins la coïncidence est particulièrement troublante de même que l'analogie avec le commerce du vin est tout à fait révélatrice, des réticences chez

---

<sup>1201</sup> Torsten Hiltman souligne même, à juste titre, « Si l'on passe en revue ces différentes manifestations des pas d'armes, organisés à l'époque des grands ducs de Bourgogne, on constate en effet que, avec le temps, l'aspect littéraire de la mise en scène des pas d'armes a pris une place prépondérante », Torsten Hiltmann, *Ibid.*, p. 259.

<sup>1202</sup> « De 1429 à 1447 les passages à Saint-Omer sont très élevés. A l'été 1429 la guerre s'étend de Reims au Ponthieu et, même après les trêves franco-bourguignonnes de septembre 1431, la guerre de partisans subsiste, en particulier dans la région de Saint-Valéry, Le Crotoy, Rue : de ce côté les hostilités ne prendront fin qu'en 1449, et c'est sans doute ce qui explique la présence irrégulière à Saint-Omer des marchands de Saint-Pol, Hesdin ou Fauquembergues pendant vingt ans. Quant aux Arrageois, si la paix d'Arras, puis la reprise de Paris, amènent une notable amélioration en 1435, 1436 et 1437, les Anglais, qui reprennent Pontoise en 1437, contrôlent ainsi la route de l'Oise jusqu'en 1441. Puis ce sont, en 1442-1443, les mouvements de troupes vers Dieppe, puis le reflux des Écorcheurs, et, en tout temps, les pilleries des gens de guerre : en 1442, allant chercher des vins à Arras, le cellérier est détourné : cheval, bagages, monnaies ... 200 francs de perte. Après les trêves de Tours, c'est immédiatement une grave tension franco-bourguignonne, en 1444, dénouée par les conférences de Châlons (Mai 1445) puis en 1446, dénouée par les conférences de Paris (octobre 1447). Coupure temporaire ou insécurité permanente des routes de Picardie et de la Basse, Seine, destructions subies par le vignoble, c'est-à-dire rareté des vins du bassin parisien, prépondérance des « vins de mer ». Les documents audomarois confirment cette analyse. La recette du Vinquai enregistre les variations de la conjoncture militaire ou diplomatique avec une sensibilité éloquent pour un indice aussi grossier que cette statistique annuelle dont les termes ne coïncident même pas avec ceux de l'année viticole ou de l'année militaire », Alain Derville, « Le marché du vin à Saint-Omer... », *op. cit.*, p. 354

le duc de Bourgogne et l'amène à favoriser l'organisation du Pas de l'Arbre de Charlemagne en Bourgogne même.

Toutefois, la situation interne à la Bourgogne et à l'Anjou, si elle nous donne des indices quant aux raisons du développement des Pas dans ces régions, ne peut expliquer seule leur essor rapide. Il nous faut nous pencher sur leur origine espagnole pour tenter d'en comprendre les fondements réels.

## 2. Des royaumes espagnols à la Bourgogne et à l'Anjou

Cour pourtant inventive, il est des cas où celle du duc de Bourgogne s'inspire des pratiques extérieures pour s'approprier de nouvelles formes de divertissements, quitte à les adapter aux codes et aux standards qui la traversent. Nous avons vu, par les exemples des contacts entre certains chevaliers espagnols et bourguignons, tels ceux entre Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, ou l'amitié s'étant développée entre Jacques de Lalaing et Pedro Vasquez de Saavedra, que les nombreux contacts entre les cours ibériques et celle de Bourgogne ont facilité, sans aucun doute, le développement de pratiques culturelles semblables, de même que le transfert de connaissances<sup>1203</sup>. Si nous avons vu par quels biais les Pas sortirent des royaumes espagnols<sup>1204</sup> pour s'épanouir au royaume de France, il nous faut tenter d'en comprendre les raisons.

Pour tenter de percer les mystères du succès des Pas dans les principautés apanagées, il nous faut voir de quelles manières les Pas espagnols étaient organisés et comment ils se sont développés notamment en Castille.

---

<sup>1203</sup> Bien que concernant la situation entre France, Allemagne et Russie entre le XVIIIe et le XXe siècle, la manière qu'ont Katia Dmitrieva et Michel Espagne d'envisager les transferts culturels, bilatéraux ou triangulaires, à de quoi nous éclairer : « Les situations de transfert triangulaire ne se produisent pas simultanément dans les trois pays et peuvent ne concerner que l'un d'entre eux. Mais elles ont en commun de faire intervenir dans une combinaison spécifique des déplacements (voyage, guerres, études), des formes littéraires, des réseaux intellectuels », Katia Dmitrieva et Michel Espagne (dir.), *Philologies IV. Transfers culturels triangulaires France-Allemagne-Russie*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1996, p. 8.

<sup>1204</sup> A propos de l'influence espagnole au sein des cours du royaume de France et de la présence de membres de l'aristocratie ibérique en Anjou et Bourgogne, voir tout particulièrement Martin de Riquer, *Caballeros andantes españolas*, Madrid, 1967 ; K. de Jonge et al. (ed.), *El legado de Borgoña. Fiestas y ceremonias cortesana en la Europa de los Austrias (1454-1648)*, Madrid, 2010

L'une des sources principales dont nous disposons est le *Libro del passo honroso, defendido por el excelente caballero Suero de Quiñones, copilado de un libro antiguo de mano por Fr. Juan de Pineda Religioso de la Orden de San Francisco*, ci-après dénommé « *Libro del passo honroso* », édité et publié à Madrid en 1783<sup>1205</sup>. Cet ouvrage rédigé en Castille par le frère Juan de Pineda semble, comme précisé dans le prologue de l'édition que nous utilisons, être en réalité une copie partielle de la relation rédigée par Don Alvaro de Luna, conseiller de Jean II de Castille et connétable du royaume, dans sa Chronique du roi Jean II de Castille :

« Como en la Cronica de Don Alvaro de Luna se habla varias veces de las justas que tenian los caballeros, para solemnizar algun suceso, y de la habilidad y destreza del Maestre en estos ejercicios, ha parecido oportuno dar en un Apendice la relacion de la justa mas famosa que hubo por aquel tiempo en Castilla mantenida por uno de su Casa. Se hace particular memoria de ella en la Cronica del Rey Don Juan el II. Y en su Relacion se hallan las solemnidades y ceremonias, que se observaban en estos actos, y las quales eran las constumbres de España en aquella edad, semejantes a las que habia en otros paises de Europa. Esas galanterias se conservaron del tiempo de la dominacion de los Arabes. Suero de Quiñones de quien se habla varias veces en la Cronica del Condestable, fue el Caudillo que con otros caballeros defendido el Paso Honroso cerca de la Puente de Orbigo en el año de 1434. Se estendio y autorizo con la mayor prodigalidad el diario y relacion de esta empresa por Pedro Rodriguez Delena que fue el Escribano que se hallo presente »<sup>1206</sup>.

De la lecture de ce court extrait, nous pouvons déjà tirer quelques éléments. En premier lieu, comme nous l'avons évoqué plus haut, il s'agit d'un extrait de l'ouvrage de Don Alvaro de Luna, sorti de son ouvrage originel pour être constitué en une sorte de prologue. Dans un deuxième temps, Suero de Quiñones, l'entrepreneur du Pas, est un membre important de la Maison du connétable castillan et c'est lui qui donne l'autorisation à son vassal d'organiser le Passo Honroso. Enfin, dernier point, nous apprenons qu'un écrivain, Pedro Rodriguez De Lena, est diligenté pour faire un récit des combats qui auront lieu.

De ces premiers éléments, nous pouvons commencer à comprendre pour quelles raisons les Pas d'armes ont connu un succès égal en Bourgogne et en Péninsule ibérique. Déjà, c'est le connétable, et non le roi, qui donne l'autorisation. Ceci laisse à penser que le roi n'a pas voix au chapitre et que le seigneur local est le seul maître de ses terres, comme c'est le cas en Bourgogne. Deuxième élément, la présence d'un témoin devant retranscrire le déroulement du

---

<sup>1205</sup> *Libro del passo honroso, defendido por el excelente caballero Suero de Quiñones, copilado de un libro antiguo de mano por Fr. Juan de Pineda Religioso de la Orden de San Francisco*, éd. Pedro Rodriguez de Lena, Madrid, 1783.

<sup>1206</sup> *Ibid.*, p. III-IV.

Pas. La mobilisation d'un écrivain n'est pas anodine, et il y a fort à parier que l'objectif de cette mobilisation est la diffusion des exploits réalisés dans les lices, de fait le gain de prestige pour la cour castillane et, enfin, la perspective de gains pécuniaires non négligeables pour la cour organisatrice qui voit affluer un public nombreux ainsi qu'un nombre de participants conséquent. Par là même, le gain de renommée pour la cour organisatrice en est largement accru.

Autre aspect non négligeable pour les cours d'Anjou et de Bourgogne, les Pas demeurent des événements nouveaux, fortement inspirés de la littérature chevaleresque, comme le sont, déjà, les Tables Rondes depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. On le voit, notamment avec les évolutions des Pas d'armes dans les terres apanagées du royaume de France, l'aspect littéraire est primordial dans l'organisation de ces événements.

Le Passo Honroso, organisé en 1434 sur le pont d'Orbigo, entre la Castille et le Leon, s'il n'est pas le premier du genre dans la péninsule ibérique, jette au moins les bases de ce que seront ses homologues français, allant même, comme nous l'avons fait remarquer dans un chapitre précédent, être repris dans sa quasi intégralité par la cour d'Anjou en 1446, à Razilly. Cette copie du Pas castillan s'explique relativement simplement : celui-ci prévoit la confiscation d'un bien appartenant à une Dame si jamais celle-ci se rend au Pont d'Orbigo sans être accompagnée d'un chevalier qui combat pour son honneur. Dans le cas où un chevalier n'est pas présent lors du passage de la Dame, il est tout à fait possible de venir au secours d'une des « prisonnières » en relevant le défi proposé par le garde du Pas. En cas de victoire du champion de la Dame, celle-ci se voit libérée et reçoit un présent. Dans le cas contraire, celle-ci est « emprisonnée » le temps des combats. Il n'est guère étonnant de voir l'auteur du *Coeur d'amour épris* faire sienne cette fiction et ces règles qui exaltent les vertus chevaleresques primordiales que sont le courage et le service des Dames.

Les royaumes ibériques et leurs pratiques chevaleresques demeurent des sources d'inspiration pour les chevaliers français, et certains, tels Jacques de Lalaing, y portent une entreprise lors d'une « tournée chevaleresque » qui précède l'organisation d'un Pas dans leur duché de rattachement<sup>1207</sup>.

---

<sup>1207</sup> « Les gens de Pampelune traitèrent Jacques de Lalaing si affectueusement que quand il quitta la ville, ils ne voulurent rien toucher ni pour son logement ni pour celui de sa suite et l'escortèrent jusqu'à la frontière de Castille. En y entrant, il apprit que le roi de Castille était à Soria, et c'est par là qu'il se dirigea. Effectivement, Jean II se trouva à Soria de septembre à décembre 1447, époque où, sans aucun doute, ces événements eurent lieu. Apprenant que Jacques de Lalaing se trouvait dans ses royaumes, Jean II envoya à sa rencontre « le comte de Gusman, le

L'une des raisons qui poussent les chevaliers en quête d'aventures chevaleresques, de même qu'en quête d'inspiration, à se rendre dans les royaumes ibériques nous apparaît de manière claire. En effet, l'Ibérie est et demeure une terre à forte tradition littéraire, nous l'avons vu avec la réémergence de certains textes entrant dans les cycles Arthuriens tels Amadis de Gaule repris au moment de l'Aventure de l'Épée donnée à Binche en 1549. Mais plus précisément, ce qui pousse les chevaliers à se rendre dans les terres du roi de Castille c'est le fait que Jean II de Castille promeuve l'émergence de formes nouvelles de divertissements chevaleresques. En effet, et nous le voyons bien dans l'extrait tiré de l'article de Martin de Riquer (voir *infra*, n°1166), Jacques de Lalaing se rend spécialement en Castille pour porter son empreinte et défier les chevaliers de Jean II. Il nous paraît évident qu'au-delà de porter une empreinte de manière traditionnelle, Lalaing se rend dans les terres qui ont vu naître le concept du Pas d'armes à la veille, ou presque, d'en organiser un lui-même, avec l'aide d'un comparse castillan.

La présence de Pedro Vasquez de Saavedra aux côtés de Lalaing n'est sans doute pas étrangère à l'organisation du Pas de la Fontaine des Pleurs, et il faut pas douter qu'il a joué un rôle plus important que La Marche ne nous le laisse voir, au moins en tant que source de récits concernant les Pas s'étant déroulés en Castille jusqu'alors<sup>1208</sup>.

---

grand maître de Calatrave, messire Jean de Lune et plusieurs autres chevaliers et écuyers ». Le maître de Calatrava était don Pedro Giron et don Juan de Luna est le fils de don Alvaro. En allant vers Soria, Diego de Guzmán, frère du comte cité plus haut, sort à la rencontre du chevalier bourguignon et, avec grande courtoisie, défie Lalaing. Celui-ci a donc obtenu ce qu'il désirait si ardemment : trouver un chevalier disposé à batailler avec lui afin de le libérer de son vœu. Jacques de Lalaing et sa suite se dirigèrent à Valladolid (Valdolit dans le texte français), où le roi arriva peu de jours après. Nous savons en effet que Jean II sortit de Soria à la mi-décembre afin de passer Noël à Valladolid. Le chevalier bourguignon rencontra pour la première fois le roi de Castille « en une grand' campagne... qui faisoit courre deux taureaux et avoit fait mettre sus, pour les verser et détruire, plusieurs gros alans, à la manière du pays ». Jean II reçut Jacques de Lalaing très cordialement quoique des affaires d'État — certaines ambassades de France, de Grenade et du Portugal — l'empêchèrent sur le moment de s'occuper du fait d'armes, mais il fixa le 3 février comme date pour la bataille. Lalaing profita du temps libre qui lui restait — à peine un mois — pour visiter le Portugal, où le roi le traita avec beaucoup d'amitié. Sur la route, en passant par Madrigal, il salua la princesse de Castille, fille du roi de Navarre », Martin de Riquer, « Les chevaleries de Jacques de Lalaing en Espagne », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 135, 2, 1991, p. 356.

<sup>1208</sup> A propos de la présence de chevaliers castillans et de leur influence dans les cours princières, voir en particulier Eric Bousmar, « Le *Triunfo de las donas* et la cour de Bourgogne (1460). Contexte et réception d'une tradition », *Diplomates, voyageurs, artistes, Pèlerins, marchands entre pays bourguignons et Espagne aux XVe et XVIe siècles*, éd. Jean-Marie Cauchies, Publication du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes, Neuchâtel, 2011, 51, p. 31-54.

Tableau 10: Pas d'armes organisés dans les royaumes ibériques

Date	Lieux	Nom du Pas	Organisateur
1428	Valladolid (Castille) <sup>a</sup>	Passo de la Fuerte Ventura	L'infant Henri d'Aragon et cinq chevaliers
1434	Orbigo (entre Léon et Astorga, Castille)	Passo Honroso	Suero de Quiñones
1440	Valladolid (Castille)	Passo de Valladolid	Ruy Diaz de Mendoça et dix-neuf chevaliers
1455	Barcelone (Aragon)	Pas du Pin aux Pommes d'or	Gaston IV de Foix
1460	Madrid (Castille)	Passo del Pardo	Beltran de la Cueva
1462	Jaén (Castille)	Passo de Jaén	Fernand Mexia

Au regard de ce tableau récapitulatif, il est tout à fait intéressant de voir deux choses. La première est que cinq Pas sur les six organisés dans la péninsule le sont en Castille, terre au sein de laquelle Jacques de Lalaing se rend pour tenir son emprise et qui est la terre natale de Garci Rodriguez de Montalvo, auteur, ou remanieur de l'Amadis de Gaule servant de fiction au dernier des Pas, l'Aventure de l'Epée. La seconde digne d'intérêt dans ce tableau, outre l'énonciation des entrepreneurs, est la présence d'un Pas faisant doublement exception. Le Pas du Pin aux Pommes d'or est, très clairement, le seul Pas « espagnol » prenant place hors de Castille. Mais point plus intrigant, ce Pas est le seul à ne pas être organisé par un seigneur ibérique à proprement parler, bien que Gaston de Foix soit co-prince et viguier d'Andorre. Il est d'ailleurs notable, si ce n'est étonnant, de voir un prince français, proche du parti angevin, organiser son Pas dans les terres du roi qui a ravi la couronne de Sicile à René.

Il nous semble cependant important d'essayer d'apporter une réponse à une question que nous avons posée précédemment : Qu'est-ce qui fait des Pas espagnols un modèle, une source d'inspiration pour les chevaliers du royaume de France ?

Il nous semble que la réponse tient au contexte politique dans lequel ils s'épanouissent des deux côtés des Pyrénées. L'historienne espagnole Rosana de Andres Diaz nous apprend que la Castille connaît une phase de déclin tant politique que social sous les règnes de Jean II (1406-

1454) et d'Henri IV (1454-1474) au même moment que s'amorce un déclin rapide de l'idéal et de l'éthique chevaleresque, alors même que les romans et textes traitant de la chevalerie s'efforcent de construire un archétype du chevalier<sup>1209</sup>. La situation semble identique du côté angevin et bourguignon. Pendant cette période, la chevalerie, voire la noblesse dans son intégralité, voit son déclin s'amorcer de plus en plus vite. Alors que l'efficacité militaire des nobles se voit grandement réduite, tant par les défaites face aux anglais que par le biais des réformes militaires entreprises par le roi de France Charles VII, la littérature chevaleresque connaît un nouveau regain de popularité, impulsée notamment par les nobles eux-mêmes qui tentent de conserver un certain idéal de vie et de comportement en dépit de leur recul inexorable. Coïncidence tout à fait remarquable, la période de crise castillane correspond peu ou prou à la période d'apogée et de chute du Grand-Duché du Ponant.

A nouveau le transfert de savoir, dans ce cas précis de pratiques chevaleresques, entre l'Ibérie et les principautés du royaume de France peut trouver son origine dans les liens qui unissent l'ensemble de ces territoires<sup>1210</sup>.

On le comprend, l'intégration des Pas à la cour de Bourgogne n'est sans doute pas uniquement due au hasard de la rencontre entre Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont en 1435. Si cela a en effet joué un rôle significatif dans l'organisation du premier Pas bourguignon, nul doute que les stratégies politiques et diplomatiques menées par le duc lui-même ont fortement contribué au succès de cette forme de divertissement.

---

<sup>1209</sup> « Castilla inmersa en la crisis político-social de los reinados de Juan II y Enrique IV, había visto decaer el ideal ético caballeresco y visto nacer al igual que en Europa, los libros de caballerías, que por el camino de la desmesura — «desmesura con que la imaginación intentaba llenar el vacío de la realidad» — llegaron a ser al final de su evolución torpe burla del verdadero arquetipo del caballero », Rosana de Andres Diaz, « Las fiestas de caballería en la Castilla de los Trastámara », *En la España Medieval*, Editorial de la Universidad Complutense, Madrid, 1986, t. 5, p. 85.

<sup>1210</sup> « Lalaing traverse les Pyrénées, entre dans le royaume de Navarre et arrive à Pampelune avec l'intention de se présenter au roi, celui qui, plus tard, sera Jean II d'Aragon, roi de fait en Navarre, même après la mort de sa première femme, dona Blanche. Mais le roi Jean « s'étoit allé ébattre en aucunes de ses villes, sur les frontières de Castille », et Jacques de Lalaing visita, à Pampelune même, le prince et la princesse de Navarre : Carlos de Viana et sa femme Anne de Clèves. Le chevalier Jean de Lusse (c'est-à-dire de Luja) demanda l'autorisation au prince pour défier Lalaing mais don Carlos ne la lui accorda pas, parce que son père, le roi de Navarre, ne savait rien de l'affaire et il était sûr qu'il n'y consentirait pas vu la grande alliance existant entre les maisons de Navarre et de Bourgogne. Cependant les époux princiers traitèrent avec la plus grande affection et considération Jacques de Lalaing auquel Jean de Beaumont et « messire Pierres de Peralte, seigneur de Mazilles » faisaient compagnie. Jacques de Lalaing connaissait certainement très bien la princesse de Viana, Anne de Clèves, fille d'Adolphe, duc de Clèves et de Marie de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, à la cour duquel il avait été éduqué. Anne s'était mariée en 1439 avec le prince Carlos de Viana, héritier de la couronne de Navarre », Martin de Riquer, « Les chevaleries de Jacques de Lalaing en Espagne », *op. cit.*, p. 355.



Dans sa forme, le Pas n'est pas exceptionnel, il ne rompt pas avec les traditions chevaleresques du tournoi et de la joute jusqu'alors en pratique. C'est bel et bien son fond et sa mise en scène qui ont séduit un large public. Toutefois, sa seule originalité, ainsi que ses origines espagnoles, ne sauraient expliquer le succès réel que le Pas a rencontré. De même, dans son expression originelle, ibérique, il n'apparaît pas comme profondément original, si ce n'est qu'il s'agit d'une forme « sédentaire » de la très nomade « emprise chevaleresque ».

Il nous semble clairement que ce qui a fait du Pas un objet politique au sein des cours princières, c'est justement le fait qu'en réponse au déclin chevaleresque, le Pas offre une image de la gloire passée de cette partie de la société médiévale. En effet, alors que la chevalerie s'avère perdre de son efficacité et de ses repères, le Pas offre à chacun de ses membres l'opportunité de revivre les grandes heures de son histoire sous le regard du reste de la population. Le Pas est, au moins pendant une fraction de temps, un rappel de la hiérarchie en place et des raisons qui la justifient. Nous comprenons dès lors que les Pas sont bien plus que des jeux chevaleresques offerts au public par le groupe dominant et que, sous couvert de mettre en scène les glorieux épisodes de la matière de Bretagne, ils constituent une réponse ludique au besoin de réaffirmation et de légitimation éprouvé par la noblesse.

#### B. Une vision idéalisée des relations internes ?

Malgré l'apparent éclat de la chevalerie française que nous laissent apercevoir les Pas d'armes et autres pratiques agonales alors en vogue aux XVe et XVIe siècles, il est un constat des plus empirique, voir fataliste, qu'il faut évoquer : celui de la réelle perte d'efficacité martiale, si ce n'est celui de la décadence de la chevalerie en matière d'affrontement armé. Les évolutions techniques et tactiques, développées tout au long des siècles précédent amènent la chevalerie, alors organisée et hiérarchisée de manière tout à fait rigide et quelque peu « nostalgique » de sa gloire passée, à perdre de son efficacité sur les champs de bataille, comme précisé précédemment.

Si les tournois et autres Pas d'armes ont eu un tel succès dans les cours apanagées d'Anjou et de Bourgogne, nul doute que cela est en partie dû au fait que les nobles voyaient dans ces pratiques sécurisées un moyen de conserver leur gloire passée, montrant par là qu'ils

maitrisent toujours l'art de la guerre au nom duquel ils revendiquent leurs privilèges, quitte, pour cela, à gommer, le temps du jeu, la réalité des liens personnels qui les lient.

## 1. Définir l'amitié et la rivalité « médiévales »

Il est des notions qui, de nos jours comme en ce qui concerne le Moyen Âge, demeurent des plus complexes à définir. Celles de l'amitié et de l'inimitié/rivalité font partie de celles-ci. Afin de cerner au mieux ces deux termes, il nous semble préférable de partir des définitions actuelles, contemporaines, de ces termes afin de voir si nous pouvons, ou non, les appliquer aux mondes médiévaux.

Le premier terme, l'amitié<sup>1211</sup>, peut être défini comme suit :

« Sentiment d'affection entre deux personnes ; attachement, sympathie qu'une personne témoigne à une autre »<sup>1212</sup>.

De même :

« Bienveillance, gentillesse, courtoisie chaleureuse manifestées dans les relations sociales, privées, mondaines »<sup>1213</sup>.

Ou encore :

« Relations entre collectivités fondées sur le bon voisinage, la bonne entente, la collaboration »<sup>1214</sup>.

Ces trois définitions de l'amitié montrent à quel point ce terme est complexe. En effet, nous voyons que trois échelles, trois niveaux de perceptions existent : la dimension privée

---

<sup>1211</sup> A propos de l'amitié, voir notamment la thèse de doctorat de Bénédicte Sère, « Amicitia in libris Ethicorum. Le fonctionnement des commentaires de l'Éthique à Nicomaque sur le thème de l'amitié. XIIIe-XVe siècle », thèse de doctorat de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Claude Gauvard, soutenue en 2004. De même, dans une optique plus générale, voir le développement du thème de l'amitié dans l'ouvrage de Pierre Bauduin, *Le Monde Franc et les Vikings, VIIIe-Xe siècle*, Paris, Albin Michel, 2009 ; de même Régine le Jan, « Mariage et relations internationales : l'amitié en question », *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo*, LVIII Settimana di Studio sull'alto medioevo, Spolète, 2011, p. 189-224 ; ou encore l'ouvrage de Piroška Nagy et Damien Boquet, *Sensible Moyen Âge. Une histoire des émotions dans l'Occident médiéval*, Paris, Seuil, coll. L'Université historique, 2015.

<sup>1212</sup> Dictionnaire Larousse [en ligne], consulté le 7 juin 2018.

<sup>1213</sup> *Ibid.*

<sup>1214</sup> *Ibid.*

(relation intime entretenue entre deux personnes), la dimension sociale (relation plus mesurée, plus neutre, entretenue dans le cadre des interactions quotidiennes entre deux personnes ou deux groupes) et enfin dimension collective (relation plus générale entretenues entre les membres d'un même groupe social, qu'il soit restreint ou élargi).

Toutefois, comme le souligne Claire Bidart, l'amitié est globalement une notion aisément identifiable au regard des textes et des paroles, en cela que l'amitié dispose d'une réelle singularité, d'une séparation d'avec le reste des interactions sociales qui font aussi l'objet d'études poussées. Elle souligne :

« L'étude de l'amitié comme objet sociologique apparaît comme une tâche à la fois aisée et complexe. Elle est facilitée par la séparation qui de fait isole l'amitié des autres relations dans les représentations des acteurs, et qui permet de la traiter dans une relative autonomie. En effet, il est surprenant de constater à quel point les évocations de l'amitié sont radicalement distinguées de celles des autres relations. La définition de l'amitié, ses limites, et les personnes avec qui l'individu se déclare ami, semblent être clairement identifiées et stabilisées, alors que pour les autres relations les désignations (copain, connaissance, camarade...) sont beaucoup plus floues et mouvantes, y compris dans le discours d'une même personne. S'il existe un continuum dans l'intensité des relations interindividuelles, l'amitié n'en est pas un pôle, elle se distingue plutôt de l'ensemble des autres relations. »<sup>1215</sup>.

Cependant, des limites à l'étude de l'amitié peuvent, comme le précise l'auteure, se repérer :

« L'étude de l'amitié est en revanche compliquée par son apparent statut d'évidence, voire son caractère perçu comme "naturel", tant par la plupart des sociologues, qui la considèrent souvent comme une catégorie « allant de soi », que par les acteurs sociaux eux-mêmes. Pour ces derniers, la question "pourquoi est-on amis ?" est surprenante. L'amitié (comme l'amour) est en effet généralement perçue comme inexprimable, relevant de l'irréductible individualité ; « par ce que c'estoit luy ; par ce que c'estoit moy », disait Montaigne, parlant aussi de « je ne sçay quelle force inexplicable et fatale, médiatrice de cette union » »<sup>1216</sup>.

C'est là un élément important que nous remarquons dans notre corpus : à l'exception de quelques cas clairement présentés, les traces d'amitié ne sont pas des plus nombreuses, en

---

<sup>1215</sup> Claire Bidart, « L'amitié, les amis, leur histoire. Représentations et récits », *Sociétés contemporaines* [en ligne], 5, 1991, p. 21.

<sup>1216</sup> *Ibid.*,

apparence du moins car bien souvent certains actes réalisés en duo ou en groupe plus nombreux peuvent témoigner de la présence d'amitié entre chevaliers.

Avant d'aller plus loin dans notre réflexion, il est important de souligner que la notion d'amitié apparaît réellement comme l'une des vertus enseignées aux chevaliers, notamment à travers les romans de chevalerie qui, indéniablement, font partie des textes éducatifs pour le noble métier des armes. Nombreux sont les exemples d'amitiés, au destin plus ou moins tragique, qui sont présents dans les romans et autres chansons de geste. Parmi eux : Roland et Olivier, Ami et Amile ou Lancelot et Galehaut.

Toutefois, ces exemples ne sauraient faire oublier une réalité quelque peu différente de ce que nous connaissons sous le terme d'amitié. Il faut la comprendre à la fois comme un lien contractuel manant d'une dynamique de groupe (l'Homme médiéval semblant ne pas pouvoir se concevoir seul), soit dans un but purement politique (au sens de « non rivalité », « non adversaire »), soit dans une considération sociale plus large (au sens « membres d'un même groupe »), ou dans le cadre de relations familiales<sup>1217</sup>.

Dès lors, nul doute que les interactions humaines et personnelles que nous définissons aujourd'hui comme amitié existaient, bien que le vocabulaire employé pour définir cette relation est variable, allant de la mention « compagnon » au champ lexical de la famille, tout en conservant une dimension politique et rituelle inséparables des pratiques sociales de la fin du Moyen Âge.

Il nous faut toutefois, avant d'aller plus loin dans notre propos, souligner le caractère tout à fait ténu des pistes et indices nous permettant de déceler « l'amitié » entre chevaliers et les mentions sont assez peu nombreuses en la matière :

« Le samedi septieme jour d'icelle feste, se fist le disner, comme celui de devant : et vindrent les dames sur les rangs pour voir la joust, et la furent plantes deux blasons à une fois : c'estasçavoir celui de messire Jehan de Ligne et celui de messire Jacques de Harchies, deux chevaliers de Hainaut, tous deux

---

<sup>1217</sup> « La solidarité, l'obligation de soutenir et de secourir les siens, résulte de l'appartenance des héros épiques à leur lignage, auquel ils sont liés par un lien affectif puissant. Mais elle n'est pas le seul fondement de la relation avec les autres membres de la chevalerie. Il faut mentionner également l'existence du lien unissant les membres de la même armée ou exerçant le même métier de chevalier, sans qu'ils soient obligés par un lien familial. Il s'agit du sentiment que les textes appellent amitié et qui se manifeste avec insistance dans plusieurs chansons de geste. Bien entendu, à l'origine de ce sentiment, il y a l'appartenance à la même armée du seigneur, mais la charge émotive joue ici un rôle crucial et peut excéder les limites de la troupe pour lier des individus pour la seule raison de leur appartenance à la caste de chevaliers. Le couple du vaillant Roland et du sage Olivier en constitue un exemple éminent », Maciej Abramowicz, « L'amitié chevaleresque dans le miroir de la littérature médiévale française », *Romanica Wratislavensia*, 64, 2017, p. 14.

chambellans de monsieur le duc. Les deux chevaliers entrèrent en la lice à une fois, par le congé des juges. Leurs chevaux estoient couverts tous pareils (car, fust à la guerre ou à la paix, ils ont tousjours esté compaignons) »<sup>1218</sup>.

De même :

« Messire Jaques de Lalain se logea à Chalon sur la Sosne, une ville qui sied en Bourgongne, au duché : et s'accompagna de messire Pietre Vasque, un tresgentil chevalier, et donc cy-dessus est faicte mention [...] lequel messire Pietre estoit homme duit, et suffisant de son corps et de son conseil ; et croy que si ledict messire Jaques eust eu inconvenient de maladie ou autrement, il entendoit de mettre en son lieu ledict messire Pietre Vasque »<sup>1219</sup>.

Enfin :

« Le vendredy suyvant fut fait, et tresrichement servi, le disner, est chambres et es salles : mais assez tard, pource que plusieurs jeusnoyent pour le vendredy : et mesmement les Anglois, qui en ont fort la coutume, et vindrent sur les rangs pour la joustes voir ; et pource que monsieur d'Escalles devoit celuy jour courir, monsieur le bastard de Bourgogne (qui en gardoit le pas) considerant qu'ils estoient freres d'armes, et qu'ils avoyent combatu en lice l'un contre l'autre, ne voulust point courir à l'encontre de luy »<sup>1220</sup>.

Bien que peu nombreux, ces exemples nous donnent des indices quant aux différentes manières dont l'amitié est considérée et comment celle-ci se définit à la fin du Moyen Âge. Comme dit plus haut, l'amitié s'entend, en premier lieu, comme une relation de compagnonnage. C'est le cas de Jean de Lignes et Jacques de Harchies, définis comme « toujours esté compaignons ». Nombreux sont les exemples de chevaliers qui sont, dès leur plus jeune âge, élevés en groupe afin de créer des liens forts et un groupe uni autour de la figure du prince en devenir qui fait partie intégrante de ce cercle restreint.

Sophie Jolivet, dans sa thèse de doctorat sur le costume et dispositif vestimentaire sous Philippe le Bon, précise :

« Le duc finançait aussi une partie des dépenses faites au profit des autres membres de la famille vivant à la cour (les neveux et cousins, comme Jean de Nevers, ou Adolf de Clèves), des personnes extérieures, à des occasions particulières »<sup>1221</sup>.

---

<sup>1218</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...* *op. cit.*, t. 2, p. 368.

<sup>1219</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1220</sup> *Ibid.*, p. 362-363.

<sup>1221</sup> Sophie Jolivet, *Pour soi vêtir honnêtement...*, *op. cit.*, t.1, p. 26.

De même :

« En mai, le mariage d'Adolf de Clèves et de Béatrice de Coïmbre, vivant tous les deux à la cour mobilisa le conseiller fournisseur : neuf aunes de draps d'or violet, 3,25 aunes de velours plein gris, 3,25 aunes de velours plein cramoisi, 3,25 aunes de satin violet teint en graine, neuf aunes de velours plein cramoisi, deux aunes de satin figuré bleu et deux aunes de velours plein blanc ont justifié pour Charles la réalisation d'au moins deux robes et trois pourpoints »<sup>1222</sup>.

Ou encore :

« Philippe et Isabelle accueillirent à la cour de Bourgogne de jeunes parents, dont le traitement vestimentaire justifie une étude spécifique. Comme l'a montré Monique Sommé, les garçons se trouvaient tantôt en compagnie du duc, tantôt en compagnie de Charles, en fonction de leur âge ou des circonstances [...] Les premiers arrivés furent Charles et Jean de Nevers, fils de Philippe de Nevers, frère de Jean Sans Peur, et de Bonne d'Artois »<sup>1223</sup>.

Nombreux sont les exemples de jeunes écuyers, issus des branches nobles dérivées plus ou moins récemment de la famille ducale, qui grandissent dans l'entourage soit du duc, de la duchesse ou, plus nombreux, du comte de Charolais : les Nevers et les Clèves, dont nous avons parlé, de même que les Bourbon<sup>1224</sup>, les Gueldre<sup>1225</sup> ou encore les Coïmbre<sup>1226</sup>.

Le deuxième exemple, celui de Pietre Vasquez de Saavedra et de Jacques de Lalaing nous offre un autre aperçu de comment, ce que nous appelons amitié, se manifestait au Moyen Âge. En effet, la relation entre les deux hommes est plus mesurée que celle existant entre Jean de Lignes et Jaques de Harchies. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance mutuelle des qualités tant personnelles que martiales des deux chevaliers qu'un réel lien « sentimental ». Là, c'est l'appartenance à un même groupe social et le partage de valeurs et de qualités communes qui uni les deux hommes. D'ailleurs, lors de la relation du Pas de l'Arbre de Charlemagne, Olivier de la Marche précise :

« Et furent ces choses faictes, gardees et exécutees comme vous orrez cy-apres : et peut on légèrement croire que chacun desiroit beaucoup veoir les armes des deux chevaliers : car ledit messire Pietre [Vasquez de Saavadra] estoit assez congnu en l'hostel du duc pour homme renommé : et avoit fait armes

---

<sup>1222</sup> *Ibid.*, p. 507.

<sup>1223</sup> *Ibid.*, p. 523.

<sup>1224</sup> *Ibid.*, p. 539.

<sup>1225</sup> *Ibid.*, p. 542.

<sup>1226</sup> *Ibid.*, p. 543.

à Coulongne (où plusieurs de l'hostel du duc avoyent esté), et nouvellement venoient d'Angleterre : et de tout estoit issu et sailli à son grand honneur »<sup>1227</sup>.

Dans ce cas précis, ce sont les qualités martiales et la renommée de Saavedra qui amènent, sans doute de manière naturelle Lalaing à le choisir pour le seconder. Peut-on réellement parler d'amitié pour cet exemple ? Il nous semble en effet que oui, dans le cadre d'une acception plus large de la définition dont la base est la présence d'un socle commun de valeurs et de pratiques, autant que la reconnaissance des qualités individuelles, et dans ce cas, semblables, par une même autorité, ici le duc de Bourgogne. C'est ce que nous laisse entendre La Marche, à propos d'un combat au Pas de l'Arbre de Charlemagne entre Jean de Compays et Antoine de Vaudray :

« [...] et se tenoient les champions enfermes l'un l'autre par les visières, lesquelles ils levoient à leurs epees : tellement que tous deux avoyent le visage nu et decouvert ; et sur ce le juge getta le batton : et furent par les gardes pris et separés, et vindrent devant le juge, et offrirent vous deux de parachever, si faute y avoit : mais le duc de Bourgogne leur dit que bien et durement avoyent leurs armes acomplies, et qu'ils en avoyent fait assez : leur commandant de toucher ensemble, et de demourer frères et amis »<sup>1228</sup>.

Cet exemple nous donne l'opportunité de voir une autre facette de cette « amitié médiévale » fortement impulsée par la reconnaissance et l'appartenance à une même cour : celle de la sphère familiale. En effet, il apparaît assez clairement que les chevaliers de la cour de Bourgogne étaient plus que de simples compagnons, mais de réels frères d'armes, notion au sein de laquelle la dimension affective et le sentiment de loyauté sont des plus prégnants.

Cette dimension familiale, qui ressort clairement des textes dont nous disposons, cependant relativement restreinte au vu du cercle qu'elle concerne, se voit mise en parallèle avec une considération élargie au domaine politique. C'est en tout cas ce que nous laisse voir le troisième et dernier exemple que nous avons pris plus haut concernant la relation existante entre Antoine de Bourgogne et le seigneur de Scalles. La fraternité au sens d'amitié, telle que nous pouvons la concevoir de nos jours, repose sur des principes moraux, sur des valeurs communes aux membres d'un même groupe, plus ou moins élargi. Il en va de même dans ce cas. En effet, outre intégrer le même cercle familial, du fait de l'union du demi-frère du premier et de la sœur du second, tous deux font partie de familles régnantes, dont le plus haut représentant n'a accédé au pouvoir que récemment. Au-delà de la dimension familiale par le

---

<sup>1227</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 326-327.

<sup>1228</sup> *Ibid.*, p. 360.

biais des alliances, les deux chevaliers représentent deux traditions chevaleresques différentes, héritées des conflits antérieurs, et dont l'union pourrait venir en aide tant au duc de Bourgogne qu'au roi d'Angleterre. L'amitié, quand elle est mêlée à la politique, comme de nos jours cela se pratique encore, n'apparaît donc que comme un des nombreux rouages permettant aux deux parties d'en tirer profit. Peut-être cette amitié entre les deux hommes est-elle sincère, cela est difficile à prouver ; toujours est-il que le caractère manifestement politique de cette « union » n'est pas à écarter.

Nous avons, plus haut, donné une définition nuancée de l'amitié telle que nous la définissons aujourd'hui. Pour rappel, cette notion comporte au moins trois dimensions principales que nous avons classées comme suit : Privée, Sociale et Collective.

Chacun des trois exemples que nous avons pris pour illustrer ce propos, au-delà du fait qu'il s'agit là des seules traces d'amitié que nous pouvons relever dans les textes relatifs au sujet de recherche qui est le nôtre, correspond à l'un des aspects que nous venons de rappeler : Jacques de Harchies et Jean de Lignes : dimension privée, en cela qu'il s'agit de l'exemple le plus proche de ce que nous définissons comme amitié, à savoir une relation privilégiée et intime avec une autre personne ; Jacques de Lalaing et Pedro Vasquez de Saavedra : dimension sociale dans le sens où la dynamique impulsée par le duc de Bourgogne visant à reconnaître les qualités martiales de chacun a influencé le premier dans le choix de son suppléant ; enfin Antoine de Bourgogne et le seigneur de Scalles : dimension collective du fait du caractère éminemment politique de leur relation et qu'ils représentent, en somme, une caution pour la bonne entente entre les deux entités politiques en quête de pouvoir.

Peut-être notre raisonnement et notre démonstration sont-ils influencés par la définition contemporaine de l'amitié et peut-être avons-nous transféré cette définition en lieu et place d'une conception bien différente ; toujours est-il que les exemples pris montrent bien des différences d'échelle, de compréhension et de mise en œuvre de cette notion fort complexe et il est indéniable que ces exemples mettent en parallèle la complexité de définir ce qu'est l'amitié au Moyen Âge et comment nous la considérons.

Un autre type de relations personnelles « positives » peut se distinguer au moment de l'échange de vœux et de grandes festivités collectives :

« Monseigneur de Boussu et messire Phelippe de Lalaing veuent à Dieu, à Nostre-Dame, aux dames et au faisant, que se mon très redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgoigne va en Turquie sur les



infidelles, les dessudis le serviront bien et loyaument, se le plaisir de mondit seigneur est qu'ilz y voient ; et du jour qu'ilz partiront, porteront emprinse pour combattre deux infidelles ; et se le tiers venoit, ilz emprendront telle aventure que Dieu et Nostre-Dame leur vorront envoyer »<sup>1229</sup>.

De même :

« Messire Anthoine et messire Phelippe, bastard de Brabant, et messire Fedric de Witem, vouons à Dieu, à la benoite vierge Marie, aux dames et au faisant, de aller et acompaignier nostre tres-redoubté seigneur monsieur le duc de Bourgoingne, ou monseigneur de Charolois, ondit saint voyage, ou cas qui lui plaise, comme tenus y sommes, et de faire ce qu'il lui plaira à nous commander à nostre pooir ; et prions nostre dit très-redoubté seigneur, ou cappitaine dessoubz qui nous commettra, qui lui plaise nous donner congié de estre des avant-coureurs ; et ou cas que nous averons congié, nous porterons l'enseigne de Nostre-Dame en banerolles sur nos sallades ou sur l'abillement de teste que averons ; et ferons tant, au plaisir de Dieu nostre createur, que nostre dicte enseigne de Nostre-Dame et nos noms seront congnyus entre Crestiens et Sarrazins, et à nostre honneur, à l'ayde de Nostre Seigneur Jhesus-Crist »<sup>1230</sup>.

Ou encore :

« Nous, Jaques de Montmartin, Guillamme de Saulx et Pierre de Haquembarc, vouons à Dieu, nostre createur, à Nostre-Dame, aux dames et au faisant, que, s'il est ainsy que nostre très-redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne entreprenne et aille ou saint voyage qui est entrepris et ordonné pour la deffence de la Foy crestienne, nous nous trouverons en sa compaignie, ou cas que ce soit son plaisir, et ne l'abandonrons tant qu'il lui plaira ; et le servirons le plus et leaument que nous porrons ; et dès le jour que nous partirons, nous ne serons le lundi de tout le jour à table, ung an durant ; et porterons emprinses pour faire armes à piet et à cheval contre trois des gens de la compaignie du Turcq, et ce nous seigniffirons en ladite compaignie du Turcq, au plaisir de Dieu et de Nostre-Dame, qui nous doit aussi bon pooir que nous avons bon voloir »<sup>1231</sup>.

Ces trois extraits, tirés de la *Chronique*, de Matthieu d'Escouchy et absents du récit d'Olivier de la Marche (pourtant les deux se ressemblent très fortement sur de nombreux points) nous laissent à voir une situation précise où l'amitié, ou du moins la présence de liens personnels, émotionnels et sociaux particuliers, existent entre deux ou trois chevaliers. Les trois vœux, formulés lors du Banquet du Faisan, s'ils demeurent relativement semblables et laissent voir une réelle démarche agonale et littéraire dans l'acte du départ en croisade, en atteste la présence d'emprise et de combats chevaleresques contre les troupes sarrasines ; ceci nous donne l'opportunité de nous interroger sur les raisons de ces vœux collectifs. Cela vient-il de la

---

<sup>1229</sup> Matthieu d'Escouchy, *Chronique... op. cit.*, t. 2, p. 186.

<sup>1230</sup> *Ibid.*, p. 201-202.

<sup>1231</sup> *Ibid.*, p. 211.

nécessité, le soir du banquet, de réduire le temps impartis à chacun, si jamais temps il y avait, afin de laisser à un maximum de personnes l'opportunité de présenter leur vœu de départ ? Est-ce une manière de regrouper les projets individuels semblables ? Ces regroupements sont-ils spontanés ? Ce sont là des interrogations auxquelles nous ne possédons pas les réponses. Toujours est-il que ces exemples montrent la force et la vivacité des rapprochements, des liens, des connexions existantes entre chevaliers d'une même maison.

Jusqu'alors, nous n'avons abordé qu'un aspect des relations interpersonnelles qui régissent la vie des cours et celle des chevaliers qui les composent. Toutefois, si les liens « positifs » demeurent essentiels au bon fonctionnement d'une société hiérarchisée telle que la noblesse, ils possèdent un pendant « négatif » que l'on a pour habitude de nommer « rivalité ». De manière relativement simple, la rivalité se définit comme la mise en concurrence de personnes ou de groupes qui entendent parvenir aux mêmes objectifs et obtenir les mêmes avantages.

Cette rivalité, tout comme les différents cas d'amitié, demeure difficile à discerner dans la masse des récits de Pas d'armes. Il en demeure toutefois quelques traces :

« Après survint sur les rens monsieur le conte de Foix, lequel, jasoit que de prime face il fut venu tout desarmé sur les rens et ne fut pas fort deliberé de courir ne de jouxter pour celle foix, si ne s'en put-il touttevoys tenir, quant il eut vu courir monsieur de Charny et monsieur de Clermont ; encor luy en creut le desir quand il vit sir les rens mondit sieur de Saint-Pol. Or avoit-il ce neantmoins chevaux, harnois et houssures et tout son fait prest, et, devant que gueres de gens s'advissassent qu'il se fut descendu du chauffault du Roy ne que le conte de Saint Pol eut fait sa dixiesme coursse, mondit sieur de Foix fut prest, lance sur cuisse, au bout de la lice »<sup>1232</sup>.

L'acte du comte de Foix est fort de signification pour l'historien. Venu sans l'envie de combattre, mais cependant muni de l'attirail traditionnel en cas de nécessité, Gaston se présente dans les rangs en habits civils, bien décidé à ne point combattre. Bien que l'envie lui ait prit après le combat du chambellan bourguignon avec monsieur de Clermont, c'est la présence du comte de Saint-Pol qui le décide à combattre. Alors solidement positionné dans la cour royale, Saint-Pol constitue un rival de choix pour Gaston de Foix qui, si l'on en croit l'éditeur du texte, a profité du Pas de Chalon pour positionner ses cartes au sein de la cour de France<sup>1233</sup>. La

---

<sup>1232</sup> Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 183-184.

<sup>1233</sup> Voir *Ibid*, p. 183, *Infra* n°1.

situation demeure cependant courtoise, et l'animosité entre les deux hommes trouve une place de choix dans le Pas pour s'exprimer.

Il est, toutefois, des cas où la rivalité se pare d'une apparence bien plus subtile, sans en être de moindre importance. L'un des cas les plus flagrants à la cour d'Anjou est celle existant entre le duc lui-même et Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, à propos de la possession du duché de Lorraine. Ce conflit fut conclu par le mariage de Ferry et de Yolande d'Anjou en 1445. Cependant, quelques tensions semblent persister entre les deux princes, celles-ci étant visibles à travers le jeu des parures. Il faut souligner ici le stratège politique qu'est René d'Anjou qui fit en sorte que ce mariage ait lieu en même temps que celui d'Henri VI et de Marguerite d'Anjou et fit conclure les festivités par le fameux pas de Nancy dont Ferry fut entrepreneur, aux côtés de René d'Anjou lui-même.

Le pas de la Joyeuse Garde, ayant eu lieu en 1446 à Saumur, est sans doute le meilleur exemple de la rivalité existant entre les deux princes. René se présente « tymbré d'une double fleur de lys d'or, d'un volet ou mantelet d'azur, semez de fleurs de lys d'or, son casque couronné à la Royale »<sup>1234</sup>, symbole de son titre en Sicile, qu'il continue d'arborer, comme dit précédemment, malgré la perte effective du royaume. De son côté, Ferry de Lorraine arrive dans les lices « portant le casque couronné, & pour cimier un Aigle esployé d'argent, avec le double volet de gueule... »<sup>1235</sup>. L'aigle, faisant office de cimier, est l'emblème du duché de Lorraine et des comtes de Vaudémont. Avec la couronne et le double volet de gueule, couleur que l'on retrouve sur ses armes, Ferry rappelle ses prétentions sur le duché de Lorraine et se place, aux yeux de tous, en opposition avec René. Ce cimier, emblème de Ferry, se retrouve sur les armes personnelles de René II, fils de Ferry et de Yolande d'Anjou, duc de Lorraine en 1473, ce qui, de fait, clôt définitivement la querelle entre les deux princes.

Qu'elle soit réduite à la simple compétition entre deux chevaliers ou qu'elle concerne deux princes se disputant la possession d'un territoire stratégique, la rivalité, au même titre que l'amitié dont il a été question plus haut, est un des vecteurs des liens sociaux qui animent les cours occidentales de la fin du Moyen Âge. Le cas Foix/Saint-Pol laisse à voir cette rivalité comme un moyen individuel de gagner les faveurs du Prince. En effet, cette concurrence semble impulsée par René, voire par Charles VII, qui assistent aux combats en présence de la duchesse Isabelle de Bourgogne. Nul doute qu'en l'absence de ces deux personnages, la présence de la

---

<sup>1234</sup> Marc de Vulson de la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... op. cit.*, p. 92.

<sup>1235</sup> *Ibid.*, p. 87.

duchesse n'ayant que peu d'impact nous semble-t-il, le comte de Foix aurait fait l'impasse sur le combat. Toutefois, la situation, au vu des enjeux politiques et diplomatiques de l'événement à poussé Gaston à revêtir le harnois de joute et à se présenter dans les lices contre son rival.

La situation entre Ferry et René nous donne d'autres informations, plus parlantes bien que plus difficiles à discerner au premier abord. En effet, la présence constante de Ferry parmi les tenants, aux côtés de René, en plus de son mariage avec la fille de ce dernier pourrait nous laisser croire que l'entente entre les deux hommes est cordiale, voire amicale. Toutefois, au vu du contexte politique et de la querelle qui les anime, nous comprenons que René, alors titulaire du duché de Lorraine au détriment de Ferry, tient sous bonne garde son gendre en le plaçant à ses côtés de manière constante. L'impression que nous avons est que, par le biais de l'union des deux familles et la présence constante de Ferry dans le giron ducal, René cherche à étouffer les velléités contestataires du comte de Vaudémont. Toutefois, l'étude des parures, et notamment du cimier de Ferry laisse voir, bien que cela soit dissimulé dans l'ensemble des festivités, que la stratégie ducal se heurte à la volonté du comte de Vaudémont de récupérer la terre qu'il revendique.

Nous avons fait le choix, pour ces deux concepts, de ne nous concentrer que sur un espace pour chacun d'eux. Bien évidemment, les exemples d'amitiés existent du côté angevin, tout comme la rivalité entre chevaliers était bel et bien présente au sein de la cour bourguignonne. Toutefois, nous avons opté pour cette forme principalement à cause des documents relatifs aux Pas d'armes, bien peu prolixes à propos de ces concepts. De même, nous avons fait le choix de taire certains cas, comme l'antagonisme manifeste existant entre les Croÿ et le comte de Charolais, qui feront l'objet d'un exposé en détail dans la suite de ce chapitre.

## 2. Un « endocentrisme courtois » angevin

A maintes reprises au cours ce travail de thèse, nous avons parlé d' « endocentrisme » angevin afin de définir la stratégie mise en place par René consistant convier chaque fois les mêmes chevaliers dont il est entouré, et ce dans une démarche à la fois de mise en avant de son pouvoir, de sa stature en tant que duc d'Anjou, de même que dans l'optique de faire perdurer le souvenir de son titre royal sicilien malgré sa perte quelques années avant l'organisation du premier Pas d'armes en ses terres.

Toutefois, et bien que nous l'ayons employé précédemment, il nous faut tenter de donner une définition précise de ce que nous entendons par « endocentrisme ». Pour nous, cette expression désigne le fait que René, à l'inverse de la Belle Compagnie bourguignonne qui voit, individuellement, les principaux chevaliers participer aux Pas soutenus par leur maître sans réelle incitation de la part de ce dernier et sans récurrence étrangère aux goûts des chevaliers pour la chose martialo-ludique ; semble pousser uniquement les chevaliers sous sa coupe à participer à l'ensemble des Pas organisés sous sa houlette. C'est là ce que désigne le « -centrisme ». L' « endo- », lui, souligne la récurrence des mêmes chevaliers, le fait que l'on retrouve, sans surprise, les mêmes noms, soit du côté des assaillants, soit du côté des tenants, d'un Pas à l'autre.

Pour illustrer notre propos, nous prendrons le cas de Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont. Gendre du duc depuis son mariage en 1445 et rival de René depuis la prise de pouvoir en Lorraine par ce dernier, Ferry est, dans la stratégie d'apaisement de leurs relations ainsi que dans une volonté de maîtrise des vellétés contestataires de ce dernier, systématiquement présent aux Pas organisés par le duc. Nous en voulons pour preuve les deux tableaux ci-dessous.

Tableau 11: Assaillants des Pas angevins

Noms	Nancy	Châlons-en-Champagne	Gueule du Dragon / Rocher Périlleux	Joyeuse Garde	Bergère
Gaston IV, comte de Foix	X	X			
Bertrand de Beauveau	X		X		
André de Laval	X				
Poton de Xaintrailles	X		X	X	
Jean de Hangest	X			X	
Jean de Lorraine	X				
Louis de Luxembourg, comte de Saint Pol		X			
Louis de Bueil		X		X	
Ferry de Lorraine		X	X		X
René d'Anjou			X		
Guy XIV de Laval			X	X	
Pierre de Brézé			X	X	
Jean IV le Meingre			X	X	
Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville				X	

Tableau 12: Tenants des Pas angevins

Noms	Nancy	Châlons-en-Champagne	Gueule du Dragon / Rocher Périlleux	Joyeuse Garde	Bergère
René d'Anjou	X			X	
Pierre de Brézé	X				
Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol	X				
Ferry de Lorraine	X			X	
Philippe de Lénoncourt	X			X	X
Jean de Lorraine		X			
Louis de Beauvau		X		X	
Jean de Hangest		X			
Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville			X		

Nous le voyons de manière relativement claire, ce sont, de manière cyclique, les mêmes noms qui reviennent d'un Pas à l'autre. Pour en revenir à notre exemple du comte de Vaudémont, ce dernier est assaillant à Châlons-en-Champagne, à Razilly (Gueule du Dragon) ainsi qu'à Tarascon (Bergère), tandis qu'il est tenant, systématiquement aux côtés de René quand celui-ci est aussi tenant, à Nancy et à Saumur (Joyeuse Garde). L'absence de détails concernant le Pas de Launay (Géant à la Blanche Dame du Pavillon) nous interdit de connaître les participants. Toutefois, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle Ferry y participe, et probablement comme tenant si toutefois René est garde du Pas.

Nombreux sont les chevaliers proches du Roi René qui sont incités à participer aux Pas que ce dernier organise. Parmi eux, Ferry de Lorraine, au vu de son passif à propos du duché de Lorraine, apparaît comme une exception. Forcé ou volontaire, toujours est-il qu'il est présent à chaque fois ! En ce qui concerne ses contemporains, ceux-ci participent à deux ou trois Pas pour les plus réguliers.

Sur les quinze chevaliers qui participent fréquemment, soit en tant qu'assaillant soit comme défenseur, et outre Ferry de Lorraine et René lui-même, quatre sont présents à trois des Pas ducaux et neuf à deux d'entre eux. Concernant les premiers, il s'agit de :

- Jean Poton de Xaintrailles (Nancy, Razilly, Saumur)
- Jean de Hangest (Nancy, Châlons-en-Champagne, Saumur)
- Philippe de Lénoncourt (Nancy, Saumur, Tarascon)
- Pierre de Brézé (Nancy, Razilly, Saumur)

Au sujet des seconds :

- Gaston IV, comte de Foix (Nancy, Châlons-en-Champagne)
- Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol (Nancy, Châlons-en-Champagne)
- Jean de Lorraine (Nancy, Châlons-en-Champagne)
- Bertrand de Beauvau (Nancy, Razilly)
- Louis de Bueil (Châlons-en-Champagne, Saumur)
- Guy XIV de Laval (Razilly, Saumur)
- Louis de Beauvau (Châlons-en-Champagne, Saumur)
- Jean IV le Meingre (Razilly, Saumur)
- Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville (Razilly, Saumur)

A la lecture de la liste des chevaliers participants trois fois aux Pas du duc d'Anjou, il est tout à fait remarquable que chacun d'eux occupent une place toute particulière à la cour de France. En effet, Charles VII, n'appréciant guère les divertissements chevaleresques dont les Pas d'armes, semble inciter les membres de sa cour gravitant autour de celle du duc d'Anjou à participer activement aux fêtes organisées au sein de celle-ci. Ainsi, chacun des quatre chevaliers de la liste présentée ci-dessus occupe-t-il une place importante à la cour de France :

- Jean Poton de Xaintrailles, originaire de Gascogne, est un personnage important de l'entourage du roi de France. D'abord compagnon de Jeanne d'arc, « Xaintrailles devint successivement capitaine de gens d'armes, bailly du Berry, puis Maréchal de France »<sup>1236</sup>. Plus encore, Xaintrailles est, de 1433 à 1437, nommé sénéchal de Limousin avant de prendre la charge du baillage de Berry<sup>1237</sup>. Grand amateur de combat, il partage « son temps entre guerre et joutes, ce qui lui permettait de rester bien en cour, notamment après les trêves de 1444 qui diminuèrent les possibilités de briller sur les champs de bataille. Cette position privilégiée associée à ses talents militaires en fit un

---

<sup>1236</sup> Pierre Clément, *Jacques Cœur et Charles VII. L'administration, les finances, l'industrie, le commerce, les lettres et les arts au XVe siècle*, Paris, Librairie académique, 1866, p. 56.

<sup>1237</sup> Christophe Furon, « *La Hire et Poton de Xaintrailles, capitaines de Charles VII et compagnons de Jeanne d'Arc* », *Camenuiae*, Université de Paris-Sorbonne, 2016, 15, p. 5.



des chefs d'armée les plus considérés de son époque : la réforme de l'armée en 1445 fit de lui un capitaine d'ordonnance, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. À partir de 1449, il fut l'un des principaux artisans de la reconquête de la Normandie, négociant la reddition de Rouen cette année-là, puis prenant Caen et Falaise en 1450, et ensuite de la Guyenne, négociant là encore la reddition de Bordeaux en 1451. Cet engagement sans faille fut finalement récompensé par le titre de maréchal en 1454 »<sup>1238</sup>.

- Jean de Hangest, bien moins célèbre que le précédent, n'en demeure pas moins un fidèle chevalier au service du roi de France dont les qualités se voient récompensées par Charles VII qui le nomme chambellan. Il est l'époux de Marie d'Amboise, fille de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont [-sur-Loire] et inféodé au duc d'Anjou par ses possessions. Le *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri précise :  
« Jean de Hangest II du nom, seigneur de Genlis, Abecourt, Magni, &c ; bailli d'Evreux, chevalier, conseiller et chambellan du roi Charles VII qu'il suivit au recouvrement de la Normandie, s'engagea depuis dans le parti du duc de Bourgogne, après la mort duquel il rentra dans les bonnes grâces du roi [Louis XI], & en reçut des gratifications »<sup>1239</sup>.
- Philippe de Lénoncourt, seigneur de Loches, vassal du duc d'Anjou, est nommé chambellan et gouverneur de Dijon par Louis XI. Il est l'époux de Catherine de Beauvau, fille de Bertrand de Beauvau et de Jeanne de La Tour-Landry, possédant tout deux des terres en Anjou.
- Pierre de Brézé, enfin, est sans doute le personnage le plus important de cette liste, tant par sa relation proche avec le duc d'Anjou que par sa position des plus indispensables à la cour de Charles VII durant la période où ont lieu les Pas en Anjou. Pour reprendre les mots de Pierre Bernus :  
« Il vit et travaille dans l'entourage de la maison d'Anjou qui alors représente la cause de la défense nationale en face d'un gouvernement de parasites. Il joue un rôle actif dans l'utile renversement de La Trémoille et bientôt se voit récompensé par sa nomination au poste de sénéchal d'Anjou. Il entre, en 1437, au Conseil royal, et, sans cesser de rendre des services à ses protecteurs angevins, il devient avant tout l'homme du roi. A la suite de la Praguerie, il reçoit la charge de sénéchal de Poitou et dès lors son influence grandit sans cesse. Dès 1443-1444, on peut constater qu'il est le chef du gouvernement, et jusqu'en 1449 il reste ce qu'on peut appeler, par un anachronisme d'expression, non de

---

<sup>1238</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1239</sup> Louis Moréri, *Grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Les libraires associés, 1759, t.5, p. 514.

fait, le premier ministre de Charles VII. De sourdes et continuelles intrigues, dans lesquelles on retrouve toujours la main du Dauphin, minent peu à peu son pouvoir et, après 1450, — année de la mort d'Agnès Sorel, — il cesse d'être le chef tout-puissant du gouvernement »<sup>1240</sup>. Sa position privilégiée à la cour royale semble, dès lors, expliquer le mécontentement du roi lorsque celui-ci se fait désarmer par Brézé au Pas de Nancy<sup>1241</sup>.

La présence régulière de ces quatre seigneurs aux événements de la cour d'Anjou témoigne de deux faits : la vivacité des liens existant entre la cour d'Anjou et celle de France, de même que le souhait angevin de cultiver ces liens en conviant les hauts dignitaires royaux faisant office de représentants de Charles VII. Plus encore, Xaintrailles mis à part, il est intéressant de voir que ces représentants gravitent, naturellement, soit par leurs origines, soit par différents biais, tel le mariage, auxquels l'influence de René n'est pas étrangère, entre les deux cours et conservent des liens forts avec l'Anjou. Leur présence aux divertissements politiques du roi de Sicile nous donne à voir l'importance des chevaliers angevins à la cour royale, importance qui est, du moins en partie, due aux liens tant féodaux que familiaux existant entre le roi de France et le duc d'Anjou.

Ceci, du moins cela nous apparaît il ainsi, se confirme au vu des chevaliers de la seconde liste :

- Gaston IV de Foix est un des plus importants seigneurs de Gascogne au service du roi de France. D'abord lieutenant des troupes françaises en Guyenne en 1439, il est nommé, en 1443, lieutenant général de Guyenne et de Gascogne puis pair de France en 1458.
- Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol est, tout comme Pierre de Brézé, un personnage des plus importants du royaume et est nommé Connétable de France par Louis XI. Par ses possessions terrestres, il est à la fois le vassal du roi de France et du duc de Bourgogne.

---

<sup>1240</sup> Pierre Bernus, « Le rôle politique de Pierre de Brézé au cours des dernières années du règne de Charles VII (1451-1461) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1908, 68, p. 303-304. Pierre Courteault, l'éditeur de l'*Histoire de Gaston IV comte de Foix*, au XIXe siècle, présente Pierre de Brézé comme ayant « pris toutes les allures d'un premier ministre ». Voir Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV... op. cit.*, p. 151, *infra* n°1.

<sup>1241</sup> « A la IIIe course, le Roy courut contre messire Pierre de Braizé, et se rencontrèrent bien et vertement et rompirent tous deux, c'est à savoir le Roy sur le plastron dudit Braizé, et ledit Braizé sur l'escu du Roy, dont à celui qui le desarma le Roy, et fut blasmé ledit de Braizé de ce qu'il courroit si gros boys contre le Roy », *Ibid.*

- Jean de Lorraine est le fils aîné du Roi René et d'Isabelle de Lorraine, duc de Calabre et gouverneur du duché de Lorraine dès 1445. En 1456, il est nommé lieutenant-général de Gênes par Charles VII.
- Bertrand de Beauvau est un important seigneur angevin officiant comme conseiller et créancier des ducs Louis III et René d'Anjou, ainsi que des rois de France. Il possède notamment des seigneuries dans les terres appartenant au duc d'Anjou : Pressigny, Sillé-le-Guillaume et Briançon en particulier.
- Louis de Bueil, seigneur de Marmande, est le frère de l'amiral de France Jean V de Bueil. Il meurt, en 1447 au cours d'une joute, alors qu'en tant que champion du roi de France il combat Jehan de Chalon, chevalier bourguignon champion du roi d'Angleterre.
- Guy XIV de Laval, vassal du roi de France et du duc de Bretagne, est comte de Laval et baron de Vitré. Il est notamment l'intermédiaire entre le roi et le duc de Bretagne dont il a épousé la fille.
- Louis de Beauvau est un seigneur angevin influent, proche conseiller de René et entretenant des relations fortes avec le roi Charles VII, tout comme son père, Pierre Ier de Beauvau. Il devient gouverneur de Lorraine vers 1431, puis sénéchal d'Anjou et grand sénéchal de Provence. Il est l'auteur de la relation du Pas de la Bergère ayant lieu à Tarascon en 1449.
- Jean IV le Meingre, Seigneur de l'Isle-Savoué, neveu du Maréchal de France Jean II, dit Boucicaut ; gravitant autour du roi de France.
- Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, baron de Montgomery, vicomte de Melun, chambellan de Normandie. Il est un fidèle du roi de France et épouse, en premières noces, Péronelle d'Amboise, fille de Louis d'Amboise, vassal du duc d'Anjou.

Nous le voyons de manière relativement claire, ce que nous appelions à la base l'« endocentrisme angevin » se révèle, en réalité, être un « endocentrisme franco-angevin ». Si cela n'est pas le cas pour tous les chevaliers ci-dessus nommés, la majeure partie de ceux participant deux fois ou plus aux Pas angevins gravitent de manière plus ou moins importante entre les deux cours.

De façon évidente, leur présence remplit une autre fonction que celles énoncées plus haut. Dans une certaine mesure, en conviant spécifiquement ces chevaliers, René s'offre une vitrine, un gage de prestige contribuant à faire perdurer son titre royal malgré sa perte dès 1442.

Il s'assure ainsi une renommée ainsi qu'une influence toute particulière sur les affaires régissant l'organisation et la vie du royaume dont le chef n'est autre que son beau-frère.

A l'inverse du duc de Bourgogne, qui cherche, par la création d'une « Belle Compagnie », comme développé ci-après, à faire montre d'une autonomie par rapport au pouvoir royal ; René cherche à rester dans la lumière des « exploits » de Charles VII. Après son échec en Italie, cela nous apparaît comme un moyen de conserver une réputation de « parangon de la chevalerie » tout en s'assurant, pour ses projets futurs, un soutien de la part de la couronne française. La finalité des Pas angevins n'est pas tant, en définitive, de montrer l'image d'une cour unie, en gommant les différences entre les chevaliers et en donnant l'image d'une cour apaisée, que de montrer les capacités tant matérielles que financières du duc pour réunir autour de lui la fine fleur de la chevalerie française dans son ensemble.

### 3. La « Belle Compagnie »<sup>1242</sup> bourguignonne

La cour de Bourgogne, ainsi que celle de l'empire qui hérite des traditions chevaleresques des Grands Ducs d'Occident, entretient une relation tout à fait particulière avec l'idéal de la « Belle Compagnie », sorte de parangon de cour princière unie autour de son chef et dont la représentation, bien que tout à fait théâtrale et utopique, sert à la fois de modèle « interne » et de message politique clair pour l'extérieur. La « Belle Compagnie » bourguignonne apparaît comme un ensemble, ou plutôt comme un groupe social participant, de fait, à la renommée et à la gloire du Prince, et composé des nobles faisant partie du cercle proche du duc ou de l'empereur.

Estelle Doudet, à propos d'un banquet donné en 1452 par Isabelle de Portugal en l'honneur de son fils Charles, rapporte et précise :

« Si la table appelle l'échange entre les acteurs de l'histoire comme entre le chroniqueur et ses lecteurs, elle a aussi pour tâche de contribuer au portrait des personnages. Être à table est une occasion pour le prince d'incarner un idéal moral et chevaleresque dont il est le garant. L'inclinaison que Philippe le Bon a pour la bonne chère est un signe de sa générosité naturelle et de son intelligence politique. La duchesse

---

<sup>1242</sup> Nous reprenons cette expression à Estelle Doudet, tirée de son article « Du rituel narratif à la réflexion politique. Festins en Bourgogne dans les mémoires et les chroniques officielles au XVe siècle », Nelly Labère (dir.), Être à table au Moyen Age, Madrid, la Casa Velazquez, 2010, p. 85.

Isabelle, sa femme, fait preuve du même caractère. En 1452, la guerre fait rage entre Philippe et les Gantois, révoltés contre le pouvoir ducal. Faut-il ou non que l'héritier de Bourgogne, le jeune comte Charles, rejoigne les troupes de son père ? En l'honneur de son fils, la duchesse « fist un tres-beau banquet, ou elle fist pryer et assembler chevaliers, escuyers, dames et damoiselles en grant nombre ». Alors que la fête bat son plein, Isabelle adresse à Charles un magnifique discours sur la vertu filiale, l'incite à participer à la guerre aux côtés de son père et se sert du repas comme d'un *exemplum*. La « belle compaignie » assemblée à table n'est-elle pas le modèle d'une société chevaleresque unie autour de son prince, modèle que le comte doit prendre en exemple ? »<sup>1243</sup>.

Si le comportement de la duchesse, dans cette période de crise, nous renseigne sur l'unité existante, du moins au niveau politique, à la tête des Etats Bourguignons - à l'exemple du Pas de Châlons-en-Champagne de 1445 où la duchesse est envoyée seule pour négocier avec le roi et le duc d'Anjou - la dernière phrase citée nous démontre bien de quelle manière les relations internes à la cour de Bourgogne sont volontairement lissées et/ou dissimulées aux yeux du plus grand nombre. En effet, par cette phrase, nous comprenons que le duc de Bourgogne, suppléé par son épouse, impose une image, certes factice, de sa cour dont le but est, tout comme dans le Pas d'ailleurs, de présenter une noblesse bourguignonne, ainsi que ses ramifications périphériques, autour d'une seule et même figure ducale.

Parmi ces familles fort nombreuses, nous faisons le choix de porter notre regard sur quelques-unes, des plus notables, et représentant tout à fait l'esprit de la Belle Compagnie dont semble vouloir s'entourer tant Philippe le Bon que Le Téméraire. Ces quelques familles qui attirent notre attention sont celles de Bauffremont, Clèves, Lalaing, et Vaudrey<sup>1244</sup>.

---

<sup>1243</sup> *Ibid.*

<sup>1244</sup> Nous aurions pu également inclure la famille de Luxembourg, notamment du fait de la présence du seigneur de Haubourdin parmi les organisateurs. Toutefois, cette famille a déjà été abordée précédemment dans ce travail de thèse et nous souhaitons, autant que faire se peut, éviter les redites.

Tableau 13: Tenants des Pas bourguignons

Noms	Arbre de Charlemagne	Belle Pèlerine	Fontaine des Pleurs	Chevalier au Cygne	Perron Fae	Arbre d'or	Dame Sauvage
Pierre de Bauffremont	X						
Thibaud de Rougemont	X						
Guillaume de Vaudrey	X						
Antoine de Vaudrey	X						
Guillaume de Vienne	X						
Guillaume de Chaudiners	X						
Jean de Sicon	X						
Aimé Rabustin	X						
Guillaume de Bauffremont	X						
Jean de Chaumergis	X						
Jean II de Valengin	X						
Jacques de Challant	X						
Jean de Luxembourg, seigneur de Hautbourdin		X					
Jacques de Lalaing			X				
Adolphe de Clèves-Ravenstein				X			
Philippe de Lalaing					X		
Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne						X	
Claude de Vaudrey							X

Il est tout à fait notable, au vu du tableau ci-dessus que chacune des familles que nous avons retenus comme représentantes de cet idéal cher au duc de Bourgogne, de voir qu'au moins un membre de chacune a été organisateur ou co-organisateur d'un Pas dans les terres bourguignonnes. Plus encore, chacun a joué un rôle, plus ou moins important, à la cour du duc de Bourgogne :

- Pierre et Guillaume de Bauffremont : Pierre, sénéchal de Bourgogne, est membre de la Toison d'or depuis sa fondation en 1431, de même qu'il est le chevalier choisi par le duc pour accompagner la duchesse Isabelle lors des négociations de Châlons-en-Champagne en 1445, avant d'être uni à l'une des filles illégitimes du duc de Bourgogne, Marie. Guillaume de Bauffremont, frère du premier, est baron de Scey et chambellan du duc de Bourgogne.
- Adolphe de Clèves-Ravenstein : Neveu du duc de Bourgogne, élevé aux côtés de Charles, seigneur de Ravenstein et frère du duc Jean Ier de Clèves, il est chevalier de la Toison d'or et Gouverneur et capitaine général du Comté de Hainaut pendant le règne de Marie de Bourgogne.
- Jacques et Philippe de Lalaing : Jacques de Lalaing, connu pour ses prouesses militaires et son goût pour les combats courtois, est seigneur de Lalaing, membre de la Toison d'or et l'un de ceux qui tiennent le siège de Gand en 1452. Philippe, frère du précédent, est chambellan et filleul du duc de Bourgogne.
- Antoine, Claude et Guillaume de Vaudrey : Antoine, seigneur de l'Aigle et de Chilly, est le gendre du duc Philippe. Ils sont, avec son frère Guillaume, chambellans du duc. Claude de Vaudrey, fils d'Antoine, seigneur de l'Aigle lui aussi, ainsi que de Pontarlier-sur-Saône sur ordre de Charles VIII pour qui il organise une joute durant onze jours à l'occasion de son entrée dans Paris en juillet 1484<sup>1245</sup>.

Au titre des assaillants dans le cadre des Pas d'armes bourguignons, nous retrouvons également certains noms issus de la liste ci-dessus :

- Adolphe de Clèves-Ravenstein : En supplément de l'organisation du Pas du Chevalier au Cygne, le neveu de Philippe le Bon participe en tant qu'assaillant aux Pas du Perron Fée et de l'Arbre d'or.

---

<sup>1245</sup> Georges Bischoff présente cette joute comme un Pas d'armes en usant de l'armorial du chevalier souabe Conrad Grünenberg comme preuve. La traduction qu'il fait de l'œuvre originale donne : « Ici, sire Claude de Vaudrey, fameux et vaillant chevalier qui, onze jours de suite, à Paris, lors du couronnement royal, s'est battu à cheval avec qui était prêt à le faire, a gagné l'épée de huit de ses adversaires et accompli beaucoup d'exploits dont on pourrait faire un récit merveilleux, ce que j'ai vu de mes yeux, moi, Conrad Grünenberg, chevalier ». Cependant, et comme nous pouvons le lire, aucune référence au Pas, à sa fiction ou à un quelconque élément pouvant nous faire voir qu'il s'agit bel et bien de l'exercice annoncé, n'est présente. Ainsi, nous émettons de sérieuses réserves quant à la qualification de « Pas » pour cet événement et faisons le choix de le qualifier de « joutes ». Voir Georges Bischoff, « « Vive Osteriche et Bourgogne ! » Un preux Franc-Comtois au service de Maximilien Ier, Louis de Vaudrey », Delsalle Paul et Delobette Laurence, *La Franche-Comté à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance 1450-1550, actes du colloque de Besançon, 10-11 octobre 2002*, Besançon, Presses Universitaires Franche-Comté, 2003, p. 169.

- Philippe, Josse et Simon de Lalaing : Philippe de Lalaing, organisateur du Pas du Perron Fée abordé ci-dessus participe également au Pas du Chevalier au Cygne de 1454. Josse de Lalaing, cousin du premier, participant au Pas du Perron Fée, organisé par son prédécesseur, est nommé gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise à partir de 1462 avant d'arborer le collier de la Toison d'or. Tout comme son fils Josse, Simon de Lalaing, seigneur de Montigny, de Bugnicourt et de Santes, ainsi que membre de la Toison d'or depuis 1431, participe au Pas de son neveu Philippe en 1463.
- Claude de Vaudrey : Les premières armes du « Chevalier de la Dame Sauvage » se font lors du Pas de l'Arbre d'or, organisé à Bruges en 1468 par le frère du nouveau duc, Antoine.

Au vu du parcours de chacun des chevaliers cités ci-dessus, il est visible que ceux-ci, faisant partie intégrante du cercle restreint du duc de Bourgogne, sont incités à participer, voire organiser, les fastueux divertissements que sont les Pas d'armes. De manière générale les conseillers et officiers de la cour participent à la renommée du duché, ainsi qu'à celle du duc, et leur participation aux Pas s'intègre tout à fait au sein de cette stratégie impulsée par le chef de la Maison bourguignonne.

La « Belle Compagnie », ainsi que les Pas auxquels elle participe, est l'un des ressorts qui permettent à Philippe de légitimer, dès 1435, ses velléités autonomistes, constituant ainsi la Bourgogne quasiment en royaume indépendant<sup>1246</sup>. Toutefois, bien plus qu'être de simples courtisans, ces seigneurs représentaient, dans leur ensemble, l'idéal et l'honneur chevaleresque. Chaque chevalier, à sa manière, incarnait une ou plusieurs vertus du modèle chevaleresque, telle la hardiesse, la courtoisie ou encore la générosité. Le duc se devait d'approcher au mieux de ce chevalier parfait et servir de modèle à chacun de ses sujets.

L'idéal en question passe également par l'utilisation, comme nous l'avons vu, d'une littérature chevaleresque éducative, déterminant des archétypes, des modèles que certains membres de la cour n'hésitent pas à incarner. À bien regarder la manière dont le duc intégra sa cour à ses fêtes, nous pouvons facilement faire un rapprochement avec celle de Camelot et de son utilisation dans les divertissements et de son iconographie relevant de l'influence

---

<sup>1246</sup> « Un prince, aussi justement imbu de sa dignité de souverain que l'était le duc Philippe, ne pouvait pas rester un vassal, devait lui-même gouverner en souverain, qu'il portât ou non les ornements de la couronne. Déjà sous Jean sans Peur, l'État bourguignon avait commencé de se détacher de la France et de l'Allemagne. Sous Philippe le Bon, la lutte pour l'indépendance devint encore plus visible », Otto Cartellieri, *La cour des ducs de Bourgogne*, Paris, Payot, 1946, p. 76



bourguignonne. Lancelot fut sans conteste l'exemple le plus suivi et le plus illustré. Rappelons l'emploi des armes de ce personnage lors du pas de la Belle Pèlerine de 1449 à Saint-Omer. Nous pouvons également y voir la reprise permanente du mythe du Chevalier Errant, incarné par Lancelot et repris, en Bourgogne, par Jacques de Lalaing comme présenté précédemment.

Il est toutefois des absences remarquables parmi les grands noms orbitant autour de la personne ducale. Au nombre de ceux-ci la très visible absence d'une des familles les plus influentes sous le règne de Philippe le Bon : les Croÿ. Par deux fois, un membre de cette illustre famille bourguignonne s'illustre au combat : Antoine de Croÿ, chef de la famille, premier chambellan ducal, membre depuis la fondation de l'ordre de la Toison d'or en 1431 avec son frère cadet Jean, il est ce que l'on peut considérer comme un ami intime du duc de Bourgogne et il œuvre, dès les années 1430, à un rapprochement avec le roi de France. Il participe au Pas du Perron Fée, en 1463 avec un certain talent<sup>1247</sup>.

Le deuxième membre de la famille Croÿ à se présenter dans les lices d'un Pas d'armes est Philippe, comte de Porcéan et seigneur de Renty. Cette entrée a lieu lors du Pas de l'Arbre d'or, célébrant le mariage du nouveau duc de Bourgogne Charles, avec qui Philippe fut élevé, avec la sœur du roi d'Angleterre, Marguerite d'York. Il est notamment accompagné, lors de son entrée, par son frère Jean de Croÿ, de Jacques de Saint-Pol, du comte de Roussy, de Jean de Luxembourg et du seigneur de Fiennes<sup>1248</sup>.

La participation active de seulement deux des membres d'une famille proche du centre du pouvoir aux festivités ducales ne saurait nécessiter d'être soulignée. Cependant, au vu de sa stature, et de son absence tout aussi intrigante dans la fonction de juges d'armes, nous sommes amenés à en chercher la raison. Dans un premier temps, ce qui nous donne l'opportunité de nous pencher sur la question de la chronologie relative à ces deux participations. En effet, les deux Pas auxquels prennent part Antoine et Philippe, sont espacés de cinq années (1463 et 1468). Cette période correspond tout à fait à celle qui voit les Croÿ atteindre leur apogée avant de chuter de leur piédestal. Cela concerne surtout Antoine qui, par ses liens étroits avec les rois Charles VII et Louis XI s'attire l'animosité de Charles qui œuvre, pendant plusieurs années, à

---

<sup>1247</sup> « Messire Anthoine de Croÿ avoit sur son heaulme une valence pendant jusques a terre et plumas noir, et sur son cheval une couverte de drap d'or vert bordé de velours cramoisy et dessus larmes de satin blanq atechies a broudure, et sur son chamffrain plumas noir. Et ne rompirent point leur lanches, et acomply ledit Croÿ lé XXVII coups d'espee et le chevalier [Philippe de Lalaing] XXI », Lille, BU, ms. 104, fol. 227r.

<sup>1248</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.2, p. 355.

éloigner les membres de la famille de l'entourage proche du duc, alors dans un état de santé des plus fragile<sup>1249</sup>. Il parvient à ses fins en mars 1465 :

« Généralement, la cause célèbre de l'expulsion des Croÿ des terres bourguignonnes se résume de la façon suivante. En mars 1465, les membres de la famille nobiliaire de Croÿ sont chassés de la cour à cause de leur francophilie, et ceci par Charles comte de Charolais qui veut saisir plus de pouvoir en dépit de son père malade, le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Bien que les Croÿ essaient de se sauver honorablement par la voie d'un procès devant leur[s] confrères de la Toison d'Or, ils finissent quand même par s'agenouiller devant Charles, alors nouveau duc de Bourgogne. Ainsi, les membres du clan Croÿ rentrent en grâce, mais ils le font chacun à son tour en 1468, 1473 et de nouveau en 1475. Somme toute, le duc de Bourgogne affirme ainsi une fois de plus son pouvoir sur la haute noblesse, en délimitant le champ d'action de ses élites riches et puissantes. Certes, cette présentation classique a ses mérites, surtout du point de vue de l'accroissement du pouvoir au niveau de l'Etat, c'est-à-dire, plus correctement, de l'entourage du duc de Bourgogne. Néanmoins, elle sous-estime les manœuvres d'une famille « transrégionale », et surtout sa politique d'utiliser son patrimoine dispersé autour de la frontière franco-bourguignonne lors du conflit »<sup>1250</sup>.

Si l'affaire n'est pas aussi aisée qu'elle apparaît et s'il serait nécessaire de l'approfondir plus en détails, nous nous permettons de nous concentrer uniquement sur la période dessus mentionnée. Déjà, à partir de 1461, alors que Louis XI nomme Antoine Grand Maître de l'Hôtel de France, les autres membres de la famille profitent des largesses royales : Jean de Croÿ, frère d'Antoine, devient chambellan et conseiller royal en 1462, en même temps que son fils, Philippe lui aussi, qui obtient les mêmes honneurs<sup>1251</sup>. Seul Philippe, fils d'Antoine, semble ne pas naviguer entre deux eaux, ou du moins pas autant que ses parents, et rester proche du comte de Charolais et, *a fortiori*, du duc de Bourgogne.

---

<sup>1249</sup> Notons que nombreux étaient les seigneurs à graviter ainsi entre la cour de Bourgogne et celle de France. Werner Paravicini, dans un article de 1980, présente le cas de Henri de Borsselen, seigneur de Veere, en Zélande. Il explique : « Nous savons que cette maison avait une position hors de pair parmi la noblesse zélandaise. L'alliance avec la maison royale d'Ecosse, d'où le titre de comte de Buchan, et plus tard avec les Bourbon-Montpensier le prouve ainsi que la relation particulière entretenue avec le roi de France : Le seigneur de Veere, celui que Mathieu d'Escouchy (*Chronique*, I, 409) appelle 'le plus riche et plus puissant de ces pays de Hollandes et Zellandes', servira Charles VI – et non seulement les ducs de Bourgogne – en tant qu'amiral et il continue de recevoir de Louis XI, ainsi que son fils Wolfart, une pension de 2000 et 1000 livres tournois par an, à la grande irritation du Téméraire », Werner Paravicini, « Expansion et Intégration. La noblesse des Pays-Bas à la cour de Philippe le Bon », *BMGN*, 1980, 95, 2, p. 303-304.

<sup>1250</sup> Violet Soen, « La *causa Croÿ* et les limites du mythe bourguignon : la frontière, le lignage et la mémoire (14565-1475) », Cauchies Jean-Marie et Péporté Pit (dir.), *Mémoires conflictuelles et mythes concurrents dans les pays bourguignons (ca. 1380-1580)*, Publications du Centre d'études bourguignonnes XIVe-XVIe s., Neuchâtel, 2012, 52, p. 81-82.

<sup>1251</sup> Marie-Rose Thielemans, « Les Croÿ, conseillers des ducs de Bourgogne. Documents extraits de leurs archives familiales, 1357-1487 », *Bulletin de la Commission royales d'histoire. Académie royale de Belgique*, 1959, 124, p. 117-118.

De cette affaire de dotation par le roi de France, le duc semble tirer ombrage sans pour autant porter des sanctions à l'encontre des Croÿ :

« Vray estoit que le duc pour celle heure estoit aucunement argué à l'encontre du seigneur de Croÿ, pour cause que voyoit que le roy s'en aidoit et servoit si fort, et que ledit de Croÿ tant et si avant luy complaisoit temps et tard, et à toutes heures, que un soir tout mordamment luy dit : « Croÿ ! Croÿ ! on peut mal servir deux maistres à gré. Vous pourvoyez toutes vos gens, et les miens demeurent derrière. Qui n'est vostre parent et de vostre amistié, il n'aura riens. » Ceci luy dit pour ce qu'il en avoit conçu et parce aussi que plusieurs ses serviteurs, qui avoient eu des offices en cestes terres, estoient tous demis, et les parents dudit de Croÿ demoroient en estat ou montoient plus haut encore que n'estoient [...] et en un autre endroit il luy sembloit qu'après avoir reçu honneur et grand bien en sa maison, il commençoit tout couvertement à cueillir autre part vent pour la prendre descente. Et en effet, comme ledit seigneur mesme m'en conta les paroles du duc et de luy, le duc y prit de la souspeçon, combien que le chevalier n'y avoit point de déserte, mais trop bien tendoit à faire sa main bonne. Sy firent tous ceux de secte, sans ce que je leur impute autre mal. Toutesvoies n'est de celer que pour cestuit temps, quand on vit ainsi le seigneur de Croÿ si avancié devers le roy, et tant en bruit et en haut règne que c'estoit le tout et le seul devers luy, et ne savoit demander, ne convoitier pour luy, ne pour les siens, que tout n'obtenist au mot, gens en couvert murmurèrent à tous lez ; et prenans en euc une admiration du cas, se continrent comme tous entrepris du merveille, et disans qu'en cecy ne pouvoit avoir faute de mystère, voir bien grand encore, et lequel donnoit matière de suspicion. Car n'avoit pas un an, et vray estoit, comme Toison-d'or, homme créable, mesme le dit à aucuns nobles chevalier, moy présent, que le roy héoit ledit de Croÿ tant que n'en pouvoit oyr parler ; et mesme en parlant de luy, en dit tous les maux et toutes les blasphèmes qu'on pouvoit dire d'homme, et là où Toison-d'Or avoit esté présent et l'avoit oy. Par quoy, quand ledit Toison-d'Or maintenant vit celle hayne muée en si grand amistié et en telle exaltation, ne se mouvoit contenir mesme d'en avoir merveille, et de le dire à ses privés amis, dont j'estois un »<sup>1252</sup>.

Toutefois, l'attitude conciliante du duc envers son chambellan et ses pairs ne semble pas convenir à tous, et aussi bien Georges Chastellain, dans ses Chroniques que le comte de Charolais, n'hésitent pas à mettre en avant leur mésentente sur ce point. C'est dans ce contexte particulièrement tendu au sommet des Etats bourguignons qu'Antoine semble changer de stratégie publique et s'investit dans certains divertissements politiques. C'est là que sa participation au Pas du Perron Fée est tout à fait significative d'une apparente volonté de rassurer le duc en s'exposant aux yeux de tous ce qui, semble-t-il, lui donne l'occasion de continuer de traiter avec le roi de France. En effet, comme le rappelle Violet Soen, Antoine

---

<sup>1252</sup> Georges Chastellain, *Chronique... op. cit.*, t. 4, p. 397-399.

conduit le rachat, par le roi, de certaines villes de la Somme, en vertu de certaines clauses du traité d'Arras<sup>1253</sup>, cinq mois à peine après la tenue du Pas de Philippe de Lalaing.

L'exil des Croÿ commence alors au mois de mars 1465 et se prolonge jusqu'aux années 1468-1473. Assez logiquement, Antoine est celui qui rentre en grâce le plus tard auprès du duc de Bourgogne, son frère Jean et son neveu Philippe, pourtant fortement engagés auprès du roi, voient leur réconciliation avec Charles être mise en scène peu après le mariage de ce dernier, au mois d'août 1468<sup>1254</sup>. Cette réconciliation, et celle progressive d'avec Antoine, n'est certainement pas étrangère au fils aîné d'Antoine, Philippe, qui semble-t-il, malgré le fait qu'il souffre lui aussi par l'exil familial, paraît s'être réconcilié plus tôt avec Charles, sa présence au Pas de l'Arbre d'or en témoigne, bien que la situation s'empire par la suite entre les deux compagnons d'armes.

Nonobstant que les branches des Croÿ constituent un problème à part entière, leur participation à deux des Pas bourguignons montre cependant un fait important : le biais politique bourguignon, même en passant par l'étude des participants à ce qui s'apparente à une simple mise en scène d'archétypes chevaleresques, nécessite d'être soutenu par un groupe, uni ou du moins donnant la sensation de l'être. Indéniablement, le succès des Pas bourguignons passe à la fois par la réputation de la cour de Philippe le Bon en matière de divertissements, mais également par la présence, tout comme en Anjou d'ailleurs, d'un groupe homogène d'apparence autour de la figure ducale. Contrairement à la cour de René, l'absence de mise en avant de la figure ducale donne à ce groupe de chevaliers, issu d'un microcosme évoluant dans les hautes sphères du pouvoir, une stature et une importance toute particulière.

En définitive, la Belle Compagnie bourguignonne, pourrait-on dire, impulse et se repose tant sur l'effet de groupe que sur les éléments politiques mis en place par un duc qui, paradoxalement, par son retrait est mis en lumière. De manière plus subtile qu'en Anjou, la constitution de cette Belle Compagnie tout à fait utopique permet à la figure, à l'image du duc d'en être que plus éclatante et de s'élever en garant de la tradition chevaleresque unissant un grand nombre de chevaliers autour d'une quête commune.

---

<sup>1253</sup> Violet Soen, « La *causa Croÿ*... », *op. cit.*, p. 86-87.

<sup>1254</sup> *Ibid.*, p. 91.

### C. Courtoisie, diplomatie et compétition : l'œuvre de toute une cour ?

Il est vrai que jusqu'alors, nous n'avons abordé les Pas que d'un point de vue politique, diplomatique, culturel, en focalisant principalement notre regard sur la haute noblesse. Toutefois, nombreux sont ceux et celles qui, par leur action dans l'ombre, que ce soit en amont, en cours et en aval contribuent au succès et à la bonne mise en place de ces événements coûteux. Qu'il s'agisse du personnel de cuisine, de serviteurs ou encore d'officiers d'armes tels les hérauts d'armes, ces personnes aux tâches plus ou moins importantes jouent, tous à leur manière, sur le déroulé des festivités.

Dans un autre registre, l'accueil des personnalités « étrangères » est un élément important des stratégies courtoises et diplomatiques mises en place par les princes. Tout ceci joue un rôle primordial dans l'entretien de la réputation curiale, et l'entourage de ces dernières est souvent composé de serviteurs et de dames de la cour qui nous apparaissent plus clairement à la lecture de certaines sources.

#### 1. Le « personnes de l'ombre » au service de la gloire princière

En toute logique, les Pas d'armes ne sont pas l'œuvre d'une personne ou d'un groupe restreint de personnes. Si effectivement l'initiative de l'événement revient à la seule décision de l'entrepreneur, l'organisation et la mise en place de celui-ci est confiée à un ensemble de personnes, dont les connaissances tant techniques qu'artisanales demeurent indispensables à la réalisation du Pas d'armes et dont les compétences sont encadrées par les hauts dignitaires urbains. Les villes hôtes sont également en charge des questions logistiques. Ainsi, la matière première nécessaire à la création des lices, des tribunes et des décors, à savoir le bois, fait preuve d'une attention particulière de la part des municipalités. Ainsi, en 1449, la ville de Saint-Omer fit venir 173 chênes pour les constructions des structures sylvestres du pas de la Belle Pèlerine qui s'annonçait exceptionnel<sup>1255</sup>. En 1461, la ville de Lille fit venir 22 troncs d'arbres pour la construction d'une nouvelle lice<sup>1256</sup>.

---

<sup>1255</sup> Albert Pagart d'Hermansart, « Les frais du pas d'armes de la Croix Pèlerine », *op. cit.*, p. 131.

<sup>1256</sup> Lille, Archives Municipales, comptes n°16200, fol. 68v.

Au premier rang des personnes indispensables à la bonne mise en place des Pas se trouvent les artisans, qu'il s'agisse de charpentiers, de paveurs ou encore de « cauchieurs ». Pour connaître le rôle ainsi que les coûts de chaque profession, les comptes conservés aux archives municipales de Lille, concernant le Pas non tenu de Lille, en 1461, sont d'une aide précieuse :

« A Jehan Lorain dit Broyeul, que par eschevins octroyé et accordé lui a esté par une partie pour recompensation des dommaiges et interretz qu'il a eu ceste annee presente en ce que le lieu de toute anchieneté acoustumé de mettre fiens du marchié de lad. ville, c'est assavoir le lieu que on dist le fiens du Tonnelet lui a esté et est clos ou il a supporté de grans dommaiges 12 lb. et par autre partie pour autre recompensation a lui faite sur ce que es jours ensuivant le behourt darrain passé et pour complaire a monseigneur le bastard de Bourgogne il fist ung secont parcq joignant celui qui estoit lors ou marchié de lad. ville pour ce 14 lb. sont esd. 2 lb. ensemble par quitatance .....26 lb. »<sup>1257</sup>.

« A Noël Escrohart charpentier sermenté a lad. ville, pour avoir visitié et poursoigné ses ouvriers a faire une noefve liche servans aux joustes en scelle de gherre par 6 jours finis le 21<sup>e</sup> jour ensievant a 9 s. le jour sont 54 s. A lui, qu'il a payé a Jaquemon Baude, Regnault du Quesne et Jehan Nolet charpentiers pour avoir ouvré auxd. ouvrages esd. lieux en 2 sepmaines chacun par 12 jours a 6 s. le jour, sont ensemble 10 lb. 16 s.

[...]

A Jehan Estievert cauchieur, pour avoir planté cauchies et fermé le premiere liche du parc faite a le requeste de monseigneur le bastart par troix jours et un terch a 10 s. le jour, sont .....33 s. 4 d.

A Benoit Belin manouvrier, pour avoir fouy et fait les traux auxd. lices par 3 jours a 4 s. le jour .... 12 s.

A Jehan Coppin aussi manouvrier, pour semblablement avoir fait taux ou terre a planter les pillos desd. liches par 2 jours ..... 8 s.

A Jehan Laussel, pour avoir livré 3 carees d'argille auxd. placqueurs et troix carees de savelons auxd. lices a 7 s. le caree, sont .....42s.

A Pierre Leman, maronnier demourant a Armentieres pour avoir livré a lad. ville par une partie 200 piés d'aisselin d'onniel et d'abel pour employer es ouvrages de lad. ville acheté par le commis avoec huyt hommes de lad. ville au pris de 9 lb. 5 s. le cent et par une autre oartie 302 piés et demie d'aisselin d'onniel pour employer a faire une seconde liche au pris de 9 lb. 10 s. le cent, monte ensemble par quittance .....47 lb. 4s.  
»<sup>1258</sup>.

<sup>1257</sup> *Ibid.*, fol. 61v.

<sup>1258</sup> *Ibid.*, fol. 68.

« Aud. Noël, pour encore avoir livré en le sepmaine finie le 21<sup>e</sup> jour dud. mois de fevrier les parties de bos emplyés par ses ouvriers en le manière qui s'ensieut : pour 22 postiaux servans a une noefve liche faite pour le behourt a joster en selles de gherre chacun 8 piés de long de 5 paux de leit et quatre paux et demie d'espes a une arreste de bos sauchiet a 8 d. le pié sont 117 s. 4 d. »<sup>1259</sup>.

« A Jehan le Drut, qu'il a payé a Robert Lothebert opour avoir descauchié devant lad. halle pour y asseoir le palich et apres icellui deffait y recauchié en la manière acoustumee .....20 s.

A Jehan Estievert aussi cauchieur, pour avoir rompu cauchie et aidié a asseoir lesd. liches sur le marchié par troix jours, pour ce .....30 s. »<sup>1260</sup>.

« A Benoit Bellin aussi manouvrier, pour avoir ouvré auxd. liches par 3 jours a 4 s. le jour sont ..... 12 s.

A Noël Escrohart maronnier, pour avoir livré a lad. ville 17 quartiers de fresne chacun de 8 piés de long de 4 paux de quares a 4 d. le piet sont, 45 s. 4 d. led. liches employé a faire une seconde liche au parq pour 2 postiaux chacun de 5 piés de long avoex une guye, deux gistelettes et 24 piés de roille employé a faire ung hourt pour les heraulx dedans led. parcq pour ce, 16 s. »<sup>1261</sup>.

« A Noël Escrohart carpentier sermenté a lad. ville, pour avoir visité et poursoigné ses ouvriers a ralongier la premiere liche qui servi a joster au behourt de 20 piés de longa commenchie le seconde liche et autre plusieurs menus ouvrages par 5 jours et demi a 9 s. le jour, sont 51 s. A lui, qu'il a païé a Jaquemon Baude et Jehan Nolet aussi carpentiers pour avoir ouvré esd. lieux chacun d'eulx par 5 jours et demi a 7 s. le jour, sont 74 s. 4 d. A Willaume de Perga, apr 5 jours et demi a 6 s. le jour 34 s., monte lesd. parties par quittance .....8 lb. 4 s. 4 d.

A Noël Escrohart pour avoir livré 21 piés de penne employé a lad. liche et au ralongement d'icelle de 5 paux de leit ey 4 paux et demi d'espés a 8 d. le piet, 14 s., pour 21 piet de quartier servans auxd. liches a faire anfuelletes, a lad. ralonge a 3 d. le piet 6 s. 3 d. pour deux postiaux chacun de 8 piés de long de 4 paux de leit et de 3 paux d'espés a 4 d. le piet 5 s. 4 d., monte lesd. parties .....35 s. 3 d. »<sup>1262</sup>.

« A Jehan Tassart carton, pour avoir ramené 6 carees d'aisselle du parcq au gardien de lad. ville 10 s., avoir encore amené une caree de bos et aisselle venant d'un hourt fait aud. parcq pour les heraulx 2s. , avoir encore amené 6 carees d'aisselle venant de lad. seconde liche pour ce 10 s. »<sup>1263</sup>.

---

<sup>1259</sup> *Ibid.*, fol. 68v

<sup>1260</sup> *Ibid.*, fol. 69.

<sup>1261</sup> *Ibid.*, fol. 69v.

<sup>1262</sup> *Ibid.*, fol. 70.

<sup>1263</sup> *Ibid.*, fol. 71.

« A Jehan Estievert cauchieur, pour avoir refait et recauchier deux reughés de traux fais sur le marchié pour les deux liches qui servirent aux joustes faites en scelle de gherre au behourt darrain passé et avoir recauchié en la grande boucherie par 4 jours et demi a 10 s. le jour sont ..... 46 s. 8 d.

A Thomas du Billau manouvrier, pour avoir servi led. Jehan Estievert par 3 jours et demi a 5 s. le jour, sont ..... 23 s. 4 d.

A Noël Escrohart carpentier sermenté a lad. ville, pour avoir visité et poursoigné ses ouvriers a faire une seconde liche pour servir a joster en scelle de gherre au behourt darrain passé par 2 jours et demi a 9 s. le jour, sont 24 s. A lui, qu'il a payé a Jaquemont Baude et Jehan Nolet carpentier pour avoir ouvré auxd. liches chacun par 4 jours et ung tierch a 7 s. le jour, sont 60 s. 8d. et a Willaume de Perga aussi carpentier pour semblable par 4 jours et ung tierch a 6 s. le jour, sont 26 s., monte ensemble par quittance ..... 110 s. 8 d. »<sup>1264</sup>.

Cet extrait de compte daté de 1461 nous renseigne sur plusieurs éléments : utilisation de la place du marché comme lieu de joute, salaire moyen dans le cadre des festivités et dont le taux correspond peu ou prou aux salaires dans le « bâtiment », problèmes et/ou requêtes tardives de la part de la ville ou de l'organisateur quant aux éléments élevés, quantité de matières premières nécessaires, dimensions des lices et corps de métiers mobilisés pour l'installation et le retrait des lices.

Dans l'optique abordée pour cette partie, intéressons-nous aux corps de métiers. Les comptes nous laissent entrevoir une organisation hiérarchique et une répartition des tâches relativement stricte. Au sommet de cette organisation est placé Noël Escrohart, désigné comme « carpentier sermenté a lad. ville ». Dans les faits, Noël Escrohart est un maître d'œuvre ayant passé un contrat sous serment avec les échevins et la municipalité dans son ensemble, lui octroyant la charge de veiller à la bonne mise en œuvre des travaux relevant de son domaine d'expertise. Pour mener à bien sa mission, la ville lui octroie, à plusieurs reprises, des sommes plus ou moins importantes, sommes venant sanctionner la bonne mise en pratique de son artisanat, de même que lui permettant de rémunérer les services de différentes personnes soit qu'il recrute ponctuellement, soit qu'il a probablement à son service.

Parmi ces derniers, nous retrouvons Jacquemont Baude et Jean Nolet, charpentiers, sans doute au service de Noël Escrohart et ayant une expérience assez longue du métier, comme le laisse entendre leur salaire relativement élevé, à savoir en moyenne 7 sous par jour.

---

<sup>1264</sup> *Ibid.*, fol. 71v.



De manière plus ponctuelle, Escrohart semble faire appel à des charpentiers de la ville pour assurer des travaux plus importants, tels Willaume de Perga et Regnault du Quesne, dont les salaires quotidiens ne dépassent pas 6 sous.

La réalisation des lices et/ou des hourds permettant au public d'assister, assis, aux combats nécessite l'intervention d'un autre corps de métier, à première vue tout à fait étranger au monde de la charpenterie. Comme dit précédemment, les combats lors des Pas, et des tournois en général lorsque ceux-ci prennent place dans un cadre urbain, se déroulent sur les places de marché. Toutefois, en l'état, au vu du pavage existant, la pratique de la joute ou du behourt s'avèrerait trop dangereuse. Pour pallier ce problème, l'intervention d'un *cauchieur*, ou chausseur, ayant en charge le pavage de la chaussée et des places, est indispensable. Robert Lothebert, et plus particulièrement Jehan Estievert, nous le voyons, sont sollicités à plusieurs reprises à la fois pour diverses tâches : enlever le pavage, creuser le sol pour y fixer les poteaux servant à la lice, et en fin de Pas, procéder à la remise en état de la chaussée. La tâche étant parfois difficile, Estievert s'entoure également de différentes personnes, pour la plupart manouvriers payés à la journée, tels Benoit Belin et Jehan Coppin, et dont la rémunération ne dépasse guère 4 sous.

Ces gens, qui construisent et installent les lices, ou qui contribuent d'une quelconque manière à leur élévation, jouent également un rôle après le Pas d'armes : celui de démonter les édifices éphémères. Comme le précise Olivier de la Marche à propos du Pas de l'Arbre d'or :

« Incontinent apres, les manouvriers à ce ordonnés abatirent la toile [barrière centrale séparant les jouteurs] et la loge des juges, et firent la place la plus-unie qu'on peut faire »<sup>1265</sup>.

Olivier de la Marche ne fait pas ici la distinction entre artisans employés et ouvriers recrutés à la journée. D'après ses dires, il semble qu'il s'agisse de « simples » manouvriers, travailleurs ponctuels à qui l'on confie des tâches simples. Cependant, les structures sylvestres devaient être démontées et non détruites, la récupération du bois et sa revente, étant le plus souvent, depuis le milieu du XVe siècle, octroyée aux officiers d'armes (rois d'armes, hérauts...)<sup>1266</sup>.

---

<sup>1265</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires...op. cit.*, t. 2, p. 382.

<sup>1266</sup> AML, n° 16199, fol. 95 ; « Item aux joustes et tournois, les robes d'armes, pareures, reliefs d'armes, bannières, pennons et telz habillemens sont à l'office d'armes, là présent ; aussi ce qui est entre les deux lices, dont les bailles sont tendues, toile, draps ais cordes ». Voir BNF, MS fr. 387, fol. 29v.

Enfin, un autre métier est mobilisé lors de la mise en place et du retrait des lices, à savoir celui consistant à stocker et répandre le *fiens* sur le sol mis à nu par les chausseurs. Il est relativement difficile de définir avec précision ce qu'est le *fiens* ainsi utilisé. S'agit-il de fumier, comme l'on pourrait penser de prime abord ? De paille ou de foin ? est-il frais ou sec ? Peut-il s'agir de sable ? Ou encore, s'agit-il d'un terme désignant la paille souillée par des chevaux particulièrement démonstratifs de leurs émotions durant les combats ? En élément de réponse se trouve dans un autre compte lillois, concernant les noces du comte de Charolais et d'Isabelle de Bourbon en novembre 1454 :

« A Brixie de Grandcourt, Jehan Greve, Jacot Firmin, Jehan et Danyel Voisin et Hustin bataille, pour avoir levé le fiens qui est sur le marchié le mis en rolle, chargé le sablon qui estot empres l'attres et icellui espars a l'environ led. Thoille »<sup>1267</sup>.

Il y a fort à parier que le *fiens* ne désigne pas le sable, que l'on voit ici désigné comme « sablon » venant remplacer le premier revêtement en prévision des combats nobiliaires. Toutefois, le Pas de Lille, bien que non tenu, demeure un divertissement nobiliaire. A ce titre, il est difficilement concevable que du fumier soit répandu sur le sol alors que des nobles y joutent et y assistent. L'hypothèse la plus probable demeure celle du foin, ou de la paille, bien que le foin semble être le plus logique, tant en niveau prix qu'au niveau de l'efficacité peut être améliorée en cas de chute. Cependant, il se peut que cela désigne le foin ou la paille après avoir subi les passages et les affres des chevaux.

Comme pour toute réception ou festivité organisée sous le regard des Princes, les Pas engendrent, en sus des frais mentionnés plus hauts, de nombreuses dépenses de bouche. Le premier poste de dépense est bien évidemment la nourriture, tant pour les villes que pour le duc lui-même, chacun devant veiller au bon traitement des notables et des invités :

« Aud. Vinchant, pour semblables despens de bouche fais par lesd. eschevins et leur conseil en grant nombre le 23<sup>e</sup> jour dud. mois de fevrier que lors ils se tinrent ensemble et prinrent conclusion sur le fait que certain don fait en grace et courtoisie a monseigneur le bastard de Bourgogne [...] pour ce .....76 s.

Aux dessus sits Grard Lescutier et Jehan Lambert, pour autres despens de bouche fais par lesd. eschevins, conseillers et serviteurs de lad. ville les mardi, mercredi et jeudi ensuivant [...] pour par quittance ..... 8 lb. 5 s. »<sup>1268</sup>.

---

<sup>1267</sup> Lille, Archives Municipales, comptes n°16196, fol. 75.

<sup>1268</sup> Lille, Archives Municipales, comptes n°16200, fol. 62.

Visiblement, les dépenses en nourriture prises en charge par les villes semblent, comme le montrent les comptes de 1461, ne concerner que les dignitaires urbains. La situation des nobles et des invités lors des Pas en eux-mêmes nous apparaissent relever de l'hôtel ducal qui se doit d'être renforcé au cours de ces événements. En témoigne le cas du Pas de l'Arbre d'or, de 1468.

« [...] et pour le présent nous tairons des dames et de la chevalerie, et reviendrons à deviser de l'ordonnance de l'hôtel. Pour commencer aux communs offices, à la cuisine avoit trois cens hommes, à la saulserie quatre vingts, à l'echansonnerie et panneterie pour chascune soixante hommes, et en l'espicerie quinze : et généralement tous les offices furent fort fournis de gens »<sup>1269</sup>.

Bien qu'étant une situation tout à fait exceptionnelle du fait du mariage de Charles avec Marguerite d'York concomitant du Pas qui le célèbre, les chiffres ainsi donnés nous montrent bien la logistique et les moyens financiers importants alors mis en œuvre. Si à l'évidence La Marche a possiblement exagéré certains effectifs, il n'en demeure pas moins que plusieurs centaines de personnes ont tout à fait pu être mobilisées pour assurer de tels moments. Les écrous de la dépense ordinaires du duc Charles, en date du 12 juillet 1468, nous livrent plus de détails quant à la valeur réelle des dépenses engendrées par les huit jours de banquet (deux jours étant en période de jeûne)<sup>1270</sup> :

- Panneterie, somme totale correspondant à l'achat de pains, de condiments, de salades, ainsi que celles pour le service : 83 l. 2 s. 10d.
- Echansonnerie, pour l'achat de vins (Beaune et Hypocras, servis à table et hors de la salle par le biais de deux fontaines) : 67 l.
- Cuisine, pour l'achat des aliments nécessaires (viandes, graisses, légumes...) : 1091 l. 15 s. 5 d.
- Fruiterie, pour l'achat de cire, de chandelles, de cerises et de pommes : 25 l. 7 s.
- Ecurie, pour l'entretien et la participation de quarante-six chevaux, ainsi que l'achat d'avoine : 8 l. 5 s. 6 d.
- Fourrière, pour les dépenses liées aux frais logistiques (salaires des serviteurs et des guetteurs, location de meubles, de vaisselle, ustensiles divers) : 68 l. 16 s.

---

<sup>1269</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.2, p. 311.

<sup>1270</sup> Ces données sont tirées de la thèse de doctorat de Yann Morel, *Approvisionner, nourrir, représenter l'alimentation à la cour des ducs de Bourgogne d'après les écrous de la dépense (1450-1477)*, thèse de doctorat sous la direction de Bruno Laurioux, soutenue à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2015, t. 2 (annexes), p. 4-6.

- Gages, pour l'office des maîtres d'hôtel, dont Olivier de la Marche : 1496 l. 6 s. 9 d.

Ces écrous, d'une aide précieuse, nous permettent de voir que sur la totalité des sommes de bouche et de logistique qui représentent 2480 l. 11 s. 10 d., les sommes consacrées exclusivement aux dépenses de bouche (couverts et mobilier inclus) représentent un total de 1344 l. 5 s. 1 d.

Le Pas de l'Arbre d'or est certes, comme nous le disions plus haut, un événement tout à fait exceptionnel en cela qu'il prend place à la suite d'une union matrimoniale et politique entre deux grandes maisons, mais il nous donne à voir le rôle important des « gens de l'ombre » et leur rôle au cours de telles festivités.

Ces quelques exemples de personnels au service du Prince et de sa gloire nous permet d'introduire un autre type de personnes dévolues au service noble, faisant clairement la jonction entre « gens de l'ombre » et nobles chevaliers : les officiers d'armes<sup>1271</sup>. Hommes de tous les instants des cours nobiliaires, poursuivants, hérauts et rois d'armes jouent un rôle prépondérant dans le succès des Pas et dans l'entretien de la gloire princière.

Leur rôle principal demeure, au cours des Pas, d'enregistrer à la fois les participants<sup>1272</sup> et les faits d'armes de chacun, afin d'en établir un récit fidèle et concis afin d'en diffuser les mémoires auprès des cours alentours et, de manière plus utilitaire, d'établir le ou les vainqueurs des combats<sup>1273</sup>. A ce propos, La Marche rapporte :

« Si fut regardé, par les livres et escritures des roys d'armes et heraux, qui plus avoit rompu de lances en la deie heure : et fut trouvé que s'avoit esté Monsieur d'Arguel, lequel avoit rompu treize lances. Si fut

---

<sup>1271</sup> Nombreuses ont été les études et contributions consacrées aux officiers d'armes, et en particuliers aux hérauts. Parmi les plus récentes, nous citons en particulier les études réunies dans les numéros 366 et 367 de la *Revue du Nord*, consacrée au héraut en tant que figure européenne (XIV-XVIe siècles) datant de 2006, de même que celle de Sébastien Nadot, « Des voyageurs de l'ombre : le rôle des hérauts d'armes dans les combats chevaleresques », Henri Bresc et Denis Menjot (dir.), *Les voyageurs au Moyen Âge*, 130<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Editions du CTHS, La Rochelle, 2008, p. 50-60 ; ou encore celle de Torsten Hiltmann, « « Or oyez » Les hérauts d'armes dans l'espace sonore », Laurent Hablot et Laurent Vissière (dir.), *Les paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance*, Rennes, PUR, 2015, p. 173-184.

<sup>1272</sup> Dans les Pas comme dans les tournois, l'un des enjeux majeurs pour les participants était de se faire voir et de se faire reconnaître en tant que tel. Ainsi, bon nombre de chapitres de pas mentionnaient la nécessité de faire inscrire son nom sur un registre ou sur un pavois afin que leur noms et prouesses soient criées après les combats. « Et furent apportés les noms d'iceux sept audict messire Jacques, enregistrés comme ils avoyent premier fait toucher ». Voir Olivier de la Marche, *Mémoires ... op. cit.*, t. 2, p. 29.

<sup>1273</sup> Nous avons, plus haut, affirmé que le privilège du choix du vainqueur et de la remise des prix était l'apanage des dames. Toutefois, nous rappelons que les officiers d'armes jouent, le plus souvent, le rôle de conseillers dans le choix des chevaliers à récompenser, et parfois celui d'arbitre, comme c'est le cas dans la citation suivante.

par Arbre-d'or, accompagné d'autres officiers-d'armes, à grant bruit et à grans sons de trompettes et de clairons, amené le prix sur les rangs pour le delivrer »<sup>1274</sup>.

Hérauts et rois d'armes endossaient un rôle primordial en amont des festivités chevaleresques. Nous avons, une fois encore, parlé plus haut de l'envoi de hérauts dans les principales cours d'Occident pour le déroulement du Pas de la Belle Pèlerine de Saint-Omer en 1449. Ce rôle de messenger est considéré comme un honneur, tant par le dépositaire que par les hôtes de ce dernier. Ainsi, lors de la préparation d'un Pas, et de leur venue en ville, dans le but de crier le tournoi à venir, les municipalités se doivent, par courtoisie, de faire des dons aux dits officiers soit d'une somme d'argent soit de présents<sup>1275</sup>.

Cependant, le caractère diplomatique, ainsi que nomade, de l'officier d'armes joue également un rôle central dans la définition de l'office. Comme le rappelle Anne-Brigitte Spitzbarth :

« Si hérauts et poursuivants sont si exposés, c'est sans doute à cause du temps qu'ils passent sur les chemins, forts de leur liberté de circuler. Les hérauts sont en effet de grands voyageurs : ils doivent parfaitement connaître leur marche d'armes, ils sillonnent pour cela les routes, comme porteurs de messages, mais ils sortent aussi de leur marche pour propager les exploits chevaleresques, ils peuvent également accompagner les chevaliers dans leurs périples, ils connaissent donc les cours étrangères et ceux qui les peuplent, et sont théoriquement au fait des usages »<sup>1276</sup>.

Plus encore, le caractère diplomatique de leur office les amène à être considérés comme des personnages d'importance, tant dans les cours nobiliaires que dans les villes, où ils sont traités comme des représentants du prince qu'ils servent. Pour montrer leur attachement à la cour de Bourgogne, nombreuses sont les villes qui, lors des tournois et des Pas d'armes, prennent à leur charge les frais liés à la construction des hourds et des tribunes depuis lesquelles ils peuvent assister aux combats et prendre ainsi note des faits d'armes.

A Lille, en 1461 :

« A Noël Escrohart carpentier sermenté a lad. ville, pour avoir visité et poursoigné ses ouvriers a ralongier une noefve liche faite en le sepmaine precedente pour servir au behourt a jouter en seelles de gherre au

---

<sup>1274</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.2, p. 381.

<sup>1275</sup> « A Nevier heraut, donnet par courtoisie dou command le prévost et les jurés... », Bibliothèque de l'Assemblée Nationale (BAN), MS 1066, comptes de Valenciennes, fol. 24v.

<sup>1276</sup> Anne-Brigitte Spitzbarth, « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord*, 2006/3 n° 366 - 367, p. 563.

command de monseigneur Anthonne le bastard de Bourgogne et fait autre lice au plus pres d'icelle avec ung hourt pour les heraulx par 3 jours finis le darrain jour de fevrier a 9 s. le jour, sont 27 s. [...] »<sup>1277</sup>.

Au Pas de la Belle Pèlerine, la ville prend en charge une dépense :

« A Jehan de Boullongne, pour son salaire et façon de neuf cottes d'armes de damas et de tiercelin noir que, par commandement de monseigneur, il a faicte et painctes et delivrees de sond. mestier des armes et devises de mond. Seigneur, pour ses heraults et officiers d'armes de son hostel pour vestir a certain pas et faits d'armes que l'en appelle le pas de la Belle Peleryne, lequel se fait et tient lez la ville de Saint Omer ..... 54 lb. de 40 gros »<sup>1278</sup>.

Si la dépense engagée par la ville de Saint-Omer peut paraître anecdotique, il n'est pas à oublier que l'habillement joue un rôle prépondérant dans les stratégies politiques nobiliaires. Par là même, en assurant la réalisation des cotes d'armes des officiers ducaux, la ville reconnaît l'importance et le statut de ces personnages dont la part principale de l'office, à savoir notamment le rôle de messenger, se déroule hors de la lumière des événements princiers.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, et parce que cela fait entièrement partie de leurs attributions, que le nouveau duc de Bourgogne confie à ses officiers d'armes le soin de faire parvenir l'annonce du Pas de l'Arbre d'or<sup>1279</sup> tenu à l'occasion de ses noces, dans les cours d'occident, particulièrement anglaise, italiennes, impériales.

Nonobstant le faste et l'éclat manifeste des Pas d'armes, il est clairement visible, au travers de ces quelques exemples, que les « gens de l'ombre » jouent un rôle prépondérant dans le succès des Pas d'armes, en assurant l'ensemble des tâches logistiques et représentatives sans lesquelles ces événements grandioses ne sauraient avoir lieu.

## 2. Courtoisie et diplomatie : invitations et accueil des parents et des alliés

Nous avons à plusieurs reprises parlé des membres de la famille des ducs, tant d'Anjou que de Bourgogne, qui viennent aux Pas pour combattre dans les lices et faire montre de leurs

---

<sup>1277</sup> Lille, Archives Municipales, comptes n°16200, fol. 69.

<sup>1278</sup> Lille, ADN, B 2002, fol. 177v.

<sup>1279</sup> Londres, British Library, ms. Lansdowne 285, fol. 26r-29r ; Londres, British Library, ms. Harley 69, fol. 12r.-13v. Nous remercions, par là même, notre collègue Matthias Herm qui nous a permis d'avoir accès, lors de l'IMC de Leeds, en 2016, aux copies des deux manuscrits qu'il a réalisées.

talents dans le « métier des armes ». C'est notamment le cas des Clèves, et plus particulièrement celui d'Adolphe, seigneur de Ravenstein.

De même, au point de vue de la diplomatie, nombreux sont les seigneurs qui, dans une optique de conserver de bonnes relations avec leur duc de tutelle ou avec un de leurs vassaux, acceptent, bon gré mal gré, de participer aux combats, tel le comte de Foix ou le roi de France Charles VII lors des Pas de René d'Anjou.

Cependant, il est des cas où les invitations lancées n'incitent pas un membre de la parentèle ou un allié, potentiel ou confirmé, à participer aux combats mais bien à y assister. Bien évidemment, ces personnes d'importance ne se contentent pas simplement d'admirer les armes qui se déroulent dans les lices et jouent un rôle plus important. Plus encore, la présence de ces personnages témoigne de l'état des relations qui les unies avec le duc hôte du Pas.

A Bruges, en 1463 :

« En venant sur les rens eussies veu le duc, princes et grant noblesse montés sur coursiers qui faisoient les grans saulz, madame de Bourbon [Agnès, duchesse de Bourbon, sœur du duc Philippe le Bon] et ses filles et aultre grant foison dames et damoiselles en chariotz sur haquenees et desriere ces chevaliers et escuiers richement adoubee, et pensés que sans cuidier n'estoit ce pas : d'aultres gens de toutes fachons, tant a cheval comme a piet, y avoit tant sur les rues que l'en n'y sçavoit comment y aller, toutes les maisons dessus le marchiet plaines et tous les hours si cergiés que c'estoit chose inestimable »<sup>1280</sup>.

Comme nous l'avons dit plus haut, la sœur du duc de Bourgogne, alors venue avec grand renfort de dames de compagnies et de chevaliers, ne demeure pas passive au cours des festivités et se voit confier la charge de déterminer les vainqueurs des différents écus (épreuves) auxquels se sont livrés les nombreux participants<sup>1281</sup>.

« [...] le chevalier commis par la dame [du Perron Fée] alla devers madame la duchesse de Bourbon, sereur germaine du duc [de Bourgogne]. Et après qu'il luy ot fait la reverence, il luy dist : « Tres haulte et puissant princesses, vecy III damoiselles que madame ma maistresse vous envoie en soy recommansant a vostre noble grace bien humblement, lesquelles aportent de par elle les trois principaulx pris du pas qui a estés tenu en ceste ville en vostre noble presence et des aultres dames qui sont ceans, pour les donner a ceulx qu'il vous samble qui ont le mieulx fait a voz jugemens, tant aux joustes en deux fachons comme aux espees Sy vous prie en toute humilité qu'il vous plaise bailliés deux de vos damoiselles pour aller avec elles faire l'enqueste a quelz trois noble hommes elles les presenteront. » Madame de Bourbon respondy : « je suis bien contente de vostre requeste et en merchie madame vostre maitresse de tresbon

---

<sup>1280</sup> Lille, BU, ms. 104, fol. 225v.

<sup>1281</sup> Voir Chapitre 4, B, 1.

cuer, et prenés tellez deux qu'il vous plaira pour accompagner ces III damoiselles, et quelles donnent le pris a ceulx qu'elles trouveront par jugement les avoit gagniés. » Le chevalier alla querir mademoiselle Ysabiau de Constans et mademoiselle Margueritte de Francieres, lesquelles s'en alerent avec luy querre les III damoiselles qui portoient les pris, qui attendoient sa revenue »<sup>1282</sup>.

Il est toutefois intéressant de noter que les manuscrits de Lille et de Paris ne font mention que de la duchesse de Bourbon et non du duc. En effet, et assez étonnamment d'ailleurs, son fils, le duc Jean II de Bourbon, semble ne pas avoir suivi sa mère dans les terres familiales, alors même qu'il est en butte avec le roi de France qui, dès son accession au trône lui retire son titre de Gouverneur de Guyenne<sup>1283</sup>. Cependant, tout laisse à penser que la visite de la duchesse n'est pas étrangère à cette situation, d'autant plus que si Charles Ier, son défunt époux, a toujours été un fervent partisan du roi de France, allant même jusqu'à négocier avec le duc de Bourgogne pour qu'il accepte de signer le Traité d'Arras et à représenter Charles VII pendant la rencontre<sup>1284</sup> ; Jean II lui semble enclin à se rapprocher du duc de Bourgogne ou du moins du comte de Charolais, prenons en pour preuve sa participation à la Ligue du Bien Public initiée par le futur Téméraire<sup>1285</sup>.

A Dijon, en 1443, le duc de Bourgogne convie l'un de ses alliés, le duc de Savoie, à assister au premier jour du Pas de l'Arbre de Charlemagne :

« Ces choses, aveques plusieurs autres, faisoient chacun desirer de veoir les armes et la bataille des deux chevaliers, comme dict est ; et se partirent les deux ducs de Bourgongne et de Savoye, ensemble toute la seigneurie de Chalon sur la Sosne, et allèrent coucher à Nuis : et l'endemain vindrent, au soleil levant, à l'arbre de Charlemaigne, pour veoir les armes de pié, qui furent mises à celuy jour : et fut, par un jedy onzième de juillet 1443. Les princes venus, ils monterent en la maison pour ce ordonnee (qui fut patee et

---

<sup>1282</sup> Lille, BU, ms. 104, fol. 233v-234r. Le manuscrit conservé à la BNF est bien moins prolix : « [...] et que ma dame [166r] la duchesse de Bourbonnois ordonnast deux damoiselles de son hostel, ou aultres telles qu'il luy plairoit, pour présenter et donner les trois prix que les dessusdictes damoiselles apportoient de par ladite dame », Paris, BNF, ms. fr. 5739, fol. 165v-166r.

<sup>1283</sup> André Leguai, « Les ducs de Bourbon (de Louis II au connétable de Bourbon) : leurs pouvoirs et leur pouvoir », *Actes des congrés de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Brest, 1992, p. 221.

<sup>1284</sup> « A celle convention et assemblée faicte a Arras, pour le Pape, et le saint concile furent les cardinaux de Sainte-Croix et de Cypre, et autres ; de la part du roy de France, le duc Charles de Bourbon et d'Auvergne, Monsieur Artus, comte de Richemond, conestable de France ; le comte de Vendosme, l'archevesque de Reims, et plusieurs autres grans personnages nommés audit traité », Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.1, 252.

<sup>1285</sup> A l'issue de la Ligue du Bien Public, Louis XI, qui se rend compte de la possibilité de voir le duc de Bourbon rejoindre le parti de son rival, lui octroie la lieutenance d'un vaste ensemble territorial comprenant notamment l'Orléanais, le Berry, le Lyonnais, le Limousin et le Périgord. Voir André Leguai, « Les ducs de Bourbon... », *op. cit.*, p. 221.



tapissee moult honorablement) ; et tenoit le duc de Bourgogne un petit blanc baton en sa main, pour getter et faire separer les champions, leurs armes achevees, comme il est de coustume en tel cas »<sup>1286</sup>.

La présence du duc de Savoie aux côtés de Philippe le Bon, bien qu'écourtée<sup>1287</sup>, montre le traitement honorable réservé par le duc de Bourgogne à ses alliés. Toutefois, le rôle de Louis Ier de Savoie reste relativement flou dans la description donnée par Olivier de la Marche. Nous pouvons penser que Philippe le Bon lui a octroyé un rôle de conseiller pendant le combat, mais la décision finale, par le rôle de juge que lui octroie le bâton blanc, demeure l'apanage du duc bourguignon. Quel rôle a réellement joué le duc de Savoie dans l'attribution de la victoire ? Aucune réponse claire ne peut être ici apportée. Toutefois, il nous apparaît que sa présence dans le hord ducal a d'autre vertus que celles dévolues à un rôle purement honorifique. Dans un second temps, après le départ du duc de Savoie et de Bourgogne, la charge de juge d'armes est confiée, par Philippe, à Charles (et non Louis), comte de Nevers, son cousin. Nul doute, au vu de la différence de « traitement » entre les deux princes, que le duc de Bourgogne veille à ce que les seigneurs reliés directement à sa parentèle remplissent des fonctions d'importance, comme c'est le cas pour la duchesse de Bourbon évoquée plus haut, et soient honorés plus que nul autre.

Toutefois, à la lecture du récit d'Olivier de la Marche, celui-ci nous apprend que les deux ducs se sont rencontrés plus tôt à Chalon-sur-Saône :

« Or est bien temps que je me passe des preparatoires et misteres de cestuy pas, et que le vienne à l'execution et effect de la matière commencee. Mais ainçois me faut un petit toucher, et ramentevoir comment en iceluy temps se rassemblèrent, au lieu de Chalon sur la Sosne, le duc de Bourgogne, le duc de Savoye et le comte de Genève : et, apres plusieurs festiemens et grande chères, le temps approcha que le pas dessus-dict se devoit executer »<sup>1288</sup>.

Cette rencontre fort festive, qui semble se conclure par la présence des deux ducs au Pas de l'Arbre de Charlemagne, fait suite à la déclaration d'amitié, scellée par l'intégration du comte de Genève, frère du duc de Savoye, à l'hôtel du duc de Bourgogne, ainsi qu'à la signature

---

<sup>1286</sup> Olivier de la Marche, *Mémoires... op. cit.*, t.1, p. 327.

<sup>1287</sup> « Le lendemain se partirent les deux ducs, et allèrent ensemble jusques à Saint-Claude, où le duc de Savoye se departit, pour tirer en son païs : et pendant ce temps se firent les armes de cheval au lieu ordonné, entre le seigneur de Charny et messire Pietre-Vasque dessidict : et, selon mon souvenir, le trezième jour du mois dessusdict se présentèrent les deux chevaliers pardevant Louis Monsieur, comte de Nevers, commis par monsieur de Bourgogne, son lieutenant, juge en ceste partie, environ huit heures du matin », *Ibid.*, p. 333. Notons l'erreur d'Olivier de la Marche dans le nom du comte de Nevers. Il s'agit en réalité de Charles Ier de Nevers, fils de Philippe II de Nevers. Il est, ainsi, le petit fils de Philippe II le Hardi, ainsi que le neveu de Jean Sans Peur et cousin de Philippe le Bon, tous ducs de Bourgogne.

<sup>1288</sup> *Ibid.*, p. 326.

d'une alliance entre les deux cousins en 1441<sup>1289</sup>. Ce traité entre les deux princes doit assurer les liens fraternels qui unissent les deux maisons au moment d'une crise importante pour la chrétienté : celle de l'élection de l'antipape Felix V. Celui-ci, élu par le concile de Bâle en 1440 pour remplacer Eugène IV après sa décision de déplacer le concile depuis Bâle jusqu'à Ferrare en 1438. Ce qui pose réellement problème, au-delà de l'élection d'un antipape, c'est que la personne ainsi élue n'est autre qu'Amédée VIII, duc de Savoie et père de Louis Ier. Cela amène à des problèmes internes à la noblesse française qui, pour une grande partie, tel le duc de Bourgogne et le roi de France, soutient le pape légitime. Charles VII et Philippe le Bon doivent manœuvrer pour que soit le concile de Bâle revienne sur sa décision, soit qu'Amédée VIII renonce au nom de Felix V en ayant toutefois quelques contreparties. Ainsi, le traité entre les deux ducs a-t-il pour vocation de sceller leur amitié malgré le problème ainsi posé. De fait, nul doute que l'intégration du comte de Genève à l'hôtel ducal sert de preuve de la bonne volonté de Philippe le Bon dans cette affaire<sup>1290</sup>.

Il est régulièrement des cas où alliés et membres de la famille proche des Princes se mêlent et nombreux sont les mariages qui sont conclus afin de sceller soit des alliances qui semblent naturelles, telles celle de Charles VII avec Marie d'Anjou, soit d'autres qui viennent concrétiser un projet politique, telles les unions de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York ou encore celle de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. Enfin, il est des cas où le mariage rend possible une apparente réconciliation improbable, voire même donne naissance à une relation tout à fait privilégiée, parfois proche de l'amitié, entre les deux parties.

Ainsi au Pas de la Fontaine des Pleurs, en 1449-1450 :

« Ainsi donques passa les monts le signeur d'Arguel, et fit son lieutenant Philebert de Vaudrey (qui desja estoit vieil homme) ; et, pour abreger, à l'occasion que le duc d'Orleans ne peut fournir ne gens ne paiement, l'exécution fut de petit fruit, et s'en revindrent la plus-part sans chevaux ou harnois, le bolevart en la teste : et, pour cuider attraire le roy de France ou les François en son aide, le duc d'Orleans se tint longuement à Lyon sur le Rosne, et la duchesse avecques luy : et à son retour s'adonna son chemin par Chalon, au mesme temps que le pas se tenoit : et fut grand heur, au chevalier entrepreneur, que celle noblesse vint au lieu, pour veoir et entendre le haut mistère de son emprise : et mesmement si haut et si

---

<sup>1289</sup> Louis Ier est le fils d'Amédée VIII et de Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi et sœur de Jean-Sans-Peur.

<sup>1290</sup> « Sur ceste matière ne firent les deux ducs aucune conclusion : mais en alliance d'amour et de paix se partirent, comme bons parents devoient faire : et avoit le duc de Savoye avecques luy un sien frère, de l'aage de dixhuict ans, qui estoit comte de Genève, et se nommoit Amé. Cestuy comte de Genève desira d'estre de l'hostel du duc de Bourgongne. Ce qui luy fut liberalement accordé : car il estoit de tresbelle apparence de prince, et moult bien conditionné : mais ne demoura gueres apres qu'il mourut : dont ce fut grand dommage pour la maison de Savoye », *Ibid.*, p. 305.

noble prince, et si belle et vertueuse princesse ; et les festeya moult hautement, et mesme au pavillon devant la Fontaine de plours : et par un samedi que ledict pavillon estoit tendu comme il avoit acoustumé, le duc d'Orleans, la duchesse, et mademoiselle d'Arguel sa nièce (qui pour lors estoit la renommee et le bruit de tout le païs, en cas de beauté, de sens et de vertu), avec grande foison de dames et damoiselles, de chevalerie et de noblesse, virent comment les targes estoient gardees par le heraut dessusdict ; et cuidoit le bon chevalier de Lalain qu'aucun d'iceux estrangers, François, Italiens, Provençaux ou autres, dont il y avoit plusieurs grans, gorgias et honnestes personnages à la cour du duc d'Orleans, deussent avoir pitié de la Dame de plours là figuree, et toucher à aucunes de ses targes »<sup>1291</sup>.

La suite de la description de La Marche laisse à penser que la cour d'Orléans se présente au Pas puis, face à l'absence de candidats dans ses rangs, repart aussitôt pour l'Orléanais :

« Mais rien n'y fut empris, ny ne survint audict pas autre chose pour iceluy mois [...] Si ne firent le duc et la duchesse que passer par Bourgogne, en s'en retournant en leur païs [...] »<sup>1292</sup>.

Le départ, aussitôt après l'absence de combat, ne semble pas en soi étrange. Toutefois, du fait des liens spéciaux liant les deux ducs ainsi que la duchesse d'Orléans et le duc de Bourgogne laisserait penser que cette visite soit l'objet d'au moins un banquet ou de festivités dignes de leur rang.

Le passif entre les deux hommes demeure lourd. Pour rappel, leurs pères respectifs, à savoir Louis d'Orléans et Jean de Bourgogne, dit Sans-Peur, se bataient pour la mainmise sur le pouvoir royal détenu par le frère du premier, Charles VI. Tous deux furent assassinés. Charles d'Orléans est fait prisonnier pendant vingt-cinq ans, à l'issue de la bataille d'Azincourt, et ne doit sa libération qu'à l'intervention de Philippe de Bourgogne qui, contre sa libération, impose l'union du duc avec sa nièce, Marie de Clèves. Ainsi, si les relations entre les deux hommes ne devaient qu'être, au mieux, cordiales, cela n'aurait rien d'étonnant. Cependant, il semble que des liens relativement forts se soient créés entre les deux ducs, ce qui nous amène à être surpris par le récit d'Olivier de la Marche, d'autant plus que le mémorialiste bourguignon précise :

« En ce temps le duc Charles d'Orléans (celuy dont est escrit cy-dessus que le bon duc Philippe le racheta de la prison des Anglois) faisoit une guerre delà les monts, et avoit conquis la comté d'Ast en Piémont, et mouvoit icelle guerre à l'occasion de la duché de Milan, que le duc Charles d'Orléans disoit à luy appartenir, à cause du duc Philippe Maria, qui estoit nouvellement trépassé, et n'avoit laissé nuls hoirs de son corps : et certes, à ce que j'ay peu sçavoir de ceste matière, ceste duché de Milan estoit le vray héritage du duc d'Orléans et de ses successeurs. Car le duc Louis d'Orléans, père du duc Charles, eut à femme

---

<sup>1291</sup> *Ibid.*, t.2, p. 26.

<sup>1292</sup> *Ibid.*, p. 27.

madame Agnes de Milan<sup>1293</sup>, sœur du duc Philippe de Milan, lors trépassé : et fut mère du duc Charles dessusdict : et à ceste cause avoit esté, l'esté par-avant, le duc d'Orléans en Bourgongne, où l'on luy fit honneur et grande chère : et luy donna le païs dix mille francs, à la requeste et commandement de du duc, son bel oncle : car moult s'entr'aimèrent toute leur vie. Outre-plus, à cause que le duc de Bourgongne n'avoit point de guerre, et que le temps estoit oiseux, il souffrit que le duc levast gens-d'armes en ses païs de Bourgongne, et qu'ils passassent outre les monts pour le service du duc d'Orléans, en sa conqueste de Milan »<sup>1294</sup>.

Nous le voyons, alors même que le duc d'Orléans entreprend la reconquête de son héritage italien, le duc de Bourgogne autorise le premier à lever des troupes dans son territoire et donne son accord à ceux des seigneurs de sa maisonnée qui souhaitent offrir leurs services, comme notamment Guillaume de Chalon, seigneur d'Arguel et fils du prince d'Orange, Louis II de Chalon. Malgré l'échec manifeste de l'entreprise orléanaise, le passage par la Bourgogne, alors que le Pas est en cours, et que Charles d'Orléans ait séjourné plusieurs semaines à Lyon, nous laisse penser qu'il s'agit à la fois d'une visite diplomatique, en guise de remerciement pour le financement et les hommes mis à sa disposition par Philippe le Bon ; de même qu'une visite de courtoisie donnant l'occasion à Marie de Clèves de rendre visite à son oncle, et au duc d'Orléans d'affirmer à nouveau ses liens avec son homologue.

Ces quelques exemples nous montrent bien que les Pas, au-delà de servir à la gloire du prince et de sa cour demeurent des moments fortement politiques et politisés. Lieux de rencontre entre les membres des grandes familles princières, les Pas témoignent de la vivacité des échanges et des connexions entre ces grandes familles qui, par un biais ou par un autre, demeurent liées par le sang. Le Pas est un moment d'union entre ces personnages qui ne manquent pas de faire remarquer leur arrivée ou leur présence autour des lices.

Comme pour tout élément des politiques ludiques duciales et princières, les Pas demeurent un miroir de l'état des relations qui existent entre ces personnages. Ne laissant apparaître qu'un fragment d'une histoire plus générale, les Pas ont le mérite de nous faire entrevoir la complexité des liens qui régissent les relations nobiliaires et nous donnent

---

<sup>1293</sup> Note de l'éditeur : « *Agnes de Milan* : lisez *Valentine* », *ibid.*, p. 24. Nous précisons tout de même qu'il s'agit là, en réalité, de *Valentine Visconti*.

<sup>1294</sup> *Ibid.*, p. 24-25.

l'opportunité de fouiller plus avant dans ces indices afin d'apercevoir l'immensité des recherches qui restent à mener dans le domaine des liens interpersonnels.

En définitive, les Pas ne sont pas tant issus d'une volonté nobiliaire de renouveler le genre ludique, que d'une nécessité à répondre à un besoin sociétal. Qu'il s'agisse de rassurer le duc et ses sujets après une défaite pour le moins sévère en Italie, ou qu'il soit question de marquer l'intégration d'un nouveau territoire au moment même où se déclenche une crise dans la chrétienté, le Pas apparaît comme un élément de réponse, comme un lieu de cohésion, au moment où la vie de cour est en pleine émulation.

Il est tout à fait remarquable de voir que l'arrivée des Pas au royaume de France est concomitante du renforcement des relations entre le duché de Bourgogne et le royaume de Castille. De plus, il est à noter que cette transmission des savoirs se fait par le biais chevaleresque. Ce sont les emprises et les tournées des chevaliers de Philippe le Bon en Castille, de même que le traité d'Arras et la rencontre entre Bauffremont et Saavedra, qui amène au transfert de l'exercice chevaleresque.

Toutefois, plus qu'être un événement militaire, compétitif et politique, le Pas est aussi le témoin des relations sociales, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, traversant les cours princières. Toutefois, comme tout événement émanant des hautes sphères nobiliaires, celui-ci délivre une image positive, limite utopique, des relations internes. Qu'il s'agisse de l'endocentrisme angevin ou de la Belle Compagnie bourguignonne, les sources, faute à leurs auteurs, ne sont que peu prolixes sur les éventuelles tensions existantes, tout naturellement, entre chevaliers, préférant donner une image positive, quitte à rogner quelques faits. Mais il s'agit là d'une caractéristique des Pas : ce sont des moments hors du temps, extraordinaires, lourds d'un point de vue logistique, et fortement coûteux. Ainsi il est de mise que les éventuelles rancœurs soient tues et que, si conflit il y a, cela se règle dans les lices, soit par le biais des armes ou par les parures alors arborées.

Enfin, il ne faut pas à oublier que les Pas d'armes, comme tous les événements organisés par les cours princières, ne rencontrent le succès que nous leur connaissons grâce à d'autres facteurs que le talent des joueurs ou la magnificence des festivités qu'ils ponctuent. Les Pas demeurent de « grosses machines » dont la lourde logistique est gérée par du personnel de l'ombre, qu'il soit noble ou issu du commun. Les sources comptables nous révèlent cette face

cachée des Pas et nous voyons graviter autour de ces festivités tout un panel de professions sans lesquelles tout ceci ne pourrait avoir lieu. Qu'il s'agisse de manouvriers, de compagnons, de maîtres artisans ou encore de membres des offices ducaux, tous contribuent à leur niveau à faire des Pas des objets diplomatiques d'importance.

De même, si succès il y a, il y a fort à parier que celui-ci est dû tout autant à leur utilisation à des moments précis de la vie politique qu'à la renommée que ceux-ci acquièrent au fil du temps. Et cette renommée tient tout particulièrement au fait que l'on en parle. Cette diffusion est notamment à imputer aux différents invités que les princes prennent soin de convier. Bien évidemment, le choix de tels personnalités, tel le duc de Savoie, la duchesse de Bourbon ou encore l'archevêque de Trente, répond à des logiques diplomatiques bien précises.

## Conclusion

Événements majeurs de la vie des cours princières des XVe et XVIe siècles, les Pas d'armes trouvent leur légitimité dans le contexte politique dans lequel ils prennent place. Leurs rôles sont multiples, tantôt nécessaires, tantôt utilitaires, et parfois même utilisés comme « dernier recours » pour mener à bien un projet politique. Mais finalement, qu'importe la manière dont ils sont perçus, les princes et souverains qui les organisent ont conscience du potentiel politique et diplomatique que ces divertissements peuvent avoir. Le Pas exacerbe, à l'intérieur des cours, un sentiment d'attachement au prince, à la cour, en même temps qu'il contribue au renforcement des rivalités internes et externes.

En regardant les listes des participants appartenant aux cours organisatrices, il est remarquable de voir que seuls participent ceux ayant un lien fort avec le chef de la maison. Ainsi, à par dans le cas du Connétable de Saint-Pol, ceux jouant double jeu sont exclus, ou s'en abstiennent, des Pas. Ainsi, le cas remarquable des Cröy est ici à souligner de nouveau. En effet, alors des plus influents à la cour de Bourgogne, leur participation aux Pas ne se font que tardivement, à la veille ou à l'issue de leur mise en exil. De manière générale, l'étude des listes des participants, défenseurs ou assaillants, est des plus intéressantes pour l'éclaircissement à la fois du contexte diplomatique et de la vie internes des cours princières. Ainsi des conflits que l'on peut croire réglés, tel celui entre René et Ferry de Lorraine, s'avèrent animer encore la vie politique et diplomatique. La connaissance de ces persistances nous est donnée par ces listes qui, jumelées avec d'autres descriptions, peuvent nous permettre d'en évaluer l'importance.

Cependant, à la lumière des Pas ayant eu lieu après la mort des ducs d'Anjou et de Bourgogne (1477-1481), si les héritages se font sentir au royaume de France et dans le Saint-Empire, il faut remarquer que les modèles alors établis jusque là se voient éclatés et adaptés aux conditions particulières de la fin du Moyen Âge. Il ne s'agit dès lors plus d'unir la noblesse autour d'une figure centrale menant une diplomatie ludique, mais bel et bien de rassembler autour d'une figure fédératrice dans le cadre d'un projet plus large touchant à tous les pans de la politique « internationale ».

## Conclusion générale

Il est tout à fait difficile, tant d'un point de vue personnel que scientifique, de conclure là cette thèse de doctorat tant nous nous sommes impliqués à faire connaître ce thème par trop souvent mal connu, voire inconnu ou ignoré. Long a été le chemin nous ayant permis de livrer ce travail qui trouve ses origines à la fois dans un mémoire de master consacré aux tournois et à leur déclinaison à la cour de Bourgogne au XVe siècle<sup>1295</sup>, et dans un concours de circonstances nous ayant amenés à obtenir un contrat doctoral proposé par l'Institut Historique Allemand de Paris, au sein du groupe de recherche « Spiele und Wettkämpfe in der Mittelalterlichen Soziabilität »<sup>1296</sup>. Etonnamment, facile a été le choix de l'orientation du sujet qui est soumis à votre approbation, notamment du fait du travail en groupe réalisé pendant trois années et des axes de recherche communs que nous avons développés<sup>1297</sup>. Ainsi, nous avons souhaité, au fil de notre étude, présenter le Pas comme un objet d'histoire « complet », en cela qu'il témoigne à la fois des traditions ludiques présentes dans les cours ainsi présentées, qu'il constitue un miroir des politiques festives et diplomatiques mises en œuvre par les grands princes des XVe et XVIe siècles, de même qu'il met en exergue l'importance des liens qui unissent les nobles de et entre chaque zone étudiée.

Afin, nous l'espérons, de mener à bien notre projet, nous avons décidé d'adopter un plan en trois parties, chacune consacrée à un aspect spécifique des Pas.

La première, orientée sur la présentation des sources, à pour but de dresser un panorama quasi-exhaustif de la matière brute qui, de fait, donne vie aux Pas et sans laquelle ceux-ci seraient tombés dans l'oubli, ou du moins demeureraient de simples variantes « fantaisistes » des tournois. Divisée en trois chapitres, cette partie introductive offre un panorama quasiment complet des sources issues des espaces territoriaux étudiés et qui nous renseignent sur les Pas, de manière plus ou moins détaillée, dans ces zones. Tout d'abord sont présentées les sources qui s'avèrent être les plus nombreuses pour notre recherche, à savoir les sources « littéraires » telles les chroniques, mémoires, histoires ou encore récit de hérauts. Nombreux sont les écueils

---

<sup>1295</sup> *Tournois, joutes et pas d'armes dans les Etats de Bourgogne au XVe siècle (1404-1486) : Politiques festives et utilisation politique des fêtes de chevaleries à la cour des ducs de Bourgogne*, mémoire de master recherche de l'Université de Rouen, sous la direction d'Elisabeth Lalou et Lydwine Scordia, soutenu en 2013.

<sup>1296</sup> « Jeux et compétitions dans les sociabilités médiévales », groupe de recherche dirigé par Vanina Kopp.

<sup>1297</sup> Le groupe de recherche intègre, outre Vanina Kopp et nous-même, Constanze Buyken travaillant sur la place des femmes et leurs représentations dans les tournois.



qu'il faut esquiver avec ce type précis de sources et nous avons tenté d'adopter une démarche critique vis-à-vis de celles-ci afin de pouvoir les étudier et les intégrer de manière bénéfique à cette recherche. Toutefois, malgré les défauts manifestes de ces documents, leur présence demeure inévitable car celles-ci sont les seules à offrir au lecteur un tel niveau de précision. Les deux chapitres suivants ont été composés de manière à étudier, dans un premier temps, l'apport seul de l'iconographie, directe ou indirecte, et des sources comptables pour la connaissance et l'éclaircissement du sujet. Dans un second temps, nous proposons une mise en contexte et une mise en relation des dites sources iconographiques ou comptables avec les textes qui composent la base de notre corpus. L'objectif, là, est réellement de questionner le texte par le biais d'autres types de sources et ainsi montrer que les éventuelles erreurs, oublis ou manques volontaires, peuvent être palliés par l'utilisation d'une autre sorte de documents venant nous aiguiller sur tel ou tel point tout en nous offrant un nouvel objet de recherche permettant de pousser plus avant la réflexion.

Nous avons souhaité, pour la deuxième partie de cette présente thèse, orienter notre regard sur ce qui fait qu'un Pas se distingue et demeure toutefois dans la continuité des divertissements chevaleresques. Notre objectif est, ici, à la fois de replacer les Pas dans leur contexte ludique, en accord avec les théories du jeu que nous avons intégré à notre étude ; en même temps de montrer les éléments de continuité et de rupture avec les pratiques chevaleresques alors en place. Pour parvenir à cela, nous avons organisé cette partie en trois temps pour aller de la dimension agonale / compétitive que le Pas partage avec les joutes, les tournois ou encore les emprises d'armes, jusqu'à l'aspect de mimique / théâtral qui vient faire des Pas un objet d'étude à part dans le champ des pratiques chevaleresques. Le premier chapitre (chapitre 4), le plus long de l'ensemble de cette thèse, propose une étude quasi-exhaustive de tout ce qui fait que le Pas se place dans la continuité. Axé sur le caractère agonal, nous avons tenté de montrer en quoi ces exercices d'armes concentrent tout ce qui a fait le succès des tournois et de leurs déclinaisons depuis leurs origines, en présentant toutefois les éléments qui viennent opérer les premières distinctions entre les Pas et leurs prédécesseurs. Dans ce but, nous nous sommes d'abord concentrés sur la présentation des différents exercices martiaux qu'ils intègrent, allant de la joute à pied ou monté jusqu'au behourt / combat de mêlée / tournoi. Dans un second temps, nous proposons de porter notre regard sur la diversité des participants, et plus particulièrement sur ceux qui y assistent et qui les accueillent, en mettant en exergue la grande diversité de rôles que chacun, personnes ou institution, remplit. Enfin, pour la troisième partie,

nous présentons les éléments structurants des Pas, à savoir l'ensemble des règles et cérémoniaux qui offrent à ces derniers, un cadre et une visibilité.

Le second chapitre (chapitre 5), plus court que son prédécesseur, aborde un thème sans doute plus difficile, à savoir l'indéniable aspect littéraire des Pas. Élément de singularité, au même titre que l'aspect théâtral développé dans le chapitre suivant, le contenu littéraire offre aux participants un cadre fictionnel reflétant l'extrême importance et influence des romans de chevalerie dans la vie des cours princières. Dans un premier temps nous avons étudié l'ancrage de la fiction dans la réalité : l'entrepreneur, ou les entrepreneurs, est, d'emblée, assimilé à un héros littéraire. Par le voyage qualifiant, quasiment initiatique, ainsi entrepris, et le plus souvent notifié dans les chapitres d'armes, le défenseur du Pas n'est plus réellement un homme et pas tout à fait encore un héros littéraire comme le sont Lancelot, Perceval ou Florimont. Le chevalier devient un être hybride qui permet à la fiction et à la réalité de se mêler. D'autres éléments d'importance viennent renforcer cette confusion, notamment le rôle de la Dame, qui est bien souvent à l'initiative du Pas et qui se confond allègrement avec les personnalités féminines présentes dans les lices ; ainsi que les décors et l'univers fictionnel retenus. Ceux-ci viennent créer la transition avec la partie suivante consacrée aux motifs et thèmes littéraires. En effet, sans ces derniers, qu'il s'agisse de lieux, réels ou non, ou de créatures issues des mythes chevaleresques, le Pas ressemblerait plus à tournoi avec des décors de théâtre qu'à autre chose.

Le troisième et dernier chapitre de cette partie (chapitre 6) s'intéresse au point de discordance entre le Pas et les autres exercices d'armes. Bien que pour la plupart quelque peu théâtralisés, les entrepreneurs poussent, dans le cadre du Pas, l'aspect théâtral à son paroxysme. Pour la première partie nous avons, dans un cadre général, tenté de voir ce qui rapproche le Pas du théâtre, aussi bien profane que religieux. Dans un second temps nous avons mis l'accent sur le premier élément visible, aussi bien dans le Pas qu'au théâtre : l'habillement. Le costume, et nous espérons l'avoir montré, joue un rôle primordial dans ces exercices. Qu'il soit humain ou équin, l'atour reflète bon nombre d'éléments tant politiques que personnels. A la fois symbole de statut, sa richesse et son unité répond à des règles strictes qui reflètent les volontés princières de favoriser tel ou tel chevalier en fonction de l'état de leur relation. S'ensuit une étude plus originale sur les suites chevaleresques et la mise en scène de la hiérarchie. Le chevalier est, par définition, indissociable du cheval qui, initialement, lui confère son statut. Le nombre de chevaux présents à la suite du combattant et la qualité des accompagnateurs reflètent, respectivement, la place du chevalier dans la pyramide sociale nobiliaire et la réputation de

celui-ci. Enfin, pour clore ce chapitre, nous avons fait le choix de nous éloigner de ceux qui jouent la pièce proposée pour nous intéresser aux alentours, à toutes les pratiques qui, par leur présence, renforcent et intègrent, le caractère théâtral et qui jouent un rôle de promotion de la cour et de la figure princière. La première d'entre elles est, sans réelle surprise, les banquets spectacles. Pilier des politiques princières, notamment en Bourgogne, ils constituent des moments spécifiques dans le cadre des divertissements chevaleresques. Répondant à ceux-ci, ils offrent d'autres moments théâtraux, que ce soit par le biais de l'organisation des tables, des entremets présents, de ceux qualifiés de « vifs et mouvants » venant agrémenter les repas ou encore, de manière plus empirique, par la présence de gradins permettant à des spectateurs de venir voir les chevaliers manger autour des figures principales de ces instants, à savoir le duc et la duchesse. Vient ensuite une étude des thèmes antiques qui viennent, à l'image de Jason ou d'Hercule, glorifier la maison princière et son chef, en rappelant des présupposées origines glorieuses de la dynastie et qui deviennent des outils de promotion de la cour. Ces figures, présentes au cours de mystères, joués tout au long du banquet ou des banquets, comme c'est le cas en 1468 lors du Pas de l'Arbre d'Or, distillent de surcroît des modèles d'agissement et diffusent les valeurs chevaleresques prônées par la cour, tout en jouant un rôle politique manifeste.

Enfin, là où la partie précédente avait comme but principal de présenter le Pas comme un exercice chevaleresque à la fois en prolongement des « tournois » et en réelle rupture avec ceux-ci, la troisième et dernière partie de cette étude propose de répondre deux problématiques générales posées implicitement par cette recherche : De quelle manière les Pas sont-ils utilisés par les cours qui les organisent et quels rôles, tant politiques, diplomatiques que représentatifs ceux-ci jouaient-ils ? De même : Comment et à quel point les Pas, plus que leurs prédécesseurs, nous permettent-ils de connaître l'état des liens interpersonnels unissant le prince et ses nobles ?

Le Pas, dans le premier chapitre de cette partie (chapitre 7), est étudié sous l'angle de son utilisation en tant qu'objet politique à part entière. En effet, nombreux sont les princes, à l'image de René d'Anjou ou de Charles Quint à user des divertissements nobiliaires à des fins politiques et diplomatiques. Nous avons fait le choix, dans un premier temps de montrer que le Pas est un objet politique « nécessaire ». C'est notamment le cas dans la Bourgogne de Philippe le Bon, qui privilégie l'espace flamand pour organiser ses nombreuses fêtes alors même que la situation sur place est souvent électrique, et dans l'Anjou du Roi René, dont la priorité est de faire oublier son échec en Sicile à partir de 1442. Toutefois, les stratégies adoptées sont

différentes car si Philippe le Bon choisit de doter les centres névralgiques du pouvoir flamand d'un ou plusieurs Pas dans un laps de temps relativement long, le duc d'Anjou semble préférer frapper un coup puissant en organisant cinq Pas en l'espace de trois ans, dont trois la même année (1446) et ce, dans une zone géographique plus que restreinte (entre Saumur et Razilly, en Touraine). Dans un deuxième temps, nous avons choisi de nous concentrer sur le royaume de France et son utilisation tout à fait sporadique du Pas. En effet, le Pas semble considéré comme une tradition vieillissante, dont l'utilité reste limitée. Utilisée à deux reprises par les rois Charles VIII et par le futur François Ier, les Pas français sont organisés à la veille d'une campagne militaire d'envergure (1493) et à l'aube d'un changement de dynastie (1514). Toutefois, mis à part le fait de réunir autour d'un meneur solide un nombre considérable de chevaliers, leur utilisation apparaît comme anecdotique en cela que le Pas perd ici, et malgré le nombre de participant important, son rôle unificateur. Enfin, nous avons fait le choix de consacrer une large partie à l'Empire et à un Pas en particulier : l'Aventure de l'Épée des 25 et 26 août 1549. Ce Pas est exceptionnel à plus d'un titre car il prend place à la fin de huit mois de festivités, qu'il est organisé par l'empereur Charles Quint, qu'il voit Philippe être consacré comme héritier du trône d'Espagne et, enfin, qu'il est le tout dernier Pas d'armes organisé. Longues ont été les pages qui ont amené à la présentation de l'événement, mais il est important, pour en saisir toutes les implications et en comprendre tous les sens, de le replacer dans son contexte général et de voir de quelle manière les festivités précédentes ont permis à l'empereur de proposer un tel spectacle.

Enfin, dans l'ultime chapitre, tant de cette troisième partie que de cette recherche, nous avons porté notre attention sur le caractère social du Pas et de la manière qu'il témoigne et entretient les liens sociaux dans et entre les cours princières. En effet le Pas n'est pas uniquement un moment de glorification de la figure princière et de son territoire. Il s'agit aussi, par ce biais, de maintenir les liens qui unissent les nobles entre eux, qu'ils soient familiaux, amicaux / inamicaux ou simplement politiques. Nous avons tout d'abord tenté de comprendre pourquoi les Pas sont arrivés au royaume de France et quelles sont les raisons de leur développement dans les principautés les plus puissantes. Dans un second temps, nous avons cherché à comprendre de quelle manière et pour quelles raisons les Pas d'armes ont traversé les Pyrénées depuis l'Espagne jusqu'aux principautés du royaume de France. La proximité des cours françaises et espagnoles, en particulier entre celle de Bourgogne et de Castille explique en partie cet échange, dont la compréhension peut se doubler d'un besoin sociétal au moment même où le rôle de la noblesse se fait de plus en plus insaisissable sur l'échelle hiérarchique. Concernant

l'Anjou, l'échec de 1442 est sans doute l'une des principales raisons, en même temps que le besoin d'unité autour de la figure princière qui en découle, ce qui n'est pas nécessairement le cas en Bourgogne. Par la suite, nous avons tenté, dans une seconde partie, de montrer en quoi le Pas, bien que largement utile pour voir les trajectoires des participants et de constituer une clé pour appréhender l'état des relations avec le prince à des dates ciblées, donne à voir une vision idéalisée des relations internes aux cours princières. Dans un premier temps, nous avons essayé de définir les concepts d'amitié et de rivalité aux XVe et XVIe siècles. Dans un second temps nous avons étudié ce que nous appelons l'« endocentrisme courtois » angevin en partant d'un constat simple : lors de chaque Pas, et à l'inverse de la Bourgogne, ce sont systématiquement une dizaine de noms de chevaliers qui se retrouvent parmi les participants, chacun issus de l'entourage du duc d'Anjou, du roi de France, ou remplissant des charges auprès de l'un ou l'autre. Du côté bourguignon, pour le troisième temps de cette partie consacrée à la vision idéale donnée par les Pas, nous nous sommes attachés à montrer comment le duc est parvenu à mettre en place l'idéal de la Belle Compagnie en conviant les personnages les plus importants de son époque à entrer dans son giron, quitte à gommer les aspérités créées par les conflits entre le futur Charles le Téméraire et la famille Cröy. Enfin, pour clore ce chapitre, nous avons tenté de donner une place à ceux que l'on ne voit jamais dans les Pas, les personnages de l'ombre : ouvriers, commis, officiers de bouche, mais également aux invités. Cette sous-partie donne la part belle aux « petits », à ceux sans qui ces événements à grande échelle seraient un fiasco. Qu'il s'agisse de cuisiniers ou d'ouvriers, chacun joue un rôle qui, cumulé à celui de chacune de ces personnes de l'ombre, donne naissance au Pas. Dans un second temps, nous nous sommes consacrés aux invités, aux membres de la parentèle ou aux alliés, récents ou « historiques » qui, à leur manière, contribuent au succès des Pas, en cela qu'ils confirment bien que le Pas n'est pas qu'un divertissement oiseux, il s'agit d'un lieu de tractation politique qui trouve sa pleine mesure dans le spectacle offert à tous.

Toutefois, le Pas d'armes demeure un objet d'histoire par trop souvent rapproché du tournoi et de la joute dans les études qui l'abordent<sup>1298</sup>. Il est tout à fait dans la logique des

---

<sup>1298</sup> Voir en particulier Jean-Pierre Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de Mme Annie Prache, Paris IV, 1981 ; Sébastien Nadot, *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012 ; Alice Planche, « Du tournoi au théâtre bourguignon, le pas de la Fontaine aux Pleurs à Chalon sur Saône, 1449-1450 », *Le Moyen Âge*, t.81, 1975, p. 97-128 ; Danielle Quéruel, « Tournois et romans d'aventure en Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle », Nicole Gonthier (dir.), *Le tournoi au Moyen Âge*, Lyon, 2003, p. 45-57 ; Armand Strubel, « Le pas d'armes. Le

choses de présenter, dans de larges études, le tournoi et ses évolutions comme un ensemble si ce n'est uniforme au moins linéaire, se situant dans la longue durée. De manière globale, nous l'avons dit au cours de notre quatrième chapitre, tournois, joutes et Pas d'armes se confondent dans le fait que les différents exercices d'armes pratiqués au cours de ces événements se ressemblent. Cependant, la confusion relativement aisée qui est souvent faite vient gommer à la fois les spécificités de chacun ainsi que leur utilisation spécifique. Originellement, « Les premiers tournois clairement identifiés remontent au XIIe siècle. Ils opposent deux groupes de cavaliers, armés de lances, ayant pour but de renverser l'un des adversaires pour le capturer puis le rançonner »<sup>1299</sup>. Il s'agit là, en réalité, d'un entraînement à la guerre, respectant peu ou prou les règles martiales et qui présente de réels risques puisque les armes et armures utilisées sont les mêmes que sur les champs de batailles, entraînant par là même l'hostilité de l'Eglise<sup>1300</sup>. Alors que les injonctions religieuses semblent demeurer sans effet ou presque, et au moment où chevalerie et noblesse se confondent et se referment sur elles-mêmes, le combat de groupe laisse la place aux duels, donc à la joute, et à la glorification du chevalier qui apparaît comme un modèle. La capture et la rançon, de mise en temps de guerre, ainsi que la victoire collective laissent leur place à l'exploit individuel et à l'enrichissement personnel influencé par les modèles issus des romans de chevalerie. Le contexte d'apparition du Pas d'armes est, comme nous l'avons vu, bien plus compliqué, ou du moins bien moins positif pour la chevalerie. Là où les tournois et les joutes émergent lors des périodes favorables pour ce groupe social, le Pas apparaît dans un contexte de crise chevaleresque, doublé d'un moment de réécriture et de redécouverte des romans de chevalerie. Le Pas, par sa dimension littéraire et théâtrale apparaît, dès lors, comme une réponse à une crise sociétale importante, bien que réduite à un groupe social déterminé. Certes, les exercices d'armes alors pratiqués sont tout à fait semblables à ceux pratiqués jusqu'alors. Cependant le contexte d'émergence et la forme que les Pas prennent, ainsi que leurs évolutions au fil des décennies, font que ces derniers ont toute légitimité pour être étudiés indépendamment des tournois et des joutes malgré leurs ressemblances.

---

tournoi entre le romanesque et le théâtral », *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui. Moyen âge et Renaissance, 115<sup>e</sup> Congrès des sociétés historiques et scientifiques, Avignon, 1990*, Paris, 1991, p. 273-284 ; Evelyne Van den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996.

<sup>1299</sup> Sébastien Nadot, « Les joutes : racines oubliées des jeux sportifs contemporains », Severine Abiker, Anne Besson et Florence Plet-Nicolas (dir.), *Le Moyen Âge en jeu*, Eidôlon, 86, 2009, p. 2.

<sup>1300</sup> Voir, à ce propos, la récente communication de Pierre Chaffard-Luçon, « L'interdiction canonique du tournoi », *Jeux et compétitions dans les sociétés médiévales / Spiele und Wettkämpfe in der mittelalterlichen Gesellschaften*, colloque international organisé par Pierre Monnet, Vanina Kopp, Constanze Buyken et Guillaume Bureaux à l'Institut Historique Allemand de Paris, 14-17 février 2018.

Là où les autres exercices d'armes, emprises d'armes comprises, acceptent des possibilités d'évolution tout à fait limitées, et bien que la joute offre plus de possibilités du fait de la manière de combattre, soit à pied, soit à cheval ; le Pas d'armes lui, nous l'avons-vu propose aux participant une large gamme d'exercices en fonction des accointances de l'entrepreneur. Ainsi, si la joute demeure la plus commune des pratiques, le Pas de Sandricourt nous montre, par exemple, que le combat à la barrière ou encore l'aventure, au sens quête amenant à la recherche d'un adversaire, trouvent tout à fait leur place dans le cadre du Pas. De même, en 1468, les participants se voient offrir l'opportunité de combattre dans un behourt / une mêlée et, en 1519, un simulacre de siège est proposé par le prince d'Orange. Une deuxième particularité des Pas, en comparaison avec les autres exercices d'armes possiblement organisables, demeure le lieu de tenue. En effet, par leur configuration et leur évolution, joutes et tournois sont systématiquement organisés aux mêmes endroits : de manière générale une place de marché pour la joute, car celle-ci peut être soit noble, soit bourgeoise ; un large champ à l'extérieur des villes en ce qui concerne les tournois. Nous passons le cas des emprises qui, au vu de leur forme itinérante, peuvent avoir lieu dans n'importe quel lieu. A contrario, le Pas d'armes, et les nombreux exemples développés tout au long de ce présent travail de recherche le démontrent, prend place indifféremment en ville, en périphérie urbaine, aux abords d'un château, dans la cour même du château ou encore au milieu d'une forêt. Si le Pas admet une telle multitude de lieu c'est surtout par le fait que la fiction développée par l'entrepreneur donne aux lieux des significations différentes. Au Pas de Sandricourt, les défenseurs se placent dans l'héritage de jeunes hommes élevés au château dans le but de garder les alentours et de défier quiconque souhaite passer. Ainsi, l'interception peut-elle se faire devant le château, dans la cour ou encore en forêt. De même, le Pas de Razilly (1446) développe une fiction basée sur la défense d'un passage dans un bois et une clairière proche. Ainsi, organiser ce Pas sur la place marchande d'une ville n'aurait que peu de sens.

Cet ensemble de caractéristiques du Pas, et la large gamme d'option que celui-ci propose amène les cours princières du XVe siècle, et *a fortiori* celles du XVIe siècles à adopter une certaine continuité, une certaine linéarité qui font apparaître deux modèles organisationnels bien distincts et relativement strictes, du moins en ce qui concerne le dernier siècle du Moyen Âge. Ceux-ci sont impulsés par les deux grands princes organisateurs dont nous avons ici parlé, à savoir le duc de Bourgogne Philippe le Bon et le duc d'Anjou René Ier. Là où le premier, dans un souci d'entente avec ses territoires septentrionaux incite ses chevaliers à organiser leurs Pas au sein des villes, nordistes pour la plupart, et est amené à doter ces exercices d'une forte

dimension urbaine où les grands édifices municipaux sont à l'honneur ; le second favorise, quant à lui, les abords des villes et donne la part belle à ses châteaux et manoirs. Ainsi, par leurs choix répondant à des velléités et à des réalités politiques tout à fait différentes, les deux cousins montrent que les Pas sont multiformes, que l'important n'est pas tant le lieu que la symbolique qui y est accolée.

S'ajoute, enfin, à toutes ces réalités, un aspect des plus essentiel, plus pragmatique qui vient poser un constat clair : le Pas est un événement liminaire. D'un énième divertissement nobiliaire dont la portée aurait pu demeurer restreinte, voire confidentielle, le fait que les cours d'Anjou et de Bourgogne en aient pris possession dote le Pas d'un caractère politique et diplomatique prépondérant. Par l'acte ludique, les participants et les spectateurs entrent dans la sphère politique. Plus que demeurer acteurs d'un simple jeu qui se déroule sous ses yeux, la totalité des personnes présentes participe activement au bon déroulement des stratégies mises en place car, ensemble, elles constituent autant de témoins de la puissance de la cour, de la générosité et des largesses du Prince ainsi que de l'inventivité des chevaliers soumis au pouvoir des deux ducs.

Bien que simples outils d'une large politique ludique, les Pas d'armes donnent à voir un large panorama de situations, d'éléments tant visuels que sonores, ainsi que de personnages, tant réels que fictifs, qui nous permet de distinguer les différentes stratégies mises en œuvre pour servir des desseins bien plus grands qu'un simple divertissement chevaleresque. Toutefois, ces derniers demeurent à la fois des points de départ et des lieux de conclusions, des points de rupture dissimulée des liens interpersonnels, tels Ferry de Lorraine et René d'Anjou, et des lieux d'union, telle celle qui semble se conclure entre les ducs de Bourgogne et de Savoie. En cela, le Pas d'armes est un événement « complet », qui permet aux chercheuses et chercheurs, et bien que cela ne soit pas nécessairement son but premier, de souligner une nouvelle vision de la vie de cour princière à la frontière du Moyen Âge et de l'époque Moderne.

En guise de conclusion de cette conclusion générale, il nous semble opportun de souligner que l'originalité de cette recherche ne tient ni à son espace géographique ni réellement à son champ temporel, car les études « transpériodiques » et celles axées sur les espaces « angevino-bourguignon » et « franco-impérial » ne sont pas rares. Ce qui, à notre sens, apporte une certaine nouveauté est l'étude des relations inter et intra cours princières au travers d'un



événement qui peut sembler futile. En effet, le Pas, par son aspect ludique, demeure un divertissement : le public vient assister à un simulacre de combat, certes non joué d'avance, mais dont l'honneur et la renommée constituent la récompense. De plus, au-delà du caractère agonal, le public vient surtout assister à une double mise en scène de la cour organisatrice : chevaliers et écuyers incarnent, durant le *temps du jeu*, des personnages fictifs et pourtant familiers, aux vertus archétypales ; tandis que le Prince, qu'il soit acteur principal ou premier spectateur, s'apparente aux héros et souverains anciens sous l'égide de qui, et grâce à qui, l'ensemble de ces chevaliers mythiques se réunissent.

Bien évidemment, et comme pour toute recherche, celle-ci demeure, pour le moment, et peut-être pour toujours, incomplète. Nous avons tenté, tout au long de cette étude, de mettre en lien les différents espaces concernés, de mettre en exergue les contacts qui existent entre ces zones géographiques aux traditions différentes et pourtant similaires. Une étude plus approfondie des Pas d'armes espagnols pourrait permettre de pousser plus avant cette démarche comparatiste et nous donnerait, peut-être, l'opportunité de mieux comprendre l'émergence d'une telle forme de divertissement nobiliaire et quels en sont les réels facteurs, facteurs que nous n'avons fait qu'effleurer.

## Table des illustrations

Figure 1 : Pyramide hiérarchique des tissus .....	284
Figure 2 : Plan de la salle du Banquet du Faisan avec les hourds des spectateurs, situés dans le coin inférieur droit de la salle, d'après Agathe Lafortune-Martel, Fête noble en Bourgogne au XVe siècle, Paris, VRIN, 1984. ....	323
Figure 3 : Plan de la salle des banquets du Pas de l'Arbre d'or, d'après la description présente dans Olivier de la Marche, Mémoires, éd. M. Petitot, Paris, Librairie Foucault, 1825, t. 2, p. 312-316.....	326
Figure 4 : Structure en bois du Manoir de Launay, Villebernier, Maine-et-Loire (vue de la cour) .....	364
Figure 5 : Structure en bois du Manoir de Launay (vue de l'étage).....	365
Figure 6 : Vue rapprochée de la liaison entre les structures de pierre et de bois. ....	365
Figure 7 : Vue de l'intérieur de la structure de 1446. ....	366
Figure 8 : Entrée de la cuisine du logis (cour intérieure). ....	367
Figure 9 :Chapelle privée du manoir.....	367
Figure 10: Traces de peintures du XVe siècle, sur plâtre, plafond de l'office.....	368
Figure 11: Traces de peintures du XVe siècle, mur de la « salle rouge » .....	369
Figure 12: Peintures représentant du houx, arrière-cuisine ou réserve .....	369
Figure 13 Traces de décoration du XVe siècle, tympan de la cheminée de la salle de réception (logis) .....	370

## Table des tableaux

Tableau 1 : Pas d'armes et sources (Bourgogne) .....	34
Tableau 2: Pas d'armes et sources (Anjou) .....	45
Tableau 3: Pas d'armes et sources (Royaume de France) .....	50
Tableau 4 : Pas d'armes et sources (Saint-Empire).....	64
Tableau 5: Répartition des différents exercices lors des Pas d'Armes (Anjou-Bourgogne)..	117
Tableau 6: Nom et présence des Dames lors des Pas d'armes (XVe-XVe siècle).....	217
Tableau 7: Fréquence des suites chevaleresques pour les organisateurs des Pas bourguignons .....	299
Tableau 8 : Fréquence des suites chevaleresques pour les organisateurs des Pas angevins ..	299
Tableau 9 : Assaillants du Pas de Sandricourt .....	378
Tableau 10: Pas d'armes organisés dans les royaumes ibériques .....	433
Tableau 11: Assaillants des Pas angevins .....	448
Tableau 12: Tenants des Pas angevins .....	449
Tableau 13: Tenants des Pas bourguignons .....	456

# Bibliographie

## Sources manuscrites

### *Archives Départementales du Nord (ADN) :*

- Ecroes (photocopies conservées à l'Institut Historique Allemand de Paris)
- B 3406 / 3407 (1441- 1443)
- B 3408 / 3409 / 1410 (1443 - 1445)
- B 3411 (1446-1447)
- B 3412 / 3413 (1447-1448)
- B 3414 (1449-1450)
- B 3415 / 3416 (1450-1451)
- B 3417 / 3418 / 3419 (1452-1454)
- B 3420 (1455)
- B 3421 (1456-1457)
- B 3422 (1457-1458)
- B 3423 (1458-1459)
- B 3424 (1459-1460)
- B 3425 (1460-1461)
- B 3426 (1461-1462)

### *Archives municipales de La Haye :*

Gilles Gobet, *Statuts, ordonnances et armorial de l'ordre de la Toison d'or*, La Haye, KB, 76 E 10

### *Archives Nationales (AN) :*

- Série P
- 1334/6
- 1334/14

### *Bibliothèque Municipale de Douai (BM Douai)*

*Chronike van den lande van Vlaendre*, Douai, BM, ms 1110.

*Bibliothèque Nationale de France (BNF) :*

*Armorial flamand et lorrain avec blasons coloriés*, Paris, BNF, ms français 23077.

Christine de PISAN, *L'Art de la chevalerie selon Végèce*, Paris, BNF, ms français 967.

Christine de PISAN, *Livre de Faits d'armes, Mutations de Fortune*, Paris, BNF, ms français 603.

*Faits de Jacques de Lalaing*, Paris, BNF, ms français 16830.

Hardouin de la JAILLE, *Le livre du champ de bataille*, Paris, BNF, ms français 14513.

Olivier de la MARCHE, *Le chevalier Délibéré*, Paris, BNF, ms français 2361.

*Le jeu de la Hache*, Paris, BNF, ms français 1996.

*Le Pas du Perron Fae*, Paris, BNF, ms français 5739.

*Le Pas de Sandricourt*, Paris, BNF (Arsenal), ms français 3958.

Martin le FRANC, *Le Champion des Dames*, Paris, BNF, ms français 12476.

*Mélanges sur Montjoie, roi d'armes de France, et sur les rois et les hérauts d'armes*, Paris, BNF, ms français 23998.

*Statuts de l'ordre de la Toison d'Or, avec la liste des seigneurs qui ont été faits chevaliers de l'ordre, depuis son institution jusqu'en 1559*, Paris, BNF, ms français 5236.

Thomas YSAAC, *Ordonnances, statuz, privillèges, droictz et franchises, que tous temps et d'ancienneté ont acoustumé d'avoir les roys, mareschaux, héraulx et poursuyvans d'armes*, Paris, BNF, ms français 25186.

*Traité de la noblesse, des offices d'armes et du blason*, Anonyme, Paris, BNF, ms français 11464.

*Traité du noble office d'armes de « SICILLE, herault, marischal d'armes du pays de Hainau »*, Paris, BNF, ms français 387.

*Bayerische Staatsbibliothek (BSB-Munich):*

*Turnierbuch. Ritterspiele gehalten von Kaiser Friedrich III. und Kaiser Maximilian I. in den Jahren 1489-1511, BSB Cod. Icon. 398.*

*Burgkmair Turnierbuch, BSB Cod. icon. 403*

*British Library :*

Jean de Froissart, *Chroniques*, Ms Harley 4379.

Ms Harley 69.

Ms Lansdowne 285.

*Sources éditées*

*Ancien Armorial équestre de la Toison d'or et de l'Europe au XV<sup>e</sup> siècle, fac-similé contenant 942 écus, 74 figures équestres en 114 planches chromotypographiée d'après le manuscrit 4790 de la bibliothèque de l'Arsenal*, éd. Lorédan LARCHEY, Paris, Berger-Levrault, 1890.

CALVETE DE ESTRELLA Juan Cristóbal, *El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe*, Anvers, 1549.

*Cartulaire des comtes du Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, éd. Léopold Devilliers, Bruxelles, 1881-1896. 6 vol.

COURTEAULT Henri, « Le manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV : comte de Foix par Guillaume Leseur : Additions et corrections à l'édition de cette chronique », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, Broccard, 1906, p. 180-212.

Dunod de CHARNAGE, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Besançon, 1715.

ERNST Simon Peter, *Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des Annales de l'Abbaye de Rolduc*, éd. Edouard Lavalleye, Liège, 1837.

Enguerrand de MONSTRELET, *Chroniques*, éd. L. Douët-d'Arcq, Paris, 1857-1862, 6 vol.

*Extrait des comptes et mémoriaux du Roi René pour servir à l'histoire des arts au XV<sup>e</sup> siècle*, éd. Albert Lecoy de la Marche, Paris, Picard, 1873.

Georges CHASTELLAIN, *Chroniques des ducs de Bourgogne*, Paris, éd. J. -A. Buchon, 1827.

Georges CHASTELLAIN, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863-1864, 4 vol.

GLOTZ Samuel, « Lettre-Harangue adressée à Charles Quint, par les chevaliers errants de la Gaule Belgique. Bruxelles et Binche, 1549. Un document viennois inédit », *Les Cahiers Binchois*, Revue de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche, 17, 2000.

Guillaume LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. Henri Courteault, Paris, 1893.

*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Nord, Archives civiles, Série B*, tome 1, éd. DEHAISNES Chrétien et FINOT Jules, Lille, Imprimerie Danel, 1899-1906.

Jean de HAYNIN, *Mémoires de messire, seigneur de Haynin et de Louvegnies*, Société des Bibliophiles Belges (ed.), Mons, Librairie E. Hoyois, 1842, 2 vol.

Jean LEFEVRE DE SAINT-REMY, *Chronique*, éd. François Morand, Paris, Renouard (ed.), 1881.

Jean MOLINET, *Chroniques*, éd. J. A. Buchon, Paris, Librairie Verdrière, 1828.

Juan Cristobal CALVETE DE ESTRELLA, *El felicissimo viaje del muy alto y muy Poderoso Principe Don Phelippe*, Anvers, 1549.

*Le Pas du perron fée (Édition des manuscrits Paris, BnF fr 5739 et Lille BU 104)*, éd. HORN Chloe, ROCHEBOUET Anne et SZKILNIK Michelle, Paris, Champion, CFMA, 169, 2013.

*Libro del passo honroso, defendido por el excelente caballero Suero de Quiñones, copilado de un libro antiguo de mano por Fr. Juan de Pineda Religioso de la Orden de San Francisco*, éd. Pedro Rodriguez de Lena, Madrid, 1783.

LIONNOIS Jean-Jacques, *Essais sur la ville de Nancy*, La Haye, 1779.

Louis de BEAUVAU, *Le pas d'armes de la Bergère maintenu au tournoi de Tarascon*, éd. G. A. Crapelet, Paris, 1828.

LULLE Raymond, *Le livre de l'ordre de chevalerie*, Paris, la Différence, 1991.

*Mabrien. Roman de chevalerie en prose du XVe siècle*, éd. Philippe VERELST, Genève, Droz, 1998.

Mathieu d'ESCOUCHY, *Chroniques*, éd. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, Paris, 1863, 3 vol.

*Mémoires du bon messire Jean le Maingre, dit Boucicaut, Maréchal de France*, Paris, Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, 1785.



*Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. M. MICHAUD et M. POUJOLAT, t. 3, Paris, 1854.

*Œuvres complètes du roi René. Avec une biographie et des notices, par M. Le comte de Quatrebarbes*, éd. M. HAWKE, Angers, 1845, 4 vol.

Olivier de la MARCHE, *Mémoires*, éd. M. Petitot, Paris, Librairie Foucault, 1825, 2 vol.

Olivier de la MARCHE, *Traitez et advis de quelques gentils-hommes françois, sur les duels et gages de bataille*, Paris, 1586.

PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 1739-1781, 4 vol.

*Récits d'amour et de chevalerie*, Danielle REGNIER-BOHLER (dir.), Paris, Robert Lafont, 2000.

Robert de BORON, *Merlin. Roman du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Droz, 1979.

Robert de la MARK, *Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François Ier*, Paris, Foucault, 1820.

*Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et Chroniques*, Danielle REGNIER-BOHLER (dir.), Paris, Robert Lafont, 1995.

*The Old French Crusade Cycle. Volume I : La Naissance du Chevalier au Cygne, Elixo, Beatrix*, éd. Emmanuel J. MICKEL et Jan A. NELSON, The University of Alabama Press, 1977.

*Traicté de la forme et devis comme on faict lez tournois*, éd. Bernard PROST, Paris, Herscher, 1878.

VILLENEUVE-BARGEMONT Louis François (de), *Histoire de René d'Anjou*, Paris, J.-J. Blaise, 1825, 3 vol.

VULSON DE LA COLOMBIERE Marc (de), *De l'office des roys d'armes, des herauds et des poursuivans*, Paris, Imprimerie Cramoisy, 1645.

VULSON DE LA COLOMBIERE Marc (de), *La science héroïque*, Paris, 1644.

VULSON DE LA COLOMBIERE Marc (de), *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse*, Paris, Augustin Courbe, 1648, 2 vol.

### Outils

BRIANT de LAUBRIERE Louis, *Armorial général de Bretagne*, Paris, 1844.

CHASSANT Alphonse, Henri TAUSIN, *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, 1878-1895, 2 vol.

COURCELLES Jean-Baptiste-Pierre Julien (de), *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris, 1820, 2 vol.

DEMANGE Jean-François, *Glossaire historique et héraldique : L'archéologie des mots*, Anglet, Atlantica, 2004.

GAUVARD Claude, DE LIBERA Alain et ZINK Michel (dir.), *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, PUF, 2002.

HARMONVILLE A.-L. (d'), *Dictionnaire des dates, des faits, des lieux et des hommes historiques*, t. 1, Paris, Société des Savants et de gens de Lettres (ed.), 1842.

LATRIGUE Jean-Jacques, Olivier de PONTBRIAND, *Dictionnaire des devises héraldiques et historiques de l'Europe*, Jean-Jacques Latrigue (ed.), 2000.

LEGOFF Jacques et Jean Claude SCHMITT, *Dictionnaire raisonné de l'occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999.

O'KELLY DE GALWAY Alphonse (comte de.), *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason*, Bergerac, Imprimerie Générale du Sud-Ouest, 1901.

VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, t. 1, Paris, 1816.

Ouvrages et articles généraux

BENVENISTE Emile, « Le jeu comme structure », *Deucalion*, 2, 1947, p. 161-167.

BLOCH Marc, *La société féodale*, Paris, Albin Michel, 2002.

BOGARD Philippe, BRUN Jean-Pierre et PICON Maurice (dir.), *L'alun de Méditerranée*, Naples, Publications du centre Jean Bérard, 2005 [mis en ligne le 22 avril 2015].

BOVE Boris, *1328-1453, le temps de la guerre de cent ans*, Paris, Belin, 2009.

CAILLOIS Roger, Roger Caillois, *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*, Paris, Gallimard, 1991.

CAILLOIS Roger, *L'Homme et le sacré*, Paris, Gallimard, 1963 (1ère ed. 1939).

CAUCHIES Jean-Marie, *A la cour de Bourgogne. Le Duc, son entourage, son train*, Turnhout, Brepols, 1998.

DEMURGER Alain, *Temps de crises, temps d'espoirs. XIVe-XVe siècle*, Paris, Point Histoire, 1990.

HUIZINGA Johan, *Homo Ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1951.

HUIZINGA Johan, *L'Automne du Moyen Âge*, Paris, Payot, 2002 (première édition 1932).

LE GOFF Jacques, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident. 18 essais*, Paris, Gallimard, 1977.

RICHARD Jean, *Histoire de la Bourgogne*, Paris, Que sais-je ?, 1965.

ROUX Simone, *Le monde des villes au Moyen Âge*, Paris, Hachette, coll. Carré Histoire, 2004.

SAINT-PROSPER AINE A.-J.-C., *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1838*, t. 2, Paris, Duménis (ed.), 1839.

Ouvrages et articles spécialisés

AUDOIN Gérard, *L'Art héraldique*, Paris, Mémoires et Documents, 2009, 463p.

AUTRAND Françoise, « L'Image de la noblesse en France à la fin du Moyen Âge. Tradition et nouveauté », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 123/2, 1979. p. 340-354.

BAKHTINE Mikhaïl, *L'Oeuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970.

BANJENEC Elise, « Une cour cousue d'or. Les ornements précieux utilisés par le duc Philippe le Bon », *Questes, bulletin des Jeunes Chercheurs médiévistes*, 25, avril 2013, p. 45-64.

BARANTE Amable Prosper (baron de), *Histoire des ducs de Bourgogne*, Paris, Robert Laffont (édition abrégée), 1969.

BARBER Richard et BARKER Juliet, *Les tournois*, Paris, Cie 12, 1989.

BARET Eugène, *Les troubadours et leur influence sur la littérature du midi de l'Europe*, Paris, Didier et Cie, 1867.

BAUMGARTNER Emmanuèle, « Peinture et écriture : la description de la trente dans les romans antiques au XIIe siècle », *Sammlung - Deutung - Wertung: Ergebnisse, Probleme, Tendenzen und Perspektiven philologischer Arbeit. Mélanges de littérature médiévale et de linguistique allemande offerts à Wolfgang Spiewok à l'occasion de son soixantième anniversaire par ses collègues et amis*, Amiens, Université de Picardie, Centre d'études médiévales, 1988, p. 3-11.

BEAULIEU Michel et BAYLE Jeanne, *Le costume en Bourgogne : de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire, 1364-1477*, Paris, PUF, 1956.

BEAUNE Colette, *Education et cultures. Du début du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1999.

BEAUNE Colette, « *Le Pas du Perron Fée : récit en prose, anonyme, écrit au XV<sup>e</sup> siècle* », *Splendeur de la cour de Bourgogne : Récits et chroniques*, REGNIER-BOHLER Danielle (dir.), Paris, Robert Lafont, 1995, p. 1164-1192.

BERRIOT-SALVADORE Evelyne, « *Les enseignemens que une dame laisse a ses deux filz : Le miroir d'un chevalier à la fin du XV<sup>e</sup> siècle* », *Minorités juives, pouvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italie au Moyen Âge. Etudes offertes à Béatrice Leroy*, BARRAQUE Jean-Pierre et LAMAZOU-DUPLAN Véronique (dir.), Biarritz, Atlantica, 2006.

BIDART Claire, « L'Amitié, les amis, leur histoire. Représentations et récits », *Sociétés contemporaines*, 5, 1991, p. 21-42.

BILLORE Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge. De la Monstruosité au crime politique (Ve-XVe siècle)*, Rennes, PUR, 2009.

BISCHOFF Georges, « « Vive Osteriche et Bourgogne ! » Un preux Franc-Comtois au service de Maximilien Ier, Louis de Vaudrey », DELSALLE Paul et DELOBETTE Laurence, *La Franche-Comté à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance 1450-1550, actes du colloque de Besançon, 10-11 octobre 2002*, Besançon, Presses Universitaires Franche-Comté, 2003, p.

BLANC Odile, « Histoire du costume : l'objet introuvable », *Médiévales*, 29, 1995, p. 65-82.

BLANC Odile, « Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque », dans *Communications*, 46, 1987, p. 49-65.

BLANC Odile, *Parades et parures. L'invention du corps de mode à la fin du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, Le temps des images, 1997.

BLANCHARD Joël, « La pastorale et le ressourcement des valeurs courtoises au XVe siècle », *Cahier de l'Association internationale des études françaises*, 39, 1987, p. 7-20.

BLONDEAU Chrystèle, *Un conquérant pour quatre ducs. Alexandre le Grand à la cour de Bourgogne*, Paris, CTHS-INA, 2009.

BLUNK Catherine R., *La Vois Des Hiraus : The Poetics of the Tournament in Late Medieval Chronicle and Romance*, Madison (University of Wisconsin), ProQuest, 2008.

BOFFA Sergio, *Les manuels de combat (Fechtbücher et Ringbücher)*, Turnhout, Brepols, 2014.

BONENFANT Paul, *Philippe le Bon. Sa politique, son action*, Bruxelles, DeBoeck université, 1997.

BONIFACE François, DELGRANGE Dominique et VAN DEN EECKHOUT Jean-Marie, *Les rois de la fête de l'Épiniette de Lille 1283-1486*, Wasquehal, CHGW 59-62-B, 2014.

BOONE Marc et HEMPTINNE Thérèse (de), « Espace urbain et ambitions princières : les présences matérielles de l'autorité princière dans le Gand médiéval (12<sup>e</sup> siècle – 1540) », *Zeremoniell und Raum. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, PARAVICINI Werner (ed.), Sigmaringen, Thorbecke, 1997, p. 279-304.

BOQUET Damien, *L'Ordre de l'affect au Moyen Âge. Autour de l'anthropologie affective d'Aelred de Rievaulx*, Caen, Publications du CRAHM, 2005.

BOULTON D'Arcy Jonathan Dacre et VEENSTRA Jan, *The ideology of Burgundy. The Promotion of National Consciousness 1364-1565*, Boston, Brill, 2006.

BOULTON D'Arcy Jonathan Dacre, *The Knights of the Crown. The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe 1325-1520*, Woodbridge, The Boydell Press, 2000.

BOUSMAR Eric, « La noblesse, une affaire d'homme ? L'apport du féminisme à un examen des représentations de la noblesse dans les milieux bourguignons », *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, 37, 1997, p. 147-155.

BOUSMAR Eric, « La place des hommes et des femmes dans les fêtes de cour bourguignonnes (Philippe le Bon – Charles le Hardi) », *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 34, 1994, p. 123-143.

BOZOKY Edina, « La « Bête Glatissant » et le Graal. Les transformations d'un thème allégorique dans quelques romans arthuriens », *Revue de l'histoire des religions*, 186-2, 1974, p. 127-148.

BUQUET Thierry, « Les animaux exotiques dans les ménageries médiévales », Jacques Toussaint (dir.), *Fabuleuses histoires des bêtes et des hommes*, Namur, Trema-Société archéologique de Namur, p. 97-121.

BUREAUX Guillaume, « Pas d'armes et vide iconographique : quand le texte doit remplacer l'image (XVe siècle) », *Perspectives médiévales [en ligne]*, 38, 2017.

CARON Marie-Thérèse, *La noblesse dans le duché de Bourgogne à la fin du Moyen Age, 1315-1477*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.

CARON Marie-Thérèse, « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtement de cour, vêtement de joute, livrées », *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 37, 1997, p. 157-172.

CARTELLIERI Otto, *La cour des ducs de Bourgogne*, Paris, Payot, 1946.

CASSAGNES Sophie, *D'art et d'argent. Les artistes et leurs clients dans l'Europe du Nord (XIVe-XVe siècle)*, Rennes, PUR, 2001.

CAUCHIES Jean-Marie, *La législation princière pour le comté de Hainaut*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis Bruxelles, 1982.

CAUCHIES Jean-Marie, « Le duc, la politique et les Pays-Bas dans les Etats bourguignons en 1454 », *Le banquet du Faisan. 1454. L'Occident face au défi de l'empire ottoman*, CARON Marie-Thérèse et CLAUZEL Denis (dir.), Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 29-40.

CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Fama et les preux : nom et renom à la fin du Moyen Age », *Médiévales*, 24, 1993, p. 35-44.

CHANDES Gérard, « Recherches sur l'imagerie des eaux dans l'œuvre de Chrétien de Troyes », *Cahiers de civilisation médiévale*, 74, Avril-Juin 1976, p. 151-164.

CHÊNERIE Marie-Luce, « « Ces curieux chevaliers tournoyeurs... » des fabliaux aux romans », *Romania*, 97, 1976, pp. 327-368.

CHEYNS-CONDE Myriam, « L'Adaptation des « travaux d'Hercule » pour les fêtes du mariage de Marguerite d'York et de Charles de Hardi à Bruges en 1468 », *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 34, 1994, p. 71-80.

CHEYNS-CONDE Myriam, « Le pas d'armes Bourguignon au XVe Siècle et sa reconstitution à Bruxelles en 1905 », *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 26, 1986, p. 15-29.

CLAUZEL Denis, « Lille, 1454 », *Le banquet du Faisan. 1454. L'Occident face au défi de l'empire ottoman*, CARON Marie-Thérèse et CLAUZEL Denis (dir.), Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 41-52.

COGNOT Fabrice, *L'armement médiéval. Les armes blanches dans les collections bourguignonnes. Xe-XVe siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Paul Benoit, soutenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 29 mars 2013.

CONTAMINE Philippe, « Aperçus nouveaux sur Toison d'or, chroniqueur de la paix d'Arras (1435) », *Revue du Nord*, 366-367, 2006/3, p. 577-596.

CONTAMINE Philippe, « Glanes d'hyponymie médiévale (XIVe-XVe siècle) », *Commerce, finances et société (XIe-XVIe siècles)*, CONTAMINE Philippe, DUTOUR Thierry et SCHNERB Bertrand (dir.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1993, p. 369-378.

CONTAMINE Philippe, *La noblesse au royaume de France. De Philippe le bel à Louis XII*, Paris, PUF, 1997.

CONTAMINE Philippe, « Le cheval « noble » aux XIVe-XVe siècles : une approche européenne », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2008-4, p. 1695-1726.

CONTAMINE Philippe, *Les chevaliers*, Paris, Tallandier, 2006.



CONTAMINE Philippe, « Une page d'histoire diplomatique du XVe siècle : Charles VII, roi de France, Gaston IV, comte de Foix, Jean d'Aragon, roi de Navarre, Charles, prince de Viane, et Henri IV, roi de Castille (1456) », *Minorités juives, pouvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italie au Moyen-Âge. Etudes offertes à Béatrice Leroy*, BARRAQUE Jean-Pierre et LAMAZOU-DUPLAN Véronique (dir.), Biarritz, Atlantica, 2006, p. 113-126.

COULET Noël et MATZ Jean-Michel (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen-Âge*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000.

COULON Laurent, « Arras. 1454 », *Le banquet du Faisan. 1454. L'Occident face au défi de l'empire ottoman*, CARON Marie-Thérèse et CLAUZEL Denis (dir.), Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 53-61.

COUPIREAU Pierre, « La fenêtre et le visible dans le Lancelot en prose », CONNOCHIE-BOURGNE Chantal (dir.), *Par la fenestre : Etudes de littérature et de civilisation médiévale*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2003, p. 115-127.

CREUZE de LESSER Auguste François, *La chevalerie, ou les histoires du Moyen Âge*, Paris, 1839.

DABORD Bernard, « Variation autour du thème de l'amitié », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 22, 1998, p. 119-129.

DAMEN Mario, « Rivalité nobiliaire et succession princière. La lutte pour le pouvoir à la cour de Bavière et à la cour de Bourgogne », *Revue du Nord*, 380, 2009, p. 361-383.

DAVID Henri, « L'Hôtel ducal sous Philippe le Bon. Mœurs et coutumes. Les Offices », *Annales de Bourgogne*, 37, 1965, p. 241-255.

DELCLOS Jean-Claude, *Le témoignage de Georges Chastellain. Historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, Droz, 1980.

DELORT Robert, « Notes sur les livrées en milieu de cour au XIVe siècle », *Commerce, finances et société (XIe-XVIIe siècles)*, Philippe Contamine, Thierry Dutour et Bertrand Schnerb (dir.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1993, p. 361-368.

DENERY Dallas, *Seeing and being seen in the later medieval world*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 202 p.

DERVILLE Alain, « Le marché du vin à Saint-Omer. Ses fluctuations au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 40/2, 1962, p. 348-370.

DOUDET Estelle, « Du rituel narratif à la réflexion politique. Festins en Bourgogne dans les mémoires et les chroniques officielles au XV<sup>e</sup> siècle », LABERE Nelly (dir.), *Être à table au Moyen Age*, Madrid, Casa de Velazquez, 2010, p. 77-91.

DOUDET Estelle, « Le miroir de Jason : la Grèce ambiguë des écrivains bourguignons au XV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Villa Kérylos*, Actes du 15<sup>ème</sup> colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 8 et 9 octobre 2004, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 16, 2005, p. 175-193.

DUBOIS Henri, *Charles le Téméraire*, Paris, Fayard, 2004.

DUBY Georges, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984.

DUPIC Jeanne, « Fragment d'un compte original de Jean Barillet, dit de Xaincoins, receveur général des finances sous Charles VII (1438-1449) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 104, 1943, p. 278-286.

EMERSON Catherine, *Olivier de la Marche and the Rhetoric of 15th-Century Historiography*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004.

EUDES Michel, « Relation du pas d'armes près de la Croix Pélerine », *Mémoires de la société des Antiquaire de la Morinie*, Saint-Omer, 1834.

FAGNEN Claude, *Armement médiéval, un métal pour la guerre*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005.

FAURE-RIBREAU Marion, « Les rivaux : étude de trois personnages d'*adolescens* et du personnage de miles dans l'*Eunuchus* de Térence », *Vita Latina*, 180, 2009, p. 2-10.

FERRE Rose-Marie, *René d'Anjou et les arts. Le jeu des mots et des images*, Tunhout, Brepols, 2012.

*Finances et financiers des princes et des villes à l'époque bourguignonne*, éd. Jean-Marie Cauchies, Turnout, Brepols, 2004.

FISCHER-LICHTE Erika, *Performativität. Eine Einführung*, Bielefeld, Edition Kulturwissenschaft, 2012.

FLORI Jean, *Chevaliers et Chevalerie au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1998.

FLORI Jean, *L'Essor de la chevalerie*, Genève, Librairie Droz, 1986.

FORONDA François (dir.), *Violences souveraines au Moyen Âge : travaux d'une école historique*, Paris, PUF, 2010.

GAIER Claude, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, de Boeck, 1995 et 2004, 2 vol.

GALDERISI Claudio et MAURICE Jean, « *Qui tant savoit d'engin et d'art* ». *Mélanges de philologie médiévale offerts à Gabriel Bianciotto*, Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 2006.

GAUDE-FERRAGU Murielle, *D'Or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2005.

GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, « Le Chevalier au Cygne à la fin du Moyen Age. Renouvellements, en vers et en prose, de l'épopée romanesque des origines de Godefroy de Bouillon », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 12, 2005, p. 115-146.

GAUTIER Alban, *Arthur*, Paris, Ellipses, 2013.

GIRBEA Catalina (dir.), *Armes et jeux militaires dans l'imaginaire, XIIIe-XVe siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

GOLSENE Thomas, « Les images qui marchent : performance et anthropologie des objets figuratifs », BASCHET Jérôme et DITTMAR Pierre-Olivier (dir.), *Les images dans l'occident médiéval*, Turnhout, Brepols, coll. L'Atelier du Médiéviste, t. 14, 2015, p. 179-192

GONTHIER Nicole (dir.), « Le tournoi au Moyen Âge », actes du Colloque des 25 et 26 janvier 2002, *Cahiers du centre d'histoire médiévale*, 2, 2003.

GRUBEN Françoise (de), *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, Leuven University Press, 1997.

GOUEDO-THOMAS Catherine, « Les fontaines médiévales. Images et réalité », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge*, 104-2, 1992, p. 507-517.

GUERREAU-JALABERT Anita, « Fées et chevalerie. Observations sur le sens social d'un thème dit merveilleux », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 25, Orléans, 1994, p. 133-150.

GUTIERREZ-GARCIA Santiago, « Caballería y poder en la literatura artúrica hispánica de finales del siglo XV y principios del XVI », *e-Spania*, 16, Décembre 2013.

GVOZDEVA Katja et STROEV Alexandre (dir.), *Savoirs ludiques. Pratiques de divertissement et émergence d'institutions, doctrines et discipline dans l'Europe Moderne*, Paris, Honoré Champion, 2014.

HABLOT Laurent, « Le décor emblématique chez les princes de la fin du Moyen Age : un outil pour construire et qualifier l'espace », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 37, 2006, p. 147-165.

HABLOT Laurent, « Les signes de l'entente. Le rôle des devises et des ordres dans les relations diplomatiques entre les ducs de Bourgogne et les princes étrangers de 1380 à 1477 », *Revue du Nord*, 84, 345-346, 2002, p. 319-341.

HABLOT Laurent, « Revêtir le prince. Le héraut en tabard, une image idéale du prince. Pour une tentative d'interprétation du partage emblématique entre prince et héraut à la fin du Moyen Âge à travers le cas bourguignon », *Revue du Nord*, 366 - 367, 2006, p. 755-803.

HAEMERS Jelle, « Le livre de Jan De Rouc. Mémoire collective et révoltes urbaines aux Pays-Bas méridionaux (XVe-XVIIe siècles) », Stéphane Haffmayer (dir.), *Mémoire des révoltes XVe-XVIIIe siècles*, Caen, Cahiers du CRHQ, 4, 2013, p. 7-25.

HAEMERS Jelle et LECUPPRE-DESJARDINS Elodie, « Conquérir et reconquérir l'espace urbain. Le triomphe de la collectivité sur l'individu dans le cadre de la révolte brugeoise de 1488 », Claire BILLEN et Chloé DELIGNE (dir.), *Voisinages, coexistences et appropriations. Groupes sociaux & territoires urbains du Moyen Âge au XVIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 119-143.

HAEMERS Jelle, Van HOOREBEECK Céline et WIJSMAN Hanno (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'Etat : Philippe de Clèves (1456-1528). Homme politique et bibliophile*, Turnhout, Brepols, 2007.

HAMAYON Roberte, *Jouer, une étude anthropologique*, Paris, Bibliothèque du MAUSS, 2012.

HANAWALT Barbara et REYERSON Kathryn (dir.), *City and Spectacle in Medieval Europe*, Minneapolis/Londres, University of Minnesota Press, 1994.

HARRIS Barbara J., *English Aristocratic Women, 1450-1550. Marriage and family, property and careers*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

HEERS Jacques, *Fêtes. Jeux et joutes dans les sociétés d'occident à la fin du Moyen Âge*, Montréal, PIEM, 1971.

HENISCH Bridget Ann, *Fast and Feast. Food in Medieval Society*, Pennsylvania State University Press, 1986 (1ere édition 1976).

HENSCHER Louis, *Glossarium Mediae et Infimae Latinitatis*, t.7, Paris, 1850.

HILTMANN Torsten, « « Or oyez » Les hérauts d'armes dans l'espace sonore », HABLLOT Laurent et VISSIERE Laurent (dir.), *Les paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance*, Rennes, PUR, 2015, p. 173-184.

HILTMANN Torsten, « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareilles ? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », Werner PARAVICINI (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 253-288.

HILTMANN Torsten, « Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XVe siècle », *Revue du Nord*, 2006-3, 336-337, p. 503-525.

HOLZERMAYR Katharina, « Le « mythe » d'Arthur : la royauté et l'idéologie » *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 39<sup>e</sup> année, 3, 1984, p. 480-494.

HOOKHAM Mary Ann, *The life and times of Margaret of Anjou, queen of England and France*, vol. 2, Londres, Tinsley Brothers, 1872.

HUESMANN Jutta, «La procedure et le ceremonial de l'hospitalité à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne», *Revue du Nord*, 84, 345-346, 2002, p. 295-317.

JACQUET Daniel, *L'art chevaleresque du combat. Le maniement des armes à travers les livres de combat (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Neuchâtel, Alphil, 2012.

JOLIVET Sophie, *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne. Costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat sous la direction de Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, 2003.

JOURDAN Jean-Pierre, « La lettre et l'étoffe. Etude sur les lettres dans le dispositif vestimentaire à la fin du Moyen Age », *Médiévales*, 29, p. 23-46.

JOURDAN Jean-Pierre, « Le langage amoureux dans le combat de chevalerie à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Anjou) », *Le Moyen Âge*, 99, 1993, p.83-106.

JOURDAN Jean-Pierre, « Le perron de chevalerie à la fin du Moyen Age : aspects d'un symbole », *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age*, Paris, Editions du CTHS, 1993, p. 581-598.

JOURDAN Jean Pierre, « Les fêtes de chevalerie dans les états bourguignons à la fin du Moyen Âge. Aspects sociaux et économiques », *Jeux, sports et divertissements au Moyen Âge et à l'époque classique, Actes du 116<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes*, Paris, CTHS, 1993, p. 257-277.

JOURDAN Jean-Pierre, « Le thème du pas dans le royaume de France (Bourgogne, Anjou) à la fin du Moyen Age : l'émergence d'un symbole », *Annales de Bourgogne*, 62, 1990, p. 113-134.

JOURDAN Jean-Pierre, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de Mme Annie Prache, Paris IV, 1981.

JUSSEN Bernhard, CHAIX Florence et CHAIX Gérald, « Le parrainage à la fin du Moyen Âge : savoir public, attentes théologiques et usages sociaux », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisation*, 47, 1992-2, p. 467-502.

JUSSERAND Jean Jules, *les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris, Plon, 1901.

KELLY Douglas, « le roman idyllique à la fin du Moyen Age : un paradis pervers ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 20, 2010, p. 17-28.

KERVYN DE LETTEHOVE Joseph, « La joute de la Dame Inconnue à Bruxelles. La joute du sire de Commines et du sire de Jonvelle à Bruges », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, deuxième série, 11, 1870, p. 473-486.

KINTZINGER Martin, « Servir deux princes. Les *familiares* étrangers au XVe siècle », *Revue du Nord*, 84, 345-346, 2002, p. 453- 476.

KOOPMANS Jelle, « Etre vu à table. Théâtralisation du repas et de la nourriture à la fin du Moyen Age », LABERE Nelly (dir.), *Être à table au Moyen Age*, Madrid, Casa de Velazquez, 2010, p. 93-102.

LABANDE-MAILFERT Yvonne, *Charles VIII*, Paris, Fayard, 1986.

LABORDE Léon (de), *Les ducs de Bourgogne. Etude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, Paris, Plon, 1849, 6 vol.

LACROIX Paul, *Mœurs, usages et costumes au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance*, Paris, Firmin-Didot frères, 1874.

LAFORTUNE-MARTEL Agathe, *Fête noble en Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, VRIN, 1984.

LALOU Elisabeth, « Le théâtre médiéval, le tragique et le comique : réflexion sur la définition des genres », *Tragique et comique liés, dans le théâtre, de l'Antiquité à nos jours (du texte à la mise en scène)*, Actes du colloque organisé à l'université de Rouen en avril 2012, TORRES

Milagros et FERRY Ariane (dir.), Paris, Publications numériques du CEREdI, 2012, [en ligne] consulté le 04/09/2017.

LAURIOUX Bruno, *Manger au Moyen Âge : pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Hachette, 2006.

LE CAM Anne, *Charles le Téméraire, un homme et son rêve*, Paris, V&O éditions, 1992.

*Le cimier. Mythologie, rituel, parenté des origines au XVIe siècle*, Actes du 6<sup>e</sup> colloque international d'héraldique, La Petite-Pierre, 9-13 octobre 1989, Bruxelles, 1990.

LECOY DE LA MARCHE Albert, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*, Paris, 1875.

LECUPPRE Gilles et LECUPPRE-DESJARDIN Elodie, « La rumeur : un instrument de la compétition politique au service des princes de la fin du Moyen Âge », *La rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, M. Billoré & M. Soria (dir.), Rennes, PUR, 2011, p. 149-175.

LECUPPRE-DESJARDIN Elodie, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, Brepols, 2004.

LECUPPRE-DESJARDIN Elodie, *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIVe-XVe siècles)*, Paris, Belin, 2016.

LECUPPRE-DESJARDIN Elodie, « L'Imaginaire chevaleresque à l'assaut des villes : représentation et organisation des pas d'armes en milieu urbain au XVe siècle », REGNIER-BOHLER Danielle (dir.), *Le romanesque aux XIVe et XVe siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 227-239.

LECUPPRE-DESJARDIN Elodie, « Parcours festif et enjeux de pouvoirs dans les villes des anciens Pays-Bas bourguignons au XVe siècle », *Histoire Urbaine*, 9, 2004, p. 29-45.

LEE Hye-Min et PEREZ-SIMON Maud, « Relations texte/image », BASCHET Jérôme et DITTMAR Pierre-Olivier (dir.), *Les images dans l'occident médiéval*, Turnhout, Brepols, coll. L'Atelier du Médiéviste, t. 14, 2015, p. 291-303.



LEFEVRE Sylvie, « Emprise chevaleresque et projet romanesque : entre réalité et fiction. A propos de *Jean de Saintré* », REGNIER-BOHLER Danielle (dir.), *Le romanesque aux XIVe et XVe siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p.213-226.

LEGUAY Jean-Pierre, « Banquets, cadeaux alimentaires et autres présents aux visiteurs de marque dans les villes françaises à la fin du Moyen Âge », *Jeux, sports et divertissements au Moyen Âge et à l'époque classique, Actes du 116e congrès des sociétés savantes*, Paris, CTHS, 1993, p 193-213.

LEMONNIER Henry, *Charles VIII, Louis XII, François Ier et les guerres d'Italie, 1492-1547*, Paris, Tallandier, 1982.

LE ROUX Nicolas, *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la renaissance*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

LINDNER Annette, « L'influence du roman chevaleresque français sur le pas d'armes », *Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes*, 31, 1991, p. 67-78.

LOOMIS Roger Sherman (dir.), *Arthurian Literature in the Middle Ages. A collaborative history*, Oxford, Clarendon Press, 1961.

MAROT Pierre, « L'Expédition de Charles VII à Metz (1444-1445). Documents inédits », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1941, 102, p. 109-155.

MARQUANT Robert, *La vie économique à Lille sous Philippe le Bon*, Paris, H. Champion, 1940.

MARTIN Hervé et RUSSON Marc, *Vivre sous la tente au Moyen Âge*, Rennes, Editions Ouest-France, 2010.

MATZ Jean-Michel, « Les chanoines d'Angers au temps du Roi René (1434-1480) : serviteurs de l'Etat ducal et de l'Etat royal », *Les serviteurs de l'Etat au Moyen Âge*, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 105-116.

MATZ Jean-Michel et TONNERRE Noël-Yves, *René d'Anjou (1409-1480) Pouvoir et gouvernement*, Rennes, PUR, 2011.

MEHL Jean-Michel, *Des jeux et des hommes dans la société médiévale*, Paris, Honoré Champion, 2010.

MENESTRIER François, *L'art du blason justifié*, Lyon, Benoist Coral (ed.), 1661.

MENJOT Denis, « La classe dominante des villes de l'Occident méditerranéen au seuil de la modernité », PRADELLES NADAL Jesus et RAMON HINOJOSA MONTALVO José (dir.), *1490, en el umbral de la modernidad : el Mediterraneo europeo y las ciudades en el transito de los siglos XV-XVI*, Valence, Generalitat Valenciana, 1994, p. 181-204

MERDIGNAC Bernard, *Le sport au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2002.

MERINDOL Christian (de), « La relation illustrée du Pas de Saumur, nouvelle lecture », *Bulletin de la société nationale des Antiquaires de France*, 2010, p. 64-76.

MERINDOL Christian (de), « Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes de pouvoir à la fin du Moyen Âge », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 23, Brest, 1992, p. 303-323.

MERINDOL Christian (de), *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René*, Paris, Editions du CTHS, 1993.

MERINDOL Christian (de), « Rois d'armes et poursuivants à la cour d'Anjou au temps du Roi René », *Revue du Nord*, 2006-3, 366-367, p. 617-630.

MOREL Yann, *Approvisionner, nourrir, représenter l'alimentation à la cour des ducs de Bourgogne d'après les écrous de la dépense (1450-1477)*, thèse de doctorat sous la direction de Bruno Laurioux, soutenue à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2015.

NADOT Sébastien, « Des voyageurs de l'ombre : le rôle des hérauts d'armes dans les combats chevaleresques », Henri BRESC et Denis MENJOT (dir.), *Les voyageurs au Moyen Âge*, 130<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Editions du CTHS, La Rochelle, 2008, p. 50-60.

NADOT Sébastien, *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012.

NADOT Sébastien, *Rompez les lances. Chevaliers et tournois au Moyen Âge*, Paris, Autrement, 2010.

OFFENSTADT Nicolas, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007.

OFFENSTADT Nicolas, « Les femmes et la paix à la fin du Moyen Âge : genre, discours, rites », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 31, Angers, 2000, p. 317-333.

OFFENSTADT Nicolas, « L' « Histoire politique » de la fin du Moyen Âge. Quelques discussions », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 38, Ile de France, 2007, p. 179-198.

OSCHEMA Klaus, « Amis, favoris, sosies. Le vêtement comme miroir des relations personnelles au Bas Moyen Âge », *Fashion and Clothing in Late Medieval Europe*, SCHORTA Regula et SCHWINGES Rainer Christoph (dir.), Basel, Schwabe, 2010, p. 181-192.

OSCHEMA Klaus, « Espaces publics autour d'une société de cour : l'exemple de la Bourgogne des ducs Valois », BOUCHERON Patrick (dir.), *L'Espace public au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2011, p. 159-177.

OSCHEMA Klaus, « Si fut moult grande perte... : L'Attitude paradoxale de l'idéologie chevaleresque envers la mort (XVe-XVIe siècles) », *Francia*, 31-1, 2004, p. 95-120 ;

PAGART D'HERMANSART Albert, « Les frais du pas d'armes de la Croix Pèlerine », *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, Paris, t. 9, 1892, p. 3-11.

PARAVICINI Werner, « Invitation au mariage. Pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'Etat à la cour des ducs de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Année 139-3, 1995, p. 687-711.

PARAVICINI Werner, « Philippe le Bon en Allemagne », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, Bruxelles, 1997, t.4, p. 967-1018.

PARISSE Michel, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale*, Nancy, SPUN, 1982.

PASTOUREAU Michel, *Bleu, histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2000.

PASTOUREAU Michel, *La vie quotidienne en France et en Angleterre au temps des chevaliers de la Table Ronde*, Paris, Hachette, 1976.

PASTOUREAU Michel, « Les sceaux et la fonction sociale des images », BASCHET Jérôme et SCHMITT Jean-Claude, *L'Image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval. Actes du 6<sup>e</sup> « International Workshop on Medieval Societies »*, Paris, Le Léopard d'or, 1996, p. 275-308.

PASTOUREAU Michel, *Noir, histoire d'une couleur*, Paris, Point-Seuil, 2008.

PASTOUREAU Michel, « Pratiques et symboliques vestimentaires », *Médiévales*, 29, p. 5-7.

PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1997 (1979).

PAVIOT Jacques, « Du nouveau sur la création de l'ordre de la toison d'or », *Journal des savants*, Paris, 2002, t.2, p. 279-298.

PAVIOT Jacques, « Jacques de Luxembourg. Politique et culture chez un grand seigneur du XVe siècle », BOUTET Dominique et VERGER Jacques (ed.), *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIIIe – XVe siècle). Etude d'histoire et de littérature offerte à Françoise Autrand*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2000, p. 327-341.

PAVIOT Jacques, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIVe siècle-XVe siècle)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003.

PAVIOT Jacques, *Portugal et Bourgogne au XVe siècle*, Paris, Publications du centre culturel Calouste Gulbenkian, 1995.

PERROT Philippe et BURGELIN Olivier, *Parure, pudeur, étiquette*, Paris, Seuil, 1987.

PETERS Gretchen, *The musical sounds of Medieval French Cities. Players, patrons, and politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

PIERRARD Pierre, *Histoire du Nord. Flandre, Artois, Hainaut, Picardie*, Paris, Hachette, 1978.

PIPONNIER Françoise, *Costume et vie sociale. La cour d'Anjou XIVe-XVe*, Paris-La Haye, 1970.

PIPONNIER Françoise, « Etoffes de ville et étoffes de cour », *La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Daniela Romagnoli (dir.), Paris, Fayard, 1995, p. 161-183.

PIPONNIER Françoise, « La diffusion des tentures à la fin du Moyen Âge : l'exemple de la Bourgogne », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Age, Temps Modernes*, 111-1, 1999, p. 419-442.

PIPONNIER Françoise, « Recherches sur la consommation alimentaire en Bourgogne au XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bourgogne*, 46, 1974, p. 1-111.

PLANCHE Alice, « Du tournoi au théâtre bourguignon, le pas de la Fontaine aux Pleurs à Chalon sur Saône, 1449-1450 », *Le Moyen Âge*, t.81, 1975, p. 97-128.

PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, 4 vol., Dijon, Librairie De Fay, 1739-1781.

POITRAL Sophie, « L'empreinte des hommes illustres : lecture des blasons royaux du *Livre du Cœur d'Amour espris* de René d'Anjou », *Questes*, 13, 2008, p. 53-66.

PONS Nicole, « Mémoire nobiliaire et clivages politiques : le témoignage d'une courte chronique chevaleresque (1403-1442) », *Journal des savants*, 2002, p. 307.

POUVREAU Florent, *Du Poil et de la Bête. Iconographie du corps sauvage à la fin du Moyen Âge (XIIIe - XVe siècle)*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2015.

POUVREAU Florent, « L'homme sauvage dans l'iconographie alpine à la fin du Moyen Âge. D'une figure du désordre à un usage apotropaïque des images », *L'homme et l'animal sauvage*, Actes du 8<sup>e</sup> congrès de l'Association Internationale pour l'Histoire des Alpes, Grenoble, MSH-Alpes, 1 octobre 2009, *Histoire des Alpes*, 15, 2010, p. 27-44.

PROVINI Sandra, *Les guerres d'Italie entre chronique et épopée : le renouveau de l'écriture héroïque française et néo-latine en France au début de la Renaissance*, thèse de doctorat sous la direction de Jean Vignes, soutenue à l'université Paris Diderot, 2009.

RAYNAUD Christiane, « *A la hache !* ». *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale, XIIIe-XVe siècle*, Paris, Le Léopard d'or, 2002.

RAYNAUD Christiane, « Le prince ou le pouvoir de séduire », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 23, Brest, 1992, p. 261-284.

RIBEMONT Bernard, « Héros épique ou héros de cour ? Une autre vision de l'héroïsme à la fin du Moyen Age. Le cas Mabrien (XVe s.) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 11, 2004, p. 63-73.

RIBEMONT Bernard, « *Mabrien* ou le cheminement d'un chevalier du XVe siècle en route vers le roman d'aventures », *Le Moyen Age*, 113, 2007-2, p. 335-359.

RICHARD Jean, « La Bourgogne des Valois, l'idée de croisade et la défense de l'Europe », *Le banquet du Faisan. 1454. L'Occident face au défi de l'empire ottoman*, CARON Marie-Thérèse et CLAUZEL Denis (dir.), Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 15-27.

ROBIN Françoise, *La cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, Paris, éditions A&J Picard, 1985.

ROCH Jean-Louis, « Le roi, le peuple et l'âge d'or : la figure du Bon Temps entre le théâtre, la fête et la politique (1450-1550) », *Médiévales*, 22-23, 1992, p. 187-206.

ROMAGNOLI Daniela, *La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1995 (première édition 1991).

ROSS Lia, « Mémoires sélectives : les Travaux d'Hercule aux festivités de Bruges en 1468 », *Publications du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes*, Turnout, Brepols, 2012, p. 99-109.

SANTAMARIA Jean-Baptiste, *La chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, Brepols, 2012.

SCHNERB Bertrand, « Le cheval et les chevaux dans les armées des ducs de Bourgogne au XIVe siècle », *Commerce, finances et société (XIe-XVIIe siècles)*, Philippe Contamine, Thierry

Dutour et Bertrand Schnerb (dir.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1993, p. 71-87.

SCHNERB Bertrand, *L'État Bourguignon 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999.

SCHNETTDER Matthias, « Le Saint-Empire et ses périphéries : l'exemple de l'Italie », *Histoire, économie et société*, 2004, 23-1, p. 7-23.

SCORDIA Lydwine, *Louis XI, mythes et réalités*, Paris, Ellipses, 2015.

*Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge, actes du 117<sup>e</sup> Congrès National des sociétés savantes*, Paris, Editions du CTHS, 1993.

SERVERAT Vincent, « La fin du pacte amoureux. De Raymond de Lulle à Jacques Lefèvre d'Étaples (1275-1505) », *Bulletin de l'Association d'études sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, 34, 1992, p. 5-26.

SIMONNEAU Henri, « le roi d'armes dans les Pays-Bas bourguignons d'après une ordonnance de 1497 », *Les 'autres' rois. Études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, HILTMANN Torsten (dir.), Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2010, p. 44-63.

SOEN Violet, « La *causa Croÿ* et les limites du mythe bourguignon : la frontière, le lignage et la mémoire (14565-1475) », CAUCHIES Jean-Marie et PEPORTE Pit (dir.), *Mémoires conflictuelles et mythes concurrents dans les pays bourguignons (ca. 1380-1580)*, Publications du Centre d'études bourguignonnes XIVe-XVIe s., Neuchâtel, 2012, 52, p. 81- 97.

SOMME Monique, « L'Alimentation quotidienne à la cour de Bourgogne au milieu du XVe siècle », *Bulletin philologique et historique*, Paris, 1968, BNF, p103-117.

SPITZBARTH Anne-Brigitte, « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord*, 2006/3 n° 366 - 367, p. 559-576.

SPITZBARTH Anne-Brigitte, « Le choix des ambassadeurs bourguignons sous Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467) : la stratégie de la spécialisation, entre savoir-être et savoir-faire », *Études de lettres* [en ligne], 3, 2010, p. 1-17.

STANESCO Michel, *Jeux d'errance du chevalier médiéval. Aspects ludiques de la fonction guerrière dans la littérature du Moyen-Age flamboyant*, Leyden, Brill, 1988.

STEIN Henri, « Chanson du pas de Marsannay (1443) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 82, 1921, p. 330-337.

STRUBEL Armand, *Le Théâtre au Moyen Âge*, Paris, Bréal, 2014.

SUARD François, « Figures du romanesque dans l'épique de la fin du Moyen Âge », REGNIER-BOHLER Danielle (dir.), *Le romanesque aux XIVe et XVe siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 139-157.

SUARD François, « Y a-t-il un avenir pour la tradition épique médiévale après 1400 ? », *Cahiers de recherche médiévale*, 11, 2004, p. 75-89.

SZKILNIK Michelle, « Arthur chez les historiens », *Médiévales*, 59, 2010, p. 171-181.

SZKILNIK Michelle, « Idylle et récits idylliques à la fin du Moyen Age », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 20, 2010, p. 9-16.

THIELEMANS Marie-Rose, , « Les Croÿs, conseillers des ducs de Bourgogne. Documents extraits de leurs archives familiales, 1357-1487 », *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, 124, 1959, p. 1-141.

THIRY Claude (dir.), « A l'heure encore de mon écrire ». *Aspects de la littérature de Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Louvain, Les Lettres Romanes, 1997.

THIRY Claude, « Ville en fête, ville en feu : présences de la ville dans les *Mémoires* de Jean de Haynin », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 78-2, 2000, p. 423-443.

VALE Malcolm, *War and Chivalry, Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Age*, Londres, Duckworth, 1981.

VAN DEN NESTE Evelyne, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des Chartes, 1996.



VAN GENNEP Arnold, *Les cérémonies périodiques, cycliques et saisonnières. Tome 1 Carnaval-carême, Pâques*, Paris, Picard, 1947.

VAN GENNEP Arnold, *Manuel de Folklore français contemporain, t. I, Les Cérémonies périodiques, cycliques et saisonnières, 1, Carnaval-Carême, Pâques*, Paris, Picard, 1947 ; Richard Träschler, *Merlin l'enchanteur. Étude sur le Merlin de Robert de Boron*, Paris, SEDES, 2000.

VARENBERGH Emile, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandres et l'Angleterre au Moyen Age*, Bruxelles, 1874.

VAUGHAN Richard, *Charles the Bold, the last Valois duke of Burgundy*, Londres, Longman 1973.

VAUGHAN Richard, *Philip the Good, the apogee of Burgundy*, Londres, Longman, 1970.

VERDON Jean, *S'amuser au Moyen Âge*, Paris, Point Histoire, 2007.

WAGNER Anthony Richard, *Heralds and ancestors*, Londres, Colnade books, 1978.

WAGNER Anthony Richard, *Heralds and heraldry in the Middle Ages*, Londres, Oxford University Press, 1960.

WEBER Benjamin, « L'alun de la croisade ? Etapes et difficulté de la mise en place d'un monopole pontifical sur l'alun de Tolfa (1461-1471) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 25, 2013, p. 597-619.

ZUSSA Gaëlle, « Merlin. Rémanences contemporaines d'un personnage littéraire médiéval dans la production culturelle francophone (fin XXe siècle et début XXIe siècle) : origines et pouvoirs » [position de thèse], *Perspectives médiévales* [En ligne], 33, 2009.

ZUMTHOR Paul, *Merlin le Prophète. Un thème de la littérature polémique de l'historiographie et des romans*, Genève, Slatkine, 2000.

## Index

### A

Adolphe de Clèves-Ravenstein, 78, 80, 116, 160, 186, 204, 205, 243, 282, 304, 315, 316, 451, 466  
Adrien de Jenlis, seigneur d'Abbecourt, 377  
Adrien de Mailly, seigneur de Conty, 381  
Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon, 153, 467, 468, 469  
Agnès Sorel, 35  
Albert le Magnifique, duc de Bavière, 398  
Albrecht Dürer, 238  
  
Alonso Pimentel, 404  
  
Alphonse V, roi d'Aragon, 76, 351, 352, 354  
Alvaro de Luna, 424  
Amé Rabutin, 281  
Amédée VIII, pape et duc de Savoie, 179, 350  
André de Coligny, 377  
André de Laval, 286  
André de Lohéac, seigneur de Lohéac, 301  
André de Valois, 377  
Anne d'Armagnac, 300  
Anne de Bretagne, duchesse de Bretagne et reine de France, 70, 371, 378  
Anne de Montmorency-Laval, 301  
Antoine de Croÿ, 347, 348, 453, 454, 455  
Antoine de la Salle, 144  
Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, 94, 350, 351  
Antoine de Toulougeon, maréchal de Bourgogne, 350, 351  
Antoine de Vaudrey, 281, 435, 451  
Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne, 78, 80, 88, 96, 99, 100, 116, 170, 176, 205, 219, 234, 236, 282, 293, 310, 311, 314, 348, 436  
Arthur de Richemont, connétable de France, 36

### B

Béatrice de Coïmbre, 304  
Benoit Belin, manouvrier, 461  
Bernard de Foix, 178  
Bernard, bâtard de Béarn, 126, 132  
Bertrand de Beauvau, 286, 359, 444, 447  
Bertrand du Guesclin, 418  
Bertrand VIII de la Tour d'Auvergne, 286  
Bonne de Luxembourg, reine de France, 85  
Borso d'Este, duc de Modène, 311

### C

Catherine de France, 422  
Charlemagne, 333, 402  
Charles d'Artois, comte d'Eu, 36  
Charles de France, 326  
Charles de Visan, 309  
Charles d'Espagne, prince des Asturies, 403  
Charles Ier, comte de Nevers, 151  
Charles Ier, duc d'Anjou, 36, 351  
Charles Ier, duc d'Orléans, 179, 471  
Charles Ier, duc de Bourbon, 468  
Charles II d'Albret, 36  
Charles II, duc de Lorraine, 350  
Charles II, seigneur d'Albret, 300  
Charles IV, 25  
Charles IV de Bourbon, duc de Vendôme, 381  
Charles IV, duc d'Alençon, 381  
Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 6, 12, 20, 22, 42, 65, 78, 142, 150, 166, 172, 179, 182, 190, 219, 241, 249, 282, 293, 305, 308, 322, 323, 326, 331, 332, 342, 347, 348, 349, 416, 417, 422, 434, 436, 448, 449, 453, 454, 455, 456, 461, 463, 468, 470, 474  
Charles Quint, empereur du Saint-Empire, 6, 12, 48, 54, 55, 57, 121, 122, 164, 180, 255, 338, 372, 381, 385, 386, 387,

392, 398, 402, 403, 405, 406, 408, 416, 478, 479  
 Charles V, 19, 25, 42, 85, 418  
 Charles VI, roi de France, 111, 471  
 Charles VII, roi de France, 7, 8, 18, 25, 31, 36, 60, 66, 69, 137, 180, 190, 230, 284, 285, 287, 303, 304, 305, 308, 347, 351, 352, 355, 356, 359, 369, 418, 422, 428, 440, 444, 446, 448, 449, 453, 466, 468, 469, 470  
 Charles VIII, roi de France, 12, 42, 67, 70, 71, 182, 190, 191, 371, 372, 378, 382, 451, 479  
 Charles, comte de Nevers, 469  
 Charolais, héraut d'armes du comte de Charolais, 221, 268  
 Christian Ier, roi de Danemark, de Norvège et de Suède, 99, 176  
 Christophe d'Ymerville, 377  
 Claude d'Anglure, 129  
 Claude de Bussy, 129  
 Claude de Châteauneuf, 359  
 Claude de France, reine de France, 48, 378  
 Claude de Lentillac, 377  
 Claude de Lorraine, seigneur de Guise, 381  
 Claude de Salins, 46, 52, 53, 122  
 Claude de Vaudrey, 46, 81, 82, 197, 200, 314, 451, 452  
 Claude de Vienne, 129  
 Constance de Hohenstauffen, reine d'Aragon et de Sicile, 351  
 Cosme Ier de Médicis, grand duc de Toscane, 392

## E

Edouard II, roi d'Angleterre, 355  
 Edouard IV, roi d'Angleterre, 436  
 Eleonor de Habsbourg, reine de France, 400  
 Elisabeth de Görlitz, duchesse de Luxembourg, 420  
 Enguerrand de Monstrelet, 177, 178  
 Eugène IV, pape, 352, 469  
 Evrard d'Espinques, 62

## F

Fadrigue Alvarez de Toledo, duc d'Albe, 386, 392, 406  
 Felix V, antipape (Amédée VIII de Savoie), 469  
 Ferdinand d'Autriche, empereur du Saint-Empire, 397, 403  
 Ferdinand II, roi d'Aragon, 43, 371  
 Ferry II de Lorraine, comte de Vaudémont, 9, 32, 94, 95, 102, 103, 285, 339, 351, 359, 439, 440, 441, 443, 474, 483  
 Filippo Maria Visconti, duc de Milan, 352  
 François de Bourbon, comte de Saint-Pol, 381  
 François de Sassennage, 377  
 François de Theligny, 377  
 François Ier, roi de France, 44, 121, 137, 192, 224, 372, 378, 382, 387, 392, 400, 479  
 François Ier de Médicis, grand duc de Toscane, 392  
 François II de Montfort, duc de Bretagne, 326  
 Françoise de Brézé, 359  
 Frédéric II de Hohenstouffen, empereur du Saint-Empire, 351

## G

Garci Rodriguez de Montalvo, 207, 427  
 Gaspar de Quiñones, 404  
 Gaston IV, comte de Foix, 31, 36, 60, 115, 180, 286, 303, 304, 359, 428, 438, 440, 444, 446, 466  
 Gauthier Map, 86, 252  
 Geoffroi de Preully, 141  
 Georges Chastellain, 19, 20, 23, 24, 25, 27, 60, 98, 100, 118, 144, 455  
 Germain de Bonneval, 381  
 Germain de la Roque, 377  
 Godefroy de Bouillon, 195, 205, 243  
 Guillaume Cousinot, 355, 356  
 Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, 37, 151, 359, 444, 447  
 Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey, 281, 282, 299, 300, 451

Guillaume de Chalon, seigneur d'Arguel, 472  
Guillaume de Courselles, 359  
Guillaume de Machaut, 85  
Guillaume de Mery, 377  
Guillaume de Moullon, 24, 98  
Guillaume de Tourneville, 95, 101, 102, 104  
Guillaume de Vaudrey, 281, 451  
Guillaume de Vienne, 281  
Guillaume Leseur, 31, 33, 35, 37, 60, 88, 358, 368  
Guillaume, seigneur de Chaudiniers, 281  
Guy XIII de Montfort-Laval, 301  
Guy XIV, comte de Laval, 359, 444, 447

## H

Hans Burkmail, 83, 238  
Hans Talhoffer, 127  
Henri de Trastamare, roi de Castille, 16, 17, 174, 315, 418, 428  
Henri II, roi de France, 121, 399  
Henri VI, roi d'Angleterre, 32, 284, 351, 354, 355, 356, 357, 439  
Henri VII, roi d'Angleterre, 372  
Henri VIII, roi d'Angleterre, 137, 379  
Hernando de Gonzaga, capitaine général de l'empereur en Italie, 394, 395  
Hervé de Mériadec, 36

## I

Isabeau de Constans, 153  
Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, 461  
Isabelle de France, reine d'Angleterre, 355  
Isabelle de Lénoncourt, 92, 148, 149, 154, 216, 289, 290, 360  
Isabelle de Lorraine, duchesse d'Anjou, 350, 447  
Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, 35, 150, 287, 304, 344, 418, 434, 440, 448, 449, 451

## J

Jacquemont Baude, charpentier, 460

Jacques de Chabanolles, 377  
Jacques de Harchies, 433, 436  
Jacques de Lalaing, 22, 36, 53, 126, 131, 157, 175, 203, 217, 221, 223, 268, 269, 270, 277, 285, 291, 317, 424, 426, 427, 434, 435, 436, 451, 453  
Jacques de Lay, 377  
Jacques de Luxembourg, 285, 286  
Jacques de Luxembourg, seigneur de Riquebourg, 301  
Jacques de Marcillac, 377  
Jacques de Saint-Pol, 453  
Jacques de Sully, 377  
Jacques de Visque, comte de Sain-Martin, 299, 300  
Jaques d'Avanchies, 129  
Jaques de Challant, 282  
Jaques de Harchies, 434  
Jean Chevrot, 347  
Jean de Bonniface, 157, 317  
Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, 178  
Jean de Chassa, 151, 311, 315  
Jean de Compays, 435  
Jean de Créquy, 206  
Jean de Croÿ, 347, 348, 453, 455  
Jean de Croÿ, fils d'Antoine de Croÿ, 348, 453  
Jean de Croÿ, frère d'Antoine de Croÿ, 454  
Jean de Dunois, 36  
Jean de Hangest, 286, 444, 445  
Jean de Haynin, 19, 21, 22, 118  
Jean de Lignes, 433, 434, 436  
Jean de Lorraine, 64  
Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, 96, 126, 228, 255, 292, 348, 453  
Jean de Saint-Amadour, 193, 377  
Jean de Sicon, 281  
Jean de Valengin, 282  
Jean de Vignolles, 377  
Jean Fouquet, 63  
Jean Havart, 355, 356  
Jean Ier, 19  
Jean Ier d'Albret, 286  
Jean Ier de Bohème, 85  
Jean Ier, duc de Clèves, 451  
Jean II de Castille, 17

Jean II de Lorraine, duc de Calabre, 36  
 Jean II, duc de Bourbon, 467, 468  
 Jean II, duc de Lorraine, 286, 287, 350, 444, 447  
 Jean II, roi de Castille, 418, 424, 426, 428  
 Jean III d'Estouteville, 381  
 Jean IV le Meingre, 444, 447  
 Jean le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, 359  
 Jean Lefevre de Saint-Rémy, 419  
 Jean Nolet, charpentier, 460  
 Jean Pietois, 317  
 Jean Poton de Xaintrilles, 151, 286, 359, 444, 446  
 Jean Sans Peur, duc de Bourgogne, 111, 341, 343, 344, 471  
 Jean VII de Créquy, seigneur de Pont-Rémy, 381  
 Jean, duc de Berry, 85  
 Jean, seigneur de Ru, 281  
 Jean, vicomte de Tartas, 300  
 Jean-Frédéric Ier, prince électeur de Saxe, 392  
 Jeanne Crespin, comtesse d'Evreux, 359  
 Jeanne de Laval, duchesse d'Anjou, 84, 148, 149, 207, 216, 230, 359  
 Jeanne de Montberon, 359  
 Jeanne II, reine de Naples et de Sicile, 351, 353  
 Jehan Coppin, manouvrier, 461  
 Jehan Cossa, 93  
 Jehan de Chantrans, 129  
 Jehan Estievert, chausseur, 461  
 Josse de Lalaing, 452  
 Josse Wandele, 100  
 Juan Calvete de Estrella, 54, 165, 390, 392, 394, 407, 411, 412  
 Juan de Merlo, 17, 174, 175, 419, 420, 429  
 Juan de Pineda, 424  
 Jules Mazarin, cardinal, 88

## L

Louis de Beauvau, grand sénéchal d'Anjou, 38

Louis de Beauvau, grand sénéchal d'Anjou, 37, 38, 68, 76, 77, 91, 93, 115, 353, 444, 447  
 Louis de Bourbon-Montpensier, 286  
 Louis de Bueil, seigneur de Marmande, 115, 444, 447  
 Louis de Chalon, seigneur de Château-Guyon, 298  
 Louis de Gruuthuse, 349  
 Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt, 43, 70, 71, 378  
 Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, 36, 180, 285, 286, 301, 439, 440, 444, 446, 474  
 Louis de Nevers, 381  
 Louis de Rochefort, 193, 377  
 Louis Ier de Bourbon-Montpensier, comte de Clermont, 310  
 Louis Ier, cardinal et duc de Bar, 350  
 Louis Ier, duc d'Orléans, 262, 344, 471  
 Louis Ier, duc de Savoie, 179, 468, 469  
 Louis II de Chalon, prince d'Orange, 472  
 Louis II de Flandre, 19  
 Louis II, duc d'Anjou, 350  
 Louis II, duc de Bourbon, 262  
 Louis III, duc d'Anjou, 351  
 Louis XI, 22, 25, 31, 36, 42, 60, 66, 92, 144, 224, 285, 326, 348, 371, 453, 454, 467  
 Louis XII, roi de France, 43, 44, 49, 70, 71, 76, 121, 192, 372, 378, 380, 382  
 Louis XIV, roi de France, 88  
 Louis, marquis de Pont-à-Mousson, 350  
 Louise de la Fons, 359

## M

Madame de Montmorency, 377  
 Mademoiselle de La Grève, 359  
 Mademoiselle Gazelle, 359  
 Manfred Ier, roi de Sicile, 351  
 Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, 32, 192, 284, 351, 359, 439  
 Marguerite d'Autriche, 42, 70, 371  
 Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, 6, 66, 78, 150, 179, 219,

241, 247, 249, 293, 331, 332, 453, 463, 470  
 Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, 19, 80, 340  
 Marguerite de Francières, 153  
 Marie d'Anjou, reine de France, 35, 69, 285, 359, 370, 470  
 Marie d'Autriche, impératrice du Saint-Empire, 389  
 Marie de Bourgogne, duchesse de Bourgogne, 80, 179, 371, 451, 470  
 Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, 179, 471  
 Marie Tudor, reine de France, 121, 379  
 Marie, reine de Hongrie, 165, 400, 403, 405, 407, 408, 409, 415, 416  
 Matthieu d'Escouchy, 22, 160, 267, 321, 437  
 Maurice de Saxe, prince électeur et duc de Saxe, 397  
 Maximilien Ier, empereur du Saint-Empire, 42, 47, 48, 80, 121, 190, 371, 470, 402  
 Maximilien II de Habsbourg, empereur du Saint-Empire, 389  
 Montjoie, roi d'armes de France, 383

## N

Nicolas III, Pape, 264  
 Nicolas Rollin, 347  
 Noël Escrohart, charpentier sermenté de Lille, 460

## O

Olivier de la Marche, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 60, 79, 80, 88, 118, 142, 145, 157, 159, 160, 168, 176, 178, 227, 247, 249, 265, 266, 267, 293, 306, 310, 314, 321, 329, 331, 332, 421, 427, 435, 437, 461, 463, 464, 468, 469, 470  
 Orléans, héraut d'armes du duc d'Orléans, 10, 70, 76, 372, 375  
 Oswald Krell, 82

## P

Paul III, pape, 397, 405

Pedro Vasquez de Saavedra, 175, 176, 277, 315, 424, 427, 434, 435, 436, 473  
 Pépin le Bref, 402  
 Philibert de Chalon, Prince d'Orange, 122, 129, 134, 223, 482  
 Philibert de l'Aigle, 290  
 Philippe Chabot, seigneur de Jarnac et amiral de France, 381  
 Philippe de Croÿ, comte de Porcéan, 453, 454  
 Philippe de Croÿ, fils de Jean de Croÿ, 348, 454, 455  
 Philippe de Croy, seigneur de Renty, fils d'Antoine de Croÿ, 348  
 Philippe de Lalaing, 27, 198, 199, 211, 220, 348, 451, 452, 455  
 Philippe de Lénoncourt, 92, 94, 115, 149, 285, 290, 444, 445  
 Philippe de Poitiers, seigneur de la Ferté, 299  
 Philippe de Ternant, 347  
 Philippe II, roi d'Espagne, 13, 54, 55, 57, 180, 208, 209, 385, 386, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 411, 412, 414, 415, 416, 479  
 Philippe le Beau, 22, 42, 46, 47, 48, 371  
 Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 4, 6, 9, 12, 16, 19, 20, 22, 23, 25, 36, 65, 67, 76, 118, 137, 144, 158, 161, 166, 175, 176, 177, 179, 182, 190, 194, 204, 240, 266, 274, 280, 304, 321, 322, 330, 331, 332, 335, 342, 343, 344, 345, 349, 350, 418, 419, 420, 422, 429, 434, 449, 452, 456, 467, 468, 469, 471, 473, 478, 479, 482  
 Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 19, 80, 85, 161, 262, 340, 341, 343  
 Pie II, Pape, 100  
 Pierre d'Amboise, 286, 301  
 Pierre d'Aragon, 351  
 Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, 17, 36, 64, 116, 174, 279, 282, 287, 288, 309, 313, 314, 315, 347, 419, 421, 424, 429, 451, 473  
 Pierre de Brézé, 115, 151, 285, 359, 444, 445

Pierre de Chandios, 268, 313, 315  
Pierre de Roussy, 311  
Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, 392  
Pierre Ier, roi de Castille, 418  
Prigent de Coëtivy, 286

## R

Raoul Lefèvre, 331  
Regnault du Quesne, charpentier, 460  
René Ier, duc d'Anjou, 6, 9, 12, 16, 19 31,  
36, 38, 39, 42, 66, 67, 77, 84, 92, 93, 94,  
95, 101, 102, 103, 115, 117, 137, 148,  
149, 151, 156, 166 174, 180, 182 190,  
194, 195, 206, 207, 216, 230, 240, 241,  
255, 260, 261, 272, 284, 285, 286, 287,  
288, 289, 290, 306, 308, 349, 350, 351,  
352, 353, 354, 355, 358, 359, 361, 363,  
365, 382, 417, 420, 428, 439, 440, 441,  
443, 446, 447, 449, 456, 466, 474, 478,  
479, 482, 483  
Robert d'Estouteville, 68  
Robert de la Mark, 379, 384, 387  
Robert du Fay, 93, 94  
Robert Lothebert, chasseur, 461  
Robert Scotebrock, 344

Romarin, poursuivant d'armes, 94, 103,  
182  
Rusticien de Pise, 85

## S

Sigismond, empereur du Saint-Empire, 350  
Simon de Lalaing, 452  
Suero de Quiñones, 33, 174, 359, 425

## T

Thibaud, seigneur de Rougemont, 281  
Thierry de Lenoncourt, 92  
Thomas de May, 377  
Thomas Malory, 207  
Toulougeon, héraut d'armes, 267

## W

Willaume de Perga, charpentier, 460  
William de la Pole, comte de Suffolk, 356

## Y

Yolande d'Anjou, 32, 351, 439  
Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, 260,  
350  
Yvon de Carmalet, 344

## Table des matières du premier volume

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Première Partie : Multiplicité des Pas d'armes et disparité des sources .....</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre 1 : Les sources littéraires .....</b>	<b>21</b>
A. L'espace Anjou-Bourgogne.....	23
1. La Bourgogne .....	24
2. L'Anjou .....	36
B. L'espace France-Empire.....	47
1. Le royaume de France .....	47
2. Le Saint-Empire.....	51
<b>Chapitre 2 : Les sources iconographiques.....</b>	<b>62</b>
A. Les manuscrits des Pas de Saumur et Sandricourt : deux exceptionnels exemples.....	66
1. Le manuscrit russe du Pas de Saumur (Bibliothèque Nationale de Russie Saltykov- Chtchedrine, Ma. Fr. F. p. XIV, 4.) .....	67
2. Le manuscrit « royal » de Sandricourt.....	71
B. Images esseulées et recours à une iconographie « extérieure ».....	76
1. Les images solitaires des Pas de la Bergère et de l'arbre d'or.....	76
2. Le recours à une iconographie extérieure.....	82
<b>Chapitre 3 : Les sources économiques .....</b>	<b>89</b>
A. Un complément aux sources textuelles .....	91
B. Limites et défauts des comptes dans la connaissance des Pas d'armes .....	100
<b>Conclusion .....</b>	<b>106</b>
<b>Deuxième Partie : Rivalités sous couvert de divertissement : Aspects agonaux, littéraires et théâtraux des Pas d'armes .....</b>	<b>108</b>
<b>Chapitre 4 : Les Pas d'armes, de l'apogée au crépuscule des divertissements chevaleresques.....</b>	<b>111</b>
A. Une diversité des exercices martiaux .....	113
1. La joute montée comme modèle.....	114
2. L'épée et la hache comme alternative .....	126
3. D'autres pratiques ludiques. ....	134
B. Une diversité des participants.....	144



1. Les dames, le cœur des Pas ?.....	144
2. Villes et Pas d'armes .....	156
3. Rôle et présence des bourgeois.....	168
4. « Ceux du dehors » .....	174
C. Règles et cérémonial .....	182
1. Les chapitres d'armes et leur publication .....	183
2. Règles communes et individuelles .....	185
3. Vers la mise en place de deux modèles ? .....	192
<b>Chapitre 5 : Mise en pratique des modèles littéraires.....</b>	<b>197</b>
A. L'Aventure, ou l'ancrage de la fiction dans la réalité .....	198
1. Personnification du héros littéraire.....	198
2. Dame et chevalerie .....	212
3. Le « décorum » épique .....	219
B. Motifs et avatars littéraires du « second plan » .....	228
1. Le choix des lieux dans la construction des premiers Pas .....	228
2. Personnages et créatures « secondaires » .....	233
3. Bestiaire et festivités.....	241
<b>Chapitre 6 : Théâtralisation et mise en scène de l'exploit chevaleresque .....</b>	<b>257</b>
A. Pas d'armes = théâtre ?.....	258
1. Essai de définition du lien entre Pas d'armes et théâtre à la fin du Moyen Âge .....	259
2. Aspects religieux dans la mise en scène des Pas .....	266
3. Un exemple de théâtre « profane » ? .....	273
B. Costumes et mise en scène nobiliaire .....	279
1. Le costume chevaleresque.....	280
2. Suites et mise en scène de la hiérarchie.....	297
3. Discours et interactions dans les lices .....	314
C. Spectacles et théâtre autour des Pas .....	321
1. Les Banquets-Spectacles .....	322
2. Quelques figures antiques emblématiques au service du Prince .....	331
<b>Conclusion .....</b>	<b>339</b>
<b>Troisième partie : Diplomatie, relations interpersonnelles et politiques festives.....</b>	<b>341</b>
<b>Chapitre 7 : Le Pas d'armes, simple outil ou élément indispensable des politiques festives princières ?.....</b>	<b>343</b>

A.	Un élément politique nécessaire .....	345
1.	Priorisation de l'espace flamand .....	345
2.	Reconstruire son image : René d'Anjou après 1442 .....	352
3.	L'année 1446 : Razilly, Saumur et le manoir de Launay .....	360
B.	Un outil négligeable mais utile : le cas du Royaume de France .....	372
1.	Sandricourt ou la vitrine d'une entreprise de reconquête .....	373
2.	Préparer sa succession : François d'Angoulême et l'Arc Triomphal .....	381
C.	1549 : Le Pas d'armes comme consécration princière .....	387
1.	« Joyeux voyage » et festivités .....	388
2.	L'avant Pas d'armes : annonce, préparatifs et festivités préalables .....	407
3.	L'Aventure de l'Epée et la consécration princière .....	412
<b>Chapitre 8: Vecteur et témoins des liens sociaux entre et dans les cours princières.</b>		<b>422</b>
A.	Echanges et diffusion des savoirs .....	423
1.	Aux origines du Pas au royaume de France : la réponse à un besoin sociétal ? .....	424
2.	Des royaumes espagnols à la Bourgogne et à l'Anjou .....	429
B.	Une vision idéalisée des relations internes ? .....	435
1.	Définir l'amitié et la rivalité « médiévales » .....	436
2.	Un « endocentrisme courtois » angevin .....	446
3.	La « Belle Compagnie » bourguignonne .....	454
C.	Courtoisie, diplomatie et compétition : l'œuvre de toute une cour ? .....	463
1.	Le « personnes de l'ombre » au service de la gloire princière .....	463
2.	Courtoisie et diplomatie : invitations et accueil des parents et des alliés .....	472
<b>Conclusion .....</b>		<b>481</b>
<b>Conclusion générale .....</b>		<b>482</b>
<b>Table des illustrations .....</b>		<b>492</b>
<b>Table des tableaux .....</b>		<b>493</b>
<b>Bibliographie.....</b>		<b>494</b>
<b>Index .....</b>		<b>524</b>

Apparus en 1428 en Espagne, le Pas d'armes est un parfait exemple de l'indéniable intérêt porté par la noblesse, de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance, aux arts martiaux, littéraires et théâtraux. Il s'agit, en réalité, d'une évolution de la joute et du tournoi au cours duquel un ou plusieurs chevaliers est volontaire pour garder un carrefour, une porte ou tout autre lieux symbolique. Pour différencier ces exercices des joutes, les organisateurs publient des chapitres, ou lettres d'armes, plusieurs mois en avance. Ils sont souvent constitués de deux parties, la première venant placer les chevaliers assaillants et défenseurs dans un univers magique et fantastique, le seconde présentant les règles du jeu. Notons également que la majeure partie des Pas plonge les chevaliers dans un monde fictionnel, en particulier inspire de la légende arthurienne, grâce aux chapitres, aux décors et, naturellement, aux costumes.

Témoignages des contacts transculturels existent entre les cours d'Anjou et de Bourgogne avec celles d'Espagne, les Pas d'armes sont organisés à des moments décisifs pour les cours, qu'il s'agisse de mariages, de traités de paix ou d'un temps d'après-guerre ; et tous remplissent un rôle commun : mettre en lumière l'unité chevaleresque autour du Prince et de son pouvoir. Invariablement, c'est le Prince qui sort vainqueur des événements qui ont lieux au sein de sa cour. Il s'agit essentiellement pour le prince de mettre en scène son pouvoir dans ce « jeu-mimique » où l'important n'est pas tant le combat que le spectacle et la mise en lumière du pouvoir princier, tant culturel, financier que militaire.

Appearing in 1428 in Spain, the *Pas d'Armes* are a real example of the undeniable interest held by the nobility of the end of the Middle Ages and the beginning of the Renaissance in the arts of warfare, in literature, and theater. It is in reality an evolution of the joust and tournament in which one or several knights volunteer to keep a crossroad, a door or another symbolic place. To differ from the joust, the organizers publish chapters, or letters of weapons, several months in advance. They consisted of two parts, the first one coming to place the knights defenders and aggressors in a magic and fantastic universe, the second containing rules to be followed. It is also necessary to note that the great majority of *Pas* place the knights in a fictional world, in particular regarding Arthurian legend, by means of chapters, present scenery around the lists and, naturally, costumes.

Testimonies of transcultural contacts between the Valois 'courts of Anjou and Burgundy and Spanish courts, the Pas d'armes are organized at courtly decisive moments like marriages, treaties of peace or just after a war, all the Pas d'armes had a common role : to highlight the unity of knighthood around the Prince and his power. On each occasion is the Prince who emerges victorious from all the entertainment organized at his court. Essentially, it is a way for the prince to dramatize his power in this "game – mimicry" where the important thing was not so much the fighting but the scenery and the highlighting of cultural, financial and military power of the court.